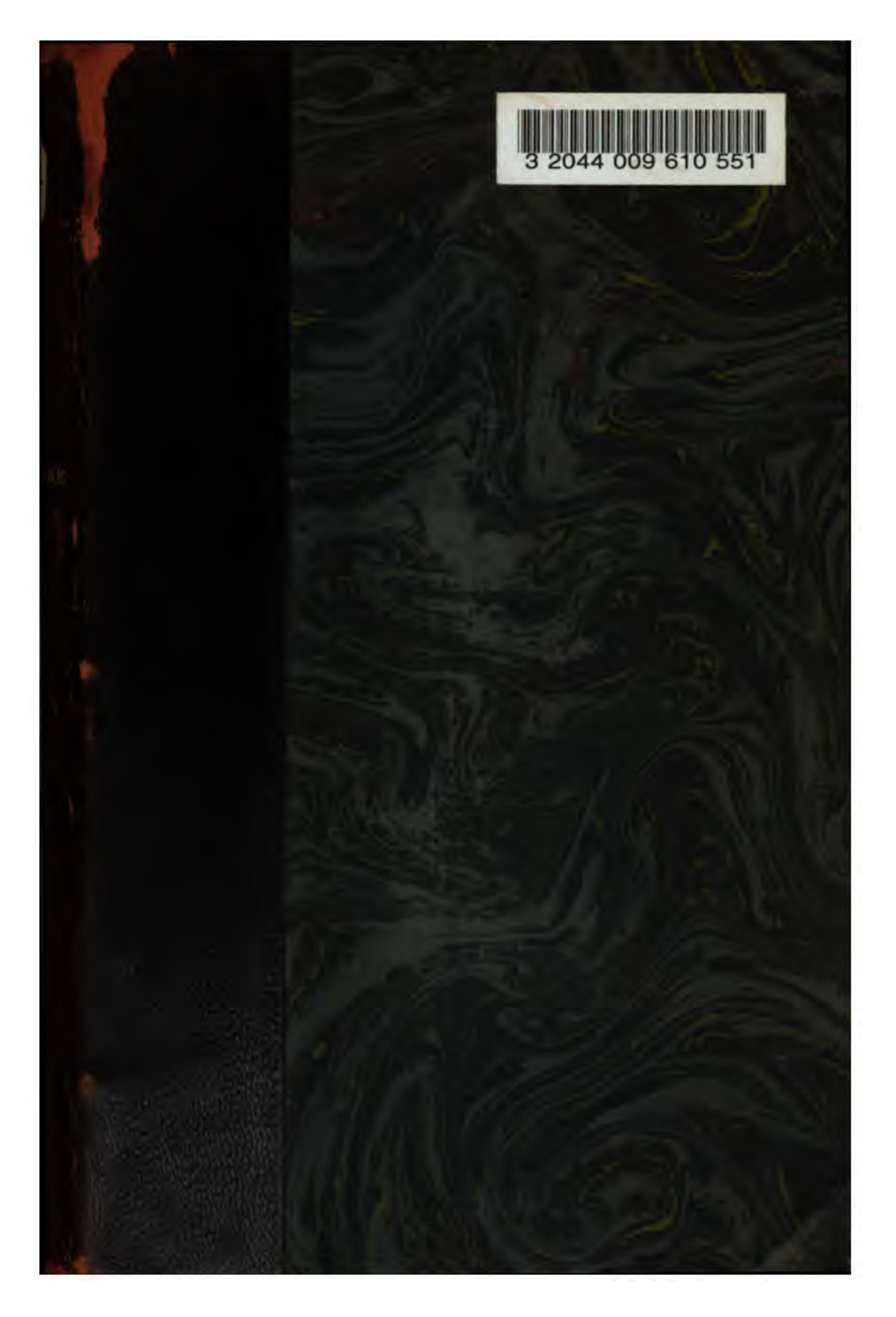
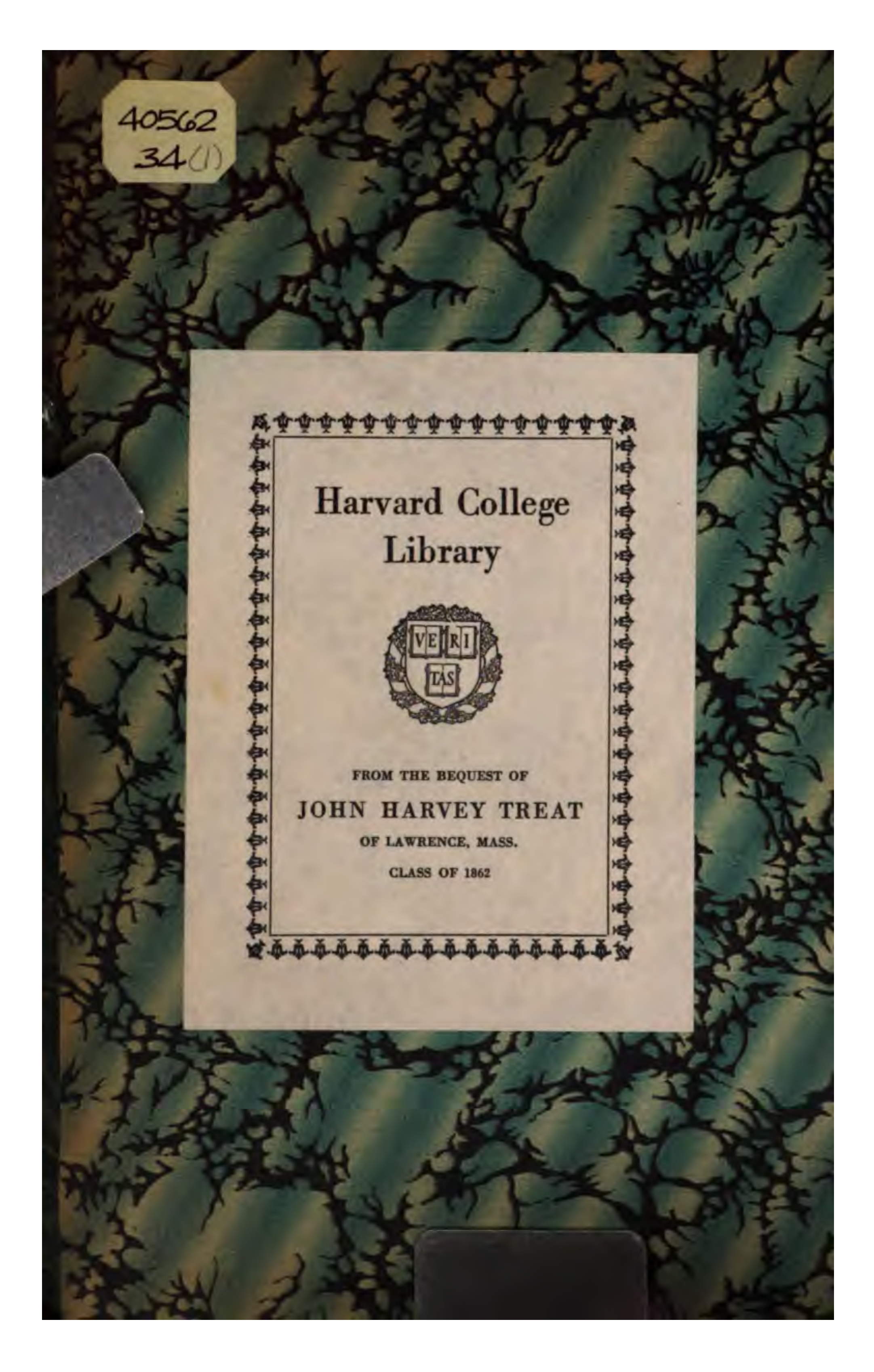
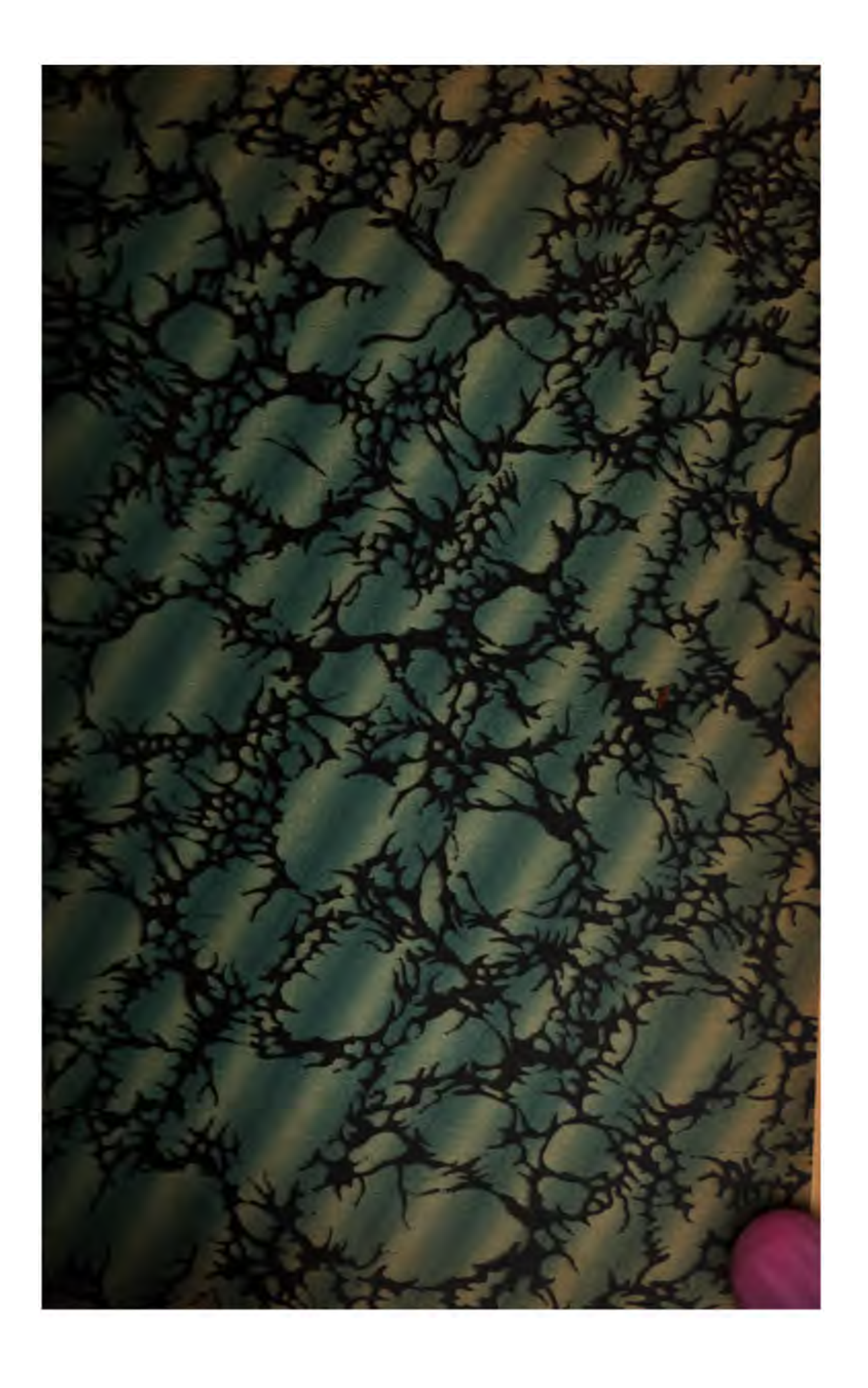

3 2044 009 610 551



40562
34(1)
Harvard College
Library
VE RI
TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

TOME PREMIER

LYON — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4



L. Ceroni sculp.

Imp. Ch. Chardon aîné Paris

[illegible] BUSTE DE BONNASSIEUX

VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

PAR

M. FOISSET

CONSEILLER HONORAIRE A LA COUR IMPÉRIALE
DE DIJON

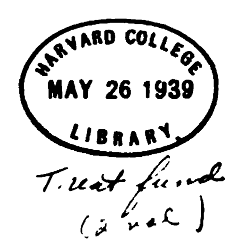
Scribantur hæc in generatione alterâ. Ps. CI, 19.

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE
ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS
LECOFFRE FILS ET Cie, SUCCESSEURS
90, RUE BONAPARTE

1870


HARVARD COLLEGE
MAY 26 1939
LIBRARY

DÉCLARATION

Cet ouvrage a été composé avec des souvenirs et avec des lettres. Quand j'ai connu Lacordaire, il avait dix-sept ans, j'en avais dix-neuf; depuis, je ne l'ai point perdu de vue un seul jour. Mais, de plus, j'ai eu cette heureuse fortune que mes souvenirs, très-fermes d'ailleurs, ont pu être incessamment contrôlés par le plus irrécusable des témoignages, par des lettres écrites au moment même où les choses se passaient. J'ai soin de renvoyer à ces lettres, j'en indique la date et je nomme les personnes à qui elles sont adressées. J'en cite entre guil-



VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

TOME PREMIER

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.



VIE

DU

R. P. LACORDAIRE

PAR

M. FOISSET

CONSEILLER HONORAIRE A LA COUR IMPÉRIALE
DE DIJON

Scribantur hæc in generatione alterâ. Ps. CI, 19.

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE JACQUES LECOFFRE
ANCIENNE MAISON PERISSE FRÈRES DE PARIS
LECOFFRE FILS ET CIE, SUCCESSEURS
90, RUE BONAPARTE

1870

près, jusqu'à ce que tout à coup l'homme se trouve seul, nu, sans croyances, haletant en face de la vérité.

« La France en était là le lendemain de sa première Révolution. La stérilité de l'erreur, incapable au milieu du bouleversement universel de fonder une croyance et une Église, annonçait que son heure suprême était arrivée. Napoléon le vit de ce même regard qui, quinze siècles auparavant, avait révélé à Constantin la chute de l'idolâtrie, et, lorsqu'une secte de déistes vint le solliciter de reconnaître leur culte comme celui de l'État, il répondit ce qu'il avait déjà répondu dans sa pensée à tous ceux qui espéraient recueillir l'héritage de l'Église romaine : « Vous « n'êtes que quatre cents! » Le Concordat de 1801, entre le Saint-Siége et la République française, fut le résultat de cette puissance qu'avait acquise la vérité dans une lutte où elle semblait avoir tout perdu. On vit un grand capitaine porté, par des batailles gagnées, à la tête de l'État, chercher quel pourrait être son appui dans l'esprit humain, et n'en pas trouver d'autre qu'une Église ruinée, qui était, depuis un siècle, la fable des gens d'esprit[1]. »

Il ne faut pas toutefois s'exagérer cette victoire.

Certes, en dépit de la Révolution, la Religion catholique est restée la religion de la très-grande majorité des Français qui en ont une; à ce titre, elle demeurait une force, la plus vivace et la plus puissante des forces sociales. C'est l'éternel honneur du génie de gouvernement chez Napoléon d'avoir eu, seul, au milieu d'un entourage de déistes ou d'athées, la claire intuition de ce grand fait, et d'en

[1] *Considérat. sur le syst. philos. de M. de la Mennais* (préface).

avoir tenu un compte considérable. De là le Concordat de 1801, dont il ne faut en rien amoindrir la grandeur ni diminuer l'importance.

Mais la foi catholique n'était point la règle de la vie du premier Consul ; ce n'était point un saint Louis, c'était un politique : il entendait moins servir la Religion (ce point est capital) qu'il n'entendait s'en servir.

On ne put s'y tromper, lorsqu'on le vit, en promulguant le Concordat, noyer en quelque sorte ce traité si solennel dans une longue série de dispositions législatives dont il était l'unique auteur, auxquelles il donna le nom, inconnu jusque-là, d'*articles organiques*[1].

C'était la suprématie de l'État en matière de religion. En proposant au Corps législatif d'ériger en loi ces dispositions léonines, l'homme le plus religieux et le plus modéré des conseils de Napoléon, Portalis l'ancien, posait ce principe : « La puissance publique n'est rien si elle n'est *tout* : les ministres de la Religion ne doivent point avoir la prétention de la *limiter*[2]. » Ces paroles dispensent de tout commentaire.

Le chef de l'Église catholique fut déclaré en état de suspicion permanente : tout acte émané de lui reste non avenu, en ce qui touche la France, tant qu'il n'a pas été approuvé du gouvernement [3]. Le jour devait venir où, sous peine de bannissement, toute correspondance reli-

[1] Tout le monde sait que Pie VII protesta hautement contre ces *articles*, dans le consistoire du 24 mai 1802.

[2] Rapport de Portalis sur les *articles organiques (Disc., rapp. et trav. inédits sur le Concordat de* 1801, p. 87).

[3] Loi du 18 germinal an X, art. 1er.

gieuse avec lui serait interdite[1]. Les conciles généraux, — ceux qui représentent l'Église tout entière, — furent réputés des synodes *étrangers*[2] : il y eut défense de publier leurs décisions en France sans l'autorisation préalable du pouvoir politique. Les synodes intérieurs, même les synodes purement diocésains, simples réunions de prêtres sous la présidence de l'évêque, furent prohibés[3]. La garde des canons de l'Église fut conférée à un conseil de laïques, nommés par le Prince, révocables *ad nutum* et presque tous choisis parmi les fils de Voltaire. Ce conseil fut le juge souverain des cas d'abus commis par des ecclésiastiques. L'*abus* fut défini « tout procédé qui, dans l'exercice du culte catholique, pourrait compromettre l'honneur des citoyens, troubler leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, en injure ou en scandale public[4]. » — c'est-à-dire, comme l'a écrit Bentham à propos du mot *libelle*, quelque chose que ce soit qui puisse déplaire à qui que ce soit pour quelque cause que ce soit.

Toute la correspondance de Napoléon montre qu'à ses yeux, les évêques (*ses* évêques, comme il les appelait) n'étaient que des préfets ecclésiastiques, chargés d'*administrer* le clergé sous la direction du Ministre des cultes[5], dénomination aussi nouvelle que significative, qui désignait le commissaire du gouvernement préposé à la *surveillance*

[1] Code pénal, art. 208.
[2] Loi du 18 germinal an X, art. 3.
[3] Même loi, art. 4.
[4] Loi du 18 germinal, art. 6.
[5] V. aux *Pièces justificatives* (N° 1) la lettre de Napoléon à Portalis du 21 mai 1804.

des cultes [1]. Du reste, s'il y avait encore des évêques, il n'y avait plus de corps épiscopal; car le Ministre des cultes avait pour mission de veiller non pas seulement à ce que les évêques s'abstinssent entre eux de toute conférence orale, mais encore à ce qu'ils ne se concertassent point par lettres (c'eût été *tenir un concile par correspondance*). Non-seulement les évêques, mais tous les curés de chefs-lieux de justice de paix durent être nommés et agréés par le Prince, et s'engager par serment à lui faire connaître tout ce qui se tramerait au préjudice de l'État [2]. L'amovibilité des prêtres sous la main de l'évêque, placé lui-même sous une pression plus haute, complétait le système [3].

Ce n'était point assez. Tout établissement ecclésiastique, autre que les séminaires, fut supprimé [4]. Aucune agrégation ou association d'hommes ou de femmes ne put se former *sous prétexte de religion* sans l'autorisation expresse du gouvernement [5]. Les règlements de l'organisation des séminaires durent être soumis à l'approbation du Prince. Les professeurs furent tenus d'enseigner, sur les limites théologiques de la puissance spirituelle, la doctrine recommandée par la puissance séculière. Le croira-t-on? les évêques eurent ordre d'envoyer tous les ans au Ministre des cultes les noms des étudiants des séminaires

[1] Ce sont les termes du Code pénal, art. 207.
[2] Art. 6 et 7 du *Concordat*. — V. aux *Pièces justificatives* (N° 2) comment Bonaparte entendait ce serment.
[3] Loi du 18 germinal, art. 31.
[4] Loi du 18 germinal, art. 11.
[5] Décret du 3 messidor an XII.

et de ne faire aucune ordination avant que *le nombre* des ordinands eût été agréé du gouvernement [1].

De là, pour l'Église de France, je l'ai vu de mes yeux, une situation plus abaissée qu'on ne saurait le dire [2]. Les prêtres étaient des *émigrés rentrés*, amnistiés sans doute, mais demeurés suspects. Le clergé n'en reprit pas moins sa mission avec zèle, avec un désintéressement digne des meilleurs âges de l'Église. Jamais l'épiscopat, jamais le sacerdoce ne fut plus exemplaire dans ses mœurs, plus irréprochablement dévoué aux labeurs, même les plus obscurs, du ministère sacré. Mais, en même temps, le clergé mit toute son application à se faire pardonner sa résurrection. Si, dans son sein, les vertus sacerdotales n'étaient point rares, —il faut le dire,—les grands caractères faisaient défaut. La monarchie de Louis XV n'en avait point formé, et les longues années de l'exil avaient comme épuisé, dans le clergé, non le courage de souffrir, mais celui de combattre. Pas un de ces confesseurs de la foi n'eût capitulé sur le *Credo*, comme le clergé de Henri VIII et de Gustave Wasa; mais, à cela près, ils subissaient, sans assez en sentir l'humiliation, la loi du vainqueur. Beaucoup des servitudes *organiques* avaient été en vigueur sous l'ancien régime, en sorte qu'ils n'en étaient pas révoltés comme nous le sommes aujourd'hui: ils ne faisaient pas réflexion que cet ancien régime, la Révolution l'avait brisé et flétri comme despotique, en sorte que l'héritier de la Révolution était mal

[1] Loi du 18 germinal, art. 23, 24, 25 et 26.
[2] V. les *Pièces justificatives*. N 3.

venu, ce semble, à en rétablir la tyrannie et à l'aggraver.

Je dis *à l'aggraver*. En effet, ce qui ne s'était jamais vu, les lettres pastorales des évêques ne purent désormais être publiées sans l'approbation préalable du préfet, parfois protestant, le plus souvent incrédule. Et il en fut ainsi jusqu'à ce que cette censure des écrits épiscopaux eût été concentrée à Paris dans un bureau spécial, sous l'œil du premier Consul et, plus tard, de l'Empereur [1]. Bien plus, la parole de Dieu était mise sous la surveillance de la police. M. Frayssinous fut sommé par Fouché d'amener de quelque manière l'éloge de la conscription dans les conférences qu'il faisait sur l'existence de Dieu dans l'église de Saint-Sulpice. Il fallut un rapport spécial de Portalis à l'Empereur pour conjurer l'orage une première fois [2], et l'extrême mesure de langage du prédicateur ne réussit pas à faire tolérer ses conférences jusqu'à la fin.

Toutefois, même dans la place effacée qui lui était faite, le nouvel épiscopat pouvait encore garder quelque chose de la dignité d'attitude qui, durant la persécution, lui avait conquis le respect de l'Europe. Il m'est douloureux de le dire, il ne le sut pas faire. Il prodigua trop l'encens au nouveau Cyrus. Certes une légitime reconnaissance

[1] *L'Église romaine et le Premier Empire*, par M. d'Haussonville (t. I, p. 272-276).

Je saisis l'occasion de m'expliquer sans détour sur ce livre. L'auteur est favorable à la séparation de l'Église et de l'État; je réprouve cette séparation comme devant aboutir à la déchristianisation totale de la société. Mais l'ouvrage de M. d'Haussonville, en ce qui touche les procédés de Napoléon Ier envers Pie VII et envers l'Église, n'en est pas moins écrasant et, dans son ensemble, tout à fait irréfutable.

[2] V. *Pièces justificatives*. N° 4.

était due à Napoléon pour avoir voulu le Concordat de 1801 : mais, en 1802, quand les premiers mandements parurent, comment ne pas juger l'auteur du Concordat d'après les dispositions législatives annexées à ce grand acte, au mépris éclatant du Saint-Siége? Évidemment il y avait une mesure à garder dans la louange. L'Histoire ne saurait taire qu'elle ne fut point gardée par beaucoup d'évêques. Quelques-uns s'oublièrent à cet égard jusqu'à la fin, même durant la captivité de Pie VII[1].

En même temps, des écrivains qui faisaient profession de catholicisme, avaient adopté, dans le *Mercure de France* et le *Journal des Débats* (bientôt *Journal de l'Empire*), une tactique qu'ils croyaient heureuse, comme si ce qui n'est pas noble pouvait être habile chez des catholiques; ils vantaient à outrance Napoléon, pour qu'il les laissât flageller la Révolution et Voltaire. Le Maître accepta leurs flatteries; mais, quant au reste, il leur imposa rudement silence[2]. Il se trouva donc que plusieurs d'entre eux s'étaient avilis en pure perte, non pas malheureusement sans compromettre dans une certaine mesure la cause qu'ils entendaient servir.

Heureusement, d'autres écrivains catholiques étaient, à

[1] Cette immodération de louanges, de la part des évêques, choquait Napoléon lui-même. (Témoignage de M. de Broglie, évêque de Gand, dans une conversation avec le préfet de police Réal.) Elle augmentait son mépris pour les hommes. Quand il fut tombé, l'on se donna le facile plaisir de mettre dans la *Biographie des Contemporains* les noms des évêques, en y joignant des lambeaux de leurs mandements en l'honneur de l'Empereur. Le voltairien Beuchot publia une oraison funèbre de Napoléon, uniquement composée de centons empruntés à ces mandements. L'effet de tout cela ne fut pas favorable à l'Épiscopat.

[2] V. *Pièces justificatives*, N° 5.

cet égard, sans reproche. Tout le monde sait que l'auteur du *Génie du Christianisme* rompit publiquement et tout de suite avec le meurtrier du duc d'Enghien. Un homme plein de foi, le poëte Ducis, refusa les fonctions de sénateur. Tous les deux représentèrent dignement l'honneur chrétien dans ces jours difficiles, et je les loue de s'être tenus debout en face de l'homme immense devant qui l'Europe était à genoux.

Parlerai-je des colléges du premier Empire ? Ici, je touche une plaie sensible entre toutes. Ces colléges assurément sont loin de nous; mais l'institution à laquelle ils ont appartenu survit. Dans ce que j'ai à dire du passé, beaucoup verront donc une attaque indirecte contre le présent, dont je n'ai point à m'occuper. Il m'est pénible d'affliger en ce point bien des hommes que j'honore et que j'aime; mais l'Histoire est l'Histoire : sa première loi est de ne rien dire de faux; la seconde est de ne rien taire de ce qui est vrai[1]. Or, ce qui est vrai, le voici.

Tout en revendiquant pour l'État le devoir d'offrir à tous le bienfait de l'instruction publique, la Révolution, sous le Consulat du moins, respectait le droit des familles : l'État ouvrait des écoles, il ne les imposait pas; partout il acceptait la libre concurrence de l'enseignement municipal ou de l'enseignement ecclésiastique. Napoléon, empereur, conçut autrement les choses. Il confisqua la liberté d'enseigner : le droit de tenir école devint un monopole exclusif attribué à l'État; l'Université impériale

[1] Quis nescit primam esse Historiæ legem ne quid falsi dicere audeat: deinde, ne quid veri non audeat? (Cic., *de Oratore*, II, 15.)

fut créée. Elle ne laissait aux familles chrétiennes qu'une alternative : ou l'ilotisme ou la *déchristianisation* de leurs enfants. En effet, comment préserver ces enfants de la contagion de l'anti-christianisme, après qu'ils avaient été enlevés à leur famille, par une sorte de coupe réglée, pour vivre huit années durant, au bruit du tambour, dans une caserne préparatoire, pêle-mêle avec ceux en qui toute foi était éteinte ? C'était la conscription des âmes, mais une conscription illimitée, universelle, une conscription qui n'admettait pas de bon numéro. Voilà l'institution en soi, abstraction faite des hommes chargés d'en faire l'application. Je ne qualifie pas, je raconte.

Assurément, le choix du Grand-Maître, M. de Fontanes, fut heureux entre tous, et il sut trouver des coopérateurs dignes de lui, Joubert, Gueneau de Mussy, Ambroise Rendu, d'autres encore, à côté de bien des révolutionnaires émérites et de bien des mécréants. C'est justice de rendre hommage aux services considérables des hommes de bien que je viens de nommer. Mais pouvaient-ils faire que la France ne fût point ce que le dix-huitième siècle et la Révolution l'avaient faite ? Pouvaient-ils écarter des écoles de l'État les fils de familles voltairiennes ? Pouvaient-ils exiger des maîtres qu'ils donnassent à leurs élèves l'exemple public d'une pratique sérieuse de la Religion catholique ? Non, ils ne le pouvaient point. Personne au monde ne le pouvait. Les mœurs publiques y répugnaient tout à fait. Tel était le malheur des temps, et ce n'était la faute ni de M. de Fontanes ni de ses amis. Eh bien ! dans ces conditions, comment environner les écoles publiques de l'atmosphère

de foi dans laquelle naissaient et croissaient les générations des siècles écoulés? Cela était mille fois impossible, et l'on pressent les conséquences de cette impossibilité : dans tous les colléges, sans exception, un premier noyau de jeunes gens, sans aucune tradition chrétienne et sans innocence, faisant tyranniquement la loi à leurs condisciples; l'enseignement mutuel du vice, avec l'égoïsme précoce et la dureté de cœur qui en est la suite; l'esprit de révolte permanent contre Dieu et contre les maitres. Celui qui écrit cette histoire a vu ces choses; aucun de ses contemporains ne démentira son témoignage.

Le remède eût été la libre concurrence. Elle fut proscrite. A dater du 1er juin 1809, tout établissement d'instruction, si obscur qu'il fût, dut prendre l'attache officielle du Grand-Maître, ou cesser d'exister. Il faut voir dans la correspondance de l'abbé Jean de la Mennais avec quel zèle impitoyable on donna la chasse aux humbles prêtres qui tentaient d'apprendre un peu de latin à quelques jeunes paysans bretons, qu'ils préparaient pour le grand séminaire [1]. Les internats que la charité sacerdotale avait créés dans cette vue, furent mis sous la main de l'Université; elle en désignait ou en agréait les maitres. Les enfants reçus dans ces maisons, réduites à la condition de simples pensionnats, devaient suivre les classes des colléges ou des lycées. Bien plus, on inventa des Facultés de théologie d'une création purement civile :

[1] Lettres de MM. de la Mennais à M. Bruté, mort évêque de Vincennes (aux États-Unis). — Paris, Bray, 1865.

nommés par le Grand-Maître, ces professeurs de théologie lui juraient obéissance. On tentait ainsi de transférer de l'Église à l'Université impériale l'enseignement supérieur de la théologie, et cela par la collation de grades dont on prétendait faire la condition *sine quâ non* des dignités ecclésiastiques. « Un prêtre, écrivait l'Empereur, qui n'aura été sous aucune autre dépendance que celle de ses supérieurs ecclésiastiques, ne pourra occuper des places de premier rang que SI L'UNIVERSITÉ LES LUI CONFÈRE! *ce qu'elle pourra refuser dans le cas où il serait connu pour avoir des idées ultramontaines ou dangereuses à l'autorité* [1]. » Est-ce clair? Napoléon voulait être seul maître : et quels moyens d'échapper aux serres impériales, toute carrière demeurant fermée à quiconque n'avait pas franchi les Thermopyles universitaires? Voilà ce qui était sans exemple en Europe, sans exemple dans les temps anciens ni dans les temps modernes, et ce qu'on a fait supporter à la France en lui persuadant que, sans cela, la Révolution et l'unité nationale étaient en péril.

Je ne saurais trop insister sur cet ensemble d'autocratie césarienne. C'était tout un système, puissamment conçu, savamment coordonné, le système des Pharaons résumé par Moïse en ces termes : « Opprimons avec habileté [2]. » Cette oppression, je le reconnais, ne pesait pas seulement sur l'Église catholique de France, mais

[1] Notes pour le Ministre des cultes (Saint-Cloud, 30 juill. 1806). *Corresp. de Napoléon Ier*, t. XIII, p. 15.

[2] *Opprimamus eos sapienter* (*Exode*, I, 10).

sur les protestants et sur les israélites. On avait à dessein nivelé les cultes, pour les avilir l'un par l'autre en les confondant [1]. Toutefois, les consistoires protestants ou juifs n'étaient point un embarras pour César; jamais ils ne lui avaient opposé de résistance. Mais l'Église catholique avait un chef qui n'était point sujet de Napoléon : tant que le Pape ne serait pas assoupli comme un gant dans la main du dominateur du monde, il n'y avait rien de fait; la toute-puissance de César avait une borne. Au contraire, que le Souverain Pontife devînt un simple outil de gouvernement, manié à discrétion par le successeur de Charlemagne, à l'instant la volonté de Napoléon devenait la voix de Dieu, la règle vivante de la conscience humaine. Dieu ne l'a point permis, mais on va voir qu'il ne s'en est pas fallu beaucoup que ce rêve monstrueux ne se soit accompli.

Avant de résumer ce long duel de la plus colossale puissance qui fut jamais avec la conscience d'un vieillard captif, qu'on me permette de noter deux faits. Bien des personnes se persuadent volontiers que si le Pape tombait dans la sujétion d'un gouvernement, il ne saurait venir à l'esprit de ce gouvernement, dans l'état présent de l'opinion et des mœurs publiques, d'attenter au dogme ou à la morale catholique. C'est pourtant ce qu'a fait Napoléon Ier en deux circonstances qu'il importe de remettre en lumière.

Tout le monde connaît le dogme : « Hors de l'Église point de salut. » Eh bien, Napoléon essaya de le supprimer, en

[1] De Maistre, *Corresp. diplomatique*, II, 182.

faisant disparaître cette formule du catéchisme qu'il imposait à tous les diocèses de France. Il fallut l'intervention du cardinal Fesch pour que les paroles dont il s'agit fussent rétablies dans le catéchisme impérial. — D'un autre côté, l'Empereur y avait fait insérer tout un chapitre où *l'amour* envers Napoléon (oui, *l'amour*) était ordonné sous peine de la DAMNATION ÉTERNELLE [1]. — En même temps, il maintenait dans le droit civil la faculté de divorcer, et Portalis défendait aux prêtres de refuser la bénédiction nuptiale à ceux qui se remarieraient du vivant de leur femme, après avoir divorcé avec elle [2]. En présence d'exemples si récents, comment soutenir que le dogme et la morale catholique n'ont rien à redouter de l'assujettissement du Souverain Pontife à la domination séculière?

C'est cet assujettissement, non point partiel, mais total. qui va être le but suprême de la politique de Napoléon. Dès 1806, le Pape n'est plus que l'*évêque de Rome* [3]: César *en est l'empereur* [4]. Quelques notes sont échangées : Pie VII renvoie ses ministres aussi fréquemment que l'exige Napoléon; mais le Pape n'en maintient pas moins son libre arbitre. Alors les événements se précipitent. Pie VII, enlevé de Rome, est jeté en prison; ses États sont confisqués, et tout exercice de son pouvoir spirituel est SUPPRIMÉ DE FAIT jusqu'à la chute de l'Em-

[1] V. *Pièces justificatives*, N° 6.
[2] Circulaire du 19 prairial an X.
[3] Lettre de Napoléon au cardinal Fesch, 7 janv. 1806; *Corresp. de Napoléon*, t. XI, p. 528.
[4] Lettre de Napoléon à Pie VII, 22 févr. 1806; *Corresp. de Napoléon*. t. XII, p. 38.

pire. Ce n'est pas là de l'histoire ancienne : ce que je dis là, je l'ai vu.

Un seul point embarrassait l'Empereur. La personne de Pie VII mise en interdit, Napoléon comptait suppléer à l'action du Pape par celle des évêques. Mais la mort allait décimant l'épiscopat, et comment faire des évêques catholiques en se passant du Pape? Pour l'aider à trancher la question, l'Empereur réunit à Paris ses sujets les prélats de France et d'Italie. Dans son omnipotence, il décora cette assemblée du titre de concile national, et lui proposa de décréter que, faute par le Pape d'avoir institué dans les six mois les élus de l'Empereur, ceux-ci seraient faits évêques par le métropolitain. Comment mettre plus ouvertement l'Église dans la main de César?

Une commission d'évêques, chargée de faire un rapport sur la proposition impériale, s'efforça de gagner du temps : elle conclut timidement à députer préalablement auprès de Pie VII pour conférer avec lui sur le projet de décret [1]. Le croira-t-on? sur cette simple motion dilatoire de la Commission, sans même laisser aux prélats assemblés le temps de la discuter, Napoléon déclara le concile dissous. Trois membres de la Commission, enlevés dans la nuit, furent enfermés à Vincennes jusqu'à ce qu'ils eussent donné leur démission de leurs siéges respectifs. Terrifiés par ces mesures, les autres évêques

[1] Il est triste de constater que, dans une première délibération, tous les membres de cette Commission fléchirent, sauf M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, et M. de Broglie, évêque de Gand. Mais, le lendemain, la majorité se trouva ferme. Parmi les faibles du premier jour on ne saurait trop s'étonner de rencontrer les cardinaux Spina et Caselli, tous les deux négociateurs du Concordat.

furent mandés, un à un, par le général Ministre de la police, et prirent entre ses mains, chacun à son tour, l'engagement de livrer la hiérarchie à l'omnipotence impériale. Réunis alors derechef, sans même que l'Empereur daignât révoquer le décret de dissolution du concile, ils canonisèrent la volonté du Maître. Il est vrai qu'on leur avait affirmé que le Souverain Pontife y donnait les mains : après quoi, pour décourager la résistance de Pie VII, on lui représenta qu'il était abandonné par les évêques.

Est-ce tout? Non. Environné de traîtres dès les premiers jours, affaibli par une mise au secret sinon constante, du moins habituelle, durant quatre années, fasciné un instant, dans un tête-à-tête préparé avec art, par l'ascendant si supérieur de Napoléon, — plus encore peut-être par ses caresses que par ses menaces, — Pie VII signa le suicide de la papauté, à Fontainebleau, le 25 janvier 1813. C'était le renouvellement de la chute de Pascal II. Inoubliable exemple du péril que court l'indépendance religieuse du Saint-Siége quand elle cesse d'être protégée par une barrière temporelle. Sans doute Pie VII se hâta de rétracter un acte ainsi extorqué ou surpris. Mais, comme on pouvait s'y attendre, cette rétractation fut ignorée, et Napoléon la tint absolument pour non avenue. Pour toute réponse, il mit au *Bulletin des lois de l'Empire* ce qu'il nommait le concordat de Fontainebleau [1]. Ainsi armé de la signature du Pape, quelle résistance eût-il rencontrée dans

[1] V. *Pièces justificatives*, N° 7.

l'Église de France si Dieu ne fût pas intervenu à Leipsick? Qui ne sait que les élèves du séminaire de Gand, au nombre de 236, dont 40 diacres ou sous-diacres, ayant refusé d'assister à la messe de l'intrus que l'Empereur avait nommé évêque de ce diocèse, furent enlevés et incorporés en masse dans un régiment du train, où ils servirent jusqu'à la chute de Napoléon [1].

On a trop oublié ces choses, et trop peu de personnes savent aujourd'hui combien peu il s'en est fallu que, du détroit de Messine jusqu'à l'Elbe, l'Église russe ait servi de type à une Église qui eût continué de s'intituler catholique romaine. Et qui ne sent que, ce crime une fois consommé, c'en était fait de la conscience du genre humain? Comment eût-elle tenu longtemps contre l'asservissement et le pervertissement du sacerdoce catholique? « Les princes qui convoitent l'autorité spirituelle, a dit Lacordaire, n'ont jamais osé la prendre sur l'autel de leurs mains; ils savent bien qu'il y a là une absurdité plus grande encore que le sacrilége. Incapables donc qu'ils sont d'être *directement* reconnus comme la source et les régulateurs de la Religion, ils cherchent à s'en rendre maîtres par l'intermédiaire de quelque corps sacerdotal asservi à leurs volontés; et là, pontifes sans mission, usurpateurs de la vérité même, ils en mesurent aux peuples la quantité qu'ils jugent suffisante pour être un frein à la révolte; ils font du sang de Jésus-Christ un instrument de servitudes morales et de calculs politiques, jusqu'au jour où ils sont avertis par de terribles catas-

[1] V. *Pièces justificatives*, N° 8.

trophes que le plus grand crime de la souveraineté contre elle-même et contre la société, c'est l'attouchement profanateur de la Religion [1]. »

On comprend que l'Église ait salué la Restauration comme une délivrance. Non-seulement elle se trouvait hors des serres impériales, mais, pour la première fois depuis la Révolution, elle était traitée par la puissance publique avec égards, et sur toutes les marches du trône elle voyait des princes qui croyaient ce qu'elle croit et dont elle était aimée. Pour don de joyeux avénement, Louis XVIII, dans sa charte constitutionnelle, proclama la religion catholique la religion de l'État. La violation publique du repos dominical fut réprimée par une loi. Le divorce disparut du code civil. Les évêques eurent la libre direction de leurs petits séminaires. Bien plus, la surintendance de l'instruction primaire fut mise dans leurs mains. Le Ministère des cultes fut aboli. Un évêque fut à la fois Ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Les congrégations religieuses de femmes furent encouragées par la législation. Les couvents d'hommes étaient vus par le gouvernement avec faveur. Une loi fut votée pour la punition du sacrilége. Le roi Charles X, le Dauphin son fils, le premier Ministre M. de Villèle, la plupart de ses collègues, tous les directeurs généraux, tous les chefs de service, tous les préfets, tous les magistrats un peu haut placés, étaient sincèrement catholiques. Tous les autres fonctionnaires s'incli-

[1] *Lettre sur le Saint-Siége.*

naient en ce sens. De grands travaux d'évangélisation furent entrepris par les missionnaires de France et par les jésuites sur presque tous les points du royaume.

Il faut le dire puisque cela est vrai : l'insuccès de tout cela fut énorme. On n'aboutit qu'à rendre la Religion odieuse et impuissante à un point à peine croyable.

La loi pour l'observation du dimanche, extérieurement exécutée dans les villes par la fermeture des boutiques, rencontra dans la France, telle que la Révolution l'avait faite, une opposition tenace qui ne put être surmontée. Voltaire et Rousseau n'avaient pas été réimprimés une seule fois sous l'Empire : de 1817 à 1824, il parut douze éditions du premier et treize du second. Helvétius, Diderot, d'Holbach, Dupuis, Volney, sortirent de leurs sépulcres. Toute une procession de morts (le mot est de Lacordaire) fut évoquée avec fanatisme contre l'Église, et, eu égard aux passions d'alors, tous ces morts apparaissaient vivants. Les immondes banalités de Pigault-Lebrun étaient répandues à 32,000 exemplaires; le chansonnier Béranger devenait une puissance. Partout l'Église trouvait devant elle des adversaires sans nombre : non-seulement les séides des sociétés secrètes et, derrière eux, les voltairiens déclarés, mais la masse flottante, qu'épouvantait le fantôme de l'ancien régime. Le catholicisme, érigé en religion de l'État, était l'une des faces de ce régime, et la plus détestée de toutes.

C'est que le dix-huitième siècle était encore vivant. En 1802, Jésus-Christ était rentré dans ses temples : mais il n'était pas rentré dans les âmes que l'anti-christianisme lui avait ravies. Dans presque toute la France

d'alors, la plupart de ceux qui exerçaient une profession libérale étaient sans religion : non-seulement ils s'abstenaient de tout culte, mais, à tout propos, dans leurs discours journaliers, l'hostilité anti-chrétienne débordait. L'article 6 de la Charte de Louis XVIII parut être une déclaration de guerre à l'incroyance pratique de la bourgeoisie française. Ce qui rend fort, c'est ce qui est vivant dans les mœurs et non ce qui est écrit dans les lois. La France étant ce qu'elle était en 1814, l'article 6 de la Charte ne pouvait être que la constitution légale d'une sorte d'hypocrisie officielle, chose qui répugne profondément et légitimement au caractère de la nation. En effet, par-dessus tout, il est de l'essence de la religion d'être sincère : pour pratiquer, il faut croire. Donc, quand, au sein d'un peuple, des doctrines religieuses contraires sont en présence, comme deux armées ennemies sur un même champ de bataille, quand cet antagonisme a dans les mœurs publiques des racines trois fois séculaires et reconnues inextricables, allons plus loin, quand je ne dis pas la foi catholique, mais la foi chrétienne est en minorité numérique dans les classes qui dominent et entraînent les autres,— c'est là un immense malheur, c'est, pour la nation, un immense amoindrissement moral : mais toute pression même indirecte, exercée par l'autorité séculière, pour déterminer des manifestations religieuses d'où la foi est absente, ne fera que rendre le mal plus intense et plus profond.

On put le voir en 1830 et en 1831. Les passions amoncelées au fond des âmes par l'alliance publique du trône et de l'autel, réagirent avec fureur. Les croix de mission,

plantées avec tant d'éclat sous la Restauration, furent partout renversées ; Saint-Germain-l'Auxerrois fut saccagé, l'archevêché de Paris fut démoli par des sauvages. sous le regard impassible de la garde nationale en armes. Est-ce que ces excès eussent été possibles en 1814, à la chute de l'oppresseur de Pie VII? Est-ce qu'ils vinrent à l'esprit de qui que ce soit en 1848, à la disparition d'un gouvernement notoirement peu favorable à l'Église? Après 1830, il fallut attendre trois ans pour que l'habit ecclésiastique pût reparaître dans les rues de Paris ; en 1848, il ne s'est pas caché un seul jour. Ce ne sont pas là des théories, ce sont des faits, et ils sont éclatants comme le soleil, ils sont péremptoires.

Sous la Restauration, bien des catholiques avaient déjà conscience de l'illusion que se faisaient la plupart des évêques de France sur la force qu'apportait à la Religion la protection du Roi, comme on disait alors. Mais ces catholiques n'étaient point écoutés. Et cela se comprend ; l'expérience n'avait point encore prononcé. L'Église de France, malheureusement, avait, elle aussi, ses émigrés.

C'étaient ceux des évêques nommés par Louis XVI, qui n'étaient rentrés en France qu'avec Louis XVIII. Par une double susceptibilité (monarchique et gallicane), ces évêques avaient refusé au Pape de se démettre de leurs siéges, et ils avaient protesté contre le Concordat de 1801, qui les réputait démissionnaires. Leur insigne fidélité à la maison de Bourbon faisait d'eux, en matière de religion, les conseillers naturels de la monarchie restaurée.

Ils l'entraînèrent tout d'abord dans une voie malheu-

reuse, dans une laborieuse et confuse négociation avec le Saint-Siége pour obtenir la mise à néant du grand acte de 1801. A leur sens, rien de ce qui avait été fait en France en l'absence du roi légitime ne devait subsister après son retour. Pie VII résista longtemps; il lui répugnait, on le conçoit, d'annuler lui-même l'acte culminant de son pontificat. Toutefois il finit par signer, en 1817, le rétablissement du concordat entre Léon X et François I[er]. C'était reculer de trois cents ans en arrière, et c'en fut assez pour soulever contre le traité toute la France nouvelle. Le nombre des diocèses se trouvait porté de cinquante à quatre-vingt-douze; il y avait ainsi à doter quarante-deux évêchés de plus. Le concours des Chambres était nécessaire; il fut bientôt évident qu'on ne l'obtiendrait pas. La situation se trouva donc singulièrement fausse : le Roi avait solennellement engagé sa parole au Saint-Siége et il ne pouvait la tenir. On finit par tomber d'accord d'un moyen terme : le concordat de 1817 ne fut point abrogé, il fut éludé. Le Pape déclara en consistoire que la convention nouvelle avec la France n'avait pu être exécutée: mais il la prit néanmoins pour base d'un remaniement général de la circonscription des diocèses de France, dont le nombre fut élevé à quatre-vingts.

Il y eut donc dans le royaume trente évêques de plus. L'Église de France pouvait en être comme renouvelée. mais à une condition : c'est que les évêques connaîtraient leur temps et seraient tout à la fois des hommes de gouvernement et des hommes d'apostolat. L'idée n'en vint à personne. On ne songea qu'à *décrasser* l'épiscopat, c'est-à-dire à faire évêques tout ce qu'il restait de gen-

tilshommes ou d'anoblis dans les rangs du sacerdoce [1]. La plupart des élus étaient des vieillards, en qui le déclin de l'âge n'était guère racheté par aucune autre recommandation que celle de la naissance. Un souffle sénile et sans puissance se répandit ainsi dans l'Église. Partout, les plus stériles souvenirs du passé; l'intelligence du présent, nulle part. Un évêque pieux et éclairé, un peu surfait d'abord par les louanges publiques, mais trop diminué depuis par ceux qui ne l'ont point connu, M. Frayssinous, eut la pensée de ressusciter l'ancienne Sorbonne, « le concile permanent des Gaules. » Au dix-huitième siècle, dans la seconde moitié surtout, la Sorbonne était bien déchue : elle s'en allait comme tout l'ancien régime. Mais enfin elle pouvait se relever et grandir. Il y avait place pour toutes les améliorations. C'était quelque chose de fonder à Paris, de nos jours, un centre d'études ecclésiastiques supérieur à celles qui se font communément dans les séminaires. Toutefois la conception de M. Frayssinous, un peu étroite peut-être, n'aboutit point. M. de la Mennais la mit à l'*index*, comme entachée d'arrière-pensées gallicanes. Mollement accueillie d'ailleurs par les évêques, elle échoua définitivement devant les prétentions de l'archevêché de Paris.

Or, à l'époque dont je parle, en contraste avec cette vieillesse, avec cette insuffisance sur laquelle il m'a été

[1] Lettre de l'abbé F. de la Mennais à M. Bruté (Paris, 6 août 1817). Le témoignage complaisant de Picot ne saurait prévaloir contre cette lettre tout à fait confidentielle, émanant d'un homme aussi bien informé et *alors* aussi bon juge. — Il s'agit seulement là des choix de 1817.

pénible d'insister, une séve d'une exubérance inattendue circulait dans les esprits. Sous la double excitation de la paix et de la liberté politique, la jeunesse des écoles enflait ses voiles, elle aspirait avec une ardeur sans limites à de nouveaux rivages, à de nouveaux horizons. Le vieux levain révolutionnaire fermentait chez les uns, l'ardeur de l'inconnu chez les autres. Mais tous sentaient que l'avenir n'était point aux vieillards, et que, tout en restant fidèle à l'Église, qui est de tous les temps, il fallait la distinguer des hommes de l'ancien régime, qui étaient mortels : la vérité demeure, mais les hommes passent, et avec eux le vêtement d'un jour qu'ils ont pu prêter à la vérité.

Voilà dans quelle disposition d'esprit Henri Lacordaire entra au séminaire. Sans doute la situation avait ses dangers, mais elle avait son frein. Quelles que pussent être, dans le jeune avocat qui s'improvisait séminariste, les ardeurs et les hardiesses de l'intelligence, on verra que la docilité du cœur et la piété filiale envers l'Église n'ont pas un instant cessé d'être les plus fortes. Seulement, quand on repasse dans son esprit la conduite de Napoléon Ier, particulièrement envers l'Église, on n'a pas de peine à s'expliquer l'horreur persévérante de Lacordaire pour le despotisme; et lorsqu'on a vu le mal qu'a fait à la Religion, en France, la protection du roi Charles X, on s'étonne moins de l'attitude prise en 1830 par celui qui était appelé de Dieu à fonder, cinq ans après, l'œuvre des Conférences de Notre-Dame de Paris et à rétablir. de ce côté-ci des Alpes, l'ordre de Saint-Dominique

CHAPITRE PREMIER

ÉDUCATION — INCRÉDULITÉ — CONVERSION

Premiers temps de la vie. — La famille. — Le collège. — L'école de Droit. — La Société d'Études de Dijon. — Stage au barreau de Paris — Conversion. Entrée au Séminaire.

Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naquit à Recey, « petit bourg des montagnes de la Bourgogne, assis sur le penchant d'une colline, au bord d'une rivière appelée l'Ource, qui est un des affluents de la Seine. »

C'était le 12 mai 1802, l'époque même où les églises se rouvraient dans toute la France. Celle de Recey était encore fermée : Henri Lacordaire fut baptisé dans un village voisin, à Lucey, par le desservant du lieu. L'humble prêtre était loin de prévoir ce que devait être un jour cet enfant dans l'Église de Dieu [1].

Le berceau des Lacordaire était un village de l'ancien

[1] V. l'acte de baptême, *Pièces justificatives*, N° 9.

duché de Langres, Bussières-les-Nonnes, ainsi nommé à cause du voisinage d'une abbaye de Cisterciennes, contemporaine de saint Bernard [1]. Par une singularité qui s'était déjà rencontrée à Domremy, lieu natal de Jeanne d'Arc, un ruisseau partageait Bussières entre deux provinces : Bussières, rive droite, appartenait à la Bourgogne, Bussières, rive gauche, à la Champagne. La maison où naquit le père d'Henri Lacordaire se trouvait dans la partie bourguignonne.

M. Nicolas Lacordaire était maître en chirurgie, profession héréditaire dans sa famille. Madame Lacordaire était une orpheline, fille d'un avocat au parlement de Dijon, fort homme d'honneur, mais qui avait plus de probité que de fortune.

A quatre ans, Henri Lacordaire n'avait plus de père. Sa mère revint s'établir à Dijon, sa ville natale, pour l'éducation de ses quatre fils; Henri était le second.

Cette éducation ne connut point la mollesse. Madame Lacordaire était une femme d'un caractère viril, d'une raison saine et ferme, d'une piété simple et forte. Forcée de vendre la maison où ses enfants étaient nés, elle ne leur laissa point ignorer qu'ils étaient pauvres et qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes.

De 1806 à 1809, Henri fut placé à Bussières, chez le frère aîné de son père : il avait conservé de ce séjour, de la vue des bois, comme de la frugalité des mœurs bourgeoises à la campagne, au commencement de ce siècle, un souvenir qui lui fut toujours sacré.

[1] Aujourd'hui Bussières-les-Belmont

Quand il eut sept ans (l'âge de *discrétion*, comme disaient nos pères), sa mère le rappela près d'elle pour lui faire commencer ses études classiques. Fidèle à toutes les bonnes traditions, c'est alors aussi qu'elle le conduisit au curé de sa paroisse pour faire ses premiers aveux. « Je traversai le sanctuaire, dit-il[1], et je trouvai seul, dans une belle et vaste sacristie, un vieillard vénérable, doux et bienveillant. C'était la première fois que j'approchais du prêtre ; je ne l'avais vu, jusque-là, qu'à l'autel, à travers les pompes et l'encens. M. l'abbé Deschamps (c'était son nom) s'assit sur un banc et me fit mettre à genoux près de lui. J'ignore ce que je lui dis et ce qu'il me dit lui-même, mais cette première entrevue entre mon âme et le représentant de Dieu, me laissa une impression pure et profonde. Je ne suis jamais rentré dans la sacristie de Saint-Michel de Dijon sans que ma première confession me soit apparue sous la forme de ce beau vieillard et de l'ingénuité de mon enfance. L'église tout entière de Saint-Michel a, du reste, participé à ce culte pieux, et je ne l'ai jamais revue sans une certaine émotion, qu'aucune autre église n'a pu m'inspirer depuis. Ma mère, Saint-Michel et ma religion naissante, font dans mon âme une sorte d'édifice, le premier, le plus touchant et le plus durable de tous. »

Le temps n'était pas loin pourtant où cette impression devait s'affaiblir plus qu'on ne saurait le dire. En 1812, trois mois avant la fin de l'école scolaire, Henri

[1] Notice sur le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Lacordaire entrait, avec une demi-bourse, comme pensionnaire, au lycée impérial de Dijon; il avait alors dix ans.

Ici se place un souvenir qui ne devait point s'effacer de sa mémoire et qui caractérise bien les mœurs scolaires de l'époque. « Dès le premier jour, dit-il, mes camarades me prirent comme une sorte de jouet, je ne pouvais faire un pas sans que leur brutalité ne trouvât le secret de m'atteindre. Pendant plusieurs semaines je fus privé par violence de toute autre nourriture que ma soupe et mon pain. Pour échapper à ces mauvais traitements, je gagnais, pendant les récréations, *quand cela m'était possible*, la salle d'études, et je m'y dérobais, sous un banc. à la recherche de mes condisciples, Là, seul, *sans protection*, abandonné de tous, je répandais devant Dieu des larmes religieuses, lui offrant comme un sacrifice mes souffrances, priant et m'élevant vers la croix de son Fils par une union tendre que je n'ai jamais peut-être éprouvée au même degré..... Mon supplice cessa aux vacances et à la rentrée scolaire, soit qu'on fût las de me poursuivre, soit que peut-être j'eusse mérité mon pardon par une moindre innocence[1]. »

Ce n'est point ici un fait isolé: c'est ainsi que la France laissait élever ses enfants. Doit-on s'étonner que plusieurs s'en soient souvenus quand ils sont devenus des hommes?

A douze ans, Henri fit sa première communion. « Ce fut, continue-t-il, ma dernière joie religieuse: bientôt les ombres s'épaissirent autour de moi; une nuit froide m'en-

[1] Notice.

toura de toutes parts, et je ne reçus plus de Dieu, dans ma conscience, aucun signe de vie[1]. »

Que dirai-je de ses études ? Bon élève, sans être remarquable, dans les classes de grammaire, le rang qu'il occupait entre ses condisciples alla toujours s'élevant d'année en année jusqu'à la fin.

Il avait eu, au début, une bonne fortune singulière. Trois mois après l'entrée d'Henri au lycée de Dijon, il y était arrivé de l'École Normale un jeune professeur de 22 ans. A la rentrée de 1812, *l'enfant à l'œil noir et aux longues paupières* plut tout d'abord à M. Delahaye. Humblement chargé de la classe élémentaire, ce dernier se trouvait, ce semble, un peu à l'étroit dans sa chaire de grammairien. Il aimait à faire venir dans sa chambre quelques élèves et à développer leur mémoire en leur faisant réciter des vers de la Fontaine. Henri Lacordaire se distingua tout de suite dans cet exercice : pas d'effort, pas de gêne, mémoire remarquable, accentuation nette et facile ; il disait les vers comme s'il les eût faits. Il ne cherchait nullement à produire de l'effet ; l'amour-propre lui était étranger en apparence ; on eût dit qu'il s'oubliait. On s'apercevait toutefois qu'un sentiment doux et calme l'animait intérieurement. « Je ne sais, écrivait cinquante ans après son vénéré maitre, je ne sais où il avait trouvé ce calme, cette douceur, sous laquelle on entrevoyait très-bien une volonté forte et résolue[2]. »

Charmé de ces heureuses dispositions, M. Delahaye

[1] Notice.
[2] Lettre de M. Delahaye, du 20 mars 1862.

sollicita la faveur de faire travailler Henri auprès de lui pendant une partie des heures d'étude; cette initiative dura trois ans. A la Fontaine avait succédé Racine, puis Voltaire, dont le jeune écolier savait par cœur des tragédies entières : dans l'intervalle d'une récréation, il apprenait un acte d'*Athalie* [1]. Assurément M. Delahaye ne soupçonnait point le génie de son disciple; mais ce n'en est pas moins à ses soins assidus d'alors, aux conseils vigilants qu'il reçut de lui depuis, et comme en se jouant, que Lacordaire a toujours rapporté non-seulement les succès de collége qu'il obtint plus tard, mais aussi les sentiments élevés qu'il avait respirés dans ses entretiens. « Ami des lettres, dictait le P. Lacordaire sur son lit de mort, M. Delahaye cherchait à m'en inspirer le goût; homme de droiture et d'honneur, il travaillait à me rendre doux, chaste, sincère et généreux, et à dompter l'effervescence d'une nature peu docile. La Religion lui était étrangère : il ne m'en parlait jamais, et je gardais le même silence à son égard..... Il me laissa donc suivre la pente qui emportait mes condisciples loin de toute foi religieuse ; mais il me retint sur les sommets élevés de la littérature et de l'honneur, où lui-même avait assis sa vie. Les événements de 1815 me le ravirent prématurément. Il entra dans la magistrature et il est devenu conseiller à la Cour de Rouen. J'ai toujours associé son souvenir à tout ce qui m'est arrivé d'heureux. »

Le P. Lacordaire mourant s'accusait, on vient de le

[1] Témoignage de M. Guérard, de l'Institut, l'un des condisciples d'Henri au collége de Dijon.

voir, du peu de docilité de sa vie de collége. Cela fait souvenir de la note infligée à Crébillon par ses maîtres : *Puer ingeniosus, sed insignis nebulo.* Cette note a pu être parfois méritée par Henri Lacordaire. Ce n'est pas qu'il ne fût habituellement fort doux ; le témoignage de ses condisciples les plus intimes, d'accord avec celui de M. Delahaye, ne laisse aucun doute à cet égard. Mais, par un contraste des plus caractéristiques, cette douceur habituelle s'unissait à je ne sais quoi d'impétueux et d'ardent ; et, par accès, cette jeune volonté se montrait tout à la fois intraitable et indomptable. Sous ce rapport, il fit plus d'une fois le désespoir des maîtres d'études, dont il excellait d'ailleurs à déjouer la surveillance par les tours d'écolier les plus hardis.

A ce premier moment de sa vie, Henri Lacordaire travaillait peu, sinon dans les trois derniers mois de l'année (pour rapporter à sa mère sa moisson de couronnes). C'est qu'il consentait bien à passer pour paresseux, mais non pas à être tenu pour incapable. Ce fut assez pour lui de se savoir noté comme tel au cours de mathématiques, pour vouloir obtenir, l'année d'après, le premier prix en cette faculté. Il en fit la gageure avec lui-même et il la gagna.

Du reste, ce n'est pas en rhétorique seulement, quoi qu'il en ait dit, que commencèrent à éclore les germes littéraires déposés par M. Delahaye dans sa jeune intelligence ; ses notes universitaires de troisième et de seconde, que j'ai sous les yeux, démentent cette appréciation. Ce n'est qu'en rhétorique pourtant, je le reconnais, qu'il prit tout à fait le vol de l'aigle ; de ce moment, non-seulement

il dépassa, mais il éclipsa tous ses condisciples. Le collége de Dijon n'a pas eu un second exemple d'une supériorité aussi éclatante ; et cette supériorité eut un tel retentissement que le nom d'Henri Lacordaire conquit dès lors une sorte de célébrité dans toute sa province. Je me rappelle que celui qui le portait nous paraissait déjà comme couronné d'une auréole, quand il vint s'asseoir à côté de nous sur les bancs de l'École de Droit de Dijon, au mois de novembre 1819.

Un horizon nouveau s'ouvrait en ce moment devant lui. En attendant, toutes les habitudes de sa vie étaient changées. « En entrant à l'École de Droit, disait-il, je retrouvai la petite maison de ma mère et le charme infini de la vie domestique, tendre et modeste. Il n'y avait dans cette maison rien de superflu, mais une simplicité sévère, une économie arrêtée à point, le parfum d'un âge qui n'était plus le nôtre, et quelque chose de sacré, qui tenait aux vertus d'une veuve mère de quatre enfants, les voyant autour d'elle adolescents déjà, et prévoyant qu'elle laisserait derrière elle une génération d'honnêtes gens et peut-être d'hommes distingués [1]. »

Le P. Lacordaire a parlé de ses études juridiques en des termes beaucoup trop modestes. On aurait tort de prendre au mot cette modestie. Mes souvenirs de condisciple et les registres de la Faculté de Droit protestent hautement contre l'idée que le P. Lacordaire s'était faite d'Henri Lacordaire légiste. Il ne lui était pas donné, quoi

[1] NOTICE.

qu'il en dise, de pouvoir être médiocre en aucun genre ; il rencontra dans nos rangs des émules, mais il fut toujours des premiers parmi les premiers.

Il eut pour maître de droit civil un homme d'une réelle vigueur d'esprit, mais surtout d'une clarté d'exposition hors de ligne, Proudhon. Par malheur, le professeur était de son temps. Les jours de Grotius, de Domat, de Daguesseau fuyaient loin de nous ; la science du Droit avait perdu sa grandeur. Pas de vues générales ; point de droit naturel, point de droit public : nul soupçon de la philosophie du Droit ; nulle mention de son histoire, par suite nulle connaissance approfondie du droit romain. C'était bien, en effet, une exégèse technique d'articles de lois arithmétiquement enchaînés, sans perspective sur le passé, sans introduction dans les profondeurs éternelles du Droit, sans regard sur les lois générales de la société humaine ; un enseignement propre à faire des gens de métier, incapable de former de grands jurisconsultes, de grands magistrats et de vrais citoyens [1].

Doit-on s'étonner qu'une intelligence aussi élevée que celle de Lacordaire ait eu en médiocre estime une science ainsi mutilée ? Ce manque d'attrait en lui pour le droit positif, pour le droit privé, pour le droit des affaires, devait porter ses fruits plus tard.

« Heureusement, parmi les deux cents étudiants qui fréquentaient ces cours, il s'en rencontrait une dizaine qui voulaient être autre chose que des avocats de mur mitoyen, et pour qui la patrie, la gloire, les vertus civi-

[1] Notice.

ques étaient un mobile plus actif que les chances d'une fortune vulgaire. Ils se connurent bien vite par cette sympathie mystérieuse qui réunit le vice au vice, la médiocrité à la médiocrité, mais qui appelle aussi à un même foyer les âmes venues de plus haut et tendant à un but meilleur. Presque tous ces jeunes gens devaient leur supériorité au Christianisme. Ils voulurent bien, quoique je n'eusse pas leur foi, me reconnaître comme l'un d'entre eux, et bientôt des réunions intimes ou de longues promenades nous mirent en présence des plus hauts problèmes de la philosophie, de l'histoire, de la politique et de la Religion [1]. »

Oserai-je le dire ? Ces réunions, ces promenades, ont fait la destinée d'Henri Lacordaire ; elles ont décidé de la direction de son esprit et de sa volonté pour le reste de sa vie [2].

En Suisse, dit un voyageur, entre Neufchâtel et Genève, on voit une fontaine dont l'eau se sépare et coule partie au nord, partie au sud. L'eau du nord joint un ruisseau qui se rend dans le lac de Neufchâtel, dont les flots vont se perdre dans le Rhin et dans la mer d'Allemagne ; l'eau du sud gagne le lac de Genève, c'est-à-dire le Rhône, qui court vers la Méditerranée. C'est là ce qu'on nomme le point de partage des deux mers. De même, le moment dont je parle fut le point de partage de la vie de Lacordaire. Jusqu'alors il avait suivi la pente

[1] NOTICE.

[2] « Ces intelligences qui ont transformé la mienne et *qui m'ont mené où je suis.* » — LACORDAIRE, lettre du 29 décembre 1829. — A M. Foisset.

commune, la pente qui emportait la foule de nos condisciples loin, bien loin de toute foi religieuse. Il semblait donc qu'il dût naturellement s'engager de plus en plus sur cette pente. Mais la Providence avait sur lui d'autres vues. Par un usage hardi de son libre arbitre, Lacordaire se jeta résolûment dans le courant contraire, sans se douter, ni nous non plus, que, par la puissance de la vérité, il serait logiquement amené un jour à ce qu'il voulait alors le moins, à la religion catholique, au sacerdoce, au cloître.

C'était en 1821. Après vingt-deux ans de guerre, la France jouissait de la paix comme on jouit d'une conquête. Ce n'était plus cette flamme héroïque si infructueusement prodiguée, sous l'Empire, dans tant de batailles; c'en était une autre non moins généreuse, la flamme qui fait les poëtes, les orateurs et les citoyens. Tout se renouvelait à la fois, les institutions, la littérature, l'histoire, la philosophie. La tribune avait de Serre et Lainé, et elle allait avoir Berryer et M. Guizot. Les journalistes s'appelaient Chateaubriand, Bonald, la Mennais. Lamartine venait de publier ses premières *Méditations*, Victor Hugo, ses premières *Odes*. Shakespeare, Schiller, Gœthe, Byron, Walter Scott, naturalisés Français tous ensemble et tout à coup, semblaient nous ouvrir, dans un horizon inconnu mais prochain, des perspectives sans limites. M. Guizot préparait l'histoire de la révolution d'Angleterre, M. Thiers celle de la révolution française, Augustin Thierry ces travaux qui devaient lui

coûter la vue, mais qui ont créé chez nous le sentiment de la vérité historique sur les temps barbares et le moyen âge. M. Cousin détrônait le sensualisme, en attendant qu'il traduisît Platon. C'était, on l'a dit [1], on le croyait alors, comme une *instauratiò magna* de l'esprit humain.

Aussi quelle sincérité, quel désintéressement dans nos études! Les jeunes gens d'alors (j'entends ceux qui avaient quelque valeur) avaient une autre passion que celle d'obtenir un emploi ou de faire fortune : ils avaient la passion du vrai, du beau, la passion de l'idéal en toutes choses. Certes les illusions ne leur manquaient point, mais ces illusions étaient généreuses. Ils remuaient assurément beaucoup plus de questions qu'ils n'en pouvaient résoudre; ils abordaient bien des livres et bien des problèmes au-dessus de leurs forces, les plus grands monuments, certes, et comme le dit le P. Lacordaire, les plus hauts problèmes de l'esprit humain. Mais croira-t-on qu'il ne leur en demeurât pas quelque chose, et que des jeunes gens qui feuilletaient, même superficiellement, Platon, Aristote, Cicéron, Descartes, Grotius, Montesquieu, Pascal, Bossuet, Leibniz, ne rapportassent quoi que ce fût de leur commerce enthousiaste avec ces grandes intelligences? Voilà les hommes que fréquentait à vingt ans Henri Lacordaire. Qui osera dire que de telles lectures, si rapides et si incomplètes qu'on puisse les supposer, n'ont pas laissé dans cet esprit, si prompt à comprendre et à admirer, une trace lumineuse et féconde?

[1] M. Caro, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1855. — Article intitulé : « De 1820 à 1830. »

Pour moi qui ai connu Henri à ce moment de sa vie et qui ne l'ai pas depuis perdu de vue un seul jour, je n'hésite point à affirmer qu'en politique, en philosophie, en histoire, en littérature, il est resté jusqu'à la fin, à très-peu près, ce que la Société d'Études de Dijon l'avait fait. Il ne s'est modifié que sur la Religion ; encore est-ce fort peu de temps après les temps dont je parle et par une sorte d'incubation personnelle des germes que la Société d'Études avait mis dans son esprit.

Cette Société était partagée en quatre sections : Philosophie, Histoire, Droit public, Littérature. Lacordaire se fit inscrire dans les quatre sections, mena de front toutes ces études, et, dès les premiers jours, se montra hors de pair comme improvisateur et comme écrivain.

L'écrivain parut d'abord. Deux fois par mois, les quatre sections, dont les conférences spéciales étaient hebdomadaires, se réunissaient en assemblée générale pour entendre lire des essais littéraires.

Je n'oublierai de ma vie l'impression produite au milieu de nous par la première lecture que fit Lacordaire. Dans cette composition, juvénile d'ailleurs, sa magnifique imagination rayonnait dès lors avec une splendeur telle que, de ce jour, nous sentîmes que sa pensée habitait une sphère supérieure à la nôtre, et s'y revêtait d'un éclat dont la prose de Chateaubriand nous avait seule jusque-là donné l'idée.

Dans les conférences il nous étonna plus encore. Chacune de nos sections avait son programme d'études. Chaque semaine, l'ordre du jour appelait une des questions du programme ; un membre, désigné à l'avance,

lisait un rapport, qui préparait et ouvrait la discussion. Plus qu'aucun d'entre nous, Lacordaire descendait dans la lice. Le courant d'idées qui dominait parmi nous n'était pas le sien. Le rapport entendu, il éprouvait donc souvent le besoin de protester. Alors c'était comme l'éruption d'un volcan. Jamais depuis je n'ai rencontré nulle part ailleurs une pareille soudaineté, une pareille impétuosité, une pareille richesse d'improvisation. Les idées et les images affluaient à l'envi. On eût dit que le dernier mot de chaque phrase se présentait à l'orateur en même temps que le premier. *Plenus sum sermonibus, et coarctat me spiritus uteri mei, loquar et respirabo paululum*[1]: ce verset de Job peint admirablement Lacordaire à vingt ans. Il parlait comme pour se délivrer du démon intérieur qui s'agitait en lui, et alors c'était une fertilité d'arguments, une chaleur d'âme, un imprévu et un bonheur d'expression incomparables. Redisons-le toutefois, ce qui caractérisait par-dessus tout cette jeune éloquence, c'était un don merveilleux, mais rare entre tous parmi les enfants de la France du Nord; c'était le coloris, c'était l'éclat.

« Nous écoutons encore, écrivait vingt-cinq ans après un membre de la Société d'Études, nous écoutons encore ces improvisations pleines d'éclairs, ces argumentations remplies d'agilité, de ressources inattendues, de souplesse et de saillies; nous voyons cet œil étincelant et fixe, pénétrant et immobile; nous entendons cette voix claire,

[1] Je suis plein de paroles, un esprit est en moi qui me presse, je parlerai et je serai soulagé.

vibrante, frémissante, haletante, s'enivrant d'elle-même, n'écoutant qu'elle seule et s'abandonnant sans réserve et sans contrainte à la verve intarissable de la plus riche nature. O belles années si vite écoulées, ô précieux et magnifiques jeux de l'esprit, vous prédisiez à la cause de Dieu un incomparable athlète [1]. »

J'ai dit que le courant d'idées qui dominait parmi nous n'était pas le sien : je m'explique.

Lacordaire était sorti du collége à l'âge de dix-sept ans, avec une religion détruite, comme il l'a dit tant de fois, mais honnête, ouvert, impétueux, très-sensible à l'honneur, vivement épris des belles-lettres et des belles choses, *ayant devant lui, comme le flambeau de sa vie, l'idéal humain de la gloire* [2]. L'amour de l'étude et l'élévation de ses sentiments l'avaient préservé des déréglements vulgaires; il était demeuré relativement chaste, sans contact avec les femmes, comme l'Hippolyte d'Euripide, sans pruderie toutefois, on le devine, et se prêtant dans une certaine mesure aux confidences plus ou moins libres de ses camarades de collége, mais ayant en dégoût les amours faciles et ne les pardonnant à personne.

A son esprit comme à son cœur, le Christianisme faisait défaut; l'étoile polaire lui manquait. Il lisait donc à l'aventure tout ce qui lui tombait sous la main, avec une avidité sans direction, moins attiré, comme ses contemporains, vers les anciens que vers les modernes, vers le

[1] Lorain, *le R. P. Lacordaire*, p. 12.
[2] Notice.

dix-septième siècle que vers l'âge suivant. C'est ainsi qu'il avait dévoré les *Contes* de Voltaire et son *Dictionnaire philosophique*. Mais J.-J. Rousseau n'en eut pas moins, de bonne heure, ses préférences. La profession de foi du *Vicaire savoyard* était son évangile religieux, le *Contrat social* son évangile politique.

Henri n'avait pas trouvé dans sa famille, il n'avait jamais connu le sentiment qui fait des races royales quelque chose d'auguste et de sacré. Sa mère exceptée, tous ses parents paternels et maternels regrettaient l'Empire; tous avaient vu la Restauration avec un sentiment pénible. Non que Napoléon fût populaire en 1813; bien au contraire. Mais, en 1814, la présence de l'étranger avait surexcité au plus haut point, dans les provinces envahies, comme la Bourgogne et la Champagne, les douleurs de la patrie humiliée. On ne se demandait plus qui avait provoqué les représailles de l'Europe, qui l'avait attirée en armes sur notre sol national. On se sentait sous les pieds de l'ennemi, on aspirait avec passion à le refouler hors de nos frontières, on faisait par conséquent des vœux ardents pour le triomphe de l'homme qui tenait l'épée de la France. Et, quand ces vœux furent déçus par l'événement, l'immense bienfait de la paix, dû au retour des Bourbons, ne suffit point à consoler Henri Lacordaire de ses espérances trompées. Son imagination patriotique prit feu, comme l'a dit M. Lorain, pour le grand vaincu. Il se trouva donc naturellement bonapartiste, et, quand l'opposition à la Restauration de bonapartiste se fit libérale, il se trouva naturellement libéral; il l'était déjà, comme nous tous, par son éducation classique. « Je l'étais d'avance

par instinct, a-t-il écrit lui-même ; et à peine eus-je entendu à mon oreille le retentissement des affaires publiques, que je fus de ma génération par l'amour de la liberté, comme j'en étais par l'ignorance de Dieu et de l'Évangile [1]. »

Disons-le bien haut toutefois, cette liberté qu'il a toujours aimée, ce ne fut jamais la liberté révolutionnaire, la liberté de détruire pour détruire, la liberté anarchique, mais la liberté dans l'ordre, la liberté régulière et tempérée, celle que représentaient en ce moment-là même le duc de Richelieu, Lainé, de Serre, et, dans l'opposition, Camille Jordan et Royer-Collard. Henri Lacordaire avait horreur de 1793. Ses héros n'étaient pas ceux de la Révolution française, Mirabeau, Barnave, Vergniaud, mais ceux de l'antiquité grecque et romaine, qui nous semblaient hauts de dix coudées comme les héros d'Homère. C'était la faute de notre éducation bien plus que celle de notre jugement. Il était bien, certes, de nous faire admirer ce que la Grèce et Rome ont eu d'admirable ; mais le tort de nos maîtres avait été de ne pas nous faire en même temps sentir tout ce qui manquait à ces sociétés païennes, trop exclusivement vantées, et tout ce qui fait l'incontestable supériorité de la civilisation chrétienne.

La liberté, que rêvait à cette date de 1821 Henri Lacordaire, était donc tout à la fois trop abstraite, comme celle du *Contrat social*, et trop païenne. Mais elle n'était point haineuse, et c'est dire assez combien elle se sépa-

[1] NOTICE.

rait radicalement du libéralisme révolutionnaire. Ce fut l'honneur de la jeunesse de Lacordaire, comme de son âge mûr, d'aimer la liberté sans esprit de domination, sans esprit de parti ; de l'aimer pour elle-même, comme on aime la beauté morale, la vérité, la justice ; de l'aimer aussi pour les fruits qu'elle porte, de l'aimer parce qu'elle trempe fortement les âmes et qu'elle donne de la dignité à la vie humaine.

On comprend maintenant ce que nous avions de commun avec Henri et ce qui le séparait de nous. Nous aimions la liberté autant que lui et pour les mêmes raisons que lui ; mais nous ne la concevions pas comme il l'avait conçue. Les jeunes gens qui fondèrent en 1821 la Société d'Études de Dijon étaient fortement attachés tous à la Restauration, la plupart à la foi catholique, mais ils ne relevaient que d'eux-mêmes. Aucune affiliation ne les rattachait ni à ce qu'on a nommé la Congrégation, ni à la Société des *bonnes lettres*, ni à celle des *bonnes études*, ni à aucune des œuvres du prosélytisme monarchique et religieux de l'époque. Tout esprit d'exclusion leur était étranger, et la preuve, c'est que, dès le premier jour, la Société d'Études eut Lacordaire dans ses rangs.

Néanmoins, quelque tolérante qu'elle fût, la majorité était royaliste et catholique : — royaliste, sans séparer le droit national du droit royal ; — catholique sans ostentation comme sans mauvaise honte, sans esprit de domination comme sans concessions serviles ou pusillanimes, sans indifférence comme sans amertume : — mais, enfin, cette majorité était franchement royaliste et franchement catholique.

Par cela même, elle n'acceptait pas du tout le dix-huitième siècle comme une autorité, et en cela, j'ose le dire, elle était fort en avant de la jeunesse contemporaine.

Je ne vois point ce passé à travers un prisme : je n'écris pas de souvenir seulement ; les procès-verbaux de la Société d'Études de Dijon subsistent, et je les ai sous les yeux.

En philosophie, par exemple, dès 1821, Condillac était nettement regardé parmi nous comme un esprit superficiel. Pas un de nous, pas un seul, pas plus Lacordaire que les autres, ne défendait sa doctrine. Les moins avancés s'en tenaient à l'enseignement de M. Laromiguière, qui avait fait, comme on sait, à l'activité de l'âme une tout autre part que son maître. On leur opposait avec ardeur le livre de Reid sur l'esprit humain, et cela seul témoigne assez de l'esprit d'initiative qui nous animait, car qui savait alors en province le nom de Reid ? (Les leçons de M. Royer-Collard sur la philosophie écossaise et la traduction de Reid par Jouffroy, n'ont été publiées qu'en 1828.) Kant même, bien que non traduit encore, ne nous était pas entièrement inconnu. D'autres de nos condisciples remontaient hardiment jusqu'à Bossuet (*de la Connaissance de Dieu et de soi-même*). Quoi qu'en ait dit un écrivain d'une haute autorité, mais d'une génération qui n'a point connu notre jeunesse, nous avions, certes, bien plus à nous défendre alors des idées excessives de MM. de Bonald, de Maistre, de la Mennais, que de celles des Encyclopédistes, singulièrement décriés à nos yeux par les ruines qu'ils avaient faites.

Nulle banalité donc dans le mouvement d'idées auquel notre groupe se livrait : sans doute nous étions de notre temps, mais nous en étions avec indépendance.

En Littérature, nous avions dévoré l'*Allemagne* de M[me] de Staël, le Shakespeare de M. Guizot, le Schiller de M. de Barante, le *Cours de littérature dramatique* de Schlegel, pleins d'espérance dans ce souffle nouveau qui nous venait du dehors, mais sans que nous ayons consenti jamais à sacrifier aux dieux étrangers ni Racine ni Molière.

Notre section d'Histoire était en pleine réaction contre l'*Essai sur les mœurs;* mais, si nous n'avions ni le mépris ni la haine du passé, nous n'en professions pas le culte. Nous nous appliquions à connaître à fond la France d'autrefois, non pour décrier, mais pour mieux comprendre et mieux servir la France d'aujourd'hui. Nous poursuivions par l'histoire, à travers la diversité des temps et des mœurs, l'étude assidue des intérêts et des opinions dans notre pays ; nous admirions, par-dessus tout, ces grands exemples d'héroïsme civil, Juvénal des Ursins, la Vacquerie, Achille de Harlay, Matthieu Molé, que l'antiquité païenne n'a point surpassés et qui nous avaient trop peu frappés au collége. En un mot, nous complétions virilement, autant qu'il était en nous, notre éducation philosophique, littéraire, historique et politique.

En Droit public, nous n'avions pas les yeux tournés vers l'ancien régime, nous voulions la Charte de 1814, mais en lui donnant pour complément des projets de loi discutés et délibérés par nous avec toute l'ardeur et

toute la confiance de la jeunesse, projets dont le libéralisme ne manquait assurément ni de sincérité ni de hardiesse.

C'est au milieu de ces chaleureuses discussions, où Lacordaire, habituellement à lui seul, faisait tête à toute la Société d'Études, qu'un jour, le 5 mars 1822, il demanda la parole, abjura la doctrine politique de Rousseau comme *menant droit à un suicide social*, et déclara que, persuadé par quatre mois de débats, lui aussi, il se ralliait désormais à la Restauration, complétée par la liberté selon la Charte. L'acclamation fut unanime. La séance fut un moment interrompue. Par un élan presque électrique, tous les membres présents se jetèrent l'un après l'autre dans les bras de Lacordaire : durant ses onze années d'existence, la Société d'Études de Dijon n'a pas eu une journée comparable à celle-là.

A dater de ce moment, Henri fut un royaliste constitutionnel, comme on disait en ce temps-là, et son attitude à l'endroit de la Religion se modifia naturellement d'une façon marquée. Jusque-là il avait professé le déisme, avec une pointe, assez acérée parfois, de moquerie voltairienne. S'il ne devint pas tout de suite croyant, du moins le côté social de la question religieuse, l'évidence du bien que la Religion fait aux hommes, son action si manifestement secourable et salutaire aux peuples, le frappèrent désormais de plus en plus. Son libéralisme s'effraya du voltairianisme. « L'impiété, écrivait-il dès lors, l'impiété conduit à la dépravation; les mœurs corrompues enfantent les lois corruptrices, et la licence emporte les peuples vers l'esclavage sans qu'ils aient le temps de pousser un cri. »

Il ne s'en tint pas là. Parmi les membres de la Société d'Études, il en est un auquel il demanda, jusqu'à la fin de l'année scolaire, trois entretiens par semaine sur la Religion. Celui à qui la chose fut demandée est encore vivant : il déclare n'avoir jamais rencontré une loyauté de discussion comparable à celle de Lacordaire[1]. Henri proposait son objection avec sa supériorité naturelle ; puis il écoutait la réponse sans interrompre. Certes, il était rare qu'il se rendît sur-le-champ, tant il y avait en lui de ressources pour la réplique. Mais, à la rencontre suivante, si la réflexion l'avait convaincu, spontanément il ne manquait jamais de dire : « Ce que je vous ai objecté l'autre jour ne valait rien, n'en parlons plus ; mais j'ai une autre difficulté à vous proposer ; » et il entamait le débat sur un point nouveau.

C'était le moyen de faire le tour du monde avant d'aboutir à une conclusion. Cependant un grand point était gagné : Lacordaire avait cessé de mépriser la doctrine catholique ; désormais cette intelligence si vive était en travail sur la question religieuse, et il ne semble pas téméraire de penser que, chez lui, l'esprit de doute ne laissa pas de perdre du terrain dans cette controverse amicale prolongée durant cinq mois.

Telles étaient ses dispositions, plus qu'incertaines encore toutefois, à l'endroit de la Religion, lorsqu'il quitta Dijon pour aller faire dans la capitale son stage d'avocat.

[1] M. Guillemin lui rend le même témoignage (*Souvenirs du Ciel*, p. 249) : « M. Lacordaire avait une admirable manière de discuter sur la religion, il s'oubliait tout à fait lui-même pour chercher la vérité seule. »

Le 30 novembre 1822, il prêtait serment en cette qualité devant la Cour de Paris [1].

Un grand homme de bien, un juste, le président Riambourg, membre honoraire de notre Société d'Études, avait recommandé Henri Lacordaire à un compatriote, M. Alexandre Guillemin, avocat aux Conseils et à la Cour de cassation. M. Guillemin reçut à bras ouverts le jeune stagiaire. Après avoir fait l'éloge de son protégé, M. Riambourg écrivait qu'il ne s'agissait plus que de lui donner à Paris une bonne direction. M. Guillemin en tira cette conséquence que la première indication qu'il dût à Henri, c'était celle d'un confesseur. Quel ne fut pas son étonnement en entendant cette réponse : « Oh ! moi, monsieur, je ne fais pas ça [2]. »

Il était dans le caractère d'Henri de prendre au sérieux tout ce qu'il entreprenait : il se donna sans réserve à sa situation nouvelle, fréquenta la conférence des avocats, s'efforça de s'interdire la littérature et de s'enfermer tout entier dans les études juridiques. Il savait qu'en l'envoyant à Paris, sa mère s'était imposé un sacrifice d'argent au-dessus de ses forces; il tardait à Lacordaire d'en alléger le poids en déposant dans ses mains ses premiers honoraires d'avocat. Par malheur, il n'avait que vingt ans et demi, et une ordonnance toute récente

[1] Lettre à M. Lorain du 7 décembre 1822.
[2] Cette réponse me fut rendue en ces propres mots par M. Guillemin, à Dijon, quelques jours après.

défendait de paraître à la barre avant vingt-deux ans [1]. Cela, il est vrai, ne l'inquiétait guère. « Si j'étais cité au Conseil de discipline, écrivait-il le 18 janvier 1823, ce serait une occasion de faire un beau discours, et voilà tout. Un jeune avocat qui, après avoir plaidé avec quelque talent avant l'âge, serait condamné pour cela, pourrait se faire honneur de sa condamnation. »

Il entrait donc au barreau plein de confiance, pauvre, mais alègre, assuré qu'il était que son humble chambre d'étudiant serait un jour visitée par la gloire. Si l'on veut se représenter à cette date Henri Lacordaire, il faut relire cette page, si vivante de ressemblance, du mieux informé de ses biographes, M. Lorain : « Le caractère et le talent d'Henri éclataient en de singuliers contrastes. Cet esprit si soudain était capable d'un travail long, graduel, continu, quotidien, opiniâtre; cette nature énergique était patiente ; elle réunissait l'emportement et la mansuétude. Cette imagination impatiente et reine était propre aux profondeurs d'un long dessein: chez elle, la promptitude de la vue pouvait s'allier à la réflexion la plus suivie, au plus constant calcul. A côté d'une florissante adolescence, tout le sérieux anticipé de l'homme mûr; la gaieté folle, et jusqu'à la bouffonnerie de l'enfant, mêlée à la méditation du penseur. Avec ce tempérament d'ardeur et de passion, un goût *naturel* pour l'ordre, pour la méthode, pour l'arrangement des petites choses; une simplicité d'élégance, une recherche de propreté et d'exactitude. Lorsque l'œil d'un

[1] Ordonnance royale du 20 novembre 1822.

ami se glissait dans sa cellule de travail, il n'y trouvait rien que de soigné et de symétrique. Nul désordre dans les livres; le papier, l'écritoire, les plumes, le canif même, disposés avec une sorte d'art correct sur la petite table noire, et ne formant avec elle aucun angle désagréable à la vue. La même régularité, la même netteté dans ses manuscrits, dans son écriture, dans tout ce qu'il faisait, dans tout ce qu'il touchait. » Tel il était à vingt ans, tel il est demeuré jusqu'à la fin. On a les ratures de Bossuet et celles de Buffon; l'on n'aura jamais celles de Lacordaire.

On a vu que M. Guillemin le traitait en père. Il lui remit immédiatement quelques affaires de son ancien cabinet d'avocat à la Cour royale, entre autres une question d'état fort belle, où se trouvait compromis un des plus grands noms du premier Empire, et où il avait Tripier pour adversaire. Lacordaire (on verra pourquoi) ne devait jamais plaider cette cause éclatante. Mais, en attendant, il parut plusieurs fois, toujours avec succès, devant le tribunal de la Seine et à la barre de la Cour d'assises. Les mémoires de palais qu'il rédigeait étaient remarqués. M. Guillemin le présenta au procureur général à la Cour de cassation, M. Mourre, dont il avait épousé la nièce, et ce magistrat éminent aimait à charger le jeune stagiaire de lui préparer des projets de réquisitoires. Veut-on plus encore? Un jour que Lacordaire avait eu la bonne fortune de plaider devant M. Berryer, le grand avocat en fut si frappé, qu'il l'invita sur-le-champ à venir le voir le lendemain, causa avec lui pendant une heure et lui dit : « Vous pouvez vous placer au premier rang

du barreau (quel horoscope dans une telle bouche !) mais vous avez de grands écueils à éviter, entre autres l'abus de votre facilité pour la parole [1]. »

Avant d'entrer au séminaire, Lacordaire (il me l'a affirmé) n'a eu avec M. Berryer que cet unique entretien, dont j'ai la date précise, 8 février 1824. On vient de voir en quels termes l'entretien en question était résumé, quinze jours après, par Lacordaire lui-même. Trente-sept ans plus tard, le fait s'était transformé dans la mémoire de M. Berryer. L'illustre orateur croyait avoir dès lors prédit les *Conférences de Notre-Dame :* et c'est ainsi qu'en recevant le P. Lacordaire à l'Académie française, M. Guizot s'est cru fondé à mettre sur les lèvres de M. Berryer cette parole : « Faites-vous prêtre, et vous deviendrez un éminent orateur de la chaire. » J'atteste que, le lendemain même, le 25 janvier 1861, le Père m'a donné l'assurance la plus formelle que M. Berryer ne lui a dit, de près ni de loin, rien de semblable.

Voilà quelle était, au Palais, la situation d'Henri Lacordaire au commencement de 1824.

L'état de son esprit, à cette date, ne nous est pas moins connu. Il s'exagérait, à son lit de mort, ses dissentiments d'alors avec les jeunes gens qui appartenaient, à Paris, à la *Société des bonnes études*. Il s'est peint lui-même, avec plus de vérité, dans une lettre un peu antérieure à cette époque [2] : royaliste en politique, « sans

[1] Lettre à M. Lorain, 23 février 1824.
[2] A M. Fontaine, 10 novembre 1823.

y joindre cette âpreté et cette petitesse de vues qui déshonorent la vérité. » Toute sa correspondance la plus intime, à ce moment de sa vie, est dans cette nuance, qui fut la sienne en politique jusqu'à la révolution de 1830. Il n'était royaliste que par raison; les autres l'étaient par sentiment. Ceux-ci d'ailleurs inclinaient, pour la plupart, vers des exagérations qu'il ne pouvait approuver, et c'est là le souvenir dominant qui lui était resté de ses rapports avec eux. De là les paroles de la *Notice* auxquelles je fais allusion ici.

Quant à la Religion, Henri l'aimait déjà, sans l'avouer tout à fait. « J'ai l'âme extrêmement religieuse, ajoutait-il, et l'esprit très-incrédule; mais, comme il est dans la nature de l'esprit de se laisser subjuguer par l'âme, il est probable qu'un jour je serai chrétien [1]. Je suis susceptible de vivre dans la solitude et de me précipiter dans le tourbillon des choses humaines, aimant le calme quand j'y songe, le bruit quand j'y vis, faisant quelquefois d'une cure de campagne mon château favori, lui disant adieu quand je passe sur le Pont-Neuf; retenu dans ma position par une force de raison qui me fait concevoir qu'essayer de tout et changer de place, ce n'est pas changer de nature, et qu'il est des besoins pour qui cette terre est stérile. J'ai une grande activité et une conception si prompte que j'en abuse souvent. J'ai aimé des hommes; *je n'ai point encore aimé de femmes*, et je ne les aimerai jamais par leur côté réel [2]. »

[1] Il l'était dès lors plus qu'il ne voulait l'avouer, ou plutôt c'était déjà un aveu.

[2] Lettre à M. Fontaine, avocat à Paris 17 novembre 1823. Cette lettre

Rien, toutefois, ne trahissait au dehors ce désenchantement précoce. « Ils me prédisent tous dans le monde un bel avenir, » disait Lacordaire. Et, en effet, il pouvait choisir. Il pouvait choisir entre le barreau, qui s'ouvrait à lui sous de tels auspices, et le ministère public, plus fait peut-être pour un talent comme le sien, et où le haut patronage de M. Mourre ne lui eût pas fait défaut. Mais une voix intérieure lui disait que sa vocation n'était pas là. En effet, un malaise indéfinissable (laissons parler celui qui en fut le confident), « une tristesse intérieure et progressive, et la grandeur de la pensée chrétienne remuaient en silence le fond de cette âme que rien ne pouvait remplir. La société avait peu de charmes pour lui. Les spectacles l'ennuyaient. Il se trouvait « faible, dé« couragé, solitaire au milieu de huit cent mille hommes. « *rassasié de tout sans avoir rien connu.* » Ces boutades de mélancolie annonçaient le jour des choses divines [1]. »

Que s'était-il donc passé en lui ?

Il était arrivé à Paris à la fin de 1822, admirant et aimant la morale de l'Évangile (c'étaient ses termes). respectant ses ministres, parce que leur influence est salutaire à la Société, mais n'ayant point fait un pas, ce semble, au delà de la profession de foi du Vicaire savoyard. Toutefois, la question religieuse occupait son

est citée dans son entier par le P. Chocarne. Les avances d'amitié qu'elle contenait n'eurent pas de suite, Lacordaire étant entré au séminaire six mois après.

[1] LORAIN, p. 16 et 17.

esprit et troublait sa conscience plus qu'il ne voulait l'avouer à ses amis incrédules, qui, dominés par les injurieuses défiances de ce temps-là, n'admettant pas qu'on pût accorder au Catholicisme une adhésion pure de tout calcul, surveillaient, avec une inquiétude non dissimulée, le disciple de Jean-Jacques venant d'accepter l'appui de M. Riambourg et le patronage de M. Guillemin.

Henri les rassurait de son mieux. Mais il n'était pas en lui de comprimer ni le libre essor de son intelligence en quête de la vérité, ni l'invincible sincérité de sa parole. Dans la longue solitude de ses soirées, ses conversations religieuses de Dijon, dans l'été de 1822, lui revenaient à l'esprit. Il se reprenait à ces hautes questions qui ont exercé les plus grandes intelligences; il les méditait assidûment dans le secret de sa conscience et sans qu'il s'en ouvrît à personne : c'est en ce sens qu'il a pu dire avec vérité qu'aucun homme vivant n'avait pris part à sa conversion. M. Gerbet, avec qui la Société d'Études de Dijon était en correspondance, lui avait fait bon accueil à son arrivée à Paris : mais leurs relations n'avaient rien d'intime, et ils ne parlaient point ensemble de religion; Lacordaire en a fait maintes fois la déclaration formelle. L'œuvre de Dieu ne s'en accomplissait pas moins dans cette âme d'élite.

En 1823, il avait passé les vacances dans sa famille, gardant son secret, mais dès lors profondément changé : les préventions depuis longtemps amoncelées dans son esprit contre la foi catholique avaient fondu comme la neige sous l'action du soleil. « Je n'avais plus véritablement d'objections, m'a-t-il dit depuis, mais je ne me

tenais point encore pour assuré que tel dût être l'état définitif de ma raison; j'appréhendais que les doutes ne reprissent le dessus un jour ou l'autre. J'étais, ajoutait-il, comme l'armée autrichienne, en 1813, de l'autre côté du Rhin; pas une baïonnette française ne disputait le passage, mais les Autrichiens ne s'y fiaient pas, et ils furent là six semaines sans passer le Rhin : c'est ainsi qu'avant de déclarer ma conversion, même à ma mère. j'ai laissé passer six mois. »

Ce moment est si considérable dans la vie du P. Lacordaire, que je ne puis mieux faire que de lui laisser tout à fait la parole jusqu'à son entrée au Séminaire.

Une fois converti, il songea naturellement à préparer peu à peu à la nouvelle de ce changement ses amis restés sceptiques ou déistes. Il écrivait à l'un d'eux, le 7 février 1824 : « Croirais-tu que je deviens chrétien tous les jours? C'est une chose singulière que le changement progressif qui s'est fait dans mes opinions : j'en suis à croire, et je n'ai jamais été plus philosophe. « Un peu de philo-
« sophie éloigne de la Religion, beaucoup de philosophie
« y ramène. » Grande vérité [1]! »

Puis, le 22 février:

« Oui, je crois, mon cher Lorain, et j'ai à me plaindre d'une phrase de ta lettre où tu révoques en doute ma sincérité et ma bonne foi. Si ma lettre n'était pas si folle (ceci est une allusion à quelques plaisanteries qui précèdent ce passage), je te parlerais de mes croyances et de

[1] *Lettre à M. Lorain.* — Qui ne sait le mot de Bacon auquel fait allusion Lacordaire : *Parvi haustus philosophiæ faciunt incredulum, magni christianum.*

ce qui m'y a conduit. D'où vient que mes amis ne me comprennent pas? Ils ont douté de ma conversion politique et n'y ont vu qu'un calcul adroit; ils se moquent de ma conversion religieuse et m'invitent à attendre que les Jésuites aient détrôné l'Université. »

Enfin, le 15 mars :

« Il m'a pris, ces jours derniers, une idée bien plus extraordinaire que tout cela. Je veux être attaché vif à une croix de bois si je n'ai pas pensé sérieusement à me faire curé de village. Illusions du moment! Fantômes prompts à s'évanouir! Besoin de se remuer dans l'Etna de la vie!

« Tu veux que je te raconte mes idées religieuses. Mais, aujourd'hui, je n'ai plus assez de place. Je te dirai seulement que *je suis arrivé à mes croyances catholiques par mes croyances sociales*, et qu'aujourd'hui, rien ne me semble mieux démontré que cette conséquence : la Société est nécessaire; donc la religion chrétienne est *divine*, car elle est le seul moyen d'amener la Société à sa perfection, en prenant l'homme avec toutes ses faiblesses, et l'ordre social avec toutes ses conditions[1]. »

« Mon cher ami, j'ai toujours cherché la vérité avec

[1] *Lettre à M. Lorain*. — L'idée est à peine indiquée; mais je crois le syllogisme concluant. Si la société est de Dieu et si le Christianisme est la seule religion qui civilise, comment le Christianisme ne viendrait-il pas de Dieu? Toutes les religions que l'homme s'est faites à lui-même, le polythéisme, le mahométisme, ont abouti à la dégradation de l'homme. S'il n'en est point ainsi du Christianisme, n'est-ce pas la preuve qu'il n'est point de l'homme, mais qu'il est de Dieu? Qui aurait connu à ce point les conditions de la vraie civilisation de l'homme, sinon Celui qui a fait l'homme?

Lacordaire, d'ailleurs, annonçant sa conversion à un ami incroyant,

bonne foi et en laissant à part tout orgueil, ce qui est le seul moyen de la découvrir. Si mes opinions ont dû quelque chose au cercle d'amitiés dans lequel j'ai vécu (ceci a trait aux promenades de l'été de 1822), cependant il est vrai de dire que je n'ai jamais cédé qu'à mes propres réflexions et par des vues que mon esprit avait combinées. »

Un peu plus tard, quand toute la vérité fut devenue un fait public, Lacordaire, dans une lettre à un autre ami, achevait ses confidences :

« Mon sacrifice religieux t'a sans doute surpris, parce qu'il est tombé au milieu de vous comme un coup de foudre que rien n'avait préparé; parce que tu me connaissais tel que j'étais sorti de Dijon, et non tel que j'étais devenu. Mais la pensée marche en dix-huit mois.

« Ce n'est pas, mon cher ami, que j'aie lu beaucoup d'ouvrages propres à former ma conviction; je n'en ai pas touché un seul. Ce n'est pas que j'aie souffert une séduction lente et insensible de la part des personnes qui m'entouraient; on ne m'a pas parlé quatre fois de religion [1]. J'ai trouvé la foi dans mon âme plus comme un souvenir que comme un don nouveau, comme une

mais royaliste, a dû lui présenter la vérité sous l'aspect le plus sympathique à cet ami. « On trouve singulier, lui disait-il plus tard, que j'aie été amené aux idées religieuses par les idées politiques : plus j'avance, plus je découvre la justesse de cette voie. *Au reste, on peut arriver au Christianisme par tous les chemins*, PARCE QU'IL EST LE CENTRE DE TOUTES LES VÉRITÉS. »

[1] Ceci est pleinement confirmé par le témoignage de M. Guillemin *Le P. Lacordaire*, p. 78 et 79. V. aussi p. 8.

conséquence de principes antérieurement acquis que comme une création nouvelle de ma pensée. Je me rappelle avoir lu un soir l'évangile de saint Matthieu et d'avoir pleuré : quand on pleure, on croit bientôt [1]. »

Dans sa correspondance avec M. Lorain, il accentuait les choses encore davantage :

« Je suis bien changé, et je t'assure que *je ne sais pas comment cela s'est fait*. Quand j'examine le travail de ma pensée depuis cinq ans [2], le point d'où je suis parti, les degrés que mon intelligence a parcourus, le résultat définitif de cette marche lente et hérissée d'obstacles, je suis étonné moi-même, et j'éprouve un moment d'adoration vers Dieu.

« Mon ami, cela n'est bien sensible que pour celui qui a passé de l'erreur à la vérité, qui a la conscience de toutes ses idées antérieures, qui en saisit la filiation. les alliances bizarres, l'enchaînement graduel, et qui les rapproche des différentes époques de sa conviction. Un moment sublime, c'est celui où le dernier trait de lumière pénètre dans l'âme et rattache à un centre commun les vérités qui y sont éparses. Il y a toujours une telle distance entre le moment qui suit et le moment qui précède celui-là, entre ce qu'on était auparavant et ce qu'on est après, qu'on a inventé le mot *grâce* pour exprimer cet éclair d'en haut. Il me semble voir un homme qui s'avance au hasard, un bandeau sur les yeux : on le

[1] Lettre à M. Boissard, 22 mai 1824.
[2] Depuis son entrée à l'École de Droit.

desserre peu à peu, il entrevoit le jour : le mouchoir tombe, et il se trouve en face du soleil [1]. »

C'est bien là le langage même que nous retrouvons sur les lèvres du Père à son lit de mort :

« Aucun livre, aucun homme ne fut l'instrument de Dieu auprès de moi. Aucune prédication chrétienne n'avait captivé mon attention. Après dix-huit mois, j'étais seul à Paris comme le premier jour, étranger à tout parti, sans flot qui me portât, sans influence qui éclairât mon esprit..... Je devais souffrir sans doute d'un isolement si dur et si complet ; mais il entrait dans les vues de Dieu sur moi. Je traversais péniblement ce désert de ma jeunesse, ne sachant pas qu'il aurait son Sinaï, ses éclairs et sa goutte d'eau.

« Il est impossible de dire à quel jour, à quelle heure, et comment ma foi, perdue depuis dix années, réapparut dans mon cœur comme un flambeau qui n'était pas éteint. La théologie nous enseigne qu'il y a une autre lumière que celle de la raison, une autre impulsion que celle de la nature : « L'esprit de Dieu, dit l'apôtre saint « Jean, souffle où il veut, et vous ne savez ni d'où il « vient ni où il va. » Incroyant la veille, chrétien le lendemain, certain d'une certitude invincible, ce n'était point l'abnégation de ma raison, enchaînée tout à coup sous une servitude incompréhensible ; c'était au contraire la dilatation de ses clartés, une vue de toutes choses sous un horizon plus étendu et une plus pénétrante lumière. Ce n'était pas non plus l'abaissement subit du

[1] Lettre du 11 mai 1824.

caractère sous une règle étroite et glacée, mais le développement de son énergie par une action qui venait de plus haut que la nature. Ce n'était pas enfin l'abnégation des joies du cœur, mais leur plénitude et leur exaltation. Tout l'homme était demeuré; il n'y avait de plus que le Dieu qui l'a fait.

« Qui n'a pas connu un tel moment, n'a pas connu la vie de l'homme. Tout chrétien connaît plus ou moins cet état; mais il n'est jamais plus vif et plus saisissant qu'en un jour de conversion [1]. »

On vient, pour la première fois, d'embrasser un à un, d'un seul regard, tous les degrés du merveilleux changement qui achevait de s'accomplir. Il ne faut pas s'y tromper : l'homme s'agite en toute liberté; mais Dieu le mène. C'est Dieu qui avait donné à Henri Lacordaire une mère chrétienne. C'est Dieu qui l'avait introduit, à dix-huit ans, dans une société de jeunes chrétiens, hommes d'intelligence, faisant honneur à leur foi par leurs mœurs et leur caractère. C'est Dieu qui lui avait fait plus tard, au milieu de Paris, une solitude d'esprit et de cœur pleinement ouverte aux souvenirs du foyer domestique, de la tendresse maternelle et des joies de la première communion, comme *à l'évidence historique et sociale du Christianisme* [2]. C'est Dieu enfin qui avait frappé le rocher et en avait fait jaillir une source d'eau vive.

Là ne devait pas s'arrêter le miracle.

[1] Notice.

[2] V. les *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais*, p. 129, Œuvres, t. VI.

Pour celui qui redevient chrétien, quoi de plus naturel que de vouer tout son être à l'apostolat de la vérité reconquise! Or, l'un des dons que Lacordaire avait reçus de Dieu, c'était une logique ardente, s'élançant d'un seul bond tout au bout d'une situation, comme tout au fond d'un sentiment ou d'une idée. Être chrétien, pour lui, comme l'a dit M. Lorain, c'était être prêtre; être prêtre. ce fut plus tard être moine. Il n'ignorait pas qu'il aurait contre lui, comme un seul homme, toute sa famille, ses amis incrédules (et peut-être aussi les autres), peut-être enfin sa mère même. Rien de tout cela ne put l'arrêter.

« Une fois chrétien, c'est le P. Lacordaire qui parle, le monde ne s'évanouit point à mes yeux, il s'agrandit avec moi-même. Au lieu du théâtre vain et passager d'ambitions trompées ou satisfaites, je vis en lui un grand malade qui avait besoin qu'on lui portât secours, et je ne vis plus rien de comparable au bonheur de le servir, sous l'œil de Dieu, avec l'Évangile et la Croix de son Fils. » Tranchons le mot, Lacordaire se sentit appelé d'en haut. « Le désir du sacerdoce, dit-il, m'envahit comme une conséquence naturelle de mon propre salut. Ce désir fut vif, ardent, irréfléchi, mais inébranlable; et jamais, depuis quarante ans, dans les vicissitudes d'une existence constamment agitée, il ne m'inspira de regrets [1]. »

Voilà la vérité, toute la vérité. Dans tout ce récit, on le voit, il ne reste pas la plus petite place pour le roman: et, en effet, avant d'entrer à Saint-Sulpice, Henri Lacordaire n'avait jamais aimé d'autre femme que sa mère.

[1] Notice, ch. I.

Beaucoup de ses condisciples et de ses contemporains lui survivent; aucun d'eux ne démentira ce témoignage : *Qui vidit testimonium perhibet et scit quia vera dicit*[1]. En se donnant à l'Église, Henri Lacordaire apportait à Dieu une âme ardente, mais des mœurs pures, une jeunesse austère et un cœur vierge.

Sa résolution prise, il lui restait à obtenir le consentement maternel. Henri le sollicita vers la fin de mars[2]. Madame Lacordaire avait fondé sur son second fils d'autres espérances. Elle ne manquait pas d'ambition pour ce fils, qui était depuis longtemps l'orgueil de tous les siens : elle avait rêvé pour Henri la simarre de Daguesseau; elle comptait sur lui pour l'honneur et pour la douceur de ses vieux jours; elle redoutait de le voir porter l'Évangile dans des contrées où elle ne pourrait le suivre. Peu préparée à la pensée de le voir quitter le monde, elle eut d'autant plus de peine à s'y résigner d'abord qu'elle se croyait autorisée davantage à se défier d'une vocation qui semblait si soudaine et si insuffisamment prouvée. Elle lui écrivit six lettres, où respire le combat entre la joie de la conversion de son Augustin et la tristesse de le perdre. Mais enfin, par-dessus tout, elle était *chrétienne, courageuse et forte;* craignant de résister à l'appel de la Providence, elle se rendit, au bout de cinq semaines, aux vœux de son fils[3].

[1] *Évangile de saint Jean*, XIX, 35.
[2] Lettre à M. Foisset, du 2 mai 1824.
[3] Dans la *Notice*, le Père présente la résistance de sa mère comme postérieure à sa démarche à l'archevêché. En ce point, sa mémoire l'a trompé en 1861, comme le prouve péremptoirement cette phrase de la

Cependant celui-ci avait fait part à M. Guillemin de son désir d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice et d'y obtenir une demi-bourse pour alléger autant qu'il était en lui les charges de cette mère, qui avait fait jusque-là pour lui, en pure perte, semblait-il, de si grands sacrifices. M. Guillemin le conduisit à l'un des grands-vicaires de l'archevêque de Paris, M. Borderies, depuis évêque de Versailles, homme d'aimable et sainte mémoire. Ce dernier, raconte M. Guillemin, après avoir pris le jeune Lacordaire à part, sans doute pour un examen plus complet, le ramena « avec cette joie du bon pasteur qui rayonne au milieu des larmes [1]. » M. Borderies était logé à l'archevêché, dans ce magnifique palais si sauvagement détruit, sous les yeux de la garde nationale en armes, le 13 février 1831. Il introduisit immédiatement Lacordaire auprès de l'archevêque, M. de Quélen. Le prélat reçut le jeune néophyte avec bonté et avec grâce. « Il me demanda, dit le P. Lacordaire, quel était mon diocèse, et si c'était bien ma volonté de m'agréger au sien. Sur ma réponse affirmative, il me dit qu'il en écrirait à l'évêque de Dijon, en m'invitant à le faire de mon côté. Puis il ajouta : « Vous défendiez au barreau des causes « d'un intérêt périssable; vous allez en défendre une « dont la justice est éternelle. Vous la verrez bien diver-

lettre par lui écrite à M. Foisset le 2 mai 1824 : « J'ai instruit ma mère de mon projet sur la fin de mars. » J'ai d'ailleurs sous les yeux la lettre de madame Lacordaire à son fils, du 31 mars 1824, en réponse à la première confidence de sa vocation. Seulement, ne doutant pas de l'assentiment final de sa mère, il écrivit à l'évêché de Dijon avant de l'avoir définitivement obtenu.

[1] *Souvenir du Ciel*, par M. Guillemin, p. 253.

« sement jugée parmi les hommes; mais il y a là-haut « un tribunal de cassation où nous la gagnerons définiti- « vement [1]. »

L'archevêque de Paris ne pouvait faire les frais de l'éducation ecclésiastique d'un jeune homme destiné à un autre diocèse. Donc, avant de congédier Lacordaire, M. Borderies, sans perdre un seul instant, lui fit écrire, sous sa dictée, dans les termes les plus simples, une supplique à l'évêque de Dijon pour solliciter son excorporation, sur ce motif, que le signataire, né à Recey-sur-Ource, obtenait « des bontés de Mgr l'archevêque de Paris une demi-bourse au séminaire de Saint-Sulpice [2]. » Cette démarche allait de soi. On ignore ce que l'archevêque de Paris avait ajouté de sa main à l'appui de la requête; mais il est permis de présumer qu'il écrivit de manière à en assurer le succès, qui, du reste, ne se fit point attendre. M. de Quélen jouissait dès lors de la plus haute autorité morale au sein de l'Église de France. L'évêque de Dijon, M. de Boisville, heureux d'avoir cette occasion d'être agréable à l'archevêque, envoya *l'exeat* sans prendre aucune information. Le Prélat, qui n'avait pris possession de son diocèse qu'après le départ d'Henri, et qui vivait d'ailleurs au milieu de nous dans une atmosphère toute patricienne, n'avait point entendu prononcer autour de lui le nom de Lacordaire : il ne douta pas un instant qu'il ne s'agît d'un clerc obscur, né dans un coin reculé de son diocèse, mais élevé à Paris aux

[1] Notice.
[2] *Souvenir du Ciel*, p. 253.

dépens de la charité archiépiscopale. « Que voulez-vous? disait-il, en s'excusant, plus tard : il m'avait écrit une lettre où il ne manquait que les fautes d'orthographe ; je l'avais pris pour le plus grand nigaud de mon diocèse [1]. »

[1] « Il en avait le droit, disait en riant le P. Lacordaire à l'Institut de Sorèze : figurez-vous que j'avais commencé ma lettre par un participe présent. »

CHAPITRE II

PREMIÈRES ANNÉES DE SACERDOCE

Le Séminaire. — Premiers indices de vocation monastique : velléité de se faire jésuite. — Ordination sacerdotale et refus d'une place d'auditeur de Rote à Rome. — Projet d'émigrer aux États-Unis. — Esprit du clergé français sous la Restauration.

Le 12 mai 1824, vingt-deuxième anniversaire de la naissance d'Henri Lacordaire, M. Gerbet, mort évêque de Perpignan, et M. de Salinis, décédé archevêque d'Auch, le conduisaient à Issy, succursale du Grand Séminaire de Paris, dirigée, comme le Grand Séminaire même, par la Compagnie de Saint-Sulpice. On l'y reçut froidement, peut-être pour éprouver sa vocation, peut-être aussi à cause de ses deux introducteurs, notoirement attachés à l'abbé F. de la Mennais, dont les Sulpiciens ne goûtaient nullement, comme on sait, ni les idées philosophiques, ni les exagérations politiques et religieuses [1].

[1] Notice. — On a vu, p. 57, les relations de Lacordaire avec M. Gerbet. M. de Salinis, inséparable de ce dernier, s'était trouvé naturellement en tiers dans ces relations. Ils offrirent à Lacordaire de le présenter à leurs anciens maîtres, et il accepta.

Le nouveau séminariste ne fit aucune attention à cet accueil : il était heureux de ne plus respirer l'air du monde, et sa poitrine, comme son cœur, se dilatait au milieu de cette belle campagne qui a pour rideau les hauteurs boisées de Meudon, de Bellevue, de Sèvres et de Saint-Cloud. Issy lui rappelait Bussières, et il y épanouissait ses vingt-deux ans avec l'ivresse du sacrifice accompli[1].

Il s'efforçait en même temps, de plus en plus, de faire comprendre et accepter par ses amis ce qu'il venait de faire. « Une fois mes croyances religieuses affermies, sans que j'en eusse rien dit à personne, écrivait-il le 22 mai, je sentis en moi des mouvements extraordinaires qui me portaient à quitter le monde. Je résistai d'abord sans beaucoup de peine : ma position était heureuse : j'avais déjà un nom connu dans le jeune barreau, de petits succès m'en présageaient de plus grands ; l'amour-propre me liait à la terre. Cependant cette *voix intérieure qui m'appelait* devint tout à la fois plus continue et moins vive ; c'était un entraînement qui avait quelque chose de doux et de tendre, un pressentiment vague des délices de la solitude et du service de Dieu. Et remarque bien, mon cher ami, que ce ne pouvait être l'effet de l'isolement pénible où un jeune homme se trouve souvent à Paris. J'habitais alors avec un de nos compatriotes, qui n'était étranger ni aux souvenirs de mon enfance, ni à ceux de ma famille, ni à ceux plus récents de mon entrée dans le monde[2]. Son caractère ne manquait pas d'analogie

[1] Lettre à M. Lorain du 29 juillet 1824.

[2] M. Hippolyte Régnier, de la Société d'Études de Dijon, mort bien

avec le mien, et les différences mettaient un charme de plus dans des rapports dont la continuité s'apprécie vivement à Paris, ce gouffre où l'on ne fait que s'entrevoir. Je n'étais plus seul ni dans mes promenades ni dans mes repas, ni à l'heure où l'on s'endort ni à celle où l'on recommence sa vie de tous les jours. Eh bien! cette union, qui était venue réchauffer deux cœurs, n'empêcha pas le mal de faire du progrès; je ne faisais plus que m'étourdir, et je ne fus tranquille que quand mon dessein fut arrêté.

« Mon ami, je n'ai pas fui les hommes et les dégoûts de la société, je sais bien que je les trouverai partout: mais j'ai dépouillé tout ce qui les rend amers. C'est l'orgueil qui fait le fond du monde, qui l'agite, qui envenime ses joies, qui fait notre tourment. Il n'y a pas d'homme qui ne souffre plus qu'il ne jouit chaque jour, par cette passion. Je me suis dérobé à ses froissements par cet empire qu'on ne prend sur soi-même que dans l'intérieur du sanctuaire. Tu sens bien que ce n'est là qu'un accessoire de mes motifs, mais je t'en parle parce que nos amis communs m'en ont parlé.

« Tu ne sais pas, mon cher ami, combien ma solitude est douce. Tu ne me soupçonnes pas sans doute de vouloir te tromper et de t'entretenir d'un bonheur que je ne goûte pas réellement. Il n'y a que dans le monde qu'on jette un sourire sur ses lèvres tandis qu'on a des larmes dans le

jeune après avoir écrit *Napoléon à Schœnbrunn*, etc., etc., était venu partager le logement et la table d'Henri Lacordaire, au mois de février 1824. C'était le frère de M. l'abbé Joseph Régnier.

cœur. Eh bien ! mon caractère triste, sérieux, a disparu devant la paix de cette maison, et je ne me suis aperçu que j'étais gai que parce que tout le monde me l'a dit. Voilà une provision de bonheur pour trois ans. »

Alors, en effet, les études théologiques ne duraient que trois années. Mais Lacordaire ne voulut pas s'y jeter sans préparation ; et d'ailleurs eût-il été sage de se précipiter au travers d'un cours commencé depuis six mois ? Il aima mieux compléter d'abord ses études philosophiques, et, renonçant au repos des vacances, consacrer, dans la retraite, à ces prolégomènes de la théologie, les cinq mois qui le séparaient de la prochaine année scolaire. Il était rentré à Issy le 12 mai : le 12 juin, veille de la fête de la Trinité, il recevait la tonsure et il écrivait à un ami : « En voilà pour jamais ! »

Toutes ses lettres de cette époque respirent une joie intime et pénétrante.

« Tu ne sais pas, écrit-il, un de mes enchantements ? C'est de recommencer ma jeunesse avec les forces qui appartiennent à un âge plus élevé. Au collége, on est encore trop enfant, on ne connaît pas le prix des hommes et des choses ; on manque de trop d'idées pour savoir *se choisir* des amis. Ensuite, dans le monde, on n'est plus à même de se créer des liaisons bien solides, soit que les hommes ne vivent plus si rapprochés, soit que l'intérêt et l'amour-propre se glissent jusque dans les unions qui semblent les plus pures, soit que le cœur soit moins à l'aise au milieu du bruit et de l'activité sociale. L'amitié a bien plus de prise au milieu de cent quarante jeunes gens qui se voient sans cesse, qui se touchent par tous les points,

qui sont presque tous comme des fleurs choisies et transportées dans la solitude [1]. »

Et ce n'étaient pas là de vains mots. Bien peu d'hommes ont porté dans l'amitié la tendresse d'âme infinie qu'y portait Lacordaire, tendresse d'autant plus épurée et plus exquise qu'elle était plus dégagée du joug des sens. M. de Montalembert a peint l'amitié dans les cloîtres; il a traduit, avec un indicible charme, d'admirables pages de saint Anselme sur un religieux qui lui était cher. Mais j'ose dire qu'il n'a rien cité de plus tendre ni d'aussi achevé que deux lettres écrites, à l'âge de vingt-trois ans, par Lacordaire à l'un de ses condisciples de Saint-Sulpice, l'une pour le retenir au Séminaire, l'autre pour le supplier de rester fidèle à Dieu lorsqu'il en sera sorti [2].

A Issy, Lacordaire charmait tous ses émules; il se plaisait à se faire aimer, à conserver quelque chose de l'aménité du monde, quelques grâces dérobées au siècle. Plus affable, plus communicatif qu'il ne l'était avant son changement d'état, content de son avenir quel qu'il fût, faisant des rêves de pauvreté comme autrefois des rêves de fortune, il vivait doucement et avec ses confrères et avec lui-même. Comme il se sentait heureux de s'amuser de peu de chose et de ce qu'un rien lui dilatait le cœur! Comme il jouissait de sa chère solitude! Comme il se délectait dans les jardins du Séminaire!

« Le matin, je me promène au milieu de la fraîcheur et je m'amuse à considérer le progrès des fruits que j'ai

[1] Lettre à M. Lorain, 31 janvier 1825.
[2] V. ces deux lettres, *Pièces justificatives*, N° 10.

déjà vus la veille et que je reverrai le lendemain. Les cerises ne me montrent plus leurs têtes rouges à travers la verdure de leurs feuilles : c'est maintenant le tour des prunes, des abricots, des pêches, qui commencent à se revêtir d'une teinte légère. J'aime surtout le potager, et la vue d'une simple laitue est pour moi un grand plaisir. Je les vois toutes petites, rangées en quinconce, d'une manière agréable à l'œil. Elles croissent ; on rapproche leurs feuilles larges et vertes, en les liant avec quelques brins de paille ; elles jaunissent, et quelques jours après, il n'y a plus pour elles ni rosée ni soleil.

« Au milieu de cette contemplation variée, qui me distrait légèrement de pensées plus graves, je me sens élevé par l'admiration et par l'amour vers l'intelligence incompréhensible qui s'est révélée à nous par une création si magnifique, et qui a mis dans la plus petite feuille d'arbre des merveilles inaccessibles à la raison de l'homme.

« Le souvenir de mon père se joint à toutes ces émotions. Mon père aimait beaucoup les jardins, et c'est lui qui m'a transmis ce goût [1]. »

Qui pourrait méconnaître l'intime sérénité de ces accents ? Quand on a lu de pareilles lettres, comment douter de la sincérité, de la pureté du sentiment dont elles s'inspirent ? Comment suspecter un seul instant la vocation surnaturelle de celui qui les a écrites ?

Mais le séminaire aussi a ses épreuves. Lacordaire, on l'a vu, avait passé du siècle dans le sanctuaire sans que rien eût ménagé la transition, sans que personne l'eût

[1] Lettre à M. Lorain, 29 juillet 1824.

initié à tout cet ensemble de sentiments graves et d'habitudes réglées qui constitue la vie sulpicienne. Il n'avait donc point assez dépouillé le vieil homme pour ne pas trancher extrêmement, sans le vouloir et sans en avoir conscience, avec la tenue des autres séminaristes. Ainsi, par exemple, cédant à un penchant très-vif chez lui, il recherchait, on vient de le voir, les liaisons particulières, sagement interdites par M. Olier. Dans les récréations, il aimait le bruit, le mouvement, deux choses peu goûtées par MM. de Saint-Sulpice. Sa gaieté se montrait même parfois un peu excentrique. En classe, c'était bien autre chose. Le rude joûteur de la Société d'Études de Dijon se retrouvait tout entier, saisissant pour ainsi dire corps à corps le professeur ébahi, le poussant, le pressant, l'accablant, comme l'athlète antique au combat du ceste [1].

On pressent que la lutte n'avait rien de didactique. Il y avait dans ce théologien novice presque autant d'insuffisance que de génie. Mais c'était un jet incessant de flamme et de fumée, une vigueur, une verve, un éclat d'argumentation qui jetait les élèves dans l'éblouissement et le maître dans la stupeur. Ainsi les rôles se trouvaient intervertis : l'étudiant avait l'air de faire la leçon et le professeur de la recevoir.

On sent que les choses ne pouvaient durer de la sorte. Mais, comme l'a dit Fénelon, il n'y a rien de plus maternel que Saint-Sulpice. Averti, le Supérieur général de

[1] *Æneid.*, v, v. 256 sq.

Præcipitemque Daren ardens agit æquore toto;
Nec mora, nec requies : sic densis ictibus heros
Creber utrâque manu pulsat versatque Dareta.

la Compagnie, le vénérable et savant M. Garnier, voulut avoir Lacordaire auprès de lui, afin de juger par lui-même sa vocation. « Mon cher ami, lui dit-il, je vous appelle à la maison de Paris. Je vous ferai maître de conférences, car il faut que vous sachiez à fond la théologie. Je vous ferai aussi l'un des catéchistes de la paroisse Saint-Sulpice, afin que vous puissiez exercer votre don de parole. » Puis, lui mettant paternellement la main sur l'épaule : « Venez, ajouta-t-il, je veux être votre confesseur. » Cela se passait à la fin de janvier 1826.

Rendu plus retenu par cette expérience douloureuse, Henri contint sa pétulance naturelle, dans les récréations comme dans la classe. Au cours, il s'abstint de prendre la parole quand il n'était pas interrogé. Mais il ne réussit point à dissiper entièrement l'impression qu'il avait produite à Issy, pour n'avoir pas songé assez d'abord à réprimer les saillies d'une intelligence qui avait discuté trop de thèses avant d'entrer au Séminaire[1]. Sous ce rapport il ne donnait plus lieu à aucun reproche; il défendait même contre ses amis du dehors le mode d'enseignement de la théologie : mais enfin le type sulpicien n'était réellement pas le sien, et la sincérité invincible de sa nature se refusait à toute dissimulation à cet égard. Il en fait lui-même l'aveu, son caractère n'était pas encore assoupli. Fils d'un siècle qui ne sait guère obéir, *l'indépendance avait été sa couche et son guide.* Il avait là-dessus des idées excessives, qu'il maintenait avec une ombrageuse susceptibilité, des idées que

[1] Notice.

Saint-Sulpice toutefois aurait dû comprendre, même sans les admettre. Il n'en fut rien. Sûr de la pureté du mouvement qui l'avait conduit au Séminaire, prêt à donner son sang et plus que son sang pour l'Église, sincèrement épris de l'obscurité, Lacordaire néanmoins ne passait point pour pieux, parce que sa piété ne se laissait point couler dans le moule conçu par M. Olier. Ses opinions libérales, qu'il ne cachait jamais, étaient d'ailleurs pour M. Garnier un véritable scandale, une singularité inexplicable. En un mot, par tous ces motifs, sa vocation restait suspecte à ses maîtres.

A Dieu ne plaise que je diminue jamais en quoi que ce soit la vénération due à une Compagnie qui a sauvé en France l'esprit sacerdotal et qui a donné à l'Église M. Olier, M. Tronson et M. Emery ! Le P. Lacordaire me fermerait la bouche, lui qui, à son lit de mort, a rendu à Messieurs de Saint-Sulpice ce témoignage qu'il a trouvé en eux « des hommes droits, pieux, éloignés de toute intrigue et de toute ambition, honorables par le talent comme par la vertu [1]. » Certes, c'est surtout aux séminaires sulpiciens qu'il pensait quand il prononçait cette sentence un peu trop absolue peut-être : « Un prêtre, qui n'a point passé par les séminaires, n'aura jamais l'esprit ecclésiastique. » Mais l'Histoire a ses droits, et il doit être permis à l'historien de dire que le type sulpicien, quelque respectable qu'il soit, n'est pas le type unique et exclusif du sacerdoce catholique. Même au dix-septième siècle, s'il n'y a pas eu peut-être un plus saint prêtre que

[1] NOTICE.

M. Olier, il y en a eu, certes, de plus complets et de plus grands. Et d'ailleurs, depuis M. Olier, la Compagnie de Saint-Sulpice n'a pu, elle non plus, échapper à l'affaiblissement général des caractères et des intelligences dans le dix-huitième siècle et dans le nôtre. Elle a toujours été prudente, elle est devenue un peu timide.

Les supérieurs de l'abbé Lacordaire le furent à son égard : ils laissèrent passer deux ans et demi sans l'appeler aux ordres sacrés. Cependant l'âme du jeune lévite ne demeurait pas inactive. Sa persévérance n'était pas ébranlée. Il n'hésitait point dans ses aspirations au sacerdoce ; seulement il se demandait s'il n'était pas appelé à une immolation plus entière encore. Il n'est pas certain qu'il ait alors songé à se vouer aux missions étrangères : j'ai sous les yeux toute la lettre dont un fragment, cité isolément par M. Lorain, a paru trahir cette pensée, et je crois qu'on a donné à ce fragment une portée qu'il ne comportait pas. Mais, en méditant sur les défiances dont il était l'objet au Séminaire, il semblait à Lacordaire qu'une volonté supérieure à la sienne le poussait au désert ; et, comme il n'y avait alors d'autres religieux en France que les fils de saint Ignace, il eut la pensée d'entrer dans cette vaillante milice, qui venait de recevoir dans ses rangs un brillant déserteur du parquet de Paris, Gustave de Ravignan [1].

Comme la plupart des hommes de son temps, Henri

[1] En quittant le monde (avril 1822), M. de Ravignan était entré à Issy, où il avait passé six mois avant de se présenter au noviciat des PP. Jésuites, à Montrouge.

Lacordaire avait eu de grandes préventions contre les Jésuites. « Mais, disait-il en 1826, l'affaire de ce siècle-ci est de sauver la Religion. Or, le seul moyen, en mettant à part l'action divine, c'est l'éducation religieuse. Que font les prêtres dans les paroisses? Ils maintiennent la connaissance et la pratique des vérités chrétiennes dans les femmes, dans quelques hommes, dans quelques jeunes gens; ils retirent de temps en temps du milieu de l'erreur quelques âmes en qui la foi se réveille, et voilà tout. Renfermés dans le sanctuaire, où ils veillent sur les pierres qui leur sont restées, ils ne peuvent le défendre des attaques du dehors. Ils regardent quelquefois du haut des murs de Sion, ils voient que le nombre des assiégeants s'augmente toujours; et redescendus dans l'intérieur du temple, ils racontent ce qu'ils ont vu avec de tristes et éloquentes paroles, qui ne touchent guère que ceux qui n'en ont pas besoin. L'éducation seule a prise sur le genre humain, et les Jésuites seuls sont capables de faire de l'éducation ce qu'il faut qu'elle soit pour le salut de la Religion. S'ils ne sont pas là, à qui la confiera-t-on? Voyez et cherchez [1]. »

Il était surtout effrayé du manque d'initiative du clergé d'alors. Les évêques nommés sous l'Empire et sous la Restauration étaient, je l'ai dit, des vieillards presque éteints ou des hommes qui ne respiraient que le passé. Assurément la sève de l'Église de France était loin d'être épuisée. Ainsi M. Frayssinous, sous l'Empire, avait commencé, dans la chaire de Saint-Sulpice, un cours d'enseignement

[1] Lettre à M. Foisset, 25 avril 1826.

apologétique de la Religion, idée heureuse entre toutes, misérablement bâillonnée par la police de Fouché, mais, par malheur, insuffisamment reprise par son auteur quand, sous les Bourbons, la liberté de la parole lui fut rendue. Ainsi encore fut fondée, à Paris, l'œuvre des catéchismes de persévérance, qui a fait, à bon droit, la réputation de MM. de Quélen, Borderies, Letourneur, Feutrier, Gallard, placés depuis sur les premiers siéges de l'Église de France. Ainsi enfin fut conçue, par MM. de Forbin-Janson et Rauzan, l'œuvre des missions à l'intérieur, œuvre de zèle et de talent, malencontreusement et maladroitement compromise par un imprudent mélange de la propagande politique à l'apostolat. Sauf ces tentatives, dont je n'entends pas diminuer la valeur, mais dont la conception première ne vint pas de l'épiscopat, rien n'était essayé pour que le dix-neuvième siècle ne continuât pas le dix-huitième. Au contraire, bien qu'ils naquissent à peine et qu'ils fussent de l'école du passé, les Jésuites, sans contredit, avaient de l'initiative. Non-seulement ils prêchaient et confessaient, non-seulement ils donnaient des missions, mais ils écrivaient des livres et ils fondaient des colléges. Ils créaient en même temps, pour l'éducation des filles, l'admirable institut des Dames du Sacré-Cœur. L'abbé Lacordaire en était frappé. « Ils ont choisi, ajoutait-il, un certain nombre de leurs élèves, qu'ils ont jetés dans l'étude des sciences exactes ; tous les jours, les premiers professeurs de l'École polytechnique viennent leur donner des leçons et admirer leurs progrès, en sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ils auront des savants capables de tenir tête à nos adversaires dans les

écoles, dans les académies, dans les journaux, dans les dictionnaires scientifiques [1]. »

J'insiste à dessein sur cette plaie de l'inertie, qui a tant failli être mortelle à l'Eglise de France au temps dont je parle. Tous les jeunes lévites qui avaient de la séve souffraient plus ou moins du spectacle de cette inertie, de cette routine, où Jouffroy croyait voir la décrépitude d'un corps lent à mourir. A force d'en souffrir, ces jeunes gens prenaient les évêques en dédain et se précipitaient dans les aventures. C'est ainsi que, sur dix séminaristes qui donnaient des espérances, neuf se jetaient aux pieds de l'abbé de la Mennais, qui seul, dans le clergé séculier. promettait, lui, de faire quelque chose. L'immense fascination qu'il a exercée sur le jeune clergé tient surtout à cette cause, et c'est là ce qui devait, à un moment donné, lui livrer un jour l'abbé Lacordaire lui-même.

Celui-ci l'a dit avec son éloquence accoutumée : « Dès qu'une Église a du temps, elle est forcée par là même de songer à la restauration des sciences religieuses, sous peine de manquer à son devoir ; et, si elle ne le fait pas, elle s'expose au plus grand danger qu'une Église puisse courir. Il s'introduit dans son sein une multitude flottante d'esprits qui ne savent comment diriger leurs loisirs et leur activité. Inhabiles au saint ministère, parce que Dieu leur a inspiré une autre vocation, ils cherchent vainement le foyer où leur ardeur serait entretenue, purifiée, mise en usage par des travaux communs dans la voie catholique. *Ils languissent en s'exaltant*

[1] Lettre du 25 avril 1826.

isolément, ils se sentent périr sans profit pour Dieu ; et c'est déjà un profond malheur que la perte de tant d'intelligences capables d'exercer une action pour le bien. Mais on n'arrête jamais impunément les êtres dans le mouvement qui les emporte vers leur fin : les esprits auxquels on n'a pas donné une issue régulière, se rencontreront tôt ou tard dans leurs recherches douloureuses. *s'uniront avec une joie maladive*, s'irriteront par le sentiment de leurs forces présentes et par le souvenir de leur inaction; et cette société sans règle tombera un jour, comme la foudre longtemps amassée dans les nuages, sur une Église sans docteurs [1]. »

Mais n'anticipons point. En 1826, comme nous le verrons en son lieu, Lacordaire repoussait tout à fait les avances de M. de la Mennais; ses besoins d'activité et d'apostolat le tournaient tout entier du côté de l'Institut de Saint-Ignace. Une seule objection l'arrêtait : c'était ce qu'on disait de l'alliance des Jésuites français, qui comptaient parmi eux beaucoup d'émigrés, avec ce qu'on appelait le parti *de l'ancien régime*. Entendons bien ces mots : *l'ancien régime;* ce n'était pas seulement la monarchie absolue, c'était surtout ce qu'elle avait d'exclusif, d'usé, de caduc au moment où elle avait succombé. Toutefois l'impatience d'agir l'emporta ; Lacordaire finit par écarter de son esprit cette objection et par demander à M. de Quélen la permission d'entrer à Montrouge [2].

L'Archevêque refusa. Il aimait l'abbé Lacordaire ; il

[1] *Considérat. sur le syst. de M. de la Mennais*, p. 28 et 29.
[2] Montrouge était le lieu où les Jésuites avaient alors leur noviciat

le regardait comme une de ses conquêtes personnelles ; il n'était pas insensible à l'honneur que ce jeune prêtre pourrait faire un jour à son épiscopat. Naturellement il ne cacha point aux Sulpiciens la démarche faite par le jeune séminariste pour se donner à la Compagnie de Jésus et dont l'abbé duc de Rohan, depuis cardinal, s'était fait le chaleureux intermédiaire. Le duc avait vu Lacordaire dans les visites fréquentes qu'il faisait à Saint-Sulpice, et il s'était épris, lui aussi, des dons supérieurs qui resplendissaient dans le jeune lévite. A cette manifestation non équivoque des dispositions intimes de son trop brillant élève, M. Garnier laissa enfin tomber les barrières qu'il lui avait opposées jusque-là. La veille de Noël de l'année 1826, l'abbé Lacordaire recevait le sous-diaconat, et, le 25 septembre 1827, il écrivait : « Ce que je voulais faire est fait, je suis prêtre depuis trois jours : *Sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech* [1]. »

C'est en ce moment qu'un des directeurs de Saint-Sulpice, M. Boyer, voulut le désigner à son parent et ami, Mgr Frayssinous, Ministre des affaires ecclésiastiques, pour les fonctions d'auditeur de Rote à Rome. Mais Lacordaire déclina sans hésiter ces offres de fortune ecclésiastique.

Il advint alors une chose qui accuse profondément, ce semble, l'administration de M. de Quélen : l'abbé Lacordaire une fois prêtre, son évêque ne sut que faire de lui. Il voulut d'abord l'attacher comme prêtre administrateur à l'église de Saint-Sulpice ou lui donner une place dans le

[1] Lettre à M. Lorain.

clergé de la Madeleine ; des obstacles que j'ignore firent que l'Archevêque ne put y réussir. Il fut ensuite question de nommer Lacordaire sous-aumônier du collége Henri IV ; mais il refusa, par générosité de caractère, ayant su que son prédécesseur avait été éloigné de ce poste malgré lui. Quatre mois s'étaient écoulés ; à la fin de février 1828, l'Archevêque plaça l'abbé Lacordaire, comme chapelain, dans un couvent de la Visitation perdu aux extrémités de Paris, dans une des rues étroites et tortueuses qui avoisinent le Jardin des Plantes. Là il avait à faire le catéchisme à trente pensionnaires de douze à dix-huit ans[1].

Je l'ai visité dans cette solitude. Je vois encore sa petite chambre, propre, mais nue, sans autres meubles qu'un lit très-simple, quelques chaises, une table, un pupitre, et j'atteste qu'il y vivait content. Sa mère était venue demeurer avec lui. Il n'aspirait qu'à une longue obscurité.

Préoccupé dès lors de la pensée de renouveler l'apologétique chrétienne[2], il avait commencé un immense cours d'études philosophiques et théologiques. C'est en ce moment qu'il lut tout Platon, une partie d'Aristote, Descartes tout entier, et qu'il relut, sans les approuver encore, les ouvrages de M. de la Mennais. En même temps, il s'occupait de l'histoire de l'Église et il apprenait la théologie dans ses sources, dans l'Écriture sainte et dans les Pères de l'Église. « La force est aux sources, disait-

[1] Lettre à M. Foisset (22 février 1828).
[2] Lettre à M. Lorain (14 novembre 1827).

il à bon droit, et je veux y aller voir. » Saint Augustin surtout lui devenait familier; il le dévorait à la façon d'Ézéchiel [1].

Au bout d'un an, M. de Quélen joignit à cette petite charge de la Visitation celle de second aumônier du collége Henri IV, dont, par le motif qu'on a vu, Lacordaire avait décliné l'offre l'année précédente. L'objection ne subsistait plus : cette fois il accepta.

Ces fonctions, en effet, semblaient faites pour lui. Élève de l'Université, qui savait mieux que lui toute la profondeur de la plaie qu'il avait à guérir? Comment le dire, et pourtant comment le taire? Il avait passé par l'internat d'un collége de l'État : il avait subi comme nous tous ce régime de caserne substitué à la vie de famille. Il avait connu, là, la solitude morale, l'égoïsme précoce, la perte de l'innocence et la dureté de cœur qui en est la suite, enfin, l'esprit d'orgueil et de révolte contre Dieu comme contre les maîtres; et il en avait conservé l'impression d'un indicible dégoût, tempérée par une commisération ardente pour les victimes de notre éducation publique. Ce ne sont point ici des déclamations de parti, c'est le fait même. Lacordaire ne s'en prenait point aux chefs de l'Université, la plupart dignes alors dé l'estime universelle, mais à une situation plus forte, hélas! que les hommes, à l'état général de la société, partout dévastée par l'esprit de doute et d'indifférence. Il s'en prenait à l'institution en soi, qui était, comme on l'a dit, la conscription des âmes. Il s'en prenait à cette sorte de coupe

[1] ÉZÉCHIEL, ch. III.

réglée qui enlevait fatalement, inexorablement, aveuglément, aux familles chrétiennes leurs enfants, pour les faire vivre huit ans pêle-mêle avec les enfants de familles en qui toute foi était éteinte. L'abbé Lacordaire ne se faisait point cette illusion qu'il fût de force à arrêter le torrent avec la main. Mais, enfin, comme aumônier, il espérait avoir quelque prise sur quelques-unes au moins de ces jeunes intelligences, sur quelques-uns au moins de ces jeunes cœurs. Il croyait bien connaître les écoliers; il sentait combien il les aimait et avec quelle sincère ardeur il aimait aussi ce qu'aimaient en général les meilleurs d'entre eux, l'éloquence, la poésie, la science, la liberté, l'honneur. Toutefois (qui peut le comprendre?), quelque modestes que fussent ses espérances, elles se trouvèrent déçues : toute sa jeunesse d'âme, tout son élan, toute son éloquence, ne purent quoi que ce fût sur des cœurs flétris avant l'âge, sur des esprits qui avaient perdu le sens du surnaturel et même à beaucoup d'égards, *le bien de l'intelligence*, comme parle le poëte [1]. Quelle ne fut pas la douleur de l'abbé Lacordaire! Il en subsiste un monument mémorable, c'est le Mémoire qu'il rédigea pour l'archevêque de Paris sur la situation religieuse et morale des colléges de sa ville métropolitaine, et qui fut signé des neuf aumôniers de ces colléges le 6 juillet 1830. Voici ce Mémoire, qui fait si bien comprendre la situation d'esprit où se trouvait alors Lacordaire et l'attitude qu'il devait prendre un peu plus tard dans une grande lutte.

« Un arrêté de S. Exc. le Ministre des affaires ecclé-

[1] *Che han perduto il ben dell' intelletto.* DANTE.

siastiques et de l'instruction publique, en date du 15 juin 1830, ayant désigné une commission à l'effet de s'enquérir, entre autres objets, de l'état religieux et moral des colléges royaux de Paris, les aumôniers de ces établissements ont cru nécessaire d'exposer humblement à l'autorité tout ce qu'ils savent et peuvent dire sur un sujet si grave.

« Ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent parce qu'ils n'ont jamais été interrogés.

« Ils le font aujourd'hui pour la décharge de leur conscience, de peur que, s'ils se taisaient après une enquête publiquement ordonnée, leur silence ne fût, aux yeux de l'autorité et des familles, un signe d'approbation et un motif de sécurité.

« Ils le font tous ensemble, parce que leurs devoirs sont les mêmes, leurs peines communes, et que les pensées dont ils sont préoccupés ne concernent ni des désordres particuliers, ni tel collége royal plutôt que tel autre.

« Persuadés que les malheurs de la Religion, dans l'Université, tiennent à des causes générales, les soussignés écarteront donc toute question locale et personnelle. Ils se bornent, selon les termes de l'arrêté, à signaler l'état religieux et moral des colléges royaux de Paris, se souvenant néanmoins, dans leur Exposé, des barrières mille fois sacrées que le ministère dont ils sont honorés leur interdit de franchir. C'est par ces motifs de conscience, et en se renfermant dans ces limites, qu'ils présentent à l'autorité les faits généraux qui suivent, comme vrais en eux-mêmes, et toutefois comme une pein-

ture affaiblie du triste état de la Religion dans les colléges.

« Ils sont dans un abattement profond et dans un dégoût qu'aucun terme ne saurait exprimer, à cause de l'impuissance presque absolue de leur ministère, quoiqu'ils n'aient négligé ni soins, ni études, pour le rendre fructueux.

« Les enfants qui leur sont confiés sont à peine entrés dans l'Université, que déjà les bons sentiments qu'ils ont puisés dans leurs familles commencent à s'altérer. Un ennui marqué les accompagne dans les exercices les plus simples, les plus nécessaires de la vie chrétienne. et c'est beaucoup si, aux approches de leur première communion, pendant quelques jours seulement, on peut les faire sortir de l'état machinal dont ils ont contracté l'habitude dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. S'il en est quelques-uns qui demeurent fidèles à leurs premiers sentiments, ils chercheront à les cacher comme un secret funeste. On les verra affecter une légèreté qu'ils n'ont pas et demander grâce en mille façons de valoir un peu mieux que leurs condisciples. Le respect humain fatigue ainsi ces âmes tendres par une persécution sourde et continuelle, quelquefois même plus ouverte; l'idée du bien ne leur apparaît qu'avec l'idée de la honte; ils n'osent prier qu'en fermant le livre de la prière; le signe de la croix devient pour eux un acte de courage, et dans une nombreuse assemblée de ces enfants, réunis pour adorer Dieu, un étranger ne soupçonnerait pas toujours s'ils sont chrétiens, avant d'avoir regardé l'autel.

« Leur foi n'a pas encore péri; mais, un peu plus tard,

entre quatorze et quinze ans révolus, nos efforts deviennent inutiles. Nous perdons alors toute influence religieuse sur eux, de telle sorte que, dans chaque collége, les classes réunies de mathématiques, philosophie, rhétorique et seconde, comptent à peine, sur quatre-vingt-dix ou cent, sept à huit élèves qui remplissent le devoir pascal.

« Or ce n'est ni l'indifférence, ni les passions seules qui les amènent à un oubli si général et si précoce de leur Dieu, mais une incrédulité positive. Comment, en effet, croiraient-ils, en voyant tant de mépris pour la Religion, en prêtant l'oreille tous les jours de leur vie à des discours si contradictoires, en ne trouvant de christianisme qu'à la chapelle, et encore un christianisme vide, de pure forme et purement officiel? Nous-mêmes, nous sentons périr sur nos lèvres, quand nous leur parlons, la sainte hardiesse de la foi; nous ne sommes plus devant eux des ministres de Jésus-Christ, mais de simples maîtres de philosophie. Nos prétentions se bornent à jeter quelques doutes dans leur âme, à leur faire penser qu'après tout il serait peut-être bien possible que l'Évangile fût l'ouvrage de Dieu, et nous avons le malheur de ne pas même laisser toujours à leur esprit cette dernière ressource contre les préjugés.

« Les voilà donc, à quinze ans, sans règle de leurs pensées, sans frein pour leurs actions, si ce n'est une discipline extérieure qu'ils abhorrent et des maîtres qu'ils traitent comme des mercenaires. La crainte des châtiments et l'intérêt de leur avenir donnent seuls à l'esprit de révolte dont ils sont imbus quelques apparences de soumission, et, fatigués d'une vie que la Religion n'adoucit

en rien, ils regardent le collége comme une prison, et leur jeunesse comme un temps de malheur.

« Enfin, quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de rhétorique ou de philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée et qui la mettent en pratique? *Il en est environ*, chaque année, UN *par collége*.

« Ainsi un aumônier qui consacrera huit années de sa vie à l'Université, peut espérer tout au plus de faire dans ce laps de temps huit à dix chrétiens, et, s'il a des collègues, comme nous en avons tous plusieurs, cette gloire même sera sujette à partage. Ainsi, un enfant envoyé dans une de nos maisons composée de quatre cents élèves, pour y passer les huit années scolaires, n'a plus que huit ou dix chances favorables à la conservation de sa foi: tout le reste est contre lui, c'est-à-dire que, sur quatre cents chances, il y en a trois cent quatre-vingt-dix qui le menacent d'être un homme sans religion. Tel est le chiffre qui exprime, dans l'Université, l'espérance; tel est le résultat final de tous nos travaux. Il peut encore se vérifier en remarquant, dans les écoles spéciales de tout genre, le petit nombre de jeunes gens qui pratiquent leur religion. Ce petit nombre, sauf quelques exceptions, n'est pas sorti des maisons de l'Université.

« Nous attestons toutes ces choses; c'est à regret toutefois que nous les avons dites, et que nous avons peint, sous des couleurs si peu favorables, des enfants qui nous sont devenus chers dès le jour qu'ils nous ont été confiés. Nous nous consolons de cette triste nécessité en pensant que nous leur donnons aujourd'hui la plus

grande preuve d'attachement qu'ils aient encore reçue de nous ; et d'ailleurs qui ne reconnaîtrait que ces enfants sont bien plus à plaindre qu'à condamner ?

« Les faits que nous avons signalés sont connus des proviseurs et des autres fonctionnaires laïques, chargés de la surveillance dans l'Université, et nous n'avons rien dit qui ne s'accorde avec leurs secrets gémissements. La seule différence qu'il y ait peut-être entre leur opinion et la nôtre, c'est qu'ils croient que le mal tient au siècle et qu'il est irréformable. Il est vrai que le découragement semble justifié, lorsque l'on considère que, dans tous les temps, sous tous les régimes, après des réformes multipliées, l'Université actuelle a toujours porté les mêmes fruits. Quelques-uns d'entre nous ont passé leur jeunesse dans son sein; ils ont vu autrefois, comme ses élèves, ce qu'ils voient aujourd'hui comme ses fonctionnaires, et ils ne se sont jamais souvenus de leur éducation qu'avec une ingratitude sans bornes, comme ils ne se rappelleront leur ministère actuel qu'avec douleur. Il est vrai encore que l'expérience du collége royal de Saint-Louis, qui a été le plus brillant essai de l'Université en faveur de la Religion, est capable d'ôter toute confiance pour l'avenir; et aussi n'en conservons-nous aucune dans ce qu'on pourra faire, en continuant de se tenir dans la ligne qui a été suivie jusqu'à ce jour.

« Les soussignés s'arrêtent là. C'est à l'autorité qu'il appartient d'aller plus loin, *et de voir si*, après tant d'essais infructueux, *le plus efficace de tous ne serait pas* CETTE ÉMANCIPATION DE L'ENSEIGNEMENT *déjà souvent réclamée*, et qui semble découler naturellement des ins-

titutions fondées en France par la sagesse de nos rois. Ils ajoutent seulement qu'il ne leur est pas permis de croire que le Christianisme, qui a tiré tant de peuples de l'enfance, ait été privé du don d'élever les générations dans la crainte de Dieu, et que, rendu à sa liberté légitime, il ne puisse accomplir sa noble et divine mission. »

Certes, le Mémoire qu'on vient de lire et l'amère déception dont il est le cri, éclairent d'une vive lumière le désir qui, nous le verrons, poussait en ce moment Lacordaire, découragé, à quitter la France pour l'Amérique. Mais ce désir avait une autre cause encore.

Pour la plupart des hommes, l'étude est un moyen, elle n'est pas le but. Sans doute, il y a des natures que j'appellerais volontiers bénédictines, à qui la prière et l'étude sous l'œil de Dieu suffisent. Mais il est aussi des âmes que Dieu a créées pour l'apostolat et qui souffrent tant que leur vocation n'est point remplie : à ces âmes expansives et militantes, il faut un essor extérieur, il faut l'action. L'abbé Lacordaire était une de ces âmes. En quittant le monde, il n'avait point entendu se confiner dans une thébaïde, mais bien coopérer, avec un dévouement plus entier et plus efficace tout à la fois, à la solution du double problème qui s'agitait devant nous dès les jours de notre adolescence : l'accord de la foi et de la raison, le concours des deux Sociétés, la Société spirituelle et la Société politique. Au Séminaire, cette pensée n'avait pas abandonné Lacordaire un seul jour. Depuis qu'il était prêtre, elle l'obsédait à toute heure. Toutes ses lectures, toutes ses méditations, avaient trait à cette question capitale : « *Le monde étant ce qu'il est*, que doit penser un

prêtre sur les rapports de la Religion avec le nouvel ordre social [1] ? »

Le monde étant ce qu'il est..... La question était parfaitement bien formulée. Il s'agissait moins, en effet, d'un point de doctrine que d'un point de fait; mais ce point de fait impliquait une question de conduite. Dans un pays où l'unité religieuse est brisée sans remède comme elle l'est en France depuis trois siècles, où l'égalité des religions devant la loi est entrée dans les mœurs de la nation aussi avant que dans son droit public, où par conséquent toute doctrine a la parole, partout et à toute heure, sans qu'on puisse lui fermer la bouche; dans un pays où l'instruction publique, c'est-à-dire l'enseignement de chaque génération nouvelle est dans la main de l'État, en d'autres termes, dans la main des dépositaires de la puissance politique (fussent-ils indifférents, hostiles même aux croyances de la majorité des citoyens), qu'y a-t-il à faire pour sauvegarder le moins mal possible la vérité religieuse et les mœurs publiques?

That is the question [2].

La Restauration avait cru résoudre le problème : elle avait, on l'a vu, autant qu'il était en elle, mis la puissance publique au service de la vérité. Elle avait déclaré que la Religion catholique était la religion de l'État. Le Roi, sa famille, ses ministres, les fonctionnaires publics de tout ordre, donnaient unanimement l'exemple de la piété, ou tout au moins du respect pour les choses saintes. Une loi

[1] Lettre à M. Foisset (19 juillet 1830).
[2] SHAKESPEARE, *Hamlet*, act. III, sc. I.

réparatrice avait aboli le divorce; une autre loi faisait respecter le repos du dimanche; une troisième punissait le sacrilége. Les communautés religieuses étaient encouragées et protégées. Les petits séminaires étaient créés. L'instruction primaire passait tout entière dans la main des évêques. L'un d'eux même avait été fait Grand-Maître de l'Université; des prêtres ou des laïques, d'une foi éprouvée, dirigeaient tous les colléges; tout professeur signalé comme anti-chrétien était exclu de l'enseignement.

Eh bien! redisons-le, l'esprit public réagissait de partout contre tout cela. En dépit de toutes les épurations, toutes les écoles de l'État étaient impies. Sans doute l'opposition aux Bourbons, les alarmes des intérêts nés de la Révolution, la peur d'un retour à l'ancien régime, le regret de l'Empire, le mirage des utopies républicaines, entraient pour beaucoup dans ce soulèvement des esprits: c'étaient là autant de circonstances aggravantes de la situation. Mais la situation eût existé indépendamment de ces circonstances, car elle se fût produite sous Napoléon s'il eût tenté en faveur de la Religion ce que la Restauration essaya de faire pour elle. Il n'était donné certes à aucun pouvoir humain de faire que le dix-huitième siècle et la Révolution fussent comme non avenus; qu'ils n'eussent point poussé dans les intérêts, dans les mœurs, dans les opinions, des racines profondes, inextirpables, promptes à produire des rejets puissants, qui se jouaient de toutes les précautions contraires.

Le monde étant ce qu'il était, que faire donc? Que fallait-il souhaiter, la protection ou la neutralité de la puis-

sance publique? Que penser d'ailleurs de la Charte de Louis XVIII pesée au poids du sanctuaire, c'est-à-dire eu égard aux droits et à l'intérêt de la Religion?

Le clergé français d'alors avait foi aux Bourbons (le mot n'est pas trop fort) : il les aimait; il se complaisait dans l'appui qu'il trouvait en eux; il s'en exagérait prodigieusement, hélas! l'efficacité. La prérogative royale, à ce point de vue, lui était donc chère, et les restrictions que la Charte y avait mises n'avaient point, il faut le dire, la sympathie des ministres des autels; ceux-ci ne distinguaient point sous ce rapport entre 1791 et 1814.

Tel n'était pas l'abbé Lacordaire. Le royalisme libéral qu'il avait adopté en 1822 n'était ni le royalisme phraseur et vide qu'il avait trouvé aux *Bonnes Lettres* et aux *Bonnes Études* de Paris, ni le royalisme hostile à la Charte, qui malheureusement animait la plupart des émigrés et des prêtres français. Tout en accusant ceux-ci de ne point chérir des institutions qui leur rappelaient de sanglants souvenirs, Lacordaire croyait fermement que ces institutions, déjà fort amendées par l'expérience et très-susceptibles de l'être beaucoup encore, avaient leur raison d'être dans l'évidente nécessité des temps. La monarchie tempérée n'était-elle pas de droit public immémoriale en France? Comment donc faire accepter du pays, de la France nouvelle, l'autocratie des Bourbons, une autocratie suspecte de vouloir ramener le régime des priviléges? Par-dessus tout, la France de la Restauration avait besoin d'être assurée contre la résurrection des anciens abus. Un compromis était donc un million de fois indispensable, et ce compromis ne pouvait être que la

Charte. Qui, en effet, qui songeait à rétablir les trois Ordres, les États généraux, les Parlements ? Et pourtant comment modérer efficacement la Royauté affranchie de ces contrepoids séculaires à jamais détruits ? Quel autre contrôle pouvait être institué désormais que celui des deux Chambres créées par la Charte ? Chez Lacordaire comme chez un bon nombre de ceux de son âge, ce n'était pas là une opinion, c'était une croyance, j'ai presque dit une religion politique.

Mais cela même l'isolait plus qu'on ne saurait le dire de ses contemporains de séminaire, et plus encore de leurs devanciers dans le sacerdoce. « J'étais demeuré libéral en devenant catholique, a-t-il dit lui-même. En entrant à Saint-Sulpice, je n'avais rien abandonné des opinions qui demeurent libres pour tout chrétien, et je n'avais pas su dissimuler tout ce qui me séparait, sous ce rapport, du clergé de mon temps. Je me sentais seul dans ces convictions, ou du moins je n'avais rencontré (dans le clergé) aucun esprit qui les partageât. La cause du Christianisme, liée à celle des Bourbons, courait en ce moment les mêmes chances, et un prêtre qui n'était pas sous ce drapeau semblait une énigme aux plus modérés, une sorte de traître aux plus ardents. Ma mère s'étonnait de mon isolement : sachant que ma nature était aimante, elle me disait quelquefois avec une sorte de mélancolie : « Tu n'as point d'amis ! » - Je n'en avais point en effet [1]. »

Cette situation n'était pas sans courage et sans dignité, mais elle n'était pas non plus sans tristesse. A la longue,

[1] Notice.

une telle situation pèse plus qu'on ne saurait le dire à une âme tendre; la correspondance de Lacordaire l'atteste. Doit-on s'étonner que, soumis depuis deux années à une épreuve si douloureuse, découragé au delà de toute expression par l'impuissance de son zèle au collége Henri IV, il ait fini par prêter l'oreille aux offres qui lui furent faites, en 1830, de passer dans les États-Unis d'Amérique, où il trouverait ce qui manquait à la France : une Église vraiment libre, un clergé libéral autant qu'orthodoxe, un champ d'apostolat sans limites ?

C'est une curieuse histoire que celle de l'Église catholique aux États-Unis.

En 1633, sous Charles Ier, un pair catholique de la Grande-Bretagne, le lord Baltimore, mouillait, en Amérique, dans la baie de Chesapeak. Il débarquait sur la plage accompagné de deux cents familles, qui venaient chercher, de l'autre côté de l'Atlantique, la liberté de continuer à servir Dieu comme toute l'Angleterre l'avait servi depuis saint Augustin de Cantorbéry jusqu'au divorce de Henri VIII. Un Jésuite anglais était avec eux. Ils s'établirent dans une contrée vierge qu'ils nommèrent Maryland (terre de Marie), en l'honneur de la Mère de Dieu. Chose digne de remarque, tandis qu'autour d'eux les sectes sans nombre issues de la Réforme se proscrivaient l'une l'autre à l'envi, la jeune colonie catholique de Baltimore, dirigée par des Jésuites, donna au Nouveau-Monde un exemple unique alors ; elle offrit l'asile de son territoire et l'égalité de ses droits aux opprimés de toutes les communions chrétiennes. Elle en fut mal récompensée. Les non-conformistes se réfugièrent en si

grand nombre dans le Maryland, qu'en moins de vingt-cinq ans, ils se trouvèrent assez forts pour réduire à l'ilotisme les catholiques, pour proscrire leurs prêtres et pour imposer à l'introduction d'un catholique irlandais la même taxe qu'à l'importation d'un nègre. Les choses durèrent ainsi jusqu'à la guerre de l'Indépendance.

Alors, pour résister à la Grande-Bretagne, les Anglo-Américains eurent besoin de toutes leurs forces, et les catholiques ne marchandèrent point leur concours. Ainsi, le représentant du Maryland au Congrès d'émancipation, Charles Carroll de Carrolton, était un fervent catholique, et peu d'hommes rendirent de plus éclatants services à la cause américaine. Ainsi encore, un Jésuite marylandais du même nom, le P. Carroll, fut député avec Franklin par le Congrès, en 1776, pour dissuader les Canadiens de faire cause commune avec l'Angleterre. Plus heureux que leurs frères des Pays-Bas qui, après avoir versé leur sang contre Philippe II pour les protestants néerlandais, ne purent obtenir de ceux-ci la liberté du culte romain, les catholiques des États-Unis furent traités en frères par leurs concitoyens. Non-seulement les peines édictées contre eux furent abrogées; mais, pour eux comme pour les autres communions chrétiennes, l'égalité des cultes devint, aux États-Unis, une vérité. Aussi, par l'une de ces coïncidences qui ne sont pas rares dans l'histoire de l'Église, au moment même où l'exercice public de la Religion allait subir en France une éclipse de dix années, la hiérarchie catholique prenait solennellement possession de la république américaine. Le 6 novembre 1789, date mémorable, Pie VI créait un siége épis-

copal à Baltimore et nommait le P. Carroll évêque des États-Unis.

La France, dont l'épée avait tant fait pour l'émancipation politique des Anglo-Américains, ne devait pas faire moins, par l'apostolat, pour la jeune Église d'Amérique. Un homme dont on retrouve sans cesse le nom dans presque tout ce qui s'est fait de judicieux et de courageux pour le bien à la fin du dernier siècle, M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, conçut l'excellente pensée de chercher en Amérique un asile pour sa Compagnie, durant le schisme qui commençait en France. Au mois d'août 1790, il offrit au nouvel évêque de Baltimore de fonder dans sa ville épiscopale un autre séminaire de Saint-Sulpice, où se formeraient des ouvriers évangéliques pour tous les États-Unis. Et telle fut la bénédiction de Dieu sur cette pensée de M. Emery qu'au lieu d'un seul évêché avec vingt-deux missionnaires et 24,500 laïques, dont se composait l'Église catholique dans l'Union américaine en 1791, elle compte aujourd'hui quarante-trois siéges épiscopaux et quatre millions et demi de fidèles.

Voilà l'œuvre à laquelle l'abbé Lacordaire se sentait pressé de dévouer sa vie. Il savait (et il en était fier) que dans ce merveilleux accroissement du Catholicisme aux États-Unis, la France avait largement payé de sa personne. Le Fénelon de notre âge, M. de Cheverus, que nous avons vu archevêque de Bordeaux et cardinal, M. Dubourg, mort archevêque de Besançon, avaient été évêques, l'un de Boston, l'autre de la Nouvelle-Orléans. Beaucoup des évêques-apôtres qui ont fondé la catholicité anglo-américaine, MM. Flaget, Maréchal, Bruté,

Loras, Odin, Portier, de la Hailandière, étaient des Français. C'était un Français aussi, et peut-être le plus énergique de tous, que M. Dubois, évêque de New-York, qui, au mois de janvier 1830, fit appel à l'élan d'âme de l'abbé Lacordaire, dont il voulait faire son coopérateur principal dans la fondation du plus grand diocèse des États-Unis.

Par son importance commerciale et par sa population, New-York est bien en effet la première ville de l'Union américaine. Elle comptait dès lors 200,000 habitants; elle en a aujourd'hui 1,025,000, dont 400,000 catholiques. Or, lorsque le premier évêque de cette grande cité, M. Connelly, prit possession de son siége en 1816, il n'y avait dans tout son diocèse que trois églises, quatre prêtres et seize mille fidèles [1]. M. Dubois, son successeur, mort en 1842, était un ancien Sulpicien, qui, parti de France en 1791, avait fondé dans le diocèse de Baltimore un établissement d'éducation considérable, le petit séminaire d'Emmittsburg, depuis transformé en collége. C'était lui aussi qui, avec le concours d'une grande âme, M[me] Seton, avait créé en Amérique l'institut des Filles de la Charité, incorporé depuis dans l'admirable famille des Filles de Saint-Vincent-de-Paul. En 1830, il était âgé de soixante-sept ans; mais, toujours infatigable et n'ayant que dix-huit prêtres pour évangé-

[1] En 1840, la population catholique du diocèse était de 200,000 âmes dont 90,000 à New-York et dans les environs. — Lettre de Mgr Hughes, archevêque de New-York, *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XIII, 132. — En 1866, le *Catholic World*, revue mensuelle publiée à New-York, porte à 400,000 le nombre des catholiques de cette ville, qui compte un million d'habitants.

liser 180,000 catholiques, il n'avait pas hésité à repasser la mer et à venir en France recruter des missionnaires.

L'abbé Lacordaire lui fut indiqué. Dès 1826, simple séminariste encore, celui-ci était épris déjà, comme tous les grands cœurs, des miracles de conversions opérés par les missionnaires en pays lointains. « Leur histoire atteste, s'écriait-il, et le cœur de l'homme sait bien cela, que la source principale de leurs succès, à part ce que fait Dieu, est dans le degré de certitude dont ils font preuve par l'exil volontaire auquel ils se sont condamnés, et par leurs travaux incroyables sans récompense visible. Plus on veut faire de bien dans la Religion, plus il faut donner aux peuples des gages de sa foi par la sainteté et l'abnégation de sa vie. Grand orateur placé à l'ombre de la pourpre, je ne ferais rien. Simple missionnaire sans talent, couvert de haillons, et à trois mille lieues de mon pays, je remuerais des royaumes [1]. »

Ces sentiments ne s'étaient nullement effacés de son esprit. Toutefois, disons-le, les ouvertures faites à l'abbé Lacordaire par l'évêque de New-York avaient un tout autre caractère. Il s'agissait bien, pour Henri, de quitter sa mère, de s'exiler de France et de s'en aller au loin, mais non pas d'exposer sa vie soit chez des nations barbares, comme font les martyrs du Tong-king et ceux du Japon, soit, comme en Guinée, sous un ciel qui dévore les hommes. Les États-Unis, c'était l'exil, mais l'exil d'une civilisation à une autre. Aussi Lacordaire se sentit peu

[1] Lettre à M. Lorain, 21 octobre 1826.

attiré d'abord. Il goûtait médiocrement « ce peuple, *homme d'affaires*, qui se croit sage parce qu'il est habile, vertueux parce qu'il est rangé[1]. »

Il ne précipita donc point sa résolution, il la mûrit durant six mois. Cependant la stérilité obstinée de son ministère au collége de Henri IV, l'impatience de répandre au dehors le feu qui le consumait, le sentiment chaque jour plus vif et plus poignant de l'inertie du clergé de France et de son aversion des idées libérales, poussaient Lacordaire en Amérique. Une dernière raison fut décisive. Le grand problème des rapports de la Religion avec la Société politique et civile dans le monde moderne se trouvait résolu aux États-Unis en sens inverse du régime des concordats, qui avait prévalu en Europe, et il valait la peine d'étudier sur place l'expérience qui se faisait, là-bas, d'un tout nouveau mode d'existence pour l'Église catholique.

« La Société spirituelle et la Société matérielle, écrivait alors Lacordaire à un ami, doivent subsister ensemble sans se détruire. Et elles ne peuvent subsister ainsi que par trois moyens : supériorité de l'une sur l'autre, indépendance absolue de l'une et de l'autre, engrénement variable de l'une dans l'autre par des concessions réciproques. — Or, le dernier moyen est mauvais, parce que, dans tous les temps, et surtout dans les temps où la foi est faible, il livre l'Église à la merci de la Société matérielle, qui, au fond, tranche toujours seule les questions prétendues mixtes; il fait en même temps de l'Église,

[1] Gustave de Beaumont, *Marie ou l'Esclavage aux États-Unis.*

aux yeux des peuples, une société craintive et ennemie de la liberté; il aboutit enfin tôt ou tard à une Église nationale. — Le second moyen, qui est aujourd'hui vérifié aux États-Unis, place au contraire l'Église très-haut dans l'esprit des peuples; il fait d'elle une société mâle, très-adaptée aux siècles de liberté populaire. »

Ce n'est pas que ce mode d'existence pour l'Église fût l'idéal absolu de l'abbé Lacordaire. « Une telle solution du problème scinde le monde, écrivait-il le 19 juillet 1830; elle est métaphysiquement si *fausse* que jamais un peuple d'une foi une n'aura la pensée de l'adopter : c'est un remède sublime, mais un remède. »

Il tenait donc, en ce moment, pour la supériorité de la Société spirituelle sur la Société matérielle. Cette solution, suivant lui, en plaçant l'esprit devant la chair, faisait du corps social un être parfaitement un, et il trouvait ce mode d'existence si simple, tellement modérateur du peuple et du pouvoir, qu'une nation vraiment chrétienne n'en a jamais compris d'autre et qu'elle se jette là, disait-il, même sans y penser. Du reste, il le sentait, ce système ne pouvait renaître que d'une manière autre que celle dont il a été exercé, et seulement quand les peuples et les rois le demanderaient à deux genoux. En attendant, que faire? Oter l'Église de l'état d'engrénement pour la mettre dans un état d'indépendance absolue [1]. Mais l'indépendance absolue, où la trouver, sinon en Amérique?

[1] Toute cette argumentation est littéralement empruntée à une lettre de Lacordaire du 19 juillet 1830. J'appelle toute l'attention de mes lecteurs sur ce témoignage irrécusable de ses vrais sentiments quant aux rapports de l'Église et de l'État.

Une fois arrivé à cette conclusion, l'abbé Lacordaire vit cesser sa répugnance pour les États-Unis : il accepta les doubles fonctions de grand-vicaire de l'évêque de New-York et de supérieur du séminaire, ce qui mettait dans ses mains la direction des études ecclésiastiques et tout le jeune clergé du diocèse. L'abbé F. de la Mennais eut une part considérable dans cette résolution.

Qu'était-ce que l'abbé F. de la Mennais? Et comment, après l'avoir repoussé longtemps, Lacordaire se livrait-il enfin à lui tout entier? Cela vaut la peine d'une étude approfondie.

CHAPITRE III

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS

Éducation. — Incrédulité. — Conversion. — Premiers écrits. — *Essai sur l'Indifférence.* Succès prodigieux du tome Ier; réaction contre le second volume. — Révolte intérieure de l'auteur. — Premier voyage à Rome. — Direction donnée par la Mennais à la polémique religieuse. — Anti-gallicanisme. — La Mennais rompt avec les Bourbons. — Son évolution vers les libertés modernes. — Ses moyens d'action aussi variés que nombreux. — La Chênaie et Malestroit. — Avances faites par l'abbé Gerbet à l'abbé Lacordaire ; refus longtemps persistants de ce dernier. — Comment il cède enfin.

Félicité ROBERT DE LA MENNAIS[1] avait sept ans quand il perdit sa mère, en 1789. Nourri dans la vieille foi catholique et monarchique (en Bretagne c'était tout un), il assista bien des fois, à peine sorti de l'enfance, à ces messes furtives, célébrées à minuit, dans une mansarde, sous la Terreur, au péril de la vie. C'est ainsi qu'il grandit tout naturellement dans l'horreur de ceux qui tra-

[1] Il paraît qu'en breton *Menez* veut dire *Montagne*. — La métairie de la Mennais est située dans la commune de Trigavou, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord).

quaient alors les prêtres comme des bêtes fauves, et que, de bonne heure, il fit contre la Révolution le serment d'Annibal.

Comment son instruction ne se serait-elle pas ressentie du malheur des temps ? *Féli*, c'est le nom qu'on lui a donné jusqu'à la fin dans sa famille, n'avait eu proprement de maîtres que lui-même ; il n'en accepta malheureusement jamais d'autres. Pour dompter ce caractère rétif, M. Robert de la Saudrais, son oncle, avait imaginé, dit-on, de l'enfermer dans sa bibliothèque. Fatale prison, qui plut si bien à Féli qu'il s'y fit remettre sans cesse [1]. Là, une imagination de feu, une curiosité sans frein, emportaient cet esprit sans repos vers les études les plus divergentes, comme vers les lectures les plus périlleuses. Il dévorait pêle-mêle les langues et les livres, sans aucun plan suivi, et, par conséquent, sans songer à se faire un corps de connaissances liées entre elles et solidement coordonnées. Aussi, loin d'être, comme on l'a écrit, l'un des hommes les plus complets de son temps, ne devait-il devenir jamais ni un humaniste, ni un philosophe, ni surtout un théologien. Ce qui paraît certain, c'est que, perdu dans cet abîme de lectures incohérentes, où les livres du dix-huitième siècle tenaient une grande place, Féli de la Mennais y vit périr la foi comme l'innocence de ses jeunes années [2].

[1] De la Gournerie, Introduct. aux *Lettres de MM. de la Mennais à M. Bruté.*

[2] Dans une lettre de Féli à M. Bruté (17 févr. 1809), on lit : « Quand je réfléchis sur ma vie passée, sur cette vie *toute de crimes*, que les austérités les plus rigoureuses, la pénitence la plus sévère et la plus longue

Mais il avait dans sa famille un ange gardien, son frère Jean-Marie, son aîné de deux ans, qui fut, lui aussi, un homme d'élite, et qui était prêtre. Regagné à Dieu par la tendresse fraternelle, Féli fit à vingt-deux ans, — en 1804, — sa première communion, et composa, quelques temps après, ses *Réflexions sur l'état de l'Église en France*.

Écrit au milieu des bois, dans cette solitude de la Chênaie, si inconnue alors, aujourd'hui si célèbre[1], ce livre annonçait à l'Église un champion digne d'elle. L'auteur est plein de vues. Il gémit hautement de l'insuffisance des études dans le clergé, surtout quant à l'exégèse biblique et aux langues orientales. Bien plus, il réclamait dès lors les conciles provinciaux, les synodes diocésains, les retraites ecclésiastiques, les conférences doctrinales entre prêtres, la vie de communauté dans les presbytères, la restauration de l'instruction cléricale par des congrégations enseignantes, l'évangélisation des paroisses par des missionnaires, l'éducation confiée à des instituts religieux d'hommes ou de femmes. N'est-ce pas tout ce que nous avons vu tenter depuis, trop incomplètement encore?

Le style des *Réflexions*, un peu travaillé peut-être et d'un mouvement un peu trop uniforme, n'en est pas moins d'une excellente école; mais il ne trahit nulle part un talent original. L'auteur avait pris soin (c'était de rigueur alors) de s'incliner, en passant, devant « l'homme

ne seraient pas suffisantes pour expier. » Féli avait alors près de vingt-sept ans; il était né le 19 juin 1782.

[1] Située dans la commune du Plesder, arrondissement de Saint-Malo, à huit kilomètres de Dinan.

de génie qui venait de *refonder* en France la monarchie et la Religion. » Vaine précaution ! L'on était en 1808 (déjà le général Miollis occupait Rome). Fouché, qui dirigeait la police de l'Empire, supprima l'ouvrage sans miséricorde. On y lisait, il est vrai, que les conciles provinciaux ne sauraient inspirer de défiance raisonnable à un prince « qui n'aurait pas *le secret dessein* d'envahir l'autorité spirituelle. »

F. de la Mennais se tint pour averti. Ce fût dans le mystère le plus profond que, sur des textes recueillis par son frère, il rédigea un second ouvrage d'une importance vraiment capitale dans la crise où la convocation du prétendu concile de 1811 avait engagé l'Épiscopat : c'est la *Tradition de l'Église sur l'institution des Évêques* [1].

Rien encore ici ne faisait pressentir le la Mennais de l'avenir. Nulle âpreté de ton, nulle amertume de sentiments. Le controversiste est plein de modération, l'écrivain est correct, irréprochable, mais sans mouvement dans le style et tout à fait sans éloquence. C'est une véritable découverte que celle de ce la Mennais primitif, capable pourtant de tant de passion dès lors, mais encore si maître de lui et si tempéré, à trente-deux ans.

Quatre ans après, ce nom que nul ne savait la veille, était le plus grand nom de l'Église de France : le tome

[1] « Je suis venu à Paris pour l'impression de *notre* ouvrage : *La Tradition*, etc., qui paraîtra sous trois semaines au plus tard. » — Lettre de Féli, 24 juillet 1814 *(Corresp. Bruté*, p. 99). — *La Tradition* est MON ouvrage, l'ayant fait EN ENTIER sur les textes que Jean avait recueillis. (*Ibid.*, p. 95.)

premier de l'*Essai sur l'indifférence en matière de Religion* venait de paraître (1818).

Comment s'expliquer cette soudaine transfiguration de l'écrivain, et surtout une si prompte apothéose ?

Sans doute les temps étaient changés : en remuant la France à une plus grande profondeur qu'on ne saurait le dire, le retour de Napoléon en 1815 avait ravivé au plus haut point des passions qu'on croyait éteintes à jamais ; elles provoquaient et enflammaient naturellement les passions contraires. Je ne dis pas cela au hasard, je raconte et j'affirme ce que j'ai vu. Sans doute aussi, ordonné prêtre à trente-quatre ans, le 9 mars 1816, M. de la Mennais s'était senti un homme nouveau : la flamme sacerdotale brûlait dans son âme, elle y avait allumé l'éloquence [1]. Cela explique la transformation de l'écrivain, mais cela ne suffit point à faire comprendre le prodige d'un tel succès. Qui nous en dira le secret ? Écoutons l'abbé Lacordaire :

« Cent quatorze ans avaient passé sur la tombe de Bossuet, soixante-seize sur celle de Massillon. Il y avait donc soixante-seize ans qu'*aucun prêtre catholique n'avait obtenu en France le renom d'écrivain ou d'homme supérieur*. M. de la Mennais apparut avec

[1] Des révélations récentes ont appris qu'aux approches de l'ordination des scrupules terribles avaient agité l'âme de F. de la Mennais et qu'il avait été fait prêtre comme malgré lui. Suivant moi, il n'y a aucune induction à tirer de cette crise passagère : beaucoup d'excellents prêtres ont passé par là. La Mennais a reçu le sous-diaconat à trente-trois ans, la prêtrise à trente-quatre. Longtemps il a été un bon prêtre (V. une lettre de l'abbé Gerbet sur la maladie de son maître en 1827. — *Corresp. de la Mennais*, t. I, p. 270).

d'autant plus d'à-propos que le dix-huitième siècle avait repris les armes. Son *Essai sur l'indifférence* était une résurrection admirable des raisonnements qui prouvent aux hommes la nécessité de la foi, raisonnements rendus nouveaux par leur application à des erreurs plus vastes qu'elles n'avaient été dans les siècles antérieurs. Sauf quelques phrases où le luxe de l'imagination annonçait une sorte de jeunesse, qui rehaussait encore la profondeur de l'ouvrage, tout était simple, vrai, énergique, entraînant. C'était de la vieille éloquence chrétienne, *un peu dure quelquefois;* mais l'erreur avait fait tant de mal, elle se reproduisait avec tant d'insolence malgré ses crimes et sa nullité, qu'on prenait plaisir à la voir ainsi châtiée par une logique de fer. L'enthousiasme et la reconnaissance n'eurent pas de bornes; il y avait si longtemps que la vérité attendait un vengeur! En un seul jour, M. de la Mennais, inconnu la veille, se trouva investi de la puissance de Bossuet [1]. »

Il n'y a rien d'exagéré dans ces paroles.

« L'Europe, poursuit Lacordaire, attendait la continuation de l'ouvrage. — L'auteur n'avait encore établi que l'importance et la nécessité de la foi. Mais où était la Religion véritable? Comment parvenir à la discerner? Quelle était l'autorité régulatrice de la raison humaine? Voilà les questions qui restaient à résoudre.

« Après deux ans d'attente, le second volume de l'*Essai* fut publié. Rien ne saurait peindre la surprise

[1] *Considérations sur le système de M. de la Mennais*, p. 35 et suivantes.

qu'il produisit. Des hauteurs de la défense antique de la foi, M. de la Mennais était descendu aux discussions arides de la philosophie. La solution qu'il proposa partagea violemment les esprits. »

Comment n'en eût-il pas été de la sorte ? Dans son second volume, M. de la Mennais, ce champion si absolu de la foi, commençait par faire pleinement cause commune avec les sceptiques. Ainsi qu'eux, — par les mêmes raisons qu'eux, — il récusait tous les motifs de crédibilité reçus parmi les hommes : il n'y avait d'autorité pour lui que celle qui résulte du consentement commun du genre humain.

Chose étrange assurément ! Il ne s'apercevait pas que précisément le consentement commun du genre humain le condamnait; car tous les motifs de croire que rejetait l'*Essai*, le genre humain, comme on sait, les a toujours unanimement admis.

D'autre part, d'ailleurs, qui ne voit que le genre humain, lui aussi, peut être parfois récusable ? En effet, le genre humain n'a-t-il pas été, presque universellement polythéiste durant des siècles ? M. de la Mennais ne reculait point pour si peu : il nia résolûment que le monde eût jamais été polythéiste, et il écrivit deux volumes pour le prouver. Telle était, la fascination de ses admirateurs, que ces deux volumes, aujourd'hui si généralement abandonnés, leur semblaient tout à fait sans réplique. Il nous en coûtait tant de brûler ce que nous avions adoré !

Cependant le soulèvement dans le sens contraire était immense. Saint-Sulpice et tous les séminaires de France

protestèrent comme un seul homme. Les Évêques s'émurent en grand nombre contre les thèses mennaisiennes. Soyons attentifs : ici l'âme de M. de la Mennais va se montrer à nu ; nous l'allons voir capable de tout, sauf de plier, et, dès ce moment, mûr pour l'abîme.

En effet, effrayé du déchaînement universel, son directeur spirituel, le pieux abbé Carron, le supplia de ne plus rien publier dans des matières si graves sans avoir consulté des théologiens éprouvés. — « Si l'on rejette mes thèses, répondit M. de la Mennais, je ne vois AUCUN moyen de défendre *solidement* la Religion. Au reste, j'ai demandé à Rome d'examiner mon livre : si le jugement m'est désavantageux, je suis décidé à ne plus écrire[1]. »

Est-ce clair ? Ainsi donc, jamais, d'une part, jamais avant M. de la Mennais, la Religion n'a été solidement défendue. Tous les Pères, tous les Docteurs de l'Église pèchent par la base, car tous ont admis les motifs de crédibilité que répudie l'*Essai*. D'autre part, M. de la Mennais a recours au jugement de Rome ; mais, si Rome n'est pas de son avis, il ne se rétractera point pour cela, il brisera sa plume. N'est-ce pas précisément ce qu'il fit douze ans plus tard ? Le la Mennais de 1820 était déjà celui de 1832. Cela fait trembler. Au fond l'humilité n'était pas là.

Quoi qu'il en soit, désormais l'auteur de l'*Essai* a

[1] Lettre à l'abbé Carron, 1er nov. 1820. — *Corresp. de la Mennais*, t. I, p. 39 et 90. — Confidemment soumise par l'abbé F. de la Mennais à Joseph de Maistre, cette velléité d'un recours à Rome n'eut pas de suite

enfin trouvé sa veine; il sait comment on remue et domine les esprits. Il sent très-bien qu'il a pour lui les jeunes gens et les femmes et qu'il en fera tout ce qu'il voudra. Il est sûr d'ailleurs de plaire toujours aux hommes ardents comme aux entendements étroits, précisément par tout ce qu'il a de naturellement absolu dans l'esprit et dans le langage. Il n'y a que les intelligences d'élite, il le sait, qui saisissent les nuances; le gros des hommes ne s'attache qu'aux couleurs tranchées.

M. de la Mennais n'ignore point non plus qu'il n'est pas seul. Il n'est plus seulement, comme en 1818, un simple apologiste de la Religion; il est devenu un écrivain politique et, comme tel, l'idole de tout un parti, parti puissant en France en ce moment-là, puissant en Europe, le parti de la monarchie absolue. M. de Bonald, M. de Maistre sont ses alliés. En effet, après avoir combattu avec éclat dans le *Conservateur* (1818-1820), M. de la Mennais était resté dans l'arène quand M. de Chateaubriand s'en retira pour ne point accepter la censure; il avait écrit alors, avec M. de Bonald, dans le *Défenseur*, puis dans une feuille quotidienne plus passionnée qu'aucune autre, *le Drapeau blanc*. N'avait-il pas éprouvé dès lors combien le souffle de sa parole âcre et brûlante faisait vibrer à son gré la fibre catholique et la fibre royaliste? Chose inouïe, on allait voir bientôt un simple prêtre gouverner souverainement les esprits dans l'Église de France, tout à fait en dehors et en dépit de l'Épiscopat. Et pour que rien ne manquât à la singularité du spectacle, l'apôtre de la théocratie ne dut cet empire qu'à l'application loyale du principe le plus anti-théocra-

tique qui soit au monde, du principe de la liberté de la presse. Supprimez, en effet, cette liberté : à l'instant, le gallicanisme officiel a seul la parole, comme de 1682 à 1789, et M. de la Mennais demeure frappé d'impuissance.

Au reste, ce gouvernement des esprits, dont il ne tenait qu'à lui de s'emparer six ans plus tôt, M. de la Mennais ne le prit véritablement qu'à la fin de 1824, à son retour de Rome, d'où il revenait comblé des bontés de Léon XII[1]. Il était alors, il paraissait du moins, le plus grand athlète, non pas de l'Église de France seulement, mais de l'Église catholique. On racontait un peu plus tard que, dans son cabinet, en regard du crucifix, le Souverain Pontife n'avait admis que deux images : celle de la Sainte Vierge et le portrait de l'auteur de l'*Essai*[2]. Jusqu'à des dénégations récentes, que je ne suis pas en mesure de contrôler[3], il a passé pour constant que, sans M. de Villèle, qui n'admettait pas qu'un Français pût être décoré de la pourpre, sinon sur la présentation du Roi, Léon XII eût déclaré M. de la Mennais cardinal[4].

[1] Le 1er octobre 1824, M. de la Mennais écrivait à M. de Croÿ, grand aumônier de France : « Il y a trois semaines, le Souverain Pontife me demandait avec instances d'accepter un logement au Vatican. » — FORGUES, *Notes et Souvenirs*, p. 40.

[2] *Corresp. de la Mennais*, t. II, p. 49.

[3] M. CRÉTINEAU-JOLY, t. II, p. 339-340 de son livre : *L'Église romaine en face de la Révolution*.

[4] Le cardinal Wiseman *(Recollections of the four last Popes*, IIe partie, chap. VII) rapporte les termes de l'allocution consistoriale, dans laquelle Léon XII déclare cardinal réservé *in petto* « un écrivain accompli, dont les œuvres avaient non-seulement rendu un grand service à la Religion, mais réjoui et étonné l'Europe. » Ces expressions, Wiseman l'avoue, conviennent assurément plus à M. de la Mennais qu'à personne.

Ce dernier (lettre à madame de Senfft, 22 janv. 1830) tient pour avéré qu'on a trouvé la preuve de sa désignation au cardinalat dans les papiers de Léon XII.

Quoi qu'il en soit, à dater de son retour de Rome, l'auteur de l'*Essai* n'écouta plus qu'une pensée : la sienne. Nul surtout, nul ne savoura jamais avec autant de délices la volupté du mépris; sous ce rapport, je ne crois pas qu'il ait un égal. L'amertume de son langage devint bientôt contagieuse. Elle se répandait de plus en plus chaque jour par le *Mémorial catholique*, revue mensuelle fondée sous son patronage par deux jeunes prêtres, MM. Gerbet et de Salinis, avec le concours d'un homme de beaucoup d'esprit et d'une verve d'ironie impitoyable, le comte O' Mahony. Une révolution fut opérée dans le ton de la polémique religieuse. Certes, sous la plume de Bossuet, au dix-septième siècle, la controverse n'avait manqué ni de vigueur ni de puissance. Mais quelle mesure dans le langage, même à l'endroit de Luther et de Calvin! M. Émery au dix-huitième siècle, au dix-neuvième M. Frayssinous, M. de la Mennais lui-même, dans sa *Tradition de l'Église*, étaient demeurés fidèles à ce grand exemple. Mais l'*Essai sur l'indifférence* l'avait pris sur un diapason tout autre. La polémique du bien devint aggressive, hautaine, provoquante, prodigue d'amertume et d'ironie. Ce ne furent le plus souvent d'abord que de justes représailles contre des hommes qui ne respectaient rien, fanatiques ennemis de Dieu et cyniques insulteurs de l'Église. Mais, dans la *Défense de l'Essai* et dans le *Mémorial*, tous les adversaires de M. de la Mennais, quels qu'ils fussent, adversaires catholiques surtout, furent mis au pilori, et, dans ces exécutions périodiques, on ne saurait dire avec quel *dilettantisme* les exécuteurs épuisaient toutes les formules de la

dérision. M. Guizot a rendu à bon droit au Catholicisme ce témoignage que c'est une grande école de respect. Nul n'a mérité moins que M. de la Mennais une par quelconque dans cet éloge [1].

Sa polémique, du reste, était peu variée : il n'avait que deux réponses, toujours couvertes des mêmes acclamations par son public. Aux Jésuites, qui tenaient en suspicion sa philosophie, il disait : « Vous n'y comprenez rien. » A Saint-Sulpice et aux Évêques, il répondait : « Vous êtes des gallicans. » Sa tactique, nouvelle alors, était d'écraser toute contradiction en s'abritant du nom du Pape. Dès qu'il était contredit, il criait sus au gallicanisme, et cette réponse, toujours prête, toujours la même, le dispensait de toute argumentation comme de toute preuve. On sait quel est l'empire des mots : le gallicanisme, c'était la tête de Méduse; sur les lèvres de M. de la Mennais et de ses amis, l'évocation du spectre gallican avait une vertu de répulsion magique.

Cela se comprend.

Le gallicanisme janséniste et parlementaire avait abouti au schisme de 1791. Depuis, il avait inspiré les articles *organiques* du 18 germinal an X et dicté le prétendu concordat de Fontainebleau. A tous ces titres, il était odieux. Le gallicanisme purement théologique était devenu également suspect aux vrais catholiques, et à bon droit, par le soin que prit Napoléon, rompant avec le Pape, d'ériger immédiatement en loi de l'État la Déclaration de 1682, et d'en faire sa grande ma-

[1] V. quelques citations, *Pièces justificatives*, n° 11.

chine de guerre contre la liberté de l'Église. C'est cette disposition des esprits qui, en 1819, avait fait le succès, assez contesté d'ailleurs au premier moment, du livre *Du Pape*, du comte de Maistre.

Mais, sans réhabiliter le gallicanisme (qui pourtant, on l'oublie trop aujourd'hui, durant le grand schisme d'Occident et pendant la Ligue, avait eu ses circonstances atténuantes), l'Histoire doit reconnaître que Saint-Sulpice n'avait point été favorable à la déclaration de 1682. Si l'opposition notoire de la Compagnie à cet acte n'alla pas jusqu'à l'héroïsme, on ne louera jamais trop le courage hors ligne de M. Émery dans l'épreuve capitale de 1811. A cette époque, n'était-ce pas en punition de sa rare fidélité au Saint-Siége que la Compagnie de Saint-Sulpice avait été dissoute et dispersée? M. de la Mennais aurait dû s'en souvenir. Il y avait donc assurément à lui peu de justice à dénoncer les Sulpiciens comme la personnification du gallicanisme [1].

Il était vrai que Saint-Sulpice repoussait la doctrine de l'*Essai* sur la certitude. Il était vrai aussi que M. de la Mennais, « ce grand esprit immodéré [2], » n'était pas du tout du tempérament sulpicien. Il était vrai enfin que, sans se faire les champions de Bossuet, les continuateurs de M. Émery trouvaient que l'ultramontanisme de l'auteur de l'*Essai* allait bien loin; ils s'en tenaient, pour leur part, aux explications atténuantes de M. Gosselin sur le pouvoir du Pape au moyen âge, et à celles de

[1] V. son Mémoire à Léon XII, *Œuvres inédites*, publiées par M. Blaize, t. II, p. 330.
[2] M. Sainte-Beuve.

M. Frayssinous sur les vrais principes de l'Église gallicane. On pouvait les réfuter ; mais était-ce le cas de les traîner aux gémonies ? Après tout, des quatre fameux articles, rédigés à regret par Bossuet, un seul, celui qui consacrait l'indépendance des rois, avait l'adhésion des Sulpiciens sans réserve. Était-ce donc assez pour qu'ils fussent honnis pêle-mêle avec les schismatiques ? M. de la Mennais, lui-même, n'avait-il pas longtemps excepté formellement de sa réprobation ce premier article [1] ?

Mais, une fois engagé dans une voie, il n'était point donné à l'auteur de l'*Essai* de ne point s'y enfoncer jusqu'au bout : il avait donc fini par flétrir le premier article aussi ardemment que les trois autres.

En 1826, il jeta sur ce point au Gouvernement le plus provoquant défi [2]. Il soutint que, *sans se séparer de Dieu*, l'on ne peut refuser au Pape le droit de déposer les rois.

Fallait-il le laisser dire ? Le Gouvernement n'en jugea point ainsi.

[1] V. sa *Tradition de l'Église*, introduction, p. 72.

V. surtout ses *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de* 1682, publiées au mois de mai 1824 : « Je ne prétends point prendre parti pour ou contre les quatre articles ; JE DÉCLARE MÊME TENIR AUTANT QUE PERSONNE AU PREMIER (p. 9) ..... La doctrine du pouvoir des papes sur le temporel des rois n'a plus de partisans, même au delà des monts... L'indépendance des souverains dans l'ordre temporel *étant universellement reconnue*, on ne voit nulle raison de prescrire l'enseignement du premier article (p. 25). »

[2] *La Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* (seconde partie). — Une lettre de l'auteur au comte de Senfft (26 février 1826) ne laisse aucun doute sur son intention bien préméditée de braver en cela le Gouvernement (*Corresp.*, t. I. p. 162).

La situation, il faut le reconnaître, était assez complexe. Ce qui serait aujourd'hui sans danger, se trouvait alors plein de péril. C'était le moment où la piété de Charles X était partout accusée de livrer l'État à l'Église. Un parti qui entraînait la France, exploitait cette accusation avec un effrayant succès. Des hommes considérables, qui n'étaient ni des révolutionnaires ni des impies, M. Royer-Collard, M. Lainé, M. de Montlosier, partageaient et propageaient avec sincérité ces inquiétudes. Sous la présidence d'un ancien émigré (de famille parlementaire, il est vrai), M. Séguier, la Cour de Paris venait d'acquitter solennellement, le 3 décembre 1825, un journal (*le Constitutionnel*) inculpé de manifestations irréligieuses; elle déclarait l'acquitter non comme innocent, mais comme suffisamment excusé par le péril que couraient les libertés gallicanes. Tout cela minait le trône, et c'est incontestablement sous la suspicion de conspirer avec la Théocratie que Charles X devait tomber un peu plus tard [1]. Cette situation étant donnée, comment empêcher que M. de la Mennais, ultramontain, ne parût être le porte-voix autorisé du Clergé, et que M. de Villèle, s'il le laissait dogmatiser ainsi impunément, ne fût tenu pour son compère ?

Il fallait donc un désaveu qui ne fût point suspect, il fallait une poursuite en justice. Voilà pourquoi le Gouvernement crut devoir relever le gant. Il n'eut point à s'en féliciter. Traduit en police correctionnelle, mais dé-

[1] Des caricatures représentaient Charles X célébrant la messe dans ses appartements, et ces caricatures faisaient autorité. (GERBET, lettre du 10 févr. 1827. — *Corresp. la Mennais*, t. I. p. 226). On croyait cela.

fendu par M. Berryer, M. de la Mennais, condamné pour la forme à trente francs d'amende, sortit triomphant de la lutte.

Il n'en fut pas moins révolté de la poursuite qui venait d'être dirigée contre lui au nom du Roi, et son ressentiment demeura implacable. A partir de ce jour, il tint les liens qui l'attachaient aux Bourbons pour rompus, et ce fut sans retour. « L'État marche à sa destruction, écrivait-il; les rois chancellent, leurs trônes *vides* ne tiennent plus à rien. Eh bien! je m'attache à ce qui reste, à ce qui restera toujours, à ce qu'on ne vaincra jamais : à la croix de Jésus de Nazareth [1]. »

Ce fut le point de partage de la vie de M. de la Mennais. Il avait dit jusque-là : « Dieu et le Roi. » D'un seul coup il va retrancher la moitié de sa devise; il dira désormais : « Dieu sans le Roi, » en attendant qu'il dise un jour en son cœur : « Ni Dieu [2], ni roi. »

A dater de ce moment, la chute inévitable et irrévocable des Bourbons fut à ses yeux un fait providentiel, j'ai presque dit un fait accompli. Il existe un témoin vivant, à qui, le jour de Pâques de l'année 1827, M. de la Mennais a dit ces propres mots : « C'en est fait à jamais des Bourbons, et je voudrais que c'en fût fait demain; *quod facis fac citius*. » Trente mois après, quand M. Berryer l'adjura de défendre la royauté légitime, qui venait de se réfugier dans les bras des anciens amis

[1] A la comtesse de Senfft, 24 avril 1826. — Il avait été condamné le 22.

[2] Dans l'*Esquisse d'une philosophie*, M. de la Mennais est panthéiste, ce qui est, sans contredit, l'une des formes de l'athéisme.

politiques de M. de la Mennais, celui-ci répondit par la parole de Marthe sur Lazare, mort depuis quatre jours : *Jam fœtet!*

En attendant, les événements publics suivaient leur cours.

Vainement un homme universellement et justement honoré, mais fait pour des temps moins difficiles, M. Frayssinous, Ministre des affaires ecclésiastiques, essaya-t-il d'atténuer le parti que les ennemis de la Religion et du Roi tiraient de l'attitude de M. de la Mennais, seule expression complétement sincère, disaient-ils, de la pensée intime de l'Église de France. Vainement ce prélat fit-il signer aux évêques présents à Paris, le 3 avril 1826, une déclaration publique de leurs sentiments. Cette déclaration peu catégorique ne fit que mettre en relief tout le terrain qu'avait perdu le gallicanisme au sein de l'Épiscopat. En effet, tout en désavouant M. de la Mennais comme un « censeur sans mission, » tout en maintenant, mais sans les spécifier « les maximes *reçues* dans l'Église de France, » les signataires s'abstenaient avec soin de canoniser la déclaration de 1682 : ils se contentaient d'affirmer, dans l'ordre temporel, « l'indépendance pleine et absolue des souverains de l'autorité soit directe, *soit indirecte*, de toute puissance ecclésiastique. » C'est sous des restrictions analogues, ou même plus accentuées, que les autres évêques s'associèrent individuellement à l'acte du 3 avril. Tout cela manquait de netteté, de vigueur, d'accent. Le résultat poursuivi par M. Frayssinous n'était donc pas atteint.

Aussi, loin de s'arrêter, la panique anti-cléricale prenait des ailes. Un ancien membre de la droite à l'Assemblée constituante, le comte de Montlosier, venait de publier son fameux Mémoire à consulter contre le *Parti-prêtre* [1]. Il le montrait tout-puissant, maître absolu du Conseil du Roi et de la Chambre des Députés, dispensateur souverain de tous les emplois, impatient de rétablir les billets de confession et d'organiser l'oppression publique des consciences. La France, à l'entendre, était gouvernée sans le savoir par une société secrète, la Congrégation, sous l'intime direction des Jésuites, dont M. de Montlosier dénonçait la frauduleuse existence dans le royaume, en invoquant hautement contre eux les arrêts des Parlements et l'édit de Louis XV; suivant lui, l'on ne pouvait trop sonner le tocsin contre un tel complot et un tel péril [2].

Qu'y avait-il de vrai dans ce réquisitoire?

On sait que le bref de Clément XIV, qui éteignait la Compagnie de Jésus, ne fut point admis par Catherine II; elle maintint les Jésuites dans la portion de la Pologne dont elle s'était emparée en 1772. Dès 1801, Pie VII, reconnaissant canoniquement cette situation, avait approuvé l'existence des Jésuites en Russie; en 1814, il rétablit la Compagnie dans le monde entier.

Or il se trouvait en France un certain nombre de prêtres qui, durant l'émigration, épris du désir d'une perfection plus haute, s'étaient voués à la vie religieuse selon

[1] Le 1er mars 1826.
[2] La *Dénonciation* de M. de Montlosier contre les Jésuites fut déposée au greffe de la Cour de Paris le 16 juillet 1826.

les règles et l'esprit de saint Ignace, mais sans entrer en communication avec les Jésuites de Russie. Rentrés dans leur pays, ils y ouvrirent des maisons d'éducation sous le nom de Pères de la Foi. Frappés de dispersion par le décret du 3 messidor an XII, ils s'étaient réunis derechef, après la chute de l'Empire, sous la direction de leur supérieur, le P. Varin, et c'est alors seulement qu'ils avaient été individuellement admis pour la première fois dans la Compagnie de Jésus. Évidemment ils y apportaient des idées politiques toutes faites et dont la Compagnie n'était nullement responsable.

Trois mois après, ils avaient pu, sous l'autorité des Évêques, ouvrir cinq grands colléges sous le nom de Petits Séminaires. Ils en possédaient huit en 1826.

On peut voir dans les *Réflexions sur l'Église* de M. de la Mennais, quels regrets les Jésuites avaient laissés en France et quel prestige posthume s'attachait à leur nom.

Toutes les œuvres qui tendent à développer l'esprit de zèle leur furent bientôt spontanément confiées. Parmi ces œuvres on en distinguait une que la haine d'un parti a rendue célèbre : la *Congrégation*.

C'est le nom que portaient, bien avant la Révolution, les associations pieuses qui s'étaient formées dans le monde sous la direction des fils de saint Ignace. A l'issue de la Révolution, un ancien Jésuite, alors septuagénaire, l'abbé Delpuits, avait donné cette appellation, en quelque sorte consacrée, à un groupe de jeunes étudiants chrétiens qu'il dirigeait à Paris. Ils se réunissaient tous les dimanches, entendaient en commun la messe et une

instruction de leur directeur, visitaient les pauvres. Un moment, durant la captivité de Pie VII, la Congrégation devint suspecte et ses réunions furent interdites. Mais elle subsista dans l'ombre sous la direction d'un des plus saints prêtres de ce temps, l'abbé Legris-Duval, qui, en 1815, s'empressa d'en transmettre la conduite aux Pères de la Compagnie de Jésus.

Tout cela était l'innocence même. Mais les Pères de la Foi, on l'a vu, avaient eu pour fondateurs des émigrés. L'esprit de l'émigration dominait donc parmi eux, et les royalistes modérés, comme les amis de la Révolution, s'accordaient à voir dans les Jésuites français des adversaires politiques, dont on s'exagérait à l'envi la puissance et l'habileté. Il se trouvait, en même temps, que les jeunes membres de la Congrégation étaient pour la plupart des royalistes de naissance, naturellement désignés par la fidélité politique de leurs familles à la confiance de la Restauration : beaucoup, en conséquence, obtenaient des emplois publics.

L'opposition affecta bientôt de ne voir dans la Congrégation que des ambitieux et des hypocrites, affiliés à un gouvernement occulte, qui tenait toute la France dans ses filets.

C'était là, en vérité, une exagération énorme. Qu'il y ait eu alors des intrigues politiques, et que deux ou trois prêtres, comme l'abbé Liautard, s'en soient mêlés, que des âmes viles, comme il y en aura toujours, aient spéculé sur des semblants de dévotion, je ne le nie pas. Ce que je nie, c'est que la Congrégation eût été instituée dans ce but ; c'est même qu'elle ait glissé, autant qu'on

l'a dit, sur cette pente; c'est enfin qu'elle ait possédé et exercé jamais la domination qu'on lui attribue. En 1826, quand M. de Montlosier ameutait l'opinion publique contre *le spectre noir*, aucun Ministre, pas même M. Frayssinous, n'appartenait à la Congrégation, et celui qui tenait la seconde place dans le Cabinet, M. Corbière, lui était même ouvertement contraire.

Certes, il y avait alors en France, dans les familles qui avaient plus spécialement souffert de la Révolution, un foyer d'idées excessives et, comme on dirait de nos jours, profondément réactionnaires. Ce sont celles qui, longtemps comprimées par les événements, firent explosion dans la Chambre de 1815, et auxquelles l'indignation soulevée par l'assassinat du duc de Berry (1820) avait tout à coup rendu l'empire. Mais assurément la Congrégation n'était absolument pour rien dans tout cela. Seulement le Clergé, sous la Restauration, eut le tort de s'associer, par ses vœux plus que par ses actes, à la réaction dont je viens de parler, et M. de la Mennais, disons-le en passant, plus ardemment, plus impérieusement, à lui seul, que tous les prêtres et tous les évêques de France ensemble. Ajoutons, pour dire toute la vérité, que les Jésuites français ne se séparaient pas du vieux clergé sur ce point.

Et pourtant c'était un Jésuite français, lui aussi ancien émigré, ancien Père de la Foi, mais fixé à Rome par sa charge d'assistant du Général pour la France et, par conséquent, s'inspirant à la source même du véritable esprit de son Ordre, c'était, dis-je, un Jésuite français, le P. de Rozaven, qui écrivait en 1825 ces judicieuses paroles :

« M. de la Mennais me semble *toujours dépasser* la vérité. J'ai lu ses opinions sur la loi du sacrilége, sur celle des communautés religieuses; j'ai lu son dernier ouvrage[1]. Ce ton tranchant, ces déclamations perpétuelles, ces prédictions sinistres, au lieu de conviction ne me laissent que du noir dans l'âme. Le Gouvernement peut répondre : « Donnez-moi un peuple chrétien, et je « lui donnerai des lois conformes à la perfection de l'Évan- « gile. » Au lieu de crier contre les gouvernements, les Apôtres ont travaillé à convertir les peuples. Et c'est là aussi la marche qu'il convient, je crois, de prendre en France, d'autant plus que le Gouvernement paraît favoriser sincèrement les missions et toutes les œuvres qui tendent au bien. Au lieu de crier si fort contre le Ministère, ce qui ne fait qu'ajouter de nouveaux obstacles au bien qu'il voudrait faire, ne serait-il pas raisonnable que tout ce qu'il y a de gens sensés et bien pensants se réunissent pour le soutenir, l'encourager, louer le peu de bien qu'il peut faire et excuser même ses fautes? Le zèle amer ne fera jamais qu'empirer le mal et rendre le bien plus difficile... Ce n'est point le Gouvernement qui peut rendre le peuple chrétien; c'est l'affaire des ouvriers évangéliques, et tout ce qu'on peut attendre du Gouvernement, c'est qu'il favorise cette entreprise[2]. »

Mais la prévention n'y regarde pas de si près. La Compagnie de Jésus n'en fut pas moins le bouc émissaire désigné aux haines politiques et aux passions irréligieuses

[1] *La Religion considérée dans ses rapports avec la société.*
[2] Lettre du 24 juillet 1825, adressée à madame Swetchine.

du moment. M. de Montlosier appela en premier lieu sur les Jésuites la vindicte des tribunaux ; ils se déclarèrent incompétents. Alors il porta sa dénonciation devant la Chambre des Pairs, qui, à la majorité de 113 voix contre 73, la renvoya au Gouvernement, pour qu'il fît exécuter ce qu'on appelait *les lois du royaume*. Ainsi acculé, M. de Villèle, en qui se personnifiait le Ministère, aurait pu faire une diversion hardie, proposer une loi pour la liberté de l'enseignement. Mais je dois reconnaître que les esprits n'y étaient nullement préparés. Le premier Ministre aima mieux tenter de passer sur le corps à l'Opposition, en jetant dans la Chambre haute soixante-seize nouveaux pairs dévoués à sa politique. En même temps il obtenait la dissolution de l'autre Chambre, espérant de retremper dans la popularité d'un mandat nouveau l'autorité vieillissante de sa Majorité. Mais le scrutin électoral trompa son attente, et Charles X dut changer son Cabinet. Le Roi confia les sceaux à M. Portalis, sur le rapport de qui la Chambre des Pairs avait fait droit à la pétition de M. de Montlosier. N'était-ce pas signer d'avance la sentence d'exécution des Jésuites ?

Charles X ne l'entendait point ainsi ; il n'avait voulu que gagner du temps. Il se faisait cette illusion que l'éloignement de M. de Villèle suffirait pour apaiser les esprits. Cinq mois se passèrent avant que les nouveaux Ministres eussent triomphé de ses scrupules. Il ne céda qu'après que Léon XII eut déclaré que, si, pour des motifs puisés dans la nécessité politique, nécessité dont le Roi demeurait juge, il croyait devoir fermer les colléges de Jésuites,

on n'oserait prononcer que cette mesure fût condamnable [1].

La *nécessité,* à proprement parler, n'existait nullement. A qui persuadera-t-on que la France eût détrôné Charles X, uniquement pour échapper au danger que faisaient courir au royaume huit colléges tenus par les Jésuites? Mais la vérité est que la situation était fausse. Qu'y avait-il au fond de tout cela? Une Chambre des Députés nouvelle, élue sous l'empire d'une forte prévention politique. On croyait le Roi sous le joug du Clergé; on croyait le Clergé hostile à la Charte et dirigé par les Jésuites. On voulait que le Roi secouât le joug avec éclat. Les Ministres l'exigèrent, comme un gage non équivoque de l'adhésion du monarque à leur politique: ils offrirent tous leur démission dans le cas où ce gage ne leur serait pas enfin donné. C'est ainsi qu'ils obtinrent les ordonnances du 16 juin 1828 [2].

Les évêques réclamèrent de toutes parts. Comme l'ont toujours fait les gallicans en pareille occurrence, M. Portalis ne manqua pas de recourir au Saint-Siége. Une lettre du cardinal Bernetti, Secrétaire d'État, engagea les Évêques à se confier à la sagesse du Roi. Le Ministère croyait le débat apaisé, quand M. de la Mennais descendit dans l'arène.

[1] *Le P. de Ravignan*, par M. POUJOULAT, p. 206, d'après des notes laissées par M. Frayssinous, un des trois prélats français qui furent alors consultés par Charles X : les deux autres étaient l'archevêque de Paris (M. de Quélen), et l'archevêque de Bordeaux (M. de Cheverus).

[2] POUJOULAT, ouvrage cité. — Ces ordonnances enlevaient aux Jésuites les huit établissements d'éducation qu'ils dirigeaient et, pour les empêcher d'y rentrer, exigeaient des supérieurs des petits séminaires la déclaration qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse.

Mais ici l'état légal d'alors veut être rappelé en peu de mots.

Le droit public de l'Empire, maintenu en ce point par la Restauration, c'était que l'enseignement public émane de l'État. Une loi avait délégué cet enseignement à un corps qui s'appelait l'Université, mais qui, avec les universités anciennes, avec celles d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, n'avait de commun que le nom. Ce n'était point, en effet, comme celles-ci, une corporation vivant de sa vie propre et indépendante : l'Université de France n'était qu'une des branches de l'administration publique ; tous ses membres étaient nommés par le Gouvernement, la plupart révocables à volonté. En même temps, comme on l'a vu dans l'*Introduction*, la clef de toutes les carrières libérales fut mise exclusivement dans ses mains : c'était l'une des formes et l'une des forces de de la centralisation.

L'un des premiers actes de réparation du Gouvernement provisoire de M. de Talleyrand, en 1814, avait fait droit au cri public en restituant l'éducation à l'autorité comme à la direction des familles [1]. Le 5 octobre 1814, un pas de plus se fit dans cette voie : les petits séminaires, affranchis de toute juridiction de l'Université, furent mis entièrement dans la main des Évêques. C'est de cette émancipation que huit prélats avaient profité pour faire enseigner chez eux les Jésuites. Et c'est là que M. Portalis voyait une double fraude à la loi, qui,

[1] Arrêté du 8 avril 1814. Cet arrêté ne peut avoir eu d'autre mobile que de donner satisfaction à l'opinion.

d'une part, n'admettait exception au monopole de l'Université qu'en faveur de vocations franchement ecclésiastiques, et qui, d'autre part, ne souffrait, disait-on, à aucun titre et sous aucun prétexte, la vie en commun d'hommes ayant fait vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, sans y être autorisés par l'État.

En présence d'une pareille thèse officiellement promulguée par un ministre de Charles X, il n'y avait eu qu'un cri dans les familles catholiques. M. de la Mennais s'empara avec habileté de la douleur publique. Six mille exemplaires de son livre : *Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* furent enlevés en moins de quinze jours.

On pouvait, de sa part, s'attendre à cette déclaration de guerre. L'Université n'avait pas, en effet, d'adversaire plus ancien ni plus déclaré. Il avait pris, dans le temps, sa part entière des longues luttes de son frère aîné, disputant le terrain pied à pied, dans sa Bretagne, à l'Université impériale de 1808 et de 1809. Cette Université, Féli de la Mennais l'avait stigmatisée comme avec un fer chaud dans une première philippique, en 1814. En 1817, il était revenu à la charge. L'année d'après, il publiait un troisième manifeste : *De l'Éducation dans ses rapports avec la liberté*. Enfin, le 22 août 1823, il lançait sa fameuse *Lettre au Grand-Maître*, qui était alors M. Frayssinous. Mais tout cela n'était rien encore en comparaison de son dernier ouvrage, qui parut au commencement de 1829.

Toutefois, les ordonnances de juin 1828 n'étaient là qu'une occasion. Il s'agissait, au fond, de bien autre

chose. En dépit du titre de l'ouvrage (*Des Progrès de la Révolution*), titre calculé pour allécher les hommes du passé, la Mennais opérait là toute une évolution, des plus imprévues certes et des moins comprises alors, vers les tendances politiques modernes. Dès la troisième page du livre, on lisait ces paroles : « Nous demandons pour l'Église catholique la liberté promise par la Charte à toutes les religions, la liberté dont jouissent les protestants, les juifs, dont jouiraient les sectateurs de Mahomet et de Bouddha s'il en existait en France..... Nous demandons la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de l'éducation, et c'est là ce que demandent comme nous les catholiques belges, opprimés par un gouvernement persécuteur. »

Tout le programme de l'*Avenir* est déjà, comme on voit, dans ces quelques mots. M. de la Mennais n'allait pas encore jusqu'à prêcher ouvertement l'alliance avec le libéralisme, comme il le fit après la révolution de 1830 : mais, dès lors, il prônait sans détour, comme on voit, les catholiques belges, qui commençaient à pratiquer ouvertement cette alliance. Sur ce dernier point, il était plus explicite encore dans ses lettres [1].

[1] « La liberté, ou possédée, ou cherchée, est aujourd'hui le premier « soin des peuples *et la condition indispensable du salut*. » (Lettre au comte de Senfft, 11 janvier 1829.)

« Au moins si l'on se réveillait ! Les catholiques belges sont, sous ce rapport, beaucoup plus avancés que nous ; ils sentent la nécessité de se guérir de *cette terrible maladie* appelée *le royalisme*. Il est temps qu'un nouvel esprit se remue dans les peuples : sans cela, point de salut pour eux, non plus que pour les souverains. » (A la comtesse de Senfft, 30 janv.)

« Je ne conçois la possibilité d'un retour à l'ordre qu'avec les moyens « noblement employés par les Belges. On tremble devant le libéralisme :

Est-il besoin d'expliquer cette évolution? Depuis son procès, on l'a vu, c'est-à-dire depuis trois ans, M. de la Mennais avait cessé d'être royaliste. Néanmoins, il était resté, je l'avoue, plus pessimiste, plus alarmiste, plus anti-libéral que jamais [1]. Mais deux grands mouvements populaires, accomplis hors de France au profit de la cause catholique, découvrirent tout à coup à l'auteur de l'*Essai* un horizon entièrement nouveau. C'était le temps où la voix d'un grand tribun, Daniel O' Connell, forçant les portes du Parlement britannique, allait enlever d'assaut, par l'appui que lui prêtait le peuple irlandais, l'émancipation des catholiques des trois royaumes. Il se trouva de plus qu'au moment même où paraissaient en France les ordonnances contre les Jésuites, la liberté de l'éducation était violentée en Belgique par le roi calviniste des Pays-Bas. C'en fut assez. La protestation émue des catholiques belges, admirateurs passionnés du grand agitateur irlandais, éveilla immédiatement, dans la solitude de la Chênaie, un écho aussi puissant qu'inattendu. La façon de voir de M. de la Mennais en fut profondément modifiée.

catholicisez-le, et la société renaîtra. » (*Correspondance*, t. II, pp. 103 et 105.)

[1] « Je sais *de science certaine* que, plus que jamais, ON VEUT le protestantisme, et qu'ON se croit sûr de l'établir. » (La Mennais à M. de Salinis, 7 janvier 1828.)

« ON dira que les prêtres *romains* détournent le peuple de l'obéissance aux lois, et l'ON en fera *de sanglantes* contre eux. Voilà ce que nous sommes destinés à voir, et bien d'autres choses encore. » (Le même au marquis de Coriolis, même date.)

ON, c'est le gouvernement de Charles X, c'est le cabinet Portalis-Martignac, qui *veut* le protestantisme et des lois *sanglantes* contre les prêtres romains!

Dès le mois de juillet 1828, au lendemain des ordonnances Portalis, le *Mémorial catholique*, organe mensuel de l'école menaisienne, tonnait contre l'une et l'autre persécution, celle de Belgique et celle de France. Quelques mois encore, et M. de la Mennais lui-même écrira confidemment ces propres mots : « Une immense liberté est indispensable pour que les vérités qui doivent sauver le monde, *s'il doit être sauvé*, se développent comme elles le doivent[1]. » Et bientôt après : « IL FAUT QUE TOUT SE FASSE PAR LES PEUPLES, c'est-à-dire par un peuple nouveau, formé peu à peu sous l'influence du Christianisme mieux conçu, au milieu des nations en ruine[2]. » — « Quand les catholiques aussi crieront *liberté*, bien des choses changeront[3]. » Ne sommes-nous pas, de plus en plus, sur le chemin de l'*Avenir*?

Ce n'est pas, toutefois, que M. de la Mennais abjurât pour cela son utopie théocratique. Loin de là. Seulement, il changeait d'instruments : désespérant des rois, il commençait à bien augurer des peuples. « Est-ce donc que les Catholiques de France, écrivait-il, au nombre encore de vingt-cinq millions, n'en viendront pas à se demander si, lorsqu'on a tout réduit à une question de force, ils ne doivent pas compter pour quelque chose dans cette question[4] ? » Mais les peuples, comme les rois, ne devaient toujours être que les ministres et les soldats de l'Église. « A mes yeux, écrivait encore l'auteur de l'*Essai*, la

[1] A la comtesse de Senfft, 14 novembre 1828.
[2] Au comte de Senfft, 11 janvier 1829.
[3] A la comtesse de Senfft, 5 janv. 1829.
[4] Au marquis de Coriolis, 19 décembre 1828.

Société est UNE. La souveraineté temporelle n'est autre chose que le devoir imposé à la force prépondérante de maintenir la Société spirituelle, SEULE VRAIE SOCIÉTÉ, en soumettant les forces rebelles aux commandements de Dieu, dont elle est dès lors *ministre pour le bien*, comme parle l'Apôtre. Sitôt que la force prépondérante tourne son action contre la Société spirituelle, elle cesse d'être souveraine. L'Église, en ce cas, n'*ôte* point la souveraineté, mais déclare seulement qu'elle n'existe plus ; elle résout, pour les sujets, un cas de conscience [1]. »

Il ne venait pas à l'esprit de M. de la Mennais de se demander si cette théorie avait chance d'être acceptée... « Qu'importe? s'écriait-il. On doit la vérité aux hommes ; on doit la dire jusqu'au bout, même quand ils ne peuvent plus l'entendre : *qui ad vitam ad vitam; qui ad mortem ad mortem.* » Les esprits excessifs n'ont jamais eu d'autre langage.

Et pourtant l'heure était venue pour M. de la Mennais de devenir un homme pratique : il ne se bornait plus à écrire, il voulait agir. Sous le coup des ordonnances Portalis, une association s'était formée pour la défense de la Religion. M. de la Mennais a toujours revendiqué l'honneur de cette conception [2]. Elle enlevait de fait aux Évêques la direction de l'opposition catholique, pour la concentrer dans des mains toutes mennaisiennes [3]. Mais

[1] Au baron de Vitrolles, 6 avril 1829.

[2] Lettre au comte de Senfft, 21 février 1829. — *Correspondance*, t. II, p. 17, lig. 3.

[3] L'Association avait pour président ostensible un homme de cour, le duc d'Havré : c'était un nom, et rien de plus. Elle avait un conseil général, mais il ne se réunissait que de loin en loin. Toute l'action était con-

elle fut loin de produire ce que le chef de l'école s'en était promis. Composée, dans une immense proportion, d'amis des Jésuites et d'hommes qui adhéraient à la politique de l'extrême droite, l'Association se trouvait à l'autre pôle des idées et des sentiments qui animaient désormais l'auteur de l'*Essai*. La Direction, quelque mennaisienne qu'elle fût, était bien obligée de tenir compte de cette composition. C'est ainsi que, malgré M. de la Mennais, elle laissa fonder par l'Association, sous l'influence secondaire mais tenace et incessamment agissante de M. Bailly, *le Correspondant*, qui fut d'abord une feuille semi-hebdomadaire, destinée à être la contre partie d'un journal semblable, *le Globe*, créé par MM. Pierre Leroux et Dubois (de la Loire-Inférieure) et devenu, sous la direction de ce dernier, l'organe le plus grave de l'opposition anti-dynastique et anti-chrétienne[1]. *Le Correspondant*

centrée dans la direction, confiée à cinq personnes : l'abbé Perreau, vicaire général de la Grande Aumônerie, vieillard sans conséquence; l'abbé Desgenettes, un des curés de Paris, prêtre d'une grande piété; Cauchy, géomètre de génie, en tout le reste d'une simplicité d'enfant: M. Laurentie, destitué des fonctions d'inspecteur général des études pour son attachement aux doctrines mennaisiennes; enfin, l'abbé de Salinis, homme actif, diplomate consommé, esprit délié, ayant tout ce qu'il fallait pour mener les autres à leur insu. La cheville ouvrière de l'œuvre était M. Bailly, serviteur dévoué, fait de tous points pour les seconds rôles. Ils rencontrèrent quelques obstacles, et, dans ses lettres, M. de la Mennais s'en plaint outre mesure; mais, au fond, MM. de Salinis et Laurentie étaient bien les maîtres. Antérieurement et dès 1827, ils s'étaient emparés déjà de la *Société catholique des Bons Livres*.

[1] C'est une curieuse particularité que l'idée de créer *le Globe* ait été suggérée à M. P. Leroux par la fondation du *Mémorial catholique*. (SAINTE-BEUVE, *Causeries*, t. VI, p. 313.) Je ne connais pas d'autre exemple semblable en ce temps-ci où, dans les choses du dehors, l'initiative des enfants du siècle a trop constamment devancé les Fils de la Lumière.

pondant, à son tour, devait tromper bientôt l'attente de ses fondateurs. Confié à l'élite de la jeunesse des *Bonnes Études*, il resta royaliste, et par là, comme par sa modération, il déplut à M. de la Mennais, qui jamais ne put le souffrir ; mais il fut de son temps, et, sous ce rapport, il échappa tout à fait aux idées arriérées de ses patrons[1].

Une autre conception de M. de la Mennais promettait alors d'être féconde. Il avait songé de bonne heure à faire de la Chênaie un Port-Royal catholique, un foyer d'études religieuses indépendant de toute direction épiscopale. Dès 1825, il y attira un homme qui avait des côtés vraiment supérieurs, l'abbé Gerbet, complexion délicate, nature un peu molle mais pleine de charme, volonté infirme, âme de poëte, intelligence exquisement élevée, suave, ingénieuse, insuffisamment sûre, il est vrai, comme celle de l'auteur des *Maximes des Saints*. L'attribut caractéristique de l'abbé Gerbet était la douceur. Sa voix était faible, mais pleine de miel, comme le disait Lacordaire. Le don de l'improvisation lui avait été refusé : il en possédait un autre, bien rare toujours, plus rare encore dans l'école mennaisienne, la grâce. Nul ne contribuait plus que lui à charmer les soirées et les promenades du Port-Royal breton.

Bientôt M. de la Mennais rêva quelque chose de plus : il se crut appelé à être l'Ignace de Loyola du dix-neu-

[1] Dans cette première phase, le *Correspondant* était principalement rédigé par M. Edmond de Cazalès, fils du grand orateur de la Noblesse en 1789, et par M. de Carné, aujourd'hui membre de l'Académie française, avec le concours de M. Franz de Champagny, qui fut depuis l'historien des Césars et des Antonins.

vième siècle. Il voulut fonder un institut religieux qui supplanterait et remplacerait celui des Jésuites, lequel, suivant lui, n'était plus qu'une ombre [1].

Il avait même pressenti sur son projet le Pape Léon XII, qui lui fit adresser une réponse dilatoire et visiblement évasive [2].

M. de la Mennais n'en donna pas moins suite au dessein qu'il avait conçu. Sous le nom de son frère, dont il fit le chef ostensible du nouvel institut religieux, il acquit à Malestroit, au diocèse de Vannes, une maison où il établit le séminaire de son œuvre, qu'il appela la Congrégation de Saint-Pierre. Malestroit n'était qu'à trois lieues de Ploërmel, centre de l'institut des Petits-Frères de l'Instruction chrétienne, dont l'abbé Jean de la Mennais était le fondateur et le Supérieur général. Ce dernier appartenait en outre à la communauté des missionnaires diocésains de Rennes, qui dirigeaient le grand et le petit séminaire [3]. On voit qu'il y avait là un assez vaste réseau, qui enlaçait fortement le diocèse de Rennes et qui embrassait toute la Bretagne.

La Chênaie, où résidait l'abbé Féli, était comme le vestibule de Malestroit. Le maître s'appliquait à retenir

[1] Au marquis de Coriolis, 31 janvier 1828.

[2] Le texte italien de cette réponse est donné par M. Forgues. Mais il a cru tout à fait à tort qu'il s'agissait de l'*Association pour la défense*. Les dates ici sont décisives. La réponse en question est du 30 juin 1828, et l'*Association pour la défense* ne se forma qu'au mois de juillet. — La lettre de M. Waille, citée par M. Forgues (*Notes et Souvenirs*, p. 71), sous la date du 7 juin, est certainement du 7 juillet : l'*Association* fut le contre-coup des ordonnances du 28 juin, avant lesquelles elle n'avait pas de raison d'être.

[3] Ce petit séminaire, qui était en même temps un collége mixte, est établi à Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).

là, groupés autour de sa personne, ceux de ses disciples qui n'avaient point encore pris le parti de s'engager dans la Congrégation de Saint-Pierre. L'étude des langues vivantes y florissait, et M. Féli y donnait lui-même des leçons d'italien et d'anglais, se complaisant singulièrement à lire dans le texte original, avec ses élèves, ou la *Divine Comédie*, ou le *Paradis Perdu*.

L'auréole qui couronnait le nom de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* avait attiré là des hommes d'un vrai mérite. L'abbé Gerbet, on l'a vu, habitait la Chênaie. Le supérieur de Malestroit était l'abbé Blanc, auteur d'une *Histoire ecclésiastique* remarquable, et le directeur des études, l'abbé Rohrbacher, qu'il suffit de nommer. Entre les professeurs, je trouve M. de Hercé, ancien membre de la chambre des députés sous la Restauration, mort évêque de Nantes par le choix de Louis-Philippe. Bientôt, soit à Malestroit, soit à la Chênaie, on vit accourir un certain nombre de jeunes gens pleins de séve et d'ardeur. Je nommerai parmi eux M. Eugène Boré, connu par son chevaleresque voyage en Perse, par ses vastes études polyglottes et par d'éminents services rendus à l'Église à Constantinople. A côté de lui, je rencontre beaucoup d'esprits distingués; mais il y en avait aussi de romanesques, incapables de s'accommoder aux exigences de la vie réelle, et dont Maurice de Guérin était le type.

Dès l'origine, des avances avaient été faites de ce côté à Lacordaire. Avant de quitter Dijon, Henri était le secrétaire des relations extérieures de la Société d'Études, qui avait pour correspondant à Paris l'abbé Gerbet.

Naturellement donc ce dernier reçut Lacordaire à merveille et le présenta à M. de la Mennais, au printemps de 1823. Le jeune stagiaire bourguignon ne fut point séduit. Voici le portrait qu'il faisait du grand écrivain, après cette première entrevue : « C'est un homme petit, sec, d'une figure maigre et jaune, simple dans ses manières, tranchant dans ses discours, *plein de son livre*. Aucun trait ne révèle son génie. Qu'on place M. de la Mennais dans une asemblée d'ecclésiastiques, avec sa redingote brune, sa culotte courte et ses bas de soie noire, on le prendra pour le sacristain de la paroisse [1]. »

M. Gerbet plaisait davantage à Lacordaire. A la veille de la publication du *Mémorial catholique* (décembre 1823), les avances de l'abbé devenant plus vives et plus pressantes, il obtint d'Henri, déjà converti dans le secret de son cœur, la promesse d'une collaboration, qui finit par se réduire à un seul article [2]. Trois mois après, Lacordaire, entrant au séminaire, priait MM. Gerbet et de Salinis d'être ses parrains. Au mois de janvier 1825, l'abbé Gerbet renonçait aux fonctions de second aumônier du collége Henri IV et à la douceur de passer sa vie avec M. de Salinis pour se donner tout entier à M. de la Mennais, et s'enfermer avec lui à la Chênaie. Il parla de Lacordaire au Maître, et le Maître ne pouvait manquer de convoiter un tel disciple. Le 4 mars, l'abbé Gerbet écrivait à Henri, pour le prier (il était trop tard) de ne point s'incorporer au diocèse de Paris, jusqu'à

[1] A M. Boissard, 3 juin 1823.

[2] *Du Droit public* (*Mémorial*, février 1824, p. 149-155).

ce qu'il lui eût fait une communication « qui intéressait le bien de l'Église. » Le 8 mai, il lui annonçait la visite de M. de la Mennais ; elle n'eut pas lieu.

Au mois de septembre de la même année, M. Gerbet conviait chaudement Lacordaire à venir passer à la Chênaie le reste de ses vacances. « Il s'agit, ajoutait-il, de choses fort importantes, qui ne peuvent être expliquées que verbalement, qui sont, je n'en doute pas, une disposition de la Providence, et d'où peut résulter un très-grand bien, auquel vous pourriez coopérer efficacement[1]. » Lacordaire ne se rendit point à cet appel. « Je n'aime, écrivait-il, ni le système philosophique de M. de la Mennais, que je crois faux, ni ses opinions politiques, que je trouve exagérées, ni son attitude, qui me semble ravir à son talent une grande partie de sa puissance pour le bien. Je suis déterminé à n'entrer dans aucune coterie, quelque illustre qu'elle puisse être ; je ne veux appartenir qu'à l'Église[2]. » On ne pouvait mieux penser, ni mieux dire.

L'année d'après, les instances redoublent, sans plus de succès. Un peu plus tard, M. de la Mennais, poursuivi, nous l'avons vu, en police correctionnelle, était blâmé par les évêques de France, par les Sulpiciens, par les Jésuites. « Il serait seul dans le monde, disait Lacordaire, que ce serait pour lui une marque infaillible qu'il a raison[3]. »

[1] Lettre du 7 septembre 1825.

[2] A M. Lorain, 7 juin 1825, à propos des instances de l'abbé Gerbet du 8 mai.

[3] A M. Foisset, 25 avril 1826.

En 1829, au mois de juillet, l'éloignement de Lacordaire pour M. de la Mennais persistait encore dans toute sa force. « Que pensez-vous, demandait-il, du livre des *Progrès de la Révolution*? Ne vous paraît-il pas une exagération des pensées de M. de Maistre? Il m'a semblé souvent que cet écrivain n'invente pas; il ne fait que mettre en œuvre ses devanciers, en outrant les proportions. Je crois voir un peintre refaisant le *Déluge* du Poussin sur cent pieds de long et de large[1]. » Mais un peu plus tard, cette même année, durant l'oisiveté des vacances, il se fit dans l'âme de l'abbé Lacordaire, nous l'avons vu, une fermentation terrible. Sans aliment au dehors, cette flamme se dévorait elle-même. Ce n'est point en vain que Dieu a dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul. « Je n'ai plus de compagnon en rien, » lisons-nous dans une de ses lettres du mois de septembre. « Ma chambre ne sait plus ce que c'est que des pas d'amis. Je n'ai trouvé dans le cours de mes études sacerdotales aucune âme, si ce n'est une seule, avec qui la mienne pût se perdre dans des communications vraies. Celui-là est loin. J'ai banni tous les indifférents, à qui je n'ai rien à dire. Mes amis de tous les temps (ceux de Dijon) ont toutes les affections qu'ils m'ont connues pour eux, et leur ombre est la seule chose de la terre qui vienne m'émouvoir ici. Je ne t'en donnerai pas pour preuve des épanchements de doctrines et de projets ; moi et ma pensée, nous vivons trop au jour le jour, et rarement le soleil se lève pour nous au même point que la veille[2]. »

[1] A M. Foisset, 19 juillet 1829.
[2] A M. Lorain, 22 septembre 1829.

« Dieu m'a bien changé. Il a créé mille déserts autour de moi. Je me métempsychose tous les jours[1]. »

Et non-seulement il souffrait de son isolement, mais la nullité d'action du Clergé lui pesait horriblement ; il sentait l'air lui manquer, comme l'oiseau sous le récipient d'une machine pneumatique. « Comment penser, quand il n'y a plus de pensée catholique ? Comment parler, quand tout Israël dort[2] ? »

Tout lui manquait à la fois. Il eût voulu que Dieu envoyât à la France un grand Homme d'État. Dérision ! Le Richelieu du jour, c'était M. de Polignac. « J'attends notre libérateur, s'écriait Lacordaire, et je ne vois que le soleil qui poudroie. » Il s'était cru appelé à l'apostolat des colléges : comment ne pas être atterré du néant de son ministère à Henri IV ? Dans le même temps il continuait de recevoir de la Chênaie les sollicitations les plus tendres[3]. Sous le coup de ces appels incessants, comme sous l'empire aussi d'une sorte d'hallucination morale, le jeune aumônier relut les ouvrages de M. de la Mennais, surtout ceux qui traitaient des rapports de la Religion avec l'ordre politique, et il vint à bout de se persuader qu'il avait jusque-là mal jugé le solitaire de la Chênaie[4]. C'est que ses dispositions intérieures étaient

[1] A M. Foisset, 29 décembre 1829.

[2] A M. Foisset, 13 avril 1830.

[3] Elles ne venaient plus de l'abbé Gerbet, mais d'un Polonais qui aimait passionnément Lacordaire et qui s'était donné à M. de la Mennais tout en dernier lieu, l'abbé Kamienski.

[4] « J'ai beaucoup relu ses ouvrages dans ces derniers temps *et ils m'ont ramené vers lui*, surtout ceux qui traitent des rapports de la Religion avec l'ordre politique. » (Lettre à M. Foisset, 25 mai 1830.)

changées. Ainsi éprouvé, ainsi tenté, comment Lacordaire n'eût-il pas senti le besoin profond, le besoin passionné, de s'appuyer sur quelqu'un, de se concerter avec quelqu'un, d'en finir avec sa stérilité individuelle en combinant des efforts avec d'autres efforts ? Par une de ces résolutions soudaines qui ne sont point rares dans sa vie, il se tourna donc, d'un même bond, vers la jeune république des État-Unis et vers la seule école catholique qui eût de la séve, la seule qui eût une apparence d'avenir. Pour ne plus être seul et impuissant, il voulut emporter dans le Nouveau-Monde le prestige et l'appui de cette école, qui, elle du moins, ne dormait pas, qui aspirait à des études neuves et fortes, et surtout qui désormais ne disait plus anathème à la liberté.

« C'est M. de la Mennais, écrivait-il, qui sera, en France, le fondateur de la liberté chrétienne *et américaine* [1]. Oter l'Église de l'état d'engrénement où elle est chez nous, pour la mettre dans l'état d'indépendance absolue où elle est en Amérique, voilà ce qui est à faire avant tout. Une fois que j'ai cru cela, je suis allé à la Chênaie [2]. »

Il y alla en effet au mois de mai 1830, entraîné par les instances d'un jeune prêtre mennaisien, dont il était devenu l'ami à Saint-Sulpice et qui devait passer avec lui en Amérique, M. l'abbé Jules Morel. Il jugeait sévèrement cette démarche sur son lit de mort ; laissons-le parler.

[1] A M. Lorain, 2 juillet 1830.
[2] A M. Foisset, 19 juillet 1830.

« Deux mois avant la Révolution de 1830, persuadé que ma carrière sacerdotale n'aurait jamais en France son libre développement, je résolus de chercher aux Etats-Unis d'Amérique un théâtre d'action plus analogue aux sentiments qui me préoccupaient. Une fois cette résolution bien arrêtée, l'idée me prit de me rapprocher de M. de la Mennais et de lui rendre visite en Bretagne, dans sa maison de la Chênaie. Je ne l'avais vu que deux fois, pendant quelques instants ; mais enfin c'était le seul grand homme de l'Église de France, et le peu d'ecclésiastiques avec qui j'avais eu des relations particulières étaient ses amis.

« Arrivé à Dinan, je m'enfonçai seul, par des sentiers obscurs, à travers les bois. Après quelques indications demandées, je me trouvai en face d'une maison solitaire et sombre, dont aucun bruit ne troublait la mystérieuse célébrité. C'était la Chênaie.

« M. de la Mennais, prévenu par une lettre qui lui annonçait ma visite et mon adhésion, me reçut cordialement. Il avait près de lui l'abbé Gerbet, son disciple le plus intime, et une douzaine de jeunes gens, qu'il avait réunis à l'ombre de sa gloire, comme une semence précieuse pour l'avenir de ses idées et de ses projets. Dès le lendemain, de bonne heure, il me fit appeler dans sa chambre et voulut que j'entendisse la lecture de deux chapitres d'une théologie philosophique qu'il préparait, l'un sur la Trinité, l'autre sur la création. Ces deux chapitres, par la singularité et la généralité de leur conception, étaient la base de son œuvre. J'en entendis la lecture avec étonnement : son explication de

la Trinité me parut fausse, et celle de la création encore plus.

« Après le dîner, on se rendit dans une clairière, où tous ces jeunes gens jouèrent très-simplement et très-gaiement avec leur Maître. Le soir, on se réunit dans un vieux salon sans aucun ornement. M. de la Mennais se coucha à demi sur une chaise longue, l'abbé Gerbet s'assit à l'extrémité, et les jeunes gens en cercle autour de l'un et de l'autre. L'entretien et la tenue respiraient une sorte d'idolâtrie, dont je n'avais jamais été témoin. Cette visite de quatre jours, en me causant plus d'une surprise, ne rompit point le lien qui venait de me rattacher à l'illustre écrivain. Sa philosophie n'avait jamais pris une possession claire de mon entendement; sa politique absolutiste m'avait toujours repoussé; sa théologie venait de me jeter dans une crainte que son orthodoxie même ne fût pas assurée. Néanmoins il était trop tard : je m'étais livré, sans enthousiasme, mais volontairement, à l'École qui, jusque-là, n'avait pu conquérir mes sympathies ni mes convictions. Cette démarche fausse et peu explicable décida de ma destinée [1]. »

C'était une faute, en effet, mais les circonstances atténuantes se présentent d'elles-mêmes. Qui ne voit tout de suite combien la partie était inégale? Lacordaire, jeune, obscur, doutant de lui-même, cherchait sa voie : M. de la Mennais avait trouvé la sienne, il savait ce qu'il voulait, il avait la double supériorité de l'âge et du génie; comment n'eût-il pas dominé le jeune aumônier de collége,

[1] Notice, c. II.

ne fût-ce que par le prestige de la gloire? Son titre par excellence, auprès de celui-ci, c'était, au reste, sa conversion politique; c'est par ce côté que M. de la Mennais rachetait, aux yeux de Lacordaire, ses côtés faibles et reprenait tous ses avantages. « C'est un druide ressuscité en Armorique, disait Henri, et qui chante la liberté d'une voix un peu sauvage. Le ciel en soit béni! Ce mot est éloquent sur toutes les lyres, même quand il n'y reste qu'une corde, comme à Sparte [1]. »

Il y avait d'ailleurs dans la personne même de l'auteur de l'*Essai* une séduction infinie. J'en atteste le cardinal Wiseman, qui, de souvenir et trente ans plus tard, traçait de lui ce portrait :

« Il est difficile de dire comment il obtint sur les autres une influence si grande. Il était d'un aspect et d'une mine peu propres à commander le respect, dépourvu de dignité dans le maintien, de supériorité dans le regard et n'ayant aucune grâce extérieure. Plusieurs fois, à différentes époques, j'ai eu avec lui des entretiens prolongés: il était toujours le même. La tête penchée, tenant les mains jointes devant lui ou les frottant doucement l'une dans l'autre; il savait, en répondant à ma question, se répandre en un flot de pensées coulant spontanément et sans rides. Il embrassait en une fois le sujet entier et le divisait en ses différents points, aussi symétriquement que l'eussent fait Fléchier ou Massillon. Tout cela se faisait d'un ton monotone, mais doux, et son raisonnement était si serré, et pourtant si poli et si élégant, que, si vous

[1] Lettre du 25 mai 1830, à M. Lorain.

eussiez fermé les yeux, vous auriez pu croire que vous assistiez à la lecture d'un livre accompli [1]. »

Nul éclat, il est vrai ; mais aussi nul apprêt, nulle emphase, nul charlatanisme. Cet être frêle, chétif, souffrant, qui parlait d'une voix si basse et si unie, s'emparait de vous bientôt par cette simplicité même. Plus l'écrivain vous avait choqué par son amertume et par sa hauteur, plus l'homme vous surprenait, vous pénétrait, vous charmait par sa simplicité, sa douceur et son abandon. Je ne saurais exprimer à quel point il était bon, caressant, tendre même pour ceux qu'il voulait gagner. Lacordaire s'entendit avec lui sans aucune peine sur la direction à imprimer au clergé des États-Unis. « M. de la Mennais, écrivait-il, connaissait la proposition de l'évêque de New-York ; il l'a approuvée. *Nous avons lié cela à de grands desseins*, et nous partirons, plusieurs amis ensemble, au printemps prochain [2]. »

[1] *Souvenirs sur les quatre derniers Papes*, p. 315 de la traduction.

[2] 19 juillet 1830, à M. Foisset. — L'évêque de New-York n'était point à la Chênaie quand Lacordaire s'y rendit : le prélat se trouvait alors à Rome. Je ne l'affirme point au hasard, mais d'après des lettres que j'ai sous les yeux. « J'ai reçu de nouvelles lettres de l'évêque de New-York, lequel entre, sur ses projets et sur les moyens d'exécution, en des détails fort satisfaisants. D'un autre côté, la Providence a récemment ouvert des voies qui faciliteront le concours qu'il *demande de nous*. » (M. de la Mennais à M. de Salinis, 26 mai 1830.)

CHAPITRE IV

L'AVENIR

Chute de Charles X : impressions de Lacordaire. — Fondation de l'*Avenir*. — Difficultés. — Idées excessives de M. de la Mennais. — M. de Montalembert ; son amitié pour Lacordaire. — Agence pour la liberté religieuse. — Procès politiques. — Affaire de l'École libre. — Impulsion donnée par l'*Avenir*. — Torts et suspension volontaire de ce journal. — MM. de la Mennais, Lacordaire et de Montalembert partent pour Rome.

Lacordaire écrivait cela le 19 juillet 1830 : dix jours après, Charles X avait cessé de régner.

Qui ne connaît cette lamentable histoire?

La Restauration avait fatalement mis en état de lutte ceux qui, diminués, dépouillés, proscrits avec les Bourbons, voulaient ressaisir par eux la prééminence, et ceux que la Révolution avait élevés ou enrichis, mais qui n'entendaient point descendre.

Certes, la partie n'était pas égale, on l'avait pu voir au mois de mars 1815.

Éclairée par une si rude expérience, la politique de Louis XVIII s'était constamment efforcée d'amortir cet antagonisme. Charles X, au contraire, n'en tint aucun compte. Il en vint à faire ce que ses ennemis souhaitaient

le plus, à se donner pour premier Ministre l'homme de cour en qui la prévention universelle personnifiait l'amour de l'ancien régime, le prince de Polignac. La Chambre des Députés refusa son concours. Dissoute, elle fut réélue. Il parut à Charles X que c'était demander au roi de rendre son épée. Plutôt que de changer son ministre, ce prince aima mieux jouer sa couronne, les destinées de sa dynastie, le repos de la France. Mais le sentiment public se cabra; les hommes de guerre eux-mêmes répugnaient, pour la plupart, au coup d'État; Charles X, d'ailleurs, n'avait personnellement rien de ce qu'il fallait pour soutenir une lutte armée : il succomba.

Par suite de son abdication et de celle du Dauphin, le droit constitutionnel, comme le droit ancien, appelait à la couronne son petit-fils. Néanmoins le trône fut déféré au duc d'Orléans. Les hommes politiques qui poussèrent à cette combinaison ne pensaient qu'à 1688 : ils venaient de rouvrir l'ère des Césars.

En effet, le droit traditionnel ainsi écarté, comment fonder une hérédité durable ? Une insurrection avait fait le duc d'Orléans roi, une autre insurrection pouvait installer à sa place la République, — en attendant un 18 brumaire, trop sûr, à son tour, de la ratification populaire, qui jamais ne fit défaut au plus fort.

Mais ces conséquences, encore éloignées, ne frappaient alors personne. Elles ne se présentèrent point à l'esprit de Lacordaire, témoin oculaire de la catastrophe. Quelles furent alors ses impressions? Il nous l'apprend lui-même :

« Ce fut des fenêtres du collége Henri IV que, le 27 juillet 1830, je vis les premiers symptômes de la

Révolution qui allait s'accomplir, et que j'entendis les coups de canon qui en saluaient l'avénement. Le 29 au matin, revêtu d'habits séculiers, je résolus de rendre visite à un vieil oncle que j'avais près de la Madeleine et de voir de mes yeux, en traversant Paris, où en était la lutte entre le peuple et le pouvoir. Je m'avançai dans le faubourg Saint-Germain, avec la pensée de franchir la Seine sur le pont de la Concorde; mais, à mesure que j'approchais de ce point, les rues devenaient désertes; et en m'avançant avec prudence sur le quai, je vis, d'une part, près du palais de la Chambre des députés, les vedettes de l'armée royale, et de l'autre côté, autour du Louvre, une épaisse fumée, qui me fit comprendre qu'on livrait un dernier assaut au dernier asile de la royauté. Je rebroussai chemin, et j'allai franchir la Seine à la hauteur du Palais de Justice, rencontrant partout sur ma route tous les signes de la victoire populaire, les portes ouvertes, des groupes innombrables, des foules pressées, et, tout au travers de ce mouvement inouï, une joie et une confiance qui circulaient avec la multitude le long des rues, jonchées des débris de mille combats. En revenant, vers les trois ou quatre heures de l'après-midi, je passai dans le jardin des Tuileries près du corps sanglant de quelques soldats morts pour leur prince. Les Tuileries étaient occupées par la foule, comme je devais le voir dix-huit ans plus tard, et je rentrai enfin chez moi, après avoir été le témoin d'une des plus grandes scènes de ce monde, la chute d'une dynastie, l'avénement d'une autre, un peuple triomphant sur les ruines d'une monarchie de dix siècles, la liberté victorieuse et se croyant assurée

d'un règne sans fin, tous les rêves d'une nation émue jusque dans ses fondements, et le feu même des batailles au milieu des monuments élevés par la paix. Je m'endormis sans me douter que mon propre sort venait de subir, entre les mains de la Providence, une complète transformation[1]. »

La rapidité de cette catastrophe politique surprit Lacordaire, mais non la révolution même : depuis longtemps. M. de la Mennais, auquel il venait de se rallier, ne cessait de la prédire comme imminente, et Henri, de lui-même, avait de bonne heure senti chanceler sa foi dans la durée de l'établissement de 1814. « Rien ne se fonde, écrivait-il en 1826; je le crois bien! On ne *veut* rien fonder dans le sens de la Charte; or, on ne *peut* rien fonder dans le sens contraire[2]. » Que fut-ce donc à l'avénement de M. de Polignac? La visite de Lacordaire à la Chênaie avait fait le reste : elle avait arraché les dernières racines du royalisme (non de sentiment, mais de raison) qu'il tenait de son contact avec la *Société d'Études*. Certes, la journée du 29 juillet 1830 ne lui causa aucune joie, mais enfin elle ne l'atteignait point au cœur; elle ne pouvait lui faire la blessure profonde, inguérissable, qu'elle fit dans les âmes des légitimistes de naissance.

Quant à M. de la Mennais, quelque anti-royaliste qu'il fût devenu sous le ministère de M. de Villèle, le vieil homme, le réactionnaire de 1815 avait un instant tressailli en lui quand, le 8 août 1829, il vit ministre un de ses an-

[1] NOTICE.
[2] 17 janvier 1826, à M. Foisset. — V. aussi Lettre à M. Lorain, 18 janvier 1823.

ciens amis politiques, M. de la Bourdonnaie, et il eût battu des mains à un coup d'État immédiat et complet, dans le sens contre-révolutionnaire[1]. Mais, irrité de ce qu'on n'avait pas « *tout* fait à la fois et *tout* fait en *vingt-quatre heures,* » il désespéra aussitôt du Cabinet comme de la Monarchie, et reprit toute sa misanthropie comme tout son mépris, témoin sa réponse à M. Berryer : *Jam fœtet.* Le jour suprême arrivé, il n'accorda pas au frère de Louis XVI, à sa fille, au dernier rejeton de Louis XIV, un seul instant de regret, un seul mot de pitié. « Les vaincus ont, de toute manière, mérité leur défaite, et cette défaite est sans retour[2]. » Telle fut sa dure et unique parole en apprenant la catastrophe de juillet 1830.

Mais, Charles X parti pour l'exil, qu'allait-il advenir et qu'y avait-il à faire? Voilà la question que les derniers événements venaient de poser. Il fallait répondre et répondre sans délai, sous peine d'être dévoré par le sphynx : l'anarchie n'attend pas. Ne pouvait-on comparer la France à un navire battu par la tempête? Une partie de l'équipage a jeté le capitaine à la mer : laissera-t-on sombrer le navire plutôt que de mettre la main à la manœuvre sous le capitaine issu de l'émeute?

M. de la Mennais pensa tout de suite le contraire[3], et, sur ce point, il est malaisé de lui donner tort. Car enfin, Charles X parti, il restait la France, il restait l'Église.

« Chaque position a ses devoirs, écrivait-il, mais les devoirs de la position présente sont, à mon avis, concentrés

[1] Lettres à M. de Coriolis et au comte de Senfft, 19 août 1829.
[2] A M. de Coriolis, 6 août 1830.
[3] A M. de Coriolis, 6 août 1830.

dans un seul : celui de s'unir pour arrêter, s'il est possible, l'anarchie qui nous menace, et, par conséquent, d'appuyer franchement le pouvoir actuel, aussi longtemps qu'il nous défendra, en se défendant lui-même, contre le Jacobinisme.

« Que fera le Jacobinisme, s'il triomphe? Il persécutera la Religion, il abolira toute éducation chrétienne, il attaquera violemment les personnes, les propriétés, tous les droits. Et qu'aura-t-on à demander alors? La liberté religieuse, la liberté d'éducation, celle des personnes, c'est-à-dire la libre jouissance des droits sans lesquels on ne peut pas même concevoir de Société. Et comment réclamer tout cela sans la liberté de la presse? Détruisez-la, il ne reste plus qu'à courber la tête sous toutes les tyrannies[1]. »

De ces réflexions à la fondation d'un journal, il n'y avait qu'un pas. L'initiative pourtant n'en appartient pas à M. de la Mennais, mais à un jeune homme inconnu, sans principes arrêtés, qui ne cherchait là qu'une occasion de percer : il se nommait Harel du Tancrel. Ce jeune homme s'en ouvrit à l'abbé Gerbet. Celui-ci entra vivement dans cette pensée. Dès le 9 août, il en écrivit au Maître, dont l'assentiment immédiat entraîna sans difficulté celui de M. de Coux et de MM. de Salinis et Rohrbacher.

Il restait à obtenir le concours de Lacordaire.

Même après la révolution de 1830, ce dernier persistait dans son dessein de passer en Amérique. Dans cette pensée, il était allé en Bourgogne, au mois d'août, pour

[1] A la comtesse L. de Senfft, 5 septembre 1830.

faire ses adieux à sa famille. C'est à Dijon qu'il apprit, par une lettre amie, que M. de la Mennais, acceptant franchement les événements qui venaient de s'accomplir, préparait les bases d'un journal destiné à réclamer pour l'Église sa juste part dans les libertés désormais acquises au Pays. Au nom du Maître, l'abbé Gerbet priait Lacordaire de ne point quitter la France, mais de se joindre aux rares collaborateurs d'une œuvre tout à la fois catholique et nationale, d'où l'on pouvait attendre l'affranchissement de la religion, la réconciliation des esprits et par conséquent une rénovation de la société[1].

« Cette nouvelle, poursuit Lacordaire, me causa comme une sorte d'enivrement : elle justifiait à mes yeux le rapprochement peu compréhensible qui avait eu lieu entre M. de la Mennais et moi. M. de la Mennais n'était plus le complice des doctrines absolutistes repoussées par l'opinion générale ; mais, transformé tout à coup, je trouvais en lui le défenseur public des idées qui m'avaient toujours été chères, et auxquelles je n'avais pas cru possible que Dieu envoyât jamais un tel secours et une si magnifique manifestation.

« Qu'on le remarque bien, il ne s'agissait pas d'une œuvre purement humaine et patriotique, mais d'une œuvre religieuse. Au temps de ma jeunesse, la question libérale ne se présentait à moi qu'au point de vue de la patrie et de l'humanité ; je voulais, comme la plupart de mes contemporains, le triomphe définitif des principes de 1789 par l'exécution et l'affermissement de la Charte de

[1] Notice.

1814. Tout était là pour nous. L'Église ne se présentait à notre pensée que comme un obstacle : il ne nous venait pas à l'esprit qu'elle eût besoin elle-même d'invoquer sa liberté et de réclamer dans le patrimoine commun sa part du droit nouveau. Quand je fus chrétien, ce nouveau point de vue m'apparut : mon libéralisme embrassa tout ensemble la France et l'Église. Je souffrais d'autant plus de la lutte civile, que désormais j'avais deux causes à défendre dans une seule, deux causes qui paraissaient ennemies irréconciliables et ne devoir jamais entendre une voix qui essayât de les rapprocher. M. de la Mennais se présentait tout à coup : on pouvait croire qu'il allait être l'O'Connell de la France et obtenir, après de glorieux combats, l'acte d'émancipation qui tout récemment avait couronné les efforts et la tête du grand Libérateur [1]. »

Mais, comme le faisait remarquer Lacordaire mourant, O'Connell avait toute une nation derrière lui ; M. de la Mennais n'avait à sa suite qu'un petit bataillon sacré, lentement formé par son génie. O'Connell avait toujours été le même : enfant de l'Irlande, libéral et chrétien. M. de la Mennais avait commencé par être un *absolutiste* faisant l'éloge du roi Ferdinand VII d'Espagne, et un ultramontain réputé fanatique, le tout enveloppé dans une philosophie abstruse, qui semblait nier les droits de la raison. Il y avait loin de là à l'attitude qu'il allait prendre dans la feuille nouvelle. « C'était un malheur :

[1] NOTICE. — Ce nom de *Libérateur* était devenu celui d'O'Connell : en Irlande, on ne lui en donnait plus d'autre.

l'unité de conviction sera toujours une des armes les plus respectées et le signe d'une belle intelligence dans un grand caractère. Si M. de la Mennais eût été dès 1818 ce qu'il fut en 1830, il n'eût pas obtenu, comme il fit, en un seul jour, grâce au parti royaliste, une immense renommée; il eût fait lentement son chemin dans la gloire... Il eût ainsi pris pied dans la confiance de ses contemporains, et mieux que M. de Chateaubriand, il eût été le symbole vivant de la vraie religion unie à la vraie liberté [1]. »

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, le passé de M. de la Mennais se dressait contre lui, en 1830, comme une insurmontable protestation, et c'était là pour les rédacteurs de l'*Avenir* un cauchemar insupportable. Rien ne contribua plus à les entraîner au delà des bornes. En effet, pour que ce journal réussît à réconcilier les libéraux avec l'Église, il fallait, avant tout, que ces derniers le crussent pur de toute arrière-pensée d'une Restauration. A ceux qui s'obstinaient à ne voir en eux que des légitimistes déguisés, les rédacteurs ne croyaient donc jamais pouvoir donner trop de gages. Avec une pareille préoccupation et dans le feu d'une improvisation quotidienne, comment ces écrivains, les plus jeunes surtout, pouvaient-ils n'excéder jamais la mesure? Ils pensaient ne pouvoir jamais brûler assez complétement leurs vaisseaux.

Le 20 août 1830 paraissait le prospectus de l'*Avenir* [2].

[1] Notice.
[2] V. dans le journal *le Globe* le *premier-Paris* dudit jour.

Ce titre n'avait point été choisi au hasard : il était, à lui seul, toute une profession de foi. Il disait assez que, dans la pensée du fondateur, l'avenir appartenait à la démocratie ; il conviait l'Église à s'allier franchement avec elle, pour la réconcilier avec la Religion dans un commun dévouement à la liberté.

Le premier numéro se fit attendre jusqu'au 16 octobre. Il fut inauguré par un article de M. de la Mennais : « *Considérations sur l'époque actuelle.* »

Cet article était un programme. L'indifférence en matière de dynastie s'y montrait à nu.

Les Légitimistes en furent révoltés, comme d'une défection d'autant plus poignante pour eux qu'elle était moins prévue. Les Libéraux, au contraire, sauf les hommes d'élite de l'école du *Globe*, se refusèrent à voir là autre chose qu'un masque. C'est que ni les uns ni les autres n'avaient pris au mot les déclarations libérales de M. de la Mennais au commencement de 1829. Trompés qu'ils étaient par les antécédents de l'auteur, — par les uns comme par les autres, son dernier écrit (*Des Progrès de la Révolution*) n'avait point été pris pour une profession de foi, mais pour une pure manœuvre de guerre contre MM. Feutrier, de Vatimesnil et Portalis.

C'est ici que va éclater le caractère de M. de la Mennais, et il s'en échappe une vive lumière sur cette vie contradictoire, dont la dernière moitié s'est consumée à maudire tout ce qu'avait adoré la première.

Absolu dans sa volonté, M. de la Mennais l'était, par contre-coup, dans sa façon de concevoir toutes choses : pour lui, le relatif n'existait pas. Chacune de ses opinions

affectait donc, en quelque sorte naturellement, la rigidité, l'inflexibilité d'un dogme. Nature excessive, il n'épousait jamais à demi une façon de voir; mais, sans cesser d'être excessif, il changea souvent d'idée fixe. C'est ainsi qu'il eut d'abord la fanatisme du principe d'autorité, en haine de l'anarchie révolutionnaire. C'est ainsi encore que, l'aversion du schisme anti-concordataire l'ayant fait ultramontain, il le fut jusqu'à ériger en dogme, en faveur des Papes, le droit de déposer les rois. Mais alors il vit se cabrer contre lui le sentiment légitimiste, et, tout aussitôt, il l'exécra. C'est par là, c'est-à-dire par une haine différente de la première, qu'il fut conduit au fanatisme du principe de liberté.

Toutefois, changer de passion, ce n'est pas changer de nature ; quand il se retournait, M. de la Mennais se retournait donc tout entier, et il demeurait comme auparavant tout d'une pièce. Et en même temps, chose à peine croyable, mais certaine, il ne restait pas dans sa mémoire l'ombre d'un souvenir qu'il eût jamais été de son opinion de la veille. Aussi la foulait-il aux pieds avec un enivrement incroyable, car la plaie secrète de cette âme, l'orgueil, se trahissait incessamment, je l'ai dit déjà, par une immense faculté de mépris. Les royalistes étaient ses frères de lait, ses frères d'armes de tous les temps. Le jour où il se sépara d'eux, il n'en parla plus que comme d'un *parti stupide et absurde*, « COMME IL LE FUT TOUJOURS [1]. »

[1] Ce n'était pas à des révolutionnaires qu'il parlait ainsi : c'était à la comtesse de Senfft, longtemps l'une des plus intimes confidentes de ses violences *monarchistes*. (Lettre du 13 septembre 1830. — *Corresp.*, II, 177.)

Cette exécration du royalisme ne pouvait manquer de s'étendre à l'Église, le jour où l'Église à son tour désavouerait M. de la Mennais. Et voilà comment, né avec une âme aimante, l'auteur de l'*Essai* a été sans contredit l'homme de notre temps qui a le plus méprisé et le plus détesté.

Dès le premier jour, il avait lancé l'*Avenir* sur une pente périlleuse.

Le lendemain d'une révolution, deux sentiments sont en présence : la passion qui a renversé le gouvernement déchu et qui veut perpétuer l'agitation révolutionnaire; et le besoin de sécurité, l'instinct de conservation, qui tend à enrayer tout mouvement de nature à ébranler le corps social. De là deux courants contraires, l'un qui pousse en avant, fût-ce à l'abîme, l'autre qui résiste de toutes ses forces. M. de la Mennais se déclara contre la résistance. Suivant lui, il n'y avait de possible en France désormais que la république démocratique, dont le chef au reste pouvait garder le nom de roi (c'était là un détail sans conséquence). Il fallait abolir l'hérédité de la Pairie, instituer le suffrage universel, séparer totalement l'Église de l'État.

On peut le dire hardiment, il n'y avait pas alors un Français sur dix qui désirât ces choses.

Toute la population des campagnes, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation, était étrangère à la vie publique et n'y aspirait en aucune sorte. La paix au dehors, la tranquillité au dedans, deux conditions de prospérité presque également nécessaires au travail agricole, industriel, commercial, c'était là, pour les villageois, toute la politique.

Nourrie par ses journaux, quinze années durant, dans une opposition aveugle au Pouvoir, comprenant peu dès lors les conditions de l'ordre dans un grand pays, une grande partie de la bourgeoisie rêvait un gouvernement qui ne gouvernât pas, et, comme on disait alors, « un trône populaire entouré d'institutions républicaines. » Ennemie de toute aristocratie, elle détestait naturellement l'hérédité de la Pairie. Mais, au reste, sur ces questions, j'ai hâte de le dire, la bourgeoisie était loin d'être unanime. Elle l'était seulement contre tout ce qui pouvait rendre au Clergé quelque influence; saturée de voltairianisme par la presse périodique du temps, irritée de l'extrême bienveillance de la Restauration pour les catholiques, elle ne voulait d'aucune liberté qui pût profiter à l'Église.

Ce n'est pas tout.

C'était la bourgeoisie qui avait fait la révolution de 1830. Mais, pour cela, il lui avait fallu faire appel au peuple de Paris, et par conséquent à des passions qui allaient bien au delà de la personne de M. de Polignac. C'est avec ces passions qu'eut à compter surtout l'établissement de 1830.

L'occasion de la révolution avait été le conflit créé par Charles X entre l'exercice de la prérogative royale et celui de la prérogation parlementaire. Mais les conséquences tirées avaient bien dépassé les prémisses, et comment tenir la révolution enfermée dans le champ clos où elle avait vaincu? Elle avait d'ailleurs évidemment des causes multiples, que l'expulsion de la branche aînée des Bourbons et l'abaissement de l'ancienne Noblesse et du Clergé, qui en a été la suite, ne suffisaient point à

faire disparaître en entier. Des ambitions de tout ordre et des utopies de tout genre divisaient les classes moyennes; ces ambitions et ces utopies s'agitaient en tout sens pour obtenir satisfaction. Les sociétés secrètes, organisées contre la Restauration, appliquaient avec ardeur au nouvel édifice la sape sous l'action de laquelle s'était écroulé l'autre. Des associations publiques se formaient dans le même but. La tribune et la presse retentissaient à l'envi de provocations incendiaires. Incessamment agités par ces provocations, les ouvriers de Paris et de Lyon grondaient comme les flots qui s'amoncellent pour la tempête.

M. de la Mennais n'apercevait rien de tout cela. Sa pensée habitait un monde idéal; comme on l'a dit de lui, il ne croyait guère qu'à ce qui ne se voit pas. Il lui semblait qu'il n'y avait qu'à laisser faire le droit d'association et le suffrage universel, avec quoi tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Il poussa en conséquence à la chute du premier ministère de M. Guizot, comme il devait combattre plus tard Casimir Périer, mourant sur la brèche pour que la France fût tout à la fois libre et gouvernée. M. de la Mennais se faisait cette illusion étrange que le mouvement révolutionnaire, mouvement dont *le catholicisme*, disait-il, EST LE PRINCIPE *et dont il sera le régulateur*, ressemblait entièrement à celui qui fut provoqué et dirigé par les Papes au moyen âge[1]. » Il avait la candeur de croire que, plus les lois désarment le Gouvernement, plus les factions sont im-

[1] *Avenir* du 27 janvier 1831.

puissantes. L'*Avenir* alla jusqu'à demander *la licence* de la presse, afin, disait-il, que les catholiques puissent jouir de sa liberté, les libelles étant, comme le parjure, spécialement du ressort de la loi divine seule [1]. M. de la Bourdonnaie avait-il si grand tort de donner à la politique de M. de la Mennais l'épithète de spéculative?

L'*Avenir* n'en faisait pas moins une sensation sans exemple. Cinq articles de M. de la Mennais, deux de l'abbé Gerbet, sept de Lacordaire, avaient donné aux seize premiers numéros de ce journal un éclat et un retentissement incomparables. C'est sur ces entrefaites et sous l'impression de ces premiers numéros que le jeune Charles de Montalembert écrivit d'Irlande à M. de la Mennais pour solliciter l'honneur de combattre sous ses ordres. Il accourait, a-t-il dit lui-même, avec l'ardeur de ses vingt ans, de l'autre côté de la mer, où il venait de voir O'Connell à la tête d'un peuple dont l'émancipation religieuse avait été conquise par la libre parole et par la presse libre. Il trouva trois prêtres à peine et cinq laïques, groupés autour de l'O'Connell français [2]. La foi du fils des croisés n'en fut point troublée; il était à l'âge où l'on ne compte ni ses compagnons d'armes ni ses adversaires. D'ailleurs, l'un des trois prêtres qui étaient là valait toute une armée : c'était Lacordaire.

[1] Article de M. de Coux *sur les associations patriotiques*, 21 mars 1831. — Le mot *seule* n'y est pas ; mais il était dans la pensée de l'auteur; cela ressort nettement du texte.

[2] Les trois prêtres étaient MM. Gerbet, Lacordaire et de Salinis; les cinq laïques, MM. Bartels, ex-banni belge, de Coux, Daguerre, Harel du Tancrel, Waille. M. d'Ault du Mesnil ne s'adjoignit à eux qu'un peu plus tard. C'était là tout le personnel de la rédaction de l'*Avenir*.

« Que ne m'est-il donné, dit M. de Montalembert, de le peindre tel qu'il m'apparut alors, dans tout l'éclat et tout le charme de la jeunesse! Il avait vingt-huit ans. Sa taille élancée, ses traits fins et réguliers, son front sculptural, le port déjà souverain de sa tête, son œil noir et étincelant, je ne sais quoi de fier et d'élégant en même temps que de modeste dans toute sa personne, tout cela n'était que l'enveloppe d'une âme qui semblait prête à déborder... La flamme de son regard lançait à la fois des trésors de colère et de tendresse. Sa voix, déjà si nerveuse et si vibrante, prenait souvent des accents d'une infinie douceur. Né pour combattre et pour aimer, il m'apparut charmant et terrible, comme le type de la vertu armée pour la vérité. Je vis en lui un élu, prédestiné à tout ce que la jeunesse adore le plus, le génie et la gloire[1]. »

Dès le premier jour donc, Henri Lacordaire et Charles de Montalembert se sentirent attirés l'un vers l'autre, et bientôt se noua entre eux une de ces souveraines et maîtresses amitiés dont parle Montaigne, « où les âmes se meslent et se confondent l'une en l'autre d'un meslange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la cousture qui les a ioinctes. » « Je l'aime comme si c'était un plébéien, » écrivait Lacordaire. Les préventions du temps étant données, il ne pouvait rien dire de plus expressif.

Voilà donc tout l'état-major de l'*Avenir* : M. de la Mennais, comme généralissime; Lacordaire et M. de

[1] *Le P. Lacordaire*, par le comte de Montalembert; édition in-18, p. 13 et 14.

Montalembert, comme aides-de-camp. Mais cet état-major était sans soldats. Le grand nom du général, les prodiges de valeur et d'activité de ses deux jeunes lieutenants, eurent bientôt fait sortir de terre une armée. A proprement parler, ils furent à eux seuls l'*Avenir*. M. de la Mennais, toujours souffrant, n'écrivait que des articles capitaux, des articles-*Ministre*, comme on disait alors. M. Gerbet, souffrant aussi, l'abbé Rohrbacher, peu propre au métier de journaliste, ne donnaient signe de vie que de loin en loin. Lacordaire et M. de Montalembert *faisaient* à eux deux, chaque jour, *le numéro;* ils ne désemparaient pas de la brèche. Il est juste pourtant de mentionner à côté d'eux M. de Coux, qui avait passé son enfance dans les épreuves de l'émigration, sa jeunesse dans les libres habitudes de la vie publique aux États-Unis, et qui, rentré en France depuis sept années, apportait dans les bureaux de l'*Avenir* les qualités de l'âge mûr, l'expérience d'une vie aventureuse, mais pleine d'enseignements, des notions d'économie politique et sociale neuves alors et tout à fait inconnues de la presse catholique; mais il était loin d'avoir la verve, la flexibilité de talent, la fécondité, l'éclat de ses deux jeunes frères d'armes[1].

Lacordaire, M. de Montalembert, M. de Coux (je les nomme suivant l'importance de leurs services), n'en

[1] Ce n'était pas non plus une bien bonne tête. Devenu professeur d'économie politique à Louvain, il abandonna cette situation en 1845 pour rédiger l'*Univers* avec M. Veuillot; quitta l'*Univers* pour l'*Ère nouvelle* en 1848, et finit par mourir dans l'intimité des rédacteurs de l'*Univers* (après leur évolution anti-parlementaire de la fin de 1851).

furent pas moins les trois hommes d'action de l'*Avenir*, et l'on ne peut s'empêcher de s'émerveiller de ce que firent ces trois hommes dans les quelques mois que dura cette feuille. Le 18 décembre 1830, ils fondaient l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, sorte d'association d'assurance mutuelle contre tous les actes qui attenteraient à cette liberté sur un point quelconque de la France. Ils s'engageaient à poursuivre le redressement de ces actes devant l'opinion publique, devant les Chambres, devant tous les tribunaux, depuis la justice de paix jusqu'au conseil d'État. Ils se partagèrent la France : Lacordaire eut les diocèses du Nord et de l'Est : M. de Montalembert, ceux du Midi ; M. de Coux, ceux de l'Ouest et du Centre. Lacordaire correspondait en outre avec la Suisse et l'Italie ; M. de Montalembert, avec l'Allemagne et l'Irlande ; M. de Coux, avec la Belgique. Ils organisèrent un mouvement général de pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement. Ils firent plus, ils posèrent en principe que la liberté se prend quand les pouvoirs publics ne la donnent pas, et ils ouvrirent en personne, à Paris, à leurs périls et risques, une école libre. Ils donnaient en même temps une forte impulsion à la presse catholique de province, dans laquelle le *Courrier lorrain*, dirigé par M. de Dumast, et l'*Union bretonne*, combattaient aux premiers rangs. Ils provoquaient des associations locales, entre autres l'*Association lyonnaise*, pour créer partout des foyers de zèle catholique et des centres de résistance à l'arbitraire administratif, hostile presque partout à la liberté religieuse. Ils contenaient le Gouvernement lui-même dans la nomination des

évêques, après l'avoir forcé à se désister du choix qu'il avait fait d'abord pour remplir le siége épiscopal de Beauvais.

Ainsi la glace était rompue, et les catholiques, depuis si longtemps déshabitués en France de la vie publique, s'aguerrissaient peu à peu et se formaient aux mœurs militantes des pays libres. Rien ne contribua plus à ce résultat qu'une série de procès où Lacordaire joua presque toujours le premier rôle. Un instant même il eut la pensée de reprendre sa robe d'avocat : il s'y croyait autorisé par les canons, par d'illustres exemples, notamment par celui de saint Yves de Tréguier, enfin par les usages constants du clergé de France. C'était là, sous un autre point de vue, une application de plus de la thèse soutenue par l'*Avenir* de la séparation totale de l'Église et de l'État. Dans cette thèse, le prêtre n'était qu'un citoyen comme un autre : la consécration sacerdotale, à la vérité, établissait un lien entre Dieu et lui, entre son Église et lui ; mais ce lien, l'État n'avait pas le droit de s'en enquérir. Le conseil de discipline des avocats de Paris fut d'un autre avis ; il décida que l'abbé Lacordaire ne pourrait être inscrit au tableau de l'Ordre.

Cela n'empêchait point Lacordaire de paraître à la barre dans les affaires qui lui étaient personnelles.

La première fut une poursuite en calomnie dirigée par lui contre le *Lycée*, feuille universitaire qui avait indignement parlé du Mémoire des aumôniers des colléges de Paris à M. de Quélen. Au seuil de ce procès, une question d'ordre public se présenta : quelle était la juridiction compétente ? Si les aumôniers étaient de simples citoyens,

la diffamation restait justiciable des tribunaux ordinaires; si c'étaient des fonctionnaires publics, le jury devait connaître de la plainte. L'avocat du Roi, M. de Ségur-Dagueseau, aujourd'hui sénateur, soutenait que les aumôniers avaient un caractère public, et l'une des raisons qu'il en donnait, c'est qu'ils sont les ministres d'un *souverain étranger*. « Non, Monsieur, répliqua Lacordaire, cela n'est pas! Nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu. » D'unanimes applaudissements couvrirent cette parole. Toutefois le Tribunal de la Seine se déclara incompétent. Mais le Procureur du Roi, M. Comte, appela de cette décision par des motifs de l'ordre le plus élevé. Il soutint qu'il n'y a de fonctionnaires publics que ceux qui représentent l'État à un degré quelconque, ce qui manifestement exclut les ministres du culte; que ni le serment prêté par les aumôniers, ni le traitement qu'ils recevaient de l'État, ne changeaient en rien la nature toute spirituelle de leurs fonctions, pas plus que le traitement attribué au médecin d'un établissement de l'Université ne transformait ce médecin en fonctionnaire public. Il n'échappait point à M. Comte que cette qualification de fonctionnaire abaissait le caractère du prêtre, qu'elle était une atteinte à l'indépendance et par conséquent à la dignité de son ministère. Néanmoins la Cour de Paris n'accueillit pas l'appel; mais, avant de le repousser, elle dut entendre un remarquable plaidoyer de Lacordaire, où la thèse de M. Comte était péremptoirement démontrée. Si la jurisprudence protestait, la vérité n'en faisait donc pas moins son chemin dans les esprits.

Un second procès eut un retentissement prodigieux :

Lacordaire et M. de la Mennais furent traduits devant la Cour d'assises de la Seine, comme prévenus d'avoir excité à la haine et au mépris du Gouvernement. Il s'agissait de deux articles de l'*Avenir* : l'un, de Lacordaire, adressé « aux Évêques de France, » contre le droit de nomination des Évêques par le Roi ; l'autre, de M. de la Mennais, intitulé « Oppression des Catholiques. » L'accusation fut soutenue avec une habile modération par le premier avocat général, M. Berville, l'un des hommes les plus diserts qu'ait entendus le barreau de Paris. M. de la Mennais fut défendu par un avocat d'Angers, Eugène Janvier, qui, déiste et libéral, ayant fait ses preuves à l'un et à l'autre titre, produisit une sensation très-vive en justifiant, au nom de l'histoire, au nom de la philosophie et de la liberté, toutes les thèses de son client. Quelle nouveauté d'entendre développer avec un tel éclat, devant une cour de justice, ces doctrines vierges de toute controverse judiciaire ! Lacordaire se leva à son tour ; il était sept heures et demie du soir. On n'a pas son improvisation même. La sténographie ne l'avait point recueillie, et il avait refusé d'abord de rassembler à froid, après coup, pour les confier au papier, les pensées qui l'avaient enflammé sur le champ de bataille ; il ne céda qu'au bout de six jours aux instances de ses amis. Il y manque donc la fougue de la parole vivante et ce qu'il y avait de la pythonisse dans toute improvisation de Lacordaire. Mais le succès d'audience avait été complet, surtout dans l'opinion publique. Cette journée de quinze heures avait été magnifique par la sympathie de la foule qui se pressait dans le prétoire, par le talent des trois champions et par

les acclamations ardentes qui accueillirent l'acquittement des deux accusés. L'arrêt ne fut rendu qu'à minuit. « Quand la foule se fut écoulée, dit M. de Montalembert, nous revînmes seuls, Lacordaire et moi, dans l'obscurité, le long des quais. Il n'était ni enivré ni accablé de son triomphe. Je vis que, pour lui, ces petites vanités du succès étaient moins que rien, de la poussière dans la nuit[1]. »

Un troisième procès fut celui de l'*École libre*.

La Charte de 1830 promettait, dans son dernier article, qu'il serait « pourvu, *dans le plus bref délai possible*, à l'instruction publique et à la *liberté de l'enseignement*. » Introduite là, dans une pensée un peu utopique, par le rédacteur protestant de la constitution, M. Bérard, cette promesse avait déplu, dès l'origine, aux hommes de gouvernement du régime nouveau : trois ministères s'étaient succédé ; aucun d'eux ne s'était montré sympathique à la liberté promise. On a vu qu'elle était spécialement chère aux catholiques, jaloux plus qu'on saurait le dire de sauvegarder la foi de leurs enfants. Loin d'en tenir compte, l'Université, après la révolution de 1830, resserra les mailles de son monopole. C'est ainsi qu'elle venait de retirer aux curés de Lyon la possession où ils étaient de donner des leçons de latin gratuites à leurs enfants de chœur. En dénonçant le fait à l'opinion le 3 avril 1831, Lacordaire déclara, dans l'*Avenir*, qu'il fallait que la question se décidât entre la France et l'Université et qu'en conséquence, avant un mois, il ouvrirait, à Paris même, une école *sans autorisation*, en vertu de la Charte.

[1] *Le P. Lacordaire*, par M. de Montalembert, p. 34.

Ce fut là une inspiration toute personnelle. M. de la Mennais ne prit point à cet incident le moindre intérêt.

L'école fut ouverte, en effet, le 9 mai, dans un local loué par Lacordaire; on devait y enseigner les éléments de la Religion, du français, du latin, du grec et du calcul. Lacordaire était le directeur de l'École; MM. de Montalembert et de Coux en étaient, avec lui, les professeurs. Un commissaire de police vint les sommer de fermer l'École; ils protestèrent et persistèrent. Les sergents de ville étant intervenus, Lacordaire céda. Mais il dut, avec ses collaborateurs, comparaître devant la justice sous l'inculpation d'avoir tenu une école non autorisée.

La poursuite donna lieu à des incidents. L'affaire fut portée par le ministère public devant le tribunal de police correctionnelle. Lacordaire déclina la compétence du tribunal; il soutint que, s'il y avait délit, c'était un délit politique, et que, par conséquent, aux termes de la législation existante, il ne pouvait être jugé que par des jurés. Il fut admirablement beau dans cette phase du procès. « Il fallait entendre sa voix, dit un témoin, voir son cou tendu, sa lèvre pâle et frémissante, son geste écrasant. Les applaudissements les plus passionnés l'interrompirent à diverses reprises, et l'on ne peut se faire l'idée de l'effet qu'il produisit quand, invoquant comme saint Paul son droit de citoyen, il prononça cette parole de l'Apôtre : *Cæsarem appello*, qu'il traduisit hardiment en ces termes : « J'en appelle à la Charte. »

Sur ces entrefaites, la mort du comte de Montalembert investit son fils de la pairie (l'hérédité n'étant point abolie encore): le principe de l'indivisibilité de la poursuite

rendait les trois prévenus justiciables de la Cour des Pairs.

Ils parurent tous les trois à la barre de cette Cour le 20 septembre. M. Persil, organe du ministère public, soutint la prévention en légiste vulgaire, comme il eût plaidé un procès de mur mitoyen. Après son réquisitoire et les plaidoiries des avocats de la cause, M. de Montalembert prit la parole. Jeune, charmant, orphelin, les Pairs de France l'entendirent avec une émotion toute paternelle. Les plus hostiles à sa thèse « souriaient à cette éloquence pleine de verdeur, comme un aïeul à la vivacité généreuse et mutine du dernier enfant de sa race[1]. »

M. de Coux eut le malheur de ne point se faire écouter et le tort de se faire interrompre[2]. M. Persil répondit. Lacordaire s'était réservé pour la réplique. Elle fut digne de lui.

Son exorde fut saisissant. Qu'on se représente un jeune homme de vingt-neuf ans, un prêtre, debout à la barre de la Cour des Pairs et débutant ainsi :

« Nobles Pairs,

« Je regarde et je m'étonne. Je m'étonne de me voir au banc des prévenus, tandis que M. le Procureur général est au banc du ministère public ; je m'étonne que M. le Procureur général ait osé se porter mon

[1] Le prince de Broglie, *Discours de réception à l'Académie*.

[2] Voulant exprimer cette pensée que la royauté de Louis-Philippe n'était qu'une royauté conditionnelle, puisqu'elle était subordonnée à la fidélité du prince à la Charte, il avait dit que Louis-Philippe n'était que le roi *provisoire* de la France.

accusateur, lui qui est coupable du même délit que moi, et qui l'a commis dans l'enceinte même où il m'accuse, devant vous, il y a si peu de temps. Car, de quoi m'accuse-t-il? D'avoir usé d'un droit écrit dans la Charte, mais non encore réglé par une loi. Et lui vous demandait naguère la tête de quatre ministres, en vertu d'un droit écrit dans la Charte et non réglé par une loi! S'il a pu le faire, j'ai pu le faire aussi, avec la différence qu'il demandait du sang et que je voulais donner une instruction gratuite aux enfants du peuple. Tous deux nous avons agi au nom de l'article 69 de la Charte. Si M. le Procureur général est coupable, comment m'accuse-t-il? et, s'il est innocent, comment m'accuse-t-il encore?

« J'ai d'autres raisons de m'étonner, nobles Pairs; car la garde d'honneur qui est à vos portes a violé comme moi et dans le même sens les lois existantes. Longtemps avant que l'armée nationale eût reçu l'organisation qui lui avait été promise par la Charte, et lorsqu'elle était encore sous le coup de l'ordonnance qui l'avait détruite, elle s'est formée, elle a élu ses chefs, elle a paru sous les armes, non pas sur un point de la France, mais dans toute l'étendue du pays. Comment suis-je coupable, si elle est innocente? Comment se fait-il que, quelque part que tombent ici mes regards, ils rencontrent des complices, et que pourtant moi et mes amis nous soyons seuls au banc des prévenus? L'on a pu demander la tête des ministres en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi; et, lorsque nous avons voulu, en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi, mais écrit à la

même page et dans le même article de la Charte, rassembler quelques enfants de familles pauvres pour leur apprendre les éléments des lettres divines et humaines, on est venu contre nous comme contre des perturbateurs de la paix publique ; on a chassé nos enfants, on m'a ravi mon domicile, ma porte est encore sous le scellé. Je n'ai rien vu dans tout ce qu'a dit M. le Procureur général qui m'explique tant d'impunité d'une part et tant de rigueur de l'autre, à moins que l'impunité n'ait été justice et que la rigueur ne soit persécution. Alors je les comprends toutes deux, et, après la persécution, nobles Pairs, j'ose réclamer la justice... »

On se rappelle involontairement ce que Lacordaire écrivait à un ami le 5 février 1823, comme il venait de plaider sa première cause : « Je me suis convaincu par cette épreuve que le Sénat romain ne serait pas capable de m'effrayer. »

M. Persil s'était retranché derrière le fameux décret de 1811, qui, sans souci aucun des principes, avait édicté une peine contre ceux qui se permettaient d'enseigner sans avoir la patente universitaire : comme s'il eût été dans le droit de l'Empereur d'établir une peine sans le concours du Corps législatif. Voici la réplique de Lacordaire.

« Partant de là, nobles Pairs, je ne puis m'étonner assez du sang-froid avec lequel M. le Procureur général vous a dit : Le décret de 1811 a été exécuté, donc il a force de loi. Le décret a été exécuté! Mais a-t-il été exécuté librement? A-t-il été exécuté du consentement commun? A-t-il été exécuté d'une telle façon qu'il soit

une liberté pour la France? Ah ! nobles Pairs, quelle dérision ! Et c'était avec complaisance que M. le Procureur général vous suppliait de remarquer que le décret avait été exécuté sous l'Empire. Puis donc qu'il a bien voulu prendre mon rôle, il faut que je me résigne à répéter après lui : C'était sous l'Empire, c'était du temps où la France ne consentait à rien parce qu'on ne lui soumettait rien ; c'était du temps où les restes de la République, descendus de l'échafaud, adoraient à genoux la fortune impériale ; c'était du temps où il n'y avait en France que la gloire et le silence. Mais encore, l'esclavage a-t-il été assez long pour qu'on puisse dire au moins qu'il a eu la puissance et la majesté de la durée ? Comptez les jours, nobles Pairs, et remerciez la Providence qui les abrégea. Entre le 15 novembre 1811 et le 1er avril 1814, entre le décret qui mit l'Université sous la protection d'une pénalité arbitraire et l'acte qui précipita Napoléon du trône, il s'est écoulé deux ans trois mois et vingt-six jours. Est-ce là de quoi couvrir la servitude du voile que le temps jette sur tout ?

« Le décret de 1811 a eu force de loi sous l'Empire : c'est vous qui l'avez dit, monsieur le Procureur général, c'est vous qui avez mis là toute la cause, ou du moins son principal fondement, et qui faisiez remarquer tout à l'heure à la Cour, avec une sorte d'orgueil, que personne n'avait été si hardi sous l'Empire que de s'opposer à la volonté de Napoléon. Je place volontiers la cause où vous la placez vous-même, et je suis curieux de répéter la preuve par laquelle vous établissez que le décret de 1811 a eu force de loi sous le sceptre impérial. C'est, dites-vous,

qu'il a été exécuté ! Mais tout s'exécute, par l'épée ; et, si nulle autre condition n'est nécessaire pour qu'une volonté d'homme devienne une loi, la violence est la suprême législatrice du genre humain ; un fait est un droit ; le silence de la peur est la voix de Dieu. S'il faut d'autres conditions, quelles sont elles ? Ont-elles été remplies à l'égard du décret de 1811 ? M. le Procureur général ne nous en a rien dit. Il s'est borné à ce mot superbe : le décret a été exécuté, en ajoutant avec intention que c'était sous l'Empire. En effet, sous l'Empire ! Il y avait alors tant de liberté et de courage civil, que l'exécution d'une volonté impériale lui donnait nécessairement la force de la loi, c'est-à-dire le caractère du consentement de la nation ou de ses représentants, c'est-à-dire le caractère de la justice ! Non, si la doctrine du ministère public est vraie, s'il était possible qu'en France un décret exécuté devînt une loi par cela seul qu'il est exécuté, il faudrait fuir notre patrie et aller demander aux civilisations les plus abjectes un peu de cette liberté qui ne se perd jamais tout entière, si ce n'est chez les peuples où l'on parle de violence comme d'une chose sacrée, et où l'ordre du maître s'appelle une loi, pourvu que l'esclave ait répondu : J'obéis. »

On me permettra de citer encore les derniers mots de Lacordaire :

« Si le temps ne me manquait pas, j'aurais accordé au ministère public tout ce qu'il aurait voulu, et, supposant que nous étions coupables de la violation d'un décret sanctionné par une peine, j'aurais tiré de notre culpabilité même la preuve de notre innocence. Car, nobles Pairs, il est de saintes fautes, et la violation d'une loi peut être

quelquefois l'accomplissement d'une loi plus élevée. Dans la première cause de la liberté d'enseignement, dans cette cause célèbre où Socrate succomba, il était évidemment coupable contre les dieux et par conséquent contre les lois de son pays. Cependant la postérité des peuples païens et la postérité des siècles venus depuis le Christ ont flétri ses juges et ses accusateurs ; ils n'ont absous que le coupable et le bourreau : le coupable parce qu'il avait manqué aux lois d'Athènes pour obéir à des lois plus grandes ; le bourreau parce qu'il n'avait présenté la coupe au condamné qu'en pleurant. Et moi, nobles Pairs, je vous aurais prouvé qu'en foulant aux pieds ce décret de l'Empire, j'avais bien mérité des lois de ma patrie, bien servi sa liberté, bien servi la cause et l'avenir de tous les peuples chrétiens. Mais le temps me ravit ma pensée ; je lui pardonne puisqu'il me laisse votre justice. C'est donc assez. Quand Socrate, dans cette première et fameuse cause de la liberté d'enseignement, était prêt à quitter ses juges, il leur dit : « Nous allons sortir, vous pour vivre, moi pour mourir. » Ce n'est pas ainsi, mes nobles juges, que nous vous quittons. Quel que soit votre arrêt, nous sortirons d'ici pour vivre : car la liberté et la Religion sont immortelles, et les sentiments d'un cœur pur, que vous avez entendus de notre bouche, ne périssent pas davantage [1]. »

Quel sérieux ! Quelle dignité ! Quelle énergie ! Quelle flamme ! Quelle lutte inégale et victorieuse entre une poignée de catholiques, hommes de cœur, et l'océan des préjugés, des passions de l'époque, s'appuyant sur les ha-

[1] *Moniteur*, 20 septembre 1831.

bitudes séculaires de la France, en ce moment personnifiée dans le gouvernement de Louis-Philippe[1]. M. de Montalembert atteste que la Chambre entière resta sous le charme de la parole et de la personne du jeune orateur. L'heureuse audace de son improvisation avait réveillé l'attention des moins sympathiques[1]. » Les trois prévenus furent condamnés au *minimum* de la peine, à cent francs d'amende.

Le départ de Lacordaire pour Rome l'empêcha de prendre part en personne au dernier procès intenté par l'*Agence pour la liberté religieuse* : celui de l'abbé de la Trappe de Melleray, qui demandait réparation de la dispersion de sa communauté en vertu d'un arrêté du préfet de la Loire-Inférieure. La question était grave; il s'agissait de savoir si la liberté du domicile peut être enlevée à des religieux par cela seul qu'ils vivent en commun, sans qu'on articule contre eux aucun délit[2]. Cette question fut débattue devant le tribunal de Nantes. M. Janvier plaidait pour les Trappistes; M. Billault, mort Ministre d'État, défendait la cause du Préfet; il fut très-inférieur à son adversaire. Comme on pouvait s'y attendre, désarmé qu'il était par la loi qui défend aux juges de connaître des actes d'administration de quelque espèce qu'ils soient, le tribunal se déclara incompétent. Mais l'arbitraire administratif était sorti boiteux de la lutte.

[1] *Le Père Lacordaire*, par le comte de Montalembert, p. 43.

[2] Il y avait à Melleray des religieux irlandais, qui, n'ayant pas droit de cité en France, ne pouvaient invoquer le droit commun de notre pays : mais il y avait aussi des religieux français, qu'aucune loi ne déclarait déchus de leurs droits de citoyens et, par conséquent, de la liberté du domicile.

J'insiste à dessein sur ces actes, parce qu'ils ont été décisifs ; ils ont imprimé aux catholiques un mouvement qui ne s'est arrêté qu'en 1852, et d'où est sorti tout ce qui a été tenté et tout ce qui s'est fait depuis pour la liberté de l'Église en France. Je m'explique.

Certes, le Catholicisme n'est point incompatible en soi avec l'esprit républicain : on peut le voir aux États-Unis. Mais, en France, depuis Henri IV, toutes les maximes, toutes les traditions du Clergé étaient profondément monarchiques. Le gallicanisme du dix-septième siècle, celui du Tiers-État aux États généraux de 1614, celui de Servin et d'Omer Talon, avait été une réaction contre les souvenirs alors flétris de la Ligue ; par suite, il avait porté fort loin, trop loin, la religion de la seconde majesté. Malgré le noble exemple donné par Bossuet et par un grand nombre de docteurs de Sorbonne en 1663, malgré l'ultramontanisme déclaré de Fénelon, l'épiscopat français acceptait ses chaînes, avec d'autant moins de répugnance d'ailleurs, en dernier lieu, que, depuis les crimes de la Révolution, il était devenu non-seulement monarchique, mais royaliste. En tout ce que l'Église ne réprouvait pas formellement, les catholiques étaient généralement dans la même voie d'obéissance moutonnière au Gouvernement, je dis au gouvernement, quel qu'il fût ; durant la Terreur et depuis, ils avaient tout subi sans résistance. La Vendée seule s'était souvenue des Machabées ; mais elle avait été écrasée, anéantie, et elle ne s'était point réveillée en 1830. Dans toute la France, les catholiques d'alors demeuraient donc passifs et inertes, comme l'avaient été ceux de 1793 et de 1797.

C'est cette inertie deux fois séculaire des catholiques que l'*Avenir* réussit à ébranler. Ils y étaient on ne saurait moins préparés : pour eux, le schisme de 1791 avait déteint sur 1789 ; le mot *constitutionnel* leur était odieux ; n'était-ce pas le nom propre du schisme, de la persécution et de l'anarchie ? Puis, cette liberté que réclamait l'*Avenir* pour l'Église de France, jamais l'Église de Louis XIV ne l'avait connue, jamais elle ne l'avait revendiquée ni regrettée. L'Université, il est vrai, était chose nouvelle ; mais, enfin, on la supportait depuis vingt ans, et comment en secouer le joug ?

Voilà quelle était la situation des esprits. Assurément, pour en triompher, il fallait la commotion révolutionnaire de 1830 ; mais il fallait aussi cette foi qui transporte les montagnes, et de plus une ardeur de courage héroïque, servie par une éloquence supérieure. Comme l'a dit M. de Montalembert, « la génération actuelle ne saurait se faire une idée des fortes et généreuses passions qui enflammaient alors les cœurs. Il y avait bien moins de journaux et bien moins de lecteurs qu'aujourd'hui ; les communications postales et autres étaient bien plus lentes et plus difficiles ; il n'y avait ni chemins de fer ni télégraphie électrique ; dans nos voyages de propagande, nous mettions trois jours et trois nuits pour aller de Paris à Lyon dans d'exécrables diligences. Mais quelle vie dans les âmes ! quelle ardeur dans les intelligences ! quel culte désintéressé de son drapeau, de sa cause ! que de sillons profonds et féconds creusés par une idée, par un dévouement, par un grand exemple, par un acte de foi ou de courage ! Pour savoir ce qu'il éclata alors d'enthou-

siasme pur et désintéressé dans les presbytères du jeune clergé et dans certains groupes de francs et nobles jeunes gens, il faut avoir vécu dans ce temps, lu dans leurs yeux, écouté leurs confidences, serré leurs mains frémissantes, contracté dans la chaleur du combat des liens que la mort seule a pu briser. Il faut surtout lire les lettres intimes de Lacordaire, lui qui, à la veille de la suppression de l'*Avenir*, écrivait à un ami : « Si court que soit le temps, il « n'ôtera rien aux délices de l'année qui vient de passer ; « elle sera éternellement dans mon cœur comme une « vierge qui vient de mourir [1]. »

Il doit être beaucoup pardonné à ceux qui sentaient de la sorte, car ils ont beaucoup aimé l'Église et beaucoup aimé la France. Mais, enfin, l'histoire leur doit la vérité comme elle la doit à tout le monde. Eh bien ! la vérité est que l'*Avenir* manqua souvent de justesse dans les idées et de justice envers les personnes. Il ne fut pas seulement passionné, il fut déclamatoire et parfois même virulent. Il avait raison contre le gallicanisme comme contre le monopole de l'Université, il eut souvent tort à l'endroit des universitaires et des gallicans. Il fut injuste envers Bossuet, envers la Restauration, envers Louis-Philippe même. Sans doute, ce dernier méconnaissait les droits des Catholiques ; il entendait tenir fermées sur eux à toujours les portes d'airain qu'on avait forgées à leur détriment. Il ne vit jamais dans la nation que la bourgeoisie, qui lui avait donné la couronne, et il demeura fidèle aux préjugés comme aux passions des classes

[1] Lettre à M. de Montalembert, 29 octobre 1831.

moyennes. « Mais il eût mieux valu, reconnaissait Lacordaire plus tard, qu'une parole moins âpre honorât nos plaintes et que notre style se ressentît plus du Christianisme que de la licence des temps[1]. » Les violences de langage d'O'Connell ne peuvent être ici invoquées, ni comme exemple, ni comme excuse : O'Connell n'était pas prêtre comme M. de la Mennais et comme Lacordaire.

La justesse d'ailleurs manqua plus encore que la justice. Assurément, sous le poids surtout de l'impopularité qu'avait value à M. de la Mennais sa brochure de 1825 sur la loi du sacrilége, l'*Avenir* ne pouvait trop mettre hors de cause l'égalité civile des cultes, qui était entrée dans les mœurs publiques de la France encore plus que dans son droit public, et qui ne saurait être mise en question sans ébranler à l'instant la paix intérieure de l'Empire. Sans doute encore, la liberté de la presse était une nécessité de la situation religieuse du pays, comme de sa situation politique. Certes, il fallait le dire et le dire bien haut, et on aurait cru à la sincérité de ce langage ; car l'intérêt qu'avaient les Catholiques à jouir de cette liberté était évident, la censure, eu égard aux dispositions de l'esprit public, n'étant désormais possible en France que contre eux. Mais l'*Avenir* fit plus, il canonisa la liberté de conscience comme la liberté de la presse ; il les déclara de droit divin[2].

Ce n'est pas tout. Dès le troisième numéro de l'*Avenir*, M. de la Mennais, décidant, de son autorité privée, une question qui appartient entre toutes au gouvernement

[1] Notice.

[2] En déclarant qu'elles étaient d'*irréfragables conséquences* du libre arbitre que Dieu a donné à l'homme (article du 12 juin 1831).

même de l'Église et à son chef suprême, avait proclamé que la Religion devait être aujourd'hui *totalement* séparée de l'État; que, par conséquent, l'État ne doit être pour rien dans le choix des évêques; que le concordat de 1801 avait cessé d'être et ne pouvait être renouvelé; qu'au surplus, nulle liberté n'était possible pour l'Église qu'à une condition, la suppression du salaire que l'État accorde annuellement au Clergé (et M. de la Mennais adjurait solennellement les Évêques de renoncer à ce salaire). L'*Avenir* soutenait que l'État doit ignorer le prêtre et ne connaître en lui que le citoyen; d'où la conséquence que, dans les pays où règne la conscription militaire, le prêtre y est soumis comme tout autre régnicole et que, s'il viole publiquement ses vœux par le mariage, nul n'a le droit de s'y opposer. Cela s'était vu sous la Terreur; mais alors l'Église avait subi ce malheur avec une affliction profonde. Ici, on lui proposait d'aller d'elle-même au-devant de la spoliation et du scandale. Les esprits absolus sont ainsi : nulle conséquence ne les fait reculer; l'objection glisse sur leur esprit comme le glaive sur une cuirasse. . . . .

Il n'était pourtant pas difficile de voir que, dans un pays où la foi catholique est encore celle de l'immense majorité de ceux qui ont une religion, c'est la déclarer déchue que de la réduire officiellement à l'état où elle existe aux États-Unis, c'est-à-dire à l'état de secte. Le Catholicisme n'a rien à y perdre au sein d'une nation où il a toujours été en minorité. Mais qui ne sent qu'aux yeux des peuples, il s'en trouverait diminué et abaissé dans

les pays où, sans perdre son caractère de religion universelle, il a toujours été la religion nationale? Et, de plus, c'était une grande naïveté de se persuader qu'un accroissement de liberté serait toujours pour lui le prix de cet abaissement; l'État certes n'a pas besoin de nommer les évêques et de salarier les prêtres pour trouver des moyens d'opprimer la Religion. Demander la séparation au nom de l'Église, c'était, d'ailleurs, demander qu'elle rentrât spontanément dans les catacombes; c'était réclamer pour elle, en son nom, la situation que voulaient lui infliger ses ennemis; c'était, a dit admirablement M. de Montalembert, comme si nous demandions aujourd'hui l'abolition du pouvoir temporel par amour pour la liberté du Pape.

Il est aisé de pressentir quel effet de pareilles thèses produisaient sur les évêques de France. Façonnés de longue main par les traditions de l'ancien régime, par l'Empire, par la Restauration, à tout attendre de la protection du Pouvoir public, comment auraient-ils ainsi subitement répudié toute relation avec ce Pouvoir pour se jeter dans les aventures? Comment auraient-ils sacrifié le connu à l'inconnu, le certain à l'incertain, une situation acquise à une situation qu'il se serait agi de créer? Pouvaient-ils compter, non pour un jour mais pour des siècles, sur l'héroïsme de dévouement des populations, comme en Irlande, ou sur la neutralité du gouvernement et sur celle des partis, comme les évêques des États-Unis? Les malheurs de l'Église, en France, avaient commencé avec ceux de la royauté : comment la chute de Charles X n'aurait-elle pas rappelé au Clergé celle de

Louis XVI, et comment le tremblement de terre de 1830 n'eût-il pas été, pour les prêtres, royalistes la plupart, ce qu'il était pour les catholiques légitimistes (c'est-à-dire pour le plus grand nombre des catholiques français), la réouverture du puits de l'abîme ? Non-seulement ils étaient pleins d'appréhensions du côté de Louis-Philippe ; mais ils redoutaient bien davantage encore, et à bon droit, les passions sauvages qui avaient jeté l'archevêché de Paris dans la Seine, et ce n'était pas sur M. de la Mennais et ses théories qu'ils comptaient pour réduire ces passions à l'impuissance. Ce qu'il y avait de révolutionnaire dans l'accent des tribuns de l'*Avenir* leur inspirait certes plus d'effroi que de confiance.

On ne saurait dire quel soulèvement se produisit contre ce journal dans presque tous les évêchés et dans la plupart des séminaires. La lecture de l'*Avenir* fut défendue par l'autorité ecclésiastique dans plusieurs diocèses ; on éloigna des ordres les jeunes gens qui penchaient pour les nouvelles doctrines ; l'entrée du séminaire fut même interdite à plusieurs. Des professeurs de théologie furent privés de leur chaire, des curés furent destitués, parce qu'ils partageaient et propageaient les nouveautés ainsi proscrites.

Plus le gouvernement s'affermissait sous la main vigoureuse de Casimir Périer, plus la pensée de séparer l'Église de l'État perdait de terrain parmi les catholiques. Plus, par contre-coup, grossissaient les vagues qui menaçaient de submerger l'*Avenir*. Désavoué en France, non point publiquement, mais sans relâche, par la nonciature, dénoncé à Rome par beaucoup d'évêques, ce journal commençait à perdre ses abonnés. On faisait parler Rome

contre lui, mais vaguement et sans qu'il fût possible de reconnaître ce que contenaient de vrai ou de faux ces bruits sourdement et opiniâtrement répandus. « Les fonds, dit Lacordaire, étaient épuisés, les courages chancelants, les forces diminuées par l'exagération même de leur emploi. Après treize mois d'un combat de chaque jour, il fallut donc songer à la retraite. Le mouvement commencé par l'*Avenir* n'avait pas une base assez étendue[1]. Il avait été d'ailleurs trop subit et trop ardent pour se soutenir. Un succès durable a toujours de profondes racines jetées dans les esprits par le temps. Bien qu'O'Connell nous eût précédés, la France catholique l'ignorait en quelque sorte, et nous apparaissions au Clergé, au Gouvernement, aux partis, comme une troupe d'enfants perdus, sans aïeux et sans postérité. C'était la tempête venant du désert, ce n'était pas la pluie qui rafraîchit l'air et féconde les champs. »

« Le lendemain du jour où notre résolution fut prise, c'est toujours Lacordaire qui parle, je descendis de bonne heure dans la chambre de M. de la Mennais : je lui exposai que nous ne pouvions pas terminer ainsi, mais que nous devions nous rendre à Rome pour justifier nos intentions, soumettre au Saint-Siége nos pensées, et donner, dans cette démarche éclatante, une preuve de sincérité et d'orthodoxie, qui serait toujours, quoi qu'il arrivât, une bénédiction pour nous et une arme arrachée à nos ennemis.

[1] Quatre-vingt mille francs d'actions ou de souscriptions aidèrent à fonder le journal : les abonnés n'allèrent jamais au delà de douze cents, moitié prêtres, moitié laïques. Un fonds spécial de vingt mille francs permit de créer l'*Agence*.

« M. de la Mennais eût dû me répondre : « Mon cher « enfant, vous n'y pensez pas. Rome n'a pas coutume « de juger des opinions que Dieu a livrées à la dispute « des hommes, et surtout des opinions qui touchent à la « politique variable des temps et des lieux. Avez-vous « vu O'Connell se rendre à Rome pour y consulter le « Pape? Le Pape, au milieu de cette terrible agitation « causée en Irlande au nom de la liberté nationale et de « la liberté religieuse, est-il intervenu pour la diriger « ou pour la faire cesser? Non. Rome s'est tue, et O'Con- « nell a parlé trente ans. Nous ne pouvons faire comme « lui, parce que nous n'avons pas derrière nous, comme « lui, une nation unanime ; mais, en nous retirant de la « lutte, notre silence même aura sa force et sa dignité. « Le temps n'était pas avec nous ; laissons-le couler. « Nos pensées germeront dans les esprits ; elles y « prendront la forme calme que nous n'avons pu leur « donner, et un jour, peut-être bientôt, nous morts ou « nous vivants, nous verrons notre parole renaître de ses « cendres, des écoles s'ouvrir librement, des religieux « s'établir sur tous les points de notre sol, des conciles « provinciaux s'assembler, et l'antipathie du pays contre « nous se changer en ce bon vouloir dont Dieu et les « hommes ont besoin toujours et qui est la porte véritable « de toutes les libertés. Il n'est pas besoin d'aller à Rome « pour cela : notre chute même, en satisfaisant nos en- « nemis, leur ôtera un grand ressort ; et plus elle sera « profonde, plus elle hâtera peut-être le jour où tout ce « que nous avons voulu se réalisera. »

« Au lieu de cette réponse, qui eût été celle d'un sage,

M. de la Mennais accepta sans hésiter ma proposition : « Oui, me dit-il, il nous faut partir pour Rome [1]. »

« Cette résolution fut annoncée au public dans le dernier numéro de l'*Avenir*, sous la signature de tous les rédacteurs, avec une pompe où les promesses de soumission se mêlaient singulièrement aux derniers accents de notre exaltation de journalistes. Nous nous mîmes en route, M. de la Mennais, M. de Montalembert et moi. »

[1] Notice, ch. II.

La pensée de recourir à Rome n'était pas nouvelle chez Lacordaire. C'était lui qui avait dit, dans l'*Avenir*, le 25 novembre 1830 : « Nous porterons, pieds nus, s'il le faut, notre protestation à la ville des Apôtres, aux marches de la confession de Saint Pierre, et on verra qui arrêtera sur la route les pèlerins de Dieu et de la liberté. »

Elle ne l'était pas non plus chez M. de la Mennais, qui, dès le 27 février 1831, avait adressé au cardinal Weld, son ami particulier, pour être déposée aux pieds de Grégoire XVI, nouvellement élu, la déclaration des doctrines de l'*Avenir*. Ce n'est qu'à la fin d'octobre que M. de la Mennais avait appris que cette pièce n'était point parvenue au Cardinal. (Lettre de Lacordaire à M. de Montalembert, du 29 octobre 1831.)

CHAPITRE V

L'ENCYCLIQUE DE 1832

Rome en 1832 : le corps diplomatique ; le cardinal de Rohan ; le cardinal Lambruschini ; les Jésuites, le P. de Rozaven ; les cardinaux Zurla, Pacca, Bernetti, de Gregorio ; le docteur Wiseman ; les quelques représentants des idées modernes. — Froid accueil fait à M. de la Mennais ; son Mémoire au Pape. — Lettre du cardinal Pacca, effet qu'elle produit sur Lacordaire. — Il revient seul en France. — Choléra de 1832. — Le dissentiment de Lacordaire avec M. de la Mennais s'accentue de plus en plus : ce dernier annonçant son retour prochain, Lacordaire, pour éviter sa présence, part pour l'Allemagne. — Rencontre de Munich. — Encyclique de 1832 ; apparente soumission de M. de la Mennais : Lacordaire le suit à la Chênaie. — Réaction violente et révolte intérieure de M. de la Mennais contre l'Encyclique : rupture définitive de Lacordaire.

Le 30 décembre 1831, les trois représentants de l'*Avenir* arrivaient à Rome.

Si l'on en croit M. de la Mennais, des notes diplomatiques de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, les avaient devancés dans la ville sainte. On y pressait le Pape de se prononcer contre ces révolutionnaires audacieux, ces séducteurs des peuples, qu'ils poussaient à la révolte au nom de la Religion. Le gouvernement français agissait dans le même sens, secondé en cela par le parti légitimiste, à la tête duquel se trouvaient le cardinal de Rohan, le cardinal Lambruschini et les Jésuites.

C'est cette inertie deux fois séculaire des catholiques que l'*Avenir* réussit à ébranler. Ils y étaient on ne saurait moins préparés : pour eux, le schisme de 1791 avait déteint sur 1789 ; le mot *constitutionnel* leur était odieux ; n'était-ce pas le nom propre du schisme, de la persécution et de l'anarchie ? Puis, cette liberté que réclamait l'*Avenir* pour l'Église de France, jamais l'Église de Louis XIV ne l'avait connue, jamais elle ne l'avait revendiquée ni regrettée. L'Université, il est vrai, était chose nouvelle ; mais, enfin, on la supportait depuis vingt ans, et comment en secouer le joug ?

Voilà quelle était la situation des esprits. Assurément, pour en triompher, il fallait la commotion révolutionnaire de 1830 ; mais il fallait aussi cette foi qui transporte les montagnes, et de plus une ardeur de courage héroïque, servie par une éloquence supérieure. Comme l'a dit M. de Montalembert, « la génération actuelle ne saurait se faire une idée des fortes et généreuses passions qui enflammaient alors les cœurs. Il y avait bien moins de journaux et bien moins de lecteurs qu'aujourd'hui ; les communications postales et autres étaient bien plus lentes et plus difficiles ; il n'y avait ni chemins de fer, ni télégraphie électrique ; dans nos voyages de propagande, nous mettions trois jours et trois nuits pour aller de Paris à Lyon dans d'exécrables diligences. Mais quelle vie dans les âmes ! quelle ardeur dans les intelligences ! quel culte désintéressé de son drapeau, de sa cause ! que de sillons profonds et féconds creusés par une idée, par un dévouement, par un grand exemple, par un acte de foi ou de courage ! Pour savoir ce qu'il éclata alors d'enthou-

siasme pur et désintéressé dans les presbytères du jeune clergé et dans certains groupes de francs et nobles jeunes gens, il faut avoir vécu dans ce temps, lu dans leurs yeux, écouté leurs confidences, serré leurs mains frémissantes, contracté dans la chaleur du combat des liens que la mort seule a pu briser. Il faut surtout lire les lettres intimes de Lacordaire, lui qui, à la veille de la suppression de l'*Avenir*, écrivait à un ami : « Si court que soit le temps, il « n'ôtera rien aux délices de l'année qui vient de passer; « elle sera éternellement dans mon cœur comme une « vierge qui vient de mourir[1]. »

Il doit être beaucoup pardonné à ceux qui sentaient de la sorte, car ils ont beaucoup aimé l'Église et beaucoup aimé la France. Mais, enfin, l'histoire leur doit la vérité comme elle la doit à tout le monde. Eh bien! la vérité est que l'*Avenir* manqua souvent de justesse dans les idées et de justice envers les personnes. Il ne fut pas seulement passionné, il fut déclamatoire et parfois même virulent. Il avait raison contre le gallicanisme comme contre le monopole de l'Université, il eut souvent tort à l'endroit des universitaires et des gallicans. Il fut injuste envers Bossuet, envers la Restauration, envers Louis-Philippe même. Sans doute, ce dernier méconnaissait les droits des Catholiques ; il entendait tenir fermées sur eux à toujours les portes d'airain qu'on avait forgées à leur détriment. Il ne vit jamais dans la nation que la bourgeoisie, qui lui avait donné la couronne, et il demeura fidèle aux préjugés comme aux passions des classes

[1] Lettre à M. de Montalembert, 29 octobre 1831.

tion des vues de l'*Avenir*. En le retrouvant à Rome sous la pourpre, et dans la faveur du Souverain Pontife, M. de la Mennais devait donc s'attendre à rencontrer en lui un adversaire, et un adversaire redoutable.

Il en était de même des Jésuites. Gardiens vigilants de la tradition en philosophie comme en théologie, ils avaient, dès le premier jour, tenu à l'écart de leur enseignement la doctrine de l'*Essai sur la certitude*; et l'assistant du Général pour la France se trouvait être, en 1832, le P. de Rozaven, antagoniste direct de cette doctrine, qu'il venait de réfuter *ex professo*, la plume à la main [1]. Depuis, l'opposition de la Compagnie à l'école mennaisienne n'avait pas cessé un seul jour. Le *Memorial catholique* s'en était plaint assez haut, et le dernier écrit de M. de la Mennais (*Des Progrès de la Révolution*) avait déclaré avec éclat que l'institut des Jésuites n'était point exempt d'inconvénients, même graves, et qu'il n'était pas suffisamment approprié à l'état actuel des esprits, aux besoins du monde. M. de la Mennais ne pouvait donc compter à Rome sur la bienveillance ni même sur la neutralité des Jésuites. Car ce n'était point seulement en philosophie que les idées du prétendu réformateur effrayaient les Pères, c'était aussi sur le terrain des questions sociales.

Mais ce qui parlait plus haut contre lui que les légitimistes et les Jésuites, c'était l'horreur de l'hydre révolutionnaire, c'était le souvenir vivant de l'insurrection de

[1] Le travail du P. de Rozaven a pour titre : *Examen d'un ouvrage intitulé : Les Doctrines philosophiques sur la certitude*. Il parut en 1831. L'ouvrage qu'il réfutait était de l'abbé Gerbet.

Bologne qui, au printemps de 1831, avait failli mettre en feu toute l'Italie. Cette insurrection n'était point un accident isolé : le sol était miné, toute l'Europe se sentait sur un volcan. Les sociétés secrètes s'étaient dès lors donné rendez-vous dans les États Romains, pour livrer d'abord l'assaut à la moins armée des royautés européennes. Certes, il était bien permis à cette royauté d'avoir l'instinct de sa conservation et de pressentir que la grande thèse de l'*Avenir*, la séparation de l'Église d'avec l'État, pouvait devenir immédiatement une arme contre la souveraineté temporelle du Pape. L'acte final du comité de rédaction du journal, l'union proposée *à tous ceux qui espèrent encore en la liberté* « pour faire succéder aux rivalités des cabinets LA FRATERNITÉ DES NATIONS, » paraissait un acte révolutionnaire au premier chef. C'en était bien assez assurément pour qu'indépendamment de la malveillance des diplomates, M. de la Mennais fût accueilli à Rome avec une froideur marquée, et il s'y était attendu d'avance [1]. Le cardinal Zurla, Camaldule, Vicaire du Pape et l'une des lumières du Sacré Collége, refusa de le recevoir. Quoi de plus significatif qu'un tel refus?

Pacca, doyen du Sacré Collége, le dernier représentant de la Rome de Pie VI et l'inébranlable compagnon de la captivité de Pie VII, Lambruschini et Zurla, nous sont désormais connus. Le secrétaire d'État Bernetti,

[1] « L'opposition qui nous est faite a trouvé de l'appui à Rome. Rome est liguée avec ses ennemis les plus dangereux contre ses propres doctrines et contre ses défenseurs. Elle encourage, elle excite même nos adversaires, qui sont les siens. » (A Mme de Senfft; Paris, 8 nov. 1831.)

brillant élève de Consalvi, et le cardinal de Gregorio, fils du roi d'Espagne Charles III, n'étaient pas des hommes d'une capacité vulgaire. C'est du P. de Rozaven que M. Dupanloup, évêque d'Orléans, a rendu ce témoignage : « Depuis Bossuet, l'Église de France n'a point possédé, peut-être, un théologien plus consommé. »

La liberté de penser, dans le sens judicieux du mot, n'était pas absente. Dans un courant d'idées plus moderne se rencontraient des membres éminents des principaux ordres monastiques : le cardinal Micara, général des Capucins; le P. Orioli, Cordelier conventuel, plus tard lui-même cardinal; le P. Mazetti, de l'ordre des Carmes; le P. Ventura, général des Théatins, depuis si connu en France; et le P. Olivieri, Dominicain, commissaire du Saint-Office, « forte et vaste tête unie à un cœur simple et bon [1]. »

Toute l'Europe catholique était là représentée. Ainsi Rozaven était Français, Gregorio Espagnol, Zurla Vénitien, Lambruschini Génois, Ventura Sicilien. Il y avait même alors à Rome un prélat anglais, qui avait avec M. de la Mennais une liaison ancienne, le cardinal Weld. Il s'y trouvait enfin, à la tête du collége anglais, celui qui devait être un jour le cardinal Wiseman.

Ces hommes ne vivaient pas tous exclusivement dans le passé, comme on affecte de le croire. Plusieurs d'entre eux s'appliquaient à observer l'état des études religieuses et irréligieuses dans le monde entier. M. de la Mennais

[1] De la Mennais, *Affaires de Rome*, p. 99.

reconnaît que le P. Olivieri, en qui se personnifiait l'Inquisition romaine, « homme antique, dit-il, par le caractère, la droiture incorruptible, la sage et modeste liberté, ne laissait pas, malgré les nombreux devoirs de ses charges, de suivre attentivement, dans l'Europe et au delà, le mouvement de l'esprit humain et le cours des événements, qui modifient de jour en jour l'état de la société[1].

Et la vertu ne faisait pas plus défaut que les lumières. « On ne saurait trop louer, écrivait le même M. de la Mennais au mois de mars 1832, on ne saurait trop louer généralement la régularité du clergé romain. Les cardinaux lui en donnent l'exemple, ainsi que celui d'une piété sincère. Quant aux études, elles sont concentrées presque exclusivement dans le corps religieux. Vous trouverez là des hommes qui unissent les plus hautes vertus à une science théologique profonde et variée. Ce sont les vrais conservateurs de la doctrine et des traditions. Par leurs habiles et sages conseils, ils dirigent les travaux des congrégations, qui préparent, pour les soumettre au Souverain Pontife, la décision de toutes les affaires de l'Église universelle. Exempts pour la plupart de passions et de préjugés, d'un esprit élevé, humble et calme, ils ont dans leur génie impartial et naïf, dans la simplicité affectueuse de leurs manières, dans leur suave douceur, quelque chose d'excellemment propre à lier entre eux et au centre commun les membres dispersés par toute la terre, de la grande famille chrétienne[2]. »

[1] *Affaires de Rome*, p. 99.
[2] *Des Maux de l'Église*, p. 214-215. — Cet opuscule, demeure ina-

Telle était Rome, quand M. de la Mennais y arriva le 30 décembre 1831, devancé par l'improbation universelle des évêques de France. Il y arrivait non pas, en enfant soumis, c'est Lacordaire qui l'atteste, mais en homme résolu à garder sous le rapport politique et social l'indépendance la plus absolue, comme à reprendre l'*Avenir* sous une nouvelle forme si les questions qu'il avait débattues étaient jugées par le Pape autrement que par lui. Cette disposition se montrait à découvert dans tous ses entretiens; elle semblait dès lors à Lacordaire si dépourvue de sagesse, de convenance, de vérité, qu'un refroidissement pénible avait bientôt attristé leur voyage de Paris à la ville sainte et qu'il détruisait à Rome tout le charme de leur cohabitation [1].

Grégoire XVI fut promptement instruit de cette disposition, que M. de la Mennais tenait si peu secrète. Le Pape voulut lui donner immédiatement l'avertissement le plus doux, celui qui laisse le moins de traces, celui sur lequel on peut toujours revenir : il différa de le recevoir. Cette réserve silencieuse ne fut pas comprise. Après quelques visites peu nombreuses, faites au cardinal Pacca (pour lequel M. de la Mennais avait une lettre de l'abbé

chevé, a été composé chez les Théatins, tant à *Sant' Andrea della Valle* qu'à Frascati, au printemps de 1832. Il a été publié par son auteur à la suite de l'écrit intitulé *Affaires de Rome*, en 1836.

Lacordaire à M. de Montalembert, 4 janvier 1834. — Il y a déjà quelque chose en ce sens dans des lettres plus anciennes du même au même, 9 avril 1832, et surtout 19 août 1833. On lit dans cette dernière lettre : « *Une fois sur le chemin de Rome*, mon dissentiment avec M. de la Mennais a été COMPLET, et je n'ai plus cherché, avec d'horribles angoisses, qu'à rompre toute solidarité avec lui. Il m'a fallu une année entière, toute l'année 1832, pour en venir à bout. »

de Mazenod, vicaire général et depuis évêque de Marseille, mais surtout à d'anciens amis de 1824, demeurés fidèles (au cardinal Micara, au P. Orioli, qui avait traduit la *Défense de l'Essai*, au P. Olivieri, au P. Ventura), le fondateur de l'*Avenir* et ses deux jeunes collaborateurs cherchèrent à se persuader qu'il n'y avait entre eux et leurs adversaires qu'un malentendu facile à dissiper. Ils s'occupèrent immédiatement de préparer un Mémoire adressé au Pape, mémoire qui résumerait leurs vues doctrinales et qui expliquerait le mode d'action par eux adopté pour soustraire, en France, la religion catholique aux conséquences que faisait craindre pour elle la révolution de 1830. La rédaction de ce document fut confiée à Lacordaire. Il porte la date du 3 février 1832.

Cet écrit traite successivement de l'état de la Religion en France sous la Restauration, du péril qu'elle courait après la chute de Charles X, des modes de conduite qu'on pouvait suivre pour conjurer ce péril, du système adopté contre l'Église par le gouvernement de Louis-Philippe, de la séparation de l'Église et de l'État, de l'impossibilité d'un schisme dans la situation des esprits et des choses, du journal l'*Avenir* et de l'Agence pour la liberté religieuse ; enfin, de l'opposition que le journal avait rencontrée, des causes et des suites de cette opposition.

Ce mémoire est un plaidoyer ; l'avocat le plus vrai présentera toujours les faits sous le jour qui convient à sa cause.

La Restauration, malgré quelques correctifs, y apparaît comme un gouvernement oppresseur de l'Église, parce qu'effrayée de l'impopularité que lui avait faite précisé-

ment sa partialité pour le Clergé, elle n'avait pas osé abroger les articles organiques, ni maintenir les colléges qu'elle avait laissé ouvrir aux Jésuites. Elle est en outre accusée d'avoir préparé et développé les éléments d'un schisme, parce que MM. Lainé et Corbière avaient fait des circulaires en faveur de la déclaration de 1682, et que M. Frayssinous, auteur d'un écrit favorable à cette déclaration, avait eu la velléité de fonder à Paris une école de hautes études ecclésiastiques, destinée à remplacer l'ancienne Sorbonne.

Lacordaire insistait surtout, et avec une bien triste mais bien incontestable vérité, sur la haine effroyable qu'avait soulevée contre la Religion la protection ouverte dont la Restauration l'avait environnée : de là danger de la révolution de 1830. Sous le coup de cette révolution, en présence de l'irréligion victorieuse, assise sur le trône et maîtresse des conseils publics de la nation, fallait-il donc persister dans l'attitude du dévouement au pouvoir quel qu'il fût, ou ne valait-il pas mieux réclamer la séparation de l'Église et de l'État, pour prévenir l'avilissement et l'asservissement de la hiérarchie par l'indignité des choix d'évêques, comme aussi la *déchristianisation* des générations nouvelles par le monopole de l'enseignement sous la main-mise exclusive de l'État ?

La fondation du journal l'*Avenir* et de l'*Agence* n'avait été, suivant le Mémoire, qu'un acte de légitime défense contre un tel péril et contre les violences et les vexations auxquelles le clergé et les ordres religieux se voyaient en butte. Le journal et l'Agence pouvaient se rendre ce témoignage qu'ils avaient bien mérité de la Religion et

puissamment contribué à diminuer la haine dont elle était l'objet. Et pourtant une opposition d'une ardeur toujours croissante dénonçait les rédacteurs de l'*Avenir* comme des révolutionnaires et des hérétiques. La passion politique (le légitimisme) et la passion théologique (le gallicanisme) pouvaient seules expliquer de pareilles accusations.

Deux conclusions ressortaient de cet exposé : l'une que, sans l'action des catholiques indépendants de tout parti politique et de toute influence du pouvoir, la Religion serait privée en France d'un genre de défense dont elle avait un indispensable besoin dans la crise présente; l'autre, que cette action ne pouvait obtenir un vrai succès si elle n'était soutenue par le Saint-Siége, dont le silence aurait pour effet d'affaiblir le courage de ceux qui lui étaient dévoués, et de jeter dans l'indécision un grand nombre d'esprits, en même temps que le gallicanisme redoublerait ses efforts pour s'imposer comme une obligation de conscience à la jeunesse des séminaires, en vertu même de l'obéissance due aux supérieurs ecclésiastiques. Il n'était pas moins à craindre que le silence du Saint-Siége ne fût regardé comme une condamnation, ce qui aurait deux conséquences : la première, qu'il serait désormais impossible d'opposer aucune résistance aux oppresseurs de l'Église, et le mal, dès lors, croîtrait avec une rapidité incalculable; la seconde, que cette immense partie de la population qui, en France et dans les pays circonvoisins, était devenue l'ennemie du Catholicisme, parce qu'elle le supposait incompatible avec les libertés civiles, mais qui commençait à s'en rapprocher

depuis la publication de l'*Avenir*, s'éloignerait derechef de la Religion et avec plus de haine que jamais.

Certes, le plaidoyer était spécieux, et la bonne foi de l'avocat ne peut être mise en doute. Mais les réponses se présentaient en abondance, et M. de la Mennais se les est faites à lui-même.

« Ces considérations, fait-il dire aux adversaires de ses idées, ne nous frappent pas au même degré que vous. D'ailleurs, dans la conduite des affaires, on ne se règle point par des maximes aussi générales, par de vagues prévisions d'un avenir éloigné, qui se dérobe aux calculs de la sagesse pratique. On envisage les résultats prochains, positifs, assurés. Or, les résultats immédiats de ce que vous proposez seraient, vous le dites vous-même, des persécutions probables, un changement presque total dans le gouvernement de l'Église, la perte de ses biens, la privation de l'appui que lui prêtent encore, en une certaine mesure, les pouvoirs temporels, pour leur intérêt propre.

« Connaissez-vous suffisamment le clergé, son esprit, ses dispositions, dans les diverses contrées de l'Europe, pour être sûr qu'il soutiendrait sans fléchir une persécution, que sa patience en attendrait le terme, qu'il ne céderait point tôt ou tard moins aux rigueurs qu'aux séductions qu'on ne manquerait point d'employer pour vaincre ses résistances ? Avez-vous supputé combien de paroisses resteraient sans pasteurs par la suppression du budget des cultes et par suite des entraves qui seraient apportées à l'éducation cléricale ? Pouvez-vous calculer l'effet que produirait sur les fidèles l'habitude de vivre privés de l'enseignement et du culte catholique ?

« Supposons que l'Église échappe à la persécution ou qu'elle en triomphe : l'inextricable complication des difficultés qu'amènerait la rupture de ses relations avec l'État, particulièrement dans les pays où l'organisation religieuse est étroitement liée à l'organisation civile, n'offre-t-elle donc aucun inconvénient? Une discipline nouvelle, non-seulement à créer, mais à faire accepter aux églises particulières, est-ce chose si facile à votre avis? Qui sait combien de résistances on pourrait rencontrer et où conduiraient ces résistances?

« Vous comptez pour peu la perte des biens; mais voyez-en les conséquences dans les États Romains seulement. Du Pape et des cardinaux jusqu'au dernier magistrat de village, tout vit des revenus publics, et l'ordre ecclésiastique est le cercle où viennent de proche en proche aboutir tous les intérêts. Portez la moindre atteinte à cet ordre de choses, où tout s'enchaîne, que d'intérêts froissés, que d'existences compromises[1] ! »

Les adversaires de M. de la Mennais n'eussent pas manqué d'ajouter : « Vous faites beaucoup valoir les avantages de la liberté; mais ces avantages, pour vous si certains, sont à nos yeux plus que problématiques. Est-il donc évident que la liberté du bien triompherait, à elle toute seule, de la liberté du mal? Oubliez-vous le péché originel? Niez-vous que l'homme naisse enclin au mal, et que la propagande du vice trouve dans les convoitises originelles des points d'appui qui manqueront toujours à la propagation du bien? Puis suffit-il donc de rompre avec

[1] La Mennais, *Affaires de Rome*, pp. 28-30.

l'État pour que la liberté du bien nous soit assurée? Sans doute, l'indépendance de l'Église est sauve dans la république anglo-américaine, où la liberté est le droit commun et où nous sommes numériquement si faibles que la puissance publique ne nous fait pas l'honneur de nous craindre. Mais qu'est-ce que les princes ou les assemblées législatives ont fait en Europe de la liberté de l'Église, partout où a fait ombrage aux gouvernements le nombre de ses fidèles? »

Le mémoire du 3 février 1832 fut présenté au Souverain Pontife par le cardinal Pacca, doyen du Sacré Collége, qui, bien qu'il fût un demeurant d'un autre âge, avait montré beaucoup d'intérêt à M. de la Mennais. Ce document finissait en ces termes :

« O Père, daignez abaisser vos regards sur quelques-uns d'entre les derniers de vos enfants, qu'on accuse d'être rebelles à votre infaillible et douce autorité! Les voilà devant vous ; lisez dans leur âme; il ne s'y trouve rien qu'ils veuillent cacher. Si une seule de leurs pensées, UNE SEULE, s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent. Vous êtes la règle de leurs doctrines; jamais, non jamais, ils n'en connaîtront d'autres. »

Il paraît certain que Grégoire XVI lut le Mémoire, et même qu'il le relut plusieurs jours de suite [1]. Le Pape ne pouvait évidemment donner son approbation à toutes les thèses de l'*Avenir;* mais il lui répugnait de frapper d'une censure publique d'aussi zélés défenseurs de la Religion et du Saint-Siége.

[1] Lacordaire à M. de Montalembert, 4 janvier 1834.

Cependant les imprudences de langage de M. de la Mennais se multipliaient et s'aggravaient. On commençait à craindre qu'il ne se fît un parti dans Rome. Qu'on se représente l'effet que devaient produire, quand on les répétait, des paroles comme celles-ci : « Le Pape est un bon religieux, qui ne sait rien des choses de ce monde *et n'a nulle idée de l'état de l'Église*. — Ceux qui mènent les affaires sont ambitieux, cupides, avares, lâches comme un stylet, aveugles et imbéciles comme les eunuques du Bas-Empire. Voilà le gouvernement de ce pays-ci, voilà ceux qui conduisent tout [1]. »

Quelques semaines après, le samedi 25 février, le secrétaire du cardinal Pacca vint apporter aux trois représentants de l'*Avenir* une lettre de son maître. Elle disait en substance que le Saint-Père, tout en rendant justice à leurs intentions et à leurs talents, avait vu avec mécontentement qu'ils eussent remué des controverses au moins dangereuses ; que leurs doctrines seraient examinées ; mais que, cet examen pouvant être long, le Pape les engageait à quitter Rome dès qu'ils le voudraient pour retourner dans leur pays, où il leur ferait savoir en son temps ce qu'il aurait décidé [2].

[1] Lettre à l'abbé Gerbet, Rome, 28 janvier 1832.

[2] Il y a tout lieu de croire que M. de la Mennais a détruit la lettre dont il s'agit. Il la mentionne à peine (*Affaires de Rome*, p. 88). Le résumé que je donne ici de cette pièce importante est emprunté aux carnets de voyage de M. de Montalembert, qui en prit note le jour même dans les termes qu'on vient de lire. Ce résumé, du reste, est tout à fait identique à celui que M. de la Mennais transmettait ce même jour à l'abbé Gerbet. (*Œuvres inédites de la Mennais*, publiées par A. Blaize, t. II, p. 99.) Il s'accorde également avec les souvenirs suprêmes du P. Lacordaire (NOTICE, ch. III). Seulement, à son lit de mort, ce dernier s'est mal rappelé l'ordre des faits, et il a placé la lettre du cardinal Pacca quelques

La lettre fut remise à Lacordaire. Il la porta immédiatement à M. de la Mennais, qui était encore au lit. Celui-ci la lut froidement et déclara qu'il resterait à Rome pour y attendre la décision promise. Lacordaire désolé courut dans la chambre de M. de Montalembert; il le trouva disposé à suivre l'exemple du Maître.

C'est ici qu'il faut s'arrêter pour juger Lacordaire. Il se trouvait seul à Rome, absolument seul, sans autre conseil que son ange gardien et que sa conscience. Ou plutôt il n'était pas seul, il était en présence d'un homme supérieur, qu'il avait accepté pour maître, et qui pesait sur lui de tout le poids de la gloire et du génie. Il avait trente ans ; M. de la Mennais en avait cinquante. Dans cette situation, dont on ne citerait peut-être pas un second exemple, Lacordaire fit preuve d'une droiture de cœur, d'une clairvoyance d'esprit, d'une décision de volonté vraiment admirables. Une grande lumière se fit dans cette âme vraiment sacerdotale. Comme l'a dit M. de Montalembert, les infirmités inséparables de ce qui se mêle d'humain dans l'Église aux choses divines ne lui échappaient nullement; mais elles lui apparaissaient comme noyées dans la splendeur de la tradition et de l'autorité. La foi, la docilité d'âme du prêtre catholique l'emportèrent donc en lui, sans hésitation, sur toutes les fumées de l'orgueil, sur tous les entraînements du talent, sur tous les souvenirs et toutes les ivresses de la lutte. La résolution de rester à Rome lui parut fatale : c'était manquer ouvertement aux promesses du mémoire du 3 février;

semaines APRÈS l'audience du Pape. C'est quelques semaines AVANT qu'il fallait dire.

ce manque de parole, si prompt et si manifeste, devait attrister le Saint-Père et pouvait le contraindre à des rigueurs dont probablement il n'avait pas eu d'abord la pensée. D'ailleurs, la lettre du cardinal Pacca ménageait toutes choses; elle tenait compte des services rendus et des intentions. Tout en annonçant une décision pontificale ultérieure, elle permettait de croire qu'on n'en voulait donner aucune, mais « laisser le temps couvrir de ses plis les rédacteurs de l'*Avenir*, leurs doctrines et leurs actes. » Fort de ces considérations si décisives, Lacordaire insistait pour le retour en France et la cessation absolue de toute action politique. Mais M. de la Mennais n'était pas accoutumé aux objections de ses disciples, un dissentiment lui semblait presque une trahison; et, de son côté, M. de Montalembert se montrait blessé d'un tel manque de déférence envers le Maître. M. de la Mennais alléguait l'effet (terrible, suivant lui) que produirait sur les catholiques, et plus encore sur les non-catholiques, ce qu'il appelait un déni de justice. C'était son devoir, ajoutait-il, de faire en sorte qu'aux yeux de tous, la cause continuât de paraître pendante, afin de prévenir le déshonneur du Saint-Siége et les conséquences formidables que ce déshonneur aurait dans toute l'Europe et au delà. Il se montrait donc invariablement résolu à prolonger son séjour à Rome, et il y était encouragé par le P. Ventura, d'autant plus ardent en ce sens qu'il souhaitait plus passionnément d'effacer de l'esprit de M. de la Mennais le souvenir de sa protestation publique contre l'*Avenir*. Comment Lacordaire aurait-il triomphé dans une lutte aussi inégale et plus douloureuse qu'on ne sau-

rait le dire? Après plusieurs jours d'efforts désespérés pour persuader ses deux collaborateurs, il crut se devoir à lui-même de ne point accepter la solidarité de ce qu'il estimait une grande faute. Son parti d'ailleurs était bien pris : avant même la communication du cardinal Pacca, — dès le 23 février, chose remarquable, — il annonçait à un ami son retour en France, immédiatement après qu'il aurait été reçu par le Souverain Pontife [1].

L'audience eut lieu le 13 mars. Elle fut accordée de très-bonne grâce, écrivait M. de la Mennais à son frère, sur la demande que « les Pèlerins » en avaient faite directement au cardinal Secrétaire d'État (Bernetti). Seulement, pour prévenir les inductions trop favorables que les amis du journal auraient pu tirer de cette marque de bienveillance, le Pape y avait mis cette condition qu'il ne serait fait devant lui aucune allusion à ce qui avait amené à Rome les rédacteurs de l'*Avenir*. Le cardinal de Rohan, choisi pour témoigner au besoin de ce silence convenu, présenta ses trois compatriotes. Grégoire XVI les reçut avec une parfaite bonté. Le surlendemain, Lacordaire partait seul pour la France « avec les plus tristes pressentiments et les plus tristes adieux. »

C'était une séparation, ce n'était pas encore une rupture. Lacordaire se trouvait dans une de ces situations ambiguës, si peu faites pour les caractères comme le sien, où il est difficile d'accorder son attitude obligée avec ses sentiments intimes. En effet, M. de la Mennais marchait à l'abîme. Lacordaire le voyait, il avait surpris sur ses

[1] Lettre à M. Lorain, 23 février 1832.

lèvres des paroles comme celles-ci : « L'un des plus beaux jours de ma vie sera celui où je sortirai de ce grand tombeau, où l'on ne trouve plus que des ossements et des vers. J'ai besoin d'air, de mouvement, de foi, d'amour, de tout ce qu'on cherche vainement au milieu de ces vieilles ruines, sur lesquelles rampent, comme d'immondes reptiles, dans l'ombre et dans le silence, les plus viles passions humaines [1]. » Mais c'étaient là d'intimes épanchements, dont le secret alors était sacré. Toutes les inquiétudes étaient permises à l'amitié, pas une seule n'était avouable devant le public. Lacordaire s'éloignait donc de Rome sous le poids d'inexprimables angoisses. L'idée de porter plus longtemps un pareil joug l'accablait d'autant plus qu'il ne voyait pas comment le rejeter avec honneur.

Avant de rentrer à Paris, il s'arrêta quelques jours en Bourgogne, où il s'ouvrit à celui qui écrit ceci de son désir de n'avoir à Paris désormais aucune relation avec ses anciens collaborateurs. Mais, comme il taisait les motifs de cette détermination, pour ne point trahir un secret qui n'était pas le sien, l'ami qu'il consultait lui représenta qu'il ne pouvait en user de la sorte sans encourir les reproches d'une inconstance d'opinions et d'une mobilité de caractère absolument sans excuse. Lacordaire, alors, parlait de s'ensevelir au fond d'une campagne. On verra bien, disait-il, que je suis un homme sans ambition. L'anxiété dont il souffrait tant donnait quelque consistance à ces rêves dans son esprit. Mais c'étaient bien véritablement des rêves, et sa vocation assurément n'était pas là.

[1] Lettre datée de Rome, 10 février 1832, à la comtesse de Senfft. (*Correspondance*, II, 231.)

C'est dans ces perplexités qu'il partit de Dijon pour Paris. Mais, quand il revit la maison qu'il avait habitée avec M. de la Mennais, rue de Vaugirard, 98, les larmes lui vinrent aux yeux et il oublia tout pour ne plus se souvenir que des luttes soutenues là en commun, dans un généreux élan pour l'Église, et des tribulations qui en étaient la récompense. Il lui sembla que son devoir était de ne pas abandonner M. de la Mennais au jour de l'épreuve, tant qu'il pouvait rester quelque espoir de le retenir, ainsi que M. de Montalembert, sur le bord du précipice.

Il rentra donc dans cette maison, mais il la trouva presque sans habitants. Le choléra, pour la première fois, venait de s'abattre sur Paris ; déjà l'on comptait les morts par milliers. Des hommes tombaient dans les rues pour ne pas se relever. Les bières étaient aux portes, les draps noirs aux églises, l'épouvante partout. Et, le croira-t-on? telle était encore la passion contre les prêtres, que l'Administration publique, bien que manquant de mains pour soigner les malades, repoussait les offres de concours de l'archevêque de Paris. Toutefois, sous l'habit laïque, les ecclésiastiques pouvaient furtivement s'introduire dans les hôpitaux. Lacordaire s'empressa de s'adjoindre à l'aumônier de l'hospice Necker ; il y alla tous les matins. Sur ces entrefaites, apprenant qu'on venait d'établir aux Greniers d'abondance, près de la Bastille, un hôpital temporaire, et qu'il n'y avait là ni aumônier, ni sœurs de la Charité, ni prêtres de la paroisse, il s'y rendit tous les jours, au prix d'*incroyables avanies* (ce sont ses termes) avec deux autres ecclésiastiques. C'était un navrant

spectacle. Lacordaire se mêlait aux élèves qui entouraient le médecin pendant sa visite. Il prenait de là occasion de causer avec les malades, essayant de glisser dans l'entretien quelques mots de Dieu, pour découvrir s'ils étaient chrétiens. Çà et là, un, deux, se confessaient. D'autres étaient mourants, sans oreille et sans voix ; l'abbé Lacordaire posait la main sur leur front et prononçait les paroles de l'absolution en se confiant à la miséricorde divine. « Il est rare, écrivait-il, que je sorte sans éprouver quelque contentement d'être venu. Hier, une femme venait d'être apportée, elle avait à son chevet un militaire, son mari ; je m'approche, et, comme je suis en laïque, le militaire, à voix basse, me demande s'il n'y aurait pas un *curé*. — Moi, je le suis. — On est heureux de se trouver juste pour sauver une âme et faire plaisir à un homme[1]. »

Malgré cette terrible diversion du choléra, la situation de Lacordaire demeurait fausse. Mennaisien, il ne l'avait jamais été, si ce n'est en politique ; au fond, il ne tenait plus à l'école que par un seul lien, sa tendresse passionnée pour M. de Montalembert, passionné lui-même pour le Maître. Et pourtant, subissant jusqu'au bout les suites d'une première faute, les suites de sa fausse démarche à la Chênaie au mois de mai 1830, il conservait l'attitude d'un disciple et les apparences d'un adepte. Son invincible sincérité se débattait comme elle pouvait dans ces liens. Harcelé par l'*Ami de la Religion*, qui le présentait comme travaillant à faire avec Rome sa paix séparée en désavouant ses amis, il fut un moment sur le point « de donner à tout

[1] A M. de Montalembert, 22 avril 1832.

ce qui s'était passé une inexorable publicité[1]. » Mais M. de la Mennais averti s'était hâté d'apposer sur ses lèvres un sceau impérieux[2]. Ainsi comprimé, Lacordaire se réfugiait de son mieux dans des études solitaires et silencieuses ; il amassait des matériaux pour un ouvrage sur les rapports des législations civiles avec l'Église catholique aux différentes époques de l'histoire moderne ; il se préparait pour le temps où l'Église de nouveau serait opprimée et où ceux qui pensaient comme lui « pourraient reparaître aux applaudissements de l'immense majorité des catholiques et du clergé, avec la force d'hommes *qui ont su se taire*. Le silence, ajoutait-il, est, après la parole, la seconde puissance du monde[3]. »

Cependant, M. de la Mennais était à l'autre pôle. Le jour même où il reçut la lettre du cardinal Pacca, quelques heures à peine après, il avait transmis à son premier lieutenant, l'abbé Gerbet, son nouveau plan de campagne.

Ce plan se résumait en ces termes :

Soutenir le plus longtemps possible l'Agence et tout ce qui s'y rattache (les cours publics commencés par MM. de Coux et Gerbet) :

Ménager soigneusement et rassembler les éléments de la grande union des hommes qui voulaient, catholiques ou non, la liberté ;

Réaliser, dès qu'on en aurait le moyen, en France et hors de France, leur association ;

[1] Lettre à M. de Montalembert, du 9 avril et du 4 mai 1832.
[2] M. de la Mennais à Lacordaire, 23 avril 1832 (*lettre inédite*).
[3] A M. de Montalembert, 22 avril 1832.

Tendre à relever l'*Avenir* par une association de ce genre, dont il serait le journal.

Le 14 mars, le lendemain de l'audience du Pape, M. de la Mennais écrivait encore : « Ne négligez rien pour soutenir *et pour étendre* l'Agence, en attendant qu'on soit en état de prendre un parti au sujet de l'*Avenir*. »

Le 29 avril, il mandait : « L'avis unanime des personnes qui sont attachées à nous et à la grande cause que nous avons essayé de défendre, c'est que nous devons, sans hésiter, pour peu que cela soit possible, recommencer l'*Avenir*. C'est de ce côté, et de ce côté seul, qu'il faut tourner ses vues et ses efforts. Nous ne devons pour rien au monde songer à quitter la France. On ne peut agir que là. C'est le centre du mouvement et de l'opinion [1]. »

Interpellé en ce sens comme tous les anciens collaborateurs de l'*Avenir*, Lacordaire fit cette réponse :

« — Matériellement, l'exécution de ce plan est impossible. — Moralement, ce serait l'entreprise la plus funeste que nous pussions tenter.

« Matériellement, l'exécution est impossible, parce qu'on ne trouvera d'argent ni du côté des catholiques ni du côté des libéraux : du côté des catholiques, qui regarderont cette alliance réelle et actuelle avec un parti purement politique comme un manque de fidélité à nos engagements envers le Saint-Siége et comme un progrès vers la démagogie; du côté des libéraux, qui ne pourront trouver dans cette alliance avec des hommes sans mission

[1] *Œuvres inédites*, publiées par A. Blaize, t. II, aux dates indiquées.

du Pape, des évêques et du clergé, aucun avantage assez positif pour sacrifier ainsi leur argent.

« L'exécution est encore matériellement impossible, parce que les hommes même que M. de la Mennais a désignés n'accepteraient pas l'alliance, et que, l'acceptassent-ils, ce sont précisément des hommes sans influence politique, et qui la perdraient, au degré à peine sensible où ils l'ont, du jour où ils auraient pris part à une œuvre dont nous ferions partie. — Impossible, enfin, parce qu'ils ne signeraient ce traité qu'à la condition d'avoir une prépondérance au moins égale à la nôtre dans l'action commune, et que cette égalité étant nécessairement accordée, il serait impossible de s'entendre pour le premier article à faire sur la première question venue.

« Sous le rapport moral, c'est bien autre chose encore.

« Nous tirons nos adversaires de la position détestable où notre soumission les a placés ; nous vérifions toutes leurs prophéties. M. de la Mennais devient un homme qui a attaqué les évêques en s'appuyant sur le Saint-Siége, et qui, voyant le Saint-Siége lui retirer sa protection, va donner des leçons aux évêques et au Saint-Siége en s'appuyant sur un parti étranger à l'Église. Au lieu que, en Belgique et en Irlande, c'est TOUT le clergé qui a fait alliance avec un parti politique, pour une cause commune, — ce seront ici quelques hommes se séparant du clergé, pour s'allier à quelques autres hommes liés par tous leurs antécédents à un libéralisme impie et qui le deviendra plus que jamais dans le cas d'une restauration. — De ce jour, M. de la Mennais sera perdu dans l'opinion du clergé, et *ses meilleurs amis n'en parleront plus qu'en gémissant.*

« Charles, écoute bien ce que je vais te dire : quand M. de la Mennais créa l'*Avenir*, il perdit une grande partie de ses anciens amis, des plus ardents de ses collaborateurs ; s'il exécute son nouveau plan, souviens-toi qu'un plus grand nombre d'amis et de collaborateurs l'abandonneront, et que, trompé par les libéraux dans une action sans possibilité de succès, *il n'y a rien d'assez triste dans le langage pour dire ce qui arrivera* [1]. »

Voilà ce que Lacordaire écrivait quatre mois avant l'Encyclique, deux ans avant la publication des *Paroles d'un Croyant*. Ceux qui ont dit que le sens des choses pratiques lui manquait feront bien de méditer sur cette lettre du 22 avril 1832.

Accoutumé à être écouté comme un oracle et obéi comme un roi, M. de la Mennais s'offensait des objections de ses amis de Paris, qu'il imputait à la présence de Lacordaire. « Il y a un dernier pas à faire, s'écriait-il, et l'on ne veut pas le concevoir : c'est l'union universelle annoncée dans le dernier numéro de l'*Avenir*. Mais c'est précisément ce qui entre le moins dans l'esprit de Lacordaire, qui a une sorte de penchant étrange pour le juste milieu, hommes et choses [2]. »

Ce dernier, fatigué de ces tiraillements stériles, s'efforçait de se dérober au séjour de Paris. Il avait tenté de se réfugier en Belgique, d'où il s'enfuit bientôt pour échapper aux instances qu'on lui fit pour qu'il écrivît dans l'*Union*,

[1] A M. de Montalembert, 22 avril 1832.
[2] Lettre du 10 mai 1832. — *Œuvres inédites*.

feuille mennaisienne créée à Bruxelles par l'abbé Gerbet. Il courut s'enfermer chez un ami, dans une cure de village auprès de Laval. Mais la présence de la Duchesse de Berry dans l'Ouest avait mis en feu toute la contrée. L'arrondissement de Laval fut mis en état de siége, et Lacordaire suspect dut revenir à Paris.

A son retour, il apprit que la résurrection de l'*Avenir* était chose décidée. Tous les collaborateurs du journal avaient fini par céder à l'ascendant du Maître. Ce dernier venait de leur donner rendez-vous à Bruxelles pour arrêter en commun les détails d'exécution de sa nouvelle campagne. Il allait enfin quitter Rome, l'âme ulcérée, après avoir déclaré que, ne recevant aucune réponse du Souverain Pontife, n'ayant dès lors d'autre guide que ses convictions personnelles, il allait retourner en France pour y recommencer l'*Avenir*[1]. »

L'impartiale Histoire doit dire que, pendant toute la durée de son séjour à Rome, il n'avait cessé d'être confirmé dans ses illusions, non-seulement par le P. Ventura, mais par le P. Olivieri et par d'autres théologiens des plus considérables de la ville sainte. On lui répétait sans relâche que ses doctrines étaient irréprochables et qu'elles ne seraient jamais condamnées. On lui exprimait le regret qu'il eût interrompu la publication de l'*Avenir*. On le pressait de reprendre ses travaux de journaliste sans s'inquiéter des oppositions épiscopales. Dans une dernière conférence avec le cardinal Micara, à laquelle assistait M. de Montalembert, cette Éminence leur avait

[1] *Affaires de Rome*, p. 109.

dit en propres termes : « Vous êtes en règle et parfaite-
« ment libres de refaire ce que vous avez fait, de redire
« ce que vous avez dit. Si vous aviez erré, le Saint-Siége
« vous en aurait certainement avertis. Il s'est tû : que
« voulez-vous lui demander encore? Une approbation
« formelle? Il n'en donne jamais. Allez donc, et recom-
« mencez à défendre l'Église, qui, plus que jamais, a
« besoin d'être défendue. A l'exemple des Pères, lors-
« qu'ils se sont trouvés en des circonstances semblables,
« vous avez parlé avec énergie : parlez avec plus d'éner-
« gie encore; c'est ce que je ferais à votre place[1]. »

Arrivé à Florence, M. de la Mennais se présenta, accompagné de M. de Montalembert, chez l'Internonce. Là, brusquement, sans préambule, il notifia plutôt qu'il ne communiqua l'intention où il était de reprendre la publication de son journal. « Puisqu'on ne veut pas me juger, je me tiens pour acquitté, » déclara-t-il. Cette scène se passait du 16 au 20 juillet 1832.

C'était, au jugement de Lacordaire, une troisième faute, plus grave encore que les deux premières. Il en prévit aussitôt les conséquences, malgré toutes les assurances données à M. de la Mennais par ses amis de Rome et que Lacordaire n'avait point ignorées.

En effet, à dater de ce moment, une condamnation devenait inévitable. Ainsi défié, le Souverain Pontife pouvait d'autant moins se taire que la voix de M. de la

[1] Lettre de M. de la Mennais à son frère sous la date du 1er juillet 1832. — *Œuvres inédites*, t. II, p. 116. — Toutes les lettres écrites de Rome, en 1832, par M. de la Mennais ou M. de Montalembert, sont pleines de détails en ce sens.

Mennais était littéralement toute-puissante alors, non-seulement sur la fraction la plus active du clergé français, mais sur tout le parti catholique belge comme sur l'émigration polonaise. Une parole de lui remuait cette portion de la Catholicité, comme le vent agite les feuilles du tremble. Grégoire XVI prit donc la résolution de parler. C'est un usage qui remonte aux premiers siècles de l'Église, qu'au début de son pontificat, le successeur de saint Pierre adresse une lettre encyclique à tous les évêques. Les troubles des États Romains à l'avénement de Grégoire XVI ne lui avaient point permis jusque-là de se conformer à cet usage. Il y satisfit au jour solennel de la fête de la Sainte Vierge, le 15 août 1832, et il saisit cette occasion pour s'expliquer sur les doctrines politiques de l'*Avenir*. Mais comme il avait présents à l'esprit les services rendus par M. de la Mennais, tout en condamnant ses doctrines en ce qu'elles avaient de contraire à la saine théologie, il demeura dans les termes les plus généraux et il ne voulut pas que l'auteur fût désigné, même de la façon la plus indirecte. La rédaction de l'Encyclique fut confiée au prélat Polidori, depuis cardinal.

Lacordaire ignorait l'imminence de cet acte ; mais il n'avait pas besoin d'un nouvel avertissement pour rester bien décidé à ne pas rentrer dans l'arène politique sous les ordres de M. de la Mennais. Pour échapper à l'alternative de rompre publiquement avec ses anciens compagnons d'armes, ou de les suivre, contre le cri de sa conscience, dans la ruine qu'ils se préparaient, il prit le parti de s'en aller en Allemagne avec la pensée d'y passer un an ou deux dans la retraite. L'exil était volontaire, mais

ce n'en était pas moins l'exil. Cette résolution était courageuse, car il était pauvre, et comment pourvoir à sa subsistance dans un pays dont il ignorait la langue ? Il se confia à la Providence et choisit le séjour de Munich, parce que c'était une ville catholique, et que la vie y coûtait moins qu'ailleurs.

Au même moment, M. de la Mennais et M. de Montalembert s'acheminaient vers la France, et précisément par le Tyrol et la Bavière. Instruits du dessein d'Henri par une de ses lettres, ils ne purent supporter l'idée de l'embarras où le dissentiment de Lacordaire avec eux, rendu public par sa présence à Munich à l'état de séparation, allait les mettre dans cette ville, en face de l'illustre Görres, du philosophe Schelling, de Baader et de nombreux amis, parmi lesquels le jeune professeur Döllinger, aujourd'hui l'un des hommes les plus célèbres de l'Allemagne contemporaine. Ils étaient arrivés les premiers dans la capitale de la Bavière. A peine Lacordaire y était-il installé à son tour dans une hôtellerie, qu'il vit entrer M. de Montalembert. C'est l'habitude des journaux allemands de donner chaque jour dans leurs feuilles le nom et la demeure des étrangers arrivés la veille ; en parcourant ces journaux, M. de Montalembert avait appris l'arrivée et la demeure de son ami, et il accourait ponr essayer de conjurer l'embarras dont je parlais à l'instant. Quand on a lu les lettres écrites par Lacordaire, depuis son départ de Rome, à M. de Montalembert, on devine l'élan avec lequel ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre à Munich. Lacordaire se laissa entraîner chez M. de la Mennais. Pendant deux heures, il

s'efforça de lui démontrer quel coup il allait porter tout ensemble à sa raison, à sa foi, à son honneur, en essayant de reprendre la publication de l'*Avenir*. A la fin, soit que les arguments de Lacordaire l'eussent convaincu, soit plutôt qu'il voulût à tout prix éviter le péril et le scandale d'une séparation ouverte, M. de la Mennais dit à Henri : « Oui, c'est juste, vous avez bien vu [1]. »

Ainsi la paix était faite. Le lendemain, 30 août, Lacordaire ne fit aucune difficulté, dans ces conditions, d'accompagner M. de la Mennais au banquet que les écrivains et les artistes les plus distingués de Munich lui donnèrent aux portes de la ville. On y but à l'union des catholiques de France et d'Allemagne. Vers la fin du repas, on vint prier M. de la Mennais de sortir un moment, et un envoyé du nonce apostolique lui présenta un pli au sceau de la nonciature. C'était l'Encyclique du pape Grégoire XVI du 15 août 1832. Une lecture rapide de la lettre du cardinal Pacca, qui y était jointe, révélait au fondateur de l'*Avenir* qu'il y était question des doctrines de ce journal dans un sens défavorable. Son parti fut pris aussitôt, et sans examiner quelle était la portée précise de la lettre pontificale, en sortant il dit à voix basse à ses deux collaborateurs : « Je viens de recevoir une Encyclique du Pape contre nous, nous ne devons pas hésiter à nous soumettre [2]. »

Rentré chez lui, il dressa immédiatement la déclaration ci-après :

« Les soussignés, rédacteurs de l'*Avenir*, membres du Conseil de l'Agence pour la défense religieuse,

[1] Notice, ch. III.
[2] *Ibid.*

« Convaincus, d'après la lettre encyclique du Souverain Pontife Grégoire XVI, en date du 15 août 1832, qu'ils ne pourraient continuer leurs travaux sans se mettre en opposition avec la volonté formelle de celui que Dieu a chargé de gouverner son Église,

« Croient de leur devoir, comme catholiques, de déclarer que, respectueusement soumis à l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, ils sortent de la lice où ils ont loyalement combattu pendant deux années. Ils engagent instamment leurs amis à donner le même exemple de soumission chrétienne.

« En conséquence,

« 1° L'*Avenir*, provisoirement suspendu depuis le 15 novembre 1831, ne reparaîtra plus ;

« 2° L'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse est dissoute à dater de ce jour. Toutes les affaires entamées seront terminées, et les comptes liquidés dans le plus bref délai possible. »

Si l'on considère la promptitude avec laquelle M. de la Mennais présenta cette rédaction à ses deux collaborateurs et l'extrême habileté avec laquelle tous les termes en avaient été calculés de manière à simuler la soumission tout en conservant son indépendance, cela donne à penser que la déclaration qui précède fut moins improvisée que ne l'a cru Lacordaire. Il est difficile d'admettre que l'hypothèse d'une condamnation possible ne se fût jamais présentée à la pensée de M. de la Mennais. Je soupçonnerais au contraire volontiers qu'il s'était posé cette hypothèse, et que, dans cette supposition, il avait d'avance débattu avec lui-même et arrêté dans son esprit la for-

mule qu'on vient de lire. Cette formule n'impliquait, au fond, l'abandon d'aucune des opinions soutenues par l'*Avenir*, mais uniquement la cessation du Journal et de l'Agence, c'est-à-dire une abstention purement extérieure, dont M. de la Mennais n'assignait pas le terme. Tel était le sens vrai, telle était la restriction mentale de la déclaration qu'on vient de lire. M. de la Mennais s'efforça longtemps de ne voir dans l'Encyclique qu'un acte de gouvernement et non une décision doctrinale. Chargé de gouverner l'Église, Grégoire XVI, suivant lui, réputait seulement inopportune la levée des boucliers des rédacteurs de l'*Avenir;* ceux-ci s'inclinaient et se retiraient de la lice, mais rien de plus. Et encore en coûtait-il à M. de la Mennais de paraître renoncer indéfiniment à la pleine manifestation de ses idées politiques. En effet, quelques jours après le banquet de Munich, il rentrait en France avec Lacordaire. M. de Montalembert les avait quittés à Strasbourg. Les deux autres pèlerins de Dieu et de la liberté montaient seuls ensemble une côte près de Saverne. Tout à coup M. de la Mennais s'écrie brusquement : « Lacordaire, si nous ajoutions un mot à notre déclaration, le mot *quant à présent?* Nous dirions : « ils sor- « tent *quant à présent* de la lice. » Lacordaire n'eut pas beaucoup de peine à démontrer qu'avec un correctif pareil, la déclaration, déjà si insuffisante, devenait absolument sans aucune signification quelconque, et qu'il valait mieux se taire tout à fait. M. de la Mennais n'insista point; mais il venait de trahir le fond de sa pensée [1].

[1] Je reproduis cette conversation comme elle m'a été racontée par Lacordaire. Elle n'a pas eu d'autre témoin que lui. C'est à tort que

Le 11 septembre 1832, la *Tribune catholique*, humble feuille créée par M. Bailly au commencement de cette année dans l'espoir de recueillir la succession de l'*Avenir*, publiait la déclaration ci-dessus, sous la signature de MM. de la Mennais, Gerbet, de Coux, de Montalembert et Lacordaire.

Les dispositions intimes des signataires étaient loin d'être identiques. M. Sainte-Beuve raconte qu'étant allé leur faire visite à Paris dans ce même mois de septembre 1832, il vit d'abord, dans une chambre du rez-de-chaussée, M. de la Mennais, lequel s'exprimait, sur ce qui venait d'arriver et sur le Pape, avec un laisser-aller qui étonna son interlocuteur et qui était en parfait désaccord avec sa soumission ostensible. Au contraire, lorsqu'il fut monté au premier étage, où logeait Lacordaire, M. Sainte-Beuve fut frappé du constraste. Henri ne parlait qu'avec une extrême réserve et soumission de ses mécomptes. Je fus moins surpris, dit M. Sainte-Beuve, lorsque, quelque temps après, je sus le divorce qui s'était opéré à la Chênaie [1].

Les souvenirs de M. Sainte-Beuve sont fidèles. L'acte de soumission de M. de la Mennais portait la date du 10 septembre. On peut voir dans sa Correspondance générale de quel ton il parlait de l'Encyclique à cette date.

Ce n'était donc pas le moment d'abandonner M. de la

M. Nettement, qui la rapporte un peu différemment (*Histoire de la littérature après* 1830, t. 1er, p. 340), met ici en tiers M. de Montalembert. La suite fera voir que, si M. de la Mennais n'insista pas ce jour-là, il n'abandonna point pour cela l'arrière-pensée ardente de rentrer dans la lice le plus tôt possible. Et c'est cette arrière-pensée qui acheva de le perdre.

[1] *Nouveaux Lundis*, t. IV, p. 450.

Mennais à lui-même; il importait au contraire de tenter l'impossible pour dissiper l'orage qui grondait dans son sein : dans cette vue Lacordaire et l'abbé Gerbet l'accompagnèrent à la Chênaie, à la fin de septembre. L'exemple de Fénelon, qui naturellement se présentait à tous les esprits, pouvait consoler l'auteur de l'*Essai* en lui prouvant que des torts théologiques, même constants, ne sont pas incompatibles avec une renommée sans tache de science et de vertu. « Si M. de la Mennais, a écrit Lacordaire, eût été fidèle à son beau mouvement de Munich, il eût grandi dans les générations contemporaines par le seul effet de son silence, et il ne lui eût pas fallu dix ans pour reconquérir toute la splendeur de sa renommée. Mais, si le ciel de l'Armorique n'était pas changé, il n'en était pas ainsi du cœur du Maître. Des nuages terribles passaient et repassaient sur ce front déshérité de la paix ; des paroles entrecoupées et menaçantes sortaient de cette bouche qui avait exprimé l'onction de l'Évangile. Il me semblait quelquefois que je voyais Saül : mais nul de nous n'avait la harpe de David pour enlever ces soudaines irruptions de l'esprit mauvais, et la terreur des plus sinistres prévisions s'accroissait de jour en jour dans mon esprit abattu. »

On sait aujourd'hui s'il y a de l'exagération dans ce langage. La correspondance de M. de la Mennais a été en partie publiée, et l'on y trouve des paroles comme celles-ci :

« Grégoire XVI et Nicolas, ceux-là s'entendent : les Ukases sont d'accord avec les Brefs et les Brefs avec les Ukases. Il faut le confesser, c'est de la bonne et légitime

comédie, selon toutes les règles d'Aristote et de M. de Laharpe. Seulement les Polonais pourraient demander qu'on l'appelât plutôt tragédie... *Quos vult perdere, Jupiter dementat.* Empereurs, czars, rois absolus, rois constitutionnels, *et les autres que je ne nomme pas*, voyez comme ils s'en vont tous, et comme ils ont l'air d'être pressés de s'en aller, tant ils sont attentifs à ne pas manquer une seule des sottises qui peuvent assurer et hâter leur départ. Oh! la belle procession! Rangez-vous un peu, que je la voie passer. Adieu, bonnes gens! Partez! Puisque cela vous plaît, cela me plaît aussi. *Andate dunque, andate, e buon viaggio.* » (9 octobre 1832, à M. de Coriolis.)

« Le catholicisme était ma vie, parce qu'il est celle de l'humanité. Je voulais le défendre, je voulais le soulever de l'abîme où il va s'enfonçant chaque jour; rien n'était plus facile. Les évêques ont trouvé que cela ne leur convenait pas. Restait Rome. J'y suis allé et j'ai vu là le plus infâme cloaque qui ait souillé jamais des regards humains. L'égout gigantesque des Tarquins serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. Là, nul autre dieu que l'intérêt : on y vendrait les peuples, on y vendrait le genre humain; on y vendrait les trois personnes de la sainte Trinité, l'une après l'autre, ou toutes ensemble, pour un coin de terre ou pour quelques piastres. J'ai vu cela, et je me suis dit : — Ce mal est au-dessus de la puissance de l'homme, — et j'ai détourné les yeux avec dégoût et avec effroi. Ce qui se prépare, ce n'est aucun de ces changements qui finissent par des transactions. c'est un bouleversement total du monde, une transforma-

tion complète et universelle de la société. Adieu le passé, adieu pour jamais, il n'en subsistera rien. Le jour de la justice est venu : jour terrible où il sera rendu à chacun selon ses œuvres ; mais jour de gloire pour Dieu qui reprendra les rênes du monde, et jour d'espérance pour le genre humain qui, sous l'empire du seul vrai Roi, recommencera de nouvelles et plus belles destinées. » (A madame de Senfft, 1er novembre 1832.)

« A peu près tout ce qui sait et pense, ou a renoncé ouvertement au Christianisme, ou n'est chrétien que de nom. Les chrétiens réels ne sont guère que ce que sont restés, pendant les six premiers siècles, les païens, dispersés dans les campagnes *(Pagani)*. »

« De plus, chrétiens et non chrétiens, tous ont en égale horreur les exécrables systèmes politiques qui, partout, écrasent les peuples et créent de jour en jour une misère sans exemple, une servitude morale et physique contre laquelle se révoltent et la raison et la conscience et tous les sentiments les plus profonds et les plus invincibles du cœur humain. Et comme partout l'Église adopte et défend ces systèmes, se fait, se déclare l'alliée de ceux qui les ont établis à leur profit, il s'ensuit qu'elle aliène d'elle, et tend par conséquent à séparer du Christianisme, les populations encore croyantes, de sorte qu'on ne peut prévoir, si rien ne change, qu'une défection universelle. » (Au P. Ventura, 30 novembre.)

« Vous dites bien vrai, tout s'en va ; mais ce qui s'en va est-il donc tant à regretter ? C'est de la boue qui coule dans un égout et pas autre chose. Regardons de loin et bouchons-nous le nez. » (A Mme de Senfft, 15 décembre.)

Maintenant, qu'on se représente Lacordaire sans cesse en présence de ces idées fixes du Maître, impuissant à l'en délivrer et même à l'en distraire, séparé de lui désormais par des abîmes, et continuant de manger son pain sans qu'il y eût entre eux ni sympathie de caractère ni communauté de vues. Acculé dans une impasse terrible et n'y concevant d'issue que dans un bouleversement profond, aussi rapide qu'universel, M. de la Mennais croyait à la guerre générale et au prochain triomphe du parti républicain, s'efforçait d'y voir un grand bien, l'y voyait en effet et s'attachait à ces espérances de toutes les puissances de son âme. Lacordaire n'admettait rien de tout cela : il ne croyait pas du tout à la guerre ; il regardait les républicains comme des « fous sans idées, qui n'auraient peur de rien, ni du souvenir de Marat, ni d'un autre pire, s'il y en avait [1]. » et il plaignait avec larmes le prodigieux égarement actuel de celui qui avait dit : « Je leur ferai voir ce que c'est qu'un prêtre ! » Il n'aimait ni n'admirait le Prince en qui se personnifiait la royauté bourgeoise; mais il s'efforçait d'être juste envers les d'Orléans comme envers tout le monde. Il avait d'ailleurs le bon sens de pressentir que Dieu allait accorder un temps de règne aux pouvoirs du milieu, et il préférait ce qui était, pour tout le temps où la Providence le préférerait, par ce motif que du moins ce gouvernement ne faisait pas prendre en horreur la liberté, comme le ferait la république [2]. *Il philippise*, s'écriait M. de la Mennais ; et il

[1] Lettre à M. de Montalembert, 2 novembre 1832.
[2] Lettre à M. de Montalembert, 23 juillet 1832.

s'indignait de cette impartialité comme d'une défection.

Le 11 décembre 1832, je parle d'après un témoin oculaire, il fut question, au dîner, du siége d'Anvers, où le jeune duc d'Orléans venait de se distinguer. Les journaux en rendaient témoignage. M. de la Mennais, incrédule de parti pris, s'en expliquait avec une dérision qui tournait à l'insulte. Lacordaire essaya de le ramener à l'équité : le Maître lui imposa silence avec une hauteur mal comprimée. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Lacordaire se tut, mais sa patience était à bout. Une heure après, pendant que M. de la Mennais était à la promenade qui suivait le dîner, Henri, seul, à pied, quittait la Chênaie pour n'y rentrer jamais, laissant pour toute explication la lettre qu'on va lire.

La Chênaie, 11 décembre 1832.

« Je quitterai la Chênaie ce soir. Je la quitte pour un motif d'honneur, ayant la conviction que ma vie vous serait désormais inutile, à cause de la différence de nos pensées sur l'Église et sur la société, différence qui ne fait que s'accroître tous les jours, malgré mes sincères efforts pour suivre le développement de vos opinions.

« Je crois que, durant ma vie et bien au delà, la république ne pourra s'établir ni en France, ni en aucun autre lieu de l'Europe, et je ne pourrais prendre part à un système qui aurait pour base une persuasion contraire.

« Sans renoncer à mes idées libérales, je comprends et je crois que l'Église a eu de très-sages raisons, dans

la profonde corruption des partis, pour refuser d'aller aussi vite que nous l'aurions voulu. Je respecte ses pensées et les miennes. Peut-être vos opinions sont plus justes, plus profondes; et, en considérant votre supériorité naturelle sur moi, je dois en être convaincu. Mais la raison n'est pas tout l'homme, et dès que je n'ai pu déraciner de mon être les idées qui nous séparent, il est juste que je mette un terme à une communauté de vie qui est toute à mon avantage et toute à votre charge [1].

« Ma conscience m'y oblige non moins que l'honneur, car il faut bien que je fasse de ma vie quelque chose pour Dieu; et, ne pouvant vous suivre, que ferais-je autre chose que vous fatiguer, vous décourager, mettre des entraves à vos projets, et m'anéantir moi-même?

« Jamais vous ne saurez que dans le ciel combien j'ai souffert depuis un an par la seule crainte de vous causer de la peine. Je n'ai regardé que vous dans toutes mes hésitations, mes perplexités, mes retours; et, quelque dure que puisse être un jour mon existence, aucun chagrin de cœur n'égalera jamais ceux que j'ai ressentis dans cette occasion. Je vous laisse aujourd'hui tranquille du côté de l'Église, plus élevé dans l'opinion que vous ne l'avez jamais été, si au-dessus de vos ennemis qu'ils ne sont plus rien. C'est le meilleur moment que je puisse choisir pour vous faire un chagrin qui, croyez-moi, vous en épargnera de bien plus grands.

[1] A la Chênaie, Lacordaire vivait aux frais de M. de la Mennais, et l'honneur lui defendait de prolonger cette situation le jour où il lui devenait évident qu'il ne pouvait *en conscience* combattre plus longtemps sous sa bannière.

« Je ne sais pas encore ce que je deviendrai, si je passerai aux États-Unis, ou si je resterai en France, et dans quelle position. Quelque part que je sois, vous aurez des preuves du respect et de l'attachement que je vous conserverai toujours, et dont je vous prie d'agréer cette expression, qui part d'un cœur déchiré. »

CHAPITRE VI

CHUTE DE M. DE LA MENNAIS

Retour de Lacordaire à Paris. — M. de Quélen, M. de Montalembert, Mme Swetchine. — Bref du Pape à l'Archevêque de Toulouse. — M. de la Mennais demande à Rome un formulaire. — Bref à l'évêque de Rennes; faux-fuyants de M. de la Mennais. — Il signe un acte de soumission sans réserve. — Nouvelle adhésion publique de Lacordaire à l'Encyclique. — *Paroles d'un Croyant.* — *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais.* — Encyclique du 7 juillet 1834. — Soumission de M. de Montalembert. — *Affaires de Rome.* — Conclusion.

Pour bien comprendre l'avant-dernier alinéa qu'on vient de lire, il faut savoir qu'en effet, au moment où écrivait Lacordaire (11 décembre 1832), la situation extérieure de M. de la Mennais était excellente. Sa déclaration du 10 septembre avait été prise à Rome pour l'expression d'une soumission sans réserve. L'un de ses amis, le P. Orioli, fut chargé de lui témoigner immédiatement la satisfaction du Saint-Père, et, le 27 octobre, le cardinal Pacca en transmettait à la Chênaie l'assurance de plus en plus officielle. On était allé plus loin. M. Garibaldi, qui, sous le titre d'auditeur, gérait en ce moment la nonciature de France, avait dit à M. de Coux : « Je suis chargé par le

Souverain Pontife de vous exprimer toute la joie que lui a fait éprouver la déclaration du 10 septembre; le Saint-Père en est pleinement satisfait, et si M. de la Mennais jugeait à propos de lui écrire, il recevrait une réponse qui lui ferait tout à la fois honneur et plaisir. » Mais le solitaire de la Chênaie s'était excusé de donner suite à ces ouvertures [1]. Il craignait (et cette crainte illumine la situation) que « la réponse du Pape ne fût conçue en des termes qui impliquassent de sa part *une soumission plus étendue* que celle qui était dans son âme [2]. » Toujours est-il, néanmoins, qu'à cette date (11 décembre 1832), Lacordaire était tout à fait autorisé à lui écrire : « Je vous laisse aujourd'hui tranquille du côté de l'Église. »

On a beaucoup dit, et on répète encore quelquefois, que si M. de la Mennais a apostasié, c'est que Rome n'a point eu pour lui les égards dus à ses anciens services. Rien n'est moins vrai. Nous l'avons remarqué déjà, c'est précisément parce que Grégoire XVI n'avait oublié ni les talents ni les services de M. de la Mennais, que le nom de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* n'est point prononcé dans l'Encyclique, et qu'aucune allusion n'y est faite au journal l'*Avenir*. C'est pour ce motif encore qu'aucune rétractation ne fut demandée. C'est dans les mêmes dispositions bienveillantes que Rome s'était empressée d'accepter, sans rien souhaiter de plus explicite, la déclaration collective du 10 septembre, et que la Nonciature de France avait eu ordre de faire la démarche qu'on vient de

[1] *Correspondance*, II, 245.

[2] M. de la Mennais à son frère, 10 octobre 1832. (*Œuvres inéd.*, II, 125.

voir. Où sont les rigueurs ? Y a-t-il en cela l'ombre d'une tracasserie ou d'une exigence ? — Reprenons notre récit.

J'ai dit que Lacordaire avait quitté la Chênaie, seul, à pied, pendant que M. de la Mennais était à la promenade. « A un certain point de ma route, c'est Lacordaire qui parle, je l'aperçus à travers les taillis avec ses jeunes disciples ; je m'arrêtai et regardai une dernière fois ce malheureux grand homme. Je continuai ma fuite, *sans savoir ce que j'allais devenir* et ce que me vaudrait de Dieu l'acte que j'accomplissais. « N'avais-je donc commis « que des fautes ? Cette vie publique, ces combats pas- « sionnés, ce voyage à Rome, ces amitiés si fortes la « veille et aujourd'hui rompues, les convictions enfin de « toute ma vie de jeune homme et de prêtre étaient-elles « autre chose qu'un rêve insensé ? N'eût-il pas mieux valu « que je me fusse caché comme vicaire dans la plus « humble des paroisses, et que j'y eusse appelé à Dieu, « par des devoirs simplement remplis, des âmes ignorées ? » Il y a des moments où le doute nous saisit, où ce qui nous a paru fécond nous semble stérile, où ce que nous avons jugé grand n'est plus qu'une ombre sans réalité. J'étais dans cet état : tout croulait autour de moi et j'avais besoin de ramasser les restes d'une certaine énergie naturelle pour me sauver du désespoir [1]. » On ne s'est pas mis assez à la place de celui qui a eu à traverser une crise comme celle-là ; on ne lui a pas tenu un compte suffisant de ces perplexités, de ces angoisses, et de cette fidélité héroïque à l'Église.

[1] Notice.

L'autre crainte l'assaillait d'avance dans toute sa force : qu'allait dire le monde d'une rupture si brusque, si peu annoncée, si peu explicable ? Mais, surtout, qu'en penserait M. de Montalembert, dont l'amitié faisait l'unique charme de la vie de Lacordaire ? Celui-ci lui écrivit de Dinan le jour même (11 décembre). Il n'accusait point les procédés de celui qu'il quittait ; il ne s'en prenait qu'au malheur de n'être pas le maître de sentir comme M. de la Mennais, au malheur d'un dissentiment intime et croissant « sur des choses qui embrassaient dans leurs conséquences toute la vie présente et *toute la vie future.* » Le Maître écrivait de son côté. Il se plaignait de cette étrange manière de s'enfuir, « comme on sort d'une place assiégée. » Mais il n'en exprimait aucun ressentiment ; seulement, il le déclarait, toute association quelconque de travaux entre le fugitif et lui, pour atteindre un but commun, devenait à jamais impossible. M. de la Mennais ne reprochait à Lacordaire que son penchant invincible à *philippiser* ; « du reste, ajoutait-il, quelque chose d'extraordinaire et de pénible par le défaut absolu de confiance et de sympathie ; vie à part, sans communication aucune de pensée avec qui que ce soit, rien de commun que la table. » Ces derniers mots ne laissaient aucun doute sur l'intime désaccord des deux hommes dans cette dernière phase de vie commune, et sur la situation intolérablement fausse qui en résultait pour Lacordaire.

Arrivé à Paris, ce dernier écrivit une fois encore à la Chênaie. Sa lettre parut à M. de la Mennais « cérémonieuse, guindée, sèche, froide comme une nuit d'hiver quand la bise a soufflé. » Elle demeura sans réponse.

Ainsi finit cette liaison d'à peine trente mois, qui, par l'éclat que lui a donné l'*Avenir*, a si lourdement pesé sur la vie entière de Lacordaire, et qui, à tant d'égards, dans les esprits superficiels, pèse encore tant aujourd'hui sur sa mémoire. On voit, en premier lieu, si le reproche d'ingratitude peut ici trouver quelque place. L'abbé Lacordaire avait été l'hôte de l'abbé de la Mennais; à ce titre, il y avait entre eux des souvenirs sacrés; Henri n'était pas homme à l'oublier jamais. « J'ai autant que personne, écrivait-il, le sentiment profond du respect qu'on doit aux souvenirs, et M. de la Mennais devînt-il le plus fatal hérésiarque qui fut jamais, entre ses ennemis et moi il y aurait encore une distance infinie, et personne ne lirait ce que je serais obligé d'écrire, sans reconnaître la douleur de ma position et la durée de mon respect[1]. » Mais enfin il ne lui devait que cela. Ne nous lassons pas de le redire. Il ne lui avait obligation d'aucune de ses idées. En effet, bien avant que M. de la Mennais eût dit un seul mot pour la liberté (bien plus, quand M. de la Mennais l'excommuniait encore de toute la passion de son âme), l'amour de la liberté politique était, au contraire, toute la vie de Lacordaire. Celui-ci donc ne devait rien au fondateur de l'*Avenir*, rien que certaines exagérations dans les doctrines et le contagieux mais heureusement passager exemple de certains excès dans le langage. Quand Lacordaire était allé à la Chênaie, il avait vingt-huit ans; c'était un auxiliaire, et un auxiliaire puissant, ce n'était point un disciple. Disciple, il ne le fut jamais. Dès le premier jour,

[1] 19 août 1843, à M. de Montalembert.

l'atmosphère d'idolâtrie qu'on respirait aux pieds de *Monsieur Féli* déplut à la nature simple et franche de Lacordaire. M. de la Mennais, après la rupture, convenait lui-même « d'une sorte de répulsion de celui-ci à son endroit, qu'il n'avait jamais pu vaincre. Ce n'est pas sa faute, disait-il, si je n'ai pas su lui inspirer plus de sympathie[1]. » « Oh! mon Dieu! s'écriait de son côté Lacordaire dès le temps de l'*Avenir*, je ne puis parvenir à le contenter[2]! » En réalité, ces deux hommes ne se convenaient point : l'un était la domination, l'autre l'indépendance. Il était impossible à Lacordaire de n'être, comme l'abbé Gerbet, qu'une cire molle empreinte du cachet du Maître.

Mais je tiens surtout à faire bien ressortir ce point, qu'il n'y eut rien de commun, rien absolument, entre Lacordaire et la Mennais avant 1830, et qu'après 1830, ils n'ont été unis que sur la politique, rien que sur la politique, et seulement treize mois, juste la durée de l'*Avenir*. Oui, seulement treize mois; car, une fois sur le chemin de Rome, le dissentiment avait été à peu près complet sur la politique comme sur le reste, et Lacordaire, qui ne savait point flatter, n'avait plus cherché, avec d'horribles angoisses, qu'à se dégager du joug[3]. Il en était résulté, du côté de M. de la Mennais, une froideur croissante et un manque d'égards blessant, au sujet duquel Lacordaire ne craignait pas d'en appeler, quelques mois plus tard, aux souvenirs vivants de M. de Montalembert[4]. Les conseils

[1] M. de la Mennais à M. de Montalembert, 12 février 1833.
[2] Lacordaire à M. de Montalembert, 29 octobre 1831.
[3] Lacordaire à M. de Montalembert, 19 août 1833.
[4] Lettre du 9 avril 1833.

infructueusement donnés à Rome par Henri, l'opposition opiniâtre qu'il fit à Paris à la résurrection de l'*Avenir*, son départ pour Munich à la fin d'août, n'étaient pas de nature à détendre cette situation. L'on sait le reste. Après l'Encyclique, ils n'avaient pas non plus été d'accord sur la portée de cet acte. La froideur, la gêne avaient augmenté chaque jour, jusqu'à ce que Lacordaire prît un parti décisif.

On voit maintenant si, en se séparant de M. de la Mennais le premier, longtemps, bien longtemps avant les autres (ce qu'on a trop oublié), Lacordaire n'avait pas le droit de penser ce qu'il écrivait au plus aimé de ses amis : « Je m'honorerai à jamais de cette époque de ma vie, à cause de la pureté de mes intentions, de *ma prévoyance de l'avenir*, et de la résistance que j'ai opposée, malheureusement seul, à un homme qui s'est perdu, parce que tous ses amis ont été fascinés par sa gloire et l'ont adoré à genoux... L'avenir prononcera peut-être dès ce monde, lequel de nous a été le plus habile, parce qu'il a été le plus chrétien[1]. »

Quoi qu'il en soit, la vie de Lacordaire entrait dans une phase entièrement nouvelle et singulièrement délicate. Sa première visite, en se retrouvant à Paris, avait été pour M. de Montalembert ; la seconde, pour sa mère, la troisième pour son évêque. M. de Quélen l'avait à peine entrevu depuis deux ans. M. de la Mennais tenait ce prélat pour son ennemi personnel, et quand Lacordaire revint de Rome, le Maître lui avait imposé (j'en ai la preuve autographe) la plus

[1] A M. de Montalembert, 15 mai 1838.

grande réserve à l'endroit de l'archevêque. Et pourtant, bien que royaliste et semi-gallican (dans la mesure où l'était Saint-Sulpice), quelque éloigné d'ailleurs qu'il fût par nature de toute nouveauté philosophique et politique, M. de Quélen avait eu la noblesse et la sagesse de ne blâmer *l'Avenir* qu'avec circonspection. Nous avons vu qu'il avait toujours eu un faible personnel pour Lacordaire. Il le reçut à bras ouverts, « comme un enfant qui a couru quelque aventure périlleuse et qui s'en revient meurtri au logis paternel. » — « Vous avez besoin d'un baptême, lui dit-il, et je vous le donnerai. » — Presque aussitôt il le rendit à sa première solitude de la Visitation. C'était un asile et du pain, mais rien de plus. Henri se retrouva, comme au début de sa carrière ecclésiastique, seul avec sa mère, pauvre, étudiant Platon et saint Augustin, heureux de cette paix qui lui était rendue, mais non pas telle pourtant qu'elle était autrefois.

« Je rapportais là, dit-il, de bien divers souvenirs, une célébrité où il me semblait que j'avais perdu ma virginité sacerdotale bien plus que je n'avais acquis le renom, une apparence de trahison à l'égard d'un homme illustre et malheureux, enfin mille incertitudes, mille contradictions dans le cœur, aucun ancien ami et pas un nouveau. Les anciens étaient trop loin dans ma jeunesse, les nouveaux étaient refroidis par ma séparation. Cependant, grâce à Dieu, la paix prit le dessus. Des marques de sympathie vinrent me chercher et m'apprendre que des affections et des vœux m'avaient suivi dans ma retraite[1]. »

[1] Notice, ch. III.

C'est à ce moment, en effet, que Dieu l'attendait pour lui envoyer madame Swetchine. Laissons-le parler.

« Un jour (c'était au mois de janvier 1833), M. de Montalembert, qui s'était refroidi pour moi après la rupture de la Chênaie, mais qui néanmoins me conservait un reste d'amitié que le cours des années devait raffermir et rendre aussi douce qu'inébranlable, M. de Montalembert, dis-je, me proposa de me présenter à une dame du faubourg Saint-Germain, qui désirait me voir.

« Le faubourg Saint-Germain m'était inconnu. Sans naissance et sans fortune, je n'avais jamais pénétré dans les salons d'aucune aristocratie, et je n'avais pas même eu la pensée de le tenter. Content de peu, sobre en tout, *sans envie*, je m'étais à peine aperçu qu'il y eût au-dessus de moi toute une société qui m'était étrangère, et elle n'existait pas plus pour moi que je n'existais pour elle. La proposition de M. de Montalembert me fut donc une surprise tout à fait inattendue. Je le suivis.

« La personne à laquelle il me présenta n'était point Française. Née en Russie, dans la foi grecque, elle était venue chercher en France ce premier bien des âmes, la liberté intérieure et extérieure de la conscience. Liée avec tout ce qu'il y avait de plus illustre dans son ancienne et dans sa nouvelle patrie, elle connaissait parfaitement les affaires du monde et celles de l'Église, et un tact souverain achevait dans son intelligence la lumière qu'elle tenait de ses magnifiques relations. Madame Swetchine m'accueillit avec une bienveillance qui n'était pas celle du monde, et je m'habituai vite à lui faire part de mes peines, de mes inquiétudes et de mes projets. *Elle y entrait comme*

si j'eusse été son fils, et sa porte me fut ouverte même aux heures où elle ne recevait ses plus intimes que par exception. Par quel sentiment fut-elle poussée à me donner ainsi son temps et ses conseils? Sans doute quelque sympathie l'y porta; mais, si je ne me trompe, elle y fut soutenue par la pensée d'une mission à remplir près de mon âme. Elle me voyait entouré d'écueils, conduit jusque-là par des inspirations solitaires, sans expérience du monde, sans autre boussole que la pureté de mes vues : et elle crut qu'en se faisant ma providence, elle répondait à une volonté de Dieu. Depuis ce jour, en effet, je ne pris aucune résolution sans la débattre avec elle, et je lui dois sans doute d'avoir touché à bien des abîmes sans m'y briser[1]. »

Ainsi, par le simple rapprochement des dates, il est évident que madame Swetchine n'est absolument pour quoi que ce soit dans la rupture de Lacordaire avec M. de la Mennais (11 décembre 1832). Lacordaire alors n'avait jamais vu cette dame, il ne lui avait jamais écrit; *pour lui*, elle n'existait pas.

Elle n'a point eu à agir non plus pour retenir Lacordaire dans le sein de l'Église. L'Encyclique de 1832 n'avait pas un seul instant ébranlé la foi d'Henri. A Rome, dès le mois de février de cette année, avant même la première lettre du cardinal Pacca, on a vu que déjà Lacordaire était décidé à quitter M. de la Mennais, à revenir seul en France, et, depuis, il ne s'était pas départi un seul jour de l'intime dissentiment qui mettait un mur

[1] Notice, ch. III.

entre la pensée du fondateur de l'*Avenir* et la sienne. L'Encyclique n'avait fait, après tout, que justifier ce dissentiment, et les lettres les plus confidentielles d'Henri, à la date qui nous occupe, sont toutes pénétrées de l'adhésion la plus profonde à l'acte de Grégoire XVI. Au mois de juin 1833, quand Lacordaire fut présenté à madame Swetchine, non-seulement il avait définitivement brisé tout lien entre la Chênaie et lui, mais il avait repris l'exercice paisible du ministère ecclésiastique à Paris, il était en communion parfaite avec son archevêque. Si donc Lacordaire écrivait plus tard à madame Swetchine, avec un peu d'hyperbole oratoire : « Vous m'êtes apparue comme apparaît l'ange du Seigneur à une âme qui flotte entre la terre et le ciel, » ce n'était point là du tout une allusion à une crise intérieure, à un combat spirituel entre la foi et le doute ; ce n'était qu'un ressouvenir ému de la situation extérieure que Lacordaire vient de décrire, de la situation d'un prêtre qui a perdu, comme il le dit si bien, sa virginité sacerdotale, d'un prêtre suspect d'hétérodoxie aux uns, répudié par les autres comme un transfuge, doutant de lui-même, sans amis, sans conseils, presque sans aucun appui humain (car M. de Quélen lui-même ne le soutenait qu'à demi contre les défiances énormes auxquelles il était resté en butte). Madame Swetchine seule comprit cette situation. Généreuse comme toutes les natures supérieures, aimant les âmes d'ailleurs d'une affection surnaturelle et toute chrétienne, comment n'eût-elle pas été émue d'une vive sympathie pour Lacordaire, pour un prêtre d'une si grande espérance, si jeune encore et déjà si compromis? Elle voulut le voir. Elle voulut

plus, elle voulut briser cette mer de glace qui s'était formée autour de lui et qui le frappait d'inutilité. Ce fut là son œuvre.

« Madame Swetchine, a dit M. de Falloux, possédait par excellence l'art difficile de lire couramment dans le cœur des autres. Elle saisissait admirablement le fort et le faible d'un caractère, le mal et le remède d'une situation. Elle pénétrait dans le vif des questions, elle soulevait les voiles, elle scrutait les moindres détails, parce qu'elle portait partout la sollicitude ardente d'une affection sincère; parce qu'une conscience toujours éveillée, une attention toujours soutenue, secondaient et inspiraient sa rare sagacité. » Elle n'avait pas eu le bonheur d'être mère; mais, douée du cœur le plus maternel qui fut jamais, elle épanchait incessamment sur tous ceux à qui elle pouvait faire quelque bien les trésors d'une bonté intarissable et sans limites. Elle avait cinquante et un ans quand Lacordaire lui fut présenté. Elle démêla bien vite en lui une âme fière, mais plus droite et plus simple qu'on ne saurait le dire, et bientôt elle l'aima comme un fils[1]. Ce fut elle qui acheva la purification de cette âme, si agitée depuis trois ans par les vents les plus violents et les plus contraires. Ce fut elle qui détermina l'acte du 13 décembre 1833, qui mit le sceau à la réconciliation de Lacordaire avec son archevêque et avec l'Église.

[1] « Voulez-vous voir la mère du Prédicateur? disait-on un jour, en 1846, à quelqu'un qui assistait à l'une des conférences du P. Lacordaire à Notre-Dame. — Elle est morte depuis dix ans. — Mais pas du tout: la voilà, regardez-la donc! » Et l'on montrait Mme Swetchine, dont la béatitude visible avait donné lieu à cette touchante illusion.

Pourquoi cet acte du 13 décembre parut-il nécessaire à madame Swetchine? Pour bien s'en rendre compte, il faut avoir assisté aux orages intérieurs et surtout aux oscillations publiques de la pensée de M. de la Mennais durant l'année 1833.

Force est donc bien de rappeler ici ces orages intérieurs et les déplorables tergiversations qui en furent la suite, sans oublier un seul instant que, devant l'opinion publique, Lacordaire en subissait fatalement le contre-coup, la rupture étant ignorée au dehors et M. de la Mennais et lui n'ayant pas cessé d'être solidaires l'un de l'autre.

« Je suis plein de paroles, un esprit est en moi qui me presse... Je parlerai et je respirerai un peu [1]. » Telle était, à cette époque terrible, l'intime situation d'esprit de M. de la Mennais, telle elle éclate dans toute sa correspondance d'alors.

Pas un seul jour il n'avait renoncé à ses opinions, ni même à la pensée de les propager par la voix de la presse. La restriction qu'il avait proposée à Lacordaire, à Saverne, était restée vivante et active au fond de sa pensée, à l'état de restriction mentale. Et cette restriction mentale, comment M. de la Mennais entendait-il la concilier avec sa déclaration du 10 septembre 1832? En prenant sans façon congé de sa vie antérieure, pour inaugurer ce qu'il appelait une phase nouvelle, où, faisant pleine abstraction de son caractère de prêtre, il essayerait de trans-

[1] Plenus sum sermonibus et coarctat me spiritus uteri mei... Loquar et respirabo paululum. (JOB, XXXII, 18-20).

porter son action ultérieure entièrement hors de l'Église. Comme s'il lui eût été possible de diviser sa personne! Comme si le prêtre, le citoyen, l'écrivain, n'étaient pas en lui inséparables! Mais qui ne sait que la passion est toujours ainsi sophiste avec elle-même?

Où, d'ailleurs, son catholicisme en était-il alors?

On va voir si, quand il se sépara définitivement de lui, le 13 décembre 1832, Lacordaire avait agi avec la légèreté d'un homme qui rompt sans cause les liens qu'il a contractés.

Dès le 21 janvier 1833, M. de la Mennais écrivait à M. de Montalembert :

« *Il est bon de recommencer à parler*, pour préparer la position qui devra désormais être la nôtre dès que nous serons *suffisamment* dégagés de celle qui nous a valu tant de déboires. Au lieu de nous faire les champions du Catholicisme, laissons-le entre les mains de la Hiérarchie, et présentons-nous simplement comme les hommes de la liberté et de l'Humanité. »

Et que pensait-il dorénavant de l'Église?

« La vieille Hiérarchie et politique et *ecclésiastique* s'en vont ensemble; *ce ne sont plus que deux spectres, qui s'embrassent dans un tombeau.* Dieu, par des moyens qui me sont inconnus, régénérera sans doute son Église : elle est immortelle, car ELLE N'EST QUE *la société même du genre humain*, sous la loi de la Rédemption opérée par Jésus-Christ. Mais sous quelle forme apparaîtra-t-elle lorsque le feu purificateur aura consumé l'enveloppe aride qui la voile aujourd'hui à presque tous les regards? Je l'ignore. On n'en savait pas plus quand

la Synagogue expira, ou, pour mieux dire, lorsqu'elle subit la transformation prédite [1]. »

Est-ce clair ?

Ainsi l'Église enseignante, sous Grégoire XVI, c'est la Synagogue sous Caïphe. M. de la Mennais ne croit plus à l'Église, à la Hiérarchie, comme il l'appelle, puisqu'il la déclare aveuglée comme la Synagogue expirante, ennemie de Jésus-Christ comme le Sanhédrin. Entendez plutôt : « Jésus-Christ est aujourd'hui le grand ennemi, et *là* (à Rome) comme ailleurs *et plus qu'ailleurs* [2]. »

M. de la Mennais désormais ne croit plus qu'à l'Humanité. L'Église, pour lui, la véritable Église N'EST QUE *la société même du genre humain*. Tranchons le mot, M. de la Mennais n'est plus catholique. Il le sent et il écrit à M. de Montalembert : « Je voudrais changer notre langage sur un point et substituer le mot de *Christianisme* à celui de *Catholicisme*, pour mieux montrer que nous ne voulons plus avoir rien à faire avec la Hiérarchie [3]. »

Un incident, qui aurait dû arrêter M. de la Mennais sur cette pente fatale, acheva au contraire de le précipiter dans l'abîme.

Le 22 avril 1832, bien avant que le fondateur de l'*Avenir* eût quitté Rome, M. d'Astros, archevêque de Toulouse, avait, de concert avec plusieurs évêques de France, déféré à la censure du Saint-Siége cinquante-six propositions extraites des écrits de M. de la Mennais

[1] A Mme de Senfft, 25 janvier 1833.
[2] A Mme de Senfft, 26 mars 1833.
[3] 2 mai 1833.

Ce travail fut jugé sévèrement à Rome ; il y parut peu digne de la vieille autorité dont avaient joui dans l'Église les théologiens français. Toutefois, par égard pour le caractère épiscopal et spécialement pour M. d'Astros, qui avait souffert pour l'Église durant la captivité de Pie VII, Rome ne s'était point pressée de se prononcer.

Ce ne fut que le 28 février 1833 que la censure des évêques fut écartée, à l'unanimité des suffrages, assure-t-on, par la congrégation chargée de l'examiner. Il semble que l'amertume avec laquelle M. de la Mennais parlait de Rome depuis quinze mois aurait dû en être un peu adoucie. Il n'en fut rien ; c'est avec la plus méprisante indifférence qu'il transmit cette nouvelle à ses amis : « Depuis que j'ai vu de près les ressorts qui font tout mouvoir, écrivait-il, ces choses-là m'intéressent à peu près autant que ce qui se passe à la Chine dans le grand *Collége des Mandarins* [1]. »

Ce fut bien pis quand l'archevêque de Toulouse eut publié, au mois de juillet, le Bref que Grégoire XVI lui avait adressé le 8 mai, en réponse à la requête épiscopale de l'année précédente. Le Pape évitait de s'expliquer sur le peu de succès de la démarche des évêques ; il se bornait à louer, en des termes extrêmement généraux, leur zèle et leur respect pour le Saint-Siége, s'en référait du reste à l'Encyclique, et rappelant la déclaration de M. de la Mennais du 10 septembre, il s'en expliquait de la sorte :

[1] A Mlle de Luciniere, 2 mai 1833.

« Cette déclaration nous inspira d'abord la confiance que les auteurs et les partisans des projets qui faisaient surtout l'objet de nos plaintes, avaient obtempéré à notre jugement avec sincérité, pleinement, absolument, sans aucune sorte d'ambiguïté, et que dans la suite ils en donneraient des témoignages plus convaincants, avec les sentiments de foi dont ils ont dit souvent et dans les termes les plus expressifs, qu'ils étaient animés pour le Vicaire de Jésus-Christ. Cet espoir si doux avait relevé notre âme ; mais *ce qu'on répand aujourd'hui encore dans le public nous jette de nouveau dans la douleur*[1]. »

Certes, la publicité donnée au Bref par l'archevêque de Toulouse n'était point, de sa part, un acte de bienveillance. C'est au Souverain Pontife lui-même, paraît-il, qu'il eût été convenable de laisser le soin de tenir ce document secret ou de le rendre public. Quoi qu'il en soit, M. de la Mennais avait-il bien le droit de crier, comme il le fit, à la calomnie et à l'injustice? Était-il vrai, oui ou non, qu'il avait écrit à Rome, à Naples, à Florence, à Toulouse, les choses que nous rapportions à l'instant, ou des choses absolument analogues? Devait-il donc s'étonner que ces épanchements épistolaires eussent quelque retentissement au dehors, que des copies de ses

[1] Quæ quidem declaratio eam illico nobis spem indidit sincere ipsos (auctores fautoresque consiliorum de quibus præcipue querebamur), plene, absolute, omnique depulsa ambiguitate, judicio nostro paruisse, idque luculentioribus quoque monumentis fore in posterum testaturos, ea fide qua se erga Christi Vicarium incensos toties disertissime professi sunt. Huc sane perjucunda spes animum nostrum, in summa temporum difficultate pro rei sacræ incolumitate sollicitum, erexerat; at dolorem adhuc injiciunt, quæ etiam nunc perferuntur in vulgus.

lettres arrivassent coup sur coup à Rome par les soins de ses adversaires et que Rome en fût émue? Dès le mois de février 1833, ces imprudences inquiétaient jusqu'à M. de Montalembert, qui, lui-même, dans les vifs élans de sa nature et dans l'effervescence de ses vingt-trois ans, offrait, de son côté, bien des points vulnérables aux coups de l'ennemi.

C'était le temps (mai 1833) où il publiait le *Livre des pèlerins polonais*, du poëte Mickiewicz, et où il mettait en tête de sa traduction une Préface juvénile, qui transporta d'admiration le Maître, mais qui devait être jugée autrement à Rome. C'était le temps aussi où il fondait le journal *le Polonais*, dont le solitaire de la Chênaie attendait *des résultats immenses*. « On y prendrait, écrivait-il, la question de la liberté sous toutes ses faces et dans toutes ses applications : ce serait admirable, ce serait tout l'avenir du monde [1]. » C'était le temps enfin où M. de la Mennais écrivait à Mexico que, pour arrêter l'*Avenir*, « les souverains absolus s'étaient alliés avec Rome et l'Épiscopat, malheureusement imbus de cette pensée que la Religion périrait sans l'appui matériel des puissances de la terre, et, en théorie, d'ailleurs, *ennemis de la liberté* [2]. » Le cardinal Bernetti, secrétaire d'État du Pape, avait-il donc si grand tort de dire : « Ces Messieurs prétendent qu'ils se taisent, mais nous savons qu'ils agissent ; c'est le silence des Jansénistes [3]. » En pré-

[1] A M. de Montalembert, 1er mai 1833.

[2] *Correspondance*, II, 270.

[3] Paroles citées dans une lettre de Lacordaire à M. de Montalembert, 13 juillet 1833.

sence de tous ces faits, Grégoire XVI pouvait-il se plaindre en des termes moins sévères que ceux qu'on lisait tout à l'heure?

Néanmoins M. de la Mennais se dit calomnié et il s'en expliqua avec son âcreté accoutumée. Il comptait pour rien ses lettres, aujourd'hui publiques, et dont plusieurs, comme je l'ai dit, transpiraient dès lors et paraissaient même dans certains journaux. Bien plus, en ce moment même (juillet 1833), sous l'excitation du livre de Mickiewicz, il venait d'achever la composition des *Paroles d'un Croyant*, qui ne parurent, il est vrai, que l'année suivante; mais il se faisait cette étrange illusion que c'était là un écrit purement politique, à l'abri de toute censure religieuse. « Mes doctrines, écrivait-il, restent intactes. Il demeure seulement constaté, de plus en plus, que le Pape craint et *désavoue complétement* mes vues politiques. *Dans leur rapport avec le gouvernement de l'Église* il est juge, et je ne le suis pas; à lui le commandement, à moi l'obéissance; c'est mon devoir, et, grâce à Dieu, j'espère n'y manquer jamais. Mais, en dehors de l'Église, dans l'ordre *purement* temporel, je ne reconnais point d'autorité qui ait le droit de m'imposer une opinion ni de me dicter ma conduite. Je le dis hautement, dans cette sphère, — qui n'est pas celle de la puissance spirituelle, — jamais, pour *penser* et pour agir, je ne prendrai conseil que de ma conscience et de ma raison [1]. »

Tout cela était d'une théologie malheureusement bien superficielle. Sans doute, il existe une puissance spiri-

[1] A Mme de Senfft, 1er août 1833.

tuelle et quelle puissance temporelle catholique le nie? Mais où finit le domaine spirituel? Où commence le domaine *purement* temporel? Assurément, comme l'a reconnu M. de la Mennais lui-même, l'ordre temporel, *en tant qu'il touche*, sous une foule de rapports, *à la Loi divine*, est subordonné à l'Église, gardienne et infaillible interprète de cette Loi[1]. Qui donc tracera la ligne de démarcation? Est-ce le simple fidèle qui dira au Souverain Pontife : Ici s'arrête le domaine spirituel; tu viendras jusqu'ici, mais pas plus loin?

Cependant les événements se précipitaient. Un orage violent s'était élevé à Rennes à la lecture du Bref du 8 mai. L'évêque, M. de Lesquen, dans le diocèse duquel était Saint-Malo, où MM. de la Mennais étaient nés, menaçait, dit-on, d'interdire tous les établissements religieux soumis à l'influence des deux frères. L'institut fondé par l'abbé Jean pour donner l'instruction primaire aux enfants du peuple remplissait toute la Bretagne et y rendait à la Religion d'éminents services. L'imagination de l'abbé Féli lui exagéra le danger qu'il faisait courir à cet institut. En effet, le 28 juillet, il regardait comme « une très-grande faute de faire une nouvelle déclaration *quelconque*[2]. » et le 4 août il commettait cette faute, ne concevant pas, dit-il, d'autre moyen « de sauver d'une destruction immédiate des écoles où trente mille enfants recevaient une éducation chrétienne[3]. »

[1] Mémoire au Pape, 6 décembre 1833. — *Correspondance*, t. II, p. 334.
[2] Lettre à M. de Montalembert, à cette date.
[3] Lettre à Mme de Senfft, du 31 décembre 1833. — Lettre du 4 août, à M. de Montalembert.

Cette crainte n'était pas fondée, mais elle paraît avoir été sincère.

Quoi qu'il en soit, M. Féli écrivit au Pape, et il pria l'évêque de Rennes de transmettre sa lettre au Saint-Père. Dans ce document, en date du 4 août, M. de la Mennais proteste que, plus il interroge *sa conscience*, moins il découvre ce qui a pu fournir contre lui le sujet d'un reproche. L'*Avenir* n'a-t-il pas cessé de paraître? L'*Agence* n'a-t-elle pas été dissoute? Nul d'entre nous, s'écriait M. de la Mennais, n'a *seulement songé* à entreprendre, depuis, rien de semblable. (En ce point, il manquait de mémoire ; car il n'avait cessé de nourrir la pensée de recommencer un journal[1], et l'on a vu le parti qu'il espérait tirer du *Polonais*.) M. de la Mennais termine ainsi :

« Je déclare,

« 1° Que, par toutes sortes de motifs, mais spécialement parce qu'il n'appartient qu'au Chef de l'Église de juger de ce qui lui peut être bon et utile, j'ai pris la résolution de rester, à l'avenir, dans mes écrits et dans mes actes, totalement étranger aux affaires qui la touchent;

« 2° Que personne, grâce à Dieu, n'est plus soumis que moi, *dans le fond du cœur et sans aucune réserve*, à toutes les décisions émanées ou à émaner du Saint-Siége sur la doctrine de la foi et des mœurs, ainsi qu'aux lois de discipline portées par son autorité souveraine.

« Que si l'expression de mes sentiments ne paraissait pas assez nette à Votre Sainteté, *qu'Elle daigne Elle-*

[1] A M. de Montalembert, 26 janvier et 19 mai 1833.

même me faire savoir de quels termes je dois me servir pour la satisfaire pleinement[1]. »

Lacordaire jugea la lettre du 4 août avec sa pénétration ordinaire; elle ne lui parut ni franche ni chrétienne.

« M. de la Mennais, dit-il à M. de Montalembert, alors en Allemagne, commence par témoigner sa surprise du Bref à l'archevêque de Toulouse et son ignorance complète des motifs qui l'ont dicté. Or il sait très-bien ce qu'on lui reproche, savoir : d'entretenir sous main le parti de l'*Avenir*, de l'encourager par des lettres et des prévisions menaçantes, de tenir ce parti éloigné des évêques et même du Saint-Siége, de répandre sur la situation morale et politique de Rome des discours propres à fomenter la désaffection des catholiques et le mépris des incrédules. *Quand ces choses seraient ignorées, lui, ne les connaît-il pas? N'a-t-il pas la conscience intime de ce qu'il fait, de ce qu'il veut, de ce qu'il attend?* ....En un mot, je crois qu'il n'y a pas de franchise à dire au Saint-Père qu'on ne sait pas de quoi il se plaint.

« M. de la Mennais déclare ensuite que, par toutes sortes de motifs, etc., « il a pris la résolution de rester « étranger aux affaires qui touchent l'Église. » Sur quoi je remarque que rien n'est plus anti-catholique que cette phrase, soit qu'on en considère le sens extérieur ou le sens caché. — *Le sens extérieur* énonce qu'il est des circonstances où un chrétien doit rester étranger aux affaires qui touchent l'Église, et que l'une de ces circonstances est que la direction de l'Église appartient au Saint-

[1] *Correspondance*, II, 304-305.

Siége. S'il en était ainsi, l'Église serait bien malheureuse. Jamais ses enfants (à combien plus forte raison ses prêtres), sous aucun prétexte, ne doivent être étrangers à ce qui la touche ; ils doivent tous y prendre part, selon leur position et leurs forces, comme M. de la Mennais l'avait fait jusqu'à présent ; mais ils doivent y prendre part en se soumettant à la direction du Saint-Siége, et non pas en voulant le conduire lui-même. — *Le sens caché* se réfère à cette pensée que M. de la Mennais ne veut plus s'occuper que de philosophie et de politique, deux choses qu'il croit indépendantes, en sorte que, comme citoyen et comme philosophe, il échapperait à l'influence et à la censure de l'Église, ce qui est le renversement de la Religion. — Partant de là, il proteste de sa soumission à tout ce que le Saint-Siége décidera de relatif à la foi, aux mœurs et à la discipline générale. Cela est très-bien, mais la philosophie et la politique en sont-elles? Voilà la question. Bref, à mon sens, il y a là trop de portes de derrière..... Aucun talent, aucuns services ne compensent le mal que fait à l'Église une séparation quelle qu'elle soit, une action en dehors de son sein. J'aimerais mieux me jeter à la mer avec une meule de moulin au cou, que d'entretenir un foyer d'espérances, d'idées, de bonnes œuvres même, *à côté* de l'Église [1]. »

On n'en jugea pas autrement à Rome.

Le 5 octobre, le Pape adressait à l'évêque de Rennes un Bref par lequel, après avoir rappelé une lettre de

[1] Lettre du 6 octobre 1833.

M. de la Mennais publiée dans le *Journal de la Haye* du 22 février, où il témoignait garder tous les principes qu'il soutenait auparavant, après avoir déploré la préface du *Livre des pèlerins polonais*, écrite au vu et su du Maître, — après avoir fait allusion à d'autres faits indiquant la persistance avec laquelle on travaillait avec concert à ce qu'on avait projeté et entrepris au temps de l'*Avenir*, — Grégoire XVI relevait la protestation de rester désormais totalement étranger aux questions qui intéressent l'Église. Puis, prenant acte de la déclaration finale de M. de la Mennais, qui priait le Souverain Pontife de daigner lui indiquer de quels termes il devait se servir pour satisfaire pleinement le Saint-Siège, le Pape demandait qu'il s'engageât à suivre uniquement et absolument la doctrine exposée dans l'Encyclique de 1832, et à ne rien écrire ou approuver qui *n'y fût conforme*.

C'était exiger, on va le voir, plus que, dans sa situation d'esprit, M. de la Mennais ne voulait promettre, plus surtout qu'il ne voulait tenir.

Depuis sa lettre au Pape du 4 août, il s'était enfoncé de plus en plus dans sa violente réprobation de l'Église. Non-seulement le genre humain lui semblait, comme aux jours de Jésus-Christ, partagé entre une gentilité corrompue et une Synagogue aveuglée : mais il voyait dans Rome la Babylone de l'Apocalypse, la grande prostituée qui a commis fornication avec les rois de la terre et qui a corrompu le monde par son impudicité[1].

[1] A la comtesse de Senfft, 27 septembre 1833; *Correspondance*, t. II, p. 316-317. — M. de la Mennais se borne à renvoyer Mme de Senfft aux

Du reste, il ne manquait pas de projets. « Totalement en dehors du Clergé, écrivait-il, nous n'aurons pas désormais à redouter ses persécutions : nous pourrons faire le bien, *et toute espèce de bien*, avec une *pleine indépendance*. » Et il songeait à établir une Revue en attendant mieux, à fonder à Paris une institution utile à la jeunesse polonaise, et à d'autres choses encore[1]. Il regimbait contre ses amis d'Allemagne, qui insistaient, par l'organe de M. de Montalembert, pour qu'il n'agît point en dehors de l'Église[2]. Il travaillait avec ardeur à son *Esquisse d'une Philosophie*, bien décidé à passer à la Chênaie tout l'hiver et peut-être l'été suivant, pour n'être pas troublé dans ses méditations[3].

C'est au milieu de ces pensées que le trouva la notification du Bref du 5 octobre.

Cette notification allait déchirer tous les voiles.

Ainsi forcé dans ses retranchements, M. de la Mennais s'enfuit précipitamment à Paris, où il arriva le 1er novembre, après avoir écrit brièvement à l'évêque de Rennes que le peu d'heures qui lui restait avant son départ, sa santé, alors très-mauvaise, et d'autres graves motifs lui imposaient la nécessité de ne s'occuper qu'après

chapitres XVIII, XIX et XX de saint Jean. Mais M. Forgues a pris soin de donner en note un court extrait de ces chapitres, qui met à nu la pensée de l'auteur de la lettre.

M. de la Mennais insiste à cet égard (à M. de Montalembert, 19 octobre 1833).

[1] A M. de Montalembert, 10 septembre 1833.

[2] Au même, 25 et 28 septembre, 19 octobre 1833.

[3] Lettre à M. de Montalembert, 21 septembre 1833.

son voyage de la suite de cette affaire, assez grave d'ailleurs pour n'agir qu'avec réflexion [1].

Disons-le, cette lettre était peu digne de lui. Il n'était point vrai, en effet, que la notification de Rennes l'eût surpris partant pour Paris; cette notification était au contraire la seule cause de son brusque départ [2]. Il demandait à réfléchir. Mais toutes ses réflexions devaient être faites : n'était-ce pas lui qui avait demandé au Pape, le 4 août, de lui *dicter* les termes dans lesquels il devait se soumettre à l'Encyclique? Le Pape lui indiquait ces termes : si M. de la Mennais avait été sincère le 4 août, il n'avait point à les discuter, il ne restait qu'à y apposer sa signature. Évidemment, au point où en étaient les choses, M. de la Mennais ne pouvait plus reculer sans la plus flagrante inconséquence.

C'est pourtant ce qu'il essaya de faire, le 5 novembre, en adressant au Pape la lettre qui suit :

« Très-Saint-Père,

« Il me suffira toujours d'une parole de Votre Sainteté, non-seulement pour lui obéir en tout ce qu'ordonne la Religion, mais encore pour lui complaire en tout ce que la conscience permet.

« En conséquence, la lettre encyclique de Votre Sainteté, en date du 15 août 1832, contenant des choses de natures diverses, *les unes de doctrine, les autres de gouvernement*, je déclare :

[1] *Affaires de Rome*, p. 140.

[2] C'est ce dont ne permet pas de douter le rapprochement des lettres du 21 septembre et du 5 novembre 1833 à M. de Montalembert. — Cf. Lettre à M. de Coriolis, 9 novembre 1833 (*Correspondance*, II, p. 324).

« 1° Qu'en tant qu'elle proclame, suivant l'expression d'Innocent I, *la tradition apostolique*, qui, n'étant que la révélation divine elle-même perpétuellement et infailliblement promulguée par l'Église, exige de ses enfants une foi parfaite et absolue, j'y adhère uniquement et absolument; me reconnaissant obligé, comme tout catholique, à ne rien écrire ou approuver qui y soit *contraire*.

« 2° Qu'en tant qu'elle décide et règle divers points d'administration et de discipline ecclésiastique, j'y suis également soumis sans réserve.

« Mais afin que, dans l'état actuel des esprits, particulièrement en France, des personnes passionnées et malveillantes ne puissent donner à la déclaration que je dépose aux pieds de Votre Sainteté de fausses interprétations, qui, entre autres conséquences que je veux et dois prévenir, tendraient à rendre peut-être ma sincérité suspecte, ma conscience me fait un devoir de déclarer en même temps que, selon ma ferme persuasion, si, dans l'ordre religieux, le chrétien ne sait qu'écouter et qu'obéir, il demeure, à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes dans l'ordre *purement* temporel. »

Nous connaissons déjà cette distinction; le surplus de la déclaration du 5 novembre n'était pas moins équivoque. M. de la Mennais adhérait à l'Encyclique, mais seulement *en tant* qu'elle proclamait la tradition apostolique, ce qui réservait le droit de discuter jusqu'à quel point tel ou tel passage de ce document était ou non justifié par la tradition. Il promettait de ne rien écrire *qui y fût contraire*, mais non pas de ne rien écrire *qui n'y fût conforme :* en

d'autres termes, il s'engageait à ne pas combattre la doctrine de l'Encyclique, il ne s'engageait point à professer cette doctrine. Il est fastidieux, il est insupportable, je le sens, de relever ces faux-fuyants. Il le faut bien pourtant pour que le lecteur en sente la portée et en comprenne les suites.

Dans cette grave occurrence, M. de la Mennais eut plusieurs entretiens avec M. de Quélen. En 1829, ce Prélat avait publié une lettre pastorale contre un des écrits de l'auteur de l'*Essai* : *Des Progrès de la Révolution*. M. de la Mennais avait relevé le gant avec un mépris sans mesure, dans deux brochures sanglantes. Toutefois, en novembre 1833, M. de Quélen n'en fut que plus noble et plus délicat dans ses procédés envers lui, à ce point qu'il gagna entièrement la confiance du misanthrope de la Chênaie, ce qui n'était pas assurément chose facile[1]. Emporté par ses passions d'émigré, l'évêque de Rennes, vieux soldat de l'armée de Condé, très-insuffisamment canoniste, avait provisoirement interdit l'abbé F. de la Mennais, sans prendre soin de le mettre en demeure de se prononcer définitivement à l'égard du Bref. Le procédé était excessif. Ainsi frappé sans avoir été entendu, le prêtre breton en avait pris occasion de rendre publiques, par la voie des journaux, ses lettres au Pape, et notamment celle du 5 novembre. L'archevêque de Paris parvint néanmoins à lui faire comprendre que la déclaration finale de cette dernière lettre avait besoin d'explications atténuantes, et

[1] Lettre à M. de Montalembert, 2 février 1834

c'est ce qui détermina M. de la Mennais à rédiger son Mémoire au Pape du 6 décembre 1833[1].

Mais, avant que ce Mémoire pût parvenir au Souverain Pontife, M. de la Mennais recevait une dernière lettre du cardinal Pacca, en date du 29 novembre : cette Éminence insistait pour un acte de soumission sans réserve[2]. La lettre fut remise à M. de la Mennais le 10 décembre. Le lendemain, par l'intermédiaire de M.[gr] de Quélen, il adressait au Doyen du Sacré Collége la pièce qui suit :

« Je soussigné, déclare, dans les termes mêmes de la formule contenue dans le Bref du Souverain Pontife Grégoire XVI du 5 octobre 1833, suivre uniquement et absolument la doctrine exposée dans l'Encyclique du même Pape, et je m'engage à ne rien écrire ou approuver qui ne soit conforme à cette doctrine.

« Paris, 11 décembre 1833[3]. »

Des cris de joie universels accueillirent un acte de soumission aussi pleinement catégorique. A Rome, cette joie fut d'autant plus vive que la démarche qu'on vient de voir

[1] *Affaires de Rome*, p. 147 sq. — *Correspondance*, II, 361 sq.

[2] V. cette lettre du cardinal Pacca, *Affaires de Rome*, p. 145 sq.

[3] Cette déclaration dernière de M. de la Mennais était en latin. En voici les termes :

Ego infrascriptus, in ipsâ verborum formâ quæ in Brevi summi Pontificis Gregorii XVI, dato die 5 octobr. an. 1833, continetur, — doctrinam Encyclicis ejusdem Pontificis litteris traditam me unicè et absolutè sequi confirmo, nihilque ab illâ alienum me aut scripturum esse aut probaturum.

Lutetiæ Parisiorum, die 11 decembr. an. 1833.

F. LA MENNAIS.

y était moins attendue. Le 28 décembre, Grégoire XVI s'empressa d'adresser à M. de la Mennais les félicitations les plus paternelles[1]. M. Garibaldi, chargé d'affaires du Saint-Siége à Paris, lui fit visite. Des instances furent faites au grand écrivain, pour l'attirer à Rome, où lui serait offerte, lui disait-on, une position qu'on pensait devoir lui agréer ; l'Archevêque de Paris appuyait ces instances.

Pures illusions, hélas! En effet, cet homme qu'on croyait vivant était mort; il avait abjuré dans son cœur la foi de son baptême et la religion de sa mère ; il avait abjuré l'Église (la patrie des âmes), *tout sans exception* (ce sont ses propres termes), *tout ce qui avait rempli sa vie antérieure*[2]. C'en était fait de tout cela à jamais.

Mais, par une coïncidence formidable, la nuit s'était faite dans sa conscience en même temps qu'elle se faisait ailleurs ; en perdant la foi, il avait perdu le sens de la sincérité la plus vulgaire. Le croirait-on si l'on n'en lisait l'aveu écrit de sa main ? Au moment même où il minutait spontanément les termes si nets de sa déclaration du 11 décembre, au moment où il écrivait en outre au cardinal Pacca : « J'ai vu avec beaucoup de peine que Sa Sainteté ait considéré certaines expressions de ma déclaration du 5 novembre comme une clause restrictive de ma soumission à l'Encyclique, JAMAIS *cette pensée n'a été la mienne* ; » — en ce moment, dis-je, il tenait intérieurement l'Encyclique pour une énormité, et il regardait

[1] V. ce Bref aux *Pièces justificatives*, N° 12.
[2] Lettre à M. de Montalembert, 13 décembre 1833.

tout ce qu'il écrivait à Rome comme des mots en l'air qui ne le liaient *ni pour le présent ni pour l'avenir*[1].

« Cette adhésion, mandait-il, devait répugner invinciblement à ma conscience, car elle impliquait, à mon sens, la reconnaissance de l'infaillibilité *individuelle* du Pape, quelque chose qu'il dît et dans quelque ordre que ce fût, c'est-à-dire la réelle déification de ce même Pape. Et cependant, si je refusais cette adhésion exigée, cette adhésion incompatible, au moins à mes yeux, avec *quelques-uns des principes fondamentaux du Catholicisme*, nul doute qu'une violente tempête ne s'élevât contre moi et que je ne fusse désigné au monde comme un rebelle et un schismatique. Les réflexions que me suggéra cette position étrange me conduisirent à de très-grands doutes sur plusieurs points du Catholicisme, doutes qui, loin de s'affaiblir, se sont fortifiés depuis. Alors, *laissant de côté la question de vérité*, qui m'avait préoccupé jusqu'à ce moment, je ne vis plus dans cette triste affaire qu'une question de paix à tout prix, et je résolus de signer non-seulement ce qu'on me demandait, mais encore sans exception tout ce qu'on voudrait, *fût-ce même la déclaration que le Pape est Dieu*, le grand Dieu du ciel et de la terre, *et qu'il doit être adoré* LUI SEUL. Mais, en même temps, je me décidai à cesser désormais toute fonction sacerdotale, ce que j'ai fait[2]. »

Misère profonde du génie humain! Voilà un esprit supérieur qui, parce qu'un jour il lui semble que le Pape

[1] Lettre à M. de Montalembert, 19 février 1834
[2] A M. de Montalembert, 1er janvier 1834.

se trompe, se prend à croire tout à coup la religion fausse. A lui, qui a fait un livre célèbre contre les illusions de l'évidence individuelle, il ne vient pas un moment à la pensée de douter une fois de son sens propre. Il ne lui vient pas à l'esprit de soupçonner que c'est peut-être lui, F. de la Mennais, qui se trompe quand il prononce si souverainement que le Pape foule aux pieds (ce sont ses termes) *quelques-uns des principes* FONDAMENTAUX *du Catholicisme*. Et pourtant, sans autre motif que l'évidence prétendue du fait, il se persuade tout d'un coup, là-dessus, que ce qu'il a cru toute sa vie est indigne de toute créance. Puis, de ce que la Religion, à ses yeux, a cessé d'être vraie, il conclut quoi? Qu'il peut, sans scrupule aucun, signer toutes les professions de foi qu'on voudra! Il appelle cela « la paix à tout prix. » La paix au prix de la loyauté! Et quelle paix! Ainsi donc il aime mieux mentir solennellement que d'être « désigné au monde comme un rebelle et un schismatique. » Qui le comprendra? Car enfin qu'importent ces qualifications à qui se moque de l'Église, à qui a cessé de croire au Catholicisme? D'ailleurs est-ce que M. de la Mennais ne voit pas qu'à moins d'une constance d'hypocrisie impossible, il n'échappera point, un jour ou l'autre, aux qualifications qu'il redoute? Est-ce qu'au moment où il écrit de sa main sa déclaration du 11 décembre, retirant ainsi les réserves qu'il avait faites le 5 novembre précédent, il n'a pas apporté à Paris les *Paroles d'un croyant*? Est-ce qu'il ne songe pas à les publier un jour? Est-ce qu'il ne sent pas qu'il encourra par cette publication la double inculpation de rebellion et de schisme? Est-ce qu'il ne voit pas qu'alors son adhésion

sans limites du 11 décembre à l'acte pontifical n'aura fait que lui imprimer en outre la note qui pèse le plus à un homme d'honneur? Est-ce assez de contradictions? Est-ce assez d'inconséquences? Et quand un homme comme M. de la Mennais en vient à ce point d'aveuglement logique, n'est-il point permis d'y voir comme un châtiment d'en-haut?

Quoi qu'il en soit, reportons-nous un moment à quelques jours en arrière; reportons-nous à l'impression produite par le Bref de Grégoire XVI à l'évêque de Rennes, par la fuite à Paris de M. de la Mennais immédiatement après la notification de ce Bref, par la publication de sa tortueuse correspondance avec le Saint-Siége. Un doute immense surgit de partout contre la sincérité des signataires de la déclaration du 10 septembre 1832. Ce doute atteignait et enveloppait Lacordaire. Il avait publiquement quitté la Chênaie; mais dans quelles dispositions? pour quelle cause? Tout ce que nous savons si parfaitement aujourd'hui de son dissentiment avec M. de la Mennais, dès la fin de 1831, avant même qu'ils fussent arrivés à Rome, était alors profondément inconnu de tout le monde.

Madame Swetchine jugea que cette ignorance générale de l'état réel des choses ne devait pas se prolonger davantage. A ses yeux, le temps de parler était venu pour Lacordaire; il devenait urgent que sa situation fût parfaitement nette et que la vérité devînt notoire. L'insuffisance de la déclaration du 10 septembre 1832 était désormais palpable : mais Lacordaire n'en hésitait pas moins à publier une déclaration nouvelle de ses sentiments; sa

rentrée en grâce avec son évêque lui semblait répondre à tout. Madame Swetchine mit toute son âme et tout son esprit à triompher de cette répugnance ; elle y parvint. Il est vrai qu'était survenue sur ces entrefaites la démarche de M. de la Mennais du 11 décembre (sa lettre dernière au cardinal Pacca et l'acte de soumission sans réserve qui s'y trouvait joint). Cette démarche évidemment simplifiait les choses. En suivant la même voie, Henri ne se donnait plus *les apparences d'une trahison*.

Le 12 décembre au soir, l'archevêque fit demander Lacordaire. Le visage rayonnant de joie, M. de Quélen lui montra les lettres de M. de la Mennais et de l'abbé Gerbet, ajoutant qu'une déclaration semblable de sa part *finirait toute cette affaire* et assurerait la joie du Souverain Pontife[1]. Le lendemain, Lacordaire lui écrivait ce qui suit :

Paris, 13 décembre 1833.

« Monseigneur,

« Depuis un mois que le Bref du Souverain Pontife à Mgr l'évêque de Rennes, en date du 5 octobre dernier, est connu en France, je n'ai pas cru nécessaire de donner à l'Église une nouvelle preuve de ma soumission entière et filiale à la lettre encyclique de Sa Sainteté. Outre la déclaration que j'avais signée à cet égard le 10 septembre de l'année précédente, j'étais venu peu de temps après, vous le savez, Monseigneur, me remettre entre vos mains et reprendre dans votre diocèse des

[1] Lettre à M. de Montalembert, 14 décembre 1833.

fonctions ecclésiastiques, afin que mes actes rendissent de ma sincérité un témoignage plus fort que tous les soupçons. *Dieu m'est témoin que ce n'est pas la seule chose que j'aie faite, depuis deux ans, pour la paix de l'Église et la tranquillité de ma conscience.* Nul plus que moi n'a souffert dans son esprit et dans ses plus chères affections pour arriver à ce but. J'ai rompu des liens qui m'étaient sacrés; j'ai ajouté aux chagrins d'un homme qui, malgré son talent et sa gloire, n'avait plus guère ici-bas d'autre consolation que la fidélité de l'amitié. J'ai mis l'Église au-dessus de tout dans mon cœur, et je croyais avoir mis la parole qu'elle a reçue de moi au-dessus de toute atteinte.

« Mais, après de mûres réflexions, comprenant qu'une partie de ces choses n'est connue que de Dieu et de moi, que le reste n'est connu que d'un petit nombre d'hommes, — persuadé qu'on ne saurait trop faire pour l'Église, à qui nous devons la vie et la vérité, ni pour la paix, la gloire, l'exaltation et l'amour du Saint-Siége, je me suis résolu à lui donner une nouvelle marque de mon amour et de ma foi.

« En conséquence, et conformément au Bref de Sa Sainteté en date du 5 octobre dernier, je m'engage à suivre uniquement et absolument la doctrine exposée dans sa lettre encyclique du 15 août 1832, et à ne rien écrire ou approuver qui ne soit conforme à cette doctrine; heureux d'avoir cette occasion de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de ma vénération profonde et du souvenir infini que je garde de son accueil plein de bonté : heureux aussi, Monseigneur, de lui transmettre par vous cet acte

filial, par vous en qui j'ai trouvé depuis neuf ans un cœur si bon, que les vicissitudes n'ont point changé, si ce n'est qu'il est devenu aussi grand qu'il était bon[1]. »

Pendant que Lacordaire s'épanchait de la sorte, de bien autres pensées, on l'a vu, fermentaient dans l'âme de M. de la Mennais. Sa position, il le sentait, était plus fausse qu'on ne pourrait le dire. Les catholiques l'accablaient de félicitations, qu'il ne savait comment décliner et qui pesaient de plus en plus à sa loyauté naturelle. Il essayait bien de faire taire ses remords d'honnête homme, en prévenant l'Archevêque qu'il avait cessé toute fonction ecclésiastique, comme en disant au chargé d'affaires du Saint-Siége que ce qu'il avait fait, il l'avait fait pour sauver la paix; irrévocablement décidé qu'il était d'ailleurs à ne s'occuper désormais d'aucune manière de rien de ce qui concernait l'Église et la Religion, mais bien résolu à remplir, selon sa conscience et sa raison, ses devoirs envers son pays, dans toutes les circonstances où il croirait qu'une action quelconque de sa part pourrait lui être utile[2]. Ces paroles étaient mal comprises; les catholiques en subordonnaient naturellement le sens à celui de la déclaration du 11 décembre, qui semble exclure absolument toute restriction mentale.

M. de Quélen continuait de le combler des témoignages les plus vifs de son affection. Il s'occupait en ce moment même de satisfaire aux instances d'Ozanam et de la jeu-

[1] V. *Pièces justificatives*, N° 13.

[2] Lettre à M. de Montalembert, 1834.

nesse catholique des écoles en instituant les conférences de Notre-Dame de Paris, et, leur présentant M. de la Mennais, il leur disait : « Voilà, messieurs, l'homme qui vous conviendrait si la faiblesse de sa voix lui permettait de se faire entendre ; il faudrait ouvrir les grandes portes pour laisser entrer la foule, et la cathédrale ne serait pas assez vaste pour contenir tous ceux qui accourraient autour de la chaire. » — « Oh ! moi, Monseigneur, répondait tristement M. de la Mennais, ma carrière est finie[1]. »

Quand parvint à Paris le bref de félicitations de Grégoire XVI, M. de Quélen pressa vivement M. de la Mennais d'écrire une lettre de remercîment au Saint-Père. Les convenances l'exigeaient manifestement. M. de la Mennais répondit que le silence lui semblait plus respectueux ; que, d'ailleurs, il ne pouvait guère, en écrivant, éviter, d'après ce que l'Archevêque savait de ses dispositions, l'un ou l'autre de ces deux inconvénients, ou de mécontenter Rome, s'il se tenait dans de vagues généralités, ou de s'engager au delà de ce que la conscience lui permettait, s'il s'exprimait de manière à satisfaire pleinement le Saint-Siége[2].

La vérité est qu'au moment où avait lieu cet entretien, le manuscrit des *Paroles* était déjà probablement entre les mains de M. Sainte-Beuve, que M. de la Mennais avait chargé de le publier. Du moins, dès le 23 mars 1834,

[1] Note de madame Ozanam, d'après les souvenirs de son mari. — Cela se passait le 13 janvier 1834.

[2] C'est ainsi que M. de la Mennais raconte l'entretien, auquel il assigne la date du 28 mars. (*Affaires de Rome*, p. 167.)

l'auteur annonçait à M. de Montalembert cette publication comme devant paraître dans une vingtaine de jours[1].

Voici maintenant le récit de M. Sainte-Beuve :

« Tout à la fin de mars ou au commencement d'avril 1834, M. de la Mennais m'écrivit un mot dans lequel il m'exprimait le désir de me voir pour une affaire qui pressait. Je courus chez lui. En arrivant, je vis à la porte un carrosse, et en traversant la cour, je rencontrai l'archevêque de Paris, M. de Quélen. En entrant à mon tour dans la chambre d'où sortait le Prélat, je m'aperçus que M. de la Mennais était très-agité. « Mon cher ami, « me dit-il, il est temps que *tout cela* finisse. Voici, ajouta-« t-il, en ouvrant le tiroir de la petite table de bois près de « laquelle nous étions assis, voici un petit écrit que je vous « remets et que je voudrais que vous fissiez paraître le plus « tôt possible. Je pars dans deux jours, arrangez cela « *auparavant* avec un libraire, vite, très-vite, je vous en « prie. Je n'y veux point mettre mon nom. » Le lendemain, sa pensée avait fait du chemin; il consentait à mettre son nom au livre[2]. »

Au surplus, qu'importe la question de savoir si le manuscrit des *Paroles* a été remis à M. Sainte-Beuve le 22 ou le 28 mars? La goutte d'eau qui fit déborder le vase fut certainement une visite de l'Archevêque de Paris. M. de la Mennais, sentant de plus en plus l'insigne fausseté de sa situation par les hommages mêmes dont l'entouraient les catholiques depuis sa dernière déclaration,

[1] J'ai sous les yeux la lettre dont j'invoque le témoignage.
[2] *Nouveaux Lundis*, t. Ier, p. 37.

voulut fixer clairement aux yeux de tous la position qu'il entendait prendre désormais ; les *Paroles d'un Croyant* furent, comme l'a dit M. Sainte-Beuve, le coup de canon qu'on tire en mer pour dissiper le brouillard.

L'éclat fut énorme. Le peuple des ateliers, la jeunesse des écoles, s'enivrèrent jusqu'au transport de ce vin fumeux. C'est par les *Paroles d'un Croyant* surtout que M. de la Mennais, suivant un mot qui restera, tomba parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps[1]. Chez les Catholiques, le scandale fut grand : l'Apôtre leur avait appris que le Pouvoir vient de Dieu ; un prêtre de Jésus-Christ se levait pour enseigner que le Pouvoir est fils de l'Enfer. La forme même de l'ouvrage était d'ailleurs un scandale de plus. C'était un pastiche du style biblique, « une apocalypse toute bariolée de prières et de blasphèmes[2]. » Le fond du livre n'en restait pas moins banal : les rois sont tous des monstres; les prêtres sont les séides des rois. Seulement, M. de la Mennais faisait sur ces lieux communs démagogiques le signe de la croix. M. Molé disait : « C'est un club sous un clocher. » M. Royer-Collard avait dit dans le même sens : *C'est quatre-vingt-treize faisant ses Pâques.*

Les *Paroles d'un Croyant* avaient paru à la fin d'avril 1834. Le 2 mai on lisait dans l'*Univers religieux* un article « sur l'état de l'Église de France ; » cet article était signé par Lacordaire. Il aurait pu se passer de signature, car quel autre était capable de l'écrire? L'an-

[1] Le mot est de M. Guizot, *Mémoires*, t. III, p. 82.
[2] M Nettement.

teur remontait à trente-quatre ans en arrière, alors que l'Église de France ne présentait plus aux anges et aux hommes qu'une vaste ruine, et il racontait, comme on l'a vu dans l'*Introduction*, avec cet éclat de style qui n'était qu'à lui, l'impuissance doctrinale du dix-huitième siècle personnifié dans la Révolution française, puis le Concordat et le Sacre. Il faisait voir qu'en 1830, faute d'une doctrine religieuse quelconque qu'ils pussent donner au peuple, force fut aux vainqueurs de laisser la France jouir tranquillement de la Religion véritable, que le dix-huitième siècle s'était cru si sûr d'anéantir. Il dit que, « sortie de ses cendres toute jeune et toute vierge, l'Église de France n'avait plus à vaincre qu'une erreur usée par la victoire, » mais que, par malheur, les esprits y étaient profondément divisés sur des questions de la plus haute importance, et en particulier sur l'enseignement de la philosophie. Lacordaire imputait à bon droit cette division à M. de la Mennais, à son système sur la certitude et à l'école qu'il avait fondée. Il en prenait occasion pour faire cette déclaration solennelle : « Hier encore, l'école dont nous parlons, subsistait ; affaiblie et divisée par une parole du Siége apostolique, elle avait néanmoins conservé un chef et des disciples. Aujourd'hui, nous pouvons annoncer que *cette école, que nous avions quittée depuis longtemps*, N'EXISTE PLUS ; que toute communauté de travaux est rompue entre ses anciens membres, et que chacun d'eux, *fidèle à ce que son cœur lui demandera d'égards envers le passé*, ne connaît d'autre guide que l'Église, d'autre besoin que l'union, d'autre ambition que de se presser autour du Saint-Siége, et des évêques

que sa grâce et la miséricorde divine ont donnés à la France.

Tout était bien jusque-là. Puisque l'adhésion sans réserve de M. de la Mennais à l'Encyclique ne l'avait pas empêché de publier les *Paroles d'un Croyant*, puisqu'il ne voyait rien d'inconciliable entre ces deux actes, c'était le droit de Lacordaire, peut-être son devoir, de désavouer publiquement ce livre en dépit des acclamations triomphales dont il était l'objet, et l'on ne peut nier qu'il ne l'ait fait, on vient de le voir, dans un langage plein de noblesse et d'une modération irréprochable[1].

Mais, une fois dégagé par ce désaveu de toute solidarité avec les *Paroles*, il convenait, je crois, qu'il s'en tint là. Une réfutation du système philosophique de M. de la Mennais, quelque juste, quelque mesurée qu'elle fût, messéait à Lacordaire ; il devait la laisser faire à d'autres : ses rapports intimes avec M. de la Mennais, malgré leur peu de durée, lui fermaient la bouche à cet égard. Il le sentait lui-même quand, le 17 avril de cette même année, il écrivait à M. de Montalembert : « J'ai, *pour paraître dans quelques années, — lorsque je pourrai le faire convenablement*, — un ouvrage à moitié fait sur la philosophie de M. de la Mennais, considérée sous un point de vue que je crois tout neuf. Je combats cette philosophie, et c'est pourquoi il faut qu'il s'écoule des années avant que j'aie le droit d'en dire ma pensée. »

[1] On voit combien la mémoire de M. Nettement l'a trompé quand il a écrit que Lacordaire avait marqué sa séparation par une réponse *véhémente, trop véhémente peut-être*, à son ancien maître. (*Histoire de la littérature sous le gouvernement de juillet*, t. Ier, p. 350.)

Tel avait été le conseil de M. de Quélen quand, un peu après son départ de la Chênaie, impatient dès lors de marquer authentiquement sa rupture avec M. de la Mennais, Lacordaire s'était ouvert à son évêque de son dessein d'attaquer le second volume de l'*Essai sur l'indifférence*[1]. Peut-être, en cela, le Prélat ne faisait-il au reste que céder une fois de plus à sa constante appréhension de tout bruit et de toute vibration dans les esprits.

Mais l'émotion produite par les *Paroles d'un Croyant* vint obscurcir dans l'esprit de Lacordaire une appréciation si juste des convenances de sa situation personnelle. Chose dont je ne saurais trop m'étonner, cette émotion gagna l'âme si invariablement sereine de madame Swetchine, au point de troubler la sûreté habituelle de son jugement; elle crut, elle aussi, l'occasion favorable et conseilla la publication des *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais*! Elles parurent le 29 mai 1834. Évidemment Lacordaire avait hâte d'accentuer de plus en plus sa séparation. En s'attaquant à la base logique des doctrines de M. de la Mennais, à l'idée-mère du système, à la pierre fondamentale de l'édifice, il brûlait ses vaisseaux; tout en respectant la personne de son ancien général, il rendait (et c'était ce qu'il voulait) la séparation ouvertement et irrécusablement irrévocable. C'est là ce qui l'entraîna.

« Ceux qui me jugent sévèrement, écrivait-il à un

[1] Le 26 novembre 1832, quinze jours avant de quitter définitivement la Chênaie, Lacordaire écrivait à M. de Montalembert : « C'est sur les doctrines philosophiques de M. de la Mennais, je le vois bien, que la querelle publique (entre l'épiscopat et lui) recommencera, et je crains qu'elle ne complique bien les affaires. *Il faudra qu'un jour je t'expose mes sentiments sur cette philosophie.* » L'improbation est déjà transparente.

ami, ne savent pas tout ce que j'ai renfermé au fond de mon cœur; combien de mois (et plus que des mois) *j'ai vu d'avance tout ce qui se préparait, sans pouvoir le faire comprendre, ni à M. de la Mennais, ni à un seul de ses amis*; combien j'ai été offensé par un homme que j'avais si cordialement servi; avec quelle dureté il m'a repoussé dès qu'il a senti un commencement de résistance; combien peu je lui devais au fond (pas même une pensée!). Et pourtant avec quelle gradation lente et douloureuse je me suis séparé de lui! Du 22 novembre 1831, jour où nous sommes partis pour Rome, jusqu'au 20 mai 1834, jour où j'ai publié mes *Considérations*, je n'ai cessé de lutter, de me taire, de me retenir, de dévorer mes larmes. Et cela parce qu'un homme voulait se perdre gratuitement, sans cause, sans ombre de raison, se jeter (et avec lui tous les siens) dans un abîme sans fond, à corps perdu, sans considérer qu'il ne tenait qu'à lui d'avoir plus de gloire et d'autorité que jamais. Quand j'allai à Munich, avec cent écus empruntés, ce n'était pas pour le joindre, mais pour éviter de le revoir à Paris, pour me séparer par la fuite sans être obligé de dire une parole, un silence même, contre lui. Quand je retournai à la Chênaie, en septembre 1832, ce n'était pas avec foi en lui, mais pour lui conserver un ami dans la disgrâce. Quand j'en sortis, c'est parce qu'il trahissait chaque jour sa parole donnée. Et, tout mon avenir détruit *et détruit par lui*, j'arrivai en plein hiver à Paris, avec un habit d'été, sans avoir plus de cinq francs dans ma poche [1]. » Voilà

[1] Lettre à M. Foisset, 12 février 1838.

ce que Lacordaire aurait pu répondre à ses détracteurs.

Du reste, il était dans le vrai. La racine du mal, la racine logique des erreurs de M. de la Mennais était bien où Lacordaire la voyait : dans son système de philosophie, dans cette étrange conception de l'infaillibilité du genre humain posée comme la source unique de la certitude, comme le seul titre légitime d'autorité. C'était, comme on l'a remarqué [1], la souveraineté du nombre, appliquée, non plus seulement à la politique, mais à la Religion et à tout le domaine des idées. Si le genre humain était infaillible, l'Église perdait manifestement toute autorité le jour où elle cessait d'être l'écho du genre humain. Et Lacordaire n'était-il pas écrasant de vérité quand il appelait le genre humain une église sans prêtres, sans pape et sans Bible, une autorité sans organe, un temple vide, si ce n'est de ruines? Qui décidera, demandait-il, que telle doctrine est de tradition orale universelle, que telle autre n'en est pas? Qui rassemblera les témoignages épars? Qui interrogera tous les temps et tous les lieux? Qui écoutera, qui traduira leurs réponses? Évidemment ce sera la raison de chaque homme, le sens privé de chaque homme. « Chacun de nous, errant dans ce cercle sans limites, se fait centre de l'humanité, salue ses propres pensées du nom d'universelles. Et, s'il veut, en effet, vérifier leur universalité, il se traîne toujours soi-même avec soi dans ses recherches; il crie, et sa voix, frappant les espaces indéterminés qui l'entourent, ne lui rapporte qu'un écho de sa

[1] M. Nettement et, plus tard, M. Guizot.

propre intelligence ; ou, si d'autres voix lui répondent, il prend le chœur lointain de quelques esprits pour la parole universelle. Chaque homme donc reste libre, par une interprétation protestante, de tourner le genre humain contre l'Église, d'invoquer contre l'autorité de l'Église l'autorité infaillible du genre humain. » C'est là ce que Lacordaire appelait à bon droit le plus vaste protestantisme qui eût encore paru. Et avec quelle sagacité tout à fait supérieure il ajoutait ceci : « J'avertis l'Église qu'une guerre se prépare et se fait déjà contre Elle au nom de l'Humanité [1]. »

Il en était ainsi, mais personne alors ne le voyait. Et l'eût-on vu, l'on n'eût pas concédé à Lacordaire le droit de le dire, eu égard aux relations éclatantes qu'il avait eues, si récemment encore, avec M. de la Mennais. Un homme qui sera peu connu de l'avenir, mais qui eût laissé derrière lui un long sillon de lumière s'il eût été capable de méthode, un homme qui a dispersé sur tous les chemins les trésors d'une vaste érudition au service d'une très-haute intelligence, le baron d'Eckstein, se fit l'interprète du sentiment public. Il reprocha à Lacordaire de battre sa nourrice et de se donner la discipline sur les épaules de son maître, au moment où tout le monde jetait la pierre à ce dernier ; il lui dit qu'il était trop jeune, qu'il était léger, irréfléchi, qu'il immolait la raison à la Religion ; il lui accorda toutefois qu'il n'était pas *de la sacristie*, un de ces noms injurieux que les partis sont si habiles à inventer pour rendre odieux

[1] *Considérations sur le système philosophique*. Conclusion.

leurs antagonistes, mais qu'un adversaire loyal ne profère jamais.

La réponse de Lacordaire est belle. « Vous ignorez complétement, dit-il au baron, la nature de mes rapports avec M. de la Mennais. Il ne fut, en réalité, ni mon père ni mon maître. Sur les dix années qui viennent de s'écouler, il y en a eu six pendant lesquelles je repoussai les sollicitations multipliées qu'on me fit en son nom de m'attacher à lui ; il y en eut une pendant laquelle je le servis avec dévouement ; il y en eut une autre où je luttai douloureusement contre la nécessité de me séparer de lui ; et le reste s'est achevé dans cette séparation. Voilà, monsieur, mon histoire tout entière, puisque vous me forcez de la dire. Ma nourrice, dans l'ordre spirituel, ce fut l'Église ; mon père, ce fut Jésus-Christ. Je les ai préférés à un homme, parce qu'un chrétien ne s'engage jamais que sauf la fidélité qu'il leur doit. Je n'ai pas voulu élever une école à la place de celle de M. de la Mennais, mais rentrer dans l'école universelle. On n'est jamais trop jeune pour cela, monsieur. Mon livre est une supplication et non une injure ; mais, fût-il une aggression, ce ne serait certes pas l'aggression du fort contre le faible, mais du faible contre le fort. Vous êtes trop clairvoyant, monsieur, pour ne pas juger la situation telle qu'elle est ; jamais M. de la Mennais ne fut plus puissant qu'aujourd'hui. La pensée fondamentale de mon livre n'est pas non plus, comme vous le dites, « l'abnégation complète de la raison humaine, » mais absolument tout le contraire, et je me donnerai la peine de vous le démontrer quand vous aurez pris vous-même la peine d'établir votre asser-

tion. Dieu sait si j'ai eu tort de voir des intérêts du premier ordre où vous n'avez vu qu'une querelle de sacristie. Et, à ce propos, je veux repousser un éloge qu'il vous plaît de m'adresser comme une concession. Vous croyez que je suis du sacerdoce et non *de la sacristie*. Vous vous trompez, monsieur, je suis *de la sacristie;* je tiens à tous les noms que la malice ou la légèreté créent successivement contre l'Église. Du reste, le temps décidera lequel de nous, dans cette affaire, fut un homme *léger* ou *irréfléchi*[1]. »

D'Eckstein essaya de répliquer; mais il ne fut point heureux. Avant même d'ailleurs que sa réplique pût parvenir à Lacordaire (alors en Allemagne), l'Encyclique du 7 juillet 1834 avait fermé la lice. Elle condamnait les *Paroles d'un Croyant* comme anarchiques et subversives de la doctrine catholique sur la soumission due aux Puissances, comme détournant de leur sens vrai les paroles de Dieu et forgeant pour les peuples un évangile nouveau. L'Encyclique réprouvait aussi le système de philosophie de M. de la Mennais, comme une doctrine vaine, futile, inconsistante, dénuée de l'approbation de l'Église, incapable de servir d'appui à la vérité. C'était là une éclatante consécration de la thèse qui venait d'être soutenue par Lacordaire; et l'école mennaisienne, frappée déjà dans sa politique, mais debout jusque-là comme école de philosophie, se trouvait ruinée désormais de fond en comble.

La plupart de ses disciples l'avaient quittée: Lacor-

[1] *Univers religieux*, 22 juin 1834.

daire, comme on l'a vu, dès 1832 ; l'abbé Combalot et l'abbé Guéranger, au mois d'août 1833 ; MM. Gerbet, de Salinis et de Coux, la veille de la publication des *Paroles*. Qu'advenait-il de M. de Montalembert?

C'était, avec Lacordaire, le plus libéral des membres de l'école. Né d'une mère anglaise, élevé en Angleterre sur les genoux de son aïeul maternel, il avait, dès son enfance, respiré l'air d'un pays libre et l'amour de la liberté pour elle-même. Rentré en France avec son père, qui rapportait d'Angleterre les mêmes principes politiques, il avait rencontré, au faubourg Saint-Germain, le courant contraire, et il avait lutté contre, de toute l'énergie de son âme ; à douze ans, il faisait jurer à son jeune frère de rester fidèle à la Charte. Il avait porté ses opinions en Suède, où son père représenta la France comme ambassadeur ; en Irlande, où Charles de Montalembert fut présenté à O'Connell au lendemain de l'émancipation politique des Catholiques. Sous le souffle des mêmes opinions, il était entré dans l'*Avenir* à vingt ans.

Fasciné par M. de la Mennais, qui le caressait et le tutoyait comme un fils, il adopta d'enthousiasme, et sans les discuter, toutes ses vues sur le mode de l'alliance entre la Religion et la liberté. Il avait, malgré Lacordaire, persévéré dans cette voie décevante, confirmé dans ses illusions, hélas ! par le cardinal Micara, le P. Ventura, le P. Olivieri et les autres amis romains de M. de la Mennais. On pressent qu'après la rupture de Lacordaire avec le Maître, le cœur de M. de Montalembert se trouva plus partagé et son esprit plus combattu que jamais.

D'une part, il se faisait un point d'honneur de défendre M. de la Mennais contre Lacordaire, et, dans ses lettres avec ce dernier, il disputait le terrain pied à pied, sans que rien presque trahît l'ébranlement intérieur que lui causaient les incomparables exhortations de son ami. D'autre part, il se faisait un devoir de répéter, souvent mot à mot, à M. de la Mennais, mais comme venant de lui, tous les arguments de Lacordaire; les réponses de la Chênaie, que j'ai sous les yeux, en sont l'irrécusable témoignage. M. de Montalembert n'était pas rebelle à l'Encyclique; ainsi qu'il l'a dit, il n'était qu'hésitant et troublé. Il savait bien d'ailleurs, que, le jour où il aurait fait acte d'adhésion pure et simple aux doctrines de l'acte pontifical, il perdrait toute action sur le solitaire de la Chênaie, et il frémissait à la pensée de voir s'éteindre la mèche qui fumait encore. Au contraire, tant qu'il n'aurait pas fait sa soumission absolue, son dévouement filial au Maître, l'éclatant mépris du jeune Pair à l'endroit de la politique du jour, sa passion pour la cause de la Pologne, lui conservaient assurément une certaine prise sur l'esprit de M. de la Mennais. C'est ainsi qu'il avait obtenu de lui, au mois de juillet 1833, non-seulement de ne point publier les *Paroles d'un Croyant*, mais la promesse d'une inaction complète[1]. Exilé volontaire en Allemagne, pour se soustraire dans une certaine mesure aux difficultés d'une situation aussi complexe, M. de Montalembert ne s'était point lassé de prêcher à M. de la Mennais la retraite, le silence, la soumission, la renonciation à toute

[1] Lettre de M. de Montalembert à Lacordaire, 6 décembre 1833.

pensée d'agir en dehors de l'Église, à ce point que l'homme de révolte lui avait écrit : « C'est bien pour toi que le pape est Dieu[1]. »

Mais enfin il persistait en même temps à ne pas souscrire la formule d'adhésion illimitée à l'Encyclique signée par M. de la Mennais le 11 décembre 1833, et cette persistance navrait Lacordaire. Jamais âme ne fut aimée avec la passion qui possédait Henri pour l'âme de M. de Montalembert. Cette passion et cette situation lui inspirèrent une suite de lettres d'une éloquence telle, que je ne crois pas qu'il en existe dans la langue des hommes un second exemple.

Avec une sincérité qui l'honore à jamais, M. de Montalembert a raconté lui-même ce moment de la vie de son ami : laissons-le parler :

« Parmi les âmes « sincèrement trompées » et profondément troublées par l'empire de ce fatal génie de M. de la Mennais, il y en avait une que Lacordaire aimait par-dessus toutes, et qui s'obstinait, après toutes les autres, dans une fidélité désintéressée, moins peut-être à la personne de l'apôtre déchu qu'à la grande idée qui semblait ensevelie dans sa chute. Du milieu de ses luttes et de ses contradictions personnelles, c'était sur cette âme qu'il reportait l'ardeur suprême de son zèle, la plus pure et la plus violente passion de son cœur. C'était pour elle qu'il dépensait, à l'insu du monde entier, les plus riches trésors de son éloquence : *Vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam.* Que ne m'est-il donné de tout dire et de

[1] Lettre du 1er janvier 1834.

citer les lettres nombreuses qui, pendant près de trois années entières, poursuivirent cette tâche ingrate! Un jour, peut-être, quand tous les témoins et tous les acteurs de cette lutte auront disparu comme lui, ces lettres tomberont-elles entre des mains qui y puiseront de quoi écrire dans l'histoire de cette glorieuse vie une page qui n'en sera pas la moins touchante. Je viens de les relire, après tant d'années écoulées, avec une émotion que nulle parole ne peut rendre. Je ne sais si son génie et sa bonté ont jamais jeté un plus pur éclat que dans cette lutte obscure et opiniâtre pour le salut d'une âme aimée. Avec le vain espoir de me dérober aux douleurs et aux orages d'un conflit trop cruel, je m'étais réfugié en Allemagne, où j'étais poursuivi par les appels de M. de la Mennais. Tout en se croyant obligé, comme prêtre, de signer des formulaires, l'infortuné répondait à mes craintes, à mes filiales représentations, en me félicitant de l'indépendance que je possédais comme laïque ; il m'exhortait à la maintenir à tout prix. « Cette parole, m'écrivait-il, qui autrefois « remua le monde, ne remuera pas aujourd'hui une école « de petits garçons. » Mais les mêmes courriers qui m'apportaient ces lettres empoisonnées, m'en apportaient d'autres bien plus nombreuses, où le vrai prêtre, où le véritable ami rétablissait les droits de la vérité en me montrant les sommets toujours accessibles de la lumière et de la paix. Il vint même de sa personne me chercher et me prêcher auprès du tombeau de sainte Élisabeth. Avant comme après ce trop court voyage, il revenait sans cesse

[1] Lettre du 5 août 1834.

à la charge avec une inépuisable énergie, avec une indomptable persévérance. Sacrifié, méconnu, repoussé, il n'en prodiguait pas moins des avertissements toujours infructueux, des prédictions toujours vérifiées; mais avec quelle raison, quelle spirituelle et touchante éloquence, quel charmant mélange de sévérité et d'humble affection, quelles salutaires alternatives d'impitoyable franchise et d'irrésistible douceur! Non, la plus tendre des providences n'aurait pu faire plus ou mieux. Après avoir assis la vérité dans son austère et inviolable majesté, il la parait de toutes les fleurs de sa poésie, et, usant tour à tour de la supplication et du raisonnement, il entremêlait à des arguments sans réplique le cri d'un cœur sans pareil dans son fraternel et infatigable dévouement. Qu'on en juge par cette page prise entre cent autres du même ton :

« L'Église ne te dit pas : *Vois!* Ce pouvoir ne lui « appartient pas. Elle te dit : *Crois!* Elle te dit, à vingt-« trois ans, attaché que tu es à certaines pensées, ce « qu'elle te disait à ta première communion : Reçois le « Dieu caché et incompréhensible; abaisse ta raison de-« vant celle de Dieu et devant l'Église qui est son or-« gane. Eh! pourquoi l'Église nous a-t-elle été donnée, « sinon pour nous ramener à la vérité quand nous pre-« nons l'erreur pour elle? Tu t'étonnes de ce que le « Saint-Père exige de M. de la Mennais... Certes, il est « plus dur de se soumettre quand on s'est prononcé de-« vant les hommes que lorsque tout se passe entre le « cœur et Dieu. C'est là l'épreuve particulière réservée « aux grands talents. Les plus grands hommes de « l'Église ont eu à briser leur vie en deux, et, dans un

« ordre inférieur, toute conversion n'est que cela... —
« Écoute cette voix trop dédaignée, car qui t'avertira,
« si ce n'est moi? Qui t'aimera assez pour te traiter
« sans pitié? Qui mettra le feu dans tes plaies, si ce
« n'est celui qui les baise avec tant d'amour, et qui voudrait en sucer le poison au péril de sa vie? »

« Je n'étais pas rebelle, comme on pourrait le croire d'après ces ardentes remontrances. Je n'étais qu'hésitant et troublé. Pendant que je résistais opiniâtrément aux pressantes sollicitations de Lacordaire, j'invoquais auprès de M. de la Mennais la fidélité de mon dévouement, le plus obstiné de tous ceux qu'il avait suscités, pour obtenir de lui la patience et le silence. Mais j'en voulais à mon ami d'avoir suivi une autre voie, plus publique et plus décisive. Je lui reprochais témérairement l'oubli apparent des aspirations libérales dont le souffle nous avait tous deux enflammés. Quand je cédai, enfin, ce ne fut que lentement, comme à regret, et non sans avoir navré ce cœur généreux. Cette lutte avait trop duré. J'en parle avec confusion, avec remords, car je ne lui rendis pas alors toute la justice qu'il méritait. J'expie cette faute en l'avouant, et je fais de cet aveu un hommage à la grande âme qui a maintenant trouvé le juge qu'elle invoquait avec une si légitime confiance. C'est alors, c'est ainsi que j'ai pu plonger dans les derniers replis de cette âme un regard d'abord distrait, irrité, mais depuis et aujourd'hui baigné des larmes d'une reconnaissance immortelle. C'est d'elle que j'ai appris à comprendre et à vénérer le seul pouvoir devant lequel on grandit en s'inclinant. Captif de l'erreur et de l'orgueil, j'ai été racheté par celui qui m'apparut

alors l'idéal du prêtre, tel qu'il l'a lui-même défini : « Fort « comme le diamant, et plus tendre qu'une mère [1]. »

La grâce de Dieu a ses moments dont les hommes n'ont pas le secret. Lacordaire désespérait de persuader son ami ; il avait depuis deux mois cessé toutes ses instances, quand, désespérant de son côté de M. de la Mennais, M. de Montalembert, par un mouvement tout spontané, le 8 décembre 1834, souscrivit à Pise sa soumission aux deux Encycliques, et transmit cet acte au cardinal Pacca. Lacordaire en fut transporté et M. de la Mennais en poussa un cri, cri poignant de surprise et de douleur.

Vingt-deux mois après (octobre 1836), ce dernier publiait le livre de l'apostasie, les *Affaires de Rome*, et tout était consommé. Ce qu'on vient de lire est la réfutation péremptoire de ce livre, par les lettres mêmes de l'auteur. On l'a dit, l'apostasie de la Mennais est le suicide d'âme le plus éclatant peut-être qu'on rencontre dans l'histoire [2]. Mais c'est aussi le seul, l'unique exemple d'un homme qui, ayant en lui toute l'étoffe du plus redoutable hérésiarque, n'a pas même réussi à détacher du centre de l'unité le moindre des acolytes [3]. D'autres ont voulu voir dans la Mennais un prophète dépaysé, mais un prophète; l'avenir, pensent-ils, ne le reniera pas [4]. Je le conteste. Rien n'a manqué plus à la Mennais que la clairvoyance. Trente années durant, il a prédit comme imminent un cataclysme qui n'est jamais venu. Il a fait

[1] *Le P. Lacordaire*, par le comte DE MONTALEMBERT, p. 76-80.
[2] NETTEMENT, *Histoire de la littérature sous le gouvernement de juillet*.
[3] *Le P. Lacordaire*, par le comte DE MONTALEMBERT, p. 76.
[4] SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, I, 40.

vingt autres prophéties qu'on ne peut relire sans hausser les épaules. Et quand bien même le monde chrétien devrait, comme le monde romain, s'abîmer un jour dans la démocratie universelle, en quoi la Mennais, au jugement de la postérité, dépasserait-il, comme penseur, le commun niveau des socialistes de notre âge? Il ne leur est supérieur que par le style; mais, quelque grand écrivain qu'il soit, il ne sera toujours, hélas! comme démocrate, qu'un diseur de lieux communs éloquent [1].

[1] V. sur la Mennais le jugement définitif de Lacordaire; à Mme Swetchine, 31 mars 1854. — NOTICE, ch. III et ch. XI. — Voir surtout aux *Pièces justificatives*, N° 14.

CHAPITRE VII

CONFÉRENCES AU COLLÉGE STANISLAS

La vie intime de Lacordaire en 1833. — Premiers essais de prédication : il discerne sa vraie vocation oratoire. — Paris à la fin de 1833. Saint-Simoniens. Reaction morale : la Société de Saint-Vincent-de-Paul; besoin d'une rénovation de la chaire catholique; démarche de la jeunesse des écoles auprès de Mgr de Quélen. — M. l'abbé Buquet prie Lacordaire de donner des conférences au collége Stanislas. — L'Archevêque institue les conférences de Notre-Dame de Paris. — Succès de Lacordaire, opposition qu'il rencontre : la chaire du collége Stanislas lui est fermée.

Tant que l'astre de la Chênaie n'a point eu disparu tout à fait de notre horizon, il a tout dominé de son éclat, et Lacordaire lui-même ne nous a occupé qu'autant qu'il se mouvait dans cette puissante .orbite. Il est temps de revenir exclusivement désormais à celui qui avait « mis l'Église avant tout dans sa conduite comme dans son cœur, » à celui qui, le premier et longtemps le seul, avait vu clair dans le présent et dans l'avenir de M. de la Mennais, à celui qui, dès le mois d'avril 1832, avait écrit cette prophétique parole : « Il n'y a rien d'assez triste dans le langage pour dire ce qui adviendra de lui. »

Pendant que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* descendait si rapidement, de cercle en cercle, à ce point de l'abîme dont il avait dit avec le Sage : *Impius, cum in profundum venerit*, CONTEMNIT [1], — quelle était la vie intime de l'abbé Lacordaire à peine échappé de la Chênaie?

Nous le retrouvons, comme en 1828, dans sa rue étroite et tortueuse du pays latin[2], au pied de la montagne Sainte-Geneviève, étudiant beaucoup saint Augustin, qu'il appelait le saint Thomas des premiers siècles de l'Église[3], se réveillant et se rassérénant chaque jour davantage, comme l'a écrit M. de Montalembert, dans la prière, dans le travail, dans la solitude, dans une vie toute sacerdotale, grave, simple, pauvre, ignorée, vraiment cachée en Dieu. Il s'y attachait et se défendait contre tout appel. C'est ainsi que, par deux fois (décembre 1833 et décembre 1835), il déclina la direction du journal l'*Univers*. « Je n'ai pas voulu, écrivait-il, rentrer dans la carrière du journalisme. J'ai fait mon temps de service, quoique court, et j'ai reçu assez de blessures pour être réputé invalide [4]. »

On a parlé, à cette occasion, du goût de Lacordaire pour la solitude, et l'on a dit vrai, mais il faut s'entendre. La solitude, dont il fut toujours épris, ce n'était pas l'isolement, c'était seulement la vie reti-

[1] « L'impie, quand il est descendu au plus profond de l'abîme, MÉPRISE. » C'est l'épigraphe de l'*Essai*.

[2] Rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont, n° 6.

[3] Lettre à M. Lorain, 1er juillet 1833.

[4] A M. Lorain, 24 février 1834.

rée et recueillie. La cellule de l'anachorète aurait été lourde à cette âme qui avait tant besoin de se répandre. On connaît sa lettre du 10 novembre 1823 à un jeune membre du barreau de Paris, pour le convier, « à une amitié *de tous les jours*, à cette douce bienveillance que tout homme a besoin de recevoir et de rendre [1]. » L'amitié *de tous les jours* n'étant pas venue, il avait recherché les douceurs de l'intimité dans la vie commune avec un autre, avec un jeune Dijonnais, de la Société d'Études, comme lui avocat stagiaire à Paris [2]. Entré au séminaire, il prit dans sa chambre, toujours par le même besoin, le jeune frère de ce dernier [3]. En 1833, au couvent de la Visitation, il associa plus étroitement encore à sa vie, M. Chéruel [4], pour lequel il n'eut bientôt plus de secrets. C'est l'un des traits saillants, bien que l'un des moins connus, de la biographie d'Henri Lacordaire qu'avant de se faire moine, il ne put jamais se passer de la vie à deux. Cette âme plus tendre qu'on ne l'a su et qui nous est si bien révélée aujourd'hui par ses lettres intimes, refoulée par les circonstances dès le collége, avait là, de trop bonne heure, contracté l'habitude de se concentrer en elle-même. Habitude périlleuse, car, si Dieu n'y met la main, elle tourne l'homme à l'amer, effet naturel de tout ce qui se concentre. Mais Lacordaire n'en éprouvait que davantage le besoin de se donner, et même de s'épancher à

[1] V. cette lettre dans l'ouvrage du R. P. Chocarne, I, 39.
[2] M. Hippolyte Régnier.
[3] M. Joseph Régnier.
[4] Depuis vicaire général de M. Gerbet, à Perpignan, aujourd'hui curé de Saint-Honoré, à Paris.

ses heures. La contradiction n'est qu'apparente, bien qu'elle ait été rarement comprise.

Une lettre qu'il écrivait à l'époque même de sa vie où nous sommes parvenus, à 32 ans, montre à nu l'intérieur de son âme dans les dix orageuses années qui ont suivi sa conversion.

« Depuis dix ans que ma vie tout entière a été soudainement changée par ma consécration à l'état ecclésiastique. je n'ai pas eu un seul moment de fixité et de repos intérieur, *si ce n'est dans la conscience inébranlable de ma vocation*. Sauf cela, mon esprit a été plein de troubles, de changement, d'erreurs, de doutes; je m'enfantais laborieusement moi-même au Christianisme, sans conseiller, sans guide, n'ayant pas même un confesseur qui eût de l'influence sur mon âme et qui me servît à autre chose qu'à me donner l'absolution de mes péchés. Au séminaire, nul homme, entre les directeurs, ne m'inspirait, par son esprit, la confiance qui subjugue. Hommes bons et vertueux, je leur paraissais un cheval indompté, et ils me paraissaient, eux, incapables de me mettre les rênes au cou. Ceux de mes condisciples que j'aimais pour leurs manières et leur cœur étaient des jeunes gens plus jeunes que moi, avec qui je causais librement, mais qui respectaient trop mon ascendant pour m'être autre chose que des consolateurs dociles et aimables. Hors du séminaire, je n'avais personne, qu'un confesseur qui m'avait vu peu de temps avant mon entrée au séminaire, M. Boudot[1], et un autre vicaire général, M. Borderies, que je

[1] Vicaire général de Paris, né à Châtillon-sur-Seine.

connaissais encore moins, et qu'avait repoussé quelque peu cet air qui indiquait chez moi que je ne demandais pas de protecteur. M. Gerbet, homme obscur, enveloppé, ne m'attirait point par lui-même, et son école, malgré ses avances, m'était suspecte ou antipathique à cause de son absolutisme farouche. Cette situation du plus profond isolement, *joint à mes habitudes d'esprit solitaires et déjà invétérées*, eut deux résultats : une lutte effroyable à l'intérieur et une horreur invincible à me communiquer. Plus la lutte était effrayante, plus la communication me devenait odieuse. Plus aussi je m'échappais à la manière des volcans. Une douceur vraie surnageait pourtant au-dessus de mes orages. Le sentiment invincible de ma vocation me donnait le courage d'avancer. Mais que de projets sur le chemin! Que de questions résolues tantôt dans un sens et tantôt dans un autre! J'ai été sur le point d'être jésuite, sur le point de m'établir en Pologne, sur le point d'aller en Amérique (sais-je tout ce que j'ai pensé et tout ce que j'ai voulu?). Il y a en moi quelque chose d'énergique et de soudain. Et toutefois il y a aussi un fond de raison froide, persévérante, qui navigue en moi tout au travers de mes tempêtes, et qui enfin m'a mené au port avec la grâce de Dieu. Si j'eusse trouvé, il y a dix ans, un homme qui m'eût aimé et qui eût voulu être mon guide, hélas! Dieu sait si je l'eusse accepté avec joie! Et que de maux il m'eût épargnés! Mais je ne l'ai pas eu. Peut-être fallait-il que je fusse brisé. Dieu m'a envoyé sur ma route une main de fer, une main plus forte que la mienne et qui m'a presque broyé. Peut-être était-

ce le seul remède dont je fusse capable : Dieu, qui sait tout, le sait. Voilà mon histoire, l'histoire de ma taciturnité [1]. »

On comprend mieux maintenant la sincérité de ces paroles : « Je sens avec joie la solitude se faire autour de moi ; c'est mon élément, ma vie [2]... On ne fait rien qu'avec la solitude : c'est mon grand axiome. Le cœur perd, même quand il ne se donne pas, à se verser trop souvent en présence des étrangers ; c'est comme une fleur portée dehors [3]... Un homme se fait en dedans de lui et non en dehors [4]. »

Néanmoins, ajoute M. de Montalembert, un certain instinct de l'avenir qui lui était réservé se faisait jour de temps à autre dans son âme, comme un éclair dans la nuit. Ainsi, tout en vivant solitaire et dans l'étude, il songeait à écrire un livre, et en même temps il se préparait à la prédication; deux choses, disait-il, sans lesquelles sa vie ne serait pas complète. Le livre qu'il rêvait s'offrait à sa pensée sous un titre un peu juvénile encore : « De l'Église et du Monde au dix-neuvième siècle. » Mais il n'était pas pressé : il n'espérait pas que ce livre fût prêt et publié avant dix ans, soit parce qu'il ne se sentait pas assez mûri, soit parce qu'il pensait avoir besoin de tout ce temps pour effacer bien des préventions, soit enfin parce qu'il croyait devoir y parler de choses auxquelles il avait pris une part plus ou

[1] A M. Foisset, 15 août 1834.
[2] A M. de Montalembert, 8 septembre 1833.
[3] A M. de Montalembert, 15 février 1834
[4] A M. de Montalembert, 25 août 1835.

moins directe, et qu'il n'était pas convenable qu'il le fît trop tôt [1].

C'est encore là un trait bien caractéristique de la physionomie de Lacordaire : tout passionné qu'il fût, il savait être patient. « Un homme, écrivait-il, a toujours son heure ; il suffit qu'il l'attende et qu'il ne fasse rien contre la Providence [2]. »

L'heure allait se lever pour lui.

En quittant la Chênaie, sa première parole avait été celle-ci : « Je ne sais pas encore bien ce que je ferai de mon temps ; peut-être me mettrai-je à travailler pour la jeunesse catholique et à *leur* préparer des conférences [3]. »

Vraisemblablement il ne s'agissait, dans sa pensée, que de conférences séculières, dans le genre de celles qu'avaient commencées, à Paris, M. Gerbet sur la philosophie et M. de Coux sur l'économie politique.

Bientôt pourtant il voulut essayer s'il était né pour la

[1] A M. Lorain, 16 fevrier 1833.

Dans la première lettre de Lacordaire à Mme Swetchine (13 décembre 1833), on lit :

« Je vais continuer, comme nous en sommes convenus, les chapitres *uniquement* relatifs *à la philosophie*, et je mettrai une note au bas du cahier que vous avez, afin que, s'il arrivait un accident, on ne crût pas que j'*eusse* continué cet ouvrage dans les mêmes intentions qu'auparavant. »

Je ne doute pas que le cahier en question ne fût le premier cahier du livre : « *De l'Église au dix-neuvième siècle.* » Peut-être était-ce ce qui est devenu le chapitre préliminaire des *Considérations sur le système*, avec cette différence que le manuscrit primitif entrait apparemment, sur l'école de la Chênaie et sur le voyage de Rome, dans des explications personnelles, que Lacordaire dut supprimer lorsqu'il apprit, le 12 décembre 1833, que, la veille, M. de la Mennais s'était soumis sans réserve à l'Encyclique.

[2] A M. de Montalembert, 30 juin 1833.

[3] A M. Lorain, 18 décembre 1832.

prédication et à quel genre de prédication il était propre. « J'ai prêché, mandait-il à un ami, dans un collége avec succès, et dans une paroisse de manière à être bien mécontent de moi [1]. »

Le collége était le collége Stanislas, institution fondée sous l'Empire par un homme d'une grande habileté pédagogique, l'abbé Liautard, pour y recueillir et y élever l'élite de la jeunesse catholique de France.

La paroisse était Saint-Roch, cette même église où, dix-neuf ans plus tard, écrit M. de Montalembert, devaient retentir les derniers et foudroyants accents de sa voix à Paris. Le sermon de Lacordaire était écrit. Il échoua complétement. Chacun sortit en se disant : *Ce ne sera jamais un prédicateur.*

Lui-même le crut : « Il m'est évident que je n'ai ni assez de force physique, ni assez de flexibilité dans l'esprit, ni assez de compréhension du monde, où j'ai toujours vécu et vivrai toujours solitaire, enfin *rien assez* de ce qu'il faut pour être un prédicateur dans la force du terme [2]. C'est la seconde fois que j'éprouve combien mon genre d'esprit est peu sympathique avec une assemblée ordinaire de fidèles. Ma voix d'ailleurs n'est pas assez forte pour une église et je me ruinerais la poitrine en peu de temps [3]. »

Mais, en même temps, il avait le pressentiment très-net de sa vraie vocation sacerdotale et oratoire : « La jeunesse est plus mon fait ; toutes les fois que j'ai eu occa-

[1] A M. Lorain, 6 mai 1833.
[2] A M. de Montalembert, 30 juin 1833.
[3] A M. Lorain, 6 mai 1833.

sion de lui parler dans nos chapelles de collége, j'y ai produit quelque bien [1]. Je puis un jour être appelé à une œuvre que réclame la jeunesse et qui lui soit uniquement consacrée [2]. Si je puis utiliser ma parole pour l'Église, ce serait uniquement dans le genre apologétique, c'est-à-dire dans cette forme où l'on rassemble les beautés, les grandeurs, l'histoire et la polémique religieuse, pour agrandir le Christianisme dans les esprits et y engendrer la foi [3]. » Comment mieux définir d'avance l'apostolat tout spécial auquel il était appelé d'en haut?

Aussi bien la moisson était proche.

Le mouvement d'idées que la paix et la Charte de 1814 avaient créé, s'était communiqué de bonne heure, on l'a déjà pu voir, à la jeunesse catholique. Le *Correspondant*, que nous retrouverons plus tard, était issu de ce mouvement, qui allait produire, dans cette année même (1833), une œuvre admirable, la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Sur cette filiation, il n'y a pas de méprise possible. La lutte des doctrines avait naturellement suscité, de part et d'autre, des efforts contraires : le *Correspondant*, catholique toujours et de plus légitimiste dans l'origine, était la contre-partie du *Globe* de la Restauration, qui était déiste et révolutionnaire; la Société de Saint-Vincent-de-Paul, nous le montrerons, fut, à son tour, une réponse directe à un défi du Saint-Simonisme. Du reste, je n'ai plus rien à apprendre à personne sur l'élan d'intelligence qui emportait alors la jeunesse catholique; les lettres

[1] A M. Lorain, 6 mai 1833.
[2] A M. de Montalembert, 30 juin 1833.
[3] A M. de Montalembert, 19 août 1833.

d'Ozanam, à cette date, en sont un témoignage aussi incomparable qu'irrécusable.

Mais ce qu'on ne savait pas avant la publication de ces lettres, c'est que, dès les premiers jours de juin 1833, Ozanam, ému d'un vif désir de voir contre-balancer, par un grand enseignement catholique, les mauvais effets des leçons de Jouffroy et des autres cours de la Sorbonne rationaliste, se présenta chez M. de Quélen. Il était accompagné du jeune de Montazet, petit-neveu de l'archevêque de Lyon de ce nom, et il apportait une pétition couverte de cent signatures. Le prélat les reçut avec bonté, leur donna des espérances et les congédia en les embrassant avec effusion.

L'impulsion était donnée, la pensée d'Ozanam fit son chemin. Elle enflamma la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui venait de naître (mai 1833). « Un homme droit, sincère, étranger à tout esprit de parti, » M. l'abbé Buquet [1], alors préfet des études du collége Stanislas, s'empara de cette idée, et, plein du souvenir de l'effet produit par une ou deux prédications de Lacordaire sur les élèves de son établissement, il vint proposer à celui-ci de leur donner une suite de conférences religieuses. Lacordaire accepta sans hésiter. C'était une action bien restreinte que celle-là ; mais enfin ce n'était plus l'isolement, c'était l'action. C'était un premier pas fait au dehors, en plein air ; la mise aux arrêts était levée. A Stanislas, Lacordaire, par cela seul qu'il parlait à des jeunes gens, se

[1] Depuis vicaire général de l'archevêque de Paris, puis évêque de Parium.

sentait chez lui, maître de son terrain, s'habituant à la parole, *qui n'était encore chez lui qu'un instinct* [1].

La première de ces conférences eut lieu le dimanche 19 janvier 1834 : il ne s'y trouva que les élèves et quelques amis de la maison ; il n'y avait que cent places libres. Le dimanche suivant, les auditeurs du dehors furent beaucoup plus nombreux. A la troisième conférence, il fallut renvoyer la plus grande partie des élèves pour donner place à une multitude d'hôtes imprévus. Lacordaire écrivait à M. de Montalembert, alors en Allemagne : « Mes conférences vont bien, *c'est un germe qui pousse.* » Au mois de mars, il y avait six cents auditeurs. En avril, on dut agrandir la chapelle par la construction d'une tribune. L'accent convaincu de l'orateur, dit M. Nettement, sa parole hardie et inspirée, la nouveauté de cette éloquence, devinrent un attrait pour les auditeurs les plus divers. Les hommes les plus éminents dans les assemblées politiques, le barreau, les lettres, accoururent bientôt à ces conférences. Dans cette petite chapelle d'enfants on vit un jour réunis MM. de Chateaubriand, Berryer, Lamartine, Odilon-Barrot, Victor Hugo. On racontait que M. Berryer, arrivé trop tard, avait été obligé de se faire apporter une échelle et de pénétrer dans la chapelle par une fenêtre. Au sein de notre époque sceptique, chacun voulait entendre le catholicisme s'affirmer par la bouche de cet enfant du siècle, qui, dans une langue contemporaine de son auditoire, trouvait le chemin des esprits et des cœurs,

[1] A M. de Montalembert, 20 janvier 1834.

tout simplement en laissant librement parler ses sentiments et ses pensées [1].

A Stanislas, Lacordaire improvisa toujours. Il avait senti qu'il n'avait action sur les âmes que par là, et il renonça dès lors à rien prononcer d'écrit [2].

Rien de neuf dans les sujets de ces premières conférences. Dieu, la création, l'origine du mal, le péché originel, la promesse de la réparation, le genre humain, le peuple juif, les prophéties, l'Incarnation, en voilà le plan. Combien de fois la chaire chrétienne n'avait-elle pas abordé tous ces thèmes, aussi anciens que le Christianisme?

Qu'allait-on donc chercher dans l'étroite chapelle du collége Stanislas? On allait y chercher la parole vivante, une parole qui fût *l'homme même;* une parole spontanée, soudaine, palpitante, jaillissant de l'âme et allant à l'âme; parole pleine d'imprévu, de saillies, d'élan, toute de flamme, ardente, impétueuse, étincelante, émouvante surtout au delà de toute idée; une voix parfois déchirée et déchirante, qui faisait vibrer à un point qu'on ne saurait dire toutes les fibres de la nature humaine.

C'était là une grande nouveauté dans la chaire, telle que Bourdaloue et Massillon l'avaient faite.

Après eux, en effet, la parole sacerdotale n'avait été qu'un simple écho, fixé par écrit, de la tradition, écho plus ou moins puissant, plus ou moins affaibli, mais presque entièment impersonnel, tant il était pleinement assujetti

[1] *Histoire de la littérature sous le gouvernement de juillet.*
[2] Lettre à M. Lorain, 2 mai 1834.

au rhythme classique et consacré. Cette parole demeurait grave et noble, mais d'une gravité comme d'une noblesse de convention, qui, sans doute, n'éteignait pas tout à fait l'originalité individuelle, mais qui la resserrait, on ne saurait le nier, en d'assez étroites limites. L'homme disparaissait trop dans le prêtre. L'émotion assurément restait permise au prédicateur, mais une émotion circonspecte et réglée jusqu'au scrupule. Aussi, dans la chaire ainsi conçue, l'art avait-il fini par supplanter la nature, et la rhétorique usurpait-elle de plus en plus la place de l'éloquence. On avait des sermons judicieux, corrects, d'un style châtié, d'une chaleur moyenne, parfaitement irréprochables, mais non moins parfaitement inefficaces. Ils satisfaisaient plus ou moins les âmes pieuses, ils n'attiraient point les brebis éloignées du bercail. Seuls, les prédicateurs des missions, par des instructions plus véhémentes et plus familières, par des allocutions moins uniformément coulées dans le moule convenu, obtenaient encore des conversions véritables. Mais les missionnaires, s'ils n'évangélisaient pas sans quelque succès la province, n'avaient sur Paris aucune prise : le peuple des hommes de lettres eût dédaigné leurs argumentations comme banales et surannées.

Rien de pareil aux conférences de Stanislas. Elles ne ressemblaient à rien de ce qu'on avait entendu. Toute forme conventionnelle avait disparu : plus de texte en tête du discours sacré, plus de divisions, presque plus de citations des Pères et des Docteurs. Le moule ancien de la prédication volait en éclats; on se sentait en plein dix-neuvième siècle. Jamais orateur sacré ne fut plus complé-

tement de son temps; tout en Lacordaire, les défauts comme les qualités, était exclusivement de notre époque. Certes, le prédicateur aurait eu horreur d'innover dans la doctrine. Je dirai plus : ses études à Saint-Sulpice, ses récentes lectures de saint Augustin, tranchons le mot, je ne sais quel instinct naturel d'orthodoxie (qui l'avait sauvé à Rome et qui ne l'abandonna jamais), le préservaient beaucoup plus qu'on ne l'a cru contre les erreurs involontaires de l'esprit. Mais enfin, la parole improvisée a ses périls, et, trop entraîné vers l'ingénieux par la pente de son esprit, Lacordaire, je le reconnais, se laissa plus d'une fois aller à donner à la vérité les apparences du paradoxe. Parfois même, peut-être, il parut, comme il l'a dit lui-même, toucher de près à la témérité de la pensée par celle du langage.

Aussi la contradiction ne se fit point attendre. Mais elle fut sans intelligence, sans équité, sans mesure. En veut-on la preuve ? Lacordaire avait parlé devant des prêtres, tous on ne saurait moins prévenus en faveur des idées nouvelles, par exemple, devant M. l'abbé Augé, supérieur de Stanislas, ancien docteur de Sorbonne et vicaire général de Paris ; aucun d'eux n'avait remarqué dans ses conférences le plus léger manque d'orthodoxie. Si quelques mots peut-être avaient paru d'une langue un peu trop moderne, ils passaient couverts et comme étouffés par le reste. Néanmoins, l'esprit de routine se scandalisait. L'esprit de parti poussait des cris, cabalait, dénonçait, à l'archevêché, au Vatican, à la police. Solitaire, occupé, confiant en Dieu et dans l'avenir, Lacordaire demeurait calme et supérieur aux tracasseries qui lui étaient suscitées ;

un seul jour, il s'en montra ému[1]. Toutefois cette épreuve n'était pas de nature à diminuer les fâcheuses impressions que la réaction organisée contre l'*Avenir* lui avait déjà précédemment laissées à l'endroit des légitimistes. Elles marquaient ainsi de plus en plus dans ses souvenirs.

L'Archevêque pourtant, quelque fidèle qu'il fût à la cause vaincue, l'Archevêque si peu favorable de sa nature au genre de prédication de Lacordaire pris en soi, l'Archevêque le soutint d'abord. Ce sera l'immortel honneur de sa mémoire. Rome, de son côté, répondit que, tant que l'Ordinaire ne sévirait point, il n'y avait rien à faire. Il paraît que la police fut moins confiante[2]. Un jour, M. de Quélen manda Lacordaire et lui montra une lettre officielle qu'il avait reçue à son sujet. Il lui dépeignit à ce propos l'embarras de sa situation vis-à-vis du gouvernement nouveau, qu'il devait ménager d'autant plus, ayant à traiter avec lui tous les jours, que ce gouvernement avait plus de peine à lui pardonner de ne point paraître aux Tuileries. Sans donner d'ordres à Lacordaire, il lui fit donc prendre le parti de clore spontanément ses conférences. Ce dernier écrivit au Prélat, pour lui annoncer cette résolution, une lettre mesurée, mais ferme[3], et il prit

[1] V. l'éloquente lettre de Lacordaire à M. de Quélen, du 21 mars 1834. — *Pièces justificatives*, N° 15.

[2] Je dis *la police* et non *le Gouvernement*. M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, de qui Lacordaire obtint un peu plus tard une audience, lui affirma que jamais le Gouvernement n'avait conçu d'ombrage des conférences de Stanislas, et que lui, en particulier, les voyait avec le plus grand plaisir. (Lacordaire à Mme Swetchine, 8 décembre 1834.)

[3] 14 avril 1834. (V. aux *Pièces justificatives*, N° 16.)

La lettre finit par ces paroles :

« Ne connaissant ni mes fautes, ni mes adversaires, ni ce qu'on veut de

congé de son auditoire le 13 avril 1834, second dimanche après Pâques.

On voit que les conférences de Stanislas avaient duré trois mois. Ce n'était qu'une expérience, mais elle fut décisive.

On va le comprendre.

Six jours avant que, sans dessein préconçu et par l'effet d'un appel qu'il n'avait pas recherché, Lacordaire ouvrit ses conférences dans la chapelle du collége Stanislas, Ozanam et deux de ses amis [1] apportaient à l'archevêque de Paris une pétition nouvelle de la jeunesse des écoles, couverte cette fois de deux cents signatures. C'était le 13 janvier 1834 [2]. Les trois étudiants, avec une respectueuse candeur, exposèrent à M. de Quélen le désir d'un enseignement qui sortît du *ton ordinaire des sermons*, où les questions qui préoccupaient alors les esprits seraient discutées et résolues, où la Religion serait étudiée dans ses rapports avec la société, où l'on répondrait, indirectement au moins, aux principales publications rationalistes de France et d'Allemagne. Ils allèrent plus loin : avec la confiance que donne la jeunesse, il prononcèrent deux noms, celui de Lacordaire, qui leur était connu par l'*Avenir*, et celui de M. Bautain, contemporain de

moi, je me tais en enfant de l'Église ; je me fie à Dieu qui discerne le fond des cœurs et qui soutient ceux qui n'ont d'autre appui sur la terre qu'une conscience droite. »

[1] M. Lallier, aujourd'hui président du tribunal de Sens, et M. Lamache, professeur à l'École de droit de Strasbourg.

[2] Et non le *13 février*, comme on l'a imprimé par erreur. L'*Univers*, du 14 janvier, que j'ai sous les yeux, ne permet pas le doute sur ce point.

Jouffroy à l'École normale, longtemps le disciple préféré de M. Cousin, puis professeur de philosophie à Strasbourg avec un grand éclat, puis en dernier lieu ramené par l'étude à la foi catholique et devenu prêtre de Jésus-Christ. Mais les choix de l'Archevêque étaient arrêtés. Sans vouloir s'en expliquer davantage, il dit à ces jeunes gens qu'il allait tenter un essai et qu'il espérait les contenter.

Le lendemain, l'*Univers* rendait compte de cette visite. Désolés d'une telle indiscrétion, Ozanam et M. Lallier se rendirent à l'instant chez l'Archevêque, qui, prenant leurs deux têtes dans ses bras, les embrassa paternellement, puis les conduisit à la porte d'un salon, en leur disant qu'ils trouveraient là les prédicateurs auxquels il avait confié l'enseignement qu'ils demandaient; il les engagea à s'entendre avec eux et à leur exposer ce qu'ils désiraient pendant qu'il allait déjeuner [1].

Ce que désiraient ces jeunes gens, ce n'était pas le genre de prédication en honneur à l'Archevêché. C'était encore moins le plan d'apologétique conçu par M. de Quélen. On ne fut pas d'accord du tout sur les questions à traiter, et bientôt la discussion devint si vive, qu'on ne s'entendit plus.

Pour n'avoir rien à se reprocher, les étudiants tentèrent un suprême effort : dans l'extrême candeur de leur zèle et de leur âge, ils adressèrent à l'Archevêque un mémoire rédigé par Ozanam [2], sorte de programme des

[1] Voir les noms ci-après, p. 304, note.

[2] La note insérée dans les *Lettres* d'Ozanam énonce à tort que ce Mémoire fut remis à Monseigneur dès la première visite des étudiants.

questions que la jeunesse catholique désirait ouïr traiter dans la chaire de Notre-Dame. Mais le siége de M. de Quélen était fait.

Il y avait là un malentendu qui dure encore et qui veut être expliqué.

Élève de M. Emery, M. de Quélen avait présent à l'esprit, plus que personne, l'exemple d'enseignement apologétique de la Religion donné à Saint-Sulpice par M. Frayssinous au commencement de ce siècle ; il savait combien le succès avait justifié l'à-propos de cette tentative. Le 14 mai 1807, Portalis écrivait à l'Empereur : « Le nombre des auditeurs de M. Frayssinous est prodigieux. Il y a à chaque conférence quatre mille jeunes gens de diverses écoles. On y voit, à côté de cette jeunesse, des savants, des hommes de lettres, des fonctionnaires publics, des professeurs et des hommes de toutes les classes un peu distinguées par leur éducation et par leurs lumières. » Cet exemple pesa d'un grand poids sur la résolution du Prélat ; mais, en décidant la réouverture de conférences apologétiques, cela décida aussi de la direction première qui leur fut donnée. Formé, sous l'Empire, à l'école des derniers représentants de l'Église de France du dix-huitième siècle, fidèle héritier de leur timidité d'intelligence, M. de Quélen n'entrevoyait rien au delà de l'horizon de M. Frayssinous ; il ne songea donc qu'à reprendre scrupuleusement ses traces respectées. C'est le malheur des temps où toute une société a disparu tout à coup dans un abîme, que *les demeurants d'un autre âge*, comme Chateaubriand les a nommés, soient radicalement impuissants à comprendre les temps nouveaux. M. de

Quélen n'était point encore un vieillard (il avait alors cinquante-six ans) ; mais, par ses traditions de famille, par son éducation de gentilhomme et de prêtre, par sa trempe d'esprit, par toutes ses relations, c'était dans toute la force du terme un homme du passé ; il ne lui fut donc pas donné de sentir qu'à tous ceux qui étaient jeunes, il fallait un mode d'évangélisation pleinement nouveau.

« Esprit clair et sensé, écrivain correct, orateur par la majesté du port et des traits, M. Frayssinous, a dit excellemment Lacordaire, avait ouvert une route neuve, il y avait marché honorablement ; mais il s'était borné au vestibule du temple et il n'avait pas pénétré dans les profondeurs du dogme chrétien. *Un autre siècle d'ailleurs nous séparait du sien.* M. Frayssinous avait parlé, sous le despotisme, qui n'avait même pu supporter longtemps son exquise prudence ; nous avions à parler sous la liberté. Il était, par son âge et ses traditions, une vénérable image de l'ancien clergé français ; nous étions, par le nôtre, l'image d'une génération ardente, passionnée, et demandant à l'Église cette jeunesse de formes et d'idées qui ne fut jamais incompatible avec son immuable antiquité [1]. »

Tout était renouvelé : non-seulement la politique, mais la philosophie, l'histoire, la littérature. A la place de Condillac et de Cabanis régnaient M. Cousin et ses disciples. A la place de l'abbé Millot et d'Anquetil, nous avions Augustin Thierry et M. Guizot. La Harpe et Delille étaient loin ; Chateaubriand éclipsait tout de ses rayons de soleil couchant, et c'était l'heure

[1] NOTICE.

où l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* allait publier les *Paroles d'un Croyant*. Eh bien! c'est dans cette situation des esprits que M. de Quélen annonça l'œuvre nouvelle par un mandement de carême en deux points, sur la pénitence et sur la foi, absolument comme il aurait pu l'écrire pour le cardinal de Périgord en 1817. Rien d'ému, rien de senti, rien d'actuel, rien qui répondît à l'impatiente ardeur des âmes jeunes. L'Archevêque ne prononçait pas même le mot de *Conférences :* il annonçait « une station quadragésimale sur les vérités fondamentales de la Religion. » Entre Ozanam et lui, il y avait la distance de 1804 à 1834. Du reste, le Prélat avait résolu de paraître lui-même dans la chaire de Notre-Dame, pour ouvrir plus solennellement cette station, le premier dimanche de carême, et d'y faire monter ensuite successivement à sa place sept prédicateurs [1], qui parleraient sous sa présidence sur les sujets qu'il leur aurait indiqués. L'illusion qu'il se faisait était complète.

La coopération de Lacordaire n'avait pas été demandée. Sondé seulement, mais d'une façon indirecte, à cet égard, il avait décliné toute participation à des conférences ainsi conçues, « ne voulant pas se jeter dans ce labyrinthe, où il pressentait qu'il serait très-difficile de s'entendre et d'être entendu [2]. »

L'Archevêque, ainsi qu'il se l'était proposé, ouvrit en personne les conférences de Notre-Dame, au milieu d'un auditoire d'hommes assez considérable, le 16 février

[1] MM. Dupanloup, Pététot, Jammes, Aunat, Veyssière, d'Assance et Thibault, mort évêque de Montpellier.

[2] A M. de Montalembert, 20 janvier 1834.

1834, il parla assez bien et fort épiscopalement, surtout à la fin [1]. Ce jour-là même, Lacordaire prêchait à Stanislas sa cinquième conférence. « C'était donc sur deux points à la fois que le sillon se rouvrait. Personne d'avance n'avait songé à ce concours entre les deux esprits, entre les deux œuvres ; mais on ne tarda pas à se demander à qui resteraient l'empire et la moisson [2]. »

On ne se le demanda pas longtemps. Malgré le talent incontesté des prédicateurs de Notre-Dame, la nouveauté leur faisait défaut. Leur enseignement ne sortit jamais du *ton ordinaire des sermons*. M. de Quélen, à cette date, n'eût point approuvé qu'ils s'en départissent un seul instant. C'était donc toujours le moule ancien. C'étaient des discours écrits et appris par cœur, sur des thèmes connus, sans un seul aperçu vraiment inattendu. Comment l'eussent-ils emporté sur l'éclatante et toujours si neuve improvisation de Lacordaire ?

Les jeunes gens n'hésitèrent point dans leur choix. La jeunesse catholique donna le branle. Ozanam en était le chef reconnu, le chef aimé, *princeps Juventutis*, et nul n'admirait plus que lui les conférences de Stanislas. Il n'eut pas de peine à y entraîner les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, véritable chevalerie d'études et de charité, dont il était l'âme, et dont il avait fait, dès les premiers jours, le plus vivant foyer de la flamme catholique.

On sait comment cette Société était née. Du tumulte

[1] A M. de Montalembert, 17 février 1834.
[2] NOTICE.

et de la mêlée des doctrines qui se disputaient la France au lendemain de la révolution de 1830, était sortie une école de réorganisation sociale, qui se posait comme une religion nouvelle, la religion de l'avenir. Elle avait pris le nom d'un utopiste qui venait de mourir et qu'elle reconnaissait comme son patriarche : elle s'appelait la religion de Saint-Simon. Les premières prédications de cette école eurent un retentissement considérable. L'une de ses thèses principales était de glorifier le Catholicisme dans le passé, mais de proclamer son impuissance et sa déchéance dans le présent. C'est pour réfuter par un fait vivant cette proclamation d'impuissance, que huit jeunes étudiants catholiques s'unirent dans la pensée de former (ce qui ne s'était pas encore vu dans l'Église) une association toute laïque, vouée à la visite, au soulagement et à l'*évangélisation* des pauvres ; ils placèrent cette association sous le patronage du nom vénéré de saint Vincent de Paul. Aucun d'eux certes n'avait prévu que ce grain de senevé deviendrait un grand arbre, le noyau d'une immense famille, dont la France resterait le centre, mais qui devait se répandre dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Amérique.

Je ne sors pas de mon sujet ; car c'est le jeune enthousiasme des premiers membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui commença, en 1834, le succès des conférences de Stanislas. Le suffrage d'hommes tels que Chateaubriand et M. Berryer, en y mettant le sceau, couronna d'une auréole véritable le front de Lacordaire.

Celui-ci néanmoins s'était retiré, poursuivi par l'accusation d'avoir prêché des doctrines empreintes de l'esprit

de révolution et d'anarchie. Ce devait être longtemps, comme il l'a dit, l'arme de ses adversaires, et, même à l'heure où j'écris, elle n'est pas entièrement brisée encore dans leurs mains. M. de Quélen pourtant ne lui avait fait aucun reproche; mais, quand Lacordaire lui demanda, au mois d'octobre 1834, l'autorisation expresse de reprendre ses conférences, le caractère irrésolu du Prélat fut mis à une rude épreuve. Il était d'autant plus malheureux d'opposer un refus à Lacordaire, que celui-ci, pour ne pas quitter Paris, avait décliné l'offre d'une chaire à l'université de Louvain [1].

Ce qui s'ensuivit veut être raconté avec étendue; car cela peint le temps et les hommes. Pas un développement, pas un détail qui n'ait son intérêt et son importance.

On pressait beaucoup Lacordaire de reprendre ses conférences, et il le désirait lui-même. Il était frappé de l'élan que lui avait donné son expérience de l'hiver précédent. « Il faut, disait-il, qu'un enthousiasme mène l'homme et le prêtre aussi; j'admire combien le contact de l'intelligence avec un auditoire agrandit l'imagination et toutes les facultés. » Il songeait donc à reprendre ses conférences, du 15 novembre au 15 avril, soit à Stanislas, soit dans une paroisse, à Saint-Jacques, par exemple, ou à Saint-Séverin, dont les curés lui avaient fait des offres.

La première fois qu'il en entretint l'Archevêque, le Prélat s'en tint à lui exprimer le désir qu'il ne parlât point durant le carême, « non que je sois jaloux du talent,

[1] Lettre à M. de Montalembert, 17 avril 1834.

ajouta-t-il, mais je crois qu'il vaut mieux éviter des comparaisons rivales. » Lacordaire y consentit sur-le-champ, sans la moindre peine. M. de Quélen alors demanda quelque temps pour réfléchir.

En ce qui touchait l'Archevêque, le moment était peu favorable : il venait de recevoir une sorte de dénonciation faite à toute l'Église par M. de Trévern, évêque de Strasbourg, contre l'enseignement d'un prêtre d'un mérite supérieur, mais hors des sentiers battus, M. Bautain. C'était un cri solennel d'alarme contre l'esprit de nouveauté au sein de l'Église.

Huit jours après, Lacordaire revint : l'Archevêque ne lui exposa que des craintes ; il allégua la division des esprits, la possibilité d'une fâcheuse intervention du Gouvernement. Lacordaire se défendit avec avantage. En témoignage de l'orthodoxie de ses conférences, il invoquait le jugement de tous les prêtres du collége Stanislas. Or, si l'orthodoxie était sauve, qu'importait la division des esprits ? Quelle œuvre, depuis l'origine du Christianisme, ne les avait pas divisés ? Quant à l'objection politique, Lacordaire offrit de ne rien faire sans s'être assuré des dispositions du Gouvernement à l'endroit de ses prédications. Comme il avait fait son sacrifice d'avance, il était dans le plus grand calme et parlait avec une sorte d'indifférence, quoique en disant toutes ses raisons. Il essaya de faire comprendre à l'Archevêque quel péril la Religion courait à ces obstacles qu'on apportait aux meilleures œuvres, sous prétexte que le temps était malheureux, et qu'il fallait (voici qui était caractéristique) *éviter de donner du mouvement aux esprits*, toujours

prêts à s'entre-choquer. M. de Quélen fut embarrassé ; il se hâta de congédier son interlocuteur en ces termes : « Je ne vous ôte point la parole, je ne le puis pas ; voyez, examinez, consultez. » Le jeune prédicateur emporta de l'entretien cette impression que les conférences de Stanislas inquiétaient évidemment l'Archevêque, mais que, nul tort positif ne pouvant être imputé au conférencier, l'autorité ecclésiastique le laisserait libre de continuer son œuvre.

Il s'en alla toutefois bien résolu à ne pas monter en chaire, et les deux ou trois amis qu'il consulta pensèrent comme lui d'abord. Mais bientôt la réflexion les fit changer de sentiment. « Si vous aviez un ordre, lui dirent-ils, évidemment vous devriez vous taire, en laissant la responsabilité de votre silence à qui de droit. Mais vous n'avez pas d'ordre, on ne vous en donnera pas, on ne veut pas vous en donner. Or, tant qu'on est libre, il faut aller en avant. *Si vous cessez cette année, c'est à jamais ; vous donnez contre vous une force que vous ne soulèverez plus*. Par un hasard providentiel, de nouveaux grands vicaires viennent d'être nommés, MM. Carbon, Carrière, Affre, Jammes, tous jeunes, pouvant aller vous entendre, au lieu que, l'an dernier, il n'y avait au conseil archiépiscopal que des vieillards. Demandez expressément à l'Archevêque d'en envoyer officiellement quelques-uns ; vous mettez par là au pied du mur la calomnie. Enfin, il est une considération puisée dans l'ordre surnaturel, qui tranche toute difficulté : vous avez la conscience du bien que vous opérez dans un moment où vous seul pouvez l'opérer de cette manière : vous êtes donc tenu de le faire,

à moins que l'autorité ne vous interdise expressément de vous en mêler [1]. »

Lacordaire était bien perplexe. Humainement, il eût préféré à tout sa tranquillité. Aucun orgueil ne le poussait à reparaître devant son auditoire; il ne sentait en lui qu'une grande compassion pour cette jeunesse avide de doctrine religieuse, et il ne pouvait se résoudre à abandonner tant d'âmes, auxquelles nul ne donnait leur pain. Dans cette extrémité, il ne savait à qui demander la volonté de Dieu. Il n'avait jamais mieux senti quel grand malheur était pour lui l'absence de madame Swetchine, partie pour Saint-Pétersbourg, où elle allait solliciter la révocation de l'ordre qui rappelait son mari en Russie. Fallait-il être prudent, sauf à être faible? Fallait-il se confier à la Providence, sauf à être brisé? Telle était la question. Et la solution ne pouvait en être ajournée, car ajourner la reprise des conférences, c'était y renoncer pour cette année et détruire l'espérance des années suivantes; c'était donner à penser à tous que l'Archevêque ne laissait pas Lacordaire libre de remonter en chaire. Devait-il accepter cette situation compromettante, puisque l'Archevêque ne le lui imposait pas?

Deux semaines s'étaient écoulées à peine qu'un homme d'une grande vertu et d'un grand talent, mais extrêmement prévenu contre Lacordaire, M. Rauzan, ancien supérieur des missionnaires de France, déclara à M. l'abbé Buquet, préfet des études à Stanislas, que les conférences de ce collége ne seraient point reprises, et qu'il le savait

[1] A Mme Swetchine, 14 octobre 1834.

de la propre bouche de Monseigneur. On le voit, la situation de M. de Quélen commençait à devenir fausse, et celle de Lacordaire ne l'était pas moins. M. de Quélen ne voulait assumer sur lui la responsabilité ni de la parole de Lacordaire, ni de son silence. Ce dernier, sans cesse interpellé par ses anciens auditeurs sur la reprise de ses conférences, avait affirmé (et il en avait le droit) que l'Archevêque ne lui retirait point la parole; mais voilà qu'un prêtre de la plus haute autorité affirmait, de son côté, presque de la part de M. de Quélen, tout le contraire.

C'est là ce qui explique la lettre qui fut adressée au Prélat par Lacordaire le 31 octobre 1834. On y sent partout l'accent d'une âme droite et fière, blessée à juste titre, il faut le dire, par des défiances injustifiables. Certes, Lacordaire était allé très-loin dans certains articles de l'*Avenir*, c'était incontestable et incontesté. Mais enfin, n'avait-il pas donné depuis à l'orthodoxie les gages les plus éclatants? Était-il avéré, oui ou non, qu'il avait quitté M. de la Mennais dès le 15 mars 1832? Était-il avéré, oui ou non, qu'il avait écrit sa rétractation du 13 décembre 1833? Était-il avéré, oui ou non, qu'il avait achevé de brûler ses vaisseaux en publiant ses *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais?* Tenir tout cela pour non avenu, quelle justice! Une soumission si prompte, si complète, d'une sincérité si bien prouvée d'ailleurs par toute la conduite de Lacordaire, depuis son départ de la Chênaie, ne méritait-elle pas d'être encouragée, comme l'avait été celle de tous les dissidents lorsqu'ils avaient manifesté un désir vrai de se rallier à l'Église?

J'exprime sur ce point la pensée d'un homme dont l'autorité ne peut être ni récusée ni infirmée. M. Affre (j'en citerais un autre, si j'en connaissais un moins suspect de *mennaisianisme*, moins exempt de témérité d'esprit et de tendances républicaines) s'en explique ainsi dans ses Mémoires :

« Peu de temps avant que je ne connusse l'abbé Lacordaire, il avait donné, dans la chapelle du collége Stanislas, une suite de conférences qui avaient excité parmi les jeunes gens le plus vif enthousiasme. Malheureusement elles produisirent l'effet opposé sur *quelques* auditeurs, inquiets, non sans raison, de tout ce qu'il y a d'extraordinaire et de hasardé dans le fond des idées, de hardi ou de téméraire dans certaines expressions. Si ceux qui se plaignaient avaient été à l'abri de tout soupçon de rivalité, leur zèle contre le jeune conférencier eût été probablement moins ardent; mais on les accusait, à tort sans doute, de se venger du peu d'intérêt qu'ils avaient excité, en essayant de fermer la bouche à un émule qui avait reçu un accueil plein d'enthousiasme.

« Je venais de lire l'écrit dans lequel l'abbé Lacordaire avait consigné une rétractation qui me parut pleine de candeur. J'admirais son talent, et, sans m'en dissimuler les défauts, je crus y trouver les traits qui décèlent *une grande âme* et les dons d'une intelligence privilégiée. Je crus donc devoir plaider sa cause sans me dissimuler les inconvénients d'une improvisation sur les matières qu'il traitait. Je pensais que ces inconvénients perdraient une grande partie de leur gravité *à raison du caractère si droit et si franc* de l'abbé Lacordaire. Il est, en effet,

on ne peut plus éloigné de l'esprit de secte et très-disposé à écouter les conseils de ceux qui s'intéressent à lui. Je pouvais, par conséquent, espérer que, si une assertion inexacte lui échappait, ce ne serait pas une erreur *volontaire*, encore moins une erreur *opiniâtre*, et qu'elle ne ferait jamais la matière d'un débat, mais qu'elle disparaîtrait avec l'improvisation qui l'avait produite.

« Je parlai donc en sa faveur à l'Archevêque. Je fis remarquer combien les temps étaient différents; que, si nous avions à regretter de n'avoir plus comme autrefois une Sorbonne toujours prête à frapper une proposition malsonnante, *nous n'avions pas non plus de personnes disposées à abuser, en s'en emparant, de celles qui pouvaient échapper à M. Lacordaire;* qu'on pouvait craindre, au contraire, que cet ecclésiastique ne devînt, sans le vouloir, un prétexte pour la jeunesse chrétienne de se plaindre du premier pasteur, de se séparer de lui, tandis que la conduite de M. Lacordaire, depuis deux ans, faisait espérer une grande docilité, c'est-à-dire la disposition la plus opposée au caractère des novateurs[1]. »

Ces réflexions de M. Affre étaient sans réplique, et ce fut le tort de M. de Quélen de ne point s'y être rendu sur-le-champ.

Ainsi que Lacordaire le faisait observer, le 31 octobre, il ne s'agissait plus, comme au mois d'avril 1834, d'une cessation provisoire de son enseignement, mais de la question de savoir si cet enseignement subsisterait ou serait définitivement supprimé. On ne pouvait empêcher que la question

[1] *Histoire de monseigneur Affre*, par M. l'abbé CASTAN, pp. 72, 74.

ne fût ainsi posée pour le public. Cela dit, Lacordaire discutait et réfutait avec une grande supériorité, il faut le reconnaître, toutes les objections faites contre la reprise de ses conférences : l'excentricité de son langage, l'intention de détruire les prédications de Notre-Dame, le reproche de *républicanisme*, les inquiétudes qu'on prêtait au Gouvernement sur ce point, l'inculpation de diviser les esprits. Ces griefs écartés, le prédicateur déclarait sans détour que, s'il était libre, il reprendrait ses conférences, parce que c'était l'unique ministère auquel il fût propre, et qu'en y renonçant, il renoncerait à toute action sacerdotale. « Je suis un homme spécial, écrivait-il avec une franchise entière, je n'ai qu'un seul don, et si je ne m'en sers pas, je suis réduit au néant comme prêtre. » Il ajoutait à bon droit que sa réputation tout entière dépendait de la reprise de ses conférences, qu'on attendait cela pour savoir si l'Église, par l'organe de son évêque, le croyait sincère ou si elle ne le croyait pas. « Je demande à l'Église, disait-il avec dignité, je demande à l'Église, dans la personne de mon évêque, qu'elle m'accorde confiance, qu'elle rende honneur à mon sacerdoce. Si elle ne le veut pas, poursuivait-il avec une fierté mêlée de quelque amertume, j'aurai à me consulter. J'ai trente-deux ans accomplis. Si je fusse resté dans le monde, je serais à même, à cet âge, de me faire respecter quand je traiterais de moi et des autres ; il n'est pas juste que, pour avoir sacrifié ma vie à l'Église, je sois le jouet des plus basses intrigues, le jouet du mauvais vouloir d'un parti qui ne me pardonne point de ne pas lui dévouer mon existence et ma consécration sacerdotale. Monseigneur, je vous demande

justice; je revendique le seul bien du prêtre, le seul honneur du prêtre, la liberté de prêcher Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il soit établi que je manque à l'orthodoxie, qui est la première de toutes les choses, la chose à laquelle, Dieu aidant, je ne manquerai jamais, du moins avec opiniâtreté[1]. »

Sans doute, il y avait de l'homme, il y avait du laïque dans ce langage. Mais, bien qu'il vînt de donner prise sur lui par l'explosion d'une sensibilité peut-être un peu trop humaine, bien qu'il se fût ainsi donné quelques torts dans la forme, — après tout et au fond, Lacordaire était dans le vrai. Il était blessé à bon droit de ce qui lui arrivait. L'attitude qu'il prenait là, vis-à-vis de son supérieur, n'était pas dans les mœurs, il faut le dire, insuffisamment viriles de notre époque; mais on en trouverait certes plus d'un exemple dans les premiers siècles et au Moyen Age, chez des hommes que l'Église n'en a pas moins placés sur ses autels. Si la Religion catholique est une grande école de respect, c'est aussi une grande école de sincérité, et, par conséquent, de légitime liberté dans le langage. M. de Quélen, néanmoins, était loin d'être accoutumé, de la part de ses prêtres, à cette vivacité d'accent. Il en fut doublement contrarié. D'une part, après avoir compté terminer cette affaire d'une manière amiable et détournée, il se voyait contraint de répondre nettement oui ou non. D'autre part, il ne pouvait accepter un oubli aussi flagrant, à ses yeux, de la modestie sacerdotale. Il vit dans

[1] 31 octobre 1834. V. la lettre entière aux *Pièces justificatives*, N° 17.

la lettre de Lacordaire une *sommation*, ce furent ses termes, et rien ne pouvait blesser davantage le sentiment qu'il s'était fait de la révérence due à la dignité archiépiscopale. Il se contint néanmoins et il ne laissa échapper, je dois le dire, aucune expression qui ne fût pleine de mesure et de noblesse. C'est là qu'il retrouvait ses avantages naturels. « Je crois être dans mon diocèse, répondit-il, le juge non-seulement de la doctrine, mais encore de la méthode de l'enseignement religieux, de l'opportunité du mode selon les circonstances, de la direction à donner aux prêtres que je commets pour cet enseignement, — sans être obligé de libeller, à chaque réquisition qui me serait faite, la décision qu'il m'aurait semblé convenable de prendre à cet égard. Persuadé comme je le suis, après de longues et sérieuses réflexions, qu'il peut y avoir plus d'un inconvénient à ce que vos conférences soient reprises *à moins que vous ne les ayez soumises à une rédaction qui puisse elle-même soutenir un examen préalable*, je ne saurais, sans cette condition, consentir à ce que vous les recommenciez, ni me résoudre à vous donner la mission canonique. Les ecclésiastiques que j'avais choisis pour les conférences à la métropole pendant le carême n'ont pas reculé devant cette précaution, et Dieu les a bénis. »

L'exemple était spécieux, mais au fond peu concluant, car il était notoire que, précisément parce qu'ils étaient écrits et appris par cœur, les discours préparés pour la dernière station quadragésimale de la métropole avaient fort insuffisamment réussi. Mais, sur ce point, les plus élémentaires convenances interdisaient la réplique à Lacor-

daire. Il écrivit à M. de Quélen que, privé de la parole qu'il avait consacrée au service de Dieu, il devait songer à mettre à profit pour la Religion l'unique liberté qui lui restât, et qu'il ne voyait rien de mieux à faire que de publier par écrit ce qu'il s'était proposé d'enseigner de vive voix. « Je regrette, Monseigneur, ajoutait-il, que vous ayez jugé mon œuvre sans l'avoir connue. Après quelques jours d'amertume contre vous, j'ai pris le dessus ; je ne vous en reparlerai jamais. J'avais compté sur deux hommes : le premier, je l'ai quitté parce qu'il trahissait les espérances de tous ; le second me faillit, je ne compte plus que sur Dieu. »

Ces paroles étaient vives, trop vives sans doute. Faut-il s'en étonner? C'était le cri de la fidélité méconnue, le cri d'un homme enterré vivant pour unique récompense de ce qu'il avait fait pour l'Église. Il eût été plus grand, plus chrétien de souffrir en silence, qui le nie? Mais, quand l'autorité légitime s'est trompée, qui ne voudrait qu'elle fût avertie avec un tel accent qu'elle en vînt à regretter et à réparer l'erreur?

Comme il était aisé de le prévoir, M. de Quélen ne répondit point. Seulement, fort peu de jours après, M. l'abbé Dupanloup se présentait chez M. Dumont, professeur d'histoire à Paris, avec qui Lacordaire était lié. M. Dupanloup dit à M. Dumont que la volonté de l'Archevêque n'avait nullement été d'astreindre Lacordaire à une rédaction préalable de ses conférences, telle qu'il eût dû purement et simplement réciter ce qu'il aurait écrit, mais seulement d'avoir le plan général des discours et le plan particulier de chacun d'eux, de manière à pouvoir

suivre l'enchaînement des pensées du prédicateur dans l'exposition de la doctrine chrétienne.

Lacordaire s'empressa d'écrire au Prélat que, si telles étaient ses intentions, il déclarait sincèrement les avoir mal entendues, mais qu'il s'y conformerait avec joie. « J'ai refusé, ajoutait-il, d'écrire et de réciter mes conférences parce qu'il m'est impossible de prononcer ce que j'ai écrit sans perdre toute puissance oratoire. Parler et écrire sont deux facultés tout à fait séparées chez moi et qui ne peuvent s'exercer qu'à part l'une de l'autre. Mais j'ai si peu voulu me soustraire à la tutelle épiscopale qu'aucune de mes conférences ne devait être publiée avant d'avoir été vue par M. l'abbé Carrière ou par M. l'abbé Affre[1]. » Lacordaire s'engageait ensuite à soumettre par écrit et à laisser dans les mains de l'Archevêque, tous les jeudis, le plan de la conférence du dimanche suivant; en attendant, il mettait immédiatement sous les yeux de M. de Quélen la suite des sujets qu'il avait l'intention de traiter.

Il faut croire que, dans l'intervalle entre la communication faite par M. Dupanloup et le 24 novembre 1834, des suggestions ennemies étaient survenues et avaient triomphé du passager repentir de l'Archevèque; car il répondit malheureusement, le 2 décembre, qu'il n'avait chargé personne de parler en son nom et qu'il croyait devoir s'en tenir à sa lettre du 5 novembre, déclarant que Lacordaire ne l'avait pas du tout mal entendue d'abord.

M. Affre, qui avait fait tout ce qui était en lui pour

[1] 24 novembre 1834.

faire accepter la proposition de Lacordaire, reçut de M. de Quélen la tâche difficile d'adoucir le plus possible auprès de celui-ci le caractère de la mesure prise à son endroit. « Que dois-je dire à Monseigneur de votre part? » demanda le Grand Vicaire après avoir rempli sa mission. -- « Vous pouvez dire à Monseigneur, reprit Lacordaire, qu'à ne considérer que moi, je suis content de n'avoir plus à prêcher mes conférences; qu'il y aura pour moi plus de profit, plus de tranquillité, plus d'honneur à les écrire; — que je regrette pourtant de ne plus les prêcher, à cause de la jeunesse, qui en avait besoin, et à cause de l'Église de France elle-même, où s'accréditera le bruit, déjà répandu, que nul ne peut y avoir quelque talent sans être persécuté. M. l'Archevêque avait en moi un moyen simple et honorable de démentir ces fâcheuses impressions; il me sacrifie sans connaissance de cause. Mais, quoique je trouve de la faiblesse dans sa conduite, je ne conserve rien d'amer contre lui. » M. Affre eût désiré que Lacordaire témoignât quelque regret d'avoir écrit avec vivacité. L'invincible sincérité de ce dernier se refusait à cette déclaration. M. Affre n'insista pas[1].

J'ai tenu à tout dire sur ce douloureux incident : *Ne quid falsi dicere audeat Historia, ne quid veri non audeat*[2]. Encore une fois, il eût été plus parfait de la part de Lacordaire de ne point se plaindre, même à l'Archevêque. Mais M. de Quélen, quelque part qu'il soit équitable de faire aux circonstances atténuantes, M. de

[1] Lacordaire à Mme Swetchine, 8 décembre 1834.
[2] Cic., *de Oratore*, II, 15.

Quélen, en tout ce que nous venons de voir, ne nous paraît pas exempt de faiblesse ; car il avait cédé là, moins à ses préjugés personnels, quelque enracinés qu'ils fussent, qu'à la pression incessante de son entourage, et ce qui va suivre en donnera la preuve incontestable. Dans ce qu'il avait dit à M. Affre, Lacordaire avait donc parlé de tout cela comme en parlera l'Histoire. Car il est bon que l'Histoire parle de ces choses dans le passé pour les rendre, s'il se peut, plus rares dans l'avenir.

Du reste, à part l'émotion profonde mais légitime (on ne le saurait nier) qui perce dans les lettres de Lacordaire à son évêque, émotion qu'il eût été plus héroïquement chrétien sans doute d'étouffer tout à fait, la conduite du jeune prédicateur, durant toute cette épreuve, fut admirable.

En effet, madame Swetchine se trouvait à Saint-Pétersbourg; il était pleinement abandonné à lui-même. Eh bien! dans cet isolement et sous le coup d'une telle injustice, à part ce qu'il écrivit à l'Archevêque, il ne laissa échapper aucun murmure. J'ai sous les yeux toutes ses lettres à M. l'abbé Buquet durant toute cette crise : elles sont de tout point irréprochables. D'autres lettres écrites dans la plus secrète intimité rendent des sentiments de Lacordaire le même témoignage. Nulle trace d'une aigreur quelconque. « L'obéissance coûte, écrivait-il à M. de Montalembert, mais j'ai appris de l'expérience qu'elle est tôt ou tard récompensée et que Dieu seul sait ce qui nous convient [1]... La lumière vient à qui se soumet comme à

[1] 12 novembre 1834.

un homme qui ouvre les yeux [1]. » — Et à madame Swetchine, le 8 décembre : « Je suis aujourd'hui on ne peut plus calme et heureux. Je m'abandonne tout à fait à la Providence, qui jusqu'ici ne m'a pas manqué et a su mieux que moi ce qui m'était bon. Sous le rapport spirituel, cette résignation m'est utile devant Dieu. Peut-être même avais-je trop sévèrement jugé M. de la Mennais, et Dieu a-t-il voulu me faire sentir par ma propre expérience combien la soumission, quand elle nous intéresse directement, est une chose difficile. Sous le rapport humain, la persécution est toujours profitable à ceux qui la supportent dignement. Peut-être aussi n'eussé-je pu parvenir à m'asseoir par mes conférences parlées ; peut-être me fût-il toujours échappé quelques phrases sujettes à de mauvaises interprétations, au lieu qu'en écrivant, tout le monde appréciera ma doctrine et je n'en serai pas moins utile à l'Église. »

Lacordaire, en effet, s'était mis à écrire ses conférences de l'hiver précédent, et il avait traité avec un libraire pour la publication. Il n'en sentait pas moins profondément combien sa situation était difficile et précaire. Comme il l'a écrit plus tard [2], ses destinées tenaient à un fil. Si l'Archevêque eût persisté dans ses refus, la personne même de Lacordaire se trouvait *ipso facto* mise à l'*index*. Rien ne l'eût tiré de ce précipice. Ses protestations n'y pouvaient quoi que ce fût, puisque sa sincérité était suspecte. Jamais donc il n'avait été plus près de

[1] 24 décembre 1834.
[2] A Mme Swetchine, le 15 septembre 1835.

l'abîme, jamais plus proche d'une ruine complète. Il songeait à se retirer dans la maison de madame Swetchine, qui lui avait fait des ouvertures en ce sens. Mais Dieu avait d'autres vues sur lui.

CHAPITRE VIII

PREMIÈRES CONFÉRENCES A NOTRE-DAME

M. de Quélen offre soudainement à Lacordaire la chaire de Notre-Dame de Paris. — Difficultés de la situation; avantages propres à Lacordaire; dispositions intimes des esprits. — Sujet des conférences de 1835. — Caractère de ces conférences. — Genre d'éloquence du Prédicateur. — Résumé des conférences de 1835. — Fruits de ces conférences. — Elles sont controversées. — Attitude de l'Archevêque: Lacordaire fait chanoine honoraire de Paris. — Mort de sa mère. — Conférences de 1836. — Lacordaire se retire à Rome: motifs de cette résolution.

Au mois de janvier 1835, Lacordaire traversait le jardin du Luxembourg. « Je rencontrai, raconte-t-il lui-même, un ecclésiastique qui m'était assez connu; il m'arrêta et me dit: « Que faites-vous? Il faudrait aller « voir l'Archevêque et vous entendre avec lui. » A quelques pas de là, un autre prêtre, qui m'était beaucoup moins connu que le premier, m'arrêta pareillement: « Vous avez tort de ne point voir l'Archevêque; j'ai des « raisons de penser qu'il serait bien aise de s'entretenir « avec vous. » Cette double invitation me surprit, et, accoutumé que j'étais à un peu de superstition du côté de la Providence, je me dirigeai lentement près du couvent de Saint-Michel, non loin du Luxembourg, où l'Archevêque demeurait alors.

« Ce ne fut point la portière qui vint m'ouvrir, mais une religieuse de chœur, qui me voulait du bien, *parce que*, disait-elle, *tout le monde m'était opposé*. Monseigneur, selon ce qu'elle m'apprit, avait absolument défendu sa porte ; « mais, ajouta-t-elle, je vais le prévenir, et peut-« être vous recevra-t-il. » La réponse fut favorable.

« Je trouvai l'Archevêque qui se promenait dans sa chambre avec un air triste et préoccupé. Il ne me donna qu'un faible témoignage de bienvenue, et je me mis à marcher à ses côtés, sans qu'il proférât une parole. Après un assez long intervalle de silence, il s'arrêta tout court, me regarda d'un œil scrutateur et me dit : « J'ai dessein « de vous confier la chaire de Notre-Dame, l'accepteriez-« vous ? » Cette ouverture si brusque, dont le secret m'échappait complétement, ne me causa aucune ivresse. Je répondis que le temps était bien court pour me préparer, que le théâtre était bien solennel, et que, après avoir réussi devant un auditoire restreint, il était facile d'échouer devant une assemblée de quatre mille âmes. La conclusion fut que je demandai vingt-quatre heures pour réfléchir. Après avoir prié Dieu et consulté madame Swetchine, je répondis affirmativement [1].

« Que s'était-il donc passé ? M. l'abbé Liautard, ancien supérieur du collége Stanislas, et alors curé de Fontainebleau, avait, depuis quelques semaines, fait circuler

[1] Ici, la mémoire du Père lui a fait défaut. Mme Swetchine, alors, était à Saint-Pétersbourg, d'où elle ne fut de retour à Paris que le 4 mars 1835. (*Vie de Mme Swetchine*, par M. de Falloux, p. 381.)

Il y eut, de la part de Lacordaire, un peu plus d'hésitation qu'il ne l'indique ; mais ce sont là des minuties qui ne doivent point trouver place dans l'Histoire.

dans le clergé de Paris un mémoire manuscrit, où il inculpait vivement l'administration archiépiscopale[1]. Ce mémoire avait été porté à l'Archevêque le jour même de la scène que je viens de raconter, et il en achevait la lecture à l'heure où la Providence m'envoyait vers lui. Bien entendu que, dans cette pièce accusatrice, il était question des conférences de Stanislas, et que l'Archevêque y était taxé d'inintelligence et de faiblesse à propos de la conduite qu'il avait tenue à mon égard. J'ignore si jamais auparavant la pensée lui était venue de m'ouvrir la chaire de Notre-Dame; mais, quand il me vit arriver à l'heure même où il était tout ému du jugement porté sur son administration par un homme d'esprit, il est probable que cette coïncidence, presque merveilleuse tant elle était imprévue, le frappa comme un avertissement de Dieu, et qu'un éclair rapide, traversant son esprit, lui montra, dans mon élévation à la chaire métropolitaine des conférences, une éclatante réponse à ses ennemis personnels.

« Quand il eut fait connaître autour de lui l'engagement qu'il avait pris à mon égard, il fut surpris du peu

[1] Dans le faubourg Saint-Germain, dont l'opinion pesait d'un si grand poids sur l'esprit de M. de Quélen, nul ecclésiastique ne jouissait de plus d'autorité que M. Liautard. Fondateur du collége Stanislas, il avait élevé les fils des plus illustres familles de France, et contribué, sous la Restauration, à faire et à défaire des Ministères.

Il m'est affirmé que M. de Quélen n'estimait point M. Liautard, dont il n'avait pas voulu pour vicaire général. Ce ne serait pas là une raison suffisante d'écarter l'explication de Lacordaire. J'admets que le Prélat prisait peu M. Liautard: il n'en avait pas moins à tenir compte de l'influence considérable de cet ecclésiastique, et il était habile de briser entre ses mains l'arme qu'il se faisait de la disgrâce de Lacordaire. Le double avis donné à ce dernier d'aller voir l'Archevêque prouve que le changement des dispositions de M. de Quélen à son endroit était connu déjà de plusieurs.

d'opposition qu'il rencontra. C'est que mes adversaires, dont il était entouré, espéraient que ce triomphe serait l'occasion de ma chute, persuadés que je n'avais ni les ressources théologiques, ni les facultés oratoires capables de me soutenir dans une œuvre où les unes et les autres étaient nécessaires à un haut degré [1]. Ils ne savaient pas que, depuis quinze ans, je n'avais cessé de me livrer à de sérieuses études philosophiques et théologiques, et que, depuis quinze ans aussi, je m'étais exercé au ministère de la parole, dans les situations les plus diverses [2]. »

La condition d'écrire préalablement les conférences en entier ne fut plus exigée; mais le Prédicateur dut en soumettre le canevas à l'un des grands vicaires du diocèse, parmi lesquels l'Archevêque lui permit de choisir. Le conférencier choisit M. Affre.

Pour Lacordaire comme pour l'Archevêque, l'épreuve n'en était pas moins formidable.

Comme l'a dit le prince Albert de Broglie, on était en 1835, c'est-à-dire dans une heure d'apaisement relatif, dans un moment de trêve entre les révolutions; mais on sortait à peine de la guerre terrible que, sous les Bourbons de la branche aînée, l'esprit d'opposition politique avait faite à la Religion, au nom de la liberté. Quinze années durant, d'un bout de la France à l'autre, tout avait été une arme contre le Christianisme, la tribune, la presse, l'enseignement public; et, suivant la remarque de Lacordaire,

[1] M. Affre, dans ses *Mémoires*, émet la même opinion sur l'espoir secret des antagonistes de Lacordaire. (CASTAN, p. 75.)

[2] NOTICE.

par un malheur digne d'être pleuré, aucune voix un peu populaire ne s'était élevée pour le Christ. Non pas que, sous la Restauration, la cause catholique eût manqué d'orateurs et d'écrivains. Mais tous avaient marché, bannière déployée, dans le sens contraire à celui qui emportait la nation. La voix du vicomte de Bonald, celle du comte de Maistre, celle de l'abbé de la Mennais avant 1830, n'étaient parvenues à la foule que comme autant d'échos menaçants d'un passé qu'on lui avait rendu odieux. Sous ce rapport, il est vrai, M. de Chateaubriand faisait exception, mais il était seul; bien plus occupé d'ailleurs de politique que de religion, il consumait sa vieillesse en des protestations impuissantes en l'honneur d'une cause perdue, qu'il désavouait misérablement à demi, tout en prétendant la servir toujours. Et à côté de ces grands esprits sans faveur ou sans puissance, l'Église de France, pour dernière infortune, avait eu beaucoup de ces défenseurs qui *outrent les thèses en croyant les rendre fortes*, et qui, avec les meilleures intentions de tout sauver, compromettraient Dieu lui-même, s'il pouvait être compromis [1].

Qu'on juge du sort des jeunes générations placées entre les deux camps. Elles ne sortaient de l'enfance que pour mépriser ou détester l'Évangile, et, pour comble de séduction, la liberté, accourant au-devant d'elles, couvrait de son image généreuse l'impiété qui les dévorait [2].

Voilà où en était la France en 1834.

Au milieu de générations ainsi préparées, quel miracle

[1] LACORDAIRE, *Œuvres*, t. V, p. 410.
[2] LACORDAIRE, *loc. cit.*

de reconquérir la popularité pour la vérité religieuse! Eh bien! ce miracle s'est accompli sous nos yeux. Jamais, je le sens, jamais ceux qui n'ont pas vécu avant et après 1835 ne se représenteront ce que fut le passage d'un temps à l'autre. « Pour nous, écrivait Lacordaire, qui avons été de l'une et de l'autre époque, qui avons vu le mépris et qui avons vu l'honneur, nos yeux se mouillent, en y pensant, de larmes involontaires, et nous tombons en actions de grâces devant Celui qui est *inénarrable dans ses dons* [1]. »

Humainement, il ne faut pas se lasser de le redire, humainement rien ne servait mieux la vérité, rien ne contribua plus à son triomphe que d'être proclamée par un vrai fils du dix-neuvième siècle, complétement élevé à l'école de la pensée moderne, hautement fidèle à toutes les idées généreuses, à tous les sentiments nobles de son pays et de son temps, ayant traversé les erreurs de l'époque sans se souiller et les attaquant de front sans insulter et sans maudire. Qui peut s'en étonner? Pour avoir prise sur les hommes, ne faut-il pas les connaître et les comprendre, savoir leur langue, avoir des points de ressemblance avec eux? Les fautes même de la vie politique de Lacordaire semblent n'avoir été permises que pour donner à l'orateur de Notre-Dame une action personnelle toute puissante sur un grand nombre d'âmes égarées par le libéralisme contemporain. « Dieu, a-t-il dit lui-même, nous avait préparé à cette tâche en permettant que nous vécussions d'assez longues années dans l'oubli de son

[1] LACORDAIRE, *Œuvres*, t. V, p. 411.

amour, emporté sur ces mêmes voies qu'il nous destinait à reprendre un jour dans un sens opposé. En sorte qu'il ne nous a fallu, pour parler comme nous l'avons fait, qu'un peu de mémoire et d'oreille, et que nous tenir, dans le lointain de nous-mêmes, en unisson avec un siècle dont nous avions tout aimé [1]. »

L'heure, à plus d'un égard, était favorable. L'école saint-simonienne venait de s'en aller en fumée, mais non sans avoir remué avec bruit de hautes questions et sans avoir donné le branle à beaucoup d'intelligences. M. Cousin, qui, de son côté, excitait naguères une si grande attente, venait de déserter sa chaire, plein du sentiment secret de son impuissance doctrinale ; et son école, épuisée en naissant, semblait comme réservée à faire voir comment les philosophies finissent. Le moment paraissait donc venu pour l'Église de prendre à son tour la parole et d'annoncer dans Athènes le *Dieu inconnu* [2].

Aussi jamais, dans les âges de foi, la chaire de Notre-Dame n'avait vu à ses pieds autant d'hommes rassemblés que la première fois où Lacordaire y dut paraître. Six mille auditeurs se pressaient à l'étroit dans la grande nef [3]. Les femmes étaient refoulées dans les nefs collatérales.

Ce n'était plus, sans doute, l'auditoire de Bourdaloue et de Bossuet, auditoire chrétien de naissance et d'éducation, chrétien par tradition de famille et par

[1] Préface des *Conférences de Notre-Dame*.
Ce que le Père dit là de la phase déiste de sa vie est parfaitement applicable à la phase politique.
[2] *Act.*, XV, 23.
[3] OZANAM, lettre du 16 mai 1835.

toutes les habitudes de la vie publique et de la vie privée, auditoire enveloppé et comme imprégné, même dans ses éléments mondains, d'une atmosphère toute chrétienne. C'était moins un auditoire qu'un public, et un public étrangement mêlé : les demeurants du dix-huitième siècle, les élèves des écoles centrales du Directoire ou ceux de l'Université impériale y coudoyaient les jeunes hommes de l'âge d'Ozanam et de M. de Montalembert. Ceux qui avaient grandi sous le règne des hommes sans Dieu, au temps où la France ne connaissait plus de culte public; ceux de la génération qui avaient suivi (élevés pour la guerre et par la guerre), en un mot, les fils de la France *déchristianisée* s'y trouvaient sans contredit en majorité, et c'est ce qu'il ne faut jamais oublier.

« Le jour venu, reprend Lacordaire dans son récit, Notre-Dame se remplit d'une multitude qu'elle n'avait point encore vue. La jeunesse libérale et la jeunesse *absolutiste*, les amis et les ennemis, et cette foule curieuse qu'une grande capitale tient toujours prête pour tout ce qui est nouveau, s'étaient rendus, à flots pressés, dans la vieille basilique. Je montai en chaire, non sans émotion, mais avec fermeté, et je commençai mon discours, l'œil fixé sur l'Archevêque, qui était pour moi, après Dieu, mais avant le public, le premier personnage de cette scène. Il m'écoutait la tête un peu baissée, dans un état d'impassibilité absolue, comme un homme qui n'était pas simplement spectateur, ni juge, mais qui courait des risques personnels dans cette solennelle aventure. Quand j'eus pris pied dans mon sujet et mon auditoire, que ma poitrine se fut dilatée sous la nécessité de saisir une si

vaste assemblée d'hommes, il m'échappa un de ces cris do [illegible], lorsqu'il est sincère et profond, ne manque jamais d'émouvoir. L'Archevêque tressaillit visiblement, une pâleur qui vint jusqu'à mes yeux couvrit son visage. il releva la tête et jeta sur moi un regard étonné. Je compris que la bataille était gagnée dans son esprit; elle l'était aussi dans l'auditoire. Rentré chez lui, il annonça qu'il allait me nommer chanoine honoraire de sa métropole. On eut beaucoup de peine à le retenir et à le faire attendre jusqu'à la fin de la station. »

Le cri auquel Lacordaire fait allusion, la sténographie nous l'a conservé. « Assemblée, assemblée, que me demandez-vous? Que voulez-vous de moi? la vérité?... Vous ne l'avez donc pas en vous! Vous la cherchez donc, vous voulez la recevoir: vous êtes venus ici pour être enseignés. »

Ce cri, je crois l'entendre s'échappant de l'âme et de la poitrine de Lacordaire. Je me représente l'étonnement, j'ai presque dit l'effroi de M. de Quélen, cet inflexible représentant, cet inquiet gardien de la tradition, si ennemi de l'imprévu partout, mais nulle part, certes, autant que dans la chaire; je vois sa pâleur à cet éclat de voix soudain, à cette brusque apostrophe, à cette prise à partie de l'assemblée par le prédicateur. Mais qu'il fut promptement rassuré en voyant cet auditoire si divers tressaillir, comme un seul homme, au courant de l'étincelle électrique! Comme le dit Lacordaire, la bataille était gagnée sur toute la ligne; la nouvelle prédication venait de conquérir ses lettres de naturalisation sous ces voûtes six fois séculaires; M. de Quélen était subjugué

comme les autres, et le successeur de Maurice de Sully se sentait fier désormais de la moderne éloquence du jeune compatriote de saint Bernard.

Du reste, ce que voulaient ces six mille hommes assemblés dans la vieille cathédrale, Lacordaire, a dit excellemment M. le prince de Broglie, le savait mieux qu'ils ne le savaient eux-mêmes.

« Tout ce que la France avait cherché par quarante années de labeurs depuis 1789, institutions libres, royauté populaire, l'égalité dans la loi comme dans les mœurs, le pouvoir mis au concours et gagné avec éclat par les plus dignes, tous ces biens appartenaient à la société française; elle en avait la jouissance et pas encore la satiété. A la joie de les posséder se mêlait l'orgueil de les avoir conquis. Et cependant, pas plus l'un que l'autre de ces sentiments ne suffisait à la satisfaire. En pleine liberté et en plein repos, les intérêts étaient inquiets et les imaginations malades. De nobles instincts, des aspirations vers l'infini dont nulle âme ne peut se défaire, ne savaient où se prendre dans la dispersion des croyances publiques.

« C'était là ce qui portait au pied de la chaire de Lacordaire la plupart de ceux qui venaient l'entendre, et qui levaient les yeux sur lui avec un vague espoir de soulagement. Ce prêtre était sorti du siècle nouveau et il passait pour l'aimer encore. Il en avait partagé les illusions : en comprendrait-il la souffrance? Saurait-il nommer, saurait-il guérir son mal inconnu ?

« Lacordaire croyait le pouvoir et voulait le tenter; ce furent la force et l'attrait de ses *Conférences de Notre-Dame*. A ses yeux, la maladie avait un nom et une cause

qu'il définissait en deux mots : La vieille société, disait-il, a péri parce que Dieu en avait été chassé; la nouvelle est souffrante parce que Dieu n'y est pas suffisamment entré [1]. Faire entrer Dieu dans la société moderne, c'était là le remède. Lacordaire n'avait pas l'orgueil de croire qu'une telle gloire appartînt à un homme; mais c'était une œuvre à laquelle il croyait possible de concourir [2]. » Sa mission à lui, c'était de « *préparer* les âmes à la foi [3]. » Jamais il n'en a revendiqué une autre.

Malheureusement, M. de Quélen s'était décidé bien tard. Sept semaines, c'était peu pour choisir le sujet des Conférences de Notre-Dame, pour en construire la synthèse et en ordonner toutes les parties. Lacordaire résolut de traiter de l'Église. Cette thèse fondamentale avait souvent occupé sa pensée. C'était celle sur laquelle il se trouvait le mieux préparé. On se rappelle qu'au sortir de la Chênaie, il demandait dix ans pour composer un livre sur l'*Église et le Monde au dix-neuvième siècle*. Plus tard, il voulait considérer successivement l'Église dans l'ordre philosophique, dans l'ordre politique, dans l'ordre moral, dans l'ordre dogmatique, et il écrivait : « C'est l'affaire d'une vie [4]. »

On a dit que tel n'est point l'ordre logique de la controverse chrétienne; qu'il convient de prouver d'abord la nécessité d'une révélation, puis la certitude historique de

[1] LACORDAIRE, *Éloge funèbre de monseigneur de Forbin-Janson.*
[2] LE PRINCE DE BROGLIE, *Discours de réception à l'Académie française.*
[3] Préface des *Conférences de Notre-Dame.*
[4] A M. Lorain, 19 juillet 1834.

la révélation évangélique, et, en troisième lieu seulement, l'institution divine de l'Église par Jésus-Christ. Cette objection me touche peu. Assurément, l'apologétique est parfaitement libre d'intervertir cet ordre.

Saint Augustin lui-même n'a-t-il pas dit : « Nous voyons l'Église ; *que le nom de l'Église nous conduise à croire en Jésus-Christ*, que nous ne voyons pas encore [1]. »

Avant tout, il fallait se créer un auditoire et s'en faire écouter. Le dix-neuvième siècle, on le sait, n'a pas le goût des abstractions ; il demande des faits. Éprouvé par les révolutions politiques, il est surtout occupé de problèmes politiques et de problèmes sociaux. Pour obtenir de lui un quart d'heure d'attention, comme l'a remarqué l'abbé Perreyve, il fallait donc lui dire : Le Christianisme aussi est une société, et une société qui, comme vous, s'occupe de la dignité, de la liberté, du bonheur des hommes ; le Christ aussi est législateur ; l'Évangile aussi est une charte constitutionnelle. Qui ne sent l'opportunité d'un pareil plan ?

D'ailleurs il s'agissait, d'abord, d'ébranler les préjugés anti-chrétiens, d'opérer le réveil des intelligences. L'œuvre de Lacordaire étant, comme il l'a dit lui-même, une *préparation*, et non une *démonstration évangélique* [2], qui peut le blâmer de s'être donné le programme qui laissait le plus de jeu à sa liberté d'orateur ?

[1] Videmus Ecclesiam, credamus in Christum, quem non videmus; et tenentes quod videmus, *perveniemus ad eum quem nondum videmus*. (Aug., serm. IX *in dieb. Pasch.*)

[2] V. la préface des *Conférences de Notre-Dame*.

Ce n'étaient pas des sermons, mais des Conférences (c'est-à-dire de libres entretiens), qui convenaient à son auditoire de 1835. Jamais ces splendides improvisations n'ont été mieux caractérisées que par le successeur de Lacordaire à l'Académie française. « Des généralités hardies, plus propres à ouvrir de grandes perspectives que susceptibles de démonstrations rigoureuses; le dogme exposé, non dans ses mystères intimes, mais dans ses rapports avec les besoins et l'histoire de l'humanité, *dessiné,* pour ainsi dire, *du dehors par ses arêtes extérieures,* — et çà et là, pourtant, de grands jours ménagés *pour que le regard pût plonger dans ses profondeurs;* des assimilations parfois forcées, *toujours saisissantes:* peu de textes de l'Écriture sainte, mais d'une application lumineuse *et inattendue;* beaucoup d'allusions aux souvenirs de la vie et de l'éducation communes, depuis ceux de l'antiquité classique jusqu'à ceux de la France révolutionnaire et impériale : — une grandeur constante dans les pensées, préservées de l'emphase par une expression dont le naturel n'était pas exempt d'un peu de calcul; de loin en loin, une locution familière, un néologisme contemporain, qui avait pour effet de reposer l'auditeur, novice en théologie, et de lui causer le même plaisir que fait au voyageur en pays lointain l'accent subitement reconnu du lieu natal; parfois enfin des élans de sensibilité, des retours sur sa jeunesse infidèle, des appels du cœur, plus perçants pourtant que tendres, comme le cri du pâtre qui rappelle la brebis qui s'égare; de cet ensemble résultait la prédication la plus féconde en contrastes, la plus inattendue dans ses saillies,

la mieux faite pour enlever la foule, *la plus impossible à prévoir et à imiter qui fut jamais.*

« L'effet était immense. La parole sainte semblait sortir de l'Église, et venir, comme aux jours du Christ, chercher les péagers au milieu du bruit de leurs affaires ou de leurs fêtes ! Le Christianisme, que cette génération croyait si éloigné d'elle, reparaissait à côté d'elle et à sa portée. Elle en retrouvait l'empreinte effacée sous ses coutumes, ses monuments, ses lois, et jusque dans sa propre pensée, et elle s'écriait comme le pèlerin de la Bible sortant de son sommeil : Vraiment Dieu était ici, et je ne le savais pas.

« Sur la jeunesse surtout, l'impression était profonde. Ce qui la séduisait, ce n'était pas seulement la nouveauté d'une prédication *pleine d'espérance*, qui ne la condamnait pas comme d'autres à tenter vers un passé peu regretté un retour chimérique ; c'était aussi le plaisir de retrouver en l'écoutant un accord entre tous les sentiments généreux dont cet âge confiant sent le besoin... Nous étions là divisés, dès l'enfance, de préoccupations et d'habitudes ; ceux-ci amenés à l'Église par une foi héréditaire, ceux-là par un doute curieux ; les uns ayant appris à lire dans les fastes des croisades, les autres dans les bulletins de la République et de l'Empire ; d'autres enfin (les moins nombreux, mais non les moins convaincus), dans la Charte et dans les premiers monuments de l'éloquence parlementaire. L'abbé Lacordaire avait des paroles pour chacun de nous, et, nous ramenant tous à un centre commun, nous donnait un instant l'espérance ou l'illusion de l'unanimité [1]. »

[1] Le prince de Broglie, Discours cité.

C'en est assez pour expliquer le succès de la prédication ; quant au prédicateur, comment en donner l'idée ? Comment faire revivre ce qui est éteint à toujours, ces traits si nobles et si fins, qu'aucun portrait n'a su reproduire, cet œil noir et profond, mais surtout ce visage transfiguré, ce geste inspiré, ce regard plein d'éclairs, cette voix pénétrante et si intimement émue, qui tantôt lançait la parole comme une flèche de feu jusqu'au fond de l'enceinte sacrée, tantôt prenait un accent qui partait des entrailles, un accent qui troublait l'orateur lui-même et qu'*il ne se connaissait pas* [1]. Ah ! oui, comme l'a dit M. de Montalembert, cet accent, il ne se le connaissait pas, ni nous non plus ; nul d'entre nous n'en avait jamais entendu de pareil, et, parmi ceux qui l'ont entendu, nul ne l'oubliera jamais.

Le P. Lacordaire possédait au plus haut point la grande éloquence : l'émotion soudaine, profonde, communicative, électrique. Ce qui mettait le comble aux transports de l'auditoire, c'était de recevoir et de renvoyer l'étincelle ; c'était d'assister à l'improvisation (si impossible à nier) du prédicateur, au jet incessant, impétueux et pourtant contenu, de sa parole comme de sa pensée ; c'était de voir « jaillir d'une poitrine sacerdotale, ainsi que du rocher frappé par la verge divine, ce fleuve bouillonnant, irrésistible, comme un torrent des Alpes. » Qui nous rendra ces surprises, ces hardiesses, ces familiarités, ces élans aventureux, où semblait se jouer un génie aussi audacieux que sûr de lui-même, côtoyant, rasant le précipice sans y tomber jamais, puis planant au haut des cieux d'un essor

[1] XXXIX[e] conférence, *De l'établissement du règne de Jésus-Christ.*

que Bossuet seul a surpassé dans la chaire française? Lacordaire enlevait littéralement ses auditeurs; il les laissait en proie à une émotion qu'un seul mot peut rendre, ce mot de ravissement dont on fait un si vulgaire abus, mais qui, appliqué ici, fait penser aux miraculeuses extases de saint Paul : *Quoniam raptus est in Paradisum* [1].

Comme à tous les improvisateurs, il lui arrivait de ne point aller toujours jusqu'au bout de sa pensée. Ses plans surtout laissent à désirer; mais le génie qui a conçu et distribué la *Somme de saint Thomas* n'était point nécessaire à la mission de Lacordaire. Il n'était pas complet, que servirait de le nier? Mais qui donc est complet? Dieu est le maître de ses dons, il les dispense et les divise comme il lui plaît. Faut-il accuser sa Providence? L'Église n'a pas qu'une sorte d'ouvriers; elle en a de toute trempe, formés par cet Esprit qui souffle où il veut, qui donne sans mesure, mais *avec distribution*, qui fait « les uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, afin d'employer toute sainteté au ministère qui édifie le corps du Christ [2]. »

Parmi les ouvriers de l'Église au dix-neuvième siècle, la place de Lacordaire, quelque incomplet qu'on le dise, n'est inférieure, sans contredit, à nulle autre; et il nous suffit, quant à nous, que Dieu l'ait fait tout exprès pour fonder, à lui seul, cette grande institution catholique, les Conférences de Notre-Dame de Paris. Je dis *à lui seul*.

[1] *Le Père Lacordaire*, par M. DE MONTALEMBERT. — Cf. M. GUIZOT, *Disc. à l'Académie française*, le 24 janvier 1861.
[2] Préface des *Conférences de Notre-Dame*.

En effet, il a eu certes des continuateurs éminents dans la chaire métropolitaine; mais aucun d'eux n'a possédé à ce point la flamme oratoire; aucun d'eux, aucun, n'eût *créé* l'auditoire que Lacordaire fit sortir de terre en 1835 et qui s'est perpétué jusqu'à ce jour. Cette gloire, quoi qu'on fasse, demeurera exclusivement sienne.

Qui se souvient des derniers orateurs chrétiens de l'école de Massillon, de M. de Boulogne, le prédicateur le plus vanté de l'Église de France sous l'Empire, du P. de Maccarthy, si admiré, non sans un réel mérite, dans les dernières années de la Restauration? Qui les a lus et que sait-on d'eux, si ce n'est leur nom? On pouvait comparer leurs œuvres oratoires aux tragédies coulées dans le moule de Racine; il y avait là des phrases bien faites, des tirades heureuses, des périodes bien cadencées; mais nul effet qui ne fût connu et trop connu, rien ou presque rien qui ne fût prévu et par conséquent émoussé d'avance; le convenu partout, le spontané nulle part. Tout cela, comme on l'a dit bien des fois, avait fait son temps, tout cela était usé, tout cela était impuissant. Il fallait tout autre chose à cette jeunesse catholique dont Ozanam était le type, tout autre chose à cette autre jeunesse déshéritée de la foi qui peuplait les écoles de la grande capitale du monde moderne, tout autre chose à ce public disparate et blasé que je dépeignais tout à l'heure. Ce qu'il leur fallait, c'était bien Lacordaire avec ses antécédents, le dirai-je? même avec ses défauts, mais aussi avec les dons vraiment incomparables que Dieu avait mis en lui; c'était Lacordaire, et nul autre. Lui seul pouvait apprendre le chemin de l'Église à tant

d'hommes qui l'avaient si totalement oublié ou qui ne l'avaient jamais connu. Et c'est ce qu'il fallait obtenir avant tout : *Quomodo credent si non audiant?*

Et maintenant me sera-t-il permis de retracer les grandes lignes de ces premières conférences de Notre-Dame, celles de 1835?

On se rappelle que Lacordaire incrédule fut d'abord touché de l'évidence sociale et historique du Christianisme. On se rappelle qu'aux premiers jours de sa conversion (le 15 mars 1824), il écrivait à M. Lorain : « Je suis arrivé aux croyances catholiques par mes croyances sociales, et aujourd'hui rien ne me paraît mieux démontré que cette conséquence : La société est nécessaire, donc la Religion chrétienne est divine, car elle est l'unique moyen d'amener la société à sa perfection, en prenant l'homme avec toutes ses faiblesses et l'ordre social avec toutes ses conditions. » C'est aussi par ce côté qu'il aimait à faire pénétrer la foi dans les intelligences, et voici comment il procède.

L'homme est un être nécessairement enseigné. Il en est ainsi de l'homme enfant ; il en est ainsi du peuple, c'est-à-dire de la presque totalité du genre humain. Mais qu'y a-t-il sur quoi l'enseignement humain soit d'accord? Ne sortons pas de cette capitale, le chef-lieu, dit-on, de la civilisation humaine ; comptez les doctrines qui, depuis quatre-vingts ans, y ont eu cours et qui, de là, se sont répandues sur l'Europe. Donc, ou la vérité n'est qu'un nom et l'homme n'est que le misérable jouet d'opinions qui se succèdent sans fin, ou bien il doit y avoir, sur la terre, une autorité divine permanente qui enseigne

l'homme, cet être nécessairement enseigné, et nécessairement trompé par l'enseignement de l'homme. — Et à quel signe reconnaîtra-t-on cette autorité? A un signe que nulle fausse autorité ne possède, que nulle ne peut contrefaire, le signe de l'universalité. S'il y a une chose remarquable en ce monde, c'est que nulle autorité humaine n'a pu franchir les bornes d'une certaine classe d'hommes ou d'une certaine nationalité. Seule, l'Église catholique a constitué une autorité universelle, malgré l'effroyable difficulté de la chose. L'Église catholique a donc été établie de Dieu pour enseigner les hommes [1].

Mais nul n'a le droit d'enseigner s'il n'est certain de ce qu'il enseigne, et nul n'a le droit d'exiger la foi à ce qu'il enseigne, s'il n'est infaillible. Aussi l'Église catholique est-elle tout à la fois certaine, historiquement, de son institution par Dieu, et infaillible dans la transmission de la révélation divine dont le dépôt lui a été confié. — L'autorité morale d'un corps enseignant tient à deux conditions, la science et la vertu : or, ces deux conditions résident dans l'Église catholique et elles ne résident qu'en elle. L'Église a la science : elle est née dans la science, dans un siècle célèbre entre tous par ses lumières, le siècle d'Auguste : elle a sauvé la science, aux jours des barbares ; elle est restée fidèle à la science, quand la fausse science s'est levée contre la foi. Ni dans les religions païennes, ni dans l'Islamisme, il n'y a place pour la science. Les sectes

[1] Première Conférence : *De la nécessité d'une Église enseignante et de son caractère distinctif.*

chrétiennes, en se détachant de l'Église, ont, il est vrai, emporté la science sous leur manteau, mais elles sont rongées par elle ; le fourreau n'était pas assez fort et il a été usé par l'épée. L'Église seule a su résister aux lumières fausses. En second lieu, l'Église possède la vertu ; sa doctrine même est une vertu. Les religions non-chrétiennes, au contraire, sont des religions sensuelles. Quant aux sectes chrétiennes, il y a du bien dans leur sein et ce n'est pas tout à fait en vain qu'elles honorent Jésus-Christ ; mais l'empire russe n'a pu produire encore une fille de charité ; ni lui, ni toutes les puissances protestantes ensemble. Aucune des sectes chrétiennes n'a connu la vertu au degré héroïque, au degré qui fait les saints. Où est donc l'enseignement dont l'autorité puisse être comparée à celle de l'Église ? — Il ne suffit pas, toutefois, que l'Église soit certaine de sa mission et de son institution divine ; il ne suffit pas qu'elle ait, pour elle et pour les autres, une autorité morale incomparable ; il faut encore qu'elle soit infaillible. Car, si elle pouvait se tromper une seule fois, les esprits qu'elle a mission d'enseigner resteraient juges de la question de savoir si, dans chaque cas donné, elle ne s'est pas trompée ; elle cesserait donc d'être efficacement une autorité enseignant au nom de Dieu. L'Église catholique est la seule qui ait osé se dire infaillible, et, en effet, c'est à elle, et à elle seule qu'il a été dit : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles*. Mais on a beau se dire infaillible : si on ne l'est pas réellement, rien ne peut empêcher les variations et les contradictions d'enseignement qui résultent de la différence des esprits. Or, l'infaillibilité s'est hautement

manifestée dans l'Église catholique par une constance indestructible dans ses dogmes et dans sa morale, malgré la différence des temps, des lieux et des hommes. C'est un privilége réservé à l'Église. Et ce privilége de l'Église est tout ce qu'il y a de plus nécessaire aux hommes, puisque c'est l'unique moyen qui se puisse concevoir pour que l'union primitive de l'homme avec la vérité, rétablie par Jésus-Christ, puisse être maintenue sur la terre. S'il y a quelque chose d'étrange, ce n'est pas certes que la vérité ait été donnée par Dieu au genre humain dans un enseignement qui ne puisse être transformé en erreur, mais c'est que cet enseignement soit méconnu, malgré le besoin que nous en avons [1].

Ici une objection se présente : Si une Église enseignante est nécessaire, pourquoi a-t-elle été établie si tard? La réponse est simple. L'Église, il est vrai, sous sa forme définitive, ne date que de Jésus-Christ; mais, prise dans son essence et dans sa réalité totale, elle a commencé avec le genre humain, selon cette énergique expression de saint Épiphane : « Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique. » L'Église, dans son essence, n'est que la société des intelligences avec Dieu par la foi, l'espérance et la charité; or, cette société s'est formée, quant à l'homme, aussitôt que l'homme est sorti des mains de Dieu. Dès l'origine, l'Église primordiale eut son sacerdoce, ses sacrifices, ses lois, son enseignement. Dès l'origine, le genre humain a cru en Dieu créateur, législateur et sauveur. C'est le terme ex-

[1] III° Conférence, *De l'autorité morale et infaillible de l'Eglise.*

trême de la lumière en ce monde, comme le terme extrême du bien est l'imitation de Dieu manifesté par la création et la rédemption. Dès l'origine, Dieu enseigna les hommes par la conscience et la tradition. La tradition est un fleuve. Cinq fois en quarante siècles, Dieu en ouvrit la source ou en élargit les rives par Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus-Christ. A chacun de ces tremblements de terre de la tradition, il fut impossible de ne pas écouter et de ne pas entendre. Dieu a donc constamment pourvu à l'enseignement du monde, avant comme après Jésus-Christ, non pas toujours au même degré, sans doute, mais toujours suffisamment pour que le salut fût partout possible aux hommes de bonne volonté. Quelles sont, en effet, les conditions nécessaires au salut? Il y en a trois : pratiquer la vérité au degré où on la connaît ; embrasser la vérité supérieure dès qu'il est possible de la connaître ; mourir en aimant Dieu par-dessus toutes choses. Cela étant, notre sort est dans nos mains ; ce n'est pas Dieu qui manque à l'homme, c'est l'homme qui manque à Dieu [1].

Il y a donc toujours eu sur la terre une autorité qui perpétuait la révélation divine par un enseignement divinement établi. Cette autorité, c'est l'Église catholique.

Toute autorité implique une hiérarchie, c'est-à-dire un ensemble d'hommes coordonnés pour agir dans un même but, et une puissance dont cette hiérarchie est

[1] Ve Conférence, *De l'enseignement et du salut du genre humain avant l'établissement définitif de l'Église.*

dépositaire et dont elle se sert à son gré. De là l'apostolat, institution exclusivement propre à la religion catholique : l'apostolat, c'est-à-dire le choix d'un certain nombre d'hommes envoyés à l'univers entier pour lui enseigner la vérité. Les païens avaient cloîtré la science sacerdotale dans leurs temples ; les philosophes renfermaient leur enseignement dans l'intérieur de l'école. Jésus-Christ a dit le premier, il a dit seul : « Allez, enseignez toutes les nations, prêchez la bonne nouvelle à toute créature humaine. » Voilà pour l'universalité. Mais qui retiendra dans un seul faisceau, dans une seule doctrine, ces apôtres ainsi dispersés? Point de faisceau sans lien, point d'universalité durable sans unité. De là un apostolat central, un chef unique donné par Jésus-Christ à ses apôtres et aux évêques leurs successeurs, un seul chef spirituel à tout l'univers. Cette pensée était plus neuve encore et plus hardie que celle de l'apostolat. Oui, cela était neuf, hardi, impossible, et pourtant cela est. Mais l'Église n'était pas encore complète. Aux apôtres, il fallait des coopérateurs nombreux qui pussent communiquer directement et habituellement avec les simples fidèles, offrir pour eux le saint sacrifice, administrer les sacrements, rompre à tous sans relâche le pain de la parole de Dieu. De là le presbytérat. L'Église ainsi constituée a l'unité d'une monarchie, l'action expansive d'une démocratie, et, entre deux, le tempérament d'une forte aristocratie (exempte de l'esprit de caste inhérent à l'aristocratie du sang). L'Église unit de la sorte l'unité qui coordonne, l'action qui étend, la modération qui empêche l'unité de devenir absolue, et l'action de se rendre indé-

pendante; économie parfaite, que l'homme n'a jamais possédée, parce que, dans tous les gouvernements humains, les trois éléments de la puissance ont toujours cherché à se détruire l'un l'autre à cause des passions de l'homme. Telle est la hiérarchie qui fut fondée pour assurer à jamais les destinées de la vérité. — Mais quelle sera la puissance de cette hiérarchie? Il y a deux puissances dans le monde : la force, la persuasion. Laquelle des deux a été donnée à l'Église? Ce n'est pas la force, c'est la persuasion. Or, la persuasion repose d'abord sur la raison. L'Église doit donc posséder la plus haute raison qui soit sous le ciel : elle doit être et elle est la plus haute puissance métaphysique, la plus haute puissance historique, la plus haute puissance morale, la plus haute puissance sociale qu'il y ait au monde. — La plus haute puissance métaphysique : la théologie catholique possède, sur tous les problèmes de l'ordre surnaturel, les solutions les plus rationnelles, les plus élevées, devant lesquelles ne sauraient tenir celles qu'ont proposées en divers temps les doctrines religieuses et les doctrines philosophiques. — La plus haute puissance historique : nous seuls remontons la chaîne des temps écoulés jusqu'au premier anneau. jusqu'au premier homme; nous avons notre tradition. notre livre, et, pour témoin de cette tradition, pour gardien de ce livre, un peuple éternel. Le prêtre ne peut parler quelque part sans susciter un homme éternel, un Juif, qui se lève pour dire : Oui, c'est vrai, j'y étais. — La plus haute puissance morale : l'Église est chaste, et la chasteté est la sœur aînée de la vérité. C'est parce que nous possédons cette vertu que nous sommes forts,

et ils savent bien ce qu'ils font, ceux qui attaquent le célibat ecclésiastique, cette auréole du sacerdoce chrétien. — La plus haute puissance sociale : l'Église catholique a porté au plus haut point le respect du pouvoir par les peuples et le respect des peuples par le pouvoir. — Mais il fallait à l'Église une source de persuasion plus générale : Dieu donna à son Église la plus grande puissance d'amour, il lui donna la charité. Et maintenant, jusqu'à quand travaillerez-vous à ce qui passe et lutterez-vous contre ce qui demeure ? Vous dites sans cesse Il ne faut pas laisser faire l'Église parce qu'elle deviendrait trop puissante. C'est-à-dire : Il faut étouffer la persuasion, qui nous subjuguerait malgré nous. Que pouvez-vous dire qui atteste davantage la divinité de l'Église[1] ?

Point d'Église sans unité. Évidemment la fondation de cette unité sur le sol mouvant du monde a dû être l'objet d'un profond travail de Dieu. L'idée de Papauté implique deux corrélatifs inséparables : suprématie spirituelle, indépendance temporelle ; suprématie spirituelle constamment visible, indépendance temporelle toujours manifeste. L'unité sans la suprématie spirituelle, chimère ! La suprématie sans l'indépendance temporelle, c'est la mise en esclavage de la vérité renfermée dans un seul homme, et ce seul homme, livré à la merci d'un empereur, d'une république ou de tout autre pouvoir humain. — A la suprématie de Pierre, instituée par Jésus-Christ, il fallait un siége, Rome. Mais à Rome, alors

[1] IIe Conférence, *De la constitution de l'Église*.

et pendant trois siècles, où était l'indépendance? Elle était dans le martyre. Tel ne pouvait être l'état normal de l'Église. Tout à coup César se fait chrétien, et, cela fait (admirez l'œuvre de la Providence), cela fait, jamais prince ne siégera plus à Rome. Il y aura des empereurs à Ravenne et à Milan; il y aura des rois des Goths à Ravenne, des rois des Lombards à Pavie; à Rome, il ne siégera ni empereur ni roi; à Rome, il ne siégera que le Pape. N'est-ce pas remarquable? Bientôt la souveraineté morale des Papes apparaît éclatante en présence d'Attila et de Genséric. Pépin et ses Franks font de cette souveraineté morale une souveraineté temporelle. C'est en vain que, plus tard, les empereurs d'Allemagne ne veulent voir dans le Pape qu'un feudataire de l'empire. Grégoire VII résiste. Il meurt en exil, vaincu en apparence, mais récompensé dans l'avenir par la liberté de l'Église, qui avait été le but de sa vie. Toutefois, il est dangereux de s'élever, même avec justice et par des bienfaits. Une réaction s'est déclarée et elle a rempli les cinq derniers siècles de l'histoire. Espérons qu'elle touche à son terme. La barque de Pierre, si l'on ne regarde qu'un point dans l'étendue des siècles, semble souvent près de disparaître, et nous sommes toujours prompts à crier : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons!* Mais, si l'on regarde toute la suite des âges, l'Église apparaît dans sa force, et l'on comprend ce mot de Jésus dans la tempête : *Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté*[1]?

[1] IVe Conférence, *De l'établissement sur terre du chef de l'Église.*

L'ordre des idées nous conduit ensuite à l'examen des rapports de l'Église avec le temporel. Quand l'Église entra dans le monde, elle n'y trouva qu'une seule autorité, l'autorité civile : César était souverain pontife. Or, l'Église entrant dans le monde n'eut pas une prétention moindre que celle-ci : élever, à côté de la puissance civile, une puissance purement spirituelle. Elle le fit, et, dès lors, ces deux puissances ont marché côte à côte, tantôt s'appuyant, tantôt se combattant, tantòt se délaissant.

Mais de quel droit la puissance de l'Église s'est-elle établie ?

L'Église ne s'est pas donné à elle-même sa mission, elle l'a reçue de plus haut. La mission de l'Église est tracée par ces paroles célèbres : *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit ; apprenez-leur à garder les commandements que je vous ai donnés.* C'est-à-dire : Enseignez la vérité, répandez la grâce, faites pratiquer la vertu. Or, l'Église, chargée de propager la vérité, la grâce et la vertu, ne peut accomplir cette mission que par l'emploi de quatre moyens : la libre prédication de la vérité, la libre oblation du sacrifice, la libre administration des sacrements, le libre exercice de la vertu ; et rien de tout cela ne peut s'accomplir sans un sacerdoce qui ne cesse d'annoncer la vérité, d'appeler la grâce, d'exciter à la vertu, et, par conséquent, sans la libre perpétuité de la hiérarchie sacerdotale. Ainsi, quand on demande de quel droit l'Église a refusé à César la puissance spirituelle, c'est comme si l'on demandait de quel droit la liberté chrétienne s'est établie.

Personne n'a pu oublier avec quel frémissement de voix, avec quel éclair de l'œil, avec quelle fierté radieuse de cœur, dont rien ne peut reproduire l'effet, Lacordaire s'écriait : « De quel droit la liberté chrétienne s'est-elle établie ? Je réponds d'abord : De droit divin. Ce ne sont point les Césars, c'est Jésus-Christ qui a dit : *Allez et enseignez toutes les nations.* Nous ne tenons pas notre liberté des Césars, nous la tenons de Dieu, et nous la garderons, parce qu'elle vient de lui. Les princes pourront bien se réunir pour combattre les prérogatives de l'Église, les charger de noms flétrissants afin de les rendre odieuses ; nous les laisserons dire et nous continuerons à prêcher la vérité, à combattre le vice, à communiquer l'esprit de Dieu. Si l'on nous envoie en exil, nous le ferons dans l'exil ; si l'on nous jette dans les prisons, nous le ferons dans les prisons ; si l'on nous chasse d'un royaume, nous passerons dans un autre. Il nous a été dit que, jusqu'au jour où il sera demandé compte à chacun de ses œuvres, nous n'épuiserons pas les royaumes de la terre. Mais, si l'on nous chasse de partout, si la puissance de l'Antechrist vient à s'étendre sur toute la face du monde, alors, comme au commencement de l'Église, nous fuirons dans les tombeaux et dans les catacombes. Et si, enfin, l'on nous poursuit jusque-là, si l'on nous fait monter sur les échafauds, — dans tout noble cœur d'homme nous trouverons un dernier asile, parce que nous n'avons pas désespéré de la vérité, de la justice et de la liberté du genre humain. »

Et l'orateur prouvait que la liberté chrétienne est de

droit naturel, puisqu'elle n'est que le moyen de propager la vérité, la grâce, la vertu, qu'on ne saurait ravir à l'homme. Et, avec une irréfutable éloquence, il disait : « La vertu ! Quels droits peut-on avoir contre la vertu ? L'homme est né pour le bien ; c'est plus que son droit, c'est son devoir. Je veux être humble, doux, chaste ; qui a droit contre l'humilité, la douceur et la chasteté ? Je veux quitter les habits du riche et revêtir par amour ceux du pauvre : qui a droit contre un vêtement honnête et fraternel ? Je veux vendre mon patrimoine et le distribuer aux membres souffrants de Jésus-Christ et de l'humanité ; qui a droit à mettre des gardes au cœur qui s'ouvre et de proscrire la charité ?... Soyons francs, Messieurs, on peut disputer sur la vérité, elle est livrée ici-bas à la dispute des hommes ; mais, encore que le Christianisme ne fût pas libre à titre de vérité, il le serait à titre de vertu. »

Et, poursuivant sa démonstration, Lacordaire établissait que quiconque attente à l'Église attente à notre liberté ; je ne dis pas seulement à notre liberté politique et civile, mais à notre liberté morale, à ce qui nous fait hommes. Aussi l'établissement de l'Église a-t-il été, sous le rapport de la dignité de l'homme, un bienfait dont la merveille est plus que jamais visible. Par l'établissement de l'Église, la puissance civile a perdu le gouvernement de la pensée humaine et n'est plus maîtresse des lois divines. La religion subsiste de soi-même, de sa vie propre et indépendante, contre-balançant par son influence toutes les influences exorbitantes qui tendraient à prévaloir et à opprimer les peuples. Quant aux débats qui

s'élèvent entre les deux puissances sur des matières délicates, on a la ressource de s'entendre par des concordats; et il y a ceci de remarquable que l'Église, n'ayant pas la force armée à sa disposition, ne peut jamais établir violemment une injustice. Aucun motif de défiance et de haine n'existe donc contre l'Église par son établissement définitif au milieu de la société [1].

Mais peut-on admettre que l'Église possède une puissance coercitive? On ne saurait en douter. En effet, nulle puissance ne saurait être conçue sans souveraineté, c'est-à-dire sans être indépendante de ceux qu'elle régit. Le pouvoir coercitif de l'Église n'est pas autre chose que le droit de gouverner avec indépendance les choses divines, dont Dieu l'a faite dépositaire. Il est dans la nature des choses que tout mal engendre un malheur pour celui qui le commet : ce malheur, c'est la peine. Mais la peine doit-elle être une vengeance stérile? Nullement. La peine doit tendre à l'amélioration du coupable en même temps qu'à la réparation du mal; d'où il suit que, dans l'ordre présent, la peine est imparfaite si elle n'est un mélange de justice et de miséricorde. Or, l'Église seule possède la pénalité complète, car seule elle a le secret des peines qui réhabilitent. La première, c'est l'aveu, l'aveu volontaire; la seconde, c'est la pénitence. Si l'on était venu dire à Auguste, se promenant dans ses jardins avec Horace ou Mécène : Il y a là-bas un homme avec une besace et un bâton, qui se dit envoyé de Dieu pour

[1] VI[e] Conférence, *Des rapports de l'Église avec l'ordre temporel.*

entendre l'aveu de vos fautes; Auguste n'aurait-il pas regardé cet homme comme un fou? Eh bien! cette folie a prévalu. — Quant à l'excommunication, cette peine est à la fois juste et miséricordieuse : juste, parce que toute communauté repose sur des engagements réciproques, et que la participation aux droits de la communauté présuppose la participation à ses devoirs; miséricordieuse, parce que, sans violence, elle peut ramener le coupable. C'est aussi d'ailleurs l'exercice d'une haute liberté. Quiconque n'a pas la liberté de refuser son service est un esclave. Il faut que les Théodose sachent bien qu'ils trouveront des Ambroise qui, les voyant venir tout couverts du sang de Thessalonique, les attendront sur le seuil et leur diront : Vous avez des soldats, vous pouvez forcer les portes du temple, mais, si vous entrez, je sors. La liberté de sortir, c'est la première liberté de l'homme de cœur : malheur à qui ne la possède pas!

On objectait à Lacordaire que l'Église a accepté, pour faire exécuter ses lois, le concours du bras séculier. Il répond sans faire plier l'histoire devant l'Évangile, ni l'Évangile devant l'histoire. Il rappelle d'abord une parole du pape saint Grégoire le Grand : « C'est une « prédication nouvelle et inouïe, que d'exiger la foi par « des supplices! » La foi doit être embrassée volontairement et par persuasion; elle ne doit pas être arrachée par la violence. Voilà la doctrine de l'Église, définie par le concile de Tolède dans un décret inséré par les Papes dans le corps du droit canonique. Toutefois l'autorité civile ne peut-elle employer la rigueur, non pour conver-

tir, non pour obtenir la foi, mais pour empêcher toute manifestation extérieure contre la foi? Telle fut, au moyen âge, la loi des sociétés européennes. Mais qui ne voit combien cette seconde question diffère de la première? En effet, si la société civile veut faire de la vérité la loi fondamentale de l'État, c'est son droit. N'est-ce pas le droit de toute société de se constituer librement sous le joug de certaines lois? Et certes, s'il est une idée grande, forte, digne de l'homme, c'est de prendre la vérité pour loi fondamentale. L'Église donc a accepté cet ordre de choses; elle a cru que l'unité était un bienfait pour tout le monde aussi bien que pour elle; elle s'est réjouie de faire avec l'État un empire où la distinction des deux puissances n'entraînait qu'une plus forte harmonie et une plus profonde unité. Elle ne s'en défend point. Ne fût-ce qu'une utopie, c'est une belle utopie. Mais les passions humaines, qui avaient respecté cet état de choses dans l'antiquité, parce qu'alors la religion était erronée, l'ont attaqué dans les temps modernes, parce que la religion était toute pure, toute sainte, toute vraie. Les passions ont été victorieuses : la société civile, profondément divisée, repose aujourd'hui sur un principe absolument contraire, la pleine et entière liberté des cultes. Puisse du moins cette liberté n'être pas un vain mot et l'Église obtenir une fois de l'erreur l'exercice paisible et entier de ses droits spirituels, c'est-à-dire le droit de persuader le genre humain [1] !

Je ne sais, mais il me semble qu'il y avait là autre

[1] VII[e] Conférence : *De la puissance coercitive de l'Église*.

chose que des phrases ; qu'il y a dans ce qu'on vient de lire quelque suite, quelque enchaînement, quelque logique et même quelque théologie. Il me semble que cet enseignement (si neuf, j'en conviens) ne manquait pas, après tout, de solidité, et que, tout actuel qu'il était alors, il n'a pas trop vieilli depuis.

On a beaucoup dit qu'il n'avait converti personne. Écoutez un auditeur de ces premières conférences, qui est devenu évêque. « Chaque année, maintenant, sous les voûtes de la métropole de Paris, des milliers d'hommes viennent, le jour de Pâques, s'agenouiller à la table sainte. Demandez-leur qui les a faits chrétiens. Beaucoup vous répondront que la première étincelle qui ralluma leur foi, ce fut l'éclair qui avait jailli de cet homme [1]. » Écoutez Lacordaire lui-même, partant pour Rome en 1836 : « J'étais troublé par la douleur d'abandonner tous ces jeunes gens, dont plusieurs m'ont témoigné tant de confiance et d'attachement. Je regrettais *ce troupeau naissant* [2]. » Et plus tard : « Jusque-là ma vie s'était passée dans l'étude et dans la polémique ; elle entra par les Conférences dans les mystères de l'apostolat... C'est à Notre-Dame, au pied de ma chaire, que j'ai vu naître ces reconnaissances dont aucune qualité naturelle ne peut être la source, et qui attachent le converti à l'apôtre par des liens dont la douceur est aussi divine que la force. Je n'ai pas connu toutes ces âmes rattachées à la mienne par le souvenir de la lumière *retrouvée* ou agrandie ; tous les jours

[1] M. DE LA BOUILLERIE, évêque de Carcassonne, *Éloge funèbre du P. Lacordaire.*
[2] A Mme Swetchine, 2 mai 1836.

il m'en revient encore des témoignages dont la vivacité m'étonne [1]. »

Et pourtant, quelque éclatant que fût le succès des Conférences de 1835 parmi les hommes du monde, le vieux clergé ne pouvait se faire à cette prédication sans exemple, à cette façon insolite et presque laïque de traiter de la Religion dans la chaire sacerdotale. Sans rien spécifier, sans attaquer directement aucune des propositions du prédicateur, on se récriait en termes généraux contre l'inexactitude théologique de son langage. Chose étrange, on lui reprochait d'avoir trop exclusivement étudié les Pères de l'Église, en négligeant les derniers oracles de l'École, Bellarmin et Suarez [2]. On l'accusait surtout de parler des choses de la Religion dans un esprit *trop moderne*. Il répondait : « Je sais où je veux arriver dans l'âme de mes auditeurs, et je crois y arriver quelquefois. Mon auditoire sent la lumière, elle est disposée pour lui ; avec de belles lignes d'architecture scolastique, tout en disant les mêmes choses, je le laisserais indifférent ; le jour où j'abandonnerai ma méthode, je serai un homme perdu [3]. » Et il disait vrai : mais il n'était pas donné aux hommes d'autrefois de le comprendre.

La jalousie, l'esprit de rivalité, mais surtout, surtout l'esprit de parti (je sais ce que je dis), eurent grandement part à ce concert de clameurs et de blâmes. Les légitimistes poursuivaient en Lacordaire l'ombre de l'*Avenir*.

[1] NOTICE.
[2] Lettre inédite d'un Sulpicien, 27 mai 1835.
[3] Lettre de Lacordaire, 24 juin 1835.

Il leur était odieux qu'un homme sorti de cetté école, qu'un prêtre faisant profession publique d'indifférence en matière de dynastie, pût conquérir quelque action sur les esprits. C'étaient eux surtout qui s'acharnaient sur quelques paroles d'un goût douteux ou d'une justesse contestable, échappées à la témérité de l'improvisation la plus entraînante, mais aussi la plus entraînée qui fut jamais. Lacordaire avait trente-trois ans ; il était trop jeune et trop ardent, il avait une trop grande séve d'imagination, trop de saillies d'esprit j'ai presque dit involontaires, pour ne jamais prêter le flanc à l'implacable malveillance des ennemis de sa direction politique.

Il faut dire à la louange de M. de Quélen qu'il tint ferme longtemps contre ces attaques, d'où qu'elles vinssent. Il avait assisté en personne à ces conférences si controversées, et toujours il en était sorti charmé. Plus il s'était défié du succès, plus il en jouissait. Plus aussi il se savait gré d'un choix uniquement dû à son inspiration propre. L'archevêque de Paris pouvait-il voir sans une indicible satisfaction son immense cathédrale, accoutumée depuis cinquante ans à une solitude qu'avaient à peine interrompue, de loin en loin, les pompes officielles de l'Empire ou de la Restauration, sortir de son veuvage, et des flots de peuple venir battre ses murailles, noyer la base de ses colonnes, se suspendre à ses vastes galeries [1] ? Une pareille affluence ne s'était jamais vue au pied d'aucune chaire depuis saint Bernard. Il y avait là des hommes qui s'appelaient Chateaubriand, Berryer, La-

[1] *Univers*, 14 mars 1835.

martine, Tocqueville, et ce n'étaient pas les moins charmés ni les moins émus [1]. Comment M. de Quélen, contraint à se cacher à la fin de juillet 1830, officiellement dénoncé aux passions révolutionnaires le 13 février 1831, comment, dis-je, M. de Quélen, se voyant, pour la première fois en présence de la foule et d'une foule aussi sympathique, n'eût-il pas été transporté, comme l'a dit M. de Montalembert, d'un succès qui le vengeait si noblement, en l'associant à la popularité de cette gloire naissante? Il était heureux de voir son affection hautement justifiée, et d'avoir tant hasardé sans s'être trompé. Tout proche encore des jours où il avait vu tomber son palais, caché encore lui-même dans les murs étroits d'une cellule de couvent, il reparaissait à Notre-Dame avec la majesté d'un évêque, entouré de son peuple et lui faisant entendre, sous une forme populaire, par une bouche acceptée, les enseignements d'une religion vaincue la veille avec une monarchie de quatorze siècles, et incapable, croyait-on, de ressaisir jamais l'empire des esprits. C'était une noble réponse au sac de l'archevêché [2].

Le 26 avril 1835, Lacordaire venait de prononcer sa dernière conférence. Aux derniers accents de l'orateur chrétien, l'assemblée allait s'agenouiller pour recevoir la bénédiction du premier pasteur, lorsque l'archevêque, se levant avec cette majesté que ceux qui l'ont vu une fois n'oublieront jamais, remercia le prédicateur à qui « Dieu avait départi la piété, l'éloquence, *et plus encore, cette*

[1] V. la lettre de Tocqueville à lord Radnor, mai 1835.
[2] NOTICE.

vertu qui fait les prêtres : l'obéissance. » Il ne craignit pas de l'appeler publiquement « cet excellent, ce fidèle ami qui faisait la consolation et la joie de son cœur [1]. »

Le même jour Lacordaire recevait la lettre suivante :

« Mon cher abbé,

« La carrière que, Dieu aidant, vous venez de fournir dans l'Église de *Notre-Dame de France* [2], d'une manière si brillante et, je l'espère, non moins fructueuse, nous font désirer au chapitre de Paris et à moi de contracter avec vous des liens de confraternité qu'il est bien doux à un ami de former. Par la puissance de la parole, vous avez déjà pris, en quelque sorte, possession de la vaste nef de la métropole ; son chœur et son sanctuaire vous seront ouverts par les provisions que je joins ici [3]. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis heureux, mon cher Lacordaire, de vous rapprocher de moi davantage, de vous associer à ce qu'il y a de plus vénérable dans le clergé du diocèse et de vous donner le premier, avec toute l'affection et la tendresse que vous me connaissez, *salutem in osculo sancto.*

« † HYACINTHE, archevêque de Paris. »

Cependant les fatigues de la station quadragésimale avaient ébranlé la complexion, fort délicate alors, de l'abbé Lacordaire. Le médecin lui prescrivit les bains de

[1] *Univers*, 21 mai 1835.

[2] C'était Lacordaire qui, dans une de ses Conférences, avait appelé Notre-Dame de Paris Notre-Dame de France.

[3] Les provisions de chanoine honoraire du chapitre de Notre-Dame.

mer et lui indiqua Dieppe. L'abbé y passa le mois de juillet. Madame Récamier s'y trouvait : elle fit au *Conférencier* de Notre-Dame les avances les plus gracieuses. Il passait presque toutes ses soirées chez elle avec M. de Chateaubriand, M. le duc de Noailles, M. Ampère fils, M. Ballanche. Ces deux derniers avaient fort blâmé sa rupture avec M. de la Mennais ; ils la lui pardonnèrent dès qu'ils le connurent. Quant à l'auteur du *Génie du Christianisme*, il se flattait à bon droit d'avoir teint de sa couleur la plupart des écrits de son temps : il ne pouvait manquer de reconnaître dans Lacordaire l'un de ses plus glorieux élèves. Il lui demanda un sermon pour l'œuvre de Marie-Thérèse, hospice fondé par madame de Chateaubriand pour y recueillir des prêtres infirmes [1].

A peine de retour de Dieppe, Lacordaire se vit appelé précipitamment en Bourgogne pour y recueillir les derniers soupirs d'un frère consanguin, sur lequel il a écrit à madame Swetchine une lettre exquise [2]. Peu de jours après il partait pour Cirey-sur-Vezouze, sur les instances d'une famille opulente, qui voulait lui confier la surintendance de l'éducation de l'un de ses fils. Là devait se nouer une des amitiés les plus étroites et les plus fidèles de sa vie. C'est là aussi que vint le chercher, pour la première fois, un incident que nous retrouverons plus tard et dont je me réserve de parler alors, le démêlé de M. l'abbé Bautain avec M. de Trévern, évêque de Strasbourg.

[1] Ce sermon fut prêché le 24 mars 1836.

[2] Voir aux *Pièces justificatives*, N° 18, une lettre inédite de Lacordaire à ce frère consanguin, qui était incrédule, pour lui annoncer son entrée dans les ordres sacrés.

Une grande douleur l'attendait à Paris. Sa mère était frappée à mort, cette mère à qui Henri avait plu par-dessus tous ses frères, bien qu'elle les eût tous aimés d'un dévouement de chaque jour, « grand et sans partage, mais où l'action parlait plus que la bouche. » Une maladie de cœur, déjà ancienne, mais longtemps légère, avait pris tout à coup le caractère le plus alarmant. Récamier fut appelé, mais en vain. Le mal ne put être conjuré ; après six semaines d'une attente sans espoir, Lacordaire vit mourir sa mère dans ses bras[1].

Le coup fut terrible : il eut pour contre-coup une de ces péripéties soudaines dont la vie de Lacordaire nous a offert déjà plus d'un exemple. Sa mère morte, il lui sembla que ses liens avec la France étaient rompus et il prit la résolution de se retirer à Rome immédiatement après la seconde station de Notre-Dame[2].

Cette station s'ouvrit le 21 février 1836.

On pourrait croire, dit un journal du temps, que le succès des conférences de 1835 était dû en grande partie à ce désir d'émotions nouvelles qui précipite les oisifs d'un siècle blasé vers tout ce qui promet de remuer en eux quelque fibre encore vierge. Aussi beaucoup de personnes attendaient-elles qu'une année et un hiver passant sur les esprits eussent refroidi le premier enthousiasme, pour juger, par l'accueil qui serait fait au prédicateur remontant dans sa chaire, si l'impression qu'il avait produite était une impression sérieuse et durable.

[1] Le 2 février 1836. — Mme Lacordaire avait soixante et un ans.

[2] Lacordaire m'annonça cette détermination dans une lettre du 17 février, et il fixait son départ au 15 avril.

L'épreuve fut concluante. A dix mois de distance, tout se retrouva à sa place, comme s'il n'y eût eu que huit jours entre la prédication d'une année et celle de l'autre.

L'orateur traitait de la doctrine de l'Église et des sources de cette doctrine, de la Tradition, de l'Écriture, de la Raison, de la Foi, des moyens d'acquérir la Foi : sujets d'une importance souveraine et d'une richesse inépuisable. Placé en face d'un auditoire qui désespérait de la vérité religieuse, il lui présenta le dogme catholique comme la seule doctrine qui ait la science générale de la vérité et de l'erreur, la science complète du bien et du mal. Il montra que la Tradition est le lien du présent, du passé, de l'avenir, et que toute doctrine qui ne tient nul compte de la Tradition est une doctrine sans avenir par cela seul qu'elle est sans passé ; une doctrine sans connaissance de la fin des choses, parce qu'elle en ignore le commencement. Il rappela que la Tradition religieuse a partout précédé les livres sacrés, comme la parole a partout précédé l'Écriture ; et, comparant entre eux les livres réputés sacrés chez tels ou tels peuples, il fit voir l'écrasante supériorité de la Bible sur ces assemblages de traditions sans lien historique qu'on nomme les Kings, sur les livres zends, les Védas, le Koran : il demanda qui oserait comparer les sociétés constituées par ces livres avec les sociétés constituées par l'Évangile, avec les sociétés chrétiennes. Il reconnut que la Raison doit s'accorder avec le témoignage divin, traditionnel ou fixé par l'Écriture ; mais il n'eut pas de peine à prouver qu'en affirmant Dieu, la création, la chute primordiale, la réparation, les récompenses et les peines de l'autre vie, la raison divine

ne dit rien dont la raison humaine ne rende elle-même, à un certain degré, témoignage. Il n'éprouva nul embarras du reste à confesser que, si le mystère du bien et du mal a son côté lumineux, par lequel il est un objet de science, il a aussi un côté obscur, par lequel il est un objet de Foi. Et il convient qu'il en soit ainsi dans cette vie d'épreuve; car, si nous avions vu le tout de la nature et de Dieu, nous n'aurions eu ni vertu ni mérite à croire, et, par conséquent, nulle gloire de cœur devant Dieu. Que si la foi surnaturelle est difficile, ce n'est point qu'elle ne soit pas un acte de raison, mais c'est qu'elle est, en outre, un acte de vertu; c'est qu'à la question de la foi divine est unie la question d'une vertu divine, et c'est la nécessité de cette vertu qui fait peur de la foi. Aussi la foi n'est-elle pas seulement un acte de l'intelligence, mais aussi un acte de la volonté. Sans la volonté, tout est impossible, la foi comme tout le reste, mais non pas plus que tout le reste. Sans doute, le concours de Dieu nous est nécessaire pour parvenir à la foi, et ce concours est libre de la part de Dieu. Mais Dieu nous a donné un moyen de lui faire violence sans blesser sa liberté : ce moyen, c'est la Prière. Priez donc, il n'y a pas là de cercle vicieux; car, pour prier, il suffit d'avoir une foi commencée. Peut-être suis-je l'œuvre d'une Providence divine. *Peut-être!* Cela seul suffit pour prier. Ce doute est un commencement de foi.

Voilà un court aperçu des Conférences de 1836, de ces Conférences qui ont fait dire dans le temps à un grand sceptique que le Christianisme y est si grand, et que la parole de Dieu semble là si aimable et si spirituelle, qu'il

faut avoir bien peu de cœur et d'esprit pour ne pas se sentir disposé soi-même à les aimer.

Le 16 avril 1836, Lacordaire termina sa dernière conférence par ces paroles :

« Puissé-je, Messieurs, vous avoir inspiré au moins la bonne pensée de vous tourner vers Dieu dans la prière et de renouer vos rapports vers lui, non-seulement par l'esprit, mais par le mouvement du cœur ! C'est l'espérance que j'emporte avec moi, c'est le vœu que je forme en vous quittant. *Je laisse entre les mains de mon évêque cette chaire de Notre-Dame désormais fondée*, fondée par lui et par vous, par le Pasteur et par le peuple. Un moment ce double suffrage a brillé sur ma tête. Souffrez que je l'écarte de moi-même, et que je me retrouve seul quelque temps devant ma faiblesse et devant Dieu. »

A ces mots, l'Archevêque se lève, et, s'emparant du cri de joie de l'Église dans la solennité pascale, il dit : « Oui ! *Alleluia !* Louez Dieu ! Et comment ne le louerions-nous pas, comment ne le loueriez-vous pas vous-même de ce qu'il a daigné susciter pour vous, tout exprès, *un prophète nouveau*, un prédicateur dont la voix, plus amie encore qu'éloquente, s'est mise en rapport avec vos intelligences, et a remué au fond de votre âme cette fibre chrétienne qui n'a été, qui n'est encore peut-être, qui ne sera jamais qu'émoussée !... Mais nous vous disions, Messieurs, qu'ici-bas nous ne chantions que sur un ton mélancolique. Hélas ! cette mélancolie augmente encore à la fin de ces Conférences. Car, vous l'avez entendu, ce ministre docile nous sera enlevé pour quelque temps. *Malgré les résistances de notre cœur*, il ira

porter au loin ses méditations. Il ira dans la ville éternelle, au pied du tombeau des saints Apôtres, au pied du Père commun des fidèles, pour lui rendre compte de ce qu'il a vu et de ce qu'il a fait... Il emporte avec lui toutes nos bénédictions, tout notre souvenir, tout notre intérêt. Il nous reviendra bientôt, chargé des bénédictions que possède le noble vieillard qui préside à toute l'Église. Il reviendra avec un zèle nouveau, retrempé au tombeau des Apôtres, qui, les premiers, apportèrent la foi et la scellèrent de leur sang.

« Cependant, Messieurs, nous espérons que, malgré son absence, cette chaire de Notre-Dame ne restera pas muette. Dieu nous suscitera de nouvelles ressources ; nous nous empresserons de les recueillir et de vous les faire connaître.

« Dans le sein de la retraite, notre cher et éloquent prédicateur méditera la science divine. Nous savons que c'est dans le sein de la retraite que se sont formés les grands hommes et les grands saints. Et, ainsi que le disait un éloquent évêque, c'est dans le sein de la retraite que saint Jean Chrysostome forgea les foudres qu'il devait faire retentir si glorieusement du haut de la chaire patriarcale de Constantinople. »

Dans l'écrit dicté par le P. Lacordaire sur son lit de mort, il parle brièvement de sa résolution de 1836.

« Après deux années de Notre-Dame, dit-il, je compris que je n'étais pas assez mûr encore pour fournir la carrière d'un seul trait, et que j'avais besoin de me recueillir pour achever dignement l'édifice commencé. Je demandai donc à l'Archevêque la permission de me retirer et d'aller passer quelque temps à Rome. Il fut peiné

de cette ouverture, me dit que c'était une faute, que je ne retrouverais pas quand je voudrais le poste d'honneur dont j'entendais m'éloigner, et que, s'il y avait un certain avantage à interrompre mes conférences, il était plus que compensé par les inconvénients. Je ne cédai point à ces instances. »

On peut croire sans témérité que, malgré tout ce qu'il avait reçu de Dieu pour supporter les contradictions, un secret découragement s'était glissé dans l'âme de Lacordaire. Ses succès même portaient jusqu'à l'exaspération l'opposition qui lui était faite. Si, jusqu'à ce jour, malgré ses longs triomphes, il s'est trouvé comme l'atteste M. Castan [1], dans les rangs les plus élevés du clergé, des hommes qui se sont étonnés qu'on ait laissé se produire et que l'on ait soutenu sur les premières chaires de France une telle parole, si, aujourd'hui encore, une partie de l'Église de France en nie toutes les qualités, en exagère tous les défauts, que n'était-ce point en 1836, lorsque la génération à laquelle appartenait Lacordaire et pour laquelle surtout il parlait, faisait à peine son entrée sur la scène du monde? « Prononcez dix mille paroles où il n'y ait rien à redire, mais laissez échapper une syllabe qui déplaise, qui ne soit point parfaitement claire ou tout à fait exacte, on ne fera aucune attention à ce que vous aurez dit de bien, mais on s'acharnera sur cette pauvre syllabe et l'on s'efforcera d'en faire sortir quelque chose de faux ou d'impie [2]. »

[1] *Histoire de M. Affre*, p. 56.

[2] S. JUSTIN, *Dialogue avec Tryphon le Juif*.

Saint Ignace de Loyola, dans ses *Exercices spirituels*, comprend bien

Ces paroles d'un Père de l'Église semblent écrites tout exprès contre les contradicteurs de Lacordaire. Au moment même où finissaient les conférences de 1836, celles de 1835 étaient dénoncées comme hétérodoxes par un écrit public d'un vicaire général de Lyon, M. Cattet. Une censure semblable s'élaborait à Toulouse. A Paris, un homme qui jouissait alors d'une certaine réputation, M. Cottret, évêque de Caryste, menaçait de publier deux volumes dans le même but. Si je rappelle ici des choses aussi oubliées, ce n'est pas certes qu'elles soient dignes de mémoire en soi ; mais c'est qu'il faut bien faire connaître les motifs d'une résolution aussi grave que le fut la retraite de Lacordaire en 1836, et stigmatiser comme elles le méritent des préventions qui ne reculaient pas devant le danger de mettre ainsi en question la continuation des conférences de Notre-Dame.

« Puis-je me dissimuler, écrivait Lacordaire, que j'aurai toujours dans la chaire quelque chose qui déplaise à une foule de gens et qui sera, de leur part, l'objet d'attaques d'autant plus passionnées qu'elles peuvent être consciencieuses ? Est-il sage de rester toujours sous les yeux du public et des fidèles comme un problème ? Peut-on acquérir une autorité vraie, l'autorité nécessaire au prêtre, lorsque des gens de bien se demandent si vous êtes ou non orthodoxe ? Ne vaut-il pas mieux vivre dans

autrement le devoir des chretiens à l'endroit de ceux qui exercent le ministère de la parole sacrée. « *Supponendum est*, dit-il, *Christianum unumquemque pium debere* promptiore animo *sententiam seu propositionem obscuram alterius* in bonam trahere partem quam damnare. *Si vero nulla eam ratio se tutari possit*, exquirat dicentis mentem... *et si minus recte sentiat vel intelligat*, corripiat benigne. »

la retraite, écrire au lieu de parler? Nous manquons d'un ouvrage qui expose toute la suite de la doctrine catholique d'une manière conforme aux pensées de ce temps, c'est-à-dire capable par de certaines analogies de faire impression sur les âmes telles qu'elles sont. En cinq ou six années j'aurais achevé cet ouvrage et donné à ma réputation une base solide; rien ne m'empêcherait alors de remonter dans la chaire et de donner ma vie à toutes les œuvres qui se présenteraient [1]. »

Tels étaient, en 1836, les rêves de Lacordaire. Un séjour un peu prolongé dans la ville sainte était un moyen de se fortifier dans la science ecclésiastique et de donner un point d'appui à son apostolat ultérieur. L'éclat des éloges que venait de lui décerner M. de Quélen ne l'abusait point. Le Prélat avait du goût pour sa personne, mais de l'éloignement pour ses idées politiques, joint à de vagues appréhensions à l'endroit de son orthodoxie. Il le soutenait, mais un peu mollement; il le défendait sans décourager ses adversaires. Lacordaire se faisait cette illusion que son éloignement volontaire désarmerait ses contradicteurs, que quelques années d'exil, et surtout l'approbation de Rome, donneraient à la prévention le temps de tomber et de s'éteindre. Il se trompait en cela. Mais, comme il l'a dit, — au fond, sa retraite à Rome ne devait pas être ce qu'il croyait; dans les desseins de la Providence, elle avait un but qui lui était caché à lui-même et qui ne devait se révéler que plus tard [2].

[1] A Mme Swetchine, 21 décembre 1836.
[2] Notice.

CHAPITRE IX

LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE. — RUPTURE AVEC M. DE QUÉLEN

Lacordaire à Rome et les Jésuites. — Accueil du Pape. — Refroidissement de M. de Quélen. — M. de la Mennais publie les *Affaires de Rome* : M. de Quélen veut le silence; Rome engage Lacordaire à parler. — *Lettre sur le Saint-Siége* : M. de Quélen est contraire à la publication. — Lacordaire en écrit à l'Archevêque : il déclare et motive sa résolution de ne pas revoir la France de longtemps. — Le Prelat se prononce définitivement contre la *Lettre sur le Saint-Siége*. — Lacordaire renonce à la publier. — Le Pape approuve sa conduite. — Le choléra dans Rome ; nouvelle lettre à M. de Quélen. — Lacordaire vient prêcher une station à Metz : il se décide à faire imprimer la *Lettre sur le Saint-Siége*. — Appréciation de cet écrit.

Lacordaire ne s'éloignait point sans regrets. « Jamais, écrivait-il à madame Swetchine, je n'ai été moins en train d'une résolution que de celle-ci. J'ai quitté Paris sans avidité de voir des spectacles qui me sont connus (les solennités romaines), persuadé que l'ennui ne me serait pas épargné, sachant bien que j'abandonnais des chances assez naturelles de voir ma carrière se fixer, que je ne trouverais point d'amis là-bas, que je *souffrirais de ne pas m'ouvrir et de ne pas aimer*, — mais entraîné là par une suite presque fatale de circonstances, et sentant que j'avais besoin de ce séjour pour achever de régler mon âme envers Dieu [1]. »

[1] 2 mai 1836.

Il s'arrêta le plus qu'il pût dans sa Bourgogne bien-aimée. Il revit avec un grand sentiment de mélancolie et de religion les lieux où il avait passé sa première jeunesse, Dijon dont il aimait les rues silencieuses, l'église où sa mère allait prier tous les jours et où il s'était confessé pour la première fois. Il séjourna deux jours à Aix, charmé du bon accueil de l'archevêque, Mgr Bernet, depuis cardinal, enfant des montagnes d'Auvergne, austère figure sacerdotale, homme d'autrefois, qui n'avait rien de commun avec lui et qui pourtant, venu à Paris durant les conférences de 1836, avait été frappé de l'opportunité de cette prédication si neuve et s'était chaudement épris du prédicateur. Lacordaire prit le bateau à Marseille, ne put supporter la mer, débarqua à Gênes et s'en alla tout droit, par Sienne, à Rome, où il arriva le 21 mai, veille de la Pentecôte.

Il était chaudement recommandé par le docteur Récamier aux Jésuites de Rome, et il avait une lettre de madame Swetchine pour le P. de Rozaven, assistant du général pour la France et l'antagoniste le plus déclaré, comme on sait, des doctrines mennaisiennes. Madame Swetchine avait connu ce Père en Russie et il n'était point étranger à sa conversion. Il devait être favorablement disposé d'ailleurs pour Lacordaire par les *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais*, qui avaient rencontré une vive approbation à Rome, surtout chez les professeurs les plus autorisés de la Compagnie [1]. Un hasard heureux avait logé Lacor-

[1] Lettre de Mgr Lacroix, clerc national de France à Rome, 3 juillet 1834.

daire tout près de l'Église *del Gesù*, où il disait tous les jours sa messe. D'excellents rapports se nouèrent tout de suite entre lui et les Pères. Le général, le P. Roothaan, homme supérieur, lui fit l'accueil le plus aimable. Le P. de Rozaven vint le voir : il s'exprimait hautement partout contre la censure des Conférences de 1835 par M. Cattet. Lacordaire choisit au *Gesù* son confesseur; il se mit entre les mains du P. de Villefort, ancien élève de l'école polytechnique, excellemment bon, comme le sont toujours les saints. Tout cela s'était fait tout seul, sans dessein préconçu, le plus naturellement du monde. Lacordaire écrivait à madame Swetchine : « Beaucoup de gens croient que j'ai fait un acte très-habile en me liant ici avec les Pères Jésuites. Eh bien! il y a peu de temps, peut-être cet acte m'eût été absolument impossible, vu l'état de mon intelligence. Le changement de cet état s'est combiné avec ma position présente au point qu'il a fallu. C'est cette coïncidence qui m'étonne et qui me révèle le plus l'action de Dieu sur l'esprit de l'homme, dans ses rapports avec les destinées qu'il lui a plu de me préparer; car il m'a toujours été impossible de prendre une résolution ou de faire une chose qui n'était pas conforme à mes convictions [1]. »

Tout le monde à Rome fit du reste à Lacordaire un accueil parfait : le Cardinal-Vicaire (Zurla), le Cardinal Secrétaire d'État (Lambruschini), l'ambassadeur de France (marquis Florimond de la Tour-Maubourg), enfin, par-dessus tout le Pape Grégoire XVI. On a vu que

[1] 25 juillet 1836.

Lacordaire était arrivé le 21 mai : dès le 6 juin, il eut son audience du souverain Pontife. Lorsqu'il entra, le Pape ouvrit ses deux bras en disant d'un air tout joyeux : *Ah! l'abbate Lacordaire!* Et pendant que le conférencier de Notre-Dame baisait les pieds du Saint-Père, Grégoire XVI lui prit la tête dans ses mains, la pressant avec affection et disant : « Je sais que l'Église catholique a fait en vous une grande acquisition. Je me souviens d'une belle *chambrée :* l'abbé de la Mennais était là, puis le comte de Montalembert, puis l'abbé Lacordaire, et ici le cardinal de Rohan. » Et le Pape désignait du doigt la place que chacun avait occupée. Après quoi il bénit Lacordaire en ces termes : « Je vous donne ma bénédiction et je prie Dieu de vous confirmer dans la défense que vous avez entreprise de la cause catholique [1]. »

Cet accueil était d'autant plus significatif que, peu de jours auparavant, Grégoire XVI, excellent théologien, avait reçu et lu la brochure de l'abbé Cattet. Il l'avait trouvée pitoyable et avait dit, avec un geste de dédain, au cardinal prince Odescalchi (le même qui a depuis déposé la pourpre pour se faire jésuite) : « Tenez, je vous fais cadeau de ça! » Le Pape dit à celui qui lui avait remis la brochure : « Il s'agit de savoir : 1° si les propositions qu'on attaque sont en effet censurables ; 2° si la censure n'est pas plus censurable elle-même que les propositions dénoncées [2]. »

L'abbé Cattet avait joué de malheur. En ce même moment, l'*Ami de la Religion*, organe connu du vieux

[1] A Mme Swetchine, 21 juin 1836.
[2] Journal inédit de Mgr Lacroix.

clergé, publiait, en réponse à la censure de Lyon, deux lettres sans réplique. Elles n'étaient pas signées, mais Lacordaire y reconnut sans peine la bienveillante intervention de M. Affre. On avait envoyé de Toulouse à l'*Ami* une vingtaine de propositions attribuées à Lacordaire, en les flétrissant par des coupures. Le journal en refusa l'insertion. La *Gazette de France*, alors dirigée par M. de Genoude, ayant annoncé que le conférencier de Notre-Dame « avait été *mandé* à Rome pour y rendre compte de sa doctrine, » l'archevêché de Paris, cette fois sous la signature officielle de M. Affre, vicaire général, réclama en ces termes :

« Nous pouvons assurer que M. Lacordaire n'a éprouvé que des oppositions au projet qu'il avait formé, *à la fin du mois de janvier* de cette année, de se rendre à Rome. Il est certain que le Pape n'a *jamais* manifesté *la moindre* désapprobation, qu'il a moins encore eu la pensée de mander auprès de lui M. Lacordaire. Il est certain, au contraire, que cet orateur a fait des instances inutiles pour ne pas prêcher la station de cette année, et qu'il a cédé, en continuant ses conférences, à des invitations auxquelles il lui a été impossible de se refuser [1]. »

M. de Quélen écrivit de sa main à Lacordaire : « J'espère que vos censeurs se le tiendront pour dit et qu'ils vous laisseront en repos. Vous ne pouvez pas douter du bonheur que j'éprouve à vous savoir content. Jouissez de ce calme et revenez-nous préparé à continuer la belle

[1] Cette lettre, adressée à l'*Ami de la Religion*, fut reproduite dans l'*Univers* du 8 juin 1836. — Les réponses à M. Cattet parurent dans l'*Ami de la Religion* du 7 et du 9.

lutte où vous avez déjà montré tant de zèle et de talent[1]. »

Peut-être trouvera-t-on ces paroles de l'Archevêque un peu froides, par comparaison avec celles qu'il avait publiquement adressées à Lacordaire, sous les voûtes de Notre-Dame. Si l'on en croit les mémoires de M. Affre, à peine ce dernier était-il parti pour Rome que les dispositions du Prélat furent entièrement changées[2]. Que M. de Quélen, bien qu'il l'eût soigneusement dissimulé d'abord, fût resté blessé de n'avoir pu retenir à Paris le brillant orateur, il n'y aurait là rien qui dût surprendre. M. Affre ne doute pas que les antagonistes de Lacordaire n'aient alors profité de l'occasion pour faire revivre les premiers scrupules de l'Archevêque au sujet de la prédication nouvelle.

Ce refroidissement immédiat, s'il a réellement eu lieu, ne fut point du tout soupçonné par Lacordaire. Il se croyait tellement sûr du cœur de M. de Quélen qu'il n'hésita point à lui faire part du mauvais effet que produisait à Rome la persistance du Prélat à ne point paraître aux Tuileries : Grégoire XVI avait peine à comprendre que l'archevêque de Paris se fît un point d'honneur de ne pas rendre à une royauté reconnue par le Saint-Siége les devoirs d'usage. M. de Quélen ne se rendit point à cet avertissement indirect. Il répondit à Lacordaire : « D'une parole, on peut me faire changer de sentiments et d'allures, mais je ne connais que l'obéis-

[1] 9 août 1836.
[2] *Hist. de M. Affre*, par M. Castan, p. 76.

sance qui soit capable d'opérer cette métamorphose. J'espère être prêt à obéir *lorsqu'on aura commandé*, car alors je ne répondrai plus de rien. Toutefois, je ne pense pas qu'on veuille en venir là, ce serait prendre sur soi une grande responsabilité. Le silence, au contraire, conserve tout [1]. » Il se peut que, sur cette question, M. de Quélen fût plus royaliste qu'archevêque. Mais son attitude était prise, et il lui était, en effet, difficile d'en changer spontanément sans encourir le reproche d'inconséquence et d'inconsistance. Aussi écrivait-il à Lacordaire à la fin de cette même année [2] : « Ma position est toujours la même, il me paraît qu'elle ne changera pas avec le commencement de l'année prochaine (la solennité du nouvel an). Je crois la Religion intéressée à ce que je ne change pas de manière d'être. Si l'on me donne des *ordres* et si l'on me permet de les rendre *publics*, on ne peut douter de ma soumission. Sinon, à moins qu'ici (à Paris) on ne fasse ce que l'on doit depuis plus de six ans [3], je demeure à la même place. Voilà, en deux mots, le plan que je me suis tracé et le seul qui me paraisse pouvoir être tenu sans compromettre la Religion. Au reste, qu'on en soit bien convaincu, rien ne souffre. Moi seul, je suis dans un état plus difficile, mais je suis destiné à souffrir. *Fiat! Fiat!* »

[1] Lettre du 9 août 1836.

[2] 20 décembre 1836.

[3] Probablement la restitution de l'emplacement du palais archiépiscopal de Paris, après la démolition de ce palais par l'émeute de 1831, emplacement revendiqué par M. de Quélen et refusé par le Gouvernement. Ce refus rendait en effet difficile un acte public de rapprochement de la part de l'Archevêque.

Sur ces entrefaites il surgit un incident qui, sans qu'il eût été possible à personne de le prévoir, aboutit brusquement entre Lacordaire et M. de Quélen à une rupture profonde.

M. de la Mennais se préparait à publier ses *Affaires de Rome*. M. de Montalembert l'avait en vain supplié de n'en rien faire, et, n'ayant pu l'obtenir, il venait de lui déclarer que cet acte consommait leur séparation. Averti par son ami, Lacordaire s'émut aussi vivement que lui de cette publication. Leur premier mouvement à tous deux fut qu'ayant été les compagnons de M. de la Mennais, dans son voyage à Rome en 1832, ayant été témoins de tout, ils ne pouvaient donner le poids de leur silence à un historique mensonger, ou du moins présenté sous un jour qui rendrait odieux le Saint-Siége: que, par conséquent, ils devaient protester par un désaveu public. Lacordaire n'avait point oublié le blâme qu'il avait encouru en 1834, de la part de plusieurs, pour avoir attaqué M. de la Mennais dans ses *Considérations sur le système philosophique*. « Je sais bien, disait-il, les avantages mondains du silence dans l'occasion présente, mais je ne sais pas aussi bien si se taire ne sera pas une prévarication. »

Il en écrivit en ce sens à madame Swetchine, qui, sur-le-champ, en référa à l'Archevêque.

Dominé, comme toujours, par une crainte excessive de tout ce qui pouvait exciter les esprits, le Prélat, à l'apparition du livre de M. de la Mennais, s'était empressé de dire à l'internonce Garibaldi, en le priant de le faire savoir à Rome, que « cette diatribe ne demandait que le

« silence[1]. » Telle fut également sa réponse à madame Swetchine. Ne doutant pas du tout que ce ne dût être celle du Pape, qu'il présumait avoir été prévenu en ce sens par l'internonce, M. de Quélen dit que Lacordaire devait tâcher de parvenir jusqu'au Saint-Père, afin de savoir si le désir de Grégoire XVI était qu'on se tût ou qu'on parlât[2].

Lacordaire n'éprouva aucun embarras à suivre ce conseil. Dès son arrivée à Rome, il avait reçu du chargé d'affaires belge, M. Blondeel, l'accueil le plus sympathique, et celui-ci l'avait mis en rapport avec le substitut de la secrétairerie d'État, Mgr Capaccini, l'homme, après le cardinal Lambruschini, le plus important sans contredit de la cour pontificale. Dès le commencement, avant même que l'ouvrage de M. de la Mennais eût paru, Lacordaire s'était ouvert à Mgr Capaccini de son désir de protester contre ce livre, et le prélat romain l'avait encouragé dans ce dessein. Quand l'avis de M. de Quélen fut connu, Lacordaire écrivit à Mgr Capaccini, après s'être assuré que ce dernier consentait à mettre sa lettre sous les yeux de Grégoire XVI et à lui faire part de la réponse du Saint-Père. Dans cette lettre, en date du 22 novembre, Lacordaire se mettait à la disposition du Souverain Pontife, prêt à se taire ou à parler, selon ce que Sa Sainteté jugerait à propos. Il demandait, en outre, dans le cas où une manifestation de sa part serait estimée nécessaire, quelle en devait être la forme, et, par exemple, si le Pape

[1] Lettre de M. de Quélen à Lacordaire, 20 décembre 1836.
[2] Lettre de Lacordaire à M. de Montalembert, 19 novembre 1836.

agréerait que Lacordaire lui adressât une lettre, ou si le Saint-Père préférerait un écrit qui, sans attaquer directement celui de M. de la Mennais, mît les actes et la situation du Saint-Siége dans leur véritable jour [1].

La réponse de Grégoire XVI ne se fit pas attendre. Il dit à Mgr Capaccini qu'il reconnaissait bien là Lacordaire, mais qu'il n'y avait lieu, de la part de celui-ci, à aucun acte officiel, comme l'eût été une lettre de lui au Pape. « Sa Sainteté pense, ajoutait Capaccini, qu'il vaut mieux la laisser tout à fait en dehors. Elle n'exige rien de vous, mais Elle aura pour agréable tout ce qu'un zèle spontané vous inspirerait en ce moment pour la défense et l'honneur du Saint-Siége [2]. »

Lacordaire y avait pensé, et, dès le 26 novembre, il consultait madame Swetchine sur son projet d'écrire une « Lettre sur le Saint-Siége, » adressée aux jeunes gens qui avaient suivi ses conférences à Notre-Dame de Paris. Ce lui semblait être le meilleur moyen de ne donner à son travail qu'une étendue modérée, de n'être ni trop long ni trop court.

Dès qu'il eut la réponse du Pape, il vit le cardinal Lambruschini et lui soumit cette idée, qui fut agréée sur-le-champ. Elle souriait à Lacordaire, parce qu'il y trouvait l'avantage de défendre le Saint-Siége sans dire un mot de M. de la Mennais. Ce n'est pas qu'il ne jugeât sévèrement le dernier écrit de celui-ci. « J'ai perdu,

[1] Lacordaire à M. de Montalembert, 26 novembre 1836. — V. aussi sa lettre du même jour à Mme Swetchine.
[2] 29 novembre 1836, à Mme Swetchine et à M. de Montalembert.

écrivait-il, *l'irritation que j'ai eue contre ce pauvre homme à cause du mal que j'ai souffert à son sujet;* je suis calme pour lui comme pour l'homme le plus inconnu; mais, plutôt que d'avoir fait cela, ce qu'il a fait, j'aimerais mieux être Cham[1]. » Il n'en était pas moins décidé à respecter les souvenirs qui le liaient au grand transfuge. « Pour une âme qui a tant de lumières, disait-il, j'éprouve un grand désir de résurrection, une sainte pitié. J'éprouve ce mouvement de l'homme qui est désintéressé dans un malheur et à qui aucune passion n'enlève la claire vue de la perte que fait le monde entier par la chute d'une intelligence privilégiée. Hélas! la charité en lui s'est trouvée trop inférieure à la vision[2]. »

Lacordaire s'était promis d'écrire sa *Lettre sur le Saint-Siége* en moins de deux mois. Quinze jours après, elle était achevée[3]. Elle était adressée à un ami : l'auteur avait renoncé de lui-même « à l'idée, un peu trop fière, des jeunes gens de Notre-Dame. » Restait le point le plus difficile : obtenir l'assentiment de son archevêque. Approuvé qu'il était à Rome, il pouvait à la rigueur s'en passer, mais il ne le voulut pas.

Or, pendant que ces choses se passaient dans la ville sainte, Paris était sous l'impression que nous avons vue, c'est-à-dire de tout point contraire à l'idée de publier quoi que ce fût à l'occasion du livre des *Affaires de Rome*. Dans cette disposition d'esprit, M. de Quélen ne

[1] A Mme Swetchine, 26 novembre 1836.
[2] A M. de Montalembert, 19 novembre 1836.
[3] Comparez les lettres à Mme Swetchine du 29 novembre et du 15 décembre 1836.

pouvait qu'être contrarié du cours que la chose avait pris au Quirinal. Le 20 décembre 1836, il écrivit à Lacordaire une lettre dilatoire. Nulle raison, suivant lui, de s'occuper du pamphlet de M. de la Mennais ; il a eu très-peu de succès ; à peine si on en a parlé et encore eût-il été mieux de n'en rien dire du tout. Reste le projet de Lacordaire : une lettre sur le Saint-Siége sans allusion à *la production Lamennais*. Lacordaire, à cet égard, s'est trop avancé (on voit que l'Archevêque le regrette) pour ne pas travailler à ce qu'il a promis ; *mais, pour la publication, ce sera autre chose*. Le plus prudent serait que l'auteur envoyât son œuvre à Paris, en donnant à ses amis la liberté d'arrêter ou de lancer l'opuscule, *avec carte blanche de retrancher ce qu'il pourrait paraître nécessaire de supprimer*. Par exemple, « sur les opinions dites gallicanes, il y aurait une délicatesse extrême à garder, pour ne pas trop forcer ce qui, dans notre pays, deviendrait le sujet de nouvelles discussions : ce qu'il faut éviter avec soin, l'ennemi ne demandant pas mieux que de nous voir divisés, ne fût-ce que sur des points que tous ne comprennent pas bien [1]. »

Au moment où cette lettre partait de Paris, tout était terminé à Rome. Le manuscrit de Lacordaire avait été remis par le chargé d'affaires de Belgique au cardinal Lambruschini, qui, fort probablement, l'avait mis sous les yeux du Pape, et l'on n'y avait trouvé à retrancher qu'une ligne et demie [2].

[1] 20 décembre 1836.
[2] Lettre de M. Blondeel en date du 20 décembre. (V. *Pièces justific.*, N° 19.)

Vers le même temps, Grégoire XVI ayant reçu en audience intime un saint évêque des États-Unis, M. Flaget, évêque de Bardstown, mit la conversation sur Lacordaire, dit qu'il le connaissait, que ce jeune prêtre avait déjà rendu des services au Saint-Siége et qu'il *lui en rendrait encore;* qu'on avait cherché à lui nuire dans l'esprit du Pape, à l'occasion des conférences de Notre-Dame, mais qu'il savait tout le bien qu'elles avaient fait et qu'il comptait sur ce fidèle serviteur pour la défense de la Religion.

C'est sous l'impression de la joie et de la confiance qu'autorisaient de telles paroles que Lacordaire avait envoyé son manuscrit à Paris. Le but principal de son voyage (la réhabilitation complète de son orthodoxie par la plus haute autorité doctrinale qui soit sur la terre) était atteint au delà de ses espérances. Un canonicat allait vaquer à Notre-Dame : tout faisait penser que Lacordaire y serait nommé [1], puis qu'il serait rappelé dans la chaire qu'il avait quittée, pour y remonter avec toute la force morale qu'il aurait tirée de son séjour à Rome. Cette brillante perspective n'éblouissait pas toutefois Lacordaire. Il croyait à la protection de l'Archevêque; mais il redoutait, même avec cet appui, même avec celui de la bienveillance du Souverain Pontife, il redoutait, dis-je, d'affronter de nouveau les contradictions auxquelles il s'était dérobé au printemps. Il se demandait si mieux ne vaudrait pas attendre encore cinq ou six années et ne reparaître en

[1] C'est ce qui résulte d'une lettre de M. Buquet, aujourd'hui évêque de Parium, lettre écrite au commencement de 1837.

France que précédé d'un grand ouvrage qui exposerait toutes les doctrines catholiques avec une solidité inattaquable, mais en même temps avec une couleur qui irait à un assez grand nombre d'esprits [1].

La lettre de M. de Quélen, du 20 décembre, vint donner à ces appréhensions une force tout à fait inattendue et que le Prélat était loin de soupçonner, tant l'abîme était profond (et ignoré de lui) entre le point de vue de Lacordaire et le sien. Le premier mouvement du jeune prêtre fut très-vif, très-près de résolutions extrêmes. Pourtant il ne répondit pas sur-le-champ à l'Archevêque. S'adressant à madame Swetchine, s'attachant aux deux seules objections mises en avant alors par le Prélat, mais fort de cette considération qu'il se trouvait y avoir satisfait d'avance, il demanda que la publication eût son cours *sans aucun retard*, pour conserver à son écrit le mérite de l'à-propos. « Je regarde cela comme réglé, ajoutait-il, j'aurais un mortel chagrin qu'il n'en fût pas ainsi. » Il déclarait en même temps ne pouvoir consentir à ce qu'on *retranchât*, sans son aveu, ce qui pourrait déplaire dans sa *Lettre sur le Saint-Siége* [2], et faisait sentir qu'il n'était pas possible de s'engager dans une correspondance sur ce sujet.

« Pardonnez, poursuivait Lacordaire, si tout ce qui précède est tellement inexorable. Vous savez les anxiétés où je suis pour une décision définitive qui éloigne ou rap-

[1] A Mme Swetchine, 21 décembre 1836.

[2] Ceci avait trait à ce que M. de Quélen (lettre du 20 décembre) voulait avoir « carte blanche pour *retrancher* ce qu'il pourrait paraître nécessaire de supprimer. »

proche mon retour. La lettre de M. l'Archevêque m'a révélé la profondeur de l'abîme où j'irais me jeter. Il s'y montre si craintif, si partagé, qu'il m'est impossible de retourner au milieu d'une foule d'ennemis pour y être si mal soutenu. C'est recommencer sans fruit toutes les questions, peut-être avec des chances moins favorables. C'est m'exposer au travail des Danaïdes, et la conscience ne saurait exiger de moi que je fasse un tel sacrifice.

« Je dois beaucoup à M. l'Archevêque, mais pas assez pour lui livrer ma carrière pieds et poings liés. Il a eu des moments sublimes pour moi, mais *c'est un fardeau sous lequel il ploie sans le vouloir*, et que l'avenir peut rendre encore plus lourd.

« Notre clergé est divisé en deux partis : l'un veut l'ancienne Église de France avec ses maximes et ses méthodes ; l'autre croit que la France est dans un état irremédiablement nouveau. Je suis l'homme non encore reconnu, mais enfin l'homme possible de cette dernière fraction : on le sent, et des haines de détails, prises dans des souvenirs, s'unissent aux haines profondes des partis.

« On veut ma perte, je le sais bien. Et moi je ne veux pas leur porter ma tête. Je les ai vaincus là-bas par la grâce ineffable de Dieu, je viens de les vaincre ici. Il faut que je m'éloigne de l'un et de l'autre pays pour laisser reposer ma victoire : il faut que je vieillisse, que le temps coule, que j'écrive un ouvrage solide, que je devienne meilleur. Ces dix premières années de sacerdoce ont été trop promptes et trop agitées. Je me dois une longue solitude. »

Lacordaire exposait ensuite qu'il allait chercher un asile au delà du Pô [1].

Certes le Lacordaire de 1822 bouillonne dans cette lettre; il n'est pas éteint, il n'est pas crucifié tout entier. Il a le sentiment de sa valeur; il a aussi le pressentiment de ce qu'il y a d'implacable dans l'inimitié de ses adversaires, et surtout de la prise énorme qu'ils auront toujours sur les préjugés, respectables du reste à tant d'égards, de M. de Quélen. Il se contient toutefois; mais il est trop sincère pour ne pas laisser voir ce qu'il a sur le cœur.

Deux jours après, Lacordaire avait pris conseil. Mgr Capaccini lui avait dit : « Je vais voir le Pape. Il saura que, si la brochure ne paraît pas, ce sera par suite de votre obéissance à votre évêque, et vous aurez accompli de tous les côtés votre devoir tout entier. La responsabilité appartiendra toute à M. l'Archevêque, et vous n'aurez, vous, qu'un mérite de plus. »

Le même jour (5 janvier 1837), Lacordaire répondit à l'Archevêque :

« J'ai reçu la lettre que V. G. m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 décembre au sujet d'un écrit qu'elle doit avoir actuellement entre les mains. Le premier regard lui aura appris que j'avais abandonné de moi-même un titre qui pouvait avoir des inconvénients, et auquel je n'avais songé que pour l'à-propos, et non par quelque secrète complaisance pour moi-même. Quant au fond de l'écrit, il a été lu par les hommes qui sont à la tête des

[1] A Mme Swetchine, 3 janvier 1837.

affaires chrétiennes, et il a reçu d'eux l'approbation la plus entière et la plus honorable. Néanmoins, si V. G. trouve des objections contre la publication immédiate, ou pense que certaines choses sont inopportunes, je la prie de jeter le manuscrit au feu, et qu'il n'en soit plus question. Je ne veux pas l'imprimer contre son consentement, et je ne puis non plus accepter des changements faits loin de moi, qui transformeraient l'expression droite et libre de ma pensée en une sorte de pièce écrite dans des bureaux et par ordre. J'ai accompli mon devoir de catholique ; j'achève de l'accomplir, ainsi que mon devoir de prêtre, en me soumettant à la décision que vous porterez. Quelle qu'elle soit, je serai quitte envers tous : envers vous, par mon obéissance ; envers le Souverain Pontife, par la connaissance qu'il aura des obstacles, indépendants de moi, qui auront empêché l'exécution de ma parole; envers Dieu, par mon écrit et par le sacrifice que j'en aurai fait.

« Je laisse donc V. G. maîtresse absolue de décider comme il lui plaira. Je n'exclus que deux choses impossibles : un retard dans une publication trop petite pour le supporter, et des changements qui ne pourraient avoir lieu que par une correspondance que l'éloignement ne permet pas, outre qu'ils porteraient sur des points qui sont l'expression extrêmement modérée de mes convictions.

« Je remercie V. G. des paroles de bonté que contient sa lettre. J'y suis accoutumé dès longtemps. Je voudrais que ma reconnaissance pût aller jusqu'à me trouver un jour parfaitement uni à toutes les pensées, à tous les projets, à tous les vœux de votre cœur. Cela est difficile dans un temps où les hommes sont si partagés. Je le re-

grette profondément ; je cherche dans la douceur de mon âme la pente qui me mènerait, tout à fait et en tout, jusqu'au dernier désir de la vôtre. Si je meurs sans l'avoir pu, votre image ne s'en présentera pas moins chère et honorée à ces moments suprêmes, et j'aspirerai avec plus de calme au ciel, dans l'espérance qu'entre mon archevêque et moi il n'y aura plus de séparation aucune, plus de doutes, plus d'ennemis, mais rien que lui-même avec cette pensée si noble que je lui connus toujours.

« Adieu, Monseigneur, permettez-moi cette expression trop familière, mais qui convient à un certain état d'âme où je me trouve pour vous. Vous rencontrerez encore bien des hommes dans la carrière que Dieu vous destine (et je souhaite qu'elle soit longue) ; mais vous n'en rencontrerez pas qui aient aimé davantage votre gloire et d'une manière plus désintéressée que moi. »

C'était bien jusque-là, admirablement bien. Un langage d'une noblesse et d'une sensibilité si éloquente était fait pour être compris de M. de Quélen ; il le fut. Les bornes mises par Lacordaire à sa docilité ne le choquèrent en rien ; il fut très-content des sentiments qui lui étaient exprimés à la fin de cette lettre et touché de les retrouver en toute circonstance [1].

Mais, à Rome, Lacordaire n'avait pas madame Swetchine « pour le retenir par le pan de son habit et ralentir les mouvements trop rapides ou trop brusques. » Il lui manquait quelqu'un qui réunît les deux conditions qu'elle remplissait, comme elle l'a dit, si complétement, d'abord

[1] Mme Swetchine à Lacordaire, 19 janvier 1837.

de n'être pas lui, ni par la nature des caractères et des antécédents, ni par l'âge, et en second lieu de l'aimer plus qu'il ne s'aimait lui-même. L'esprit si prompt de Lacordaire avait vu tout de suite tout ce qu'il y avait au fond de la lettre de M. de Quélen du 20 décembre : une défiance énorme de ce que l'ultramontanisme et le libéralisme combinés du conférencier de Notre-Dame pouvaient mettre dans un écrit sur le Saint-Siége, et le parti pris d'empêcher cette manifestation, quelle qu'elle fût. Lacordaire donc vit clairement que les nuages qu'il croyait évanouis à jamais, les nuages de 1833 et de 1834, les nuages qui avaient si péniblement pesé sur les conférences du collége Stanislas, obsédaient toujours l'esprit de son évêque, et que, s'il retournait à Paris, la lutte serait toujours à recommencer. A cette vue, et au souvenir des gages si multipliés qu'il n'avait cessé de donner à l'Église depuis cinq ans et dont on lui tenait si peu de compte, l'indignation le saisit, impétueuse, irrésistible. Il désespéra de la confiance de M. de Quélen à son endroit et, prenant en dédain tant de faiblesse, il crut de sa dignité de se tenir éloigné de Paris et de ne rien accepter désormais de l'Archevêque, comme il crut de sa sincérité de s'expliquer avec lui sans réserve. C'est ce qu'il fit en ces termes :

« Monseigneur, quelques jours ont affaibli l'impression douloureuse que m'a causée votre lettre du 20 décembre dernier. Je n'écris plus sous le poids de cette impression, mais avec le calme d'un homme qui a réfléchi un moment à sa situation dans une grave affaire, et je vous demande la grâce de vous ouvrir mon cœur tout entier.

« Lorsque, il y a un an à peu près à l'époque où nous sommes, je résolus de quitter la France, je ne succombais pas à un désir fortuit de changement. Il y a dans les choses un terme naturel, que l'homme sensé doit connaître. Vous m'aviez appelé tout à coup, par une inspiration contraire à vos pensées de la veille, sur un champ de bataille magnifique. Vous m'aviez ordonné de me taire à Stanislas, et vous m'ordonniez de parler à Notre-Dame. Ce sont de ces contradictions qui n'accusent pas la faiblesse humaine, mais la puissance de l'instinct et du cœur. La vie des grands hommes est pleine de pareils faits. Vous m'avez ensuite rendu, par deux fois, devant trois à quatre mille hommes, un témoignage dont le souvenir ne périra jamais dans ma mémoire. Néanmoins, Monseigneur, tout ce succès ne me cachait pas le danger de ma position, les défiances, les doutes, les jalousies, les répulsions politiques, les retours sur le passé, et je savais bien qu'en vous-même *je n'avais pas un appui suffisant.*

« Soyons vrais, car je touche à mes trente-cinq années et j'ai besoin de prendre un parti. Vous avez un goût personnel pour moi ; vous aimez ma sincérité, mon désintéressement, ma foi, ma docilité ; il y a peut-être en moi quelque chose qui vous plaît. Vous êtes sûr que je ne serai jamais un hérétique ni un schismatique, que je suis dévoué passionnément à l'Église. Mais il y a entre nos deux manières d'être et de sentir, de concevoir ce temps et ses remèdes, un dissentiment profond, plus clair que le jour. Je ne suis pas votre homme, vous appartenez à une époque et moi à une autre, voilà la vérité. Et par conséquent,

Monseigneur, *vous ne pourez croire à moi, ni me donner l'appui sans retour dont j'ai besoin* contre des adversaires dont le nombre et la passion me sont trop connus.

« Que devait faire un homme sage? Se retirer. Je l'ai fait. Je m'en suis allé simplement et sobrement, saluant la fortune avant qu'elle m'eût quitté. Les écrits accusateurs qui m'ont accompagné à Rome, d'autres qui sont tout prêts pour l'occasion [1], m'ont prouvé que j'avais agi avec prudence. J'ose ajouter que votre lettre du 20 décembre m'a confirmé dans cette pensée.

« Et maintenant, Monseigneur, je ne puis ni ne veux retourner d'où je suis heureux d'être sorti ; ma résolution est prise de ne pas revoir la France de longtemps, et j'attendais l'occasion de m'en ouvrir à vous.

« Ma plus grande peine, en m'arrêtant à ce parti définitif, serait que vous y vissiez quelque méconnaissance de vous. Je vous dois d'être monté dans la chaire de Notre-Dame, je ne l'oublierai point. Mais puis-je vous devoir de replonger ma vie dans des amertumes sans cesse renaissantes, de donner tête baissée dans une position que vous ne sauriez assurer d'un bras assez puissant?

« Je suis dans votre diocèse comme un étranger, je n'y tiens par aucun office réel; je n'y trouve pas même la vie dont l'autel est débiteur envers le prêtre, et sans un humble patrimoine, dont j'ai déjà mangé plus du quart au service de l'Église, rien, si ce n'est la bonté de Dieu, ne me répondrait de mon pain du lendemain. Mais c'est

[1] V. la *Correspondance de madame Swetchine*, p. 115.

moins cette liberté-là qui me touche, que celle qui résulte pour moi de l'impossibilité morale où vous êtes de me garantir l'honneur de mon sacerdoce. Je l'ai reçu de vous sans tache, je veux le conserver. Je ne veux plus l'exposer aux reproches de ceux que votre présence même ne retient pas dans leurs accusations. Un moment viendrait où cette solidarité devrait être expressément acceptée ou rejetée par vous, et le danger d'une si haute alternative est trop grand pour ma tête. Vous avez assez fait en ma faveur. Il est temps que je m'arrête de moi-même avec respect, et que j'épargne à votre sagesse le moment inévitable de vous sacrifier à moi ou de me sacrifier à vous. Mon loisir d'ailleurs ne sera pas perdu ; mes conférences n'étaient que l'emploi de matériaux que je rassemble depuis dix ans. Je les emploierai sous une forme qui, étant plus complète et plus précise, ne donne pas lieu aux mêmes inconvénients. Si ensuite cette publication désarme des préventions plus ou moins involontaires, si les années, en passant sur les choses et sur les hommes, rendent la situation supportable, vous me retrouverez et fidèle et meilleur.

« Ce n'est donc pas, Monseigneur, un irrévocable adieu que je vous dis. C'est une séparation longue autant que nécessaire, mais qui me laisse l'espérance de recevoir encore votre bénédiction. En attendant ces temps heureux, je dois songer ici à rendre mon exil plus stable. Je me suis déjà occupé d'obtenir une chapellenie qui sera prochainement vacante à Saint-Louis-des-Français. C'est le logement et 1,400 francs (assurément bien peu de chose). Mais cela, joint à mon patrimoine, me suffira au delà de

mes besoins. Je n'ai jamais eu d'ambition; je n'ai jamais songé à trouver dans l'Église que mon pain de chaque jour, et fussé-je le plus grand homme du monde, je ne rougirais point d'accepter quoi que ce soit de la main de l'Église. Je me confie à Dieu, qui sait avec quelle pureté d'intention je suis entré à son service, qui connaît mon cœur et la difficulté de ma carrière. Je me confie aussi à vous pour interpréter favorablement la franchise de cette lettre et la liberté de mes résolutions. Je vous demande la continuation de votre amitié. Et moi, quoi qu'il arrive, je me rappellerai Notre-Dame et toutes les circonstances particulières où je vous ai trouvé pour moi l'âme d'un évêque [1]. »

M. de Quélen fut d'abord outré, puis atterré de cette lettre [2]. Jamais, de près ni de loin, la possibilité de l'expatriation de Lacordaire ne s'était présentée à son esprit. Jamais il n'avait eu conscience de ce qu'avait souffert en silence, en 1833, en 1834 et depuis, celui qui lui écrivait. Jamais il ne s'était douté de la cause véritable de la retraite de Lacordaire à Rome. La façon de voir du Prélat étant donnée, il lui était donc mille fois impossible de comprendre l'impression qu'avait produite sa lettre du 20 décembre. Il ne pouvait se mettre à la place de celui qui lui écrivait, ni ressentir comme lui l'amer dégoût qui s'empare légitimement d'un homme de cœur poursuivi par une opposition ténébreuse et aussi opiniâtre qu'insaisissable. Néanmoins, ce qui se révélait à lui tout à coup, c'est que la débonnaireté et même la docilité de

[1] 14 janvier 1837.
[2] Lettre de M. Buquet du 18 février 1837.

Lacordaire avaient des bornes et que, sans désobéir, il savait résister quand il en avait le droit, sans trop s'épouvanter des suites, parce qu'il savait, parce qu'il avait toujours su rester pauvre, puissante garantie d'indépendance. Et cette bombe éclatait la veille de la station quadragésimale, avant que le P. de Ravignan eût paru dans la chaire de Notre-Dame, dans un moment où nul ne savait s'il aurait un auditoire ni quel serait le succès de sa prédication. « Dans quel embarras me jette l'abbé Lacordaire? s'écriait l'Archevêque! Qui donc veut-il que je mette à sa place [1]? » Mais, en même temps, le Prélat était blessé au vif d'une telle liberté de langage. « Je ne suis pas votre homme; vous appartenez à une époque et moi à une autre : » ces paroles et d'autres encore étaient tout à la fois d'une trop frappante vérité et d'une familiarité trop inaccoutumée dans la bouche d'un prêtre parlant à son évêque, pour que M. de Quélen n'en fût pas fortement choqué.

Mais on ne peut nier que Lacordaire ne fût dans le vrai, sans exagération aucune, quand il pensait que M. de Quélen ne pouvait *croire en lui* ni lui donner l'appui *sans retour* dont il avait besoin. En effet, au moment où il écrivait ce qu'on vient de lire, le manuscrit de sa *Lettre sur le Saint-Siége*, malgré la haute approbation qu'elle avait obtenue à Rome, ne pouvait trouver grâce devant l'Archevêque de Paris.

On est surpris, en vérité, de l'évidente insuffisance des motifs allégués par le Prélat contre la publication de

[1] Lettre de M. Buquet.

cet écrit. Il n'en incriminait pas la doctrine, l'approbation de Sa Sainteté interdisant à cet égard tout examen. Mais, disait M. de Quélen, « un grand nombre de passages ont été remarqués et soulignés comme ne présentant pas un sens assez clair ou comme étant *peu en harmonie avec le génie de notre langue*, à tel point qu'il serait difficile que quelqu'un voulût se charger de remanier ce travail en se conformant aux nombreuses observations qui ont été faites ; à peine si l'auteur lui-même se sentirait le courage de SE *refondre* PRESQUE EN ENTIER. Il serait pourtant fâcheux que cet écrit ne répandit pas un certain éclat ; ce serait un malheur qui s'augmenterait encore de toutes les discussions que la brochure ferait naître. Le passage relatif à la Russie et à la Pologne est une imprudence, en ce qu'il coïncide avec un amendement qui vient d'être emporté à la Chambre des Députés et qui pourrait *compromettre le Gouvernement français avec les Puissances*. Les belles et *agréables* choses que contient la *Lettre*, les morceaux remarquables sur le Saint-Siége ne paraissent pas devoir racheter les inconvénients que l'on pourrait craindre de la publication. Ces passages, d'ailleurs, ne seront pas perdus : ils pourront figurer avec honneur et avantage dans d'autres circonstances. »

En résumé donc, l'ouvrage est mal écrit ; il ne réussira pas, il donnera lieu à des discussions ; l'auteur n'a pas eu d'ailleurs assez de ménagements pour le gouvernement russe : voilà pourquoi l'Archevêque de Paris ne peut prendre sur lui la responsabilité de laisser paraître la brochure [1].

[1] V. la Note entière de M. de Quélen. (*Pièces justificatives*, N° 20.)

Il est malheureux pour la réputation de M. de Quélen que la *Lettre sur le Saint-Siége* ait été publiée. C'est assurément l'un des écrits les plus éloquents et les mieux pensés qu'ait produits Lacordaire. Quand on l'a lu et qu'on relit la Note de M. de Quélen sur cette admirable production, la lettre de Lacordaire du 14 janvier 1837 n'est que trop pleinement justifiée.

A la réception de cette Note de l'Archevêque, Lacordaire s'empressa de l'envoyer à Mgr Capaccini, qui la mit sans retard sous les yeux de Grégoire XVI. Sa Sainteté voulut témoigner elle-même à l'auteur de la *Lettre sur le Saint-Siége* son entière satisfaction de la conduite qu'il avait tenue dans toute cette affaire. Elle le reçut en audience particulière, le traitant avec une bonté infinie, jusqu'à le faire asseoir devant elle durant toute la durée de l'entretien[1].

Le lendemain, Lacordaire écrivit à l'Archevêque :

« Monseigneur, c'est le 2 février, jour de la Purification, que j'ai reçu votre lettre du 19 janvier et la Note sans signature qui l'accompagnait. Ces deux pièces sont parvenues le même jour à la secrétairerie d'État, et, le 5 suivant, elles ont été mises sous les yeux du Souverain Pontife. Le 9, Sa Sainteté a bien voulu me recevoir en audience particulière et me témoigner sa satisfaction de ma conduite.

« Je ne vous exposerai pas, Monseigneur, les sentiments qu'a fait naître en moi la lecture de la Note destinée

[1] A Mme Swetchine, 10 février 1837. — Journal de Mgr Lacroix, 9 février.

par Votre Grandeur à déduire les motifs de son opposition à la publication de mon manuscrit. Je m'en réfère à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 14 janvier de cette année. Elle doit comprendre d'elle-même que je ne puis rester dans une situation qui me mettrait sans cesse entre sa disgrâce ou l'impossibilité d'agir selon ma conscience. Je trouve à Rome la paix, la sécurité, la vie, le loisir, l'éloignement des intrigues, les moyens de servir l'Église sans m'exposer à des catastrophes : que puis-je souhaiter de plus ? J'ai déjà mon logement marqué à Saint-Louis-des-Français, et je dois m'y établir avant la fin du mois. Prêt à me séparer de Votre Grandeur sans savoir si je la reverrai jamais, je jette malgré moi les yeux en arrière ; je songe à tant de choses qui m'unissaient à vous, et à ces obstacles *sourds* mais *radicaux* qui ont toujours empêché que nous ne nous entendissions dans les dernières profondeurs de la vie. C'est une consolation pour moi de vous quitter quand il ne fallait qu'un peu de patience pour vous voir assurer ma carrière, au moins sous quelques rapports importants ; c'en est une autre de vous laisser, dans le sacrifice que je vous fais d'un écrit auquel je tenais, un dernier souvenir de mon obéissance et de mon respect. Je vous prie de brûler ces pages condamnées à ne pas voir le jour et de n'en garder aucune copie : c'est ma volonté, et je m'en rapporte là-dessus à votre foi de gentilhomme. »

Est-ce à dire que Lacordaire entendît vouer au néant, par cela seul qu'elle avait déplu à l'Archevêque de Paris, une lettre honorée de l'approbation du Pape ? Assurément non. Certes, il lui était permis d'espérer que la

publication n'en était que différée. Mais, en attendant l'occasion favorable, il voulait à bon droit rester seul en possession de son œuvre. Il craignait d'en laisser une copie à la disposition de ses ennemis, maîtres des papiers de l'Archevêché, et très-capables de faire circuler dans leur public des citations incomplètes et peu loyales. Voilà ce qu'il avait voulu prévenir. Quant au ton de sa lettre, j'ignore si l'on n'y verra que de l'orgueil ; mais, alors même, on avouera peut-être qu'un orgueil qui s'exprime ainsi n'est pas d'une âme vulgaire. Plus tard, en s'examinant devant Dieu, Lacordaire s'est accusé de s'être abandonné en ces circonstances « à un sentiment d'honneur peut-être trop humain pour être chrétien. » Mais il avait le droit d'ajouter que ce sentiment n'était pas assez humain « pour être *injuste* et pour n'être pas compris par un autre homme d'honneur[1]. »

On ne saurait mieux dire. Aussi bien cette face de la question est très-secondaire. Avant de se demander si Lacordaire a été, dans l'épreuve dont il s'agit, suffisamment humble, il y a lieu de savoir si, à son endroit, M. de Quélen, en dernier lieu, s'était montré suffisamment juste. Ne parlons plus de ce qu'avait été Lacordaire vis-à-vis de la Mennais, à Rome en 1832, à Paris de 1833 à 1836 ; ne parlons pas des gages éclatants qu'il avait donnés sur ce point, ni des services immenses qu'il venait de rendre dans la chaire de Notre-Dame ; ne voyons que sa *Lettre sur le Saint-Siége*, en elle-même, en l'isolant de tous ces gages et de tous ces services. Il y

[1] Lettre à M. de Quélen, 22 août 1837.

a trente-deux ans que cette *Lettre* a été écrite, il y en a trente qu'elle est publiée. La postérité a donc commencé pour cet écrit ; à cet égard, on peut affirmer que la postérité est arrivée pour M. de Quélen comme pour Lacordaire. Eh bien ! j'ose penser que personne aujourd'hui ne saurait, je ne dis pas approuver, mais comprendre le *veto* mis par le Prélat à la publication de cette brochure.

Rappelons d'abord qu'elle a paru onze mois à peine [1] après ce *veto*, et qu'aucune des prévisions, aucune des appréhensions de l'Archevêque ne s'est vérifiée. En effet, elle eut un grand succès; elle ne fit point naître de discussion; ajouterai-je qu'elle ne donna lieu à rien de fâcheux de la part de la Russie? Les conjonctures pourtant étaient les mêmes; rien n'était changé, sinon que les antagonistes de Lacordaire avaient cessé de craindre le faible de l'Archevêque pour sa personne et sa réapparition dans la chaire de Notre-Dame. C'en fut assez pour qu'ils fissent tous silence devant le nouvel écrit.

Il est curieux, du reste, aujourd'hui, à la distance où nous sommes de tout ce passé, de relire cette *Lettre sur le Saint-Siége*.

Elle s'ouvre par des considérations sur l'unité, d'une métaphysique un peu subtile peut-être, mais d'une incontestable grandeur. C'est la tendance des esprits supérieurs d'aimer à élever leur pensée à son expression la plus générale pour redescendre de ces hauteurs dans

[1] Elle fut imprimée à la fin de décembre 1837. (*Correspondance avec madame Swetchine*, p. 154).

le champ de la réalité historique. L'auteur a hâte d'ailleurs d'arriver à l'unité de l'Église, sur laquelle il a une page splendide. Il montre la nécessité de donner un lien permanent et visible à cette unité mère et maitresse. Il en pose les conditions extérieures avec une magnificence de langage incomparable, décrit éloquemment la situation géographique de l'Italie et celle de Rome, et, rapprochant les deux extrêmes anneaux de dix-huit siècles de Christianisme, saint Pierre sous Néron et Grégoire XVI au Vatican, il se demande le secret de cette prodigieuse élévation des pontifes romains. C'est, répond l'histoire, qu'ils ont toujours été, dans le monde, la fidèle personnification de la justice. « Qui est-ce qui a fondé tous les grands empires (qui ont tous péri)? La guerre, suivie de la victoire et de la possession, c'est-à-dire la violence rachetée par le temps. Si, au contraire, vous recherchez la source de la souveraineté temporelle du Saint-Siége, vous verrez qu'elle a dépendu de quatre circonstances qui ont concouru en même temps, sans qu'aucune prévision eût pu les rassembler : l'affaissement de l'empire d'Orient, qui ne pouvait plus défendre Rome contre les Barbares, l'ambition des rois lombards, qui la voulaient assujettir à leur couronne, la protection successive de deux grands hommes, Pépin et Charlemagne, enfin l'amour que tous les habitants de Rome portaient au Souverain Pontife, dont ils se sentaient les enfants, non-seulement à cause de sa charge mais à cause de ses bienfaits. En sorte que les Papes eurent la gloire, en fondant leur propre État, de n'être coupables que du salut de leur patrie. Que leur avait coûté une si prodigieuse

transformation? Elle leur avait coûté huit cents patientes années d'existence dans la justice. »

A cette patience angélique les Papes ont uni presque toujours un courage d'airain; et c'est ce que Lacordaire met admirablement en lumière en quelques pages, couronnées par le duel épique de Napoléon et de Pie VII, le duel du génie et de la toute-puissance contre la foi. On sait le dénoûment : la cendre de Pie VII repose sous le dôme de Saint-Pierre et celle de Napoléon sur un rocher de l'Atlantique.

Mais tout cela n'est qu'un préambule. Parvenu à Grégoire XVI, Lacordaire rencontrait une objection formidable, celle que la Mennais avait formulée dans les *Affaires de Rome* et qui est restée depuis, jusqu'à nos jours, le lieu commun le plus rebattu de la presse antichrétienne : la Papauté contemporaine comprend-elle sa mission? et n'a-t-elle point forfait à son passé, manqué à son avenir, en se mettant au service des gouvernements absolus? Là est le nœud du débat.

Rien de plus neuf ni de plus vrai que la réponse de Lacordaire.

La guerre est en Europe, mais où est-elle? La guerre n'est pas entre les peuples, elle n'est pas entre les rois, elle n'est pas entre les rois et les peuples, l'auteur de la *Lettre* prouvait tout cela. Où donc est la guerre? « La guerre est plus haut que les rois, plus haut que les peuples; elle est entre les deux formes mêmes de l'intelligence humaine, la foi et la raison, la foi devenue par l'Église une puissance, et la raison devenue elle-même une puissance, qui a ses chefs, ses assemblées, ses chaires, ses

sacrements. La guerre existe entre *la puissance catholique et la puissance rationaliste,* qui se disputent le monde aujourd'hui sur une échelle plus vaste, parce que toutes deux sont parvenues à un point de force interne et extérieure qui ne permet plus les combats de détail et d'avant-garde, et veut une solution.

« Le dogme de la puissance rationaliste est que la nature humaine se suffit à elle-même dans tous les ordres de choses, pour vivre et pour mourir. Arriver à être dans l'ordre intellectuel le souverain absolu de ses idées, dans l'ordre moral le dernier juge de ses actions, dans l'ordre social à ne reconnaître d'autre autorité que celle qu'on aura directement élue, dans l'ordre matériel à vaincre les éléments et à tirer d'eux (pour tous, si on le peut) la seule félicité réelle, tel est le programme de la puissance rationaliste, telle est la charte qu'elle destine au genre humain. Le succès n'est évidemment possible que par la destruction de la puissance catholique, qui professe des maximes absolument opposées, soutenues de la foi de cent cinquante millions d'hommes, et des croyances de cent millions d'autres chrétiens séparés par le schisme du centre de l'unité.

« Or, toute doctrine qui ne veut pas périr doit donner l'infini à l'homme. Le rationalisme, qui repousse Dieu, seul infini réel, et qui ne peut ni multiplier la matière au gré de la volupté, ni faire de l'ordre social régulièrement établi un océan assez vaste pour toutes les ambitions, est obligé d'ouvrir à ses créatures l'abîme sans fond de l'avenir. Le présent n'est plus l'ordre, c'est une barrière à la destinée humaine; tout ce qui arrive à l'existence est

condamné, par cela seul qu'il *est*, religion, royauté, fortune, quoi que ce soit : ÊTRE, *c'est arrêter le genre humain.* »

Les choses vues de cette hauteur, il devient palpable qu'il ne s'agit point pour le Saint-Siége d'embrasser la cause des rois ou celle des peuples, mais de soutenir la puissance catholique contre la puissance rationaliste, question infiniment compliquée par la diversité des éléments qui concourent en faveur de l'une ou de l'autre puissance. Ainsi il y a des rois catholiques et des rois rationalistes, des ministres catholiques et des ministres rationalistes, des grands seigneurs catholiques et des grands seigneurs rationalistes, des bourgeois catholiques et des bourgeois rationalistes. Quel était le devoir de la Papauté, sinon de porter secours, en tout et partout, à l'élément catholique? Sans s'attacher à aucun parti, sans s'occuper de la forme variable des gouvernements, partout où la tyrannie rationaliste a été comprimée, le Saint-Siége a entretenu des relations amicales ; partout où elle a prévalu, il a protesté contre la violation des droits de l'Église et de la conscience. A l'égard de ces pouvoirs qui édifient d'une main pour détruire de l'autre, qui posent le principe du rationalisme et en repoussent les conséquences, — également absolus dans les deux cas, — le Saint-Siége, tout en voyant avec une amère douleur une si funeste contradiction, a suivi le précepte chrétien de respecter les puissances établies, même lorsqu'elles sont infidèles à Dieu.

Ici Lacordaire avait à expliquer celui des actes de Grégoire XVI que la Mennais avait signalé comme le

plus vulnérable, le bref adressé aux évêques de Pologne, après la prise de Varsovie, pour les exhorter à se résigner aux décrets de Dieu. « A supposer même, ce que je ne crois pas, disait l'auteur de la *Lettre sur le Saint-Siége*, à supposer que, dans l'espoir d'apaiser un prince irrité contre une portion de son troupeau, le Pasteur eût excédé par les expressions, je ne me persuaderai jamais que Priam fit une action indigne de la majesté d'un roi et des entrailles d'un père, quand il prit la main d'Achille en lui adressant ces sublimes paroles : « Juge de la grandeur de mon malheur, puisque je baise la main qui a « tué mon fils. »

Voilà les choses qui ne purent trouver grâce devant M. de Quélen et son Conseil. Voilà ce que le Prélat jugeait compromettant vis-à-vis du gouvernement russe. Voilà ce qu'il ne put se décider à laisser publier à Paris, malgré l'approbation sans réserve du Souverain Pontife.

Grégoire XVI, en effet, voulut avoir une copie autographe de la *Lettre sur le Saint-Siége*. Il en lut plusieurs fois des passages à des personnes admises à son audience et, montrant de la main le manuscrit, il disait : « Quand ceci aura paru, l'auteur sera encore bien plus célèbre [1]. » Le cardinal Lambruschini, tout à la fois théologien et homme d'État, fort peu révolutionnaire

[1] Journal secret de Mgr Lacroix, 24 février 1837.

Le 30 janvier, le Pape fit inviter Lacordaire à la distribution de la Chandeleur (2 février), à la Sixtine. Dès qu'il le vit, Gregoire XVI dit au cérémoniaire : *Presto!* Puis Sa Sainteté remit, de sa propre main, à l'auteur de la *Lettre sur le Saint-Siége* un gros cierge qu'Elle avait fait mettre à part exprès pour lui, en disant : *L'abbate* Lacordaire, *si!* (Même Journal, 2 février 1837.)

assurément, fut tellement content de cet opuscule qu'il alla jusqu'à dire que la *Lettre sur le Saint-Siége* contenait toutes ses opinions[1]. » Ce qui l'avait frappé par-dessus tout, c'était la démonstration ingénieuse, claire, logique, que la guerre n'est plus, au fond, qu'entre le Catholicisme et le rationalisme[2]. Mais cette thèse élevait la question à une hauteur que l'œil de M. de Quélen, il faut bien le dire, n'atteignait pas. Accoutumé à identifier la cause de la monarchie légitime et celle de Dieu, ne les séparant jamais dans sa pensée, il lui était impossible de concevoir qu'on fît abstraction de l'origine d'un gouvernement pour ne voir que son attitude envers l'Église. Qu'il s'en rendît compte ou non, c'est cette façon de considérer les choses qui l'avait choqué, bien plus que les vétilles dont il se plaignait dans l'écrit de Lacordaire. Pouvait-il pardonner à celui-ci de citer Louis-Philippe comme « *montrant* pour l'Église des dispositions bienveillantes? » Ce n'était qu'une ligne; mais cette seule ligne gâtait à M. de Quélen toute la brochure[3].

[1] Lacordaire à M. de Quélen, 22 août 1837.

[2] M. Blondeel, ministre de Belgique à Rome, lettre du 20 decembre 1836.

[3] C'était en cette année même (1836) que Louis-Philippe avait proposé un projet de loi qui donnait la liberté de l'enseignement secondaire. La Chambre des Députés y ayant introduit un amendement contre les Jésuites, le projet de loi fut retiré.

A une date on ne saurait plus rapprochée de la composition de la *Lettre sur le Saint-Siége*, le 12 fevrier 1837, dans une audience qu'il accordait à M. de Montalembert, Grégoire XVI deplorait l'attitude de M. de Quelen. Il alla jusqu'à dire : « Je suis tres-content (*contentissimo*) du roi Louis-Philippe; je voudrais que tous les rois de l'Europe lui ressemblassent. » Et, à l'appui de cet éloge, le Pape rappela avec détail la nomination de M. Guillon à l'evèche de Beauvais, la resistance de Rome à ce choix, et la déclaration faite par Louis-Philippe

On vit certes bien, plus tard, que, de la part de Lacordaire, c'était là de l'impartialité plus ou moins clairvoyante, et non pas de la courtisanerie.

Au fond, ce qui séparait Lacordaire de M. de Quélen, c'était la politique : l'Archevêque restait légitimiste, Lacordaire avait cessé de l'être ; tout était là. Non que Lacordaire fût homme à parler sans égards « des anciens de la maison de Bourbon [1]. » Non qu'il ne vît dans l'inviolabilité de l'hérédité du trône « un principe important, respectable [2]. » Mais, d'une part, il croyait ce principe ruiné dans les esprits de la majorité des Français, et, par conséquent, sans efficacité désormais dans notre pays. D'autre part, les sentiments légitimistes qu'il avait rencontrés dans le clergé lui paraissaient entachés d'une sorte d'idolâtrie, et, en outre, indissolublement unis à la cause du gallicanisme, qui lui était doublement odieuse et par l'esprit de servilité qu'elle engendre envers la royauté et par les persécutions dont les gallicans l'abreuvaient personnellement depuis trois ans [3]. Voilà le vrai. Je ne discute pas ce point de vue, je l'expose. J'affirme que c'était celui de Lacordaire, à cette date. L'occasion ne

qu'il n'entendait pas contraindre la conscience du Saint-Père. « Peu de princes en eussent agi de la sorte, » ajouta Grégoire XVI.

Il faut convenir que la phrase de Lacordaire était fort en-deçà du témoignage que rendait ici de Louis-Philippe le Souverain Pontife. Les paroles du Pape expliquent surabondamment celles de la *Lettre sur le Saint-Siége*. Lacordaire écrivait, en termes très-réservés, comme on voit, ce qu'on pensait tout haut au Vatican.

[1] C'est ainsi qu'il désigne, dans sa *Lettre sur le Saint-Siége*, les princes de la branche aînée.

[2] A Mme Swetchine, 4 juillet 1837.

[3] A Mme Swetchine, 4 juillet 1837.

s'était pas présentée à lui jusque-là de s'en expliquer ouvertement avec M. de Quélen. Les *Affaires de Rome* la firent surgir à l'improviste, et il la saisit aussitôt.

L'un des traits les plus saillants du caractère de Lacordaire, c'était (je ne le dirai jamais assez) un scrupule de sincérité invincible. Il lui était mille fois impossible d'écrire sa *Lettre sur le Saint-Siége* sans l'écrire avec ses opinions. Il en adoucit toutefois l'expression autant qu'il le put ; il ne les érigea point en thèse; il ne les manifesta que d'une façon indirecte et irréprochablement modérée. Aussi le cardinal Lambruschini, tout prévenu qu'il fût en faveur du principe de la légitimité par ses antécédents et par la direction générale de ses idées, ne fut-il nullement choqué. M. de Quélen le fut : cette façon de concevoir les devoirs de l'Église en matière politique, il crut ne devoir pas en permettre la manifestation à un degré quelconque de la part d'un de ses prêtres, même approuvé par le Saint-Siége. C'est là ce qui révolta Lacordaire. Il ne désobéit pas, mais il éprouva un désir impérieux, irrésistible, de mettre à nu le fond même de la situation entre M. de Quélen et lui, d'exprimer la résolution où il était de rester libre sur les questions laissées libres par l'Église, et d'enlever à l'autorité diocésaine tout espoir comme toute pensée d'avoir prise à cet égard sur lui par le besoin qu'il avait d'elle. Il ne voulait pas rompre absolument avec l'Archevêque, mais il n'était pas fâché de lui ôter l'envie de recommencer [1].

[1] A M. de Montalembert, 20 novembre 1837.

C'est ce qui ressort nettement de toute la correspondance de Lacordaire en 1837.

« Il est certain, écrivait-il, que la prudence la plus naturelle exigeait que je me maintinsse dans les bonnes grâces de Mgr l'Archevêque. Mais M. de Quélen représente l'ancienne Église de France, et il n'a jamais aspiré qu'à la rétablir avec ses anciennes traditions : voilà le fond de sa vie et de ses espérances. Comment donc accepterait-il un homme qui croit à beaucoup de nouveautés? Pensez-vous que, si j'étais ambitieux, je ne sache pas depuis longtemps ce que j'aurais à faire? Eh, mon Dieu! je n'aurais que deux mots à dire; mais je ne les dirai jamais. Je renonce en ce moment à mes amis, à ma patrie, à ma vocation même de prédicateur, à mes goûts, à mes souvenirs, pourquoi? pour sauver ma conscience, pour ne pas me rendre à des idées que je crois funestes. Qu'est-ce qui a blessé Mgr l'Archevêque dans mon écrit? Est-il un enfant qui ne le verrait? Que je me fusse conformé aux idées de Mgr l'Archevêque, et j'aurais pu, je le sais, parvenir à tout; au lieu de cela, je serai abreuvé de dégoûts, à moitié banni, incertain de ma vie et de ma réputation jusqu'au tombeau. Entre ces deux alternatives vous aimiez mieux la première. Vous espériez qu'avec le temps et les événements, je donnerais assez de gages pour obtenir confiance. Avec un autre caractère que le mien, cela eût été possible en effet. Mais étant ce que je suis, il vaut mieux me poser seul à la face de tous, recevant au corps les flèches de la haine, vivant et mourant comme je pourrai. Ce sort me plaît, parce qu'il est de mon devoir de l'accepter et aussi parce qu'il m'est impos-

sible *de ne pas préférer*, voluptueusement parlant, *la sincérité à tout*[1]. Ma force est dans le vrai, aussi bien que mon devoir, aussi bien que mon orgueil et mon plaisir. Mgr l'Archevêque a cru me dominer par le besoin que j'avais de lui et par le côté docile de mon être : il aurait fallu pour cela me respecter davantage et mieux connaître le prix des hommes. »

Voilà l'homme. C'était une de ses maximes que « l'on n'arrive à rien d'utile en ayant peur d'autre chose que de l'erreur et de la lâcheté[2]. » Et, chez lui, ce ne sont pas là des phrases, ce sont des faits. Dans la situation si précaire où il se trouvait alors, vivant des derniers restes d'un bien humble patrimoine, sans position assurée à Rome et sans avenir possible de ce côté, tout autre eût dissimulé avec l'Archevêque. Mais ce fut cette considération-là même qui lui fit précipiter une explication à laquelle il se sentait comme irrésistiblement entraîné par le péril même des conséquences qu'elle devait avoir. Il croyait sa dignité compromise. C'en fut assez pour qu'il ne regardât ni en avant ni en arrière, ne prenant en considération que ce qu'il crut être de son honneur, et c'est ce qui le rendit intraitable.

Vainement sentait-il qu'il n'était point approuvé de madame Swetchine ; vainement, durant plusieurs mois, son amie, vainement M. Buquet, depuis évêque de Parium, M. l'abbé Haffringue, M. Affre, lui donnèrent-ils les assurances les meilleures des bonnes dispositions de M. de Quélen pour le cas où il consentirait à donner à ce

[1] A Mme Swetchine, 10 février 1837.
[2] A M. de Montalembert, 8 avril 1837.

prélat des explications atténuantes de la lettre du 14 janvier. Vainement essaya-t-on de faire briller à ses yeux la perspective immédiate d'un canonicat à Notre-Dame. Lacordaire demeura inflexible. Il éprouvait pour Paris un éloignement intérieur inimaginable, et pour qu'il ne pût subsister aucun doute sur sa détermination, il fit vendre les meubles qu'il avait laissés dans la capitale.

Sur ces entrefaites il fit à Saint-Eusèbe de Rome, chez les Jésuites, une retraite qui devait avoir une grande action sur ses résolutions ultérieures. Mais n'anticipons point sur les suites, longtemps peu soupçonnées, de cette retraite.

Cependant le but principal du voyage de Lacordaire à Rome se trouvait atteint au delà de ses espérances. Auparavant, Rome était son côté faible ; elle ne le connaissait pas assez, on pouvait aisément l'y rendre suspect. L'accueil des Jésuites, celui des cardinaux qui étaient aux affaires, celui du Pape, avaient dissipé tous les nuages. Ce succès obtenu, le séjour de Rome devenait sans objet pour Lacordaire. Une année de plus, sans profiter beaucoup à ses études ni à son avancement spirituel, ne lui eût fait point faire un pas en avant du côté du Souverain Pontife et de l'opinion. D'autre part, il se trouvait cruellement seul dans la ville sainte. Comme il l'avait prévu, il souffrait beaucoup de ne pas s'ouvrir et de ne pas aimer. Sans doute, il ne manquait pas de relations : il avait retrouvé à Rome M. Lacroix, clerc national de France, son ancien condisciple à Saint-Sulpice, mais beaucoup plus âgé et surtout d'une tout autre école que lui ; il vivait familièrement avec le chargé d'affaires de

Belgique, M. Blondeel ; il était bien venu de la princesse Borghèse, née La Rochefoucauld, la personne la plus considérée de Rome, et de sa jeune, aimable et nombreuse famille. Mais enfin l'intimité lui faisait défaut. « J'ai trop eu la faiblesse d'aimer, écrivait-il, Dieu m'en punit par l'isolement ; il veut m'habituer à n'aimer que lui. » Il avait joui un instant de la présence de M. de Montalembert. Mais le départ de cet ami si cher ne lui faisait que plus vivement sentir la solitude de cœur où il le laissait. Lacordaire, comme nous le verrons plus tard, prit ensuite un intérêt très-vif aux démarches qui précédèrent le rétablissement canonique en France de l'ordre de Saint-Benoît. Mais, une fois cette affaire terminée, il lui sembla que la volonté de Dieu était pleinement accomplie sur son voyage et qu'il n'avait plus rien à faire à Rome. On lui avait offert une chapellenie à Saint-Louis-des-Français, il fut un moment tenté d'accepter. Mais cette faveur (assurément bien légère) émanant de l'ambassade de France, il craignit qu'elle n'atteignît à un certain degré son indépendance [1], et il finit par décliner cette offre, se contentant d'accepter un appartement provisoire dans cette maison. Le Cardinal Vicaire lui avait proposé de prêcher des conférences aux étrangers dans l'église de Saint-Louis, et la chose lui sourit assez d'abord. Mais, en y réfléchissant, il y vit des inconvénients nombreux : un auditoire italien, qui n'entendrait rien, un autre auditoire allemand, russe, anglais, qui, à force d'hétérogénéité, serait impossible à remuer ; enfin la

[1] A M. de Montalembert, 22 juin 1837.

possibilité d'être écrasé par le sentiment profond qu'il aurait de faire une œuvre froide et fausse [1].

Ses regards donc se tournaient malgré lui vers la France. Là était sa mission, là était sa force : il en avait l'instinct invincible. Il s'obstinait toutefois à ne pas vouloir regretter Paris et il essayait de se persuader que le succès du P. de Ravignan, à Notre-Dame, y rendait son retour inutile [2]. C'est un fait incontestable, attesté par toutes ses lettres de cette époque, par ses épanchements les plus intimes, que la joie qu'il avait de ce succès. Mais, aux yeux de Lacordaire, Paris n'était pas la France. Pourquoi toute église cathédrale n'aurait-elle pas ses conférences de Notre-Dame? N'était-ce pas un besoin de l'époque, d'une époque, disait-il, où la jeunesse n'apprend nulle part sa religion et a néanmoins un désir immense de la connaître? Toute son ambition était de créer en France cet enseignement, qui manquait partout [3].

Il se refroidissait d'ailleurs, chaque jour de plus en plus, à l'endroit du livre dont la composition devait occuper ses loisirs. Tous ses amis le dissuadaient de s'ensevelir dans une vie prolongée de cabinet, toujours froide et moins féconde que l'action, surtout à Rome, loin de son pays [4]. « Je veux écrire, disait-il, mais après des matériaux amassés, après une vie utile, forte, telle que Dieu la fait à ceux auxquels il destine une action pour le

[1] A M. de Montalembert, 13 août 1837.
[2] A Mme Swetchine, 13 mars 1837. — A M. de Montalembert, 28 février et 28 mars. — A M. Chéruel, 28 février et 7 mars.
[3] A Mme Swetchine, 4 juillet et 8 novembre 1837.
[4] A M. de Montalembert, 15 juillet 1837.

salut des âmes. La première chose est donc d'avoir *une vie*. Souvent la vie d'un homme est la cause qui fait lire ses écrits. Je ne puis en cela vaincre mes instincts, ils sont innés et le passé m'encourage à les suivre. M'enfermerai-je, dix années durant, dans la glace du cabinet, pour y composer à loisir? Laisserai-je passer le temps le plus propre à la parole dans un silence que ma conscience même me reprocherait [1]? »

Une occasion favorable s'offrait à lui. Comme il sortait de sa retraite de Saint-Eusèbe, une providence tout aimable amenait à Rome un autre compagnon d'études de Lacordaire à Saint-Sulpice, M. Chalandon, aujourd'hui archevêque d'Aix. Il était alors grand vicaire de l'évêque de Metz. Les deux condisciples s'entretinrent naturellement de la pensée, si neuve et si féconde, qui occupait en ce moment l'esprit de Lacordaire. C'est ainsi que naquit l'idée d'en faire l'application immédiate par des conférences dans la cathédrale de Metz [2]. Il s'agissait de commencer dès l'Avent de 1837. « Je prêcherais, écrivait Lacordaire, de l'Avent à Pâques. Le reste de l'année serait employé à l'étude dans la ville où j'aurais prêché, puis à cultiver les âmes qui se seraient plus ou moins ralliées à la foi. Tous les hivers, j'irais dans une autre grande ville. J'éviterais ainsi les journaux de Paris et leurs sténographes absurdes ; j'éviterais les coteries de la capitale, et je pourrais faire un bien considérable [3]. »

Vers le même temps, des ouvertures étaient faites à La-

[1] A M. de Montalembert, 13 août 1837.
[2] A Mme Swetchine, 4 juillet 1837.
[3] A M. de Montalembert, 15 juillet 1837.

cordaire à Lyon, par le curé de Saint-Bonaventure, et à Bordeaux, par l'Archevêque, M. Donnet, aujourd'hui cardinal [1]. L'Évêque de Metz avait la priorité; Lacordaire opta pour Metz.

Il se disposait donc en secret à quitter Rome d'assez bonne heure pour passer les Alpes avant les neiges, quand le choléra se déclara dans la ville sainte : en quelques jours il avait fait plusieurs milliers de victimes. C'eût été une lâcheté de partir en de telles conjonctures, et Lacordaire s'empressa de se mettre à la disposition du Cardinal Vicaire, qui l'attacha comme auxiliaire à la paroisse de Saint-Louis-des-Français. C'est par suite de cette mission qu'il eut la consolation d'assister, au lit de mort, le peintre Sigalon, auteur de la belle copie du *Jugement dernier* de Michel-Ange, qui est à Paris à l'école des Beaux-Arts. Il y eut un moment d'alarme assez vif. Dom Guéranger, abbé de Solesmes, fut en danger pendant vingt-quatre heures. Sous cette impression, Lacordaire prit soudainement le parti de se réconcilier avec son évêque : « Quand la mort se montre de près, disait-il, et qu'à tout moment on peut être appelé devant Dieu, c'est un fardeau trop lourd qu'une désunion quelconque avec celui que Dieu vous a donné pour pasteur et pour père, bien qu'on eût mille raisons de son côté, et que le cœur fût sans fiel [2]. »

Cette lettre de Lacordaire à l'Archevêque est du 22 août :

[1] A Mme Swetchine, 8 août et 16 septembre 1837.
[2] A M. de Montalembert, 30 août 1837.

« Monseigneur, le choléra est dans Rome. Exposé comme tous à être subitement atteint, je désire porter devant Dieu un cœur sincèrement uni à mon évêque, non seulement par l'obéissance canonique, à laquelle je n'ai jamais manqué, mais encore par une affection pure de tout nuage. » Suivait une courte récapitulation du passé. Lacordaire rappelait l'approbation donné à sa *Lettre sur le Saint-Siége* par le Cardinal secrétaire d'État et par le Saint-Père. C'est au pressentiment qu'aurait eu M. de Quélen de la fausse situation où il allait se trouver (se croyant obligé par ses convictions personnelles de s'opposer à une publication que Rome approuvait et désirait), que Lacordaire attribuait la répugnance témoignée par le Prélat pour cette publication avant même de connaître le manuscrit. « Je sacrifiai à l'instant mon travail, poursuivait Lacordaire, et bien que, depuis, le Souverain Pontife ait exprimé par deux fois la pensée qu'il fût imprimé en pays étranger, je n'ai jamais songé qu'à le tenir clos dans mon portefeuille. Mais, blessé dans l'appréciation qui avait été faite de mon caractère, après treize années de communications fréquentes et tant de liens tissus des mains de la Providence, je crus convenable de m'abandonner à un sentiment d'honneur, *peut-être trop humain pour être chrétien*, mais pas assez pour être injuste et incompris d'un autre homme d'honneur. Le temps a coulé là-dessus comme sur tout le reste. Il efface des vieux livres les écritures nouvelles et donne à l'antiquité la victoire, lui qui se croit le destructeur de tout ce qui est ancien. »

Cette lettre demeura près de deux mois sans réponse.

Le 15 octobre, M. de Quélen, croyant encore Lacordaire à Rome, lui adressa quelques lignes de félicitations sur son dévouement aux cholériques. Il protestait de nouveau n'avoir eu, pour empêcher la publication de la *Lettre sur le Saint-Siége*, d'autres motifs que ceux qu'il avait exprimés, rien surtout qui tînt à la divergence des opinions politiques. « Vous m'aviez envoyé un écrit, disait M. de Quélen, et vous le remettiez tellement à mon jugement, soit pour le fond, soit pour la forme, soit pour l'opportunité, que vous me disiez de le jeter au feu si je pensais qu'il ne dût pas paraître. Je vous ai cru sur parole et tout simplement j'ai usé du droit dont vous me disiez d'user : voilà tout. Si l'on y a *mis* ou vu quelque chose de plus, on a eu tort. Plus grand tort, si l'on a interprété et *signalé* ma conduite comme appuyée sur des motifs que l'imagination s'est formés.

« On nous assure, continuait le Prélat, que vous êtes dans l'intention de revenir en France dès cette année. On va jusqu'à compter vos pas et raconter vos projets : prêcher le carême prochain à Metz, puis descendre dans le Midi. J'ignore et, par conséquent, ne puis répondre là-dessus aux questions. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous serez toujours accueilli ici comme un ami, auquel je demeurerai toujours fort dévoué. »

Il n'est pas difficile de voir que la nouvelle lettre de Lacordaire avait plus que rouvert la blessure archiépiscopale. M. de Quélen ne pouvait qu'être offensé de s'entendre dire que, prévoyant l'approbation d'un écrit par le Pape, il s'était hâté de prendre les devants et de mettre en suspicion cet écrit sans l'avoir lu. Il y avait bien

quelque chose de cela dans la lettre du Prélat du 20 décembre 1836 ; mais, s'il résultait de cette lettre qu'en toute hypothèse, même dans le cas où l'opuscule de Lacordaire serait approuvé à Rome, l'archevêché de Paris entendait rester le maître absolu d'en permettre ou d'en empêcher l'impression, c'est que M. de Quélen se croyait, à bon droit, le meilleur juge de l'opportunité d'une publication destinée à la France. Toutefois, il ne s'ensuivait pas que l'Archevêque eût pressenti l'approbation pontificale (il était très-loin de la prévoir), ni qu'il eût eu la pensée de mettre en ce cas son autorité doctrinale au-dessus de celle du Pape, c'était là une supposition blessante. Rien néanmoins n'autorisait M. de Quélen à soupçonner, comme il le fait, Lacordaire d'avoir *signalé* à Rome sa conduite comme appuyée sur le motif en question; ce dernier soupçon n'était pas moins choquant ni moins téméraire que celui dont le Prélat se plaignait. Évidemment aussi M. de Quélen était blessé de ce que Lacordaire ne lui avait dit mot de sa résolution de rentrer en France et d'y prêcher en province. Tout considéré pourtant et ne pouvant empêcher ce qui allait arriver, il prit le parti de ne pas se mettre en état de rupture ouverte avec Lacordaire, et c'est ainsi qu'après six semaines de silence, il finit par lui adresser la lettre qu'on vient de lire.

Lacordaire la reçut à Metz. On a peine à comprendre qu'il l'ait trouvée « très-bonne et très-cordiale[1]. » Il sentait, sans doute, que ce démêlé n'avait que trop duré et qu'il était temps d'y mettre un terme. Il aimait mieux

[1] A Mme Swetchine, 18 décembre 1837.

se déclarer satisfait, bien qu'il le fût à bon marché, que de garder l'attitude d'un mécontent vis-à-vis de son évêque. Quoi qu'il en soit, à partir surtout de ce moment, les dispositions de l'Archevêque pour Lacordaire furent irremédiablement changées [1]. Il garda les apparences, mais la confiance et la sympathie ne revinrent pas.

Cependant M. de Montalembert insistait vivement auprès de Lacordaire pour qu'il publiât enfin sa *Lettre sur le Saint-Siége*. L'auteur résistait toujours [2]. Enfin, un incident qui émut toute l'Allemagne et qui fut le signal d'un soudain et grand réveil parmi les Catholiques, l'enlèvement à main armée de l'archevêque de Cologne, Dröste de Vischering, et son emprisonnement dans une forteresse prussienne à la fin de novembre 1837, parut à Lacordaire une indication providentielle, qui ne permettait pas, en présence des difficultés nouvelles que cet attentat créait à la Papauté, de taire plus longtemps les vérités que contenait son écrit. L'occasion, en effet, était opportune. Grégoire XVI avait protesté contre la voie de fait du roi de Prusse avec une vigueur qui donnait raison à ce que disait la *Lettre sur le Saint-Siége* de l'indépendance du Pape dans ses relations avec les gouvernements absolus. Lacordaire donna donc l'ordre de publier cet opuscule, dont l'allocution pontificale devenait comme la préface, et en prévint M. de Quélen par une lettre fort simple et très-respectueuse. L'Archevêque n'en témoigna aucun déplaisir [3].

[1] M. Affre, cité par M. Castan, p. 76.

[2] Il résistait encore le 20 novembre, comme le prouve sa lettre de ce jour à M. de Montalembert.

[3] A M. de Montalembert, 5 janvier 1838.

Le succès fut aussi rapide que considérable, et il était mérité. Comme tout ce qui est d'une vérité supérieure, la *Lettre sur le Saint-Siége*, après trente ans écoulés, n'a rien perdu de son à-propos. Telle qu'elle est, avec ses lacunes dès le premier jour reconnues par l'auteur[1], c'est l'un des meilleurs écrits de Lacordaire. Comme il le disait lui-même, ce n'est pas un traité, c'est un chant, mais un chant où, néanmoins, la réponse se trouve à tout. « Non, s'écriait l'auteur, non, quand je ne croirais pas, quand jamais un rayon de la grâce divine n'eût illuminé mon entendement, je baiserais encore avec respect les pieds de cet homme qui, dans une chair fragile et dans une âme accessible à toutes les tentations, a maintenu si sacrée la dignité de mon espèce et fait prévaloir pendant dix-huit cents ans l'esprit sur la force. »

N'est-ce pas aussi vrai du temps de Pie IX que du temps de saint Pierre?

Lacordaire, en 1836, parlait de l'Europe avec une clairvoyance qui étonne.

« La guerre n'est pas entre les rois, disait-il. Quelque chose les avertit que le moment n'est pas opportun pour s'enrichir de provinces prises à leurs voisins. Ce n'est pas que l'ambition soit éteinte en eux plus qu'elle ne l'est chez les autres hommes, ni même que *leurs plans* ne soient *tout faits* pour des temps moins difficiles. La Prusse, par exemple, aspire à rassembler l'Allemagne sous sa domination, parce qu'il est nécessaire que tôt ou tard l'unité germanique se constitue, et qu'autant vaut la

[1] V. sa Préface.

Prusse que l'Autriche pour hériter du tout. La Russie est persuadée que quiconque parle une langue slave ou ne croit pas à la procession du Saint-Esprit lui appartient de droit, et qu'elle est destinée à ressusciter dans Constantinople l'empire d'Orient, dont elle sera tout à la fois le patriarche et le César. »

Et ailleurs :

« La Prusse marche à la tête du rationalisme européen dont elle déteste si cordialement les effets politiques. Mais quoi ! elle emploie quatorze millions d'hommes à produire le rationalisme et trois cent mille hommes à en empêcher certains résultats : il n'y a pas de proportion.

« La disproportion entre le corps et l'esprit de la Russie est plus frappante encore si l'on songe à ses desseins. Que portera-t-elle à l'Orient pour le constituer, pour le tirer de ses ruines, ce qui est plus difficile encore ? Elle lui portera un clergé appauvri jusqu'aux os par sa séparation de l'unité. A ces malheureux pays, que la malédiction divine n'a pas cessé de poursuivre un seul jour depuis qu'ils ont déchiré Jésus-Christ dans de misérables disputes, la Russie présentera le fruit même de leur crime pour les sauver. Elle apportera le schisme au schisme, la mort à la mort ; elle leur dira : Voici la coupe où vous avez péri, asseyons-nous à la même table, buvons et vivons. Je comprends bien l'avantage apparent d'une erreur commune, quand cette erreur, jeune encore, n'a pas produit tous ses résultats, et que le premier feu qu'elle tire de sa nouveauté subsiste. Mais, quand le cadavre est tout fait, que peut-on lui donner et que peut-on en recevoir ? Le besoin de la Russie, au point où elle est parvenue, est

d'être catholique, et elle le sera dès que ses souverains la laisseront faire. »

L'auteur couronne cette prédiction par la traduction d'un incomparable fragment d'Isaïe sur la dilatation de la vérité et de l'unité sur la terre, et il termine en ces termes :

« Ni vous ni moi, mon cher ami, nous ne verrons ces merveilles, réservées, s'il plaît à Dieu, à l'amour humilié et méconnu. Nous verrons, au contraire, de tristes spectacles : le bien quelquefois victorieux du mal par la nécessité, et le mal reprenant son empire, *parce que le bien ne se sera pas connu lui-même dans sa victoire.*

« Trop d'éléments disparates sont mêlés et broyés ensemble. Un siècle ne sera pas de trop pour la rude besogne de les séparer, et nous mourrons avant le repos ; mais ce n'est pas de quoi nous devons nous plaindre.

« Je me promenais, il y a peu de jours, dans la campagne de Rome, proche des catacombes de Saint-Laurent. Je me dirigeai vers un cimetière nouveau qu'on a creusé dans ce vieux cimetière, et je fus frappé, à la porte, par une inscription : *Pleure sur le mort, parce qu'il s'est reposé !* Que voulait-elle dire ? Il ne me fut pas difficile de le comprendre. Pleure sur le mort, parce qu'il s'est reposé de bien faire, parce que ses mains ne peuvent plus donner, ni ses pieds aller au-devant du malheur, parce que ses entrailles ne sont plus émues par la plainte, et que son esprit, envolé loin des disputes des hommes, ne leur oppose plus l'acte d'une foi humble et patiente. Pleure sur le mort, parce qu'il s'est reposé, tandis que celui qui le nourrissait sur la terre de la doctrine et du pain de la

vie, son Seigneur et son Maitre, est encore sujet aux contradictions. Pleure sur le mort, parce que le temps de la vertu est fini pour lui, parce qu'il n'ajoutera plus à sa couronne. Pleure sur le mort, parce qu'il ne peut plus mourir pour Dieu. Je roulai longtemps dans mon âme ces pensées, qui étaient encore entretenues par le voisinage des martyrs et par cette douce basilique élevée dans la campagne au diacre Laurent. Je regardai les vieux murs de Rome qui étaient devant moi, et je regagnai lentement ma demeure solitaire, heureux de me sentir un moment loin de mon siècle, mais sans désir d'être né dans un siècle plus tranquille, ayant entendu près de la tombe des saints et des martyrs cet avertissement sublime : *Pleure sur le mort, parce qu'il s'est reposé !* »

Lacordaire, pour sa part, ne se reposait point. Au moment où il faisait imprimer ces paroles, il venait d'inaugurer à Metz l'œuvre des Conférences de province.

CHAPITRE X

STATION DE METZ. — VOCATION DOMINICAINE.

Station de Metz : succès et contradictions. — Épisode : M Bautain à Strasbourg ; démêlé philosophique et théologique entre lui et son évêque, M. de Trévern ; intervention conciliatrice de Lacordaire. — Premiers indices de la vocation de celui-ci à la vie religieuse. — Progrès de cette vocation. — Voyage à Rome pour communiquer au Général des Dominicains la résolution de rétablir cet Ordre en France ; assentiment du Général. — Publication du *Mémoire pour le rétablissement de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. — Lacordaire part avec deux compagnons pour faire son noviciat dans un couvent de dominicains en Italie. — Hippolyte Réquédat et l'école de Buchez. — Influence de Tommaseo sur Réquédat ; vocation dominicaine de ce dernier. — Difficultés suscitées à Rome contre le projet de Lacordaire ; elles sont surmontées ; il entre comme novice au couvent de la Quercia.

Parmi les grandes villes de France, Metz a sa physionomie à part. Pleine d'antiques souvenirs, vieille cité gallo-romaine, ancienne capitale des rois d'Austrasie, ville autonome au moyen âge comme toutes les villes libres du Saint-Empire, unie à la France depuis Henri II, c'est une place de guerre de premier ordre, avec toute une population de militaires en activité et d'officiers supérieurs retirés du service, comme c'est le siége d'une école savante qui continue l'école polytechnique [1]. Autant de conditions toutes spéciales, qui promettaient à Lacordaire

[1] L'école d'application pour l'artillerie et le génie.

un auditoire d'un ordre nouveau. Cette attente ne fut pas trompée. Dans la grande nef si vaste de la belle cathédrale de Metz, une enceinte spacieuse avait été réservée pour les hommes. Dès le premier jour elle fut insuffisante, et ce qui frappa tout de suite au premier coup d'œil, ce furent d'innombrables groupes d'épaulettes, des uniformes de toutes armes et de tous grades, qui ne craignaient plus de se montrer au pied d'une chaire chrétienne. La garnison et les écoles formaient la portion la plus nombreuse de ce splendide auditoire : les trois cinquièmes au moins des assistants portaient l'épaulette. Et ce ne fut pas l'entrain d'un jour : quatre mois durant, tous ces officiers suivirent les conférences avec autant d'assiduité qu'ils avaient suivi jadis leur catéchisme. Le concours était tel, que les élèves de l'Université durent solliciter des places réservées en face du prédicateur. L'affluence des femmes, quelque inégale que fût la part qui leur était faite et quelque extrême que fût la rigueur de la saison, ne se démentit pas un seul jour. Bref, il y eut autant d'empressement qu'à Notre-Dame et beaucoup plus de recueillement [1].

L'orateur reparaissait dans la chaire avec tout l'éclat, toute la conviction, toute la puissance de sa jeune parole, sans aucune inégalité, sans aucune fatigue d'improvisation [2]. Sa voix s'était fortifiée; il était arrivé à un point d'émancipation, à un degré de propriété de lui-même et d'action sur les autres, tel qu'il n'avait pas espéré pouvoir

[1] Lettre du 17 janvier 1838, publiée dans l'*Univers* du 23. — Cette lettre est de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique et des cultes en 1849.

[2] Même lettre de M. de Falloux.

y parvenir avant dix ans [1]. Aussi l'auditoire fut-il sérieusement ému et la ville entière éprouvait-elle plus ou moins le contre-coup de cette impression, mais dans des dispositions d'esprit assez divergentes.

Metz comptait alors trois journaux et une revue : elle avait sa feuille légitimiste, sa feuille orléaniste et sa feuille républicaine. La première se montra des plus sympathiques au conférencier; la seconde fit preuve d'équité mais de froideur; la troisième fut d'une hostilité déclarée. La *Lettre sur le Saint-Siége*, publiée le 1er janvier 1838, contenait ces paroles : « On pourrait dire qu'il n'existe en France que des partis monarchiques, si l'on ne découvrait, à fond de cale de la société, je ne sais quelle faction qui se croit républicaine, et dont on n'a le courage de dire du mal que parce qu'elle a des chances de nous couper la tête dans l'intervalle de deux monarchies. » Cette phrase n'était pas faite pour concilier à l'auteur la faveur du parti républicain. Ce parti fit feu de toutes ses bordées contre lui. Il arriva, d'autre part, que, dans sa septième conférence, l'orateur catholique fut amené à traiter de la grande scission religieuse du seizième siècle. Il le fit avec une mesure de langage irréprochable, mais sans faiblesse. Nombreux et considérables à Metz (qui possède un consistoire calviniste), les protestants, à leur tour, lancèrent trois brochures. Le déisme voltairien fit aussi la sienne. Ce fut l'autre moitié du succès de Lacordaire. Il eut la sagesse de ne rien répondre ni de vive voix ni par écrit, ce qui n'empêcha pas la controverse de se prolonger dans les journaux. Mais ce débat

[1] A Mme Swetchine, 5 janvier 1838.

fut loin de ralentir les triomphes croissants des conférences de Metz. A la dernière, qui eut lieu le jour de Pâques (15 avril 1838), le prédicateur devait monter en chaire à une heure et demie; beaucoup de places étaient occupées dès cinq heures du matin. Après le sermon, une députation en qui se personnifiait l'élite de la cité messine, vint offrir à l'orateur chrétien une chapelle en vermeil d'une grande beauté, en déposant entre ses mains une adresse où se lisent les noms du général de Marguerie, l'une des plus remarquables conquêtes de la station, du comte du Coetlosquet, mort depuis en pèlerinage à Jérusalem après avoir siégé comme représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, de plusieurs membres de la Cour royale, de plusieurs officiers supérieurs, et du colonel commandant l'école d'application pour l'artillerie et le génie.

Lacordaire ne put recevoir en personne cette députation; mais, avant de s'éloigner de Metz, il écrivit au comte du Coetlosquet, rédacteur de l'adresse, la lettre qui suit :

« Monsieur le Comte,

« Dans l'impossibilité où je me trouve de remercier directement toutes les personnes qui ont bien voulu m'offrir un témoignage de leurs sentiments, permettez-moi de recourir à vous pour être auprès d'elles l'organe de ma reconnaissance. « Je ne sais, disait à ses enfants la mère « des Machabées, je ne sais comment vous êtes apparu, « dans mon sein, car ce n'est pas moi qui vous ai donné « l'esprit, l'âme et la vie. » Je ne sais pas non plus, Monsieur le Comte, d'où me viennent tant d'amis que j'ignorais.

Dieu seul le sait. Lui qui a uni tous les mondes, il rassemble sans peine quelques âmes autour d'une autre âme, quelque faible qu'elle soit. Je rapporte donc à sa puissance et à sa gloire tout ce que je pourrais être tenté de rapporter à moi-même, et je ne me réserve de ces manifestations touchantes que le devoir d'en sentir le prix. Je crois le sentir vivement. »

Lacordaire laissait à Metz des traces durables de son apostolat : des conversions notables, par exemple celle du général de Marguerie, que je nommais tout à l'heure [1], et une œuvre excellente, celle de Saint-Vincent-de-Paul, qui eut pour président, au début, un officier d'artillerie. Fonder une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, une œuvre de zèle purement laïque, c'était alors une nouveauté tout aussi singulière que le genre de prédication de Lacordaire. Il faut avoir connu d'ailleurs la situation des esprits en province après 1830, il faut avoir vu à quel degré les catholiques furent enveloppés et comme ensevelis dans la déchéance de Charles X, à quel point ils furent traités partout en vaincus et en suspects, dans quel état *d'individualisme* et d'isolement respectif ils étaient tombés, pour comprendre ce qu'il fallut de puissance à Lacordaire pour grouper ensemble à Metz des catholiques de tout âge, de toute condition, sans aucune acception de partis (chose inouïe en province à cette date), dans une association de persévérance chrétienne entre hommes.

[1] Cette conversion ne fut point isolée : j'ai sous les yeux la preuve que le commandant de l'école d'application, un colonel et un chef d'escadron d'artillerie, et bon nombre d'autres, firent acte de foi à la suite de cette station. Je relève ces faits parce qu'on n'a pas encore cessé de dire que Lacordaire n'a converti personne.

Les missionnaires de France l'avaient tenté à peu près partout à la suite de leurs missions, mais dans d'autres conditions et le plus souvent sans durée; puis la révolution de 1830 avait non-seulement dispersé, mais frappé d'impopularité leurs associations. C'est de cette impopularité, de cette déchéance, qu'il s'agissait de relever les hommes de foi, et ce n'était pas trop de tout le prestige qui entoura Lacordaire à Metz et de tout l'élan imprimé aux catholiques par l'éloquente nouveauté de son langage, pour les faire sortir de dessous terre et les grouper en conférence.

Il y eut bien quelques ombres à ce succès. A Metz comme à Paris, le vieux clergé ne comprenait rien aux généralités abstraites où se complaisait trop peut-être la prédication de Lacordaire. Cette *systémation* de la vérité (c'était le barbarisme reçu à Metz) était suspecte. L'Évêque, vieillard de quatre-vingt-deux ans, ancien curé de Lyon, se trouvait être assurément l'homme du monde le moins préparé et le moins accessible à un mode d'enseignement aussi insolite. Une circonstance toute particulière vint aggraver d'ailleurs cet état naturel des choses. Dans la pensée de l'Évêque et de ses grands vicaires, Lacordaire ne devait prêcher que durant l'hiver. Un prédicateur en renom, M. Dufêtre, mort évêque de Nevers, alors vicaire général de Tours, était désigné pour prêcher à Metz le carême de 1838, et, dès le mois d'août 1837, Lacordaire avait été averti que l'administration diocésaine redoutait la présence simultanée de deux orateurs chrétiens dans la même chaire. Mais, dès la fin de février, les conférences donnèrent des espérances telles, qu'on ne put

songer à lès interrompre avant Pâques. Impossible dès lors d'empêcher les comparaisons. Lacordaire montait en chaire à une heure et demie; M. Dufêtre prêchait le soir. Ce dernier possédait des dons oratoires considérables, une organe d'une puissancé extraordinaire, beaucoup d'abondance et de chaleur : mais il avait le malheur de rester dans le convenu; les auditeurs lui firent défaut. Blessé au vif, il ne put s'en taire. Prêtant sa voix, une voix autorisée déjà, aux murmures sourds du vieux clergé, il dit assez haut que la prédication de Lacordaire demanderait une chaire à part, un auditoire à part, pour ne point compromettre par son voisinage la simplicité et l'austérité du ministère apostolique. Il n'hésitait nullement du reste à réprouver ce genre de prédication comme faux et déplacé, surtout dans une chaire comme celle de Metz, illustrée par les débuts oratoires de Bossuet. Il insinuait même qu'il se glissait dans les conférences de Lacordaire, malgré toute la pureté des intentions du Prédicateur, des idées fausses ou du moins très-hardies, et l'on pressent quels échos éveillaient dans les rangs du vieux clergé ces affirmations très-peu confidentielles de M. Dufêtre [1].

L'enthousiasme des jeunes prêtres pour les conférences était, aux yeux des anciens, un danger de plus. Une autre nouveauté introduite à Metz par Lacordaire, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, par son organisation toute laïque, donnait aussi de l'ombrage. La formule adoptée

[1] J'ai fidèlement reproduit les propres expressions de ce dernier; je les emprunte à une lettre de lui à Lacordaire, en date du 24 avril 1838.

par le vieux clergé fut que Lacordaire « avait été constamment *à côté* du dogme. » Il se répandit que le vieil évêque de Metz en avait écrit à M. de Quélen et qu'il en avait reçu une réponse de nature à le satisfaire. En sorte que, dans cette ville où Lacordaire venait d'opérer tant de bien, l'autorité spirituelle ne semblait occupée qu'à ébranler sa mémoire [1]. Et pourtant l'impulsion religieuse donnée par les conférences de 1838 à l'élite de la population messine fut telle que, plusieurs années encore après, douze cents hommes, appartenant tous aux classes intelligentes de cette population, se présentaient ensemble au banquet eucharistique, et parmi eux un nombre considérable d'élèves de l'école d'application.

A un autre titre encore, durant cette station de Metz, Lacordaire avait excellemment mérité de l'Église : plus que personne il avait hâté le terme du douloureux malentendu qui, depuis six ans, troublait un grand diocèse, celui de Strasbourg. Nous résumerons les faits en peu de mots.

Disciple éloquent de M. Cousin (d'un maître oratoirement sans rival dans l'enseignement de la philosophie), M. Bautain, apôtre comme lui des doctrines spiritualistes, mais déiste aussi comme lui, s'était fait, dans la principale de nos villes d'études, à Strasbourg, un rôle tout à fait considérable. Succès légitime, car, comme professeur, il a eu assurément peu d'égaux. Il adorait la science, mais la science se trouva impuissante à lui donner une solution satisfaisante des grands problèmes de la vie hu-

[1] A M. de Montalembert, 25 juillet 1838.

maine. « Doutant de tout, croyant à peine à sa propre raison, ne sachant que faire de lui et des autres au milieu du monde [1], » la Providence mit sur son chemin une femme supérieure, mademoiselle Humann, sœur aînée d'un homme que nous avons vu ministre, et ministre estimé, de la monarchie de 1830. C'était une personne âgée, qui s'était rendu familière la lecture de Kant et de ses disciples, mais qui les avait pesés dans la balance à la lumière du Christianisme, et qui les avait trouvés légers. M. Bautain aimait à lui parler philosophie; en retour elle lui parlait religion. Un jour vint où, à la suite de ces libres entretiens, le déiste se trouva chrétien et chrétien catholique. Jamais, écrivait le converti, jamais la liberté d'un homme n'a été plus pleinement respectée, et jamais aussi elle ne fut plus pleinement conquise. Alors cette pensée vint au cœur de M. Bautain, qu'ayant voué sa vie à la défense de la vérité lorsqu'elle lui était inconnue, il ne devait pas faillir à la répandre avec plénitude maintenant qu'il l'avait trouvée dans l'Évangile et dans l'Église, et aussitôt, dédaignant les offres d'une immense fortune et d'un rôle politique [2], il devint prêtre de Jésus-Christ. Cela se passait en 1828.

Il n'entrait pas seul dans le sanctuaire; il y faisait entrer avec lui un jeune magistrat, aujourd'hui l'un des princes de l'Église romaine [3], un élève de l'école polytechnique qui devait être plus tard le P. Gratry, quatre

[1] BAUTAIN, *la Morale de l'Évangile*, p. 75.

[2] M. Humann lui offrait la main de sa fille et son appui pour le faire élire député.

[3] Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.

israélites du mérite le plus distingué, gagnés par ses leçons à la foi chrétienne [1], un docteur en médecine d'une grande espérance [2], deux jeunes gentilshommes et le fils d'une des familles les plus honorées du commerce de Strasbourg [3].

L'évêque de ce diocèse, M. de Trévern, vieillard octogénaire, honorablement connu par un bon livre de controverse contre l'Église anglicane, accueillit à bras ouvert ces brillantes recrues : il s'empressa de confier à leurs soins désintéressés son petit séminaire qui, sous leur habile direction, prit tout de suite un développement sans égal. Mais, dès le mois de septembre 1831, des plaintes s'élevèrent du sein du clergé contre la philosophie professée dans cet établissement : on accusait le professeur de nier la compétence de la raison en métaphysique. La jalousie n'était malheureusement pas étrangère à ces réclamations, d'ailleurs fondées. L'orage alla grondant et grossissant durant trois années. Il éclata à la fin de septembre 1834, par la publication d'un écrit pastoral de l'Évêque de Strasbourg : *Avertissement sur l'enseignement de M. Bautain.*

Le Prélat avait posé six questions au professeur, qui y avait répondu par écrit.

La première des six questions, et sans contredit la principale, était celle-ci : « Pensez-vous que le raisonne-

[1] M. Théodore Ratisbonne, auteur de l'histoire de saint Bernard et fondateur de la congrégation de Notre-Dame de Sion, M. Goschler, depuis directeur du collége Stanislas, M. Jules Lewel, supérieur de Saint-Louis-des-Français, et son frère.

[2] M. Adolphe Carl, depuis directeur des études du collége de Juilly.

[3] MM. Eugène de Régny, Adrien de Reinach et Jacques Mertian.

ment *seul* ne suffit pas pour prouver avec certitude l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections? »

Voici la réponse : « Non-seulement je le pense, mais j'ai l'intime conviction, comme chrétien et comme philosophe, que le raisonnement *seul*, sans la lumière de la foi, ne peut me donner certitude sur cette première des vérités [1]. »

Certes, l'intention de M. Bautain était excellente. La souveraineté absolue de la raison est la grande illusion de notre siècle. C'était là ce qui avait fait M. Bautain incrédule. C'est pour cela même qu'à ses yeux, on ne pouvait trop réagir contre l'orgueil de l'esprit. Il n'entendait pas au reste annuler la raison, mais seulement la ranger à sa place en la mettant, comme il le faisait, en seconde ligne. C'est dans cette vue, mais par un emprunt malheureux fait à la philosophie de Kant, à laquelle il avait été longtemps attaché, que M. Bautain, plus philosophe que théologien, avait posé en thèse que, dans la sphère métaphysique, le raisonnement seul ne peut rien, pas même prouver l'existence de Dieu. Il était charmé d'en finir d'un seul coup, par la démonstration de l'impuissance métaphysique de la raison, avec l'outrecuidance du jugement privé, et il lui semblait tout à la fois heureux et piquant de la voir renversée par un des princes du rationalisme, par l'homme qui passe pour le plus grand logicien des temps modernes. Pascal, par une autre cause, était tombé, comme on sait, dans une exagération ana-

[1] J'ai souligné le mot *seul*, parce qu'il tint une très-grande place, la place principale, dans cette controverse. M. Bautain demandait qu'il fût effacé. L'Évêque le maintenait.

logue, laquelle a, de nos jours et sous divers aspects, tenté beaucoup de catholiques. C'est l'honneur de l'Église d'avoir toujours protesté contre cet excès; toujours, en effet, elle a revendiqué, toujours elle a maintenu les droits de la raison dans les préliminaires de la foi. Et le danger de la doctrine contraire parut si grand à M. de Trévern, qu'il retira à M. Bautain, non-seulement la direction du petit séminaire, mais le ministère de la chaire et celui de la prédication.

Les suites de ces rigueurs furent déplorables. Frappé de stérilité comme prêtre, M. Bautain gardait, comme membre de l'Université, la plénitude de sa position et de ses avantages. Il continuait d'enseigner la philosophie à la Faculté des lettres avec son éclat et son triomphe accoutumé. Il fit plus, il ouvrit à Strasbourg, avec ses disciples, un pensionnat d'instruction secondaire, qui, tout de suite,regorgea d'élèves. Cependant, la presse intervenait vivement pour et contre. Les esprits étaient violemment partagés : le clergé presque tout entier suivait l'Évêque, les laïques en grande majorité, le monde officiel en tête, tenaient pour M. Bautain. C'était là, qui ne le sent? une situation contre nature, qui ne pouvait se prolonger sans un grand dommage pour l'Église.

Au fond, deux mondes étaient en présence, mais séparés par un abîme. D'un côté, l'esprit de routine, incapable de se placer au point de vue de la disposition nouvelle des intelligences et n'en tenant malheureusement aucun compte; de l'autre, le dix-neuvième siècle, non moins incapable de se mettre à la place des hommes qui restaient de l'ancienne Sorbonne, formée par la scolas-

tique et nourris dans une vraie superstition pour ce mode exclusif d'enseignement. En veut-on la preuve palpable? M. de Trévern était pleinement dans le vrai lorsqu'il défendait les prérogatives de la raison en matière religieuse; mais qu'il paraissait au-dessous de sa mission quand, ne voyant de salut que dans l'enseignement de la philosophie en latin, il prescrivait comme texte sacramentel les *Institutions philosophiques* du Mans! C'est cette évidente méconnaissance des besoins nouveaux des esprits de la part d'un vieillard homme de mérite d'ailleurs, c'est, en même temps, l'importance exagérée qu'attachait, de son côté, M. Bautain à l'efficacité de sa méthode philosophique pour ramener à la foi les hommes de ce siècle, qui explique surtout la résistance de ce dernier à l'avertissement de son évêque.

Un médiateur devait s'offrir : il s'offrit en effet au mois de novembre 1835. M. Donnet, alors coadjuteur de Nancy, aujourd'hui archevêque de Bordeaux et cardinal, se rendit à Strasbourg, dressa un formulaire conciliatoire et parvint à le faire agréer de M. de Trévern. Ce formulaire fut signé par M. Bautain et par les siens. Mais à peine le médiateur se fut-il éloigné, que tout fut mis à néant par l'évêque de Strasbourg.

D'autres personnages s'entremirent et plusieurs fois on crut la réconciliation opérée; mais des passions jalouses s'étaient accrochées les unes aux autres pour atteindre un homme qui leur était supérieur [1], et, au mois de décembre 1837, le malentendu durait encore. C'est alors

[1] Lacordaire à Mme Swetchine, 9 janvier 1840.

que, de son propre mouvement, par un froid glacial, entre deux de ses conférences de Metz, Lacordaire passa les Vosges pour se rendre à Strasbourg.

Jamais il n'avait éprouvé pour M. Bautain un goût très-vif; ces deux natures étaient trop dissemblables pour que l'une pût, je crois, sentir tout le mérite de l'autre. Frappé néanmoins de la réputation séculière de M. Bautain, Lacordaire, avant de le connaître, avait généreusement tenté de l'attirer à Paris, où M. de Quélen, lui-même, l'avait désiré [1]. Plus tard, Lacordaire avait jugé le disciple de M. Cousin avec une extrême sévérité. De l'orateur il disait comme Mirabeau de Barnave : c'est un homme qui parle bien, mais il n'y a pas de divinité en lui. Encore mettait-il pourtant le prédicateur au-dessus de l'écrivain, bien qu'à l'un comme à l'autre il reprochât le manque de couleur, grave défaut aux yeux de Lacordaire. Il imputait d'ailleurs au prêtre de trop accorder à la science, « qui n'est que secondaire dans le plan de Jésus-Christ [2]. » Le professeur, c'est-à-dire le côté éminent de M. Bautain, lui était inconnu. Le philosophe enfin, dans le peu qu'il avait lu de lui, lui semblait obscur, systématique, exclusif. Quant au fond de la doctrine, le conférencier de Stanislas y avait aperçu tout de suite le même vice radical que dans M. de la Mennais, quoique le point de vue, Lacordaire le reconnaissait, ne fût pas le même. « Ces deux hommes, disait-il, en aversion du rationalisme, ont voulu mettre la foi en tête, renversant ainsi

[1] A M. Foisset, 14 mai 1833.
[2] A M. Foisset, 26 mai 1833.

tout l'ordre ancien de la défense du Christianisme. La base du Christianisme est dans la raison : en ôtant à la raison ses droits réels, on engendrerait plus tard un scepticisme effrayant [1]. »

Aussi, bien avant le cri d'alarme poussé par M. de Trévern, Lacordaire avait tout prédit avec la plus clairvoyante justesse. Il avait vu avec une peine indicible le philosophe de Strasbourg s'isoler du clergé, vivre enfermé avec les siens entouré de leurs adorations, se créer gratuitement ainsi des obstacles formidables et engager une querelle théologique où il succomberait nécessairement [2]. Il s'en affligeait de plus en plus parce que, après tout, l'école de Strasbourg était, en France, la seule école catholique vivante, — parce que la puissance de M. Bautain comme prédicateur, sans être à ses yeux du premier rang, ne lui en paraissait pas moins digne de respect, — et aussi parce que l'incident de Strasbourg compliquait la situation générale en apportant à l'esprit de défiance et d'inertie un prétexte de plus [3]. Comment d'ailleurs se consoler de voir des hommes de cette valeur s'user dans un débat stérile, où ce qu'il y avait de bon dans leurs idées se trouvait presque irremédiablement compromis par ce qu'elles avaient d'excessif [4] ?

Le succès (malheureusement trop court) de M. Donnet fut donc pour Lacordaire une joie presque personnelle et

[1] A M. Foisset, 9 mai 1834 ; quatre mois avant l'*Avertissement* de M. de Trévern.

[2] A M. Foisset, 9 mai 1834. — A Mme Swetchine, 4 octobre, même année.

[3] A M. Foisset, 15 octobre 1834

[4] A M. Foisset, 21 février 1835.

comme un événement heureux de sa propre vie. Il déplora vivement l'inutilité d'un suprême effort tenté par M. Bautain, en novembre 1837, pour contenter son évêque.

« Personne plus que moi, écrivait-il, n'estime à son prix la pureté de la doctrine, et j'ose dire que chaque jour j'en deviens plus jaloux pour moi-même. Mais la charité dans l'appréciation des doctrines est le contrepoids absolument nécessaire de l'inflexibilité théologique. Le mouvement du vrai chrétien est de chercher, dans une doctrine, la vérité et non l'erreur, et de faire tous ses efforts pour l'y trouver, tous ses efforts jusqu'au sang, comme on cueille une rose à travers les épines. Celui qui fait bon marché de la pensée d'un homme, d'un homme sincère, d'un homme qui a fait à Dieu des sacrifices visibles, celui-là est un pharisien, la seule race d'hommes qui ait été maudite par Jésus-Christ. Celui qui dit d'un homme qui croit travailler pour la gloire de Dieu : Qu'importe un homme? est-ce que Dieu a besoin des gens d'esprit? celui-là est un pharisien. « Il enlève la clef de « la science, dit Jésus-Christ, il n'entre pas et il empêche « les autres d'entrer. » Y a-t-il un Père de l'Église qui n'ait des opinions et même des erreurs? Jetterons-nous leurs écrits par la fenêtre pour que l'océan de la vérité soit plus pur? Oh! que l'homme qui combat pour Dieu est un être sacré, et que, jusqu'au jour d'une hérésie manifeste, il faut porter sa pensée dans des entrailles amies! »

[1] A Mme Swetchine, 9 janvier 1840.

D'ailleurs, malgré toutes ses réserves contre la doctrine particulière de M. Bautain, Lacordaire estimait en lui l'homme sincère, honnête, dévoué, poursuivi par l'envie, et ayant mis au service de la cause catholique sa science, son talent, sa position. Il croyait ne pouvoir exiger de lui de faire un acte de foi sur des propositions formulées par un seul évêque. Mais une voie restait ouverte : s'en remettre à la décision du siége apostolique. A la voix de Lacordaire, M. Bautain n'hésita point. Dix jours après la visite du conférencier de Metz, le professeur de Strasbourg était à Rome, emportant des lettres de Lacordaire pour le prélat Capaccini, pour le général des Jésuites, pour la princesse Borghèse, lettres qui ménagèrent à M. Bautain le plus favorable accueil. Malheureusement, le cardinal Mezzofanti, qui lui avait été donné pour examinateur, tomba malade, et l'affaire traîna en longueur.

Sur ces entrefaites, M. Affre fut demandé pour coadjuteur par M. de Trévern. Du couvent de la Quercia, où il faisait son noviciat de dominicain, Lacordaire écrivit spontanément à son ami pour le disposer en faveur de M. Bautain ; il y réussit sans peine. Cela prépara les voies. M. Affre ayant été appelé au siége de Paris, le nouveau coadjuteur de Strasbourg, M. Ræss, ne voulut pas être moins conciliant que son devancier : sans exiger d'autre acte de soumission que la signature du formulaire Donnet, il leva les suspenses qui pesaient sur M. Bautain, qui, après tout, n'avait péché que par un excès de foi, et le fit remonter dans la chaire de la cathédrale.

Mais la querelle avait duré trop longtemps ; trop de

personnes avaient pris parti pour et contre : dès que l'honneur de leur sacerdoce se trouva officiellement rétabli, — en attendant la décision de Rome, qui les trouva pleinement dociles, — M. Bautain et ses amis ne songèrent plus qu'à s'éloigner de Strasbourg après avoir fait leur paix publique avec M. de Trévern, qui vivait encore. C'était ailleurs, en effet, que Dieu les appelait à servir l'Église ; et, dans la suite de leur vie, au milieu des épreuves qui attendent ici-bas les œuvres chrétiennes, ils ont pu reconnaître l'accomplissement sur eux des mystérieux desseins de la Providence[1].

Lacordaire, à leur égard, en avait été le généreux instrument. Mais quelle en avait été la récompense immédiate ? La chaire de la cathédrale de Strasbourg, qui lui avait été offerte avant sa visite à M. Bautain, lui fut à l'instant fermée. Ces contradictions, surtout celles de Metz, ravivèrent dans l'âme de Lacordaire le souvenir de l'acharnement qu'on avait montré contre les conférences de Notre-Dame. Elles rouvrirent sa blessure ; elles contribuèrent à faire éclore une résolution qui couvait depuis plus d'une année dans son sein.

Lacordaire avait toujours parlé avec émotion des moines. Il écrivait le 8 septembre 1836 : « C'est un spectacle attendrissant que celui de la vie religieuse. Cette grande maison commune, ce silence, ces vieillards qui ont un air si grave, si vénérable, si admirablement

[1] Bautain, *La Chrétienne de nos jours*, lettre XV.

transformé par une longue vie intérieure, les novices qui présentent sur leurs fronts tout le charme de la jeunesse embelli par le sacrifice qu'ils en font à Dieu, le repas, dont les mets simples sont assaisonnés par la lecture de quelque livre édifiant, tout cela m'a toujours infiniment touché [1]. »

Et un peu plus tard : « Il n'y a rien de si rare qu'un homme qui possède vraiment l'esprit de Jésus-Christ et qui sache vous y faire participer dans la mesure de vos forces et de votre vocation. Les religieux, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, *étaient bien nécessaires*, les prêtres séculiers étant trop détournés souvent de la vie intérieure et divine par leurs occupations extérieures et aussi par l'influence du siècle, qui pénètre l'âme facilement, sans qu'on s'en doute, lorsqu'on vit avec lui [2]. »

A la fin de cette même année, déjà songeant évidemment à se faire moine, il réclamait par avance la liberté du dévouement religieux ; il écrivait dans sa *Lettre sur le Saint-Siége :* « Lorsque le temps aura fait justice des malheureuses théories qui, en asservissant l'Église catholique, lui ont enlevé une grande partie de son action sociale, il sera facile de savoir quel remède y porter. On connaîtra que l'art de gouverner les hommes ne consiste pas à lâcher sur eux la liberté du mal, en mettant le bien sous fidèle et sûre garde ; on délivrera le bien ; on dira aux hommes fatigués d'ennuis séculiers : Vous voulez vous dévouer à Dieu ? Dévouez-vous. Vous voulez vous retirer de ce

[1] A Mme Swetchine.
[2] A Mme Swetchine. 11 octobre 1836.

monde trop plein, où les intelligences surabondent ? Retirez-vous. Vous voulez consacrer votre fortune au soulagement de vos frères mourants ? Consacrez-la. Vous voulez donner votre vie à enseigner le pauvre et le petit ? Enseignez-les. Vous portez un nom chargé de trois siècles de haines, parce que vos vertus apparurent tard dans un monde qui n'en était plus digne, et vous n'êtes pas rebuté de le porter encore ? Portez-le. Vous tous qui voulez le bien sous quelque forme que ce soit, qui livrez la guerre à l'orgueil et aux sens révoltés, venez et faites. Nous nous sommes usés à combiner des forces sociales, et la vie n'est jamais descendue dans nos creusets brisés. Qui a la vie, la donne ; qui a l'amour, le répande ; qui a le secret, le dise à tous ! Alors commenceront des temps nouveaux, avec une nouvelle effusion de richesses ; et la richesse, ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni les vaisseaux qui rapportent des extrémités de la terre des choses précieuses, ni la vapeur, ni les chemins de fer, ni tout ce que le génie de l'homme peut arracher aux entrailles de la nature : la richesse, il n'y en a qu'une, et c'est l'amour. De Dieu à l'homme, de la terre au ciel, l'amour seul unit et remplit tout : il est le commencement, le milieu et la fin des choses. Qui aime sait, qui aime vit, qui aime se dévoue, qui aime est content, et une goutte d'amour, mise dans la balance avec tout l'univers, l'emporterait, comme la tempête ferait d'un brin de paille. »

Voilà dans quelle disposition d'esprit trouva Lacordaire le *veto* mis par M. de Quélen à la publication de la brochure. La première pensée qui lui vint, ce fut de se

retirer dans un couvent : « Je me dois une longue solitude. Je ne dis rien encore à personne, mais je vais m'occuper de chercher un asile au delà du Pô, et j'y serai après Pâques pour cinq ou six années, et *davantage, si Dieu le veut*... Il me faut si peu, et j'espère qu'*avec le temps, il me faudra moins encore*[1]. » Madame Swetchine comprit très-bien que, sous ces derniers mots, était sous-entendu « toute une famille de frères, et, à côté de leur tête, un père commun à tous[2]. »

Cet ordre d'idées continuait à dominer dans l'esprit de Lacordaire. « Ah! écrivait-il le 10 février, si l'on savait combien j'aime la douceur de l'obscurité, on me haïrait moins [3]. »

Sur ces entrefaites mêmes, à la fin de mars 1837 [4], l'abbé Guéranger arrivait à Rome pour y solliciter le rétablissement des Bénédictins en France. Comment cette coïncidence n'aurait-elle pas frappé Lacordaire? L'abbé Guéranger éprouvait le désir de voir aussi rétablir chez nous l'ordre des Frères Prêcheurs. Il en parla à Lacordaire et lui dit même qu'il avait quelqu'un en vue pour cela. Son interlocuteur l'interrompit pour lui déclarer qu'il serait volontiers cet homme. A la visite suivante, Lacordaire demanda des renseignements sur la règle de vie des Dominicains. L'abbé Guéranger lui dit ce qu'il en savait et lui procura un exemplaire des constitutions de l'Ordre. Le lendemain, Lacordaire lui déclara qu'il avait tout lu

[1] A Mme Swetchine, 3 janvier 1837.
[2] Réponse de Mme Swetchine, 21 janvier 1837.
[3] A Mme Swetchine, 10 février 1837.
[4] A Mme Swetchine, 28 mars 1837.

et qu'il ne voyait là rien qui fît difficulté dans son esprit[1]. Sous le poids de ces graves pensées, il éprouva le besoin de se recueillir devant Dieu et de l'interroger dans le silence de ces pieux exercices auxquels on a donné le nom de *retraites*. Depuis qu'il était revêtu du sacerdoce, Lacordaire n'avait eu que deux fois recours à ce puissant moyen d'avancement spirituel, et les deux fois, dit-il, sans en retirer grand fruit. Mais, en 1837, son âme était dans un tout autre état. Il entra donc en retraite chez les Jésuites, sous la direction du P. de Villefort, à Saint-Eusèbe, petite maison avec une église près de Sainte-Marie-Majeure. C'était le 4 mai, jour de la fête de l'Ascension, et la retraite se prolongea jusqu'à la veille de la Pentecôte. C'est en ces jours d'un recueillement solennel que Lacordaire se sentit distinctement appelé à la vie monastique et qu'il conçut le dessein formel de faire revivre en France l'Ordre de Saint-Dominique, comme l'abbé Guéranger voulait y restaurer celui de Saint-Benoît[2].

Le R. P. Chocarne a cité dans leur étendue les pages où Lacordaire nous a révélé toutes les pensées qui s'étaient pressées dans son âme durant cette retraite à

[1] Lettre du T.-R. P. Dom Guéranger, abbé de Solesmes, du 5 septembre 1862. — Je dois dire que le T.-R. P. Abbé place toutes ces conversations un peu plus tard, c'est-à-dire après la cérémonie de sa profession à Saint-Paul-hors-des-Murs (26 juillet 1837). Mais son témoignage ayant été donné vingt-cinq ans après, j'ai cru pouvoir rectifier la date des entretiens dont il s'agit en faisant accorder ce témoignage avec l'affirmation que je trouve dans une lettre de Lacordaire du 25 juillet 1838.

[2] Lettre de Lacordaire à M. Foisset, 25 juillet 1838.

Saint-Eusèbe. Il est difficile d'en retrancher une seule ligne :

« Mon long séjour à Rome me permettant beaucoup de réflexions, je m'étudiais moi-même et j'étudiais aussi les besoins généraux de l'Église.

« Quant à moi, parvenu déjà à ma trente-quatrième année, entré dans le clergé depuis douze ans, et ayant paru deux fois avec quelque éclat dans ce qui avait été tenté pour la défense et le progrès de la Religion en France, je me voyais seul encore, sans liens avec aucune institution ecclésiastique, et plus d'une fois la bonne volonté de M. de Quélen avait essayé de me faire comprendre que le ministère des paroisses était le seul où il pût me soutenir et m'élever. Or, je ne me sentais aucune vocation pour ce genre de service, et je voyais bien en même temps que, dans l'état actuel de l'Église de France, aucune autre porte n'était ouverte au désir naturel de sécurité et de stabilité qu'éprouve tout homme raisonnable.

« Si, de ces considérations personnelles, je passais aux besoins de l'Église elle-même, il me semblait clair que, depuis la destruction des ordres religieux, elle avait perdu la moitié de ses forces. Je voyais à Rome les restes magnifiques de ces institutions fondées par les plus grands saints, et sur le trône pontifical siégeait alors, après tant d'autres, un religieux sorti du cloître illustre de Saint-Grégoire-le-Grand. L'histoire, plus expressive encore que le spectacle de Rome, me montrait, dès la sortie des catacombes, cette suite incomparable de cellules, de monastères, d'abbayes, de maisons d'étude et de prières, semées des sables de la Thébaïde aux extrémités de l'Ir-

lande, et des îles parfumées de la Provence aux froides plaines de la Pologne et de la Russie. Elle me nommait saint Antoine, saint Basile, saint Augustin, saint Martin, saint Benoît, saint Colomban, saint Bernard, saint François d'Assise, saint Dominique, saint Ignace, comme les patriarches de ces familles nombreuses qui avaient peuplé les déserts, les forêts, les villes, les camps et jusqu'au siége de saint Pierre, de leurs héroïques vertus. Sous cette trace lumineuse, qui est comme la voie lactée de l'Église, je discernais pour principe créateur les trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, clef de voûte de l'Évangile et de la parfaite imitation de Jésus-Christ. C'est en vain que la corruption avait, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, rongé ces vénérables instituts. Cette corruption elle-même n'était que la flétrissure de longues vertus. Fallait-il croire que le vent de la Révolution, au lieu d'être une punition passagère de leurs fautes, avait été l'épée et le sceau de la mort ? Je ne pouvais le croire : tout ce que Dieu a fait est immortel de sa nature, et il ne se perd pas plus une vertu dans le monde qu'il ne se perd un astre dans le ciel.

« Je me persuadais donc que le plus grand service à rendre à la chrétienté, au temps où nous vivons, était de faire quelque chose pour la résurrection des ordres religieux. Mais cette persuasion, tout en ayant pour moi la clarté même de l'Évangile, me laissait indécis et tremblant quand je venais à considérer le peu que j'étais pour un si grand ouvrage. Ma foi, grâce à Dieu, était profonde; j'aimais Jésus-Christ et son Église par-dessus toutes les choses créées. Je n'avais aucune ambition des honneurs

ecclésiastiques, et je n'en avais jamais eu d'aucune sorte, même avant d'être converti à Dieu, qui portât sur les objets ordinaires où s'attache l'espérance des hommes; j'avais aimé la gloire, avant d'aimer Dieu, *et rien autre chose*. Cependant, en descendant en moi, je n'y trouvais rien qui me parût répondre à l'idée d'un fondateur ou d'un restaurateur d'Ordre. Dès que je regardais ces colosses de la piété et de la force chrétienne, mon âme tombait sous moi, comme un cavalier sous son cheval; je demeurais par terre, découragé et meurtri. L'idée seule de sacrifier ma liberté à une règle et à des supérieurs, m'épouvantait. Fils d'un siècle qui ne sait guère obéir, l'indépendance avait été ma couche et mon guide. Comment pourrais-je me transformer subitement en un cœur docile et ne plus chercher que dans la soumission la lumière de mes actes?

« Puis, je me prenais à considérer ceci : la difficulté de réunir des hommes ensemble, la diversité des caractères, la sainteté des uns, la médiocrité des autres, l'ardeur de ceux-ci, la glace de ceux-là, les tendances si opposées des esprits, et tout ce qui fait, même pour les saints, qu'une communauté religieuse est à la fois le plus consolant et le plus douloureux des fardeaux. Après la difficulté des âmes, se présentait à moi celle des corps. J'étais sans fortune; je mangeais à Rome les derniers restes d'un faible patrimoine. Comment acheter de grandes maisons et y pourvoir aux besoins d'une foule de religieux aussi nécessiteux que moi? Devais-je donc, sur la foi de la Providence, me jeter dans les hasards d'une tentative aussi périlleuse?

« Ce n'était pas tout : les obstacles extérieurs se dressaient devant moi comme des montagnes... Devais-je attendre du gouvernement français au moins la tolérance ? Bien que les lois de la Révolution n'eussent fait que deux choses : déclarer que l'État ne reconnaissait plus les vœux religieux et enlever aux communautés leur patrimoine héréditaire ; — bien que le vœu soit, de sa nature, un acte de conscience libre et insaisissable, et que la vie commune soit un des droits naturels de l'homme, — cependant, même dans cette limite et sous cette forme, le gouvernement de 1830 était évidemment peu disposé à laisser les Ordres religieux renaître sur le sol français. Il y supportait les Jésuites comme un fait accompli, et encore ces religieux n'y avaient qu'une existence précaire, à tout moment menacée par le cours de l'opinion.

« Cette opinion était le dernier et le plus difficile obstacle à franchir ; elle avait conservé sur les Ordres religieux toutes les traditions, toutes les préventions du dix-huitième siècle, et ne discernait pas la différence fondamentale qui existe entre les communautés vivant au jour le jour de leur travail et ces associations puissantes reconnues par l'État, elles et leurs biens. Aucune association, même littéraire ou artistique, ne pouvant s'établir en France sans une autorisation préalable, cette servitude extrême, mais acceptée, donnait aux préjugés un moyen facile de se couvrir contre toute invocation du droit naturel ou du droit public. Que faire dans un pays où la liberté religieuse, admise de tous, comme un principe sacré du monde nouveau, ne pouvait cependant protéger dans le cœur d'un citoyen l'acte invisible d'une pro-

messe faite à Dieu, et où cette promesse, arrachée de son sein par des interrogations tyranniques, suffisait pour lui ravir les avantages du droit commun ? Quand un peuple en est là, et que toute liberté lui paraît *le privilége de ceux qui ne croient pas contre ceux qui croient*, peut-on espérer d'y voir régner jamais l'équité, la paix, la stabilité et une civilisation qui soit autre chose que le progrès matériel ?

« On le voit, ma pensée ne rencontrait nulle part que des écueils. Ma seule ressource était dans l'audace qui animait les premiers chrétiens et dans leur inébranlable foi à la toute-puissance de Dieu. Le Christianisme, me disais-je, n'existerait pas dans le monde s'il ne s'était rencontré des gens obscurs, des plébéiens, des ouvriers, des philosophes, des petits et des grands, pour suivre l'Évangile malgré toutes les lois des Césars. La Croix n'a pas cessé d'être une folie, et *ce qu'il y a de plus faible en Dieu* n'a pas cessé, selon la parole de saint Paul, *d'être plus fort que toutes les forces de l'homme*. Celui qui veut faire quelque chose pour l'Église et qui ne part pas de cette conviction, tout en ne négligeant rien des moyens humains que les circonstances lui permettent d'employer, sera toujours impropre au service de Dieu. Les premiers chrétiens ne mouraient pas seulement, ils écrivaient et parlaient. Ils s'efforçaient de convaincre le peuple et les empereurs de la justice de leur cause ; et saint Paul, annonçant Jésus-Christ à l'Aréopage, se servait des ruses de la plus ingénieuse éloquence pour le persuader. Il y a toujours dans le cœur de l'homme, dans l'état des esprits, dans le cours de l'opinion, dans les lois, les choses et les

temps, un point d'appui pour Dieu. Le grand art est de le discerner et de s'en servir, tout en mettant dans la vertu secrète et invisible de Dieu lui-même le principe de son courage et de son espérance.

« Je m'encourageais par ces pensées, et il me venait à l'esprit que toute ma vie antérieure, *et jusqu'à mes fautes*, m'avait préparé quelque accès dans le cœur de mon pays et de mon temps. Je me demandais si je ne serais pas coupable de négliger ces ouvertures par une timidité qui ne profiterait qu'à mon repos, et si la grandeur même du sacrifice n'était pas une raison de le tenter.

« Après la question générale venait la question secondaire, qui était de savoir à quel ordre je me donnerais... Il me fallait choisir entre la Compagnie de Jésus et l'Ordre des Frères Prêcheurs; ou plutôt je n'avais pas de choix à faire puisque les Jésuites existant en France, ils n'avaient point besoin d'y être rétablis. La force des choses ne me laissait donc aucun doute sur ce second point; mais, en me mettant face à face avec la nécessité d'être un religieux dominicain, elle augmentait pourtant mes craintes et mes irrésolutions. Les austérités matérielles de cet Ordre se présentaient à moi comme impraticables avec nos corps énervés et avec les travaux de l'apostolat, si prodigieusement accrus par la rareté des missionnaires et des prédicateurs... En étudiant néanmoins les constitutions de l'Ordre, je vis qu'elles présentaient des ressources contre elles-mêmes... Cette latitude me fit comprendre que, là comme ailleurs, *la lettre tue et l'esprit vivifie*. Je m'attachai à connaître la vie de saint Dominique et les saints mémorables qui

ont été derrière lui comme l'éclatante poussière de ses vertus. Les saints sont les grands hommes de l'Église, et ils marquent sur les sommets de son histoire les points les plus élevés où la nature humaine ait atteint. Plus un Ordre en a produit, plus il est manifeste que la grâce de Dieu a été dans sa fondation et persiste dans son immortalité. Tout cela me rassurait, et des quatre éléments qui composent tout institut religieux, une législation, un esprit, une histoire et une grâce, aucun ne refusait à celui de Saint-Dominique sa part de grandeur[1]. »

Ce qu'on vient de lire explique incomplétement le choix fait par Lacordaire. Il se fit dominicain parce que son but était de raviver en France le ministère de la parole apostolique, et qu'il fut naturellement attiré par la dénomination d'Ordre des Frères *Prêcheurs*. Il se trouva que cet ordre était celui qui allait le mieux non-seulement à son but, mais à sa nature, parce que le pouvoir y est partout donné par un vote et soumis au contrôle d'un corps délibérant également sorti de l'élection. Lacordaire insiste là-dessus dans son *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs*.

Néanmoins, en rentrant en France vers la fin de 1837, Lacordaire n'était pas irrévocablement décidé et il gardait son secret, même avec ses amis les plus intimes. Il revint d'Italie avec Dom Guéranger au mois d'octobre 1837 et s'arrêta avec lui au château de Villersexel, où se trouvait M. de Montalembert, sans dire mot de ses projets monastiques. Tout lui avait souri à son retour. On a

[1] Notice.

vu le succès de la *Lettre sur le Saint-Siége* et de la station de Metz. L'avenir était plein de promesses. Deux métropoles : Aix et Bordeaux; cinq cathédrales : Grenoble, Liége, Arras, Angers, Nantes, se disputaient l'espérance de l'entendre [1]. Ces demandes convergeaient des points de départ les plus divers. Ainsi l'Évêque de Grenoble (Bruillard) et l'Archevêque d'Aix (Bernet) étaient d'anciens curés de Paris. L'Archevêque de Bordeaux (Mgr Donnet) appartenait au clergé de Lyon. On citait l'Évêque de Liége (Van Bommel) comme l'esprit le plus ouvert et le plus pratique de la Belgique. L'Évêque d'Arras, de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais, pouvait passer pour le type accompli de l'homme de qualité dans l'épiscopat. Celui d'Angers, parvenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans, se recommandait comme le doyen des évêques de France. Celui de Nantes, M. de Hercé, avait été, sous la Restauration, membre de la chambre des Députés. Le même désir s'était manifesté à Strasbourg et à Marseille [2]. Rien ne prouvait mieux combien Lacordaire avait deviné juste en offrant de faire participer les provinces à l'œuvre des conférences apologétiques. Restait la question de savoir s'il continuerait cette œuvre sous le camail de chanoine honoraire, ou sous le froc blanc de Saint-Dominique.

Arrivé à Paris à la fin d'avril 1838, Lacordaire s'ouvrit plus ou moins, sous ce dernier rapport, à ceux qui

[1] Dans sa correspondance avec Mme Swetchine, Lacordaire ne mentionne que quatre de ces demandes. J'ai sous les yeux les lettres des sept prélats que j'indique ici.

[2] A Mme Swetchine, 22 mars 1838.

l'aimaient. Il pressentit même sur ce sujet l'évêque de Meaux, M. Gallard, confesseur de la reine Marie-Amélie, esprit conciliant qui passait pour plus ouvert que beaucoup d'autres à l'intelligence des choses de ce temps, et il en reçut une réponse encourageante [1]. Le Prélat se montra même disposé à ouvrir son diocèse aux futurs dominicains [2], bien qu'il ait manifesté plus tard des pensées toutes contraires. M. de Montalembert, surpris d'abord d'une confidence aussi peu prévue que celle de l'entrée en religion de Lacordaire, finit par se rendre aux considérations éloquemment invoquées par son ami [3]. Il faut croire toutefois que tous ces encouragements furent assez tièdes, car ils ne laissèrent pas une trace profonde dans les souvenirs de Lacordaire; il a écrit en propres mots que nulle part il ne rencontra d'adhésion [4]. Madame Swetchine le laissait faire plutôt qu'elle ne le soutenait. Les autres, pour la plupart, ne voyaient dans ce projet qu'une pure chimère. Selon celui-ci, le temps des ordres religieux était passé; selon celui-là, la Compagnie de Jésus suffisait à tout et il était inutile d'essayer la résurrection de sociétés qui n'étaient plus nécessaires. Quelques-uns ne voyaient dans l'ordre de Saint-Dominique, devenu si peu marquant en France à la veille de la Révolution, qu'un institut décrépit, empreint des idées et des formes du Moyen Age, dépopula-

[1] A Mme de la Tour du Pin, 16 juin 1838.

[2] Lettre de l'abbé Gerbet à Lacordaire, du 30 mai 1838. L'abbé Gerbet était alors vicaire général de Meaux.

[3] Notes consignées par M. de Montalembert sous la date du 10 juin 1838.

[4] Notice.

risé tout à fait par cela seul qu'il représentait l'Inquisition, et conseillaient à Lacordaire, s'il voulait tenter une aventure monastique, de créer du moins quelque chose de nouveau.

L'Abbé de Solesmes pourtant faisait exception. Ce qu'il avait obtenu à Rome l'année d'avant parlait de soi et permettait de tout espérer de ce côté. Mais, de plus, Dom Guéranger croyait l'ex-conférencier de Notre-Dame tout à fait propre à l'œuvre projetée et le poussait à partir promptement pour Rome [1].

C'est à Solesmes que Lacordaire arrêta définitivement sa résolution. Il y vint faire une retraite, sous la direction de l'Abbé, au mois de juin 1838, dans l'intention de faire décider, d'une façon définitive, la question de sa vocation à la vie dominicaine. Cette retraite dura huit ou dix jours, et la conclusion fut qu'il devait entrer dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Après avoir dévoré tous les livres de la bibliothèque abbatiale qui pouvaient l'éclairer sur ce point, il se sentit de plus en plus confirmé dans sa vocation et il partit pour Rome. Il y allait avec le dessein principal de se faire dominicain, et le dessein accessoire de rétablir en France les Frères Prêcheurs si et quand il plairait à Dieu [2]. « La seule considération qui m'effraye quelquefois, ajoutait-il, c'est de me trouver trop imparfait. » Il reconnaissait bien en lui de bonnes choses et surtout un véritable profit depuis quatorze ans qu'il était entré au service de Dieu. Il lui

[1] Lacordaire à Mme Swetchine, 25 juin 1838, et à M. de Montalembert, 1er juillet.

[2] A M. de Montalembert, 1er juillet 1838.

semblait qu'il était désintéressé, sobre, point orgueilleux, bien plus détaché du monde et du bruit que jamais, bien plus capable de mourir à lui-même, porté vers Dieu par l'intelligence et par le cœur, facilement ému des choses divines ; et toutefois sa vie lui paraissait si ordinaire au fond ! Mais il se rassurait parce qu'il n'avait jamais rien fait avec plus de calme et de maturité [1]. Il croyait que cet acte était le dénoûment de sa vie, le résultat de tout ce que Dieu avait fait antérieurement pour lui, le secret des grâces d'en haut, celui de ses épreuves et de ses expériences [2].

Cependant les confidences de Meaux avaient transpiré. M. de Quélen avait été instruit en gros du projet de Lacordaire par une personne à qui M. Gallard en avait parlé sous le secret. L'Archevêque avait cru devoir s'en ouvrir à son conseil, en sorte que le clergé commençait à savoir de quoi il était question. Lacordaire sentit qu'il ne pouvait différer davantage de mettre son évêque dans sa confidence. Le 21 juillet, à son retour de Solesmes, où il venait de passer un mois, il alla prendre congé du Prélat. M. de Quélen le reçut la tristesse peinte sur le visage, comme un homme blessé, mais plus au cœur que dans l'amour-propre [3]. Cette tristesse de l'Archevêque toucha Lacordaire [4]. Quand celui-ci eut exposé tout à la fois son dessein et le mode d'exécution, M. de Quélen lui dit froidement : « Ces choses-là sont dans la

[1] A Mme Swetchine, 25 juin 1838.
[2] A M. de Montalembert, 1er juillet 1838.
[3] A Mme de la Tour du Pin, 26 juillet 1838.
[4] 25 juillet 1838, à M. de Montalembert.

main de Dieu; mais sa volonté ne s'est point manifestée. »

Toutefois, la conversation s'étant animée, M. de Quélen reprit son ancien air avec Lacordaire et lui donna commission de faire copier pour lui, dans le couvent dominicain de Sainte-Sabine, à Rome, un tableau représentant saint Hyacinthe, patron du Prélat et l'un des plus grands saints de la famille dominicaine. Lacordaire en prit occasion de répondre que, s'il lui était donné de rétablir en France l'Ordre des Frères Prêcheurs, sans doute saint Hyacinthe leur serait favorable. « Oui, reprit l'Archevêque, et peut-être est-ce vous qui accomplirez mon songe. — Quel songe, Monseigneur? — Quoi! vous ne connaissez pas mon songe? — Non, Monseigneur.— Eh bien! je vais vous le raconter. » Et alors, d'une manière charmante, comme un homme tout à coup changé, il fit le récit qu'on va lire.

« J'avais été nommé coadjuteur de Paris, avec le titre d'archevêque de Trajanople. Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1820, comme l'horloge de Notre-Dame sonnait deux heures du matin, du moins il me le parut, je me crus transporté dans les jardins de l'Archevêché, en face du petit bras de la Seine qui coule entre les bâtiments de l'Hôtel-Dieu. J'étais assis dans un fauteuil. Au bout de quelques moments, je vis une grande multitude qui s'amassait sur les bords du fleuve et qui regardait vers le ciel. Le ciel était pur et sans nuages, mais le soleil y paraissait couvert d'un voile noir, d'où ses rayons s'échappaient comme du sang; sa course était rapide, et il semblait se précipiter vers l'extrémité de l'horizon. Bientôt il

disparut, et tout le peuple s'enfuit en s'écriant : « Ah ! « quel malheur ! » Resté seul, je vis les eaux de la Seine s'enfler par un flux qui venait du côté de la mer et monter à gros bouillons dans l'étroit canal, qu'elles remplissaient. Des monstres marins arrivaient avec les flots, s'arrêtaient en face de Notre-Dame et de l'Archevêché, et faisaient effort pour se précipiter du fleuve sur le quai. — Alors une seconde vision commença : je fus transporté dans un couvent de religieuses vêtues de noir, où je demeurai très-longtemps. Cet exil fini, je me retrouvai au même lieu où mon songe avait commencé. Mais le palais archiépiscopal avait disparu, et, à sa place, s'étendait sous mes yeux une pelouse fleurie. Les eaux de la Seine avaient repris leur cours naturel; le soleil brilla de son éclat accoutumé, l'air était frais et comme parfumé des baumes du printemps, de l'été et de l'automne mêlés ensemble : c'était, dans toute la nature, quelque chose que je n'avais jamais senti. Pendant que j'en jouissais avec une sorte d'ivresse, j'aperçus à ma droite dix hommes vêtus de blanc. Ces dix hommes plongeaient leurs mains dans la Seine, en retirant les monstres marins que j'y avais vus, et les déposant sur le gazon, transformés en agneaux. Vous le voyez, ajouta M. de Quélen, tout ce songe de 1820 s'est fidèlement accompli. La monarchie, représentée par le soleil couvert d'un voile noir, est tombée précipitamment au milieu de la confiance et de la joie causées par la prise d'Alger. Le peuple s'est jeté sur Notre-Dame et sur mon palais. Le palais a été détruit, et une pelouse semée d'arbres en couvre l'emplacement. J'ai longtemps habité et j'habite encore, ici même où je vous

parle, dans une maison de religieuses vêtues de noir [1]. Que reste-t-il pour que mon songe ait tout son accomplissement, sinon de voir à Paris ces hommes vêtus de blanc et occupés à en convertir le peuple ? Or, c'est peut-être vous qui les y amènerez [2]. »

Lacordaire se réjouit de partir pour Rome en d'aussi bons termes avec son évêque ; il ne différa point son voyage, ayant pour maxime qu'il ne faut jamais retarder l'accomplissement d'une pensée qu'on a suffisamment mûrie. Il quitta Paris le 31 juillet et s'en alla par Lyon, Chambéry, Turin et Gênes, où il prit le bateau jusqu'à Livourne. De là il vint à Florence, d'où il s'achemina vers Rome, n'ayant vu personne sur sa route pour n'avoir point à s'expliquer sur l'objet de son voyage [3]. Il avait écrit à la princesse Borghèse, la seule véritable amie qu'il eût à Rome, pour lui donner avis qu'il irait droit chez elle, à Frascati, sans s'arrêter dans la ville sainte, où il ne voulait pas se montrer avant d'avoir informé de tout, par lettre, le cardinal Lambruschini et d'avoir obtenu de lui une audience [4].

Jamais bataille ne fut plus promptement ni plus complétement gagnée. Dès le 25 août, Lacordaire était reçu

[1] Les Religieuses de Saint-Michel, rue Saint-Jacques, chez qui demeurait alors M. de Quélen.

[2] NOTICE. — Dans la NOTICE, le P. Lacordaire donne pour date au songe de M. de Quélen, la nuit du 3 au 4 août, veille de la fête de saint Dominique. J'ai cru devoir substituer à cette date celle du 5 octobre, que je trouve dans une lettre du 25 juillet 1838, où Lacordaire raconte le songe à M. de Montalembert, quatre jours à peine après l'avoir entendu de la bouche de l'Archevêque.

[3] A M. de Montalembert, 11 août 1838.

[4] A la princesse Borghèse, 13 août 1838.

par Mgr Capaccini, qui lui dit que l'affaire ne souffrirait aucune difficulté. L'attitude des Jésuites fut parfaite. Le cardinal Lambruschini, le cardinal Sala, préfet de la congrégation des évêques et réguliers, le Cardinal-Vicaire (Odescalchi), ne parurent pas moins favorables [1]. L'ambassade de France ne fit aucune objection. Le Maître général des Frères Prêcheurs, Ancarani, bon et saint vieillard qui ne songeait qu'à la réforme de son Ordre, ouvrit ses bras à Lacordaire comme à un envoyé du ciel. Il promit sur-le-champ aux futurs Dominicains français le couvent où saint Dominique avait résidé, Sainte-Sabine, pour y faire leur noviciat, seuls et sans mélange, sous un religieux d'origine belge, le P. Lamarche, sous-prieur de la Minerve (la maison principale de l'Ordre). Après un noviciat d'une année la colonie devait être ramenée en France par Lacordaire, qui, de l'autre côté des Alpes, serait vicaire général de l'Ordre avec carte blanche. On l'autoriserait à fonder des noviciats, des maisons professes, des collèges pour l'éducation de la jeunesse (« un des plus pressants besoins de la France, » écrivait-il), avec exemption de l'office public pour les Pères employés dans ces derniers établissements, ce qui est une grande nouveauté, disait Lacordaire, mais nécessaire et qu'on nous concède. Les Dominicains français devaient unir ainsi la vie des clercs réguliers à la vie monastique. Grégoire XVI, à son tour, accueillit Lacordaire avec la plus cordiale bonté. Qui n'a entendu parler des len-

[1] A Mme de la Tour du Pin, 14 septembre 1838. — A Mme Swetchine et à la princesse Borghèse, 27 août.

teurs et des temporisations romaines? Ici tout fut arrangé en huit jours. Lacordaire pouvait dire comme César : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

En effet, le 15 septembre il repartait pour la France, emportant un diplôme du Maître général, qui canonisait son projet en des termes splendides et qui d'avance avouait ses démarches [1]. Ce qui avait frappé les esprits à Rome, c'est que ce projet n'était pas d'hier ; c'est que Lacordaire s'en était ouvert quinze mois auparavant au P. de Villefort, et qu'il avait su garder admirablement son secret durant ces quinze mois. Cette longue incubation et ce silence lui donnaient un grand air de maturité [2].

A son retour, il s'arrêta à Bologne, pour y prier sur le corps de saint Dominique ; puis à Turin, pour y voir Silvio Pellico, cet homme excellent qui portait si simplement un nom devenu si rapidement européen. A Genève, il voulut saluer, en passant, ce mâle athlète de l'Église, M. Vuarin [3]. Cependant il repassait en lui-même les mobiles de sa résolution, et sa conscience lui rendait témoignage qu'il pouvait les avouer sans réserve. Les dégoûts essuyés à Paris, qui en avaient été l'occasion première, n'y étaient plus pour rien désormais. « Jamais, écrivait-il, je n'avais autant aimé Paris, autant senti le bien que j'y pouvais faire, ni recueilli là de pareils témoignages d'estime et de confiance. Ma force m'apparaissait plus grande que jamais. C'était précisément le sentiment que j'en avais qui me faisait hésiter à accomplir le sacrifice que

[1] V. *Pièces justificatives*, N° 21.
[2] A Mme Swetchine, 27 août 1838.
[3] A Mme Swetchine, 20 septembre 1838.

Dieu me demandait intérieurement. Ma carrière, me disais-je, est faite, mon action, comme prédicateur, assurée; pourquoi recommencer sur de nouveaux frais? Sans doute aussi les tracasseries me frappaient comme motif de détermination, mais très-faiblement. Je les appelais à mon secours pour aider la grâce de Dieu, pour vaincre ma lâcheté. Je n'ai eu, Dieu le sait, dans cette affaire, qu'un seul combat, celui de la faiblesse en présence d'un grand dévouement. J'étais heureux, content, sans soucis, et j'allais me jeter sur les épaules, non pas tant une vie dure, une robe de laine, que ce fardeau pesant d'une famille à élever et à nourrir. Moi, sans besoins, j'allais me trouver des enfants qui me demanderaient du pain. L'égoïsme me disait : « Reste! » Jésus-Christ me disait : « Lors« que la gloire et la tranquillité me furent proposées, j'ai « choisi la vie et la mort de la croix. » Voilà toute mon âme dans ces derniers mots.

« Aujourd'hui, ajoutait-il, j'ai terrassé l'ennemi ; je ne sens plus l'ombre de lâcheté humaine, et c'est ce qui m'assure du succès encore plus que les facilités que j'ai trouvées. Quand je suis entré au séminaire, il y a quatorze ans, j'ai éprouvé absolument les mêmes mouvements : d'abord une lutte où je me faisais les mêmes discours ; puis, ma décision prise, une fermeté, une certitude *que nul déboire n'a troublée un seul instant ni une seule fois*. A ces deux grandes époques de ma vie, j'ai sacrifié un état fait à un état incertain, un état dont j'étais content à un autre qui m'effrayait [1]. »

[1] A M[me] Swetchine, 14 septembre 1838.

C'est ce qu'il répétait encore sur son lit de mort : « Sollicité par une grâce plus forte que moi, je pris enfin mon parti, mais le sacrifice fut sanglant. Tandis qu'il ne m'en avait rien coûté de quitter le monde pour le sacerdoce, il m'en coûta tout d'ajouter au sacerdoce le poids de la vie religieuse. Toutefois, *dans le second cas comme dans le premier, une fois mon consentement donné, je n'eus ni faiblesse ni repentir*[1]. »

Restait l'exécution. Le plan de Lacordaire était simple : il se proposait de passer l'hiver de 1838 à 1839 à chercher cinq jeunes gens de foi et de courage, capables de se donner réciproquement les uns aux autres, avec un dévouement sans bornes, mais aussi avec une humilité véritable. Il appelait de tous ses vœux de jeunes hommes, des hommes nouveaux, qui n'eussent pas jeté ailleurs leur premier feu. Avant même de quitter Rome, il crut devoir faire un premier appel aux âmes en faisant insérer dans l'*Univers* ces quelques mots :

« M. l'abbé Lacordaire est en ce moment à Rome. Il s'y occupe du rétablissement de l'Ordre de Saint-Dominique en France, pensée qui était déjà depuis longtemps la sienne. On nous écrit qu'il n'a rencontré aucune difficulté ni de la part du gouvernement pontifical, ni de la part des Dominicains, mais au contraire une faveur universelle. M. Lacordaire se propose de revenir incessamment en France pour y réunir quelques hommes d'une foi profonde et généreuse, et retourner avec eux à Rome, où ils feront une année de noviciat dans le couvent de

[1] Notice.

Sainte-Sabine, au mont Aventin, qui est mis exclusivement à leur disposition. »

Ces lignes parurent le 11 septembre 1838, mais on eut la gaucherie de les imprimer en gros caractères ; ce qui déplut doublement à Rome, où l'on aime le secret et la modestie en toutes choses. Lacordaire eut beaucoup de peine à faire comprendre qu'en France la vraie force était dans l'opinion publique et que par conséquent c'était elle avant tout qu'il fallait gagner. A ce point de vue, rien n'importait en effet davantage que de prendre, dès le début, une situation franche, en se donnant le mérite de n'avoir pas redouté la publicité, qui d'ailleurs, dans aucun cas, ne pouvait être évitée. Cette tactique réussit : la communication faite par l'*Univers* fut reproduite par tous les journaux sans donner lieu à des réflexions hostiles. Une feuille protestante, la *Semaine*, l'organe alors le plus considérable du calvinisme français, manifesta seule quelque improbation, mais en des termes aussi modérés qu'honorables pour Lacordaire. Ç'avait été, sous la Restauration, la fausse position des Jésuites de s'être introduits en France d'une manière équivoque, sans oser porter hautement leur nom. Lacordaire était bien décidé à ne pas commettre cette faute [1].

L'opposition des évêques dits gallicans était prévue ; elle ne se fit point attendre. M. de Quélen fit à Lacordaire un gracieux accueil ; mais il écrivit au Pape et au cardinal Sala, préfet de la congrégation des Réguliers, qu'il craignait le rétablissement d'un ordre destiné peut-

[1] A la princesse Borghèse, 3 novembre 1838.

être à servir de refuge et de citadelle aux anciens amis de M. de la Mennais. Ce fut là le grand épouvantail suscité à Rome et en France contre le dessein de Lacordaire, non sans quelque succès, comme on le verra plus tard [1].

Celui-ci toutefois ne s'effrayait point. Il se défendait à Rome par ses lettres et il agissait de sa personne en France. L'Évêque de Meaux, M. Gallard, moins par sympathie pour les ordres religieux que par désir de s'emparer de Lacordaire comme prédicateur, lui proposait de s'établir presque aux portes de sa ville épiscopale et le pressait, en attendant, de prêcher dans sa cathédrale durant l'hiver. Il lui ménagea même une entrevue avec M. Barthe, alors garde des sceaux et ministre des cultes, qui lui fit des objections, mais qui écouta ses réponses avec bienveillance en l'assurant que le Gouvernement n'avait rien contre lui. C'était quelque chose que cette absence apparente de prévention de la part de M. Barthe. C'était là un progrès. L'année d'avant, le roi Louis-Philippe disait à M. de Montalembert : « Êtes-vous bien sûr que l'abbé Lacordaire ne soit pas carliste [2]? » Dieu fait bien ce qu'il fait. Il devenait clair que, sans cette demi-rupture avec M. de Quélen, survenue, comme on l'a vu, par la force des choses et que Lacordaire assurément n'avait pas cherchée, rien de ce que celui-ci ten-

[1] A la princesse Borghèse, 21 novembre 1838. — A M. de Montalembert, 28 novembre. — Lettre du P. Lamarche à Lacordaire, Rome, 8 janvier 1839.

[2] Le 26 décembre 1837. Cela peint une situation. Voilà la sagacité des hommes d'État de nos jours, dès qu il s'agit des hommes et des choses de la Religion.

tait pour une restauration dominicaine en France n'eût été possible ; car, sans cela, tout séparé qu'il fût, dans le fond, des sentiments politiques de l'Archevêque, il serait en apparence resté son homme, et, comme tel, il eût été traité par le Gouvernement en suspect, si ce n'est en ennemi.

Lacordaire sentit bien vite qu'il ne pouvait trop se hâter de présenter à la France le dessein qu'il avait conçu, de dire à son pays ce qu'étaient les Dominicains, de raconter leur histoire alors si profondément oubliée [1]. Il s'occupa sans retard de composer son *Mémoire pour le rétablissement en France des Frères Prêcheurs.*

La dédicace de cet écrit n'était pas d'un ton subalterne.

« MON PAYS,

« Pendant que vous poursuivez avec joie et douleur la formation de la société moderne, un de vos enfants nouveaux, chrétien par la foi, prêtre par l'onction traditionnelle de l'Église catholique, vient réclamer de vous sa part dans les libertés que vous avez conquises et que lui-même a payées. Il vous prie de lire le Mémoire qu'il vous adresse ici, et connaissant ses vœux, ses droits, son cœur même, de lui accorder la protection que vous donnerez toujours à ce qui est utile et sincère.

« Puissiez-vous, mon pays, ne jamais désespérer de votre cause, vaincre la mauvaise fortune par la patience, et la bonne par l'équité envers vos ennemis ; aimer Dieu, qui est le père de tout ce que vous aimez ; vous agenouiller

[1] A M. de Montalembert, 4 octobre 1838.

devant son fils Jésus-Christ, le libérateur du monde; ne laisser passer à personne l'office éminent que vous remplissez dans la création; et trouver de meilleurs serviteurs que moi, mais non de plus dévoués! »

C'était la première fois qu'un prêtre se levait au milieu de ses concitoyens en s'appuyant tout ensemble sur Rome et sur l'esprit moderne. La tentative était hardie : elle fut heureuse. Rome ne se scandalisa point de l'attitude *libérale* de l'auteur du *Mémoire ;* la France ne s'effaroucha pas de son monachisme. « Je m'adresse, disait Lacordaire, à une autorité qui est la reine du monde, qui, de temps immémorial, a proscrit des lois, en a fait d'autres, de qui les chartes elles-mêmes dépendent, et dont les arrêts, méconnus un jour, finissent tôt ou tard par s'exécuter. C'est à l'opinion publique que je demande protection, et je la lui demande contre elle-même s'il en est besoin, car il y a en elle des ressources infinies, et sa puissance n'est si haute que parce qu'elle sait changer sans se vendre jamais. »

En se posant ainsi en public comme un homme qui n'a rien à cacher, Lacordaire s'était mis tout de suite ouvertement et hautement à part de tous ceux qui avaient tenté de nos jours quelque chose de semblable à ce qu'il tentait. Comme on l'a dit, l'autorité à laquelle il s'adressait fut surprise de l'œuvre et charmée par la franchise du langage; elle se sentit favorablement inclinée vers cet homme singulier, qui avait le don de lui plaire en ayant le courage de tout oser [1]. Lacordaire put s'applaudir d'avoir

[1] Le P. Chocarne.

eu foi dans son pays. Ni à la tribune, ni dans la presse, nulle voix ne s'éleva pour contredire la sienne.

Et pourtant il s'était résolûment attaqué à des préjugés séculaires : il avait soutenu la légitimité des couvents et défendu l'Inquisition. Mais il l'avait fait en homme qui connaît son temps et qui ne demande point au courant de remonter vers sa source. Lacordaire, on l'a vu, pensait que, dans l'état des esprits, il y a toujours un point d'appui pour Dieu. Le grand art, disait-il avec raison, est de discerner ce point d'appui et de s'en servir, tout en mettant dans la vertu secrète et invisible de Dieu lui-même le principe de son courage et de son espérance. Ici, le point d'appui, qui ne le voit? c'était le principe de liberté, hautement proclamé, sinon observé, par la Révolution française, hautement reconnu par la Charte de 1830 : la liberté, c'est-à-dire le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui. Sur ce terrain, il était invincible. On pouvait faire une loi pour le proscrire; on ne pouvait trouver un argument pour le réfuter.

Lacordaire concluait ainsi :

« Jamais le genre humain ne reculera vers le passé, quelle que soit la pesanteur de ses maux ; mais il cherchera dans les associations volontaires, fondées sur le travail et la Religion, le remède à la plaie de l'*individualisme*. J'en appelle aux tendances qui se manifestent déjà de toutes parts. Si le Gouvernement laisse à ces tendances généreuses, tout en les surveillant, l'essor qu'elles sollicitent, il préviendra de grandes catastrophes.

« Je crois donc faire acte de bon citoyen autant que de bon catholique, en rétablissant en France les Frères

Prêcheurs. Si mon pays le souffre, il ne sera pas dix années peut-être avant d'avoir à s'en louer. S'il ne le veut pas, nous irons nous établir à ses frontières, sur quelque terre plus avancée vers le pôle de l'avenir, et nous y attendrons patiemment le jour de Dieu et de la France. L'important est qu'il y ait des Frères Prêcheurs français, qu'un peu de ce sang généreux coule sous le vieil habit de Saint-Dominique. Quant au sol, il aura son tour; la France arrivera tôt ou tard au rendez-vous prédestiné où la Providence l'attend.

« Quel que soit le traitement que me réserve ma patrie, je ne m'en plaindrai donc pas. J'espérerai en elle jusqu'à mon dernier soupir. Je comprends même ses injustices, je respecte même ses erreurs, non comme le courtisan qui adore son maître, mais comme l'ami qui sait par quels nœuds le mal s'enchaîne au bien dans le cœur de son ami. Ces sentiments sont trop anciens chez moi pour y périr jamais, et dussé-je n'en pas recueillir le fruit, ils seront jusqu'à la fin mes hôtes et mes consolateurs. »

J'insiste sur cette attitude, parce qu'elle a fait non-seulement l'originalité du rôle public de Lacordaire, mais son succès. Certes, le *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs* est admirable; de bons juges ont pensé que c'est ce que l'auteur a écrit de mieux. Mais ce qui imposa silence au préjugé public contre les moines, ce ne fut pas le tableau, si éloquent qu'il soit, que fait Lacordaire de l'Ordre des Frères Prêcheurs, ni le portrait si suave de son patriarche saint Dominique, ni cette longue et splendide série d'apôtres, de docteurs,

d'artistes, qui lui font cortége : ce ne fut rien de tout cela, ce fut la revendication pour les moines du droit commun, du droit naturel, du droit d'association sous des conditions égales pour tous, sous la surveillance ordinaire des magistrats, comme sous la responsabilité légitime qui, dans tout pays policé, incombe à chaque citoyen.

« Si l'on nous demande, ajoutait Lacordaire, pourquoi nous avons choisi de préférence l'Ordre des Frères Prêcheurs, nous répondrons que c'est celui qui va le mieux à notre nature, à notre esprit, à notre but : à notre nature, par son gouvernement; à notre esprit, par ses doctrines; à notre but, par ses moyens d'action, qui sont principalement la prédication et la science divine.

« Un chef unique, sous le nom de *maître général*, gouverne tout l'Ordre, qui est divisé en provinces. Chaque province, composée de plusieurs couvents, a à sa tête un prieur provincial, et chaque couvent un prieur conventuel. Le prieur conventuel est élu par les frères du couvent, et confirmé par le prieur provincial. Le prieur provincial est élu par les prieurs conventuels de la province, assistés d'un député de chaque couvent, et il est confirmé par le maître général. Le maître général est élu par les prieurs provinciaux, assistés par deux députés de chaque province. Ainsi l'élection est tempérée par la nécessité de la confirmation, et, à son tour, l'autorité de la hiérarchie est tempérée par la liberté du vote.

« On remarque une conciliation analogue entre le principe de l'unité, si nécessaire au pouvoir, et l'élément de la multiplicité, nécessaire aussi pour une autre raison.

Car le chapitre général, qui s'assemble tous les trois ans, fait le contre-poids du maître général; comme le chapitre provincial, qui s'assemble tous les deux ans, fait le contre-poids du prieur provincial. Et enfin, le commandement, tout modéré qu'il soit par l'élection et par les assemblées, n'est confié aux mêmes mains que pour un temps fort limité.

« Voilà les constitutions qu'un chrétien du treizième siècle donnait à d'autres chrétiens, et assurément toutes les chartes modernes, comparées à celles-là, paraîtraient étrangement despotiques. »

Le *Mémoire* avait paru le 3 mars 1839 : le 7 mars, jour de la fête de saint Thomas d'Aquin, la grande lumière de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Lacordaire, avec deux compagnons, prenait le chemin de Rome pour y revêtir l'habit de Saint-Dominique.

Quels étaient ses deux compagnons? L'un était un jeune curé du diocèse de Versailles, qui ne devait pas persévérer dans son dessein; l'autre, Hippolyte Réquédat, jeune homme de vingt ans, sortait de l'école de Buchez.

Il convient de dire un mot de cette école, qui a donné trois âmes d'élite à la restauration dominicaine : Réquédat, Piel et Besson.

Sans contredit, Buchez était un homme d'une grande vigueur d'intelligence et d'une trempe de volonté peu commune. Né pauvre, il n'avait dû, comme tant d'autres, qu'à des prodiges d'énergie, de privations et de travail son accès à une carrière libérale. Devenu matérialiste

et révolutionnaire à l'École de médecine de Paris, il entra dans la franc-maçonnerie et fut, à vingt-cinq ans, avec trois de ses amis, l'un des fondateurs de la Charbonnerie en France. Engagé dans toutes les conjurations du temps contre la Restauration, mis en jugement, mais acquitté, comme complice du complot de Béfort, trois ans plus tard il cessait de conspirer pour s'affilier à l'école socialiste de Saint-Simon, dont il devint un des chefs, en 1826. C'est là qu'il apprit à donner à ses études une direction synthétique et encyclopédique, et que, comprenant l'insuffisance d'une simple philosophie pour conduire le genre humain, il se mit en travail d'un dogme qui sût remplacer dans le monde le dogme chrétien. Redevenu franchement théiste, Buchez lutta des mois entiers pour faire admettre par l'École l'absolue spiritualité de l'Être divin. Le panthéisme prévalut, et Buchez se retira, prédisant ce qu'allait devenir le saint-simonisme. Après l'explosion de 1830, quand Bazard et Enfantin sortirent du cénacle saint-simonien de la rue Taranne pour improviser une vaste propagande par la parole publique et par la presse, Buchez opposa école à école. Il ouvrit chez lui, rue Chabannais, des discussions publiques qui lui donnèrent de fervents disciples, et, fondant l'*Européen*, il se créa un organe périodique remarquable et remarqué. Rien assurément de plus singulier et de plus curieux que cette résurrection, presque sur la place publique, au dix-neuvième siècle, d'écoles de philosophie analogues à celles de la Grèce antique (Saint-Simonisme, Fouriérisme, Buchézisme), dans des conditions que le monde n'avait point revues depuis les premiers âges du Christianisme :

on aurait pu se croire à Alexandrie, au temps de saint Justin, de Clément, d'Ammonius Saccas, d'Origène et de Plotin.

Dans l'enseignement de Buchez comme dans sa vie, la pensée politique tenait une très-grande place. Ardemment républicain, la fraternité était son dogme fondamental. Et ce n'était pas, dans son école, un dogme abstrait, une idée purement spéculative, c'était le devoir par excellence. Il voulait que la fraternité s'affirmât par des actes, qu'elle prît corps par l'association. L'association, c'était la panacée universelle du Buchézisme. L'école, du reste, était hautement spiritualiste, et bientôt elle fut non moins hautement chrétienne. La pierre de touche de la vérité d'une doctrine, aux yeux de Buchez, était la morale. Ce furent les conséquences morales du matérialisme qui le convertirent au théisme. C'est la morale de l'Évangile qui, plus tard, le fit chrétien : aussi supérieure que nouvelle, une telle morale ne pouvait être, selon lui, que l'œuvre d'une révélation divine. Une fois sur ce chemin, il étudia le Christianisme dans l'histoire ; il crut y trouver l'origine de tout ce qu'il admirait et respectait ; il y vit pourquoi la France était la fille aînée de l'Église ; il y découvrit non-seulement la preuve, mais l'indication précise des idées scientifiques les plus fécondes, entre autres, disait-il, cette doctrine du progrès, qui explique tant de choses, et il publia son grand ouvrage : *Essai d'un traité complet de philosophie, au point de vue du catholicisme et du progrès*[1].

[1] Trois forts volumes in-8°, 1839.

On le comprend, ma prétention n'est pas de donner ici une idée com-

Mais, qu'on n'y soit point trompé, le catholicisme de Buchez n'était qu'un rationalisme qui n'avait plus conscience de lui-même. En effet, ce n'était autre chose qu'une vue personnelle de l'esprit, une façon particulière à Buchez de concevoir les choses de l'ordre moral et de *synthétiser* l'histoire. C'était le catholicisme, si l'on veut, mais le catholicisme moins l'autorité enseignante de l'Église et la participation à ses sacrements. C'était, en un mot, comme on l'a dit avec beaucoup de sagacité, la raison ne relevant que d'elle-même, le libre examen prenant dans l'Évangile, comme d'autres l'eussent pu faire dans Platon, le plan d'une organisation sociale[1].

Or, dans l'hiver de 1837 à 1838, pendant que Lacordaire prêchait à Metz, deux disciples de Buchez se trouvaient à Nantes : Hippolyte Réquédat et Louis-Alexandre Piel. Réquédat n'avait que dix-huit ans, Piel en avait trente. Un concours était ouvert à Nantes pour la construction d'une église : architecte encore inconnu, Piel s'était résolûment présenté avec un plan dans le style du Moyen Age, et, chose plus étonnante encore, son plan avait prévalu. Les deux buchéziens se donnèrent promptement l'un à l'autre. Tous deux étaient doués d'une rare pénétration d'esprit : Piel, toutefois, supérieur à

plète du Buchézisme, mais seulement de montrer comment cette doctrine a pu acheminer beaucoup d'esprits, et des esprits d'élite, au catholicisme et même au monachisme.

[1] M. Cartier, *Vie du P. Besson*, p. 20.

Le second chapitre de cet ouvrage contient le résumé du *Buchézisme* le plus clair, le plus fidèle et le plus saisissant que je connaisse.

Réquédat par la trempe plus forte de son intelligence et par la science acquise, Réquédat, supérieur à Piel par l'âme.

Le hasard, qui n'est que l'*incognito* de la Providence, amenait à Nantes, en ce moment même, un réfugié italien d'une rare portée d'esprit et d'une élévation de cœur encore plus rare, Niccolo Tommaseo, le même que nous avons vu à Paris ambassadeur de Venise en 1848, puis chef héroïque de cette république avec Manin. La communion d'idées politiques le fit rechercher de Réquédat et de Piel, et bientôt il devint leur maître. Or, Tommaseo était un fervent catholique, et il possédait une synthèse bien supérieure à celle de Buchez : la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Il opposa propagande à propagande. Rien de plus curieux que les questions qui lui furent posées. « Comment saint Thomas comprenait-il le *progrès ?* Quelle était son opinion sur le *progrès matériel ?* Quelles furent ses pensées sur les droits et les devoirs des révolutions ? » Tommaseo avait réponse à tout : Piel et Réquédat revinrent à Paris enthousiastes du génie et de la doctrine de saint Thomas.

Mais l'âme ardente et tendre de Réquédat ne pouvait s'accommoder longtemps d'une simple théorie de religion. Un grand exemple lui avait été donné : deux autres buchéziens, M. Roux-Lavergne, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Rennes, et celui qui devait être le P. Besson, s'étaient adressés, dès 1837, au vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, M. Desgenettes, qui les avaient réconciliés avec Dieu. Réquédat prit le même chemin, et Piel ne tarda pas à le suivre. Sur

ces entrefaites parut, dans l'*Univers* du 11 septembre 1838, l'appel du P. Lacordaire pour la résurrection en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Cet appel rencontrait dans Réquédat un cœur tout prêt. Déjà, dans les réunions de Nantes, cette âme de feu aspirait à se dévouer, corps et biens, au service du prochain. Restait à trouver un genre d'apostolat qui convînt à des hommes nés pour l'action. La tentative de Lacordaire, d'un prêtre si sympathique aux hommes des temps nouveaux, semblait répondre à point nommé aux secrètes aspirations de Réquédat, et c'est ainsi que Dieu envoya au restaurateur de l'Ordre de Saint-Dominique dans notre pays son premier disciple. Lacordaire a dit que c'est au *Mémoire pour le rétablissement* qu'il dut cette conquête. En cela, sa mémoire le trompait. Le jour où Lacordaire partit pour Rome avec Réquédat, le 7 mars 1839, le *Mémoire* était à peine public[1]. La vocation de Réquédat, on vient de le voir, venait de plus loin. « Il vint me trouver, écrit Lacordaire. Aucune question ne fut débattue, aucun éclaircissement demandé, aucune crainte manifestée : c'était un passager tout prêt à monter mon faible vaisseau qui ne regardait même pas l'océan inconnu dont il allait traverser les flots. Des âmes semblables me vinrent plus tard, mais aucune plus pure et plus dévouée, aucune empreinte au front d'une prédestination plus rare: il eut sur tous les autres la gloire d'être mon premier compagnon,

[1] Lacordaire en envoyait le premier exemplaire à Mme Swetchine le 3 mars. L'ouvrage ne fut *annoncé* dans l'*Univers* que le 11 mars.

M. Amédée Teyssier, ami intime de Piel et de Réquédat, confirme pleinement mon récit. (*Notice sur Piel*, 1843, p. 51-56.)

et la mort, en le frappant bientôt d'un arrêt précoce, lui a laissé dans ma mémoire une virginité que rien n'a ternie. »

Réquédat était riche et il n'avait pas vingt ans. En apprenant sa résolution, Tommaseo laissa échapper cette parole : « Quand l'entreprise de M. Lacordaire n'aurait abouti à autre chose qu'à élever à cette hauteur une telle âme, ce serait assez. »

L'adieu de Réquédat à son ami fut celui-ci : « A un an, Frère Piel ! Je vous attends comme novice. »

Les trois pèlerins de Saint-Dominique arrivèrent à Rome le lundi de la semaine sainte (25 mars 1839). Leur voyage avait été une sorte de fête continuelle. A Lyon, l'un des prélats de l'Église de France qui tenaient le plus au passé, M. de Pins, les avait invités à dîner. La Société de Saint-Vincent-de-Paul, conduite par Ozanam, leur avait fait une sorte d'ovation. Mais quel accueil les attendait à Rome ? Ce point était moins clair.

Dès le mois de septembre, par une prédisposition d'esprit qui mérite d'être notée, le cardinal Sala, préfet de la congrégation des Réguliers, peu favorable en général à l'Ordre des Frères Prêcheurs, moins favorable encore à la personne de Lacordaire, s'était montré contraire à l'idée de lui laisser faire son noviciat dans la ville sainte. Il avait même parlé de Bosco, près d'Alexandrie, en Piémont, couvent où la famille de Saint-Dominique avait conservé ou recouvré quelque chose de son ancienne ferveur. Ce coup fut paré par la bienveillante intervention de la princesse Borghèse. On comprend que, tel ayant été

son premier mouvement, Sala fut singulièrement blessé de l'annonce faite dans l'*Univers* que le noviciat des futurs dominicains français se ferait à Rome « au cou-« vent de Sainte-Sabine, *mis exclusivement à leur* « *disposition.* »

Survint la lettre de M. de Quélen au Pape. L'effet immédiat en fut assez faible. Grégoire XVI répondit à l'envoyé de l'Archevêque : « Nous savons ces choses et les difficultés que rencontrera l'abbé Lacordaire ; *c'est un bon prêtre que nous connaissons et estimons ;* il faut le laisser faire et voir ce que cela deviendra [1]. »

Mais, quelques semaines après, surgit en France une de ces crises ministérielles si fréquentes dans les gouvernements parlementaires, quand le jeu des partis est parvenu à diviser la chambre élective en fractions à peu près égales. Vues de loin, dans les pays de régime autocratique, ces crises font volontiers l'effet d'un commencement de dissolution politique. C'est ainsi que la crise française de 1839 (la coalition) fut jugée à Rome. En conséquence, le cardinal secrétaire d'État, Lambruschini, conseilla au Général des Dominicains de différer de quatre à cinq mois la prise d'habit de Lacordaire. Ce conseil était un ordre : le Général s'empressa de le transmettre à Lacordaire par une lettre qui parvint à Paris le 2 mars. Heureusement, en ce qui touchait la situation intérieure de la France, un Français pouvait, sans folle présomption, se croire assez bon juge. L'instinct de Lacordaire lui disait que l'heure de son dessein était

[1] Lettre de Mgr Lacroix, Rome, 24 janvier 1838.

venue et qu'il était décisif de se hâter. Cinq jours après, il était avec ses deux compagnons, comme on l'a vu, sur le chemin de Rome. Il avait écrit immédiatement de Paris au Général pour lui annoncer son départ. La réponse atteignit Lacordaire à Bologne : elle exprimait un vif mécontentement et la ferme détermination de ne pas donner suite au projet de rétablir les Dominicains en France[1].

Heureusement il suffit à Lacordaire d'arriver à Rome pour dissiper le nuage. Que demandait-il? L'habit de novice, la permission d'éprouver sa vocation monastique à la façon ordinaire. L'épreuve canonique étant d'une année, d'ici là l'horizon politique serait éclairci; le Général saurait alors, en pleine connaissance de cause, s'il devrait ou non autoriser la tentative d'une restauration dominicaine en France. Le jour où Lacordaire serait admis à faire profession, ne se trouverait-il pas lié par le vœu d'obéissance et par conséquent entièrement dans la main des supérieurs de l'Ordre? Son entrée en noviciat ne compromettait donc quoi que ce fût; en toute hypothèse, la question française demeurait pleinement réservée, elle restait entière. A cela point de réplique.

D'ailleurs, le *Mémoire pour le rétablissement* avait de quelques jours précédé Lacordaire à Rome et lui avait concilié tous les esprits. Le vieux Père Olivieri, commis-

[1] « Sono sasai dispiacente che V. S. illustrissima abbia intrapreso il viaggio anticipatamente e contro il mio sentimento. Questo viaggio è inutile, mentre sono *nella ferma determinazione che,* attese le circostanze di Europa, *non debbasi mandare ad effetto il progetto di ristabilire in Francia il nostro sacro Ordine.* »

saire du Saint-Office, pleura d'admiration en lisant le chapitre sur saint Thomas. Le cardinal Pacca, doyen du Sacré Collége et secrétaire de la congrégation de l'Inquisition, exprimait, avec une effusion peu commune à Rome, sa pleine satisfaction de la façon dont Lacordaire avait parlé du Saint Office ; le vieux cardinal faisait équitablement la part des légitimes concessions qu'il était judicieux de faire, sur cette question, à l'état des esprits. Trois hommes considérables dans la pourpre, les cardinaux Orioli, Castracane, Polidori (ce dernier rédacteur de l'encyclique contre la Mennais), félicitèrent vivement l'auteur du *Mémoire*. Plusieurs autres toutefois disaient à demi-voix que certains endroits relatifs aux temps présents étaient un peu hardis. Le Pape avait cet écrit sur sa table quand il reçut Lacordaire et ses compagnons le 4 avril 1839. Grégoire XVI se montra fort préoccupé de la crise française : *è una situazione*, leur dit-il, *molto terribile !* Il n'en bénit pas moins leur généreux dessein. « C'est un brave et noble projet, dit-il au Maître général. Qu'ils marchent en avant ! »

Le Maître général décida que c'était au monastère de la Minerve, premier couvent de l'ordre des Frères Prêcheurs, qu'appartenait l'honneur de compter Lacordaire au nombre de ses novices. Conformément à la règle dominicaine, le postulant est présenté au chapitre de la communauté par le Prieur, puis admis ou rejeté au scrutin secret par les religieux. Celui qui distribuait les boules proposa de déroger pour cette fois à la règle et de voter par acclamation en élevant les bras. Ainsi fut fait ; après quoi l'abbé Lacordaire fut introduit, au milieu de batte-

ments de mains unanimes. Depuis le bienheureux Réginald, jamais réception de novice n'avait causé à l'Ordre une joie aussi grande [1].

Mais il n'en fallut pas moins faire au cardinal Sala cette concession que le noviciat aurait lieu hors de Rome. C'est dans une même pensée de condescendance et de circonspection qu'au lieu de recevoir l'habit avec une certaine solennité dans l'église de la Minerve, il fut décidé que Lacordaire et ses compagnons le prendraient dans une chapelle intérieure, consacrée sous l'invocation de saint Dominique. On cédait, en ces deux points, à une influence puissante, dont on espérait désarmer ainsi la secrète hostilité. Malheureusement l'éclat ne fut que différé, comme on le verra plus tard.

Quoi qu'il en soit, le grand acte de la prise d'habit s'accomplit le 9 avril 1839. Quelques amis étaient présents : l'abbé Gerbet, le futur P. Besson, le peintre Cabat, M. Cartier, un noble polonais, le comte Plater. Réquédat, écrit un témoin oculaire, M. Cartier, était dans une pieuse exaltation, embrassant les religieux dominicains et se prosternant à leurs pieds pour les remercier de son bonheur. Lacordaire, au contraire, paraissait admirablement calme, acceptant virilement, chrétiennement, sans trouble aucun, toutes les difficultés de l'avenir. Quand il revint vers ses amis avec sa robe blanche et sa couronne monastique, il distribua entre eux, avec une

[1] Témoignage du P. Guilelmoti, témoin oculaire. — Lettre de Réquédat, citée par le P. Chocarne, p. 283, 1re édit.

Sur le bienheureux Réginald voir le chapitre XII de la *Vie de saint Dominique*.

cordiale simplicité, les objets qui ne devaient plus lui servir dans le cloître. Son cœur débordait. « Le souvenir de mon sacerdoce, écrivait-il, est bien vivant en moi et je m'en rappelle tout le bonheur ; mais ce qui manquait à cette première fête s'est trouvé ici dans une plénitude tout à fait enivrante, je veux dire l'effusion autour de moi d'une fraternité admirable. Jamais je n'ai reçu de si tendres embrassements [1]. »

Le lendemain, les trois novices français partaient pour le couvent de la Quercia, près de Viterbe.

[1] A Mme Swetchine, 13 avril 1839.

CHAPITRE XI

LA QUERCIA — SAINTE-SABINE — SAINT-CLÉMENT

Commencements de l'œuvre dominicaine : Noviciat du Père. — Apostolat au dehors, confraternités à Paris et à Rome. — Derniers rapports avec M. de Quelen. — Lacordaire profès ; discours à Saint-Louis. — Collége français à Sainte-Sabine : les Frères Jandel, Piel, Hernsheim, Besson. — *Vie de saint Dominique*. — M. Affre, archevêque de Paris. — Voyage du Père en France ; *Discours sur la Vocation de la nation française*. — Mort de Réquédat. — Installation à Saint-Clément du Père et de ses compagnons — Dispersion. — Cause secrète de cette mesure. — Justice rendue au Père par Grégoire XVI.

Le jeudi 11 avril 1839, dans la soirée, Lacordaire entrait dans sa cellule de novice. Les fraternels empressements des Pères de la Minerve s'étaient évanouis. Il s'apercevait pour la première fois qu'il était sur une terre étrangère, en présence d'une vie dont la pratique lui était inconnue. Il eut un moment de faiblesse. Il faisait froid. Tournant les yeux vers ce qu'il venait de quitter, il se représentait vivement cette vie faite, ces avantages certains, des amis tendrement aimés, des journées si pleines de conversations à la fois utiles et charmantes, les foyers chauds, les mille joies d'une vie comblée par Dieu de tant de bonheur extérieur et intérieur. C'était,

lui sembla-t-il un instant, payer cher l'orgueil d'une forte action que de sacrifier cela pour toujours. Il est bon, reconnaît-il lui-même, que l'homme s'élève et s'abaisse sous la main de Dieu comme les flots de la mer et que les plus fortes trempes sentent leur infirmité. Lacordaire s'humilia vite de cette tentation, en demandant à Celui qui peut tout la force dont il avait besoin. Dès la fin de la première journée il se sentit exaucé, et les consolations allèrent ensuite croissant dans son âme « avec la douceur d'une mer qui caresse ses grèves en les couvrant[1]. »

La Quercia est à une demi-lieue de Viterbe, sur le penchant de la colline où la ville est bâtie. Son nom, qui fait souvenir de la Chênaie, lui vient d'une image de la Vierge peinte sur une brique et longtemps suspendue dans la forêt au tronc d'un chêne. De nombreux miracles accordés à la foi de ceux qui avaient prié aux pieds de cette image, inspirèrent la pensée de bâtir, pour l'abriter, un sanctuaire qui devint tout de suite un lieu de pèlerinage, encore fréquenté de nos jours. Pour loger les religieux qui desserviraient ce sanctuaire, un couvent fut construit dans des proportions grandioses. On raconte que le sénat de Viterbe, partagé sur le choix de l'Ordre à qui ce couvent serait offert, résolut d'en remettre les clefs au premier religieux qui entrerait dans la ville. Or le premier qui y pénétra, ce fut un Dominicain français, Martial Auribelle, Maître général des Frères Prêcheurs[2].

[1] A Mme Swetchine, 13 avril 1839.

[2] A la princesse Borghèse, 21 décembre 1839.

Le maître-autel de l'église de la Quercia est placé au pied du chêne et au-dessous de l'image.

Le monastère se compose de deux cloîtres carrés, dont l'un, au témoignage de Lacordaire, est un chef-d'œuvre. L'église est grande, simple, élégante, toute pleine d'*ex-voto*. Les environs sont délicieux. Au midi, tout proche du couvent, s'élève la tête du mont Cimino ; au nord, sur la colline, la ville de Montefiascone, dont le cardinal Maury fut évêque ; à l'orient, les Apennins ; à l'occident, les hauteurs abaissées qui descendent jusqu'à la mer, et la laissent voir à qui monte un peu pour la chercher de loin. Entre cet encadrement s'étend une riche vallée, dont les riantes plantations reçoivent un nouveau prix des belles forêts qui couvrent les pentes du Cimino [1].

La Quercia était l'un des monastères d'Italie où la règle de Saint-Dominique était le mieux observée. Le maître des novices, alors sexagénaire, le P. Palmegiani, mort en 1863, se plaisait à citer parmi ses fils spirituels, non-seulement le P. Lacordaire, mais le cardinal Guidi et le P. Jandel. Au mois d'avril 1839, ce vieillard vénérable n'avait sous sa direction que cinq novices : Lacordaire, qui avait pris en religion le nom de Dominique ; l'abbé Boutaud, qui s'était choisi pour patron saint Vincent Ferrier ; Réquédat, qui se mit sous la protection de saint Pierre, le martyr de Vérone ; puis deux jeunes Italiens, qui plaisaient beaucoup aux trois Français.

Lacordaire avait refusé la dispense de six mois de noviciat que lui offrait le Général. Son souvenir est resté à la Quercia comme celui d'un novice modèle. L'orateur de Notre-Dame balayait les corridors, puisait l'eau, entre-

[1] A Mme Swetchine, 13 avril 1839.

tenait les lampes. Jamais on ne l'entendit parler de sa personne et il ne souffrait pas qu'on en parlât devant lui. Un jour, l'un des novices italiens se hasarda à lui demander si vraiment la foule était si grande à ses conférences : Lacordaire fit semblant de ne pas entendre, et, se tournant vers son voisin, passa d'une façon aimable à un autre sujet d'entretien[1].

Il ne laissait pas de continuer, du fond de sa cellule de novice, une sorte d'apostolat au dehors.

Au moment où il allait prendre l'habit de Frère Prêcheur, Lacordaire avait reçu à la Minerve la visite de trois artistes chrétiens, du paysagiste Cabat, d'un jeune peintre qui l'accompagnait (Besson) et d'un autre ami des arts qui était en tiers dans leur intimité (M. Cartier). Il les avait exhortés à fonder à Rome une société d'artistes français, dans le but de se sanctifier les uns les autres, comme aussi de prouver que la France avait encore des enfants qui confessaient la foi des Apôtres. Avant même d'entrer à la Quercia, Réquédat, de son côté, en avait écrit à Piel, dans les termes les plus pressants : l'œuvre, disait-il, ne sera complète que lorsqu'elle aura des représentants à Paris[2]. Lacordaire, à son tour, la recommanda lui-même à Piel en lui indiquant pour coopérateur un jeune peintre, élève d'Ingres comme Flandrin, et Lyonnais comme lui, M. Claudius Lavergne, âme généreuse, esprit élevé, qui avait chaleureusement épousé cette heureuse idée. En même temps, Lacordaire insistait auprès

[1] Témoignage du P. Palmegiani. (CHOCARNE, p. 247, 1re édition.)
[2] 7 avril 1839. (CHOCARNE, pp. 281-282, 1re édition.)

de Besson pour que celui-ci donnât suite, à Rome, à la même pensée, et il lui adressait un nouvel auxiliaire, M. Hallez, qui depuis a si bien mérité de l'art chrétien. Des deux côtés, de Rome comme de Paris, il fut demandé à Lacordaire un règlement. Ce règlement, daté de la Quercia, 21 juillet 1839, s'ouvre par ces paroles :

« Des artistes français, touchés du spectacle que présente le monde, ont désiré contribuer à sa régénération par l'emploi chrétien de l'art ; et comme l'isolement, créé par des lois contre nature, est aujourd'hui une des grandes plaies dont souffrent les hommes, ils ont cru bon d'établir entre eux une de ces confraternités appelées *confréries* dans le langage doux et profond de l'Église. Les règles qui suivent sont l'expression de cette volonté qu'ils ont eue dans leur jeunesse et qu'ils espèrent garder toute leur vie, de travailler ensemble, sous Jésus-Christ et son Église, à la rédemption de l'humanité.

« Plaise à Dieu, source unique des choses qui durent et qui profitent, de bénir leur dessein ! Si quelques âmes, attirées à leur commerce, recouvrent assez de lumière pour passer de la vie des intérêts à la vie du dévouement, ils ne l'attribueront point à eux-mêmes, mais à Celui qui ressuscite les morts, et dont la main, toujours étendue, ne s'ennuie jamais de chercher les cœurs pour les rafraîchir, les cœurs vides pour y mettre le goût de l'infini, les cœurs brisés pour les mettre à l'abri des coups qui ne sont que mortels.

« Ils ont du reste placé cette confrérie sous la protection de saint Jean, parce que saint Jean, apôtre, évangéliste, prophète, fut, de tous les amis du Christ, celui

qui pénétra le plus avant dans les mystères de la beauté et de l'amour divin, ces objets éternels de la contemplation des vrais artistes. »

Des obstacles divers retardèrent l'éclosion de l'œuvre jusqu'au mois de janvier 1840, époque à laquelle elle s'établit presque simultanément à Paris et à Rome. A Paris, les membres fondateurs furent Piel, Aussant, Victor Gay, architectes, Duseigneur et Bion, statuaires, sortis, comme Piel, de l'école de Buchez; d'Allonville et Lavergne, peintres. A Rome, la confrérie compta douze membres, et, parmi eux, deux pensionnaires de l'école française, Bonnassieux, le sculpteur de la statue colossale de Notre-Dame de France, et le musicien Gounod. La devise fut celle que saint Bernard avait donnée aux chevaliers du Temple : *Non nobis, Domine* [1].

L'exemple ne fut point stérile : les médecins chrétiens eurent leur confrérie de Saint-Luc; les avocats rétablirent, sous le souffle d'un esprit tout nouveau, celle de Saint-Yves ; les graveurs se constituèrent à part sous le patronage du bienheureux Angelico de Fiesole. En même temps, les gens de lettres s'unissaient par un lien moins tranché dans une société qui prit le nom de l'apôtre saint Paul. Comme tout cela était loin du vilain rire de Voltaire et de la sécheresse janséniste! Ceux qui ont nié les fruits des conférences de Lacordaire à Notre-Dame (1835-1836) n'ont jamais lu assurément les lettres qu'échangeaient entre eux les membres des confréries dont je parle. Quelle foi! quelle séve! quel élan!

[1] Ps. CXIII.

quelle générosité d'âme! quel sens pratique profond du positif chrétien! Ces lettres feraient honneur aux meilleurs âges de l'Église. C'est ainsi que Lacordaire réfutait ses détracteurs; il faisait comme ce philosophe grec devant qui l'on niait le mouvement : il marchait.

« Ces confréries, a dit excellemment M. Cartier, furent les prémices de l'œuvre dominicaine. Elles préparèrent une famille, à leur retour en France, aux religieux formés par le P. Lacordaire. Elles fournirent à l'Ordre de nombreuses et inestimables recrues (Piel, Besson, Aussant et d'autres encore). Il est plus regrettable que je ne puis le dire qu'elles aient cessé d'exister quand fut rétabli en France le Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Cette dernière institution, approuvée par l'Église et enrichie de ses grâces, avait certainement une forme religieuse plus parfaite; mais il est dans la nature des choses qu'il y ait des degrés dans la pratique du bien, et, en conservant des associations professionnelles qui, par cela même qu'elles exigeaient moins, appelaient à elles un plus grand nombre de chrétiens, on pouvait certes exercer sur la société une action bien plus étendue. »

C'est ce que prouve la vigueur d'impulsion donnée à la réaction spiritualiste en médecine par l'énergique prieur de la confrérie de Saint-Luc, encore un ancien disciple de Buchez, Jean-Paul Tessier. L'âpreté de sa polémique a fait méconnaitre de plusieurs cet esprit d'une si rare portée. Mais il n'en aura pas moins créé un groupe de médecins très-remarquables, et il aura attaché son nom à la tardive mais complète réintégration dans

la science de la doctrine si profonde de saint Thomas sur le composé humain. Une réaction toute contraire, je ne l'ignore point, s'est déclarée vingt ans après, sous l'impulsion et comme conséquence d'une réaction politique : mais, dût cette réaction prévaloir dans l'enseignement officiel, l'école thomiste n'en sera point émue, parce qu'elle ne sera point réfutée, et Lacordaire mort continuera de protester par cette école, sortie tout armée de la confrérie de Saint-Luc.

Tout cela acheminait les esprits vers la restauration dominicaine, et ces confréries, à beaucoup d'égards, étaient autant de fruits du *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs.*

Ce Mémoire avait été tiré à quatre mille exemplaires. Quinze cents furent distribués gratuitement. Lacordaire l'envoya aux ministres, aux pairs de France, aux députés, aux évêques, aux préfets, aux premiers présidents, aux procureurs généraux et à tous les journaux. Il n'importait pas à l'auteur d'en vendre un grand nombre d'exemplaires : ce qu'il désirait, c'était d'être lu beaucoup et vite, malgré la crise des affaires publiques. Il n'attachait nul prix à faire parler de lui dans les feuilles périodiques. Le silence des journaux, à lui seul, était un succès : il était prodigieux qu'ils se tussent devant la publicité audacieuse de ses actes. Avoir agi et parlé si haut sans exciter d'explosion, c'était assurément une bonne fortune tout à fait inespérée. Sans doute, l'ardente diversion opérée par la crise ministérielle, les assauts livrés aux portefeuilles, l'émeute qui ensanglanta la rue, n'avaient pas nui à cette bonne fortune; mais le silence

de la presse n'en permettait pas moins au Mémoire de faire son chemin dans les esprits, en laissant à l'opinion publique le temps de se former. La pièce plut à tout le monde; toutes les lettres de l'année 1839, tous les souvenirs de l'époque, sont unanimes sur ce point. Les antagonistes convenaient eux-mêmes que l'écrit était irréprochable; mais, ajoutaient-ils, ce n'est qu'un prospectus, il faut attendre l'œuvre.

Le suffrage qui flatta le plus Lacordaire fut celui de M. de Quélen. Il en eut comme un éblouissement subit, à ce point qu'il écrivit sur-le-champ à l'Archevêque, afin de lui demander formellement la chaire de Notre-Dame pour l'hiver de 1841, à la condition d'y paraître sous l'habit dominicain. Cette lettre trouva le Prélat dans un état de santé fort grave. Dès qu'il put répondre, il le fit en des termes très-affectueux assurément, mais bien éloignés des espérances conçues par Lacordaire. M. de Quélen avait pris pour Notre-Dame des engagements à longs termes, qu'il ne lui était pas permis de rompre. Mais, eût-il été libre, il n'eût point accepté ainsi, deux ans à l'avance, et comme une condition *sine quâ non*, l'obligation de faire prêcher Lacordaire en habit dominicain [1].

Seulement, l'Archevêque renonçait à toute opposition au rétablissement en France des Frères Prêcheurs. Il s'en était remis franchement, à cet égard, à la décision du Souverain Pontife. Si la restauration dominicaine avait l'approbation du Saint-Père, l'œuvre ne rencon-

[1] Lettre de M. de Quélen, 20 juin 1839.

trerait à Paris aucun obstacle de la part de l'autorité archiépiscopale. M. Affre en prenait l'engagement sans détour au nom du Prélat, qu'il défendait vivement, à cette occasion, de l'accusation de mauvais vouloir à l'endroit du projet dominicain [1].

Quelques mois après, le 31 août 1839, M. de Quélen avait passé à une vie meilleure.

Lacordaire honora la mémoire du Prélat par des paroles d'une affectueuse tristesse : « Homme infortuné, écrivait-il, à qui je dois plus que je ne puis dire et dont les fautes ne m'ont pas moins servi que les bienfaits ! » Il ne pouvait ne pas voir tout ce qui manquait à l'Archevêque ; mais comment ne pas se souvenir aussi de ce que le Prélat avait fait pour lui en dépit de tout ce qui les séparait ? Depuis, il n'a cessé de parler de M. de Quélen avec une reconnaissance filiale, et ce n'était que justice.

Cependant, sans perdre de vue dans sa cellule l'affaire de M. Bautain, à la solution de laquelle il continuait de travailler avec cet esprit de suite qui fait aboutir, Lacordaire s'appliquait surtout à préparer l'accomplissement de son grand dessein de rétablir en France la famille de Saint-Dominique. Il voyait très-bien, dès lors, que les confréries formées sous son impulsion seraient un noyau tout prêt pour le Tiers-Ordre futur [2]. Mais comment poser avec solidité les premières assises du grand Ordre ?

Sa première pensée avait été qu'un prompt retour en France était une des conditions nécessaires du succès. Ne

[1] Lettre de Mme de Vauvineux à Lacordaire, 16 avril 1839.
[2] A M. de Montalembert, 4 février 1840.

fallait-il pas se hâter de mettre à profit l'effet produit par le *Mémoire sur le rétablissement*, dans cette France qui oublie si vite ? Un nombre déjà grand d'ecclésiastiques et de laïques pressaient Lacordaire de les admettre au partage de sa vocation ; des ressources matérielles lui étaient offertes avec un empressement qu'il craignait de décourager [1].

Mais, d'un autre côté, comment suffire à la tâche ? Concevait-on un Ordre composé de trois religieux ? Un Ordre implique l'existence d'un noviciat, pour éprouver les vocations, et d'une école de théologie, pour compléter les études des profès : où trouver les éléments de ces deux institutions également indispensables ? Supposons Lacordaire prieur, où étaient ses profès ? S'il ouvrait un noviciat, où prendre son maître des novices ? Réquédat n'avait pas fait d'études théologiques ; il n'était point prêtre. Lacordaire se voyait donc tout seul, écrasé d'avance sous le poids de l'œuvre. Pourquoi ne pas le dire ? il se sentait insuffisamment prêt lui-même ; il éprouvait le besoin de s'enfoncer, lui aussi, dans saint Thomas, qui est, disait-il, après saint Dominique, le véritable fondateur de l'Ordre et celui qui y conserve l'unité, la science et les mœurs [2]. Tout ne devait-il pas céder à la nécessité d'être complétement Dominicain, avant de reproduire et de perpétuer par un enfantement nouveau la famille de Saint-Dominique ? Or, pour être complétement Dominicain, il ne suffit pas de connaître et de pratiquer la

[1] V. les lettres à Mme Swetchine, 9 octobre 1838, 3 juillet, 22 septembre et 17 décembre 1839, 1er mars 1840.
[2] A M. de Montalembert, 4 février 1840.

discipline de l'Institut, il faut encore être initié à la science dont il est le dépositaire. La doctrine de saint Thomas est la séve qui, en coulant dans les veines de l'Ordre, lui conserve sa puissante originalité : qui ne l'a point étudiée à fond peut être Dominicain par le cœur, il ne l'est point par l'intelligence [1].

Voilà ce que Lacordaire exposa au Général en demandant à passer trois années à Rome, au cœur de l'Ordre, pour s'initier à sa tradition scientifique. Son projet ultérieur était d'appeler à lui quelques jeunes gens pour y suivre (au besoin, en habit laïque) les cours de théologie de la Minerve. Il espérait que, durant leurs études, plusieurs de ces jeunes gens recevraient les saints ordres, et qu'à son retour en France, ils n'auraient plus qu'un an de noviciat spirituel à faire pour être Dominicains, et Dominicains actifs, armés de pied en cap de la doctrine et du sacerdoce [2].

Ce plan fut agréé sur-le-champ par le Général ; mais il eut pour conséquence immédiate la retraite de l'un des trois novices français. L'abbé Boutaud avait continuellement souffert du régime dominicain et de l'air d'Italie, mais il luttait avec courage dans l'espoir d'un prompt retour en France. La modification du plan primitif fut un coup de foudre pour lui. Il laissa la décision de son sort à Lacordaire, comme à son père spirituel, et reçut de lui le conseil de retourner dans son pays, tant il parut évident que cet ecclésiastique ne survivrait pas à trois ans de séjour en Italie.

[1] Au Maître général, 25 janvier 1840.
[2] A M. de Montalembert, 4 février 1840.

Lacordaire n'en fut en rien découragé. Il se plongea plus que jamais dans la composition de sa *Vie de saint Dominique*, sur laquelle nous aurons à revenir.

Notons en passant un fait qui n'a pas une importance considérable, mais qui étonnera peut-être, eu égard aux préjugés de l'époque, et qui, sous ce rapport, mérite d'être connu. A la fin de l'année 1838, le Général des Frères Prêcheurs avait écrit à Louis-Philippe pour lui rappeler les sentiments de sincère attachement à la couronne de France qui avait distingué de tout temps l'Ordre de Saint-Dominique. La réponse se fit attendre six mois; mais elle fut tout ce qu'elle pouvait être. La lettre du Roi, datée du 15 juillet 1839 et contre-signée par le maréchal Soult, assurait « les bons religieux de l'intérêt que le monarque prenait de son côté à tout ce qui pouvait les toucher ; il aimait à leur réitérer l'expression de son estime et de sa bienveillance particulière. »

Tranquille de ce côté, satisfait surtout de savoir le Pape rassuré à l'endroit de Paris par ces protestations, quelque vagues qu'elles fussent, Lacordaire poussait vivement, dans la vue d'accomplir le dessein qu'il s'était proposé dès le commencement, la préparation d'un noyau de Dominicains tout français. Le Maître général et les hommes les plus considérables de l'Ordre se prêtaient avec empressement à ses vues. Lacordaire ne pouvait compter immédiatement que sur trois novices, mais il ne s'en étonnait pas ; il se rappelait que saint Dominique avait mis douze années à se former seize disciples, avant de voir des centaines de religieux tomber à ses pieds « comme les épis mûrs sous la faucille du moissonneur. » Il obtint

d'être placé, après sa profession, au couvent de Sainte-Sabine, au mont Aventin, si célèbre par le long séjour du saint patriarche dont il écrivait la vie. Là il devait avoir pour prieur son meilleur ami, le P. Lamarche, Dominicain belge, dont la langue française était la langue maternelle ; *le collége français* (tel fut le nom donné aux compagnons du P. Lacordaire à Sainte-Sabine) occuperait un corridor séparé, où il y avait une chapelle ; il aurait son règlement et ses exercices à part.

Enfin le jour désiré arriva. Le dimanche des Rameaux (12 avril 1840), Lacordaire et Réquédat prononcèrent leurs vœux avec une grande joie, devant une copie de la Madone de la Quercia, faite par Besson et magnifiquement encadrée, grâce à la munificence de la princesse Borghèse. Les vœux furent reçus par le Maître général, en présence, disait en riant Lacordaire, de presque toutes les nations de l'Europe. En effet, les religieux du couvent étaient moitié Italiens, moitié Espagnols. Il y avait là deux saintes : la princesse Marc-Antoine Borghèse, née Talbot, et madame Albert de la Ferronnays ; la première représentait l'Angleterre, la seconde, l'Allemagne, dont elle était originaire, et, si l'on veut, la Russie, patrie adoptive de son père. Madame Craven, née la Ferronnays, qui assistait à la cérémonie avec son mari, représentait la France. Réquédat avait tout à fait l'air séraphique qui rayonne dans le portrait de saint Dominique par l'ange de Fiesole. Lacordaire, ainsi qu'au jour de sa prise d'habit, était grave et serein comme un général au début d'une bataille. Le sermon fut prêché avec beau-

coup de grâce et d'onction par un vieux Dominicain d'un nom tout prophétique, le P. Sibilla [1].

Le lendemain, les deux nouveaux Frères Prêcheurs étaient sur la route de Rome. Des Dominicains et des Français les attendaient près de Ponte-Molle. Les Français supplièrent Lacordaire de prêcher à Saint-Louis le jour de Pâques. Il avait à cela une grande répugnance, n'y étant préparé en aucune sorte ; mais, dès le lendemain matin, une lettre de Mgr Lacroix, clerc national de France, insista au nom de l'ambassadeur (le comte Septime de la Tour-Maubourg), et le refus devint impossible.

Le sermon eut lieu à quatre heures et demie. C'était la première fois que Lacordaire parlait à Rome et la première fois aussi qu'il paraissait en chaire avec le manteau de Dominicain. La foule était considérable. L'orateur avait choisi ce texte significatif : *In mundo pressuram habebitis, sed confidite, Ego vici mundum.* Il s'était proposé de montrer la valeur logique, morale et sociale de la Résurrection : logique, en ce qu'elle seule explique bien le mystère de la mort, que nulle autre doctrine n'a su interpréter ; morale, en ce qu'elle fait naître la vie de la mort par la vertu du sacrifice ; sociale, en ce qu'elle crée le martyre, seule force de la puissance spirituelle contre la force physique et la tyrannie des pouvoirs temporels. Il dit que la Résurrection était le triomphe du Christianisme. Il fit voir que le dogme de la Résurrection

[1] On peut prendre quelque idée de ce sermon dans une lettre de Mme Albert de la Ferronnays à M. de Montalembert (*Récit d'une Sœur*, 1re édition, pp. 275 et 276). — V. aussi M. CARTIER, *Le R. P. Besson*.

a assuré ce triomphe dans l'ordre des idées, dans l'ordre des affections, dans l'ordre de la puissance. — Dans l'ordre des idées, le Christianisme, en montrant la mort comme la conséquence et le châtiment du péché, a triomphé du panthéisme, qui dit que la mort n'est qu'une phase de la vie; du manichéisme, qui veut que la mort soit une dilatation de la vie; du matérialisme, qui professe qu'elle est un anéantissement. — Dans l'ordre des affections, le Christianisme a enseigné et inspiré le sacrifice, et il a ainsi triomphé de l'égoïsme, qui régnait sans contre-poids dans l'antiquité. — Dans l'ordre de la puissance, le Christianisme a triomphé par le martyre.

Dans sa péroraison, Lacordaire dit que nous assistions à un autre triomphe de l'Église, à son triomphe sur le protestantisme et sur le rationalisme. Il montra que le protestantisme se mourait après une expérience de trois siècles, qui avait fait voir qu'il ne peut rien dans l'ordre des idées, rien dans l'ordre des sentiments et surtout dans le sens du sacrifice, rien au point de vue social, puisqu'il n'a fait que diviser. Il affirma que le triomphe de l'Eglise s'accomplissait principalement en France, dans cette France qui, après avoir sauvé l'Église de l'arianisme par l'épée de Clovis, après l'avoir sauvée de l'oppression sous Charlemagne en créant l'État pontifical, après l'avoir sauvée du calvinisme par la Ligue, allait la sauver une quatrième fois en la faisant triompher du rationalisme. « Messieurs, dit Lacordaire à ses auditeurs, vous allez quitter Rome, qui est la tête et le cœur du Christianisme; mais c'est pour retourner dans notre France, qui est son bras droit. » Il y avait là, comme

on le voit, le germe du discours de 1841 sur la vocation de la nation française.

L'impression fut énorme. On put en juger immédiatement par la vivacité des conversations qui s'engagèrent entre les auditeurs à peine sortis de l'église [1]. Il s'est élevé, écrivait Lacordaire à madame Swetchine, les mêmes luttes qu'à Paris et à Metz, les uns approuvant, les autres furieux, et, pendant près de quinze jours, il ne fut question à Rome d'autre chose. Quiconque a vécu dans des temps de révolutions pressentira sans peine quels charbons ardents amassait sur sa tête un prédicateur qui osait articuler cette brûlante parole : « la tyrannie des pouvoirs temporels. » Le corps diplomatique, qui était au grand complet au pied de la chaire, en fut ému à l'excès. Le comte de Spaur, ministre de Bavière, s'écria que ce n'était pas là prêcher la résurrection, mais l'insurrection [2]. Heureusement il y avait dans l'auditoire un cardinal, quatre évêques, plusieurs prélats, des Jésuites, des Dominicains, et il fut impossible de signaler dans ce sermon une seule proposition théologiquement répréhensible.

Ce n'en était pas moins, je le reconnais, une imprudence. Les temps étant donnés, cet anathème lancé à la tyrannie dans un sermon sur la résurrection, réveillait sans nécessité aucune, dans un auditoire aussi prévenu que l'étaient les conseillers d'ambassade, les

[1] Je parle d'après un témoin compétent, M. Ernest Naville, qui se trouvait à cette prédication et qui a bien voulu me communiquer les notes qu'il inscrivit le soir même sur son carnet de touriste.

[2] Journal de Mgr Lacroix.

souvenirs mal assoupis de l'*Avenir*. Le cardinal Lambruschini n'était point homme à en savoir gré à Lacordaire. Ne trouvant pas dans les rapports qui lui avaient été faits des motifs canoniques de blâme, il dissimula ; mais l'imprudence avait porté coup et Lacordaire, plus tard, en ressentit cruellement les effets.'

Le sermon n'eut pas, toutefois, de conséquences immédiates.

Le nouveau Dominicain demanda une audience au Saint-Père, qui le traita comme à l'ordinaire avec une extrême bonté. Seulement Lacordaire vit clairement, dès lors, qu'il avait des ennemis à Rome, et que, sans le Pape qui le soutenait, les choses n'iraient point pour lui comme elles allaient. A cela près, tout s'accomplit de point en point comme on le lui avait promis, et, le 15 mai 1840, il installait dans le couvent de Sainte-Sabine les jeunes gens qui s'associaient à son œuvre. Ils étaient six. C'étaient Réquédat, l'abbé Jandel, depuis Maître général de l'Ordre, Piel, Besson, Hernsheim et un Polonais du nom de Tourouski, lequel ne persévéra point.

L'abbé Jandel avait trente ans. C'était le fils d'un ingénieur de Nancy. Ancien supérieur du petit séminaire de ce diocèse, il était allé entendre Lacordaire à Metz, avait avec charme reçu sa visite à Pont-à-Mousson, en 1838, et s'était rendu à Rome, vers la fin de 1839, afin de s'éclairer sur sa vocation définitive. Il vint à la Quercia pour en conférer à fond avec Lacordaire, qu'il trouva tout disposé à le recevoir au nombre de ses compagnons. Mais l'abbé Jandel demeurait perplexe entre l'Ordre de Saint-Dominique et l'Institut de Saint-Ignace. Une re-

traite qu'il fit à Saint-Eusèbe, sous le P. de Villefort, mit un terme à son incertitude. Le pieux Jésuite lui déclara nettement que Dieu l'appelait à l'œuvre du P. Lacordaire et qu'il devait se mettre à la disposition immédiate de ce dernier. L'abbé Jandel voulut avoir de plus l'avis personnel du Saint-Père, qui se défendit absolument de donner une décision. « Les deux Ordres, lui dit Grégoire XVI, ont été fondés par deux grands Saints ; tous deux ont fourni de grands Saints à l'Église et tous deux peuvent lui en donner encore : je vous laisse donc le choix, vous êtes pleinement libre. » L'abbé Jandel vit un suffisant encouragement dans cette réponse, et, le 17 décembre 1839, en sortant de l'audience du Pape, il écrivit à Lacordaire : « Vous pouvez disposer de moi comme si j'avais fait déjà vœu d'obéissance. » Il consentit néanmoins, de l'agrément de son nouveau supérieur, à prêcher le carême de 1840 à Saint-Louis-des-Français, pour attendre la profession de Lacordaire et l'arrivée de France des néophytes qui se donnaient à son œuvre.

L'un était le disciple chéri de Buchez, le frère aîné de Réquédat dans l'ordre de l'intelligence, Alexandre Piel.

Nous le connaissons déjà, nous le connaîtrons bientôt mieux encore. Il avait trente-deux ans : il s'arrachait des bras d'un vieux père chèrement aimé, il avait résisté à l'ascendant et aux objections de son maître, il renonçait à la protection de M. Guizot, aux rêves de gloire de sa jeunesse, à cette église Saint-Nicolas de Nantes qui devait être le monument de sa vie. Pourquoi ? Pour répon-

dre à l'appel de Dieu, pour mériter l'accomplissement de cette parole : « Quiconque aura, pour mon nom, quitté sa maison ou son père, recevra le centuple et possédera la vie éternelle[1]. »

L'autre néophyte était un professeur de philosophie sorti de l'École normale, un lauréat du grand concours, en qui M. Cousin avait mis de hautes espérances. Charles Hernsheim était né à Strasbourg de parents israélites. Baptisé dans son jeune âge, il n'avait pas tardé à renier toute religion, à poursuivre sans pitié de ses sarcasmes ses condisciples catholiques, tout en concluant, comme Pascal, que la philosophie ne vaut pas une heure de peine. C'est dans cette situation d'esprit qu'un mal foudroyant le jeta dans une prostration absolue et dans une sorte d'évanouissement continu. Rendu à la vie contre toute attente et contre l'arrêt de la médecine, — quand il reprit ses sens, il se retrouva chrétien. Les terreurs de l'agonie n'y eurent aucune part. Hernsheim lui-même ne put jamais dire comment ce miracle s'était accompli. Le ci-devant sceptique appela un prêtre, puis il relut les *Pensées de Pascal* et fit connaissance avec les vies des Saints. C'est alors qu'il envoya au Ministre sa démission et revint à Paris en 1839 attendre les indications de la Providence. Le *Mémoire pour le rétablissement* venait de paraître; Hernsheim pensa tout de suite à s'offrir à Lacordaire. Il était à peine convalescent; mais, écrivait-il, « j'aime mieux mourir en *étudiant* la Religion qu'en *enseignant* la philosophie. » Lacordaire lui répondit, comme à tous

[1] MATTH., XIX, 29.

ceux qui s'offraient alors à lui, qu'il fallait attendre son retour en France. Une année donnée à la réflexion ne fit qu'affermir la résolution d'Hernsheim. C'est le 1er mai 1840 qu'il prit la mer à Marseille avec Piel, et, le 16 mai, il entrait avec lui à Sainte-Sabine. Il n'avait que vingt-quatre ans[1].

Besson était du même âge. Né en Franche-Comté, amené à Paris par une mère pauvre, il était entré avec elle dans la maison du curé de Notre-Dame-de-Lorette. « Cet homme généreux, raconte le P. Lacordaire, l'avait placé à ses frais dans un pensionnat de Paris, où il réussissait très-peu, et quelquefois on faisait appel à la raison du curé contre son cœur au sujet de cet enfant. Mais il répondait avec une sorte de pressentiment prophétique : *Ayons patience, quelque chose me dit que cet écolier indocile sera un jour un instrument entre les mains de Dieu*. Cette persuasion était si forte chez lui qu'en mourant il laissa à la mère un legs de 40,000 fr. » C'était en 1833. Un des professeurs de Besson, M. Roux-Lavergne, avait su deviner les dons qui étaient en lui. Disciple et principal collaborateur de Buchez, M. Roux introduisit Besson dans cette école, composée surtout d'artistes et de médecins. Besson avait connu là Piel et Réquédat ; il s'était converti, avec M. Roux, un peu avant eux. Les chefs-d'œuvre de l'art chrétien parlaient à son âme et la lecture de l'Évangile avait fait le reste. Voué à la peinture par une vocation irrésistible, il était

[1] V. *Le P. Hernsheim*, notice biographique, par le R. P. Danzas, 1856. Ceux des détails ci-dessus qu'on ne retrouvera pas dans cette notice sont tirés de deux lettres de Hernsheim, qui sont dans nos mains.

venu à Rome à la fin de 1838 pour se perfectionner dans son art, et l'on a vu comment il fut présenté par M. Cabat à Lacordaire, qui fit de lui le pivot, à Rome, de la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste. Il avait assisté avec larmes à la cérémonie de la vêture de Lacordaire. Besson, écrit son historien (je devrais dire son témoin, M. Cartier), s'associait de toute son âme à ce sacrifice, enviant le sort de ceux qui pouvaient ainsi se dévouer les premiers. Plus tard, il était allé à la Quercia pour y copier, à la requête de Lacordaire, la Madone miraculeuse qui devait être, en France, le palladium de l'œuvre dominicaine. Cette copie terminée, il fit le vœu de renoncer à la peinture si sa mère renonçait à lui en lui permettant d'embrasser la vie de Frère Prêcheur. Son sacrifice, dit M. Cartier, n'était pas moindre, au fond, que celui de sa mère, car la faculté de peindre lui semblait devoir être une des félicités du Ciel. Enfin, le jour de Pâques 1840, en sortant du sermon du P. Lacordaire à Saint-Louis, madame Besson tout à coup engagea son fils à suivre sa vocation. Pendant deux jours, elle ne cessa de lui en parler, chaque fois plus résignée et plus pressante. Lacordaire n'eut que la peine de se baisser, comme il le disait, pour cueillir cette belle fleur. « C'est tout à fait, ajoutait-il, la miniature d'Angelico de Fiesole : une âme incroyablement pure, bonne, simple, et une foi de grand saint[1]. »

Que dites-vous de ces prémices de la restauration do-

[1] A Mme Swetchine, 13 mai 1840.

J'ai pris sans scrupule dans le beau livre de M. Cartier les grandes lignes de la vie du P. Besson.

minicaine? Que pensez-vous de ces trois buchéziens et de ce *normalien* qui se font moines en 1840? Tous les quatre étaient, et au plus haut point, des hommes des temps nouveaux, des hommes saturés de l'esprit moderne, ayant vidé jusqu'au fond la coupe du rationalisme et celle des doctrines démocratiques. Et il n'y a pas trace de roman dans ces vocations. Aucun mécompte d'amour ou d'ambition. Tous les quatre se sont décidés un à un, sans l'incitation d'un prêtre, par une résolution spontanée, raisonnée, désintéressée. Allons jusqu'au bout : tous les quatre sont morts, tous les quatre ont été des saints. Est-ce que le doigt de Dieu n'est pas là?

Lacordaire, Jandel, Réquédat, Piel, Hernsheim, Besson et Tourouski s'étaient installés, le 15 mai 1840, au couvent dominicain de Sainte-Sabine, dans les conditions toutes particulières que j'ai dites. Là ils suivaient un règlement spécial, prenaient leurs repas en commun, mais séparément des religieux, s'appelant entre eux du nom de Frères et se préparant à la vie dominicaine par la pratique de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance et de la mortification. Ils recevaient d'un Père, Espagnol de nation, deux leçons de théologie par jour [1].

Le recteur du collége français était le P. Lacordaire. C'est lui qui avait dressé le règlement et qui était l'âme de ce petit cénacle. « Une vie nouvelle, écrit M. Cartier, parut animer ce vieux cloître, si célèbre par l'approbation qu'y reçut d'Honorius III l'Ordre des Frères Prêcheurs,

[1] A Mme Swetchine, 13 mai 1840.
J'ai sous les yeux le texte du règlement du collége français de Sainte-Sabine : il est daté du 16 mai 1840.

et par le long séjour du bienheureux patriarche saint Dominique. Un rayon d'espérance et de résurrection éclairait ces grands corridors si longtemps déserts, et l'on remarque, l'on montre encore, comme un rameau prophétique, le rejeton qui avait poussé, l'année précédente, au pied de l'oranger de saint Dominique, pendant le noviciat de son dernier historien.

Le 16 mai 1840, au matin, continue M. Cartier, le P. Lacordaire célébra la messe à Sainte-Sabine, dans la cellule même de saint Dominique, et, le soir, quand la foule des visiteurs se fut écoulée, il réunit ses compagnons dans la chapelle du collége français. Là il épancha son cœur devant eux et leur fit une exhortation qui commençait par ces mots : « Mes frères, nous voici réunis pour une œuvre effroyablement difficile. »

Il n'y avait pas d'exagération dans ces paroles.

Le plan de Lacordaire, on l'a vu, était de retenir trois ans ses compagnons à Sainte-Sabine pour y compléter leur éducation par l'étude de saint Thomas, avant qu'ils commençassent leur noviciat. Il désirait même qu'ils fussent tous ordonnés prêtres avant d'entrer dans l'Ordre des Frères Prêcheurs [1]. On ne saurait trop regretter que la catastrophe de Saint-Clément ait mis à néant un plan aussi sage. Le collége français, ne l'oublions pas, n'était point un noviciat proprement dit ; c'était une préparation prochaine à la vie de novice.

C'est à Sainte-Sabine que Lacordaire mit la dernière main à sa *Vie de saint Dominique*, tout entière écrite à la

[1] Lettre de Besson au docteur Tessier, citée par M. Cartier, pp. 90 et 91.

Quercia. L'approbation du P. Cipoletti, ancien général des Frères Prêcheurs, consulteur de la congrégation de l'*Index*, est du 26 juillet. L'ouvrage ne parut toutefois qu'au mois de décembre 1840, par les soins du docteur Amédée Teyssier, de Pézenas, qu'il ne faut pàs confondre avec le grand médecin Jean-Paul Tessier, prieur de la confrérie de Saint-Luc. Amédée Teyssier, que ses amis qualifiaient de « protecteur de l'ordre de Saint-Dominique en France, » est l'homme de foi et de cœur qui s'est fait le biographe de Piel. Quant à la *Vie de saint Dominique*, elle fut accueillie avec transport. « Ce n'est pas seulement un talent hors ligne, s'écriait M. de Chateaubriand, c'est un talent unique. C'est immense comme beauté; je ne sais pas un plus beau style. » De son côté, madame Swetchine écrivait : « C'est le plus beau livre de ce genre que je connaisse. Ce n'est pas seulement un chef-d'œuvre, c'est un miracle, parce qu'il est destiné à en faire. On ne saurait trop louer, dans un peintre d'imagination si riche, l'extrême sobriété du coloris ; sous ce rapport surtout, le récit de la bataille de Muret est un morceau achevé. »

La *Vie de saint Dominique* fait époque; elle mit le sceau à la révolution hagiographique si résolûment et si éloquemment commencée par l'historien de sainte Élisabeth de Hongrie. La sécheresse de Tillemont, la fausse élégance de Marsollier, la glace de Godescard, ne furent plus supportées par personne. Notre siècle apprit ce que c'est qu'un saint. Il lut ces deux vies comme elles avaient été écrites, avec élan, avec amour, avec une édification contagieuse : la *Vie de saint Dominique*, en particulier,

a fait des saints. Une école nouvelle d'hagiographie était fondée.

Lacordaire avait suivi de près à Paris la publication de son livre. Il lui tardait d'en recueillir les fruits, de ramener avec lui à Rome quelques jeunes gens choisis, de se mettre en rapport avec un grand nombre d'autres qui pourraient l'aider plus tard. D'ailleurs, un grand événement s'était accompli dans le diocèse de Paris : M. Affre avait succédé à M. de Quélen. Lacordaire était impatient de voir par lui-même ce qu'il pouvait se promettre du nouvel archevêque.

La nomination de M. Affre avait offert des particularités singulières. Plusieurs mois avant la mort de M. de Quélen, M. de Trévern avait obtenu M. Affre pour coadjuteur ; mais M. Bautain, qui redoutait cette nomination, était parvenu à la retarder assez longtemps pour que le futur coadjuteur de Strasbourg se trouvât encore à Paris quand le siége de saint Denis devint vacant. Les suffrages du chapitre métropolitain placèrent M. Affre à la tête de l'administration capitulaire. Ce fut là ce qui le fit archevêque de Paris. On ne songea pas à lui d'abord. Mais le cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, fort désiré par le Gouvernement, se montra inflexible dans ses refus. Beaucoup de noms proposés furent écartés par M. Thiers, alors premier ministre, parce que ces noms avaient l'appui d'un autre : évidemment il ne pouvait convenir au Président du Conseil que l'archevêque de Paris dût sa nomination à M. Molé. C'est après toutes ces vaines tentatives, après toutes ces luttes stériles, qu'on pensa tout à coup à M. Affre. « Pour-

quoi, dit-on, chercher au loin ce qui est près de nous ? Ce qu'il nous faut, n'est-ce pas surtout un archevêque qui s'occupe des affaires de son clergé et qui ne se mêle point des nôtres ? » A des considérations de cet ordre on a reconnu le roi Louis-Philippe. L'éloignement passionné du faubourg Saint-Germain pour la candidature de M. Affre acheva de la faire prévaloir[1]. Après quelque hésitation, le Pape, à son tour, se rendit. Ce choix avait été chaudement servi d'ailleurs auprès de M. Thiers par M. de Montalembert, qui ne pouvait ne pas tenir compte à M. Affre de sa bienveillance si persévérante pour l'éloquent fondateur des conférences de Notre-Dame.

La joie de ce dernier fut grande. Il voyait dans la nomination de M. Affre, comme dans les choix d'évêques faits à la même date (celui de M. Gousset, par exemple, pour le siége de Reims), le détrônement inespéré de l'école qui persécutait si aveuglément les anciens amis de M. de la Mennais. M. Affre professait le gallicanisme mitigé de M. Émery, il avait donc les opinions théologiques de cette école ; mais il en répudiait tout à la fois les antipathies contre les personnes et l'extrême animosité politique. C'était quelque chose. « Le gallicanisme, théologiquement, est mort, écrivait Lacordaire ; il ne vit plus que dans l'ordre politique (par la doctrine de l'inamissibilité de la royauté), et M. Affre n'est pas l'homme de ce gallicanisme. Il n'a point de haine contre les institutions nouvelles ; il pardonne aux choses inévitables, lors même qu'elles ne sont pas tout ce qu'il

[1] La nomination est du 26 mai 1840.

y a de mieux. Il a un désir de paix et de réconciliation. »

Entaché de tiédeur politique et peut-être d'arrière-pensées d'ambition aux yeux de M. de Quélen, M. Affre était resté membre du conseil de l'archevêque sans être associé d'une manière plus active et plus directe à l'administration du diocèse. Il n'y a nulle induction à tirer de là contre lui. S'il était exempt d'hostilité, il était pur de tout engagement et même de toute avance envers le Gouvernement. Il avait un sentiment profond de la dignité ecclésiastique. Seulement, il faut le reconnaître, à dater de M. Affre, le diapason de cette dignité n'est plus le même. L'attitude de M. de Quélen, à l'endroit de la royauté nouvelle, avait été haute et fière, comme celle d'un gentilhomme qui ne forligne pas. L'attitude de M. Affre fut celle d'un bourgeois honnête homme, droite toujours, ferme au besoin, mais sans relief; une attitude ennemie du bruit, évitant l'éclat, sans faiblesse assurément mais aussi sans jamais rien de vibrant dans l'accent et dans la voix, sans retentissement surtout au dehors et par suite sans action au dedans, parce que, sous un régime de publicité, comme celui d'alors, le Gouvernement ne tient compte que des résistances qui l'embarrassent, et par conséquent de celles-là seulement qui sont publiques. A cet égard, M. Affre se trompait tout à la fois de théâtre et d'époque; dans ses rapports avec une monarchie née d'une conspiration de journaux et, par suite, toute subordonnée à l'opinion, il portait les allures réservées du séminaire de Saint-Sulpice, comme les habitudes d'extrême secret qu'exigent dans les affaires les gouvernements

absolus [1]. Cette méconnaissance des conditions nouvelles de l'épiscopat en France fut doublement malheureuse. Aussi dénué d'avantages extérieurs que M. de Quélen en était splendidement pourvu, gauche et embarrassé dans ses manières, privé de toute facilité d'élocution, terne dans son style, M. Affre, en condamnant à l'obscurité le mérite de son indépendance épiscopale, achevait de s'enlever tout prestige. C'était une immense faute.

Qu'allait-il être pour Lacordaire? Celui-ci l'avait dit dès le premier jour. « M. Affre ne fera pour nous que d'être plus juste. Il ne se livrera pas pieds et poings liés à une coterie. *Il veut faire et laisser faire.* Il sentira le besoin d'agir et par conséquent de ne pas repousser les hommes de zèle et de talent suscités par la Providence. Il ne haïra point son temps à cause de ses misères. Il se laissera voir et aborder. Il essayera de remédier à la désunion du clergé de Paris. Mais il est gallican ; il n'aime point les ordres religieux hors de la soumission absolue à l'Évêque, et peut-être un jour aurai-je plus à me plaindre de lui que de M. de Quélen. Peu m'importe. Je suis heureux dans ceux à qui il fera du bien, et, quant à moi, la Providence en disposera à son gré. Enfin c'est du moins un homme qui dira *oui* ou *non* et sur qui l'on pourra compter pour l'affirmative et pour la négative [2]. »

On ne pouvait mieux voir. M. Affre, en tout, savait être lui ; il le voulait être vis-à-vis de son clergé comme vis-

[1] Ce jugement paraîtra sévère. La mort héroïque de M. Affre le grandit à jamais et à bon droit devant la postérité. Mais on peut voir dans le livre de M. Castan, p. 93, combien le Prélat répugnait systématiquement à toute réclamation *publique* de l'Épiscopat.

[2] A Mme Swetchine, 8 juillet 1840. — A M. de Montalembert, 9 juin.

à-vis du Gouvernement ; il le voulut être vis-à-vis de Lacordaire. Il reçut celui-ci en ami, mais il resta évêque à son endroit, sans céder à aucun entraînement, sans subir aucune pression, pas même celle de l'opinion publique.

Au fond, du reste, Lacordaire n'était pas venu uniquement pour M. Affre. Il avait hâte par-dessus tout de faire acte de présence au cœur de la France. « Ce retour, disait-il, prouvera mon entière liberté, il montrera la confiance de mon Ordre, il donnera une nouvelle preuve que le rétablissement des Dominicains français n'est pas une chimère. On verra notre robe. Ce ne sera d'ailleurs qu'une préparation à notre voyage pour l'année suivante, où *je compte reparaître en chaire sous notre habit* [1]. »

La tentative, en ce sens, eut un plein succès. Lacordaire n'avait emporté avec lui que son vêtement de Dominicain et un manteau. Il était décidé à s'envelopper là où il serait nécessaire, mais il ne voulait pas quitter son habit. Cela était hardi, mais franc comme son caractère. Entré en France par le Pont de Beauvoisin, il traversa donc le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, avec ce froc que nul Français n'avait vu depuis cinquante ans. Çà et là, quelques marques d'étonnement l'accueillirent. Deux ou trois fois, à Paris, ces marques de surprise montrèrent un caractère un peu agressif. Il n'y fit aucune attention, et il habitua le public à le voir, comme il s'habitua lui-même à paraître devant le public, sous l'armure d'une antiquité oubliée. Comme l'a dit si bien le P. Cho-

[1] A Mme Swetchine, 4 novembre 1840.

carne, les ennemis d'autrefois n'eurent pas le temps de songer à leurs rancunes refroidies ; tous cédèrent à la curiosité du fait. Tous voulaient voir ce revenant d'un autre âge, un moine, un fils de Dominique *l'inquisiteur*. Le Gouvernement ne montra aucune susceptibilité. A peine arrivé à Paris, Lacordaire dîna en froc chez le Garde des sceaux, M. Martin (du Nord), avec l'archevêque de Paris, l'archevêque de Bordeaux, l'internonce et plus de quarante convives[1]. Pendant le repas, M. Bourdeau, un instant ministre de la justice sous Charles X, se pencha vers son voisin et lui dit : « Si, quand j'étais Garde des sceaux, j'avais invité un Dominicain à ma table, le lendemain la Chancellerie eût été brûlée. »

La contradiction signalée par M. Bourdeau n'était qu'apparente. Les haines assurément n'étaient pas éteintes, seulement elles n'avaient plus la même prise sur l'opinion. C'est que la Révolution était rassurée désormais. Un froc, sous Charles X, eût semblé un avant-coureur de l'ancien régime; sous Louis-Philippe, ce ne pouvait être qu'un signe de confiance dans l'apaisement relatif des passions irréligieuses et dans le respect de tous pour la liberté de chacun. N'était-ce rien d'ailleurs (voilà ce qu'on a trop oublié depuis) que l'homme en qui se personnifiait en ce moment la résurrection du monachisme fût précisément l'homme de France le moins suspect de rêver le retour du passé, fût précisément Lacordaire ?

[1] A M. Foisset, 14 janvier 1841.
Dans la Notice, Lacordaire place au 15 février ce repas à la Chancellerie, mais la date de la lettre que j'invoque, confirmée par le timbre de la poste, résiste invinciblement à cette erreur de mémoire.

Il ne suffisait pas toutefois de dîner à la Chancellerie, il fallait inaugurer la prise de possession en froc de la chaire de Notre-Dame. C'est ce qui fut accompli, le 14 février, par un sermon de charité pour les pauvres visités par la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; nous retrouvons ainsi cette Société à toutes les grandes pages de la vie de Lacordaire. Dès sept heures du matin, une foule de jeunes gens se pressaient au pied de la chaire. A dix heures, il n'y avait plus de place dans la grande nef. A onze, les nefs latérales et jusqu'aux chapelles à droite et à gauche étaient remplies. A midi et demi, l'Archevêque, prenant place au banc d'œuvre, trouvait rassemblé dans l'église métropolitaine un auditoire de dix mille personnes. Le Prélat avait à ses côtés le Ministre de la justice et des cultes, avec des ambassadeurs, des pairs de France, des membres de la Chambre des Députés. M. de Chateaubriand, M. Molé, M. Guizot, M. Berryer, M. de Lamartine et beaucoup d'autres se cachaient dans l'assemblée, au milieu d'une foule qui débordait de la porte au sanctuaire. A une heure, le Frère Prêcheur se lève, avec sa tête rasée, sa tunique blanche, et, pendant une heure et demie, sa parole improvisée tient captive et recueillie, bien que frémissante d'émotion, toute cette multitude.

Le sujet était *la vocation religieuse de la nation française :* le nouveau moine, il l'a dit lui-même, avait voulu couvrir de la popularité des idées l'audace de sa présence. L'effet fut immense. Un tel usage de l'histoire était d'une si grande nouveauté dans la chaire catholique ! Puis il y avait tout un drame dans cette lutte avec l'inconnu, dans ce combat, d'un succès encore incertain, ainsi publique-

ment livré par le P. Lacordaire pour une cause tout à la fois catholique et personnelle, tout un drame dans l'inauguration solennelle de l'Ordre de Saint-Dominique à Notre-Dame de Paris, dans la réapparition en chaire de cet habit proscrit, en présence du Garde des sceaux de la monarchie de Juillet. Tout cela était d'une hardiesse surprenante, et tout cela eut un plein succès.

Mais c'est le malheur des temps de révolutions que les choses les plus inoffensives soient sans cesse dénaturées par les interprétations passionnées des partis. Lacordaire, en 1841, se trouvait en face du règne de la bourgeoisie. Il ne la flatta point, il était incapable de flatterie; mais pouvait-il méconnaître que c'était la bourgeoisie qui gouvernait la France? Il n'alla point au delà. Voici ses paroles : « Dieu a dit à la bourgeoisie : Tu veux régner, règne. Tu apprendras ce qu'il en coûte pour gouverner les hommes, tu jugeras s'il est possible de les gouverner sans mon Christ. » Il ajoutait, il est vrai : « Ne désespérons pas d'une classe qui est le fond de la société moderne, et dont l'avénement au pouvoir, signalé par tant de faits considérables, se rattache sans doute au plan général de la Providence. » C'en fut assez pour qu'une portion du parti légitimiste fît explosion contre le prédicateur. Qui osait nommer en chaire la bourgeoisie? La bourgeoisie, n'était-ce pas Louis-Philippe? Est-ce que Louis Philippe pouvait être dans le plan général de la Providence? Tout cela était d'un révolutionnaire, tout cela était d'un *tribun* : le mot fut imprimé en toutes lettres. Il faut rappeler ces choses parce qu'elles rendent sensibles les passions du temps. Sont-elles éteintes?

Lacordaire ne s'offensa point et ne se laissa point distraire de son œuvre. L'écrit auquel je viens de faire allusion était d'un ancien ami ; le fils de saint Dominique ne lui retira point son amitié. Les compensations, au reste, ne manquaient point à Lacordaire. Des journaux, des revues des nuances les plus diverses, des feuilles protestantes même, louèrent à l'envi son dernier discours. On se disputait un sermon de lui : Lille, Orléans, qui avait alors pour évêque l'homme circonspect entre tous qui fut le cardinal Morlot, voulaient l'entendre ; l'archevêque de Bordeaux (Mgr Donnet) lui offrait une maison et une terre à deux lieues de sa ville archiépiscopale. Et, ce qui valait mieux encore, le premier mars, Lacordaire reprenait le chemin de Rome, emmenant avec lui cinq nouveaux compagnons, parmi lesquels un architecte, Louis Aussant, et un avocat, aujourd'hui le P. Bourard.

Il n'en avait laissé que quatre à Sainte-Sabine : Piel, Besson, Hernsheim et Jandel. Réquédat avait passé à une vie meilleure le 2 septembre 1840. Il avait beaucoup souffert de la poitrine, durant son noviciat, à la Quercia ; trois mois et demi d'une santé apparente firent croire un moment qu'il était sauvé ; mais, depuis la fin de janvier, il luttait contre le mal avec le courage, avec la patience, avec la résignation d'un saint. Le jour où il prononça ses vœux, il avait offert avec joie sa vie pour le rétablissement de l'Ordre de saint Dominique en France. Parvenu au terme de son épreuve terrestre, il reçut les derniers sacrements dans un état voisin du ravissement, et le 2 septembre, entre les bras de Piel, il s'endormit en Dieu d'une mort plus douce que le plus doux sommeil.

« La mort, dit Lacordaire, nous donnait ainsi sa consécration, et elle choisissait parmi nous l'âme qui était sans doute la mieux préparée et la plus digne de monter vers Dieu pour lui parler de nous. Des âmes semblables me vinrent plus tard, mais aucune plus pure et plus dévouée, aucune empreinte au front d'une prédestination plus rare. Il eut sur tous les autres la gloire d'être mon premier compagnon, et la mort, en le frappant d'un arrêt précoce, lui a laissé dans ma mémoire une virginité que rien n'a ternie. Je n'ai jamais vu arriver si vite à une perfection toute surnaturelle. J'avais déjà rencontré des hommes bien meilleurs que moi; mais celui-là plus qu'aucun autre m'avait fait comprendre mon infériorité. Nous ensevelîmes ce doux et fort jeune homme dans l'église même de Sainte-Sabine, sous un modeste tombeau de briques avec cette inscription :

HIC DOMINUM EXPECTAT
FR. PETRUS REQUEDAT,
ORDINIS PRÆDICATORUM,
PIISSIMÆ MEMORIÆ JUVENIS,
QUEM MORS,
ANNO SALUTIS MDCCCXL,
INSTAURATIONI SANCTI DOMINICI IN GALLIA
IMMATURE RAPUIT,
UT NUNTIUS OPERIS ASCENDERET
ET PRIMITIÆ
ET NUMEN[1]

[1] A Mme Swetchine, 24 juillet et 30 septembre 1840. — NOTICE, ch. VI. — *Notice sur Piel*, p. 131.— Les restes de Réquédat et ceux de Piel ont été rendus aux Dominicains de la province de France et pieusement inhumés au couvent de Flavigny (Côte-d'Or), le 21 juillet 1869.

L'épreuve était rude; elle fut chrétiennement supportée. Le frère d'adoption de Réquédat, Piel, écrivait à un ami commun : « Dieu a conservé le frère Pierre à l'ordre des Frères Prêcheurs, parce qu'il n'y a qu'une famille de saint Dominique sur la terre et dans le ciel, où nous espérons que le bon Dieu l'a mis. Il le conserve aussi à notre amitié, car il n'y a qu'une séparation, c'est celle qui vient du péché. Acceptons ce sacrifice que Dieu nous impose et prions-le d'oublier, de détruire nos fautes, en mémoire des vertus de celui qu'il nous a pris [1]. » Et Piel ajoutait : « Un meilleur Français pouvait-il mourir pour le rétablissement des Frères Prêcheurs en France? »

C'est sous le coup de cette mort que le P. Lacordaire avait pris avec sa soudaineté accoutumée la résolution de venir en France, pour y montrer l'habit de saint Dominique et y recruter des apôtres. A peine de retour à Rome, après avoir été fort bien accueilli à Turin par le roi Charles-Albert, qu'il trouva lisant la *Vie de saint Dominique*, et par le comte Solaro della Margarita, son principal ministre, après avoir reçu à Gênes les virils encouragements de ce vert et généreux vieillard, le cardinal Tadini, il voulut se rendre à la Quercia pour y porter un ciboire, *ex-voto* de Réquédat à la Madone. Dans le trajet, il fut saisi d'un mal inconnu, et il dut passer la nuit à Viterbe dans un lit d'auberge, d'où il fut transporté au couvent où s'était accompli son noviciat. Son mal était la petite vérole. Après dix jours d'une éruption qui le couvrit de boutons des pieds à la tête, et qui fit craindre

[1] Au docteur Am. Teyssier (de Pézenas), 23 septembre 1840.

pour ses jours, Lacordaire resta maître du champ de bataille. C'était, disait-il, le plus grand assaut qu'il eût essuyé dans sa vie. Chose digne d'être notée, à dater de son rétablissement, sa complexion, jusque-là délicate, acquit un accroisssement de vigueur singulière ; ce fut presque une transformation.

En apprenant la maladie de Lacordaire, le pape Grégoire XVI en eut un véritable déplaisir et il témoigna un grand désir de le revoir. Le Père eut hâte en conséquence de se retrouver à Rome, où il revint, encore malade, le mercredi saint (7 avril 1841). Mais il ne rentra point à Sainte-Sabine; il s'installa avec ses compagnons à Saint-Clément. Et tout de suite il les occupa à suivre des cours de chant, auxquels il s'était fait une loi d'assister, faisant des efforts héroïques pour chanter la gamme, mais sans avoir pu parvenir jamais, à distinguer un ton d'un demi-ton ni à sentir la valeur des notes. Concurremment il leur donnait des leçons d'Écriture sainte et des gloses sur les conférences de Cassien, qui les transportaient d'un indicible enthousiasme.

Qu'était-ce que Saint-Clément ?

Dans la longue rue qui, du Colisée, monte à Saint-Jean-de-Latran, l'on voit une église peu étendue dans ses dimensions, mais qui, par son antiquité et par les dispositions primitives qui s'y remarquent, est un des monuments les plus vénérables et tout à la fois les plus curieux de la ville sainte. Érigée, si l'on en croit la tradition, sur l'emplacement même de la maison du sénateur Flavius Clemens, de la famille de Vespasien ; — dépositaire du corps de saint Clément, troisième successeur du prince

des apôtres, et de celui de saint Ignace d'Antioche (d'un si grand pape et d'un si grand martyr) ; — enrichie en outre de reliques de saint Pierre, de saint Paul, de saint Polycarpe de Smyrne, comme des dépouilles mortelles du bienheureux Cyrille, apôtre de la Moravie, de la Slavonie et de la Bohême ; — illustrée par de grands souvenirs, puisque c'est dans cette basilique que le pape Zozime, en 417, prononça la condamnation de Célestius, disciple de Pélage, et que Paschal II fut élu souverain pontife en 1099; — ornée d'une œuvre capitale de Masaccio, l'un des rénovateurs de la peinture ; — chère, entre tous les sanctuaires de Rome, à ceux qui ont le culte de l'antiquité chrétienne, parce qu'elle a mieux conservé qu'aucune autre le type premier de la basilique, — cette petite église appartenait depuis Urbain VIII à l'Ordre des Frères Prêcheurs. Elle était affectée, en 1841, aux Dominicains irlandais, dont le couvent est contigu et qui l'occupent encore. Ce sont eux qui ont récemment retrouvé l'église souterraine, contemporaine de Constantin et antérieure de bien des siècles à l'église actuelle.

Le croira-t-on ? En 1841, les gardiens de ce sanctuaire avaient eu la pensée de l'abandonner, parce que le couvent, disaient-ils, exigeait de grandes réparations et qu'il n'avait pas de revenus; ils prétextaient aussi l'*aria cattiva*. Un heureux hasard livra leur secret au P. Jandel, alors simple postulant dans l'Ordre de Saint-Dominique ; il conçut immédiatement le projet d'acquérir à toujours Saint-Clément pour la future province de France. Piel prit feu sur cette idée. Elle fut sur-le-champ communiquée au P. Lacordaire, qui était à Paris et qui

la goûta très-fort. Les aumônes qu'il venait d'obtenir pour son œuvre, il aimait mieux les employer à réparer et à embellir une maison qui appartiendrait à la province dominicaine de France, qu'à Sainte-Sabine, qui était la propriété de la province de Rome. Il souriait à l'idée de s'établir chez lui, à son retour dans la ville sainte, d'une manière fixe, indépendante et stable. Le Maître général, à son tour, donna son adhésion avec empressement. Piel se souvint qu'il était architecte; il se mit à l'œuvre avec une célérité qui n'est pas, dit M. Cartier, dans les habitudes romaines, et le couvent, réparé aux frais du P. Lacordaire, fut promptement en état de recevoir ses nouveaux hôtes. On y transporta la copie de la Madone de la Quercia et une autre peinture de Besson, la résurrection de Lazare, symbole, semblait-il, de la résurrection de l'Ordre en France. Un Dominicain belge, dont le français était la langue maternelle, le P. Lamarche, sous-prieur de la Minerve et tout dévoué au P. Lacordaire, fut désigné pour prieur de Saint-Clément; le P. Henrique, Espagnol, devait être maître des novices.

Avant d'aller plus loin, Lacordaire voulut avoir l'approbation du Souverain Pontife. Il sollicita une audience et l'obtint le 19 avril 1841. Grégoire XVI l'accueillit avec une familiarité affectueuse : *Ecco il predicatore!* s'écria-t-il. Puis il s'épancha avec une abondance de cœur toute paternelle. « Vous autres, Français, dit-il en souriant, vous êtes hardis, entreprenants ; nous n'avons pas le même caractère. Nous devons avoir toujours l'avenir présent à l'esprit, et un long avenir : un coup mal porté a des conséquences infinies. » Le Pape semblait ainsi

aller au-devant des reproches faits au Siége apostolique sur sa longanimité en bien des choses dans les conjonctures où l'on se trouvait alors. Il ajouta, toujours avec le même sourire : « Je crois bien que, malgré votre séjour parmi nous, vous avez encore l'esprit français. » Lacordaire répondit : « J'espère qu'avec les années, Très-Saint-Père, je perdrai tout à fait ce qui peut rester d'extrême dans mon caractère. » Grégoire XVI parut ravi. Il donna au Père l'assurance qu'il approuverait immédiatement tout ce que la Congrégation de la discipline régulière lui proposerait au sujet de la restauration des Frères Prêcheurs en France [1].

Lacordaire, comme on l'a vu, était en instance pour que Saint-Clément fût érigé en noviciat français. Il était plein de confiance ; il lui semblait que les choses avaient marché à pas de géant depuis quatre mois. Les contradicteurs pourtant ne lui manquaient pas. Toujours dominé, toujours aveuglé par la crainte d'un cataclysme européen et par le souvenir de 1831, où l'esprit révolutionnaire avait tiré un si grand parti de l'héroïque réveil de la Pologne, le cardinal Lambruschini avait eu un moment la pensée de dénoncer à la Congrégation de l'*Index* dix lignes de la *Vie de saint Dominique* sur l'indigne persécution de l'Église catholique aux bords de la Vistule. Il ne niait pas les faits : « Cela est vrai, disait-« il, trop vrai ; mais il ne faut pas aigrir les plaies. » Quelques jours de réflexion lui firent bientôt reconnaître que, l'orthodoxie étant là hors de cause, l'*Index* n'avait

[1] A M. de Montalembert, 20 avril 1841.

rien à voir dans les dix lignes en question ; le *Diario* annonça publiquement la mise en vente du livre chez un libraire de Rome. Toutefois, il convenait assurément de tenir compte et de s'alarmer de cette disposition d'esprit du cardinal secrétaire d'État. C'était lui qui, en janvier 1839, avait essayé de faire ajourner à six mois la prise d'habit de Lacordaire, et c'est ce qui faisait dire au Père le 28 avril 1841 : « Je vois le peu qu'il faudrait pour que tout croulât autour de moi [1]. »

En effet, la catastrophe était imminente. Le lendemain même (le 29 avril), on fit savoir au P. Lamarche que la Congrégation de la discipline régulière ne pouvait autoriser l'érection d'un noviciat français, puisqu'il n'y avait plus de province de France et qu'il n'existait pas même une seule communauté française. La raison paraît sans réplique ; on s'étonne pourtant d'une chose, c'est que le Général des Frères Prêcheurs n'eût pas douté néanmoins qu'une telle autorisation ne fût parfaitement possible.

Sur cette première notification, Lacordaire n'hésita pas à conseiller à un Polonais qu'il avait amené de France à la prière du prince Adam Czartoryski, de ne pas s'aventurer avec lui. Le nombre de ses compagnons demeura toutefois le même ; la Providence y avait pourvu. Un pieux et charmant jeune homme d'Alsace, « qui avait rêvé d'art et de légendes sur les bords du Rhin, » n'ayant pas trouvé à Paris un enseignement conforme à ses aspirations, était venu à Rome étudier les peintres du moyen âge. Celui qui devait être le P. Danzas avait connu Besson à la confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste et

[1] A Mme Swetchine, *Correspondance*, p. 274.

l'avait tendrement aimé. Il venait lui dire adieu, lorsque tout à coup il lui demanda de rester avec lui.

Les cardinaux ayant déclaré que les futurs novices de Saint-Clément étaient libres de choisir quelque noviciat que ce fût de la province romaine de Saint-Dominique, ceux-ci, d'accord avec le Maître général, se prononcèrent pour la Quercia. Ils commencèrent même une retraite pour se préparer. La vieille basilique, à cette occasion, fut ornée de fleurs et de feuillages. La joie régnait dans les cœurs. Mais, au beau milieu de cette retraite, le 5 mai, jour de la fête de saint Pie V, nouvel ordre de la Discipline régulière, portant injonction aux Français de Saint-Clément d'avoir à se séparer en deux bandes et à se rendre dans deux noviciats différents. Ce qu'il y avait de plus significatif, c'est qu'il était ordonné à Lacordaire de demeurer seul à Rome et qu'on lui ôtait expressément toute direction de l'une ou de l'autre bande [1].

Le coup était vif : il fut reçu et supporté avec une paix, une douceur, une constance, vraiment surnaturelles. Lacordaire communiqua les ordres de la Congrégation à son petit troupeau : tous furent admirables, pas un ne fut découragé. Il est écrit, au livre de l'*Imitation*, que c'est une chose grande entre toutes de subir l'injustice sans se plaindre : *magnum valde si silens portaveris*. A Saint-Clément, tout le monde obéit, tout le monde se tut. La retraite se continua et s'acheva dans le plus grand calme, à l'édification universelle. Le vieux prieur espagnol qu'on avait mis à Saint-Clément déclara au Maître gé-

[1] A M. de Montalembert, 11 mai 1841.

néral qu'il n'avait jamais vu de jeunes gens comparables à ces Français[1].

Les paroles et la tenue du P. Lacordaire, en cette occasion, furent très-belles. « Jamais, m'écrit une personne qui le vit peu d'instants après que l'ordre de dispersion lui fut transmis, jamais je n'oublierai la force et le calme dont il fit preuve alors. Il n'était ni révolté ni abattu. C'est seulement aujourd'hui que je comprends de quelle sainteté je fus en ce moment témoin. » Comme toujours, il trouva des raisons pour se persuader que ce qui arrivait était le meilleur. L'air de Rome, l'été, était malsain; hors de Rome, les Français seraient dans un climat meilleur, exempts de visites, beaucoup plus éloignés du monde et plus entièrement occupés de leur vocation. Il s'agissait de se partager entre la Quercia et Bosco, couvent bâti par saint Pie V non loin d'Alexandrie, tout près de la France. Or, l'observance de la Quercia était douce, le maître des novices excellent, les Pères tous sympathiques. Les Dominicains piémontais étaient austères : tant mieux ; à Bosco, les futurs novices allaient se préparer et s'habituer tout doucement aux sévérités qu'ils se promettaient pour le temps de l'arrivée en France. La séparation, après tout, ne durerait qu'un an. Pendant cette année, le Père retournerait dans cette France bien-aimée pour aplanir les voies, peut-être même acquérir un couvent à l'effet d'y établir le noviciat d'études. Cette communication faite à ses compagnons, le Père les invita à y réfléchir mûrement et à venir le voir dans sa cellule chacun à son tour, pour lui faire connaître leur résolution

[1] A Mme Swetchine, 11 mai 1841.

définitive, ajoutant qu'ils n'avaient contracté aucun engagement, qu'ils étaient parfaitement libres, que, grâce à Dieu, il lui restait encore quelque argent et qu'il était prêt à fournir à ceux qui voudraient rentrer en France les fonds nécessaires au voyage[1].

La retraite finie, et la résolution de chacun déclarée, tous la scellèrent en recevant le corps de Jésus-Christ de la main du Père, et il leur fit ses adieux du pied de l'autel. Tous pleuraient. Pour lui, son visage rayonnait comme en ses plus beaux jours. Chacun alla prendre sur l'autel le nom qu'il devait porter dans le cloître. Ensuite on groupa les hommes : les Frères Jandel, Hernsheim, Aussant, Bourard et Rey-Lafontaine, partirent, le 11 mai, pour la Quercia, où ils prirent l'habit le 13, jour de la conversion de saint Augustin. Trente-six heures après s'acheminaient vers Bosco les Frères Piel, Besson, Bonhomme, Danzas et David. Pas une plainte, pas un murmure. « Nous sommes venus ici, disaient-ils, pour être Dominicains, soyons-le ; Dieu nous montrera, en son temps, ce que nous devrons faire. » Quant à Lacordaire, préparé par toute sa vie passée à souffrir l'injustice, jamais il n'avait rien subi avec plus de mansuétude. Pourtant la première impression avait été vive ; mais à peine un quart d'heure se fut-il passé que la lumière se fit et qu'il crut voir clairement le but de la Providence dans cette affliction, se félicitant de recouvrer pour sa part la liberté de reprendre son ministère en France[2].

[1] Témoignage du P. Bourard.

[2] A Mme Swetchine, 11 mai.

Toutefois il restait là un mystère ; car, si la première décision de la Discipline régulière était facile à justifier, comment s'expliquer la seconde ? On soupçonna d'abord le Gouvernement français ; mais bientôt il vint de plus haut d'autres lumières. L'abbé de la Bouillerie, fils de l'intendant général de la liste civile sous Charles X, bienvenu à ce titre du cardinal Lambruschini, étant allé le voir, s'ouvrit à lui du désir qu'il avait de retourner en France. « A merveille ! dit le secrétaire d'État. Certes, on peut faire du bien en France. Mais un malheur pour ce pays, c'est le parti de jeunes gens qui s'y est formé et dont le P. Lacordaire est le chef ; car ces gens-là ne songent qu'à séparer l'Église de l'État. » A ces mots, l'abbé de la Bouillerie se trouble et répond timidement que le Père est pourtant un très-bon prêtre. « Oh ! reprend l'Éminence, tout le monde ne pense pas comme cela. On m'a envoyé une brochure... J'ai reçu des lettres... Voyez-vous, le P. Lacordaire et M. de la Mennais, c'est tout un [1]. »

Le mot complet de l'énigme ne se fit pas longtemps attendre. Le 8 juillet, le P. Modena se trouvait à l'audience du Saint-Père. Le Pape, spontanément, témoigna toute sa satisfaction de l'obéissance parfaite de Lacordaire, protestant que la décision prise dans l'affaire de Saint-Clément tenait à de certaines circonstances dont on ne pouvait rien induire de solide contre les novices français ni contre leur maître. Quelques jours après, le P. Buttaoni, maître du Sacré-Palais, était à son tour à

[1] 4 juin 1841, à Mme Swetchine ; 7 juin, à M. de Montalembert.

l'audience. Grégoire XVI s'informe de Lacordaire. Le P. Buttaoni, qui savait l'entretien précédent, n'hésite pas à témoigner sa surprise de ce qui a eu lieu à Saint-Clément. Là-dessus le Pape s'ouvre *comme une boîte*. Il dit tout net que le cabinet de Vienne lui a envoyé une brochure imprimée à Paris en 1840, sous ce titre : « Du Clergé français à Rome, » par Georges Dalcy. Dans cette brochure, Lacordaire est porté aux nues, mais il est présenté comme le successeur de l'abbé de la Mennais, persistant dans les projets de ce dernier, bien plus sensément toutefois, bien plus adroitement que lui, par conséquent avec beaucoup plus de chances de succès, tournant les difficultés, biaisant, faufilant les idées, devenant plus timide ou plus hardi, selon les circonstances. Sur le vu de cette communication de Vienne, lui, Pape, a cru devoir, par prudence, ne point permettre une chose aussi éclatante que l'érection, sans cause canonique, d'un noviciat national français à Rome même. Du reste, Sa Sainteté se déclarait parfaitement contente de la conduite de Lacordaire, n'ayant rien, absolument rien, contre lui[1].

Le Père, ainsi, recevait sans retard la récompense de sa vertu. Jamais sa situation n'avait été meilleure à Rome et surtout dans l'esprit de Grégoire XVI. Il recommanda à ses plus intimes amis le secret le plus absolu sur la pression exercée de Vienne dans cette affaire. On n'a su la chose qu'après sa mort, par les papiers qu'il a laissés. « Il faut, disait-il, sauver l'honneur du Saint-Siége et,

[1] A Mme Swetchine et à M. de Montalembert, 19 juillet 1841.

quelque avantage que nous eussions à ce qu'on sût que tout est venu de l'Autriche, nous devons à Dieu le sacrifice de nous taire. Il a béni notre silence jusqu'aujourd'hui : gardons-le encore, maintenant qu'il nous serait si expédient de le rompre dans la conversation. Nous devons au Saint-Siége d'entrer dans ses difficultés, fût-ce à nos dépens[1]. »

Mais que penser de M. de Metternich et comment ne pas se rappeler ici le mot de Chesterfield : « Allez voir, mon fils, par quels hommes le monde est gouverné ! » Voilà un homme d'État de premier ordre, une des colonnes suprêmes de l'ordre public européen, un homme qui, depuis trente ans, a la haute main dans les plus grandes affaires du monde civilisé, le voilà qui prend au mot un écervelé, un inconnu (car qui a connu Georges Dalcy ?) Le voilà qui, sur une chimère (et quelle chimère !) met en jeu tout son ascendant sur le cardinal Lambruschini. Et pourquoi ? Pour empêcher dix Français de prendre l'habit dominicain *à Rome*. Que ces dix Français fassent leur noviciat en deux bandes, séparés surtout de Lacordaire, et l'Europe aura échappé à un grand danger. Et, là-dessus, le cardinal Lambruschini s'émeut, et il arrive ce qu'on vient de voir. N'insistons pas. Aussi bien la postérité est venue pour ces deux hommes et pour la politique dont ils étaient les représentants. Quoi de plus vain ! Ils ont, comme on voit, empêché souvent le bien. Qu'ont-ils sauvé ?

[1] A M. de Montalembert, 19 juillet 1841.

FIN DU TOME PREMIER

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Page 8

— « *Toute la correspondance de Napoléon montre qu'à ses yeux les évêques* « *n'étaient que des préfets ecclésiastiques.* »

Voici ce qu'il écrivait de Saint-Cloud, le 1er prairial an XII (21 mai 1804) :

« Monsieur Portalis, Conseiller d'État,

« La situation des prêtres dans le département des Deux-Sèvres excite toute ma sollicitude. Cette partie du diocèse de Poitiers est celle qui va le plus mal. Avant que l'évêque soit installé, il faudra du temps. *Je désire que vous* CHARGIEZ *de l'administration de ce diocèse un autre évêque, par exemple, celui de Meaux.* ON LUI ACCORDERAIT L'AUTORITÉ QUI EST NÉCESSAIRE, et il userait *de tous les moyens de son état* pour fortifier les gens de bonne foi, ramener les gens égarés, *faire punir* et trembler les méchants.

« NAPOLÉON. »

Cette lettre est aux archives de l'Empire. Elle est imprimée dans la *Correspondance de Napoléon*, édition in-4, n° 7767.

On voit qu'il y avait un évêque de Poitiers, nommé par Napoléon, institué par le Pape, mais qui n'était pas encore *installé*.

Dans ces circonstances, attendu que l'installation de l'évêque prendra du temps, l'Empereur ordonne à son Ministre des Cultes de *charger de l'administration du diocèse un autre évêque*, à qui M. Portalis *accordera* l'autorité qui est nécessaire.

Le délégué ecclésiastique du Ministre usera ensuite *des moyens de son état* (quel mépris au fond de ces quelques mots!) pour obtenir le résultat désiré par l'Empereur. Il ne s'agit pas seulement des moyens de persuasion. Le délégué ecclésiastique devra *faire punir* les méchants, c'est-à-dire ceux qui ne se prêteraient pas à la politique de conciliation du gouvernement en faveur des prêtres qui avaient trempé dans le schisme.

Cela ne ressemble-t-il pas beaucoup à la mission que Napoléon aurait pu donner à un commissaire du gouvernement impérial?

La lettre qu'on vient de lire n'est point un document isolé. L'ouvrage de M. d'Haussonville ne laisse d'ailleurs aucune place au doute quant à la façon de voir de Napoléon à cet égard. J'appelle tout particulièrement l'attention sur le ton péremptoire dont il exigea en 1811 la démission immédiate de l'évêque de Séez.

II

Page 9

— « *Non seulement les évêques, mais tous les curés... durent s'engager « par serment à faire connaître au Gouvernement tout ce qui se tramerait au « préjudice de l'État.* »

Voici ce que je trouve dans la *Correspondance de Napoléon*, t. IX.

N° 7,366.

Au citoyen Portalis, Conseiller d'État, chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

« Paris, 16 frimaire an XII (8 décembre 1803).

« Citoyen Portalis, Conseiller d'État, Il y a des mouvements dans la Vendée. *Je suis étonné de n'avoir pas de nouvelles de l'évêque d'Orléans.* Il paraît cependant qu'à la tête de ce mouvement sont Forestier et plusieurs autres individus *qui avaient confiance en lui.* « BONAPARTE. »

On le voit, le premier consul s'étonne que l'Évêque ait pu ignorer la tentative de Forestier, *qui avait confiance en lui*, et que, en

ayant reçu la confidence, il n'ait pas dénoncé au Gouvernement le chef vendéen. Quel autre sens donner à la lettre? — Quatre jours après, le 12 décembre, Bernier écrivait, et Bonaparte l'en remerciait en ces termes :

N° 7389.

« *A l'Évêque d'Orléans* (BERNIER).

« Paris, 24 frimaire, an XII (16 décembre 1803).

« Monsieur l'Évêque d'Orléans,

« J'ai reçu la lettre du 12, que le Conseiller d'État Portalis m'a remise. *Je vous remercie des détails que vous me donnez sur la Vendée.* J'y ai reconnu le zèle *dont vous m'avez déjà donné* PLUSIEURS FOIS *des preuves*...

« J'ai été bien aise de voir que la première opinion que je m'étais faite des troubles qui viennent d'avoir lieu était conforme à ce que vous pensiez. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a quatre cents misérables sans feu ni lieu, mauvais sujets formés à l'impunité dans la licence des guerres civiles, et dont il serait urgent de débarrasser le pays. *Je désirerais que vous puissiez m'en faire faire des listes, afin de pouvoir les faire arrêter.*

« J'ai aussi lieu de croire que sept individus qui ont débarqué dans l'anse du Repos (Côte des Sables-d'Olonne) ont été vus au milieu du rassemblement. Des signaux de correspondance ont été faits entre la flotte anglaise et Saint-Hilaire et Sallertaine. Faites-moi connaître votre opinion sur les villages, *curés*, *notables* que vous croiriez *capables* de ces correspondances.

« BONAPARTE. »

Continuons :

N° 7419.

« *Au citoyen Portalis.*

« Paris, 30 frimaire, an XII (22 décembre 1803).

« Écrivez à l'Évêque d'Orléans pour lui demander des renseignements sur le nommé Lecoq et savoir quelle espèce d'homme c'est.

« Lui dire que je crois Préjean dans l'Ouest : qu'il voie s'il ne peut pas LE FAIRE ARRÊTER. « BONAPARTE. »

N° 7507.

« *Proposition à faire à un ancien chouan par l'intermédiaire de l'Évêque d'Orléans* [1].

« Paris, 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804).

« Citoyen Portalis, Conseiller d'État,

« Je désire que vous écriviez à l'Évêque d'Orléans que, mon intention étant d'avoir à Paris un agent qui connût parfaitement les Chouans, j'ai pensé que le nommé Barbot, ancien chef de Chouans, pourrait servir. Il jouirait très-secrètement à Paris d'un traitement, et serait à même d'y découvrir les hommes suspects de l'Ouest qui seraient ici. « BONAPARTE. »

Les lettres qu'on vient de lire ont échappé aux regards du P. Theiner. S'il les eût connues, il n'eût point écrit ceci :

« Que Bernier ait subi *quelquefois* la pression de Bonaparte, on pourrait *tout au plus* le présumer... Si Bernier semble parfois fléchir devant la volonté de fer de Bonaparte, c'est toujours dans l'intérêt bien entendu de la Religion... Les actes de Bernier, mieux connus, le justifieront entièrement, nous l'espérons, des odieuses accusations dont on l'a chargé (*Hist. des deux Concordats*, tome Ier, p. 89). »

Je reconnais que le P. Theiner n'a ici en vue que Bernier négociateur du Concordat. Mais qui ne sent qu'un évêque qui a pu s'abaisser jusqu'à se faire agent de police, dans les conditions qu'on vient de voir, est un homme capable de toutes les bassesses et de toutes les lâchetés ?

Et, malheureusement, Bernier n'était pas le seul prélat qui ne rougît pas de rendre à l'Empereur ce genre de services. L'Évêque de Vannes, Mayneaud de Pancemont, était dans le même cas. Le 12 avril 1805, Napoléon écrit à son Ministre de la Police (Fouché) : « J'ai fait demander à l'évêque de Vannes de qui il tient les confidences qu'il m'a remises. Voici les noms. Faites prendre des renseignements... Mais ne faites interroger ni compromettre en rien ces individus ni l'Évêque (*Corresp. de Nap.*, tome X. n° 8573). »

[1] C'est en ces termes que les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon* résument la pièce 7507.

Le P. Theiner s'indigne que des gratifications faites par l'Empereur à M. de Pancemont aient paru suspectes à M. d'Haussonville. Il n'est pas une des gratifications données par Napoléon qui n'ait été de sa part un acte de politique, et, pour s'en convaincre, il suffit de lire la série des lettres par lui adressées à Portalis au sujet des sommes que Napoléon faisait remettre aux prélats et aux prêtres dont il était satisfait.

Quant aux dénonciations épiscopales, elles ne se bornaient pas à faire connaître au Gouvernement les complots tramés contre l'Empereur. Nous voyons M. de Barral, archevêque de Tours, dénoncer une communauté de Poitiers, les *Dames de l'institution chrétienne*, comme étant « sous l'influence des Pères de la Foi. » Napoléon s'empresse de l'en remercier et de transmettre la dénonciation au Ministre de la Police (14 septembre 1806). — *Correspondance de Napoléon*, tome XIII, nos 10779 et 10780.

III

Page 10

« *De là, pour l'Église de France, je l'ai vu de mes yeux, une situation* « *plus abaissée qu'on ne saurait le dire.* »

L'évêque de Meaux, M. de Barral, fort bien en cour, comme on l'a pu voir par la *Pièce justificative* N° I, avait une ophthalmie. Il s'agissait d'un traitement à suivre sous les yeux d'un oculiste. Mais les articles organiques défendent à un évêque de sortir de son diocèse sans la permission du Gouvernement.

Au tome VIII de la *Correspondance de Napoléon*, on lit ceci :

N° 6,262.

« L'Évêque de Meaux demande l'agrément du Premier Consul pour passer quelque temps à Paris, afin de soigner un mal d'yeux. »

DÉCISION.

« Paris, 6 fructidor an X (23 août 1802).

« Je verrai avec plaisir qu'il reste à Paris, où il ne s'occupera « pas moins des affaires de son diocèse. « BONAPARTE. »

Croit-on que cette façon d'entendre l'obligation de résider im-

posée aux évêques par les canons laisse la dignité de leur situation parfaitement intacte?

IV

Page 11

« Il fallut un rapport spécial de Portalis à l'Empereur pour conjurer « l'orage une première fois. »

Ce rapport à l'Empereur est du 14 mai 1807. On peut le lire dans le recueil intitulé : *Discours, Rapports et Travaux inédits sur le Concordat de* 1801, par Jean-Étienne-Marie Portalis, Ministre des cultes, p. 579 et suiv.

Le fait qui avait donné lieu à ce rapport est parfaitement exposé dans une lettre de Portalis au Ministre de la police générale (Fouché), imprimée dans le même recueil, p. 586.

« Paris, 17 mars 1807.

« Monsieur et cher collègue,

« Quand Votre Excellence veut *donner quelque direction aux ministres des cultes* (Portalis admettait, comme on voit, sans difficulté, que la Police impériale pouvait avoir quelque *direction* à donner aux prêtres), Elle me fait l'honneur et l'amitié de m'en prévenir ; je profite de ses lumières et nous allons au bien. M. le préfet de police de Paris en a pensé autrement; samedi dernier (14 mars), il a mandé à la police M. l'abbé Frayssinous, et il l'a fait sans raison, sans motif et même sans prétexte.

« J'ajouterai que la conversation de ce magistrat avec cet ecclésiastique m'a autant affligé que surpris.

« Je vais entrer dans quelques détails avec Votre Excellence.

« Depuis quelques années, M. l'abbé Frayssinous fait un cours d'instruction religieuse. Ses conférences avaient lieu dans une chapelle particulière, située à côté de l'église de Saint-Sulpice. Je l'invitai à les transférer dans l'église même; un enseignement public ne peut jamais être suspect.

« En conséquence, depuis cette année, M. l'abbé Frayssinous tient ses conférences le dimanche dans l'église de Saint-Sulpice ; il a constamment un nombreux et brillant auditoire. M. le cardinal Maury l'a entendu deux fois, et en a été fort content. Des fonctionnaires publics, des personnes de toutes les classes, assistent

habituellement aux conférences de M. l'abbé Frayssinous ; j'y ai assisté moi-même, et M. le préfet de police ne peut l'ignorer : tout cela devait suffisamment rassurer ce magistrat contre les rapports obscurs de la niaiserie et de la malveillance.

« Cependant, sans m'en prévenir et sans penser que la chose pouvait ne pas être étrangère à mes attributions, il a pris sur lui d'appeler à la police M. l'abbé Frayssinous, pour l'interroger sur ses discours et même *pour lui tracer un ordre de matières*. Cet ecclésiastique a été bien étonné lorsque M. le préfet de police lui a reproché de prêcher le cagotisme et les pratiques superstitieuses, de n'avoir jamais parlé de la conscription militaire, de la gloire de l'Empereur et de celle de nos armées. Ces reproches prouvent que M. l'abbé Frayssinous ne s'était rien permis qui pût compromettre la tranquillité publique et donner occasion à M. le préfet de police de déployer son zèle. Dès lors pourquoi mander cet ecclésiastique à la police? La mesure était inconvenante ; il fallait respecter le caractère d'un homme dont aucune circonstance ne pouvait faire suspecter les intentions.

« Comment M. le préfet de police a-t-il osé reprocher à M. l'abbé Frayssinous de n'avoir jamais parlé de la gloire de l'Empereur et de celle de nos armées? Dans trois discours différents, M. l'abbé Frayssinous a parlé du tribut d'admiration et de reconnaissance que nous devons à Sa Majesté, et du degré de gloire auquel la nation française avait été élevée par les hauts faits de nos armées. J'ai assisté à un de ces discours : un magistrat de police, malgré ses soins et sa vigilance, peut être surpris ou trompé quand il s'agit de faits qui se passent dans le secret et le mystère ; mais il est inexcusable quand il est mal instruit sur un discours public, prononcé un jour de dimanche et dans une église, en présence d'un auditoire de près de quatre mille personnes. L'erreur a été d'autant plus fâcheuse qu'elle a provoqué de sa part une démarche dont les malveillants peuvent abuser. Sa Majesté n'a pas besoin d'hommages forcés ; il n'y a que des malheureux et des ennemis de tout ordre qui pourraient lui refuser les sentiments que son génie, ses victoires et ses bienfaits commandent impérieusement à l'Europe et au monde.

« Le second reproche fait à M. l'abbé Frayssinous est de prêcher le cagotisme, les pratiques superstitieuses, et de fanatiser la jeunesse. Je ne sais sur quoi un tel reproche peut être fondé. M. l'abbé Frayssinous est un ecclésiastique estimable et éclairé. Quand il a été mandé par M. le préfet de police, il n'avait encore parlé que sur les grandes vérités de la religion naturelle. Il n'avait

présenté le Christianisme que comme le plus beau système de religion que l'on puisse présenter à des nations civilisées; il n'avait encore été question ni de culte, ni de dévotion, ni de simples pratiques de piété. M. le préfet de police ferait bien de réformer tous les agents qui lui font des rapports semblables, ou du moins de ne pas les prendre pour juges de discours qu'ils n'entendent pas.

« Quant à la conscription militaire, M. l'abbé Frayssinous n'en a pas parlé, parce qu'il ne devait pas le faire *dans des discours entièrement étrangers au sujet.* Un ecclésiastique annoncerait de mauvaises intentions et de la malveillance, s'il allait, à tort et à travers, parler de la conscription, quand cet objet n'est pas naturellement amené par celui que l'on traite. On pourrait alors soupçonner un tel orateur de vouloir rendre la loi odieuse, ou de chercher à accréditer les faux bruits de l'atroce malignité, qui s'évertue à répandre dans le public que nos armées ont été taillées en pièces et que l'on va faire successivement plusieurs nouvelles levées de conscrits. Si M. l'abbé Frayssinous, dont le but est uniquement d'administrer les preuves de la religion dans ses conférences, était assez maladroit ou assez mal avisé pour parler hors de propos d'une chose absolument étrangère à son plan, *je provoquerais son interdiction* auprès de M. l'archevêque de Paris.

« Tous les évêques dans leurs instructions pastorales, tous les pasteurs dans leurs prônes, tous les ecclésiastiques dans leurs sermons, ont prêché, comme ils le devaient, sur le devoir sacré de la conscription.

« *Je les y ai invités par des circulaires imprimées,* et c'est avec zèle qu'ils ont répondu à cet appel. Votre Excellence le sait, et j'invoque avec confiance son témoignage. Jamais la conscription n'a marché avec moins d'obstacles que dans les deux dernières levées de conscrits, et nos journaux font foi, dans toute l'Europe, de l'empressement de la nation à concourir aux vastes projets du plus grand des princes. Est-ce dans un tel moment que l'on pourrait avoir besoin de recourir à des mesures ineptes, qui ne serviraient que nos ennemis et qui calomnieraient la nation ?

« J'ai cru, Monsieur et cher collègue, devoir mettre sous vos yeux tout ce qui concèrne le *mandé-venir* de M. Frayssinous. Si M. le préfet de police avait daigné consulter Votre Excellence, il n'eût certainement pas hasardé une mesure qui n'est propre qu'à donner des dégoûts à un ecclésiastique estimable, à décourager tous ceux qui chercheraient comme lui à se rendre utiles avec un

généreux désintéressement, et à inspirer du mépris pour la religion et ses ministres.

« D'ailleurs, veut-on que les ecclésiastiques puissent vraiment servir la chose publique, gardons-nous de leur commander ce qu'ils doivent dire : des discours que l'on soupçonnerait dictés par le magistrat ne pourraient faire aucune impression sur les esprits et sur les cœurs. *Le magistrat peut, dans le silence et sans éclat, diriger les ministres du culte;* mais, s'il se montre, l'autorité n'a plus à attendre un secours réel de la religion.

« Qui, mieux que Votre Excellence, connaît les sages maximes de conduite et de gouvernement? J'ose donc la prier de recommander à M. le préfet de police d'apporter, dans des matières aussi délicates que celles dont il s'agit, plus de circonspection et de prudence, et de ne pas me regarder comme étranger à des choses dont Sa Majesté a bien voulu me confier la direction immédiate. »

V

Page 12

« Le Maître accepta leurs flatteries; mais, quant au reste, il leur imposa « rudement silence. »

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON. — T. XIV.

N° 11,629.

« *A M. Fouché.*

« Varsovie, 14 janvier 1807.

« Il est difficile de ne pas voir que *le Journal de l'Empire* et *le Mercure* ne sont point animés d'un bon esprit...

« Ces deux journaux affectent la religion jusqu'à la cagoterie. Au lieu de réprimer les excès du système exclusif de quelques philosophes, ils attaquent la philosophie et les connaissances humaines... Cela ne peut pas aller ainsi.

« Je ne parle pas d'opinions politiques : il faut n'être point bien fin pour voir que, s'ils l'osaient, elles ne seraient pas plus saines que celles du *Courrier français* [1]. « NAPOLÉON. »

[1] Journal supprimé par la Police.

VI

Page 18

« *L'Empereur y avait fait insérer tout un chapitre où l'*AMOUR *envers Na-* « *poléon (oui,* l'amour*) était ordonné sous peine de la damnation éternelle.* »

Voici le chapitre en question :

LEÇON VII. — SUITE DU IVe COMMANDEMENT.

« D. — Quels sont les devoirs des chrétiens envers les princes qui les gouvernent, et que devons-nous, en particulier, à Napoléon Ier, notre Empereur ?

« R. — Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre Empereur, *l'amour*, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs, etc., etc.

« D. — Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre Empereur ?

« R. — Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendraient dignes de la *damnation éternelle.* »

Il n'est pas hors de propos d'avertir que ce qui précède est totalement étranger au catéchisme de Bossuet. Sur les devoirs des sujets envers le Prince, le catéchisme de Bossuet n'a qu'un mot. En voici le texte :

« D. — Que nous prescrit encore le IVe commandement ?

« R. — De respecter tous supérieurs, pasteurs, *rois*, magistrats et autres. »

Voilà le véritable enseignement de l'Église.

VII

Page 20

« *Pour toute réponse, il mit au* Bulletin des lois de l'Empire *ce qu'il nom-* « *mait le Concordat de Fontainebleau.* »

Cet acte est ainsi conçu :

« Au palais des Tuileries, le 13 février 1813.

« Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du

Rhin, Médiateur de la Confédération suisse, etc., etc., à tous présents et à venir, salut.

« Le Concordat de Fontainebleau, dont la teneur suit, est publié comme loi de l'Empire :

TENEUR DU CONCORDAT.

« Sa Majesté l'Empereur et Roi et Sa Sainteté, voulant mettre un terme aux différends qui se sont élevés entre eux, et pourvoir aux difficultés survenues sur plusieurs affaires de l'Église, sont convenus des articles suivants, comme devant servir de base à un arrangement définitif :

« Art. 1er. — Sa Sainteté exercera le pontificat en France et dans le royaume d'Italie, de la même manière et avec les mêmes formes que ses prédécesseurs.

« Art. 2. — Les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires des puissances près le Saint-Père, et les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires que le Pape pourrait avoir près des puissances étrangères, jouiront des immunités et priviléges dont jouissent les membres du corps diplomatique.

« Art. 3. — Les domaines que le Saint-Père possédait *et qui ne sont pas aliénés*, seront exempts de toute espèce d'impôts : ils seront administrés par ses agents ou chargés d'affaires. Ceux qui seraient aliénés seront remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs de revenus.

« Art. 4. — Dans les six mois qui suivront la notification d'usage de la nomination par l'Empereur aux archevêchés et évêchés de l'Empire et du royaume d'Italie, le Pape donnera l'institution canonique, conformément aux concordats et en vertu du présent indult. L'information préalable sera faite par le métropolitain. Les six mois expirés sans que le Pape ait accordé l'institution, le métropolitain, et, à son défaut, ou s'il s'agit du métropolitain, l'évêque le plus ancien de la province, procédera à l'institution de l'évêque nommé, de manière qu'un siége ne soit jamais vacant plus d'une année.

« Art. 5. — Le Pape nommera, soit en France, soit dans le royaume d'Italie, à dix évêchés qui seront ultérieurement désignés de concert.

« Art. 6. — Les six évêchés suburbicaires seront rétablis : ils seront à la nomination du Pape. Les biens actuellement existants seront restitués, et il sera pris des mesures pour les biens vendus. A la mort des évêques d'Anagni et de Riéti, leurs diocèses seront

réunis auxdits six évêchés, conformément au concert qui aura lieu entre Sa Majesté et le Saint-Père.

« Art. 7. — A l'égard des évêques des États Romains, *absents de leurs diocèses par les circonstances*, le Saint-Père pourra exercer en leur faveur son droit de donner des évêchés *in partibus*. Il leur sera fait une pension égale au revenu dont ils jouissaient, et ils pourront être replacés aux siéges vacants, soit de l'Empire, soit du royaume d'Italie.

« Art. 8. — Sa Majesté et Sa Sainteté se concerteront, en temps opportun, sur la réduction à faire, s'il y a lieu, aux évêchés de la Toscane et du pays de Gênes, ainsi que pour les évêchés à établir en Hollande et dans les départements anséatiques.

« Art. 9. — La propagande, la pénitencerie, les archives, seront établies dans le lieu du séjour du Saint-Père.

« Art. 10. — Sa Majesté rend ses bonnes grâces aux cardinaux, évêques, prêtres, laïques, qui ont encouru sa disgrâce par suite des événements actuels.

« Art. 11. — Le Saint-Père se porte aux dispositions ci-dessus, en considération de l'état actuel de l'Église, et dans la confiance que lui a inspirée Sa Majesté qu'elle accordera sa puissante protection aux besoins si nombreux qu'a la religion dans les temps où nous vivons.

« Fontainebleau, le 25 janvier 1813.

« *Signé :* NAPOLÉON. PIUS P. P. VII. »

« Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues des sceaux de l'État, insérées au *Bulletin des Lois*, soient adressées aux Cours, aux Tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer; et notre Grand-Juge, Ministre de la Justice, est chargé d'en surveiller la publication.

« Donné en notre palais des Tuileries, le 13 février 1813.

« *Signé :* NAPOLÉON.

« *Vu par nous, Archichancelier de l'Empire,*
« *Signé :* CAMBACÉRÈS.

« PAR L'EMPEREUR :

« *Le Grand Juge, Ministre de la Justice,*
« *Signé :* LE DUC DE MASSA.

« *Le Ministre Secrétaire d'État,*
« *Signé :* LE COMTE DARU. »

BULLETIN N° 490.

Décret impérial relatif à l'exécution du Concordat de Fontainebleau.

N° 7,067.

« Au palais des Tuileries, le 25 mars 1813.

« Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse, etc., etc.

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er — Le concordat signé à Fontainebleau, qui règle les affaires de l'Église, et qui a été publié comme loi de l'État le 13 février 1813, *est obligatoire pour nos archevêques, évêques et chapitres*, QUI SERONT TENUS DE S'Y CONFORMER.

« Art. 2. — Aussitôt que nous aurons nommé à un évêché vacant et que nous l'aurons fait connaître au Saint-Père dans les formes voulues par le Concordat, notre ministre des cultes enverra une expédition de la nomination au métropolitain, et, s'il est question d'un métropolitain, au plus ancien évêque de la province ecclésiastique.

« Art. 3. — La personne que nous aurons nommée se pourvoira par-devant le métropolitain, lequel fera les enquêtes voulues et en adressera le résultat au Saint-Père.

« Art. 4. — Si la personne nommée était dans le cas de quelque exclusion ecclésiastique, le métropolitain nous le ferait connaître sur-le-champ ; et, dans le cas où aucun motif d'exclusion apostolique n'existerait, si l'institution n'a pas été donnée par le Pape dans les six mois de la notification de notre nomination, aux termes de l'article 5 du Concordat, le métropolitain, assisté des évêques de la province ecclésiastique, sera tenu de donner ladite institution.

« Art. 5. — Nos cours impériales connaitront de toutes les affaires connues sous le nom d'*appels comme d'abus*, ainsi que de toutes celles qui résulteraient de la non-exécution des lois des concordats.

« Art. 6. — Notre Grand Juge présentera un projet de loi pour être discuté en notre Conseil, qui déterminera la procédure et *les peines applicables dans ces matières*.

« Art. 7. — Nos ministres de France et du royaume d'Italie

sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

« *Signé :* NAPOLÉON.

« PAR L'EMPEREUR :

« *Le Ministre Secrétaire d'État,*

« *Signé :* LE COMTE DARU. »

VIII

Page 21.

— « *Qui ne sait que les élèves du séminaire de Gand, au nombre de 236,* « *dont 40 diacres ou sous-diacres, ayant refusé d'assister à la messe de* « *l'intrus que Napoléon avait nommé évêque de ce diocèse, furent enlevés* « *et incorporés en masse dans un régiment du train, où ils servirent jusqu'à* « *la déchéance de Napoléon ?* »

Le fait est officiellement avéré. Au *Bulletin des lois* du royaume de France pour l'année 1814 (au nº 2 de ce recueil), on trouve ce qui suit :

« Paris, le 9 avril 1814.

« Le gouvernement provisoire, informé que les séminaristes du diocèse de Gand, au nombre de 236, dont 40 diacres ou sous-diacres, ont été conduits à Wesel, au mois d'août 1813, pour être placés dans l'artillerie,

« Ordonne que la liberté leur soit rendue de suite.

« *Les membres du gouvernement provisoire,*

« Ont signé : le Prince DE BÉNÉVENT, le Duc DE DALBERG, FRANÇOIS DE JAUCOURT, le Général Comte DE BEURNONVILLE, l'Abbé DE MONTESQUIOU. »

IX

Page 29

Extrait du Registre qui a servi à constater les naissances des individus de la commune de Recey-sur-Ource, au premier arrondissement de la Côte-d'Or, pendant l'an X.

Nº 16. — NAISSANCE DE JEAN-BAPTISTE-HENRI LACORDAIRE.

« Du vingt-deuxième du mois de floréal, l'an dix de la République française, acte de naissance de *Jean-Baptiste-Henri La-*

cordaire, né à Recey, le vingt-deuxième jour du mois de floréal, l'an dix, à sept heures du matin, fils de Nicolas Lacordaire, officier de santé, demeurant à Recey, et d'Anne-Marie Dugied, mariés à Recey au mois de ventôse an huit.

« Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin, Nicolas Morisot, demeurant à Recey, département de la Côte-d'Or, profession de boulanger, âgé de quarante-un ans; second témoin, Claude Bailly, demeurant à Recey, département de la Côte-d'Or, profession de ...., âgé de cinquante-cinq ans. Sur la réquisition à nous faite par le citoyen Nicolas Lacordaire, j'ai rédigé le présent acte.

« Et ont signé.

« *Signé au registre :* MORISOT, BAILLY et LACORDAIRE.

« Constaté, suivant la loi, par moi, Luc-Jean-Baptiste Rouhier, maire de la commune de Recey, soussigné, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

« *Signé* ROUHIER, *maire.* »

Extrait des registres des baptêmes et mariages de la paroisse de Lucey, Faverolles et Saint-Broint.

N° 5 DU REGISTRE.

« En mil huit cent deux, le treizième jour du mois de mai, par nous, desservant de la commune de Lucey et dépendances, canton de Recey, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or, a été baptisé *Henri-Jean-Baptiste*, fils de Nicolas Lacordaire, médecin à Recey, et d'Anne-Marie Dugied, son épouse, lequel a eu pour parrain Jean-Baptiste Bougueret, représenté par Jean Tridon, et pour marraine Henriette Dugied, représentée par Jeanne Degond, femme Tridon. Fait à Lucey, les jour, mois et an susdits. Signé au registre Le Blond, desservant de Lucey.

« Certifié conforme au registre par nous desservant de Lucey, Faverolles et Saint-Broint, soussigné, cejourd'hui trois février mil huit cent quinze.

« *Signé* BUROT, *curé de Lucey.* »

X

Page 73.

« *Rien de plus tendre ni d'aussi achevé que deux lettres écrites, à l'âge de*
« *vingt-trois ans, par Lacordaire à l'un de ses condisciples de Saint-Sulpice.*
« *l'une pour le retenir au Séminaire, l'autre pour le supplier de rester fidèle*
« *à Dieu lorsqu'il en sera sorti.* »

« 8 novembre 1824.

« Oui, mon ami, tu es arrivé à une époque décisive dans ta vie: il s'agit de tout pour toi, dans le temps et dans l'éternité ; il s'agit de choisir entre l'Église et le monde, entre un dévouement continuel à Dieu et des devoirs plus faciles à remplir. Et c'est l'importance même de ce choix, la grandeur de ses suites, les embarras de l'exécution, qui troublent ton esprit, dans un moment où tu aurais besoin de toutes ses lumières et par conséquent de beaucoup de tranquillité. Pourquoi te troubler ainsi? Tu dois examiner avec calme et maturité ce que Dieu exige de toi, et t'assurer si les dégoûts que tu ressens ne sont pas une épreuve passagère, loin d'être un avertissement de la Providence qui veut t'appeler ailleurs. Écoute, mon cher ami, tu n'as pas vu le monde, et tu te le représentes peut-être sous des couleurs qui te séduisent; placé dès ton enfance dans des maisons d'éducation publique, tu l'as quitté à un âge où tu ne pouvais le connaître, et tu n'as pas cru faire un grand sacrifice quand tu as passé du collége au séminaire. Maintenant que ta raison s'est formée, que tu peux apprécier les choses, tu jettes un regard d'inquiétude sur ce monde que tu as laissé, et tu crains d'avoir trop perdu. Les charmes de la liberté te tentent; les douceurs de la société t'attirent, et il te semble que tu serais bien à ton aise et bien aimable sous un habit qui n'annoncerait pas la sévérité des mœurs, et qui te permettrait de déployer les grâces et la légèreté de ton esprit.

« Les plaisirs du monde piquent aussi ta curiosité, et tu songes à ces spectacles dont tu as entendu dire des choses merveilleuses; ton imagination embellit tout, parce qu'il est dans la nature de cette enchanteresse d'embellir tout ce qui est éloigné et tout ce qu'on ne connaît pas. Mais, crois-moi et crois-en l'expérience de tous les hommes, ce n'est pas dans ces choses qu'on trouve le bonheur, et il faut bien peu de temps pour en être dégoûté.

« Il n'y a partout qu'une seule chose pour être estimable et pour

être heureux, c'est d'accomplir ses devoirs, et partout il en coûte pour les accomplir. Dans le monde, tu auras trois sortes de devoirs à remplir, ceux de chrétien, de membre du corps social et de père de famille.

« Comme chrétien, tu ne seras pas tenu aux exercices continuels de piété qui doivent nourrir sans cesse l'âme d'un ecclésiastique, de peur qu'il ne succombe sous le poids du ministère, et que l'esprit de Dieu se retire de lui. Mais tu seras tenu aux devoirs sévères que l'Évangile impose à tous, aux pratiques religieuses que l'Église commande, et si tu es moins gêné par l'assiduité, tu le seras davantage par ta position ; car tu vivras au milieu d'un siècle corrompu, et, à la place de cet air pur qui t'environnait, de ces exemples qui entretenaient ton âme dans la foi et dans l'amour de Dieu, tu ne respireras que la contagion. Ah ! mon ami, tu ne sais pas peut-être combien il faut de force d'âme pour être dans le monde un véritable chrétien, un homme digne du nom de fidèle! Tu crois cela facile, tu te dis en toi-même que tu jouiras des plaisirs que la religion permet, et que tu arriveras par des sentiers plus doux aux rivages éternels. Vaines idées ! Le salut coûte cher partout; et ces innombrables solitudes que la religion s'est faites en tous temps, me sont un témoignage que les combats du désert ont toujours paru moins rudes que ceux du siècle. Dans la retraite, vous n'avez à combattre que vous-même; dans le monde, l'univers conspire contre vous. Combien de fois les passions ont triomphé de la foi la plus solide, et l'ont déracinée de l'esprit, après l'avoir ébranlée dans le cœur! Ce n'est pas la prière, ce n'est pas la visite aux églises, ce n'est pas l'amour de la parole divine qui coûtent au chrétien: c'est le triomphe sur ses passions, et nulle part elles ne livrent de plus terribles assauts que là où tu veux aller chercher la paix.

« Comme homme civil, tu n'auras pas de moindres peines et de moindres travaux.

« Il te faudra choisir un état honorable, et les études qu'il exigera de toi ne seront pas moins pénibles que celles de la théologie, qui est une des plus belles sciences, puisqu'elle comprend la philosophie, l'histoire, les lettres humaines et divines. Si tu te livres au droit, pour paraître au barreau ou dans la magistrature, tu consumeras trois années à apprendre et à comparer des textes de loi, et tu n'auras acquis que les éléments ; la science du jurisconsulte demande toute une vie. La médecine t'ouvrira ses amphithéâtres et ses salles d'anatomie, à condition que tu lui consacreras quatre années de ta jeunesse pour obtenir le titre de médecin,

et le reste de tes jours pour le mériter. Les mathématiques, les sciences exactes en général ne présentent pas des difficultés moindres et des attraits plus grands.

« L'enseignement public t'offre de plus sa monotonie. Viennent ensuite toutes les administrations civiles, où on languit dans un travail obscur pendant des années entières avant d'obtenir le plus léger traitement, et où la plus forte pension ne paye jamais assez l'ennui d'un travail matériel qui vous cloue à un bureau depuis neuf ou dix heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures du soir. J'ai vu tout cela et je l'ai vu de près. Quiconque connaît un peu la marche de la société, sait combien Dieu a accompli avec rigueur cette parole terrible de notre condamnation : *In sudore cultûs tui vesceris pane, donec revert ıris in terram de quâ sumptus es.* Tout travaille, tout souffre, tout gémit ici-bas: chacun envie l'état ou la fortune de son voisin, parce qu'il n'en saisit que les apparences et qu'il a creusé les misères de sa propre situation. Il faut ici-bas que nous achetions des instants de bonheur par des sacrifices continuels.

« Ce qui est trop de suite nous fatigue et nous ennuie, fût-ce même le bonheur. Aussi rien de plus misérable dans le fond que ces hommes à qui rien ne paraît manquer, et quand la fortune de tes parents te permettrait un loisir absolu, le soin de ta félicité te le défendrait.

« Enfin, tu auras des obligations comme père de famille, et ici j'aborde ce qu'il y a de plus doux dans la vie humaine, quand la compagne que Dieu nous a donnée réunit les qualités nécessaires pour attacher notre cœur, et que nos enfants croissent en grâces devant Dieu et devant les hommes. La paix domestique, les charmes d'une vie intérieure au milieu des occupations sérieuses que la société nous impose, procurent sans doute de beaux jours. Mais cette félicité, souvent courte et toujours fragile, est exposée à de tristes chances, et on ne sait ce que le mariage nous prépare quand on marche à l'autel; on ne le sait que lorsqu'il n'est plus temps. Voilà tous les devoirs qu'il faut remplir quand on veut être bon chrétien et bon citoyen.

« Mais ce n'est point là ce qui frappe quand on regarde le monde ; on n'en voit que l'extérieur, que le bruit, que la fumée, que je ne sais quoi dont on jouit un instant pendant la journée, et quelques années dans la vie. Car la jeunesse passe vite avec ses illusions et ses espérances, et l'âge mûr arrive avec ses charges, et la triste expérience, et ses longs dégoûts : on regarde autour de soi, et on ne voit plus ce qui avait captivé notre âme ; après avoir

commencé par le plaisir, on finit par l'ambition. Je sais bien que tu croiras peu à mes paroles; tu es sous le charme, le monde t'entraîne. Oh! qu'il te paraît beau! que tes chaînes te pèsent: Tout ce que tu vois, tout ce que tu entends te jette hors de cette solitude; il n'est pas un mot, pas un fait, pas une circonstance qui ne t'enfonce plus avant dans l'idée qui te possède; les choses les plus légères pénètrent jusqu'au fond de ton cœur. La conclusion de toutes les heures, de tous les quarts d'heure, de tous les moments de la journée, c'est qu'il faut partir. Et voilà, mon cher ami, ce qui pourrait me faire croire que ta résolution n'est pas bien mûrie. Oh! je t'en conjure, ne te laisse pas aveugler par des chimères, et consulte-toi dans le silence et la paix, en priant Dieu de t'éclairer.

« Sans doute l'état ecclésiastique exige un grand esprit de dévouement, des intentions pures, des vues élevées, la force de protester sans cesse contre le siècle par son exemple et par ses discours. Le prêtre est un homme jeté au milieu des peuples pour servir de barrière à la corruption; c'est Caton se présentant dans le cirque, et arrachant le respect et le silence des Romains par sa seule présence. La foi et la charité, voilà les deux aliments de son âme, *où doivent vivre tous les sentiments qui honorent la race humaine* et qu la rendent digne d'avoir été faite à l'image de Dieu. Quelle mission sublime que celle d'annoncer l'Évangile aux nations! Si, tandis que Platon, l'honneur de la Grèce, se promenait avec ses disciples dans les jardins d'Académus, un homme se fût présenté à lui et eût charmé ses oreilles par la lecture de quelques passages de l'Évangile, Platon fût tombé à ses genoux et l'eût adoré comme un Dieu. O livre de vie! O Église de Jésus-Christ, qui avez civilisé le monde, et qui nous avez ouvert les routes de l'éternité, j'ai abandonné le monde pour me réfugier dans votre sein, et voilà que le monde vous enlève un de vos enfants! Pour moi, je ne veux quitter jamais vos sanctuaires adorables, où vous m'avez donné plus que je n'ai laissé.

« Mon ami, je t'aime de tout mon cœur, et je crois que le meilleur parti que tu aies à prendre est de te fixer un certain terme pendant lequel tu réfléchiras sur ta vocation, en suivant avec exactitude tous les exercices de la maison, en t'appliquant aux études qu'on y fait. Car tu as tort de croire que ces études pourront te devenir inutiles, puisque le *Traité de la Religion* est important à connaître pour tout chrétien, surtout dans notre siècle, où règne la plus profonde ignorance sur ces matières, et que la morale n'est jamais assez connue dans ses principes. Tu tâcherais d'effacer de

ton cœur toute impression triste; car, mon bon ami, pourquoi es-tu triste? Tu es incertain de ta vocation : eh bien! il faut t'examiner avec courage et sang-froid; dans une semblable affaire, rien ne doit ressembler au caprice et à l'humeur; il faut agir en homme. Quand tu auras sérieusement médité sur toi-même, et prié le Dieu qui dispose de nos destinées, tu déclareras ta volonté, et ta volonté souveraine; car en ceci tu n'as de supérieur que Dieu. Jusque-là tu dois garder le plus profond silence, et ne pas livrer l'acte le plus important de ta vie à des jugements anticipés. Si tu crois que Dieu ne t'appelle point à son service, nous prendrons alors des mesures pour accorder ce que tu dois à ton père et à d'autres personnes respectables, avec ce que tu te dois à toi-même. Ne t'occupe pas de cela d'avance; *sufficit diei malitia sua.* Quant au terme que tu dois prendre pour réfléchir, je le fixerai au premier décembre ; ce n'est pas trop pour une pareille résolution. Accorde-moi cela, mon cher ami. Tu me le promets, n'est-ce pas? Adieu, l'heure me presse, adieu. Songe bien à tout ce que je te dis ; pèse bien mes raisons ; interroge ta conscience; et, quoi qu'il puisse arriver, aime-moi toujours toute ta vie, aux bords du Rhône comme aux bords de la Seine. Que Dieu soit avec toi. Je t'embrasse comme je t'aime. « H. LACORDAIRE. »

« 11 décembre 1825.

« Avant que nous nous disions adieu, mon cher ami, je veux m'entretenir avec toi de ce que tu vas faire, et te donner une preuve d'amitié dont nous n'avons besoin ni l'un ni l'autre, mais que j'ai du plaisir à te donner, et que tu en auras peut-être à recevoir. Il est vrai que tu es dans un moment plein de charme et de trouble, où tu n'entendras guère ce que je te dirai. Qu'importe? Tu me liras peut-être un jour avec plus de calme, quand tu commenceras à te dégoûter un peu du monde. Je suis bien aise que tu ailles faire l'expérience de ses plaisirs, parce que tu as besoin d'en connaître par toi-même les ennuis et les peines. Cependant tu peux te perdre aussi par cet essai, et je ne vois que deux choses qui soient suffisantes pour te préserver de bien des fautes qui empoisonneraient ta carrière, la Religion et le travail. Si jamais tu es tenté d'abandonner la foi, songe que tu n'as éprouvé ce désir que depuis le jour où tu auras abandonné la vertu, et que cette pensée te tienne en garde contre des doutes

qui te seraient d'autant plus funestes que tu as vu les choses saintes de plus près, et que tu n'as pas assez profité de tes études pour connaître toute la profondeur des preuves du Christianisme. Rien n'est plus dangereux que la théologie quand on la fait mal; les demi-connaissances sont nuisibles en toutes choses, mais surtout dans celle-là, où un mot mal compris peut ébranler les croyances les mieux fondées, et perdre des empires. Rappelle-toi combien de grands hommes ont souffert pour la défense de la Religion, que de sacrifices ont été accomplis pour elle depuis son établissement, quelle puissance elle a obtenue sur les plus grands génies, sur les meilleurs esprits, sur tout ce qu'il y a eu de cœurs droits dans cette foule de générations qu'elle a éclairées. Ouvre l'histoire; tu verras quelquefois l'esprit contre elle, jamais les bonnes mœurs. C'est une tache commune et ineffaçable que Dieu a voulu imprimer sur le front de tous les ennemis du Christianisme, *afin que l'accord des gens vicieux pour le combattre ne lui fût pas moins utile que l'accord des gens de bien pour le soutenir.* Rappelle-toi aussi que la Religion est un fait et le fait le mieux établi qui soit dans le monde.

« Aucun peuple ancien ne s'est survécu à lui-même pour être le dépositaire de ses annales et rendre témoignage à leur vérité : le peuple juif est seul demeuré debout sans demeurer une nation, et nous présente son histoire, qui contient tout à la fois son origine, ses généalogies, sa législation religieuse, civile et criminelle, chose sur quoi un peuple ne peut être trompé et ne peut tromper personne. Les Romains sont morts, et nul ne doute que le code Justinien ne contienne le recueil de leurs lois; les Juifs vivent, et on doute d'un livre mille fois plus intéressant pour eux que le code Justinien ne l'était pour les Romains. C'est une grande folie de ne croire à rien, et c'est une grande contradiction de croire à quelque chose quand on ne croit pas à la vérité de la Bible.



« Tu serais bien coupable si tu perdais la foi; car nul n'a eu les moyens d'en avoir une plus ferme que la tienne. Je prierai Dieu tous les jours pour que ce malheur ne t'arrive pas. Tous les jours je lui dirai : Mon Dieu, souvenez-vous qu'il vous adorait quand je vous blasphémais, et faites qu'il ne vous blasphème pas maintenant que je vous adore. Ne quitte jamais non plus les pratiques nécessaires pour rester chrétien, quelle que soit d'ailleurs la situation de ton âme; ce sont des liens qui vous retiennent encore, et qui font que Dieu jette au moins sur vous quelques regards de compassion.

« Si je cessais de te voir, de te parler, de t'écrire, de songer à toi, tu m'oublierais à ton tour : mais si, après t'avoir fait de grands outrages, je te donnais quelques marques d'amitié, tu plaindrais un homme incapable de te haïr et trop faible pour ne pas manquer à ses devoirs envers toi ; tu me serrerais quelquefois la main, en passant, avec cette ancienne expression que je saurais encore reconnaître. J'ai lu quelque part qu'à l'époque où mademoiselle de la Vallière était maîtresse de Louis XIV, elle n'oublia jamais qu'elle faisait mal, et espéra toujours de faire mieux. Sans doute, ce fut ce sentiment qui attira sur elle les grâces qui en firent depuis la sœur Louise de la Miséricorde. Eh bien ! mon cher ami, quand le monde t'entraînera trop loin, n'oublie jamais que tu fais mal, et espère toujours de faire mieux. Jette-toi à genoux un moment le matin et le soir; assiste à la messe tous les dimanches, observe les jours d'abstinence; confesse-toi quelquefois ; respecte la Religion dans tes discours, et n'oublie jamais que, quand tu ne le devrais pas à Dieu, tu te le devrais à toi-même. Tu serais impie dans le fond du cœur, que le souvenir de ce que tu as été ne te permet pas des plaisanteries que le monde même trouverait odieuses dans ta bouche.

« Respecte aussi cette maison où tu as passé plusieurs années, où l'on a eu de l'indulgence pour toi, et où nous nous sommes connus. Eh ! mon cher ami, un temps viendra que nous regretterons tous deux les moments que nous y avons passés ! Tu ne la quitterais pas aujourd'hui si tu t'y fusses livré au travail; je suis convaincu que c'est le défaut d'occupations qui t'a mis dans la position où tu te trouves. Le désœuvrement inspire un dégoût profond de toutes choses, et l'âme habituée à retomber sur elle-même avec l'ennui de n'y rencontrer rien qui l'arrête, s'endort de ce sommeil qui n'est pas sollicité par le besoin, et qui cesse d'être un bienfait pour rester seulement un obstacle à toutes les fonctions de la vie. On sent au dedans de soi un vide et un malaise inexprimables ; on ne trouve plus de charme à rien ; on en veut au temps, on s'en veut à soi-même ; il n'y a plus de piété dans le cœur, parce que le cœur est affadi, et que les sentiments tendres ont besoin d'être interrompus par quelque chose de sérieux qui, en les comprimant, renouvelle sans cesse leur force. Sans travail point de piété; sans travail point de plaisirs. Paris lui-même n'est pas capable d'amuser trois semaines un homme qui ne fait rien de positif. Couchez-vous tard, dormez longtemps, ayez une toilette d'une heure, promenez-vous, courez au spectacle, vous laisserez encore une large part à l'ennui, et *le moment viendra où il aura*

toute votre journée, parce que vous aurez épuisé tous les palliatifs, toutes les ruses du désœuvrement, toutes les occupations qui ont l'air d'en être et qui n'en sont pas. Oh! l'homme malheureux que celui qui a vendu son âge mûr à sa jeunesse en ne se consacrant pas à un travail sérieux, en épuisant son corps par des veilles qui n'étaient pas données à son avenir et à la société, mais à la volupté d'une minute! On ne sait rien, on n'est rien, on ne peut rien; l'amour-propre, froissé de toutes parts, n'a plus même pour se consoler ces succès que procurent la jeunesse, les grâces, l'esprit de société et toutes les espérances dont le cœur d'un jeune homme est plein.

« Ah ! ne me perds pas mon ami; ne me donne pas cette incroyable douleur de voir sur ton front quelque jour des rides que rien ne rendra honorables, et des chagrins que toutes les puissances de l'amitié ne pourraient effacer. Ne me perds pas un cœur si noble, un esprit si digne de comprendre les choses élevées, une âme que j'aime avec trop d'idolâtrie pour qu'il n'y ait pas en elle des raisons secrètes d'un attachement si profond. Je frémis à la seule pensée de te voir devenir semblable à ces hommes inutiles qui concentrent toutes leurs facultés dans la jouissance des plus frivoles plaisirs et des plus pauvres bagatelles, pour qui un ajustement, une mode, sont des affaires importantes, dont tout le mérite est dans leur figure et leur bonne mine, hommes misérables qui plaisent un moment pour déplaire toujours. Tu n'es pas fait pour jouer ce rôle.

« Subis la loi de l'homme ; prends le goût du travail, que tu as déjà trop éteint en toi, aux dépens des facultés heureuses que tu as reçues du ciel. Tu reprendras alors une nouvelle vie; les heures données à l'instruction te rendront plus douces les heures données aux plaisirs légitimes ; tu verras ta considération et ton avenir s'accroître devant toi, ton cœur et ton esprit toujours satisfaits l'un de l'autre, ton amour-propre flatté pour des choses qui en valent la peine : et quand l'âge mûr viendra, tu passeras avec joie de ton cabinet dans la chambre de ta femme, des bras de tes enfants *aux soins des intérêts de tes concitoyens*, de la jouissance de l'estime privée à la jouissance de l'estime publique. Voilà quelle doit être ta vie; mais elle dépend peut-être tout entière de la conduite que tu vas tenir à ton entrée dans le monde. Si tu conserves la même horreur du travail, elle croîtra avec l'âge : c'est en changeant d'études que tu dois corriger ton peu d'application à étudier. Fais donc un effort sur toi-même dans un moment si décisif, et ne laisse pas s'augmenter une aversion qui

détruirait enfin tes mœurs, ta religion, ta fortune, ton bonheur. Avec la religion et le travail on est quelquefois dans la peine, mais le fond de la vie est bon.

« Sois aussi fidèle à l'amitié; conserve la mémoire d'un homme qui t'est sincèrement attaché par goût et par estime, et qui ne t'oubliera jamais dans quelque coin de terre que la Providence te porte. Donne-lui aussi des conseils en échange de ceux qu'il te donne, et ne lui cache jamais la vérité, quelque dure qu'elle soit à dire dans bien des circonstances; je t'en estimerai davantage dans le moment, et je t'en aimerai mieux un quart d'heure après. *L'amitié n'est si divine que parce qu'elle donne le droit de dire la vérité aux hommes, qui la disent si peu et qui l'entendent si rarement.* Aime-moi bien, mon cher ami, parce que je t'aime bien. Tu ne trouveras jamais d'âme qui te soit plus réellement dévouée que la mienne, qui ait un si grand besoin de franchise et de confiance envers toi, qui t'aime tout à la fois avec plus d'emportement et de sagesse. Tu trouveras des connaissances aimables, des complices frivoles;

> Mais un ami sincère est un bien précieux
> Qu'on ne tient qu'une fois de la bonté des cieux.

« Pour moi, je me souviendrai toujours de toi; j'aimerai toute ma vie à me rappeler ce que nous avons dit et ce que nous avons fait ensemble, tant de riens gracieux qui sont tout pour le cœur. Ah ! tu me manqueras souvent; il m'eût été doux de combattre avec toi sur le même champ de bataille, et il n'y en a pas de plus beau que celui sur lequel nous étions placés. Tu quittes la seule chose qui soit grande ici-bas, la seule qui vaille la peine qu'on s'en occupe: *Demas me reliquit amore hujus sæculi* [1]. Quoi qu'il arrive, tu seras toujours présent à ma pensée; dans un état obscur ou dans un sort brillant, au temps de la prospérité comme au jour de la persécution, nos deux âmes ne seront jamais étrangères l'une à l'autre. N'est-ce pas vrai, Alexandre, qu'elles ne seront jamais étrangères l'une à l'autre ? Oh ! tu es mon ami; je pourrai mourir, mais non perdre ce titre. Voilà la dernière nuit que tu dois passer au séminaire; je souhaite que tu n'en aies jamais de plus mauvaise, et que tu ne te rappelles jamais avec amertume ce dernier moment que nous avons passé sous le même toit quand nous étions jeunes, pleins de vie et d'amitié, et que nous devions nous dire adieu le

[1] Saint Paul, IIe *Épître à Timothée*. IV. 9.

lendemain, en prenant deux routes différentes dans le monde. Que la tienne soit heureuse ! Adieu, mon ami ; tu t'en vas donc ! Arrêtons-nous encore un moment avant de nous séparer ; regarde-moi une dernière fois. Pourquoi sommes-nous nés ensemble ? Pourquoi nous sommes-nous rencontrés ? Que deviendrons-nous tous deux ? Je ne sais rien de ta destinée, tu ne sais rien de la mienne. Hélas ! nous la connaîtrons bientôt tout entière ; le drame sera bientôt joué ; nous ne conserverons pas longtemps sur notre visage cet air de jeunesse qui nous plaît, ce feu qui brille dans nos yeux, ces illusions qui nous enchantent. Nos mains voudront encore se serrer qu'elles n'en auront déjà plus la force. Allons, adieu ; poursuivons chacun notre route ; que Dieu soit avec toi ! Donne-moi ta main : heureux est le jour où je l'ai touchée pour la première fois ! Adieu, l'éternité ne sera pas capable de me faire oublier ton nom. « H. LACORDAIRE.

« Issy, ce 11 Décembre 1825. »

Voilà l'homme dont la vocation ecclésiastique était suspecte aux directeurs du séminaire de Saint-Sulpice. Et cette suspicion s'est prolongée au moins deux ans, sans fléchir. Il est bon d'insister sur cet exemple, — non pas certes pour diminuer la vénération si légitime qui environne la Compagnie, non pour amoindrir la mémoire de M. Garnier, qui en était alors le Supérieur et qui fut le confesseur d'Henri Lacordaire, — mais pour donner à réfléchir profondément aux prêtres qui ont la responsabilité si redoutable d'ouvrir ou de fermer aux jeunes séminaristes l'accès aux ordres sacrés.

XI

Page 116.

— « *M. Guizot a rendu à bon droit au Catholicisme ce témoignage* « *que c'est une grande école de respect. Nul n'a mérité moins que M. de* « *la Mennais une part quelconque dans cet éloge.* »

J'extrais au hasard de la correspondance de M. de la Mennais ce qu'on va lire.

« 28 mars 1825.

« J'éprouve tous les jours une chose que j'aurais crue impos-

sible, c'est un accroissement de mépris pour les hommes de ce temps. Je n'aurais jamais pensé que la nature humaine pût descendre si bas; elle a passé mes conjectures *et mes espérances*. J'ai beau chercher dans ma mémoire, je ne trouve rien à comparer, même de loin, au spectacle que nous offre la Chambre des Députés (1825). Cela est certainement nouveau sous le soleil. Jamais on n'avait vu une dégradation si burlesque et une corruption si bête. Je défie l'avenir de croire au *Moniteur* de cette année; il n'y a point de caractère officiel qui puisse rendre vraisemblable une bassesse pareille et un pareil idiotisme. »

« 3 juillet 1825.

« Or, écoutez, petits et grands,
Écoutez tous la triste histoire
De deux chevaliers d'écritoire,
Qui, pour leurs méfaits impudents,
Furent pendus en même temps.

« L'un de naissance était Gascon [1]
Et très-versé dans le grimoire
Qui l'a mis si bas dans la gloire,
Ainsi que l'avocat breton [2],
Son agréable compagnon.

« Venus, hélas! et peu gaiement,
Venus au pied de la potence,
Le greffier leur lut la sentence;
Après quoi, d'un cœur pénitent,
Ils montèrent en s'embrassant.

« Je trouve quelque chose de fort touchant dans cette fraternité de potence. »

« 17 juillet 1825.

« Près du jardin des Tuileries
Est un chantier fort apparent [3],
Où quatre cents bûches pourries
Sont à vendre dans ce moment.
Le vendeur dit à qui l'aborde :
« — Qui veut des bûches à bas prix ?
Mais, bien entendu, mes amis,
On ne les livre qu'à la corde ! »

[1] M. de Villèle.
[2] M. Corbière.
[3] Le palais de la Chambre des Députés.

« 10 septembre 1825.

« M. de Villèle a l'air de se ménager, aux dépens de la France et des colons, une retraite à Haïti. Là sont les *trois pour cent* de la morale et de la politique. Je ne doute pas que la Religion n'ait aussi les siens, et l'on peut s'en rapporter à monseigneur d'Hermopolis. La session prochaine sera une des scènes les plus curieuses de cette grande parade qu'on appelle le *représentatif*. »

« 13 novembre 1825.

« Autre auberge : l'Académie française, où il ne tiendra qu'à vous de surprendre M. le duc de Montmorency au débotté. Lui et les siens disposant de plusieurs lits aux Incurables, on ne saurait s'empêcher d'avouer que c'est une acquisition précieuse pour l'Académie. »

« 21 janvier 1827.

« Je ne vous plains nullement de n'avoir pas sous les yeux le spectacle de toutes les passions, de toutes les folies, de toutes les bassesses qu'offre en ce moment la capitale des descendants de Hugues Capet. Reste-t-il quelque moyen d'exprimer ce qu'on sent à l'aspect d'une dégradation si honteuse et si sotte? Les *trois pouvoirs de l'État*, comme on les appelle, semblent être une émanation directe de la Force, de Sainte-Pélagie et de Charenton. »

« 5 janvier 1829.

« Vous avez bien raison de me reprocher mes torts envers Tisa [1] : mais aussi j'ai affaire à tant d'autres animaux ! Portalis, Feutrier, Vatimesnil, toutes ces *bêtes de proie*, m'ont fait négliger ce pauvre animal, si doux et si fidèle. »

« 30 mars 1829.

« Je suis très-faible ; cela ne m'empèche pourtant pas de causer avec Monseigneur [2]. Vous devez avoir maintenant une *Première Lettre*, qui sera suivie de plusieurs autres, comme dit la chanson. J'espère que Sa Grandeur sera contente, autrement elle serait bien difficile ; j'ai quelque espoir qu'Elle ordonnera de lire notre correspondance au prône, et cela m'encourage tout à fait.

[1] Le chien favori de Mme de Senfft.
[2] M. de Quélen. La Mennais venait de publier sa *Première Lettre* à ce Prélat.

« On commence déjà à chanter sur une autre clef. Ce sera bien autre chose dans un ou deux ans : voulez-vous savoir leur histoire ? Ce sont des gens (les Évêques) qui ne veulent pas marcher. Pan ! un coup de pied dans le c .. ! cela vous les pousse à cent pas. »

M. de la Mennais écrivait ce qui précède à une femme, mademoiselle de Lucinière.

M. Léon Boré, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Dijon, a entendu M. de la Mennais avant sa chute dire des évêques de France : « Je vous dis qu'on ne peut faire avancer *ces gens-là* qu'à grands coups de pied dans le c... En voilà un fameux que je leur donne là ! » Et M. de la Mennais en faisait le geste.

« 22 janvier 1830.

« Nous attendons l'ouverture des Chambres pour vous mander quelques nouvelles... Je ne sache rien d'aussi dégoûtant que notre état actuel : c'est la guerre des punaises et des araignées. »

Assez, n'est-ce pas ?

Malheureusement, ce style plus que méprisant a fait école : plus on traite de haut en bas ses contradicteurs, mieux on croit servir la vérité. Cela est nouveau dans l'Église.

XII

Page 258.

DILECTO FILIO F. LAMENNNEIO

GREGORIUS PP. XVI.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Quod de tuâ in Nos et apostolicam Sedem fide pollicebamur Nobis, id demum te peregisse læti conspeximus humili simplicique declaratione, quam per venerabilem fratrem nostrum Bartholomæum Cardinalem Epis-

A NOTRE CHER FILS F. LA MENNAIS

GRÉGOIRE PAPE

XVI[e] DU NOM.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Ce que nous nous promettions de votre fidélité envers nous et le Siége apostolique, nous voyons avec joie que vous l'avez fait enfin, par une déclaration humble et simple, laquelle vous avez pris soin de nous transmettre

par notre vénérable frère Barthélemi, cardinal évêque d'Ostie [1]. Nous avons béni le Père des lumières, duquel nous vient cette si grande consolation, qui, nous le disons vraiment avec le Psalmiste, a réjoui notre âme *en proportion de la multitude de nos douleurs*.

Ainsi les entrailles de notre charité paternelle, cher fils, s'ouvrent pour vous avec toute la tendresse possible, et nous vous félicitons dans le Seigneur de vous être procuré une paix véritable et entière par les dons de Celui qui sauve les humbles d'esprit et qui repousse ceux dont la sagesse est selon les principes du monde et non selon la science qui vient de Lui. Car la plus illustre et la véritable victoire qui triomphe du monde et qui attirera à votre nom une gloire éternelle, c'est que vous ne vous soyez point laissé détourner par des considérations humaines et par des embûches et des machinations ennemies, et que vous ayez fait tous vos efforts pour arriver là où vous appelait la voix du père le plus tendre, d'après les règles de la sagesse et de la vérité.

Continuez donc, cher fils, à procurer à l'Église de pareils sujets de joie dans les routes de la vertu, de la docilité et de la foi, et employez les dons du talent et du savoir que vous possédez

copum Ostiensem ad nos perferendam curasti.

Benediximus quidem Patri luminum, a quo est tanta hæc consolatio, quam vere dicimus cum Psalmistâ *secundum multitudinem dolorum* lætificasse animam nostram.

Paternæ hinc charitatis viscera, affectu quo possumus maximo, dilatamus ad te, dilecte fili, ovantesque in Domino, gratulamur tibi veram nunc et plenam pacem indepto, ex Illius liberalitate qui salvat humiles spiritu et eos repellit qui secundum elementa mundi sapiunt, non secundum scientiam quæ ex Ipso est. Hæc quippe illustrior, hæc vera victoria est quæ vincit mundum, perennemque tuo nomini gloriam pariet, nullis te humanis rationibus abductum, nullâque insidiantium hostium machinatione detentum, eo duntaxat contendisse, quo parentis amantissimi voces, ex veri honestique præscripto arcesserunt.

Perge igitur, dilecte fili, hisce virtutis, docilitatis, fideique itineribus, læta id genus Ecclesiæ exhibere; eâque ipsâ, quâ præstas, ingenii ac scientiæ laude connitere, ut cæteri etiam, ex

[1] Le cardinal Pacca.

traditâ nostris Encyclicis Litteris doctrinâ, idem sentiant ac testentur unanimes. Magnus quidem gaudio nostro jam ex eo cumulus accessit, quod illico curaveris ut declarationem, quam accepimus, ederet de eâ re probatissimam dilectus filius Gerbetius, alter ex tuis alumnis, quem idcirco nostrâ hac epistolâ volumus præcipuè commendatum.

At dissimulare haud fas est, inimicum hominem super seminaturum adhuc esse zizania. Attamen, macte animo, Fili, sanctique propositi tenax, eo fidenter te recipias, *ubi universis murus est*, inclamat S. Innocentius pontifex, *ubi securitas, ubi portus expers fluctuum, ubi bonorum thesaurus innumerabilium*. Ibi siquidem ad petram consistens, quæ Christus est, præliaberis strenue ac tuto prælia Domini, ut sana ubique doctrina floreat, nullisque novitatum commentis honestissimo quovis prætextu convectis catholica pax perturbetur.

Finem hic facimus epistolæ, quam nostræ erga te voluntatis testem mittimus; id porro unum ab omnium bonorum largitore Deo impensissime efflagitamus, ut, exorante Virgine sanctissimâ, quæ in teterrimâ temporum asperitate spes nostra est, dux

si éminemment pour que les autres pensent et parlent unanimement, suivant la doctrine tracée dans notre Encyclique. Notre joie se trouve déjà fort accrue par les soins que vous avez pris pour que notre fils Gerbet, un de vos disciples, donnât sur ce sujet une louable déclaration, que nous avons reçue; nous voulons en conséquence qu'il trouve ici un témoignage particulier de notre bienveillance.

Il ne faut point dissimuler que l'homme ennemi sèmera encore la zizanie. Cependant, courage, cher fils, et, ferme dans votre sainte résolution, réfugiez-vous avec confiance *là où*, comme le proclame le Pape saint Innocent, *est un rempart pour tous; là où est la sécurité, un port à l'abri des flots, un trésor de biens sans nombre*. Là, attaché à la pierre qui est Jésus-Christ, vous livrerez avec courage et sûreté les combats du Seigneur, afin que la saine doctrine fleurisse partout et que la paix catholique ne soit troublée par aucune nouveauté ni aucun système, colorés même des plus séduisants prétextes.

Nous mettons ici fin à cette lettre que nous vous envoyons comme un témoignage de nos intentions pour vous. Nous ne demandons qu'une chose à Dieu qui dispense tous les biens, et c'est l'objet de nos plus ardentes prières : c'est que, par l'in-

tercession de la Très-Sainte Vierge, qui est notre espérance, notre guide et notre maîtresse dans les jours de difficultés et d'orages, il confirme ce qu'il a fait, et, comme un présage d'un si puissant secours, nous vous donnons de tout notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 décembre 1833, l'an troisième de notre pontificat.

et magistra, confirmet ipse opus, quod operatus est, tantique præsidii auspicem Apostolicam tibi benedictionem amantissimè impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die XXVIII decembris MDCCCXXXIII, pontificatûs Nostri anno tertio.

XIII

Page 264.

— « ... *si ce n'est qu'il est devenu aussi grand qu'il était bon.* »

Sur l'entière sincérité de Lacordaire dans son adhésion à l'Encyclique de 1832, je trouve dans un certain nombre de personnes des doutes si obstinés que je crois devoir confirmer sa lettre à M. de Quélen par des extraits non équivoques de sa correspondance la plus intime.

La lettre à M. de Quélen est du 13 décembre 1833.

Le lendemain, Lacordaire écrivait à M. de Montalembert :

« L'Encyclique du Saint-Père, à laquelle je te demande d'adhérer selon la formule contenue dans le Bref à M. l'évêque de Rennes, ne renferme pas la doctrine que tu repousses.

« Il ne s'agit pas de devenir partisan de l'empereur Nicolas ou ennemi de la liberté du monde et de l'Église.

« L'Encyclique ne décide contre l'*Avenir* que cinq choses :

« 1° Qu'il n'y a pas lieu à une régénération de l'Église ;

« 2° Que la liberté de la presse en matière de religion n'est pas un état normal; que cette liberté répand l'erreur et le trouble dans les esprits, et que la censure appartient à l'Église, d'après les décrets antérieurs des Souverains Pontifes et du cinquième concile de Latran ;

« 3° Qu'il faut être soumis aux puissances établies, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a jamais de cas où un peuple puisse s'affranchir d'un pouvoir injuste, mais seulement que ces cas ne sont pas la règle, et qu'aujourd'hui il règne en Europe un esprit qui, en combattant *toute autorité sans distinction*, fait de l'état actuel un état de guerre, où la servitude s'établit sous le masque de la liberté :

« 4° Que les alliances des chrétiens avec des hommes sans religion, sous le prétexte d'obtenir la liberté de l'Église, sont quelque chose de condamnable, parce que l'impiété est essentiellement ennemie de la liberté de l'Église, comme le prouvent l'exemple de la France et celui même de la Belgique ;

« 5° Que l'Église et l'État sont naturellement unis.

« Voilà tout ce que dit l'Encyclique, et il n'y a pas un de ces points qui ne puisse être admis par des hommes amis de leur patrie et de la vraie liberté. M. de Maistre n'a pas dit autre chose.

« Es-tu bien persuadé que la liberté de la presse n'est pas l'oppression des intelligences faibles par les intelligences fortes, et que Dieu, en courbant tous les esprits sous l'autorité de l'Église, n'a pas fait plus pour la liberté RÉELLE de l'humanité que les écrits de Luther, de Calvin, de Hobbes, de Voltaire, que le *Constitutionnel* ou la *Tribune du Mouvement?* Est-il bien démontré pour toi que la liberté de la presse ne sera pas la ruine de la liberté européenne et de la littérature ? Ne vois-tu pas dans quelle abjection cette dernière est tombée en France, et, d'autre part, le peu de vrai libéralisme qu'il y a dans notre pays après quarante ans de révolutions ? Pourrais-tu bien répondre que la prophétie de Jean-Jacques Rousseau sur l'imprimerie, à savoir, qu'on sera obligé de l'anéantir comme un secret funeste, ne s'accomplira pas ? Ne crois-tu pas qu'un pays peut être libre sans qu'une centaine de jeunes gens qui sortent du collége viennent l'endoctriner tous les matins ? *Et d'ailleurs, il ne s'agit pas, dans l'Encyclique, de la presse politique*, du droit de parler sur les affaires publiques, *mais des écrits contre les mœurs, la foi et le sens commun*. Dans tous les cas, la question est très-profonde, et assurément un chrétien peut croire que le Pape en sait plus que lui, par des pressentiments divins, sur l'avenir de la Société [1].

[1] Quant aux effets de la liberté de la presse, M. de la Mennais écrivait à M. Berryer (18 novembre 1825) :

« J'ai vu, en Angleterre, l'effet de ces conspirations générales contre la vé-

« Quant à la soumission aux puissances, est-il donc si difficile de croire, après tout ce que nous avons vu, que la force qui renverse n'amène que la force qui édifie dans le sang et sur des cachots? La Pologne a-t-elle péri par une autre cause? En d'autres temps, la Chrétienté ne l'eût-elle pas secourue? Et que font aujourd'hui les Polonais, en France, que de révéler partout que, sur cent, il y a quelques catholiques, et, le reste, de faux libéraux oppresseurs de la liberté?

« Mon ami, l'Encyclique est immortelle et je vais te dire pourquoi. C'est qu'elle a fait une prophétie, la plus haute et la plus importante, sur les destinées futures du monde : elle a prédit que la liberté, le pouvoir, le bon, le beau, les lettres et les arts, ne renaîtront ici-bas que par l'Église, et que tous les ennemis de l'Église ne sont que des despotes que la terre rejettera un jour avec exécration.

« Ce qui te trompe, c'est que tu prends un état forcé, qui résulte du libéralisme lui-même, comme l'état que le Souverain Pontife approuve et glorifie, tandis qu'il déclare lui-même, au commencement de sa lettre, de la manière la plus énergique, que l'Église est *tenue en servitude*, et il désigne par là aussi bien les rois que les peuples. L'Encyclique est même admirable sous ce rapport, en ce qu'elle ne tait pas que les maux viennent de tous côtés. Elle condamne le despotisme des cours comme celui des journalistes; mais elle ne veut pas que, sous prétexte d'échapper à l'un, on se jette à la merci de l'autre.

« Je suis persuadé qu'il n'y a pas aujourd'hui, à la chambre des Pairs, dix hommes qui ne pensent pas ce qu'a décidé l'Encyclique, tant ce qu'elle a décidé est naturel et social. »

On peut trouver de l'exagération dans cette façon de louer l'acte pontifical de 1832; mais, évidemment, Lacordaire ne songe point à en amoindrir, à en éluder l'autorité. Et ici il ne s'adresse pas à l'autorité ecclésiastique, dont il peut avoir intérêt à se concilier la bienveillance; il écrit à son plus intime ami, qui n'a pas encore adhéré, pour sa part, à l'Encyclique, et vis-à-vis du-

rité. A l'aide d'un *système d'impostures suivi*, on parvient à vicier l'intelligence de tout un peuple, à l'abuser sur les faits les mieux connus et les plus palpables, à le séparer totalement de la raison humaine sur certains points. »

J'ai vu cela, moi aussi, sous la Restauration, notamment en ce qui touche les Jésuites, le *Parti-prêtre*, la Congrégation, etc., etc. Les dénégations n'y peuvent quoi que ce soit.

quel rien, si ce n'est la conviction la plus entière, ne l'oblige à insister de la sorte.

Dans une autre lettre, il explique l'attitude de Grégoire XVI envers les divers gouvernements de l'Europe.

« Il ne faut pas confondre l'Encyclique avec la série des actes émanés de Grégoire XVI. Dans l'Encyclique, il n'est question ni de la Pologne, ni de la Russie, ni de la Belgique, ni de la France, ni des États-Unis, mais seulement de la servitude de l'Église, d'une part, et des remèdes à cette servitude indiquée par l'*Avenir*, d'une autre part. Il ne faut pas mêler l'Encyclique aux autres actes du Pape, comme si l'on te demandait d'adhérer à TOUS ces actes, résultats de l'exigence des temps. Ne jugeons pas d'ailleurs avec trop de rigueur le Vicaire de Jésus-Christ, luttant contre une société désorganisée et n'ayant nulle part un point d'appui solide si ce n'est en Dieu. L'ordre social étant bouleversé, nul trône n'étant stable, nulles institutions n'étant plus chrétiennes par le fond des entrailles, l'Église, seule société vivante aujourd'hui, se retrouve à peu près comme au temps des Césars, moins indifférente pourtant, parce qu'il y a encore des débris de l'ordre ancien. Elle ne se passionne donc pas pour une cause politique, elle n'est ni légitimiste ni républicaine ; elle reconnaît les faits ; elle verse de l'huile sur les plaies de la société, comme elle peut. Partout où elle a encore du pouvoir sur les esprits ou sur les princes, elle l'exerce ; là où elle n'en a pas, elle se tait ou gémit. Si la Pologne eût été victorieuse, et qu'elle eût agi comme la Belgique dans l'ordre religieux, ce qu'il n'est pas certain qu'elle eût fait, le Pape l'eût traitée comme la Belgique. Si, étant victorieuse, les impies y eussent prévalu, le Pape l'eût réprouvée selon la mesure de son impiété, comme il approuve et réprouve à la fois le fait complexe de la révolution de 1830 en France, fait avantageux à l'Église, parce que l'anarchie n'a pas triomphé, mais désavantageux sous d'autres rapports. La Pologne ayant été vaincue, le Pape lui rappelle l'exemple des premiers siècles chrétiens, où le genre humain porta le poids d'une bien autre tyrannie. Et quand il y aurait quelque flatterie pour Nicolas dans les Brefs du Pape, il faudrait encore pardonner à un père qui ne peut plus rien pour le salut de ses fils que par la flatterie et par la prière [1]. »

« On s'est imaginé, par une préoccupation étrange, que, dans

[1] A M. de Montalembert, 4 janvier 1834.

l'Encyclique, Rome condamne la liberté *en elle-même* et toutes les espérances des peuples.

« Pour que le Pape condamnât la liberté, il faudrait qu'il eût déclaré expressément que les peuples *n'ont aucun droit;* qu'ils appartiennent à leurs souverains comme un troupeau à son maître ; que le *pouvoir absolu*, sans lois, sans frein, *est le seul gouvernement chrétien ;* que l'Église même dépend des princes dans sa foi, sa morale et son culte. Mais, en bonne foi, y a-t-il un mot de cela dans l'Encyclique? Le Pape s'élève contre la liberté absolue de conscience et contre la liberté *des écrits irréligieux et immoraux :* est-ce détruire la liberté ou l'établir?

« Quant à sa conduite envers les princes, ne vois-tu pas que le Pape est dans une horrible position? Il n'a point d'appui dans les peuples, il n'en a point dans les libéraux; les princes ont non-seulement le pouvoir, mais ils conservent, de fait, le seul débris de l'ordre qui subsiste dans la société. Veux-tu donc que le Pape se sépare de tout; qu'il mette du vin nouveau dans de vieilles outres, pour me servir d'une expression de l'Évangile? N'y a-t-il pas là un abîme impossible à combler pour le moment? L'Église est patiente comme Dieu, parce qu'elle est immortelle. Tu raisonnes en être d'un jour, l'Église agit en être de tous les siècles. Voilà pourquoi je me laisse conduire par l'Église, et non par mes faibles vues, conduire par l'Église en toutes les choses qu'elle exprime doctrinalement. Tu ne trouveras point, dans toute l'histoire de l'Église, qu'un acte universel du Saint-Siége, sur des questions générales, acte envoyé à tous les évêques, reçu par eux, sanctionné par leur obéissance ou leur silence, ait rencontré des contradicteurs.

« Quant à ce que tu vois dans l'Encyclique, ni le Pape, ni les évêques, ni personne ne l'y a vu. Tu auras donc le mérite d'avoir été malheureux pour des fantômes de ton esprit [1]. »

Lacordaire écrivait à la même époque :

« Je suis victime dans les sens les plus contradictoires, et je ne m'en plains pas, je l'ai mérité. Tout ce que je désire, c'est qu'un jour on voie le fond de mon cœur. Si on ne le voit pas en ce monde, on le verra plus tard [2]. »

Son historien s'estimerait heureux si on le voyait enfin tel qu'il

[1] A M. de Montalembert, 3 février 1834.
[2] A M. de Montalembert, 17 avril 1834.

fut toujours depuis son retour à Dieu en 1824, soumis à l'Église comme un enfant, tendre comme un fils envers le Saint-Siége; *ni républicain, ni juste-milieu, ni légitimiste*, étranger à tous les partis, supérieur à tous, bien que compatissant pour toutes les misères [1]; n'entendant se mêler que des choses de Dieu, mais, par les choses de Dieu, du bonheur lent et futur des peuples [2]; et, par là même, prompt à s'éprendre des idées généreuses et des sentiments qui donnent de la virilité à l'âme, de la dignité à la vie humaine.

XIV

Page 283.

Voici, sur la Mennais, le jugement définitif de Lacordaire.

« M. de la Mennais était étroit, incapable de saisir une chose en même temps sous deux faces et de revenir jamais à la face qu'il n'avait pas vue d'abord.

« Son seul changement a été de passer de l'idée absolutiste à l'idée libérale, puis du catholicisme au scepticisme absolu. Mais cette double révolution ne s'est pas faite par un progrès, elle s'est faite brusquement sous l'empire d'une violente passion: la première fois, parce que l'Épiscopat et le parti monarchique (lisez le Gouvernement royal) l'avaient délaissé; la seconde fois, parce que la Papauté s'était déclarée contre lui.

« A part ces vicissitudes éclatantes et subites, l'abbé de la Mennais ne sut jamais se modifier. Il était, pour ses pensées, ce que le destin était pour Jupiter : inflexible. C'est ce manque de souplesse qui ne lui a pas permis de comprendre que le Pape pouvait avoir raison contre lui, ni de saisir les nuances où s'arrêtait sa condamnation. Il était condamné : donc tout était perdu, et un abîme s'ouvrait sous ses pieds. C'était l'esprit le moins fécond en ressources contre lui-même qui se pût imaginer. La raison d'un enfant se serait tirée d'affaire là où sa raison périssait. J'ai fait mille efforts pour lui faire entendre que le temps

[1] A M. de Montalembert, 17 avril 1834.
[2] Même lettre.

était pour lui, qu'il n'avait qu'à se taire, que la victoire était tout proche des batailles perdues : c'était pour lui un langage inintelligible. Il a succombé par impuissance et non par excès de force, mais par une impuissance dont un séminariste n'eût pas été capable.

« Son caractère était bon et tendre. Il s'affectionnait, il reposait avec paternité ses regards sur la jeunesse. On l'eût cru un simple et honnête père de famille. Cependant il aimait éperdument le sarcasme; il cherchait des mots qui pussent écraser l'ennemi. Sa tendresse n'avait pas de pardon.

« Dans les derniers temps que je l'ai vu, lorsque son âme était troublée par la décadence de son parti et l'abandon que Rome avait fait de lui, je le surprenais dans des attitudes sombres et effrayantes; il me rappelait Saül. Je ne l'ai quitté, dès la fin de 1832, après l'avoir accompagné à la Chesnaie, que par l'impression douloureuse que sa vue me causait. *Je voyais sa chute comme si déjà elle eût été accomplie.* Cette vision m'est encore présente après vingt-cinq ans, et rien après cela ne m'a surpris dans les profondeurs de cette chute. Par son caractère comme par son esprit, il ne pouvait s'arrêter que là où rien ne tombe plus.

« Sa vie avait été mal préparée : point d'éducation régulière, point d'études conduites par une autorité hiérarchique ; une chambre, des livres, une lecture assidue de tout ce qui lui tombait sous la main, *l'abandon précoce à son propre esprit,* quelques semaines de séminaire tout au plus. A la lettre, il ignorait en théologie des choses très-vulgaires, telles, par exemple, que les fondements de la distinction entre la nature et la grâce. *Ce défaut premier de sa formation intellectuelle* avait laissé en lui des lacunes qui ne se comblèrent jamais. Lorsqu'il me lut, à la Chesnaie, en 1830, ses explications philosophiques des dogmes de la création et de la Trinité, mon impression vive et constante fut qu'il était en opposition manifeste avec tout ce qu'on m'avait enseigné. En un mot, il ignorait, et c'était de très-bonne foi qu'il croyait défendre la vérité catholique en l'attaquant. Son intelligence, vicieuse en elle-même par défaut de souplesse, n'avait donc pas trouvé dans sa vie des points d'appui capables de la soutenir. C'était un homme en l'air de tous les côtés, et du jour où son génie devait faiblir sur ses ailes, il était inévitable qu'il fît la chute la plus grande qu'on eût encore vue. Tous les hérésiarques s'étaient arrêtés à un point qui leur semblait la vérité; M. de la Mennais ne rencontra en lui aucun de ces points fixes, et l'erreur même n'a pu le sauver [1]. »

[1] Lettre à M. Foisset, 23 décembre 1858.

Me permettra-t-on, à mon tour, un dernier mot sur M. de la Mennais ? Il n'a point passé comme un météore stérile ; c'est de lui surtout qu'il a plu à Dieu de se servir pour opérer une des plus grandes révolutions morales de notre temps, la ruine du gallicanisme en France. Mais, malheureusement, à aucun titre, il ne posséda ce qui seul fait légitimement autorité parmi les hommes. la justesse d'esprit. A bien des égards, toutefois, il mérite une commisération douloureuse : ce fut un grand malade, et la maladie dont il était atteint a un nom bien connu, l'hypocondrie. C'est l'hypocondrie qui est l'unique explication de sa lettre à son frère du 25 juin 1816. (*Œuvres inédites*, publiées par Blaize, t. I, p. 263.) Il y eut quelque chose de maladif aussi dans cette infatuation de sa pensée propre qui l'a perdu ; mais, hélas ! quelle maladie morale appelle moins la sympathie que l'orgueil ? C'est l'orgueil, après tout, enté sur la ténacité bretonne, qui l'a fait mourir en réprouvé. Sa fin a imprimé à sa mémoire un sceau indélébilement sinistre au point de vue chrétien ; c'est un homme dont le souvenir fera toujours trembler. *Qui se existimat stare, videat ne cadat* (I *Cor.*, x, 12).

XV

Page 299.

« *Un seul jour, il s'en montra ému.* »

Le 21 mars 1834, Lacordaire écrivait à M. de Quélen :

« Monseigneur,

« J'ai présent à l'esprit tout ce que Votre Grandeur a eu la bonté de me dire hier soir. J'ai compris, par les efforts qu'on a faits près d'elle contre moi, combien je lui étais de nouveau redevable.

« Il y aura bientôt dix ans, Monseigneur, que je vous fus présenté dans votre palais archiépiscopal ; vous me reçûtes comme votre diocésain d'adoption, vous me prîtes à votre charge pour tout le temps que devait durer mon séjour au séminaire, vous me donnâtes les premières preuves d'une affection qui ne s'est jamais démentie. J'étais jeune et ignorant des plus vulgaires choses du Christianisme ; ma conduite au séminaire s'en ressentit naturellement. Elle fut un mélange d'innocence et d'imagination difficile à apprécier par des hommes d'une vie admirablement simple

et réglée. Vous espérâtes mieux de moi que personne ; ce fut votre bras qui me soutint. Cruellement blessé par des soupçons dont je n'étais pas digne, je voulus ensevelir ma vie au fond des cloîtres, m'associer à un corps célèbre par ses disgrâces et destiné à en subir bientôt de nouvelles. C'est vous qui m'en avez empêché avec un tact trop heureux pour qu'il ne vînt pas de votre cœur. Quand, après deux ou trois ans d'un ministère où vous aviez bien voulu consulter mes goûts, je ne pus rallier mes affections et mes pensées à celles qui étaient les plus communes dans le clergé de France, c'est encore vous qui, oubliant ce que je vous devais, me permîtes de passer dans une église étrangère. Une révolution changea la face de toutes choses. Je m'attachai à un homme dont vous aviez eu à vous plaindre, je le servis, et notre œuvre ayant été brisée, ainsi que mes propres convictions, je revins à vous. Je vous ai trouvé le même ; vous ne m'avez pas montré d'injurieuse défiance ; vous ne m'avez pas demandé mon histoire ; vous avez cru à ma parole. Voilà ce que je vous dois, et c'est beaucoup en dix ans. C'est d'autant plus que jusqu'ici ma vie a été inutile à votre gloire et à votre troupeau. C'est de votre part une bienveillance inexplicable, à force d'être gratuite Vous l'avez eue cependant, Monseigneur, et la pensée n'en sortira point de ma mémoire.

« Hier, quand vous m'avez parlé, je vous ai encore reconnu : vous avez lutté en ma faveur plus que mille autres n'auraient eu le courage ou la volonté de le faire ; mais il n'est pas en votre pouvoir de me soutenir jusqu'au bout. Mon sort est fixé. Une force immense est en jeu contre ceux qui ont pris part aux travaux d'une école célèbre, et quoique j'aie tout fait pour prouver mon obéissance à l'Église, quoiqu'on soit injuste et ingrat peut-être envers moi, je rends néanmoins justice à la défiance dont je suis victime. Elle est le résultat d'une crainte douloureuse excitée au fond des consciences. Je ne me défendrai pas contre elle. On m'a dénoncé à Rome plus d'un mois avant le discours que j'ai prononcé dimanche dernier, et qui sert de texte aujourd'hui contre moi ; Rome s'est alarmée [1], cela suffit. Je ne suis pas assez fort pour tenir tête à l'orage.

« Dès aujourd'hui, mes conférences sont terminées. Je les aurais volontiers continuées quelques jours encore, s'il m'était pos-

[1] Je ne sais quoi que ce soit de ces alarmes de Rome : je ne doute pas que ce ne fût là une rumeur très-hasardée, répandue par les adversaires de Lacordaire, et la preuve, c'est qu'il n'en est jamais question plus tard.

sible de suffire à l'improvisation avec le sentiment du coup dont je suis frappé. Je les termine sans autre regret que celui du bien qu'elles commençaient à produire. Je n'ai plus désormais de carrière possible; je n'en ai plus d'autre que de couler dans une paix obscure les jours que Dieu me destine, et de faire rougir les hommes qui m'ont enveloppé, sans me connaître, dans leur méfiance inexorable. Que d'autres justifient cette prévoyance hostile, que d'autres se fassent craindre en acceptant la guerre. Pour moi, cela m'est impossible. Si un jour, dans une de ces tourmentes où la barque de Pierre chancelle, et où les disciples sont émus du danger, l'Église a besoin d'un pauvre serviteur oublié à fond de cale et méconnu, il tâchera de rallumer dans son sein les restes étouffés de sa jeunesse, et, s'il ne le peut, il portera, aux pieds du Dieu qu'il n'aura pas servi, une excuse touchante peut-être, son talent réprouvé et perdu sans qu'il s'en soit plaint. »

XVI

Même page 299.

« *Lacordaire écrivit au Prélat, pour lui annoncer sa résolution de* « *clore ses conférences de Stanislas, une lettre mesurée, mais ferme.* »

« Paris, 14 avril 1834.

« Monseigneur,

« J'ai terminé hier les conférences que je donnais depuis trois mois au collége Stanislas [1]. L'épuisement réel de mes forces et le besoin de me retremper dans le travail de la méditation sont les motifs que j'ai allégués pour justifier ma retraite. Le véritable était déjà su d'un assez grand nombre de personnes qui l'avaient appris de la maison de M. Rauzan [2]. Je crois que le Gouvernement seul a été et sera mis en jeu par l'opinion. Pour moi, Monseigneur, j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, je ne me retire pas devant les intimations ou les menaces du Gouvernement; je regarderais comme une lâcheté et un acte de félonie envers Jésus-Christ d'ensevelir ma parole de prêtre pour complaire aux dé-

[1] A la réception de la lettre du 21 mars, M. de Quélen engagea Lacordaire à continuer ses conférences, et elles se prolongèrent jusqu'au dimanche du *Bon Pasteur* (13 avril 1834).

[2] Supérieur des anciens *Missionnaires de France*, devenus les *Pères de la Miséricorde*.

fiances plus ou moins avérées des puissances de ce monde. Si je m'écarte de mon devoir dans la chaire sacrée, c'est à mon évêque de me juger ; s'il me croit innocent, et que l'autorité civile seule me poursuive, c'est à moi de me défendre devant les tribunaux, et j'ai appris de mes aïeux dans le Christianisme à ne jamais craindre d'y paraître. Je me retire donc, Monseigneur, devant votre volonté, et votre seule volonté, sachant bien, du reste, que ce n'est pas non plus la peur du Gouvernement qui vous fait agir et que vous n'avez consulté que vous-même.

« Quelles sont les fautes qu'on me reproche, qu'est-ce qu'on veut de moi, je l'ignore. J'ai parlé devant des prêtres respectables ; aucun n'a pu me signaler dans mes discours le plus léger défaut d'orthodoxie, et si quelques mots ont paru d'une langue un peu trop moderne, ils passaient étouffés par tout le reste. Ne connaissant ni mes fautes, ni mes adversaires, ni ce que l'on veut de moi, je me tais en enfant de l'Église, je me fie à Dieu, qui discerne le fond des cœurs et qui soutient ceux qui n'ont d'autre appui sur la terre qu'une conscience droite. »

XVII

Page 315.

Je crois devoir donner en entier la lettre du 31 octobre 1834, comme jetant un grand jour sur le fond de l'âme de Lacordaire et sur sa situation à cette époque. Si je ne me trompe, cette lettre est belle.

« Monseigneur,

« Je viens me plaindre de vous à vous. J'ai eu deux fois l'honneur de vous entretenir de la reprise de mes conférences au collége Stanislas : la première fois, au séminaire de Saint-Sulpice, le 3 octobre dernier ; la seconde fois à l'ancien hôtel Biron, le 10 octobre suivant. La première fois, voici quelles furent vos paroles : « Je vais vous dire ma pensée; je désire que vous ne parliez pas « pendant les dimanches du Carême, non que je sois jaloux du « talent, mais parce qu'il vaut mieux ne pas établir de rivalités. » Et comme je consentais à votre désir de la meilleure grâce du monde, vous ajoutâtes immédiatement : « Toutefois je vous de- « mande quelque temps pour réfléchir. » Huit jours après, je re-

tournai vous voir, et vous m'exposâtes les craintes que vous inspirait la reprise des conférences, craintes qui se réduisaient à deux : la division des esprits et la possibilité d'une intervention fâcheuse de la part du Gouvernement. Je combattis ces craintes avec beaucoup de calme et de respect. Dès qu'il ne s'agissait pas d'orthodoxie, qu'était-ce que la division des esprits, et quelle œuvre depuis l'origine du Christianisme ne les avait pas divisés ? Vous me citâtes vous-même le texte de l'Évangile à propos des prédications de Jésus-Christ : *Les uns disant : il est bon ; les autres: non, mais il séduit la foule.* J'invoquai le témoignage de tous les prêtres du collége Stanislas, qui rendaient justice à mon enseignement, et l'impossibilité où étaient mes adversaires de citer autre chose contre moi que quelques phrases détachées, où l'orthodoxie n'était nullement compromise, et auxquelles on pouvait reprocher tout au plus l'impropriété des expressions. Quant au Gouvernement, je vous offris de ne rien faire sans m'assurer positivement s'il voyait et s'il avait vu quelque inconvénient dans ces réunions religieuses. La conversation se termina par ces mots de votre part: « Du reste, « je ne vous ôte pas la parole, je ne le peux pas; voyez, examinez, « consultez. » Voilà, Monseigneur, comment les choses se sont passées, et j'emportai naturellement de ces deux entretiens la preuve que les conférences du collége Stanislas vous causaient de l'ombrage, mais que, néanmoins, nul reproche positif ne pouvant être allégué à ma charge, vous me laissiez libre de continuer mon œuvre.

« Cependant, Monseigneur, lundi dernier, 27 octobre, M. l'abbé Rauzan, ancien supérieur des Missions de France, sortant d'un entretien avec vous et parlant de mes conférences à M. l'abbé Buquet, directeur au collége Stanislas, a dit en termes très-vifs que vous ne vouliez pas que ces conférences fussent reprises, que vous m'aviez défendu de le faire, et qu'il le savait par vous. Ces propos me placent, Monseigneur, dans une position très-grave; car, appuyé de votre parole, j'affirme à tout venant que vous me laissez libre de recommencer mes conférences, et on affirme en votre nom, et avec votre parole que cela n'est pas. Permettez-moi, Monseigneur, de vous demander une grâce qui importe à mon honneur, à la dignité de mon sacerdoce et à la direction de ma vie, c'est que vous daigniez, dans une réponse, fixer nettement ma position et me déclarer votre volonté.

« L'hiver dernier, j'ai cessé mes conférences, non par un ordre de votre part, mais sur des observations amicales que vous m'aviez faites, et à propos d'inquiétudes données, disait-on, par le Gou-

vernement, inquiétudes auxquelles je n'avais pas foi, comme j'eus l'honneur de vous l'exprimer par écrit, mais que je ne voulus pas vérifier, parce que je tenais, d'une part, à donner à Votre Grandeur une preuve de ma soumission respectueuse, et que, d'une autre part, vous me laissiez expressément l'espérance de continuer mon œuvre sans obstacle l'année d'après. Je sentais d'ailleurs que ma position, par rapport aux affaires où j'avais été mêlé, n'était pas assez clairement dessinée, et que l'Église, avant que de m'accorder pleine confiance, avait droit d'attendre de moi quelque chose de plus décisif. L'occasion s'en est présentée depuis, et j'ai fait ce qui assurément doit ôter aux plus téméraires soupçons l'envie de m'atteindre [1]. Je suis donc aujourd'hui sur un terrain nouveau par la circonstance que je viens de dire, et ensuite parce que le temps ayant amené une autre année, il ne s'agit plus d'une cessation provisoire de mon enseignement, mais de la question de savoir si cet enseignement subsistera ou s'il sera définitivement supprimé. Pour moi, pour le public, telle est la question; je ne puis empêcher qu'elle ne soit ainsi posée, elle l'est par la force absolue des choses. C'est à vous, Monseigneur, qu'il appartient de la décider, et je supplie Votre Grandeur de le faire de manière que, si elle me laisse libre, j'aie au moins la preuve de sa volonté, et que, si elle ne me laisse pas libre, j'aie à songer devant Dieu au meilleur parti qu'il conviendra que je prenne.

« Si vous me laissez libre, Monseigneur, je recommencerai sans aucun doute et immédiatement mes conférences, malgré l'ombrage qu'elles vous causent. Il est de mon devoir de vous exposer les motifs de cette résolution, et je le ferai d'autant plus qu'ils serviront à éclairer votre conscience sur la décision que je sollicite.

« Si l'on me disait : Vous n'êtes pas orthodoxe, vous avez des doctrines particulières ; — si l'on me disait : Tous les prêtres qui vous ont entendu rendent témoignage contre vous ; — si l'on me disait : L'autorité ecclésiastique a été présente à votre enseignement et elle le condamne ; — si l'on me disait : Voici le système philosophique, politique ou religieux qu'on vous reproche ; — si l'on me disait : Vous parlez en déclamateur, vous déshonorez la parole de Dieu, vous

[1] Allusion aux *Considérations sur le système de M. de la Mennais.* — La publication de cet écrit que j'ai blâmée à tort au chapitre VI, p. 269, est suffisamment justifiée par ce qu'on vient de lire. Lacordaire, si obstinément suspecté, avait cru nécessaire de donner un nouveau gage de sa rupture irrévocable avec M. de la Mennais. Il s'était donc déterminé à publier les *Considérations*, pour brûler de plus en plus ses vaisseaux. L'injustice opiniâtre de ses ennemis l'y avait contraint.

n'avez ni onction, ni science ecclésiastique, ni sentiment des convenances de la chaire; — si l'on me disait cela, Monseigneur, ma réponse serait bien simple. Je dirais à mon tour : Les prêtres qui m'ont entendu, l'autorité ecclésiastique qui était présente, m'accusent de soutenir tel système faux ou dangereux, eh bien, je le condamne, et si je m'avise de le soutenir de nouveau en chaire ou par écrit, je consens que la parole chrétienne me soit retirée : je suis inhabile à toute prédication, eh bien, j'y renonce de grand cœur. Telle serait, Monseigneur, la conclusion de cette affaire, si elle se présentait comme je viens de l'exposer. Mais en est-il ainsi ? J'ai parlé pendant trois mois, tous les dimanches, devant vingt à trente prêtres, à un auditoire de plus de huit cents personnes, composé d'hommes de tous les partis, dont plusieurs m'étaient cordialement opposés : qu'ont-ils imputé à mon enseignemnt ? Qu'ont-ils trouvé contre lui, à force d'imagination et de mauvais vouloir ? Quatre ou cinq phrases détachées du reste, qu'ils ont colportées dans les salons, amplifiées, dénaturées, sans pouvoir en faire sortir une doctrine, un système, quoi que ce soit qui eût un corps. Puis des insinuations gratuites, des craintes vagues du Gouvernement, des fantômes, de ces choses qui sont accablantes parce qu'on ne peut rien y répondre, attendu qu'elles ne disent rien. Voulez-vous, Monseigneur, que je vous rappelle en détail ce qu'il y a de moins obscur dans tout cela, et que j'y réponde ? Je le ferai volontiers.

« On m'a reproché d'avoir voulu détruire les conférences de Notre-Dame. — Monseigneur, vous le savez, mes conférences ont commencé un mois avant celles de Notre-Dame, et vous m'aviez accordé expressément la permission d'entreprendre cette œuvre. Si mon œuvre est rivale de la vôtre, il faudra dire qu'une paroisse est rivale d'une paroisse, que la parole sainte est rivale de la parole sainte, et qu'il ne peut y avoir deux hommes et deux choses de Dieu sous le même ciel. J'ai si peu l'intention qu'on m'a prêtée avec tant de noirceur, que j'ai consenti sur-le-champ à ne point parler pendant le carême, dès que vous m'en avez manifesté le désir. Si les conférences de Notre-Dame n'ont pas tout le succès qu'elles devraient avoir, cela ne tient pas à moi, mais au vice de l'institution, qui ne permet pas au public de s'intéresser à sept ou huit hommes qui viennent successivement lui débiter un discours sur des généralités. Je le dis franchement, parce que c'est la pensée de tout le monde, même de vos orateurs, et qu'il faut avoir le courage de dire la vérité à ceux qui ne sont pas indignes de l'entendre.

« On m'a reproché de prêcher le républicanisme. — Par une

grâce de Dieu dont je le remercie, la république m'a toujours paru une sottise et une tyrannie ; en aucun temps je ne l'ai désirée et défendue, et il se passe peu de jours que je n'en rie au coin de mon feu. Est-il donc permis de calomnier les gens avec si peu de connaissance de ce qu'ils sont ? L'une des causes de ma rupture avec un homme célèbre et malheureux a été précisément mon aversion pour sa chimère républicaine. Je me suis servi une fois, il est vrai, du mot de république chrétienne, pour désigner la chrétienté; mais je m'en suis servi après saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, et il vaudrait autant accuser quelqu'un d'être républicain parce qu'il dirait *la république des lettres*.

« On m'a reproché d'avoir excité des inquiétudes jusque dans le Conseil du Roi, et on a écrit en ce sens à M. l'abbé Rauzan, pour l'effrayer. — Eh bien, j'ai vu M. Guizot, il y a quinze jours, le 18 octobre dernier; je l'ai vu pour connaître enfin jusqu'où pouvaient être allées la bassesse de mes adversaires et leurs méprisables machinations. Que m'a dit M. Guizot, en présence de M. le comte de Bastard, pair de France ? Il m'a dit que jamais le Gouvernement n'avait conçu, au sujet des conférences du collége Stanislas, l'ombre d'une inquiétude; que ses collègues ne s'en étaient jamais plaint, et que lui, Ministre de l'instruction publique, les voyait avec le plus grand plaisir, et m'assurait de la seule protection qu'il pouvait donner à une œuvre ecclésiastique, savoir une complète sécurité.

« On m'a reproché de soutenir encore en chaire les opinions philosophiques de M. de la Mennais. — J'ai donné à cette accusation un démenti assez sanglant pour qu'il soit inutile de s'en occuper,

« On m'a reproché de compromettre le collége Stanislas en y attirant un foule d'étrangers de toute espèce. — J'ai, dans le témoignage des chefs et des nombreux ecclésiastiques de cette maison, dans leur empressement à redemander mes conférences, la preuve que je n'ai pas été nuisible à l'établissement; j'ai dans leur gratitude une récompense qui me fait sentir d'autant plus combien sont frivoles les motifs allégués contre moi, puisqu'on va jusqu'à m'opposer les plaintes d'une maison qui retentit de mes louanges et du désir de m'entendre encore.

« On m'a reproché la division causée dans les esprits. — Quel est l'homme, quelle est l'œuvre qui n'aient pas d'adversaires ? Peut-on empêcher trois ou quatre hommes de répandre des soupçons contre un homme ou contre une œuvre qui leur déplaît, et en faut-il davantage pour qu'une foule d'autres hommes, qui n'ont ni vu ni entendu ce dont il s'agit, répètent hardiment que l'homme est hérétique et que l'œuvre est damnable ? L'académie de Saint-Hyacin-

the a produit plus de divisions que les conférences de Stanislas : a-ce été une raison pour l'abandonner et la flétrir? Ah! Monseigneur, une grâce que l'on devrait à ceux qui sont sans protection, ce serait de les écraser en leur disant que tel est notre bon plaisir, et non en les chargeant de crimes imaginaires! Si quelques phrases de mes discours étaient impropres, exagérées, ne demandais-je pas mieux que de les corriger? N'était-ce pas à vous, Monseigneur, de me soutenir au commencement d'une carrière utile et difficile? Ne pouviez-vous choisir quelques hommes de confiance, et les envoyer savoir par eux-mêmes jusqu'à quel point je manquais de justesse dans l'expression de mes idées, et jusqu'à quel point ces défauts nuisaient à l'ensemble de ma prédication? Personne n'est venu de votre part; jamais les accents sortis de mon cœur ne sont allés jusqu'à vous; après dix ans de séjour dans votre diocèse, vous ne connaissez ni mon âme, ni ma voix, ni ma manière, ni rien de moi que ce qui vous est venu par le canal de l'inimitié ou de la jalousie. C'est ainsi qu'on étouffe les germes du talent, faute d'un peu de compassion, d'un peu d'amour, d'un peu de cette providence qui pardonne quelque chose au présent à cause de l'avenir.

« Je reprendrai donc mes conférences, si vous me laissez libre, Monseigneur, parce que les accusations dont elles ont été l'objet sont misérables et que, s'il fallait se taire devant si peu, le dernier valet qui entend un mot dans une antichambre et qui le répète dans le salon serait le maître du monde.

« Un autre motif de ma détermination, c'est que les conférences sont le seul ministère possible pour moi, et qu'en y renonçant, je renoncerais à toute action sacerdotale. Je me connais, je me suis étudié, j'ai fait des expériences, ma vocation n'est que là; je suis entré dans le clergé pour cela ou pour rien. On ne fera pas de moi un pasteur, un confesseur, un prédicateur; j'ai un seul don, et si je ne m'en sers pas, je me réduis au néant comme prêtre.

« Je suis d'ailleurs dans une situation telle que ma réputation tout entière dépend de la reprise de mes conférences. On attend cela pour savoir si l'Église, par l'organe de mon évêque, m'accorde confiance ou ne me l'accorde pas, si elle croit à ma sincérité ou si elle n'y croit pas. Déjà, dans les quatre coins de la France et même à l'étranger, on répand le bruit que je ne remonterai pas dans ma chaire, que vous m'avez ôté la parole, que je suis voué aux soupçons, à l'anathème, et qu'après avoir obtenu de moi ce qu'on désirait, on me laissera de côté comme un instrument dont on s'est servi pour une fin, et que l'on brise ensuite. Telle est ma situation devant le monde et devant l'Église. C'est une situation

grave, décisive. J'ai servi l'Église dans une occasion qui appartient à son histoire; je l'ai servie aux dépens de mes affections, avec un brisement de cœur que Dieu seul connaît, au péril de ma réputation dans l'amitié, dans la fidélité, dans les plus généreuses passions de l'homme; je l'ai servie sans arrière-pensée, et je ne lui demande en récompense ni richesses, ni dignités, choses à quoi je suis inhabile quand j'aurais le malheur de les désirer; toute ma vie je resterai content de mes obscures fonctions de couvent et je ne vous solliciterai point pour en sortir. Mais je demande à l'Église, dans la personne de mon évêque, qu'elle m'accorde confiance, qu'elle rende honneur à mon sacerdoce. Si elle ne le veut pas, j'aurai à me consulter.

« Monseigneur, j'ai trente-deux ans accomplis; si je fusse resté dans le monde, je serais à même de me faire respecter quand je traiterais de moi et des autres : il n'est pas juste que, pour avoir sacrifié ma vie à l'Église, je sois le jouet des plus basses intrigues, et du mauvais vouloir de quelque parti qui ne me pardonne point de ne pas lui vouer mon existence et ma consécration sacerdotale. Monseigneur, je vous demande justice; je revendique le seul bien du prêtre, le seul honneur du prêtre, la liberté de la parole évangélique, la liberté de prêcher Jésus-Christ jusqu'à ce qu'il soit établi que je manque à l'orthodoxie divine, qui est la première chose de toutes, et à laquelle, Dieu aidant, je ne manquerai jamais, du moins avec opiniâtreté. »

XVIII

Page 360.

« Paris, 28 décembre 1826.

« Je ne sais, mon cher frère, s'il faut t'apprendre mon admission irrévocable dans l'état ecclésiastique; c'est samedi dernier qu'elle a eu lieu et que j'ai reçu les ordres auxquels sont attachés le vœu de chasteté perpétuelle et celui de réciter tous les jours le bréviaire.

« Je n'ai accepté cet engagement qu'après plus de deux ans et demi d'épreuves et de réflexions. Dans d'autres siècles, tu m'en aurais félicité; aujourd'hui, tu me le pardonneras. Ainsi changent les pensées des hommes. Ce qui était entouré du respect de toutes les classes, ce que les plus beaux génies recherchaient pour se

rendre leurs talents plus sacrés à eux-mêmes et aux autres, ce qui a fait Bossuet, Fénelon, Vincent de Paul, est devenu de peu de valeur dans cette génération-ci. J'ignore ce que son jugement pèsera un jour; le temps seul est impartial, et nous ne serons plus quand la question sera jugée. Heureusement, le cœur est à part de l'esprit, et la séparation des idées n'emporte pas la séparation des sentiments. L'amitié et l'estime viennent du cœur. C'est le cœur qui juge les actions, qui apprécie les dévouements, qui sait ce que l'on doit de respect aux croyances des hommes, même lorsqu'on ne les partage pas. Dans cette division générale qui fait que, de l'Europe à l'Amérique, deux hommes d'esprit ne s'entendent plus sur deux idées, tu as pris le parti des temps nouveaux, j'ai pris celui des temps anciens. Je me suis rattaché à ce que j'ai trouvé de plus fort, de plus frappant, de plus extraordinaire en ce monde, à la seule religion qui soit certaine, disait, il n'y a pas longtemps, un déiste anglais qui a fait beaucoup de catholiques. L'expérience m'a prouvé de plus en plus que j'avais rencontré juste, et la vie chrétienne m'a démontré le dogme chrétien. Après cela, que veux-tu? Si on ne peut pas se donner la main dans le temple, il faut se la donner dans le péristyle et fraterniser entre les deux camps.

« Cette année est la dernière que je passe au séminaire. Il y aura trois ans au mois de mai que j'y suis entré, et le temps ne m'a pas paru long. Je suis maintenant surchargé de travail, et pourtant ma santé va mieux que jamais. J'ai besoin d'être fortement occupé, d'avoir l'imagination remplie; le repos de la tête me tue.

« Adieu, mon cher frère, je t'embrasse comme un ami et te souhaite une heureuse année. »

XIX

Page 380.

« Le manuscrit de Lacordaire (Lettre sur le Saint-Siége) avait été remis « par le chargé d'affaires de Belgique au cardinal Lambruschini, qui fort pro- « bablement, l'avait mis sous les yeux du Pape, et l'on n'y avait trouvé à re- « trancher qu'une ligne et demie. »

C'est ce qui est attesté par la lettre qu'on va lire :

« Décembre 1836.

« Mon cher Monsieur Lacordaire,

« J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le manuscrit que vous avez communiqué à la Secrétairerie d'État. Le cardinal Lambrus-

chini et Monseigneur Capaccini sont on ne peut plus satisfaits de la manière dont vous avez traité cette question délicate.

« Ce qui surtout a fait plaisir, c'est la démonstration à la fois claire, ingénieuse et logique, que la guerre n'est plus qu'entre le Catholicisme et le rationalisme.

« Cependant, mon cher monsieur Lacordaire, lorsque j'ai donné l'assurance, de votre part, que vous désiriez qu'on ne vous épargnât pas la moindre observation, l'on m'a chargé de vous prier d'effacer deux ou trois mots page 11, 2e alinéa, lignes 5 et 6. *Tout en reconnaissant la vérité de votre assertion*, l'on craint que cet aveu de votre part, dans les circonstances actuelles, ne soit *exploité*.

« Je vous écris ce billet à la hâte, mon cher monsieur Lacordaire, parce que je n'ai absolument pas le temps d'aller vous voir avant trois heures, et je crois ne pas devoir perdre un moment.

« Croyez-moi votre sincère et dévoué ami,

« BLONDEEL VAN CULENBROECK. »

XX

Page 393.

« En résumé, l'ouvrage est mal écrit; il ne réussira pas, il donnera « lieu à des discussions; l'auteur n'a pas eu d'ailleurs assez de ménage- « ments pour le gouvernement russe : voilà pourquoi l'Archevêque de Paris « ne peut prendre sur lui la responsabilité de laisser paraître la brochure. »

Voici la Note de M. de Quélen.

« On a lu avec beaucoup d'attention une *Lettre sur le Saint-Siége*, venue de Rome, adressée à un ami. Malgré la bienveillante prévention qu'inspiraient l'auteur, le sujet et le but de cette lettre, il est impossible de prendre sur soi la responsabilité de sa publication par la voie de l'impression. On ne croit pas devoir s'étendre sur les considérations dont on a été frappé et qui paraissent plutôt conseiller le silence.

« 1° Assurément il ne peut être question de porter ici un jugement sur la doctrine que renferme cette Lettre. Il suffit de savoir qu'elle a été, à ce que l'on assure, mise sous les yeux du Saint-Père, par le cardinal secrétaire d'État et par son substitut : l'approbation de Sa Sainteté interdirait à cet égard tout examen. Les observations et la critique ne peuvent donc tomber que sur le but de cette *Lettre*, sur sa forme et sur l'effet qu'elle doit produire.

« 2° Le but que l'auteur s'est proposé dans cette *Lettre* n'est pas, sans doute, de traiter *ex professo* du Saint-Siége apostolique, de ses prérogatives, de la sagesse de sa conduite dans tous les temps : le plan en serait beaucoup trop rétréci. Mais il paraît évidemment que l'auteur, se croyant obligé à faire une nouvelle profession de foi à l'occasion du dernier écrit de M. de la Mennais, a voulu satisfaire à ce que la conscience et l'honneur semblaient exiger de lui. La *Lettre* ne paraît pas remplir parfaitement le but proposé. La délicatesse et les ménagements avec lesquels l'écrivain des *Affaires de Rome* y est traité ne contenteront pas certains esprits et leur donneront un nouveau champ à renouveler leurs accusations et leurs attaques contre celui dans lequel ils ne veulent toujours voir, quoique très-injustement, qu'un ancien adepte sous l'influence des mêmes pensées de son premier maître. L'auteur de la *Lettre* en a fait assez jusqu'ici pour répondre à ces calomnieuses assertions. On pense qu'il vaut mieux pour lui se renfermer dans un silence absolu que de le rompre à demi.

« Cette raison se fortifie encore des différents écrits qui ont paru contre l'auteur des *Affaires de Rome*, et qui, l'ayant attaqué plus franchement, plus vigoureusement, peut-être trop passionnément, présenteraient un contraste trop marqué entre eux et la nouvelle *Lettre*. Il faut qu'on sache, au reste, que le libelle intitulé *Affaires de Rome* a fait ici beaucoup moins de sensation qu'on aurait pu le penser. Il est peut-être meilleur de le laisser dormir son sommeil que de s'exposer à susciter des réponses et de nouvelles attaques.

« 3° La forme de cette *Lettre* donnera également une ample matière à la critique. Des pensées métaphysiques, traitées subtilement, rendues par des expressions quelquefois obscures, rappelleront trop ce que l'on a trouvé à censurer dans les conférences. Un grand nombre de passages ont été remarqués et soulignés comme ne présentant pas un sens assez clair, ou comme étant peu en harmonie avec le génie de notre langue. Il serait difficile que quelqu'un voulût se charger de remanier ce travail, d'après les nombreuses observations qui ont été faites : à peine si l'auteur lui-même se sentirait le courage de se refondre presque en entier.

« 4° Il résulte de ces observations que l'effet de la *Lettre* serait tout autre que celui que l'on doit désirer. Il serait déjà fâcheux que cet écrit ne répandît pas un certain éclat. L'indifférence avec laquelle il serait accueilli du public deviendrait un malheur, qui s'augmenterait encore de toutes les discussions qu'il ferait naître.

« 5° La destinée des choses de ce monde, déjà si inconstantes, se précipite de notre temps avec plus de rapidité : peu de jours suffisent pour changer les idées et les situations. Depuis l'arrivée de la *Lettre*, il s'est opéré ici une modification assez remarquable pour nécessiter un remaniement dans le passage relatif à la Russie et à la Pologne. Un article additionnel, emporté à la chambre des Députés par une majorité nouvelle et inattendue, serait de nature à influer sur nos relations politiques avec l'étranger. Serait-il bien prudent qu'en cette circonstance, un prêtre distingué par son talent, déjà célèbre, envoyât en France, du centre de la catholicité et en quelque sorte d'auprès du trône pontifical, un écrit qui, sans son aveu et contre son intention, paraîtrait sympathiser avec des efforts qui pourraient compromettre le Gouvernement français avec les puissances, sous les dehors d'un élan généreux de patriotisme et de liberté? Du moins il est à présumer que le passage de la *Lettre* qui a quelque rapport à la Pologne, sera saisi, interprété et commenté dans le sens de ceux qui aimeront à se créer des appuis dans le clergé [1].

« 6° Les belles et agréables choses que contient la *Lettre*, les morceaux remarquables sur le Saint-Siége que l'on regrette de ne pas produire sur l'heure, ne paraissent pas devoir racheter les inconvénients que l'on pourrait craindre de la publication. Ces passages, d'ailleurs, ne seront pas perdus; ils pourront figurer avec honneur et avec avantage dans d'autres circonstances. Si ce jugement était trouvé un peu sévère, il ne faudrait en trouver la cause que dans les écueils semés de toutes parts au milieu desquels on est obligé de naviguer; mais aussi dans la tendre jalousie avec laquelle nous voulons ici conserver toute la réputation de notre jeune ami, et ménager, comme un parfum précieux, les ressources que l'Église de Dieu peut se promettre de ses moyens, de sa candeur et de sa vertu.

« Paris, le 18 janvier 1837. »

[1] Je ne comprends pas bien, mais je transcris fidèlement, cette dernière phrase.

XXI

Page 458

Voici le diplome dont il s'agit :

NOS

FR. ANGELUS-DOMINICUS ANCARANI,

SACRÆ THEOLOGIÆ PROFESSOR
AC TOTIUS ORDINIS FRATRUM PRÆDICATORUM,
HUMILIS MAGISTER GENERALIS ET
SERVUS

VIRO CLARISSIMO

JOANNI-BAPTISTÆ-HENRICO LACORDAIRE

METROPOLITANÆ
PARISIENSIS ECCLESIÆ CANONICO
HONORARIO,

SALUTEM.

Vehemens quo jamdudum angebamur animi dolor, dum universo qua patet Christiano orbe diffusum S. P. Dominici Ordinem exulem adhuc videremus ab florentissimâ Europæ regione, ubi primum, Deo auspicante, natalem diem aspexerat, — levamen ingens ac prope finem tandem aliquando accepit. Nunciatum quippe haud ita pridem Nobis est, Tibi, viro præstanti deque Christianâ Republicâ præclare merito, piam prorsus nec minus alacrem a Patre luminum inditam fuisse mentem ut ad sacrum idem Prædicatorum institutum, ubi prima sexto abhinc sæculo jecerat fundamenta nunc postliminio revocandum, omnem tuam operam strenue conferres. At-

NOUS

FR. ANGE-DOMINIQUE ANCARANI.

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE,
MAITRE GÉNÉRAL ET SERVITEUR DE TOUT
L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

A M.

JEAN-BAPTISTE-HENRI LACORDAIRE,

CHANOINE HONORAIRE,
DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE
DE PARIS,

SALUT.

Elle a reçu donc enfin un grand allégement, elle touche presque à son terme, la vive douleur dont notre âme était pénétrée, en voyant l'Ordre de notre saint patriarche Dominique encore exilé de la belle contrée de notre Europe où il a pris naissance, bien que répandu d'ailleurs aussi loin que s'étend l'univers chrétien. En effet, il nous a été récemment annoncé, homme éminent, qui avez si bien mérité déjà de l'Église catholique, que le Père des lumières vous a inspiré le pieux et ardent dessein de consacrer courageusement tous vos soins a rétablir le saint institut des Frères Prêcheurs dans le pays où saint Dominique en avait jeté les premiers fondements il y a

six siècles. Nous avons appris (Dieu veuille exaucer nos vœux très-vifs pour le succès de cette entreprise!), nous avons appris avec une grande joie que quelques compagnons, quelques hommes de cœur, recrutés parmi vos compatriotes, seraient prêts à s'enrôler à votre suite et à vouer leur vie à notre Ordre.

Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui Nous console dans toutes nos épreuves! C'est pourquoi Nous rendons grâces au très-miséricordieux dispensateur de tout bien, et nous lui adressons nos prières les plus ferventes pour qu'il nous soit donné de mettre la main le plus tôt possible à une œuvre si merveilleusement propre à augmenter la gloire de Dieu et à procurer le salut des fidèles, et d'en assurer le succès au sein du royaume très-chrétien.

Courage donc, et que votre zèle et celui de vos compagnons, que votre ardeur, vos efforts, l'éclat de votre doctrine et de vos vertus fassent revivre et renaître comme de ses cendres un Ordre qui a laissé tant de nobles exemples et de si grands monuments de la science la plus pure dans les choses divines comme dans les choses humaines; un Ordre qui a été l'honneur, la force, l'ornement, non pas de l'Église seule-

que id porro, quod maxime cupimus, ut bene vertat, præsto jam fore ex gentilibus tuis delectos aliquot egregiæ indolis ejusdemque virtutis socios, magno cum gaudio intelleximus, qui, te præeunte, Familiæ nostræ sese devovendos dato nomine constituerint.

Benedictus Deus et Pater Domini Nostri Jesu Christi, qui consolatur Nos in omni tribulatione nostrâ. Grates propterea clementissimo eidem bonorum omnium largitori egimus summas, easque perennes in posterum acturi sumus, id votis enixisque precibus obtestantes ut vix in præsenti conceptum animo tam mirificum divinæ gloriæ amplificandæ, promovendæque Christi fidelium æternæ salutis opus quantocius aggredi optatumque ad exitum in Christianissimo Francorum Regno perducere Nobis obtingat.

Age itaque, ac tuo jam tuorumque sociorum zelo, alacritate, contentione, doctrinæque potissimum atque omnigenarum virtutum splendore reviviscat demum, nostrisque velut ex ossibus in gentium lucem Ordo ille exoriatur, cujus tam grandia nobilium exemplorum puriorisque cum humanæ tum divinæ sapientiæ isthic occurrunt monumenta; et in quo Catholica Ecclesia non solum, sed ipsum quoque imperium at-

que universa civilis societas maximum habet decus, præsidium atque ornamentum.

Hujusmodi autem tantæ ut cernitis molis opus quo felix propitiumque habeat initium et incrementum, haud votis dumtaxat, sed et reipsa consilio, nempe, procuratione, auctoritate, omnique ope, quæcumque eæ sint, Nostri muneris partes ultro Nos quidem ac naviter impendemus.

Annuat interim bene adeo cœptis benignissimus Deus, Sanctusque ipse Guzmanæ sobolis Parens ac Sospitator, a quo secundissimos plane eventus Tibi tuisque sociis ex animo adprecantes, has libentissime dedimus Literas tanquam indubium unicuique Nostri nedum gaudii et assensùs, sed consilii etiam ac bene placiti testimonium.

Datum Romæ in conventu Nostro Sanctæ Mariæ supra Minervam, 14 septembris 1838.

Fr. ANGELUS DOMINICUS ANCARANI, Magister generalis Ordinis Prædicatorum. — Fr. MARIANUS SPADA. Sacræ Theologiæ Magister, et Socius.

ment, mais aussi de la Société civile.

Pour Nous, nous consacrerons avec ardeur et résolution à l'heureux commencement et à l'accroissement d'une œuvre aussi importante, non-seulement nos vœux, mais nos conseils, notre direction, notre autorité et tous les moyens d'action qui peuvent dépendre de notre charge.

Que le Dieu de toute bonté bénisse cette entreprise excellente ! Que le saint Patriarche qui a donné le jour à la famille de Guzman et qui la conserve vous soit favorable ! Nous prions de cœur pour votre succès et celui de vos compagnons, et Nous vous adressons avec amour la présente lettre comme un témoignage irrécusable, non-seulement de notre joyeux assentiment, mais de notre entier concours.

Donné à Rome, en notre couvent de la Minerve, le 14 septembre 1838.

Fr. ANGE DOMINIQUE ANCARANI, Maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs. — Fr. MARIANO SPADA, Maître en Théologie, Assistant du Général.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION. v

INTRODUCTION

Déclin de l'autorité spirituelle; causes de ce déclin. — Anti-christianisme du dix-huitième siècle et de la Révolution française. — Stérilité de l'erreur. — Pourquoi Bonaparte a fait le Concordat. — Articles organiques : suprématie de l'État en matière de religion. — Évêques, préfets ecclésiastiques; situation abaissée de l'Église de France. — Attitude de quelques écrivains catholiques. — Université impériale. — Emprisonnement et suppression extérieure de Pie VII. — Question de l'institution des Évêques; Concile de 1811; Concordat de Fontainebleau. — L'Église sous la Restauration. — Insuccès de l'alliance du trône et de l'autel. — *Les Émigrés* de l'Église de France : Concordat de 1817. — Sénilité des nouveaux Évêques. — Contraste avec la sève exubérante de la France d'alors. — Dans quelle disposition d'esprit Lacordaire entra au Séminaire. 1

CHAPITRE PREMIER

ÉDUCATION. — INCRÉDULITÉ. — CONVERSION.

Premiers temps de la vie. — La famille. — Le collége. — L'école de Droit. — La Société d'Études de Dijon — Stage au barreau de Paris. — Conversion. — Entrée au Séminaire. 29

CHAPITRE II

PREMIÈRES ANNÉES DE SACERDOCE.

Le Séminaire. — Premiers indices de vocation monastique : velléité de se faire jésuite. — Ordination sacerdotale et refus d'une place d'auditeur de Rote à Rome. — Projet d'émigrer aux États-Unis. — Esprit du clergé français sous la Restauration. 69

CHAPITRE III

L'ABBÉ F. DE LA MENNAIS.

Éducation. — Incrédulité. — Conversion — Premiers écrits. — *Essai sur l'Indifférence.* Succès prodigieux du tome Ier; réaction contre le second volume. — Révolte intérieure de l'auteur. — Premier voyage à Rome. — Direction donnée par la Mennais à la polémique religieuse. — Anti-gallicanisme. — La Mennais rompt avec les Bourbons. — Son évolution vers les libertés modernes. — Ses moyens d'action aussi variés que nombreux. — La Chênaie et Malestroit. — Avances faites par l'abbé Gerbet à l'abbé Lacordaire ; refus longtemps persistants de ce dernier. — Comment il cède enfin. 105

CHAPITRE IV

L'AVENIR.

Chute de Charles X : impressions de Lacordaire. — Fondation de l'*Avenir*. — Difficultés. — Idées excessives de M. de la Mennais. — M. de Montalembert : son amitié pour Lacordaire. — Agence pour la liberté religieuse. — Procès politiques. — Affaire de l'École libre. — Impulsion donnée par l'*Avenir*. — Torts et suspension volontaire de ce journal. — MM. de la Mennais, Lacordaire et de Montalembert partent pour Rome. 149

CHAPITRE V

L'ENCYCLIQUE DE 1832.

Rome en 1832 : le corps diplomatique; le cardinal de Rohan; le cardinal Lambruschini; les Jésuites, le P. de Rozaven ; les cardinaux Zurla, Pacca, Bernetti, de Gregorio; le docteur Wiseman; les quelques représentants des idées modernes. — Froid accueil fait à M. de la Mennais; son Mémoire au Pape. — Lettre du cardinal Pacca, effet qu'elle produit sur Lacordaire. — Il revient seul en France. — Choléra de 1832. — Le dissentiment de Lacordaire avec M. de la Mennais s'accentue de plus en plus : ce dernier annonçant son retour prochain. Lacordaire, pour éviter sa présence, part pour l'Allemagne. — Rencontre de Munich. — Encyclique de 1832; apparente soumission de M. de la Mennais. Lacordaire le suit à la Chênaie. — Réaction violente et révolte intérieure de M. de la Mennais contre l'Encyclique : rupture définitive de Lacordaire. 189

CHAPITRE VI

CHUTE DE M. DE LA MENNAIS

Retour de Lacordaire à Paris. — M. de Quélen, M. de Montalembert, Mme Swetchine. — Bref du Pape à l'Archevêque de Toulouse. — M. de la Mennais demande à Rome un formulaire. — Bref à l'évêque de Rennes ; faux-fuyants de M. de la Mennais. — Il signe un acte de soumission sans réserve. — Nouvelle adhésion publique de Lacordaire à l'Encyclique. — *Paroles d'un Croyant.* — *Considérations sur le système philosophique de M. de la Mennais.* — Encyclique du 7 juillet 1834. — Soumission de M. de Montalembert. — *Affaires de Rome.* — Conclusion. 229

CHAPITRE VII

CONFÉRENCES DU COLLÈGE STANISLAS.

La vie intime de Lacordaire en 1833. — Premiers essais de prédication : il discerne sa vraie vocation oratoire. — Paris à la fin de 1833. Saint-Simoniens. Réaction morale : la Société de Saint-Vincent-de-Paul; besoin d'une rénovation de la chaire catholique; démarche de la jeunesse des écoles auprès de M. de Quélen. — M. l'abbé Buquet prie Lacordaire de donner des conférences au collége Stanislas. L'Archevêque institue les conférences de Notre-Dame de Paris. — Succès de Lacordaire, opposition qu'il rencontre : la chaire du collége Stanislas lui est fermée. 285

CHAPITRE VIII

PREMIÈRES CONFÉRENCES A NOTRE-DAME.

M. de Quélen offre soudainement à Lacordaire la chaire de Notre-Dame de Paris. — Difficultés de la situation; avantages propres à Lacordaire; dispositions intimes des esprits. — Sujet des conférences de 1835. — Caractère de ces conférences. — Genre d'éloquence du Prédicateur. — Résumé des conférences de 1835. — Fruits de ces conférences. — Elles sont controversées. — Attitude de l'Archevêque : Lacordaire fait chanoine honoraire de Paris. — Mort de sa mère. — Conférences de 1836. — Lacordaire se retire à Rome : motifs de cette résolution. 323

CHAPITRE IX

LETTRE SUR LE SAINT-SIÉGE. — RUPTURE AVEC M. DE QUÉLEN.

Lacordaire à Rome et les Jésuites. — Accueil du Pape. — Refroidissement de M. de Quélen. — M. de la Mennais publie les *Affaires de Rome* : M. de Quelen veut le silence; Rome engage Lacordaire à parler. — *Lettre sur le Saint-Siége* : M. de Quélen est contraire à la publication. — Lacordaire en écrit à l'Archevêque : il déclare et motive sa résolution de ne pas revoir la France de longtemps. — Le Prélat se prononce définitivement contre la *Lettre sur le Saint-Siége*. — Lacordaire renonce à la publier. — Le Pape approuve sa conduite. — Le choléra dans Rome; nouvelle lettre à M. de Quélen. — Lacordaire vient prêcher une station à Metz : il se décide à faire imprimer la *Lettre sur le Saint-Siége*. — Appréciation de cet écrit. 369

CHAPITRE X

STATION DE METZ. — VOCATION DOMINICAINE.

Station de Metz : succès et contradictions. — Épisode : M. Bautain à Strasbourg; démêlé philosophique et théologique entre lui et son évêque, M. de Trévern; intervention conciliatrice de Lacordaire. — Premiers indices de la vocation de celui-ci à la vie religieuse. — Progrès de cette vocation. — Voyage à Rome pour communiquer au Général des Dominicains la résolution de rétablir cet Ordre en France : assentiment du Général. — Publication du *Mémoire pour le rétablissement de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. — Lacordaire part avec

deux compagnons pour faire son noviciat dans un couvent de Dominicains en Italie. — Hippolyte Réquédat et l'école de Buchez. — Influence de Tommaseo sur Réquédat ; vocation dominicaine de ce dernier. — Difficultés suscitées à Rome contre le projet de Lacordaire : elles sont surmontées ; il entre comme novice au couvent de la Quercia. 421

CHAPITRE XI

LA QUERCIA. — SAINTE-SABINE. — SAINT-CLÉMENT.

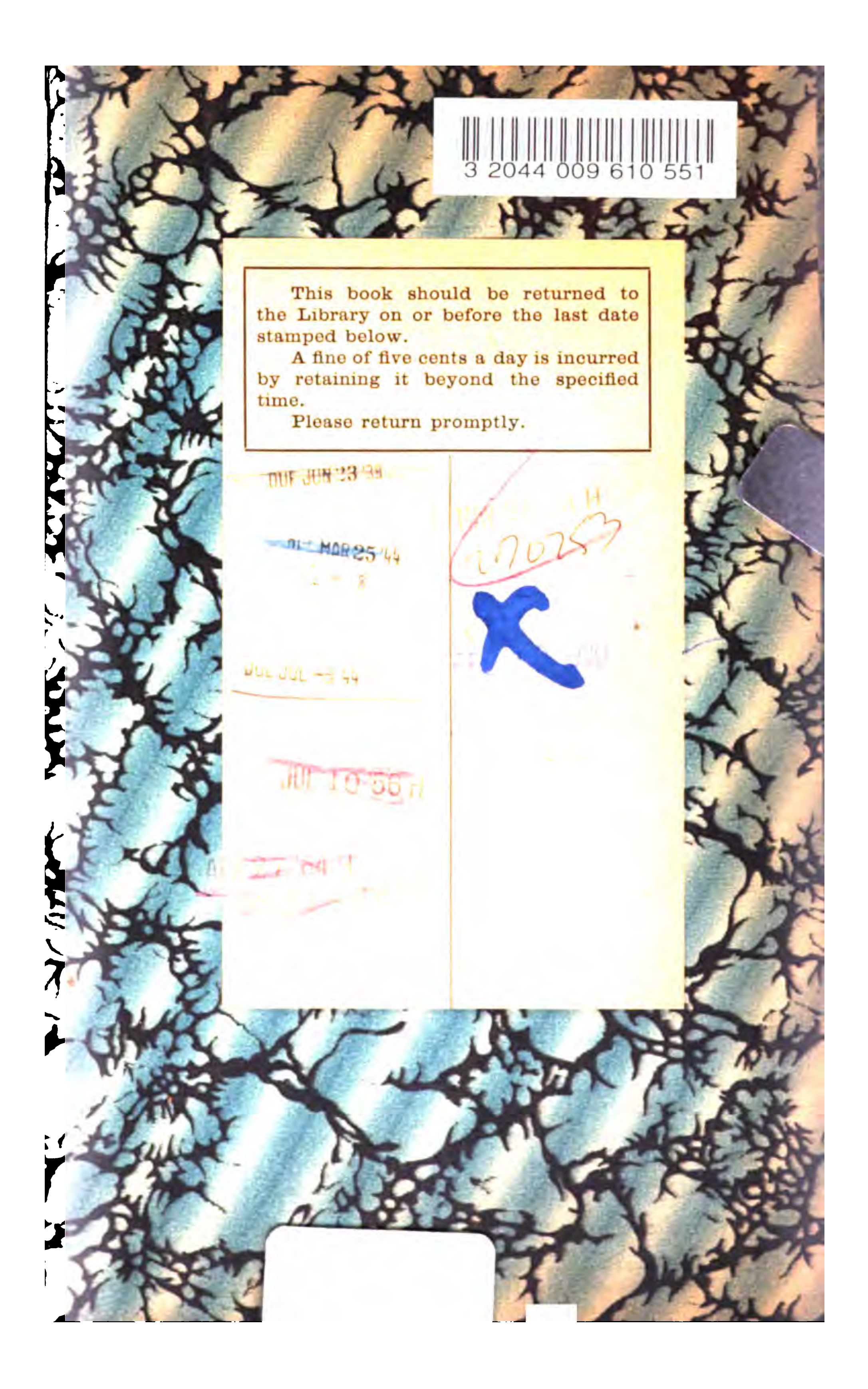
Commencements de l'œuvre dominicaine : Noviciat du Père. — Apostolat au dehors, confraternités à Paris et à Rome. — Derniers rapports avec M. de Quélen. — Lacordaire profès ; discours à Saint-Louis. — Collége français à Sainte-Sabine : les Frères Jandel, Piel, Hernsheim, Besson. — *Vie de saint Dominique*. — M. Affre, archevêque de Paris. — Voyage du Père en France : *Discours sur la Vocation de la nation française*. — Mort de Réquedat. — Installation à Saint-Clément du Père et de ses compagnons. — Dispersion. — Cause secrète de cette mesure. — Justice rendue au Père par Grégoire XVI. 481

Pièces justificatives. 529

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.




3 2044 009 610 551
This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
DUE JUN 23 '38
MAR 25 '44
DUE JUL -3 '44
JUL 10 '56 H